

Document de Référence 2012

RAPPORT FINANCIER ANNUEL





Sommaire

	Personne responsable	2
	Présentation du Groupe	3
	Historique	4
	Chiffres clés	5
1	Éléments financiers 2012	7
	1.1 Rapport de gestion du Groupe	8
	1.2 Comptes consolidés	32
	1.3 Rapport de gestion et comptes de la société mère	94
2	Activités	133
	2.1 Chiffres clés	134
	2.2 Recherche et innovation	135
	2.3 Relations entre Thales et ses filiales	138
	2.4 Données sur les principales filiales opérationnelles et principaux sites industriels	140
	2.5 Secteurs opérationnels et Zones Géographiques	142
3	Information des actionnaires	159
	3.1 Société et capital	160
	3.2 Gouvernement d'entreprise	178
	3.3 Informations boursières et communication financière	213
4	Responsabilité d'entreprise	221
	4.1 Informations sociales	222
	4.2 Informations environnementales	241
	4.3 Informations sociétales	257
	4.4 Table de concordance en vertu de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce	263
	Sommaire détaillé	266
	Table de concordance	274
	Table de réconciliation rapport financier annuel	278

THALES

Document de référence incluant le rapport financier annuel

2012



Le document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2013 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 26 à 92 du document de référence 2010 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 5 avril 2011 ;
- les informations financières, chiffres clés et rapport de gestion du Groupe, figurant respectivement aux pages 4 et 6 à 25 du document de référence 2010 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 5 avril 2011 ;
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 27 à 82 du document de référence 2011 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 10 avril 2012 ;
- les informations financières, chiffres clés et rapport de gestion du Groupe, figurant respectivement aux pages 5 et 8 à 26 du document de référence 2011 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 10 avril 2012.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent document de référence.

Personne responsable

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 8 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Les rapports sur les comptes consolidés de l'exercice 2012 figurant aux pages 92 et 93 dudit document et les comptes annuels de l'exercice 2012 figurant aux pages 130 et 131 dudit document ont été émis sans réserve et ne contiennent pas d'observations. Les rapports sur les comptes consolidés des exercices 2010 et 2011 inclus par référence dans le document de référence de l'exercice 2012 ont été émis sans réserve et contiennent des observations.

Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2013

Jean-Bernard Lévy
Président-directeur général

Présentation du Groupe

Thales propose à ses clients gouvernementaux ou privés des marchés de l'aéronautique, de l'espace, des transports, de la défense et de la sécurité, les solutions intégrées et les équipements répondant à leurs besoins de sécurité.

La mondialisation et l'urbanisation croissante favorisent l'augmentation et l'accélération de la mobilité des personnes, des capitaux, des biens, des services et des données. Ce monde plus ouvert est cependant aussi un monde plus vulnérable. Les sociétés contemporaines, très interconnectées, sont plus exposées aux défaillances des grandes infrastructures critiques, tels les réseaux de transport ou les systèmes d'information. Elles sont également exposées à de nouvelles menaces : trafics, terrorisme, conflits « asymétriques », cyber-criminalité.

Pour répondre à la progression de la demande de sécurité des États et des citoyens, les opérateurs doivent bénéficier d'informations fiables et hiérarchisées pour décrypter un environnement plus complexe et ainsi choisir la meilleure option. Afin d'aider ses clients à remplir leur mission, Thales mobilise des savoir-faire reconnus en matière de systèmes d'information et d'électronique. Ce savoir-faire reconnu repose sur la maîtrise de la « chaîne de décision critique » : détection (radars, sonars, optiques) et supervision (systèmes de commandement et de contrôle civils et militaires, communications et transactions sécurisées, grands systèmes logiciels, électronique embarquée, satellites, systèmes intégrés). Ces technologies sont transverses à toutes les activités du Groupe et permettent à Thales d'opérer sur l'ensemble de la chaîne de valeur en fonction des besoins de ses clients : maîtrise d'œuvre, intégration de systèmes, fourniture d'équipements à haute valeur ajoutée, activités de services.

La **dualité des technologies** et des applications est au cœur de la stratégie de Thales. Elle se reflète dans **son portefeuille d'activités équilibré** qui lui confère une maîtrise de technologies clés du XXI^e siècle orientées autour de deux secteurs⁽¹⁾ :

- le secteur Défense & Sécurité, dont la clientèle est essentiellement gouvernementale, regroupe les compétences du Groupe dans les domaines suivants : offre globale d'équipements, de systèmes et de services à destination des forces armées reposant sur tout type de plateformes (aériennes, navales et terrestres), systèmes de commandement et de contrôle militaires ou civils, systèmes de communications sécurisées, protection des infrastructures complexes (aéroports, ports, frontières) et des données sensibles (cryptologie, gestion de la sécurité des réseaux) ;
- le secteur Aérospatial & Transport, dont la clientèle est essentiellement non-gouvernementale, développe ses activités sur trois principaux marchés, que sont l'aéronautique (systèmes avioniques et de cabine pour les grands constructeurs), le transport terrestre (gestion du trafic ferroviaire et systèmes de billetterie) et l'espace (satellites de télécommunications, d'observation de la terre, de navigation, etc.).

Thales est ainsi en mesure de capter les synergies de la dualité militaro-civile, en s'appuyant sur une capacité de recherche et développement transverse dont la taille facilite la préservation des compétences critiques. Le **socle technologique commun** à tous les métiers du Groupe est enrichi en permanence par les travaux de ses 25 000 ingénieurs et techniciens.

Fort de 66 000⁽²⁾ salariés, le Groupe noue avec ses clients des relations de long terme, fondées sur la proximité et la confiance indispensables à la conduite de projets complexes s'inscrivant dans la durée.

Enfin, le Groupe bénéficie d'un équilibre entre une base de clients en Europe (environ 65 % du chiffre d'affaires) et dans le reste du monde (environ 35 %) et dispose d'implantations commerciales et industrielles sur les cinq continents, lui permettant d'entretenir une relation privilégiée avec ses clients domestiques dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

(1) A compter du 1^{er} avril 2013, le Groupe met en place une nouvelle organisation matricielle décrite dans la note page 142.

(2) En effectifs consolidés, cf. définition page 51.

Historique

- 1893** Création de la Compagnie Française Thomson-Houston (CFTH) pour exploiter en France les brevets de la société américaine Thomson-Houston Electric Corp., dans le domaine de la production et du transport de l'électricité.
- 1918** Création de la Compagnie Générale de Télégraphie Sans Fil (CSF), pionnier des transmissions hertziennes de l'électro-acoustique et du radar.
- 1968** Naissance de Thomson-CSF avec la fusion de la CSF et des activités d'électronique professionnelle de Thomson-Brandt.
- 1982** Nationalisation.
- 1983** Cession des activités de télécommunications civiles à la Compagnie Générale d'Électricité (devenue Alcatel-Lucent).
- 1987** Vente des activités d'imagerie médicale (CGR) à General Electric et création de SGS-Thomson par fusion des activités de semi-conducteurs avec celles de l'italien SGS (groupe IRI).
- 1989** Acquisition des activités d'électronique de défense du groupe Philips.
- 1997** Cession de la participation dans SGS-Thomson (devenue STMicroelectronics).
- 1998** Privatisation et apport d'actifs d'Alcatel et de Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD), qui deviennent actionnaires. Création d'Alcatel Space, détenue par Thomson-CSF (49 %) et par Alcatel (51 %) et regroupant les activités spatiales d'Alcatel, d'Aerospatiale et de Thomson-CSF.
- 1999** Prise de contrôle de 100 % du capital de Sextant Avionique, co-entreprise entre Thomson-CSF et Aerospatiale (devenue EADS) dans l'avionique.
- 2000** Acquisition de la société britannique Racal Electronics. Thomson-CSF se renomme Thales.
Création de la co-entreprise ThalesRaytheonSystems avec Raytheon dans le domaine de la défense aérienne.
- 2001** Cession de la participation dans Alcatel Space, dont le principal marché est alors celui des satellites de communication civile.
- 2007** Acquisition des activités Transport & Sécurité et Espace d'Alcatel-Lucent et cession à DCNS des activités navales de surface en France.
Parallèlement, acquisition de 25 % du capital de DCNS auprès de l'État français.
- 2009** Acquisition par Dassault Aviation des titres Thales détenus par Alcatel-Lucent et GIMD. Dassault Aviation devient actionnaire de Thales à hauteur de 26 %.
- 2011** Montée au capital de DCNS à hauteur de 35 %.

Chiffres clés

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Carnet de commandes en fin d'année ^(a)	29 658	30 697
Prises de commandes	13 293	13 214
Chiffre d'affaires ^(b)	14 158	13 028
France	4 196	3 407
Royaume-Uni	1 570	1 492
Autres pays d'Europe	3 526	3 457
Hors d'Europe	4 867	4 672
Résultat opérationnel courant ^(c)	927	749
Résultat net ajusté part du Groupe ^(d)	585	517
Autofinancement d'exploitation	1 346	1 242
Investissements industriels nets ^(e)	(415)	(256)
Investissements financiers nets	202	(181)
R&D autofinancée ^(e)	(699)	(629)
Trésorerie nette ^(a)	1 528	906
Capitaux propres « part du Groupe »	4 576	4 120
Effectifs consolidés en fin d'année ^(a)	65 992	68 325

(a) Après impact de la consolidation de DCNS en intégration proportionnelle à 35 % à compter du 31/12/2011.

(b) Chiffre d'affaires par destination.

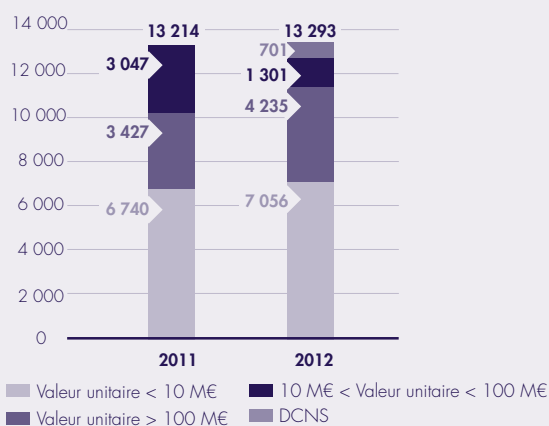
(c) Après restructurations et avant impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition (« PPA »). Cf. présentation de l'information financière du rapport de gestion du Groupe en page 8.

(d) Le résultat net ajusté exclut le « résultat de cessions, variations de périmètre et autres », les variations de valeur des instruments dérivés de change, l'impact des liquidations et modifications de régimes, l'amortissement des écarts actuariels et l'impact des obligations de financement en application de l'IFRIC 14, l'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition, nets des effets impôts. Cf. présentation de l'information financière du rapport de gestion du Groupe en page 8.

(e) Y compris R&D capitalisée.

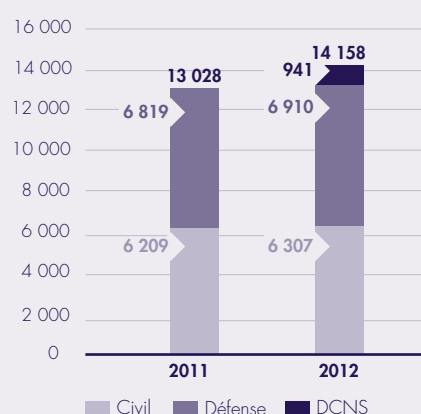
Des commandes robustes et équilibrées

En millions d'euros



Équilibre civil/défense du chiffre d'affaires

En millions d'euros



Poursuite du redressement du résultat opérationnel courant⁽¹⁾

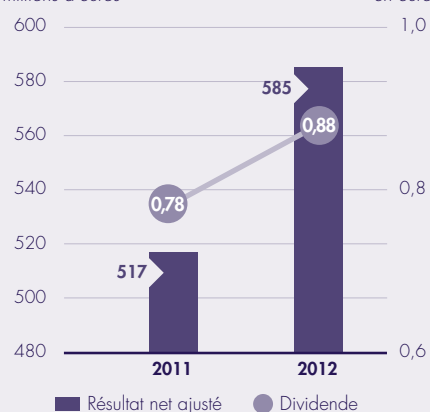
En %



Résultat net ajusté⁽²⁾ et dividende en hausse

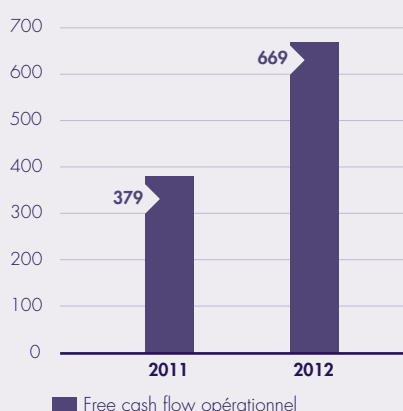
En millions d'euros

en euros



Croissance du free cash flow opérationnel

En millions d'euros



Une trésorerie nette positive⁽³⁾

En millions d'euros



(1) Résultat opérationnel courant après restructurations et avant impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition (PPA).

(2) Le résultat net ajusté exclut le « résultat de cessions, variations de périmètre et autres », les variations de valeur des instruments dérivés de change, l'impact des liquidations et modifications de régimes, l'amortissement des écarts actuariels et l'impact des obligations de financement en application de l'IFRIC 14, l'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition, nets des effets impôts correspondants. Cf page 8 du rapport de gestion consolidé du Groupe.

(3) Dont contribution DCNS (619 M€ en 2012 contre 714 M€ en 2011).

Éléments financiers 2012

1.1	Rapport de gestion du Groupe	8
1.1.1	Rapport sur l'activité et les résultats	8
1.1.2	Facteurs de risques	15
1.1.3	Informations sociales, environnementales et sociétales	28
1.1.4	Événements survenus depuis la clôture de l'exercice	31
1.1.5	État récapitulatif des opérations sur titres réalisées en 2012 par les dirigeants, dirigeants assimilés et personnes liées	31
1.2	Comptes consolidés	32
1.2.1	Compte de résultat consolidé	32
1.2.2	État consolidé du résultat global	33
1.2.3	Bilan consolidé	34
1.2.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	36
1.2.5	Variation des capitaux propres consolidés	37
1.2.6	Notes annexes aux comptes consolidés	38
1.2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	92
1.3	Rapport de gestion et comptes de la société mère	94
1.3.1	Rapport de gestion sur les comptes de la société mère	94
1.3.2	Comptes de la société mère	102
1.3.3	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	130

1.1 Rapport de gestion du Groupe

1.1.1 RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS

Au cours de l'année écoulée, Thales a tenu ses objectifs. En dépit d'un environnement économique peu favorable en Europe, le chiffre d'affaires a globalement bien résisté (stable à périmètre et change

constants), grâce à la dynamique des activités civiles. Le résultat opérationnel courant a poursuivi son amélioration et la situation financière du Groupe s'est encore renforcée.

CHIFFRES-CLÉS EN DONNÉES AJUSTÉES^(a)

(en millions d'euros)	2012	2012 hors impact DCNS ^(b)	2011	Variation totale	Variation hors impact DCNS ^(b)	Variation organique ^(c)
Prises de commandes	13 293	12 592	13 214	+ 1 %	- 5 %	- 6 %
Chiffre d'affaires	14 158	13 217	13 028	+ 9 %	+ 1,5 %	0 %
Résultat opérationnel courant ajusté ^(a)	927	848	749	+ 24 %	+ 13 %	+ 15 %
en % du chiffre d'affaires	6,5 %	6,4 %	5,7 %			
Résultat net ajusté, part du Groupe ^(a)	585	585	517	+ 13 %		
par action (en €)	2,93	2,93	2,63			
Trésorerie nette	1 528	909	192 ^(d)			

(a) Cf. détails des ajustements dans le paragraphe « présentation de l'information financière ».

(b) Dans ce rapport de gestion, « impact DCNS » s'entend comme « l'impact de la consolidation de DCNS en intégration proportionnelle à 35 % par rapport à une consolidation en équivalence à 35 % ».

(c) Dans ce rapport de gestion, « organique » s'entend « à périmètre et taux de change constants ».

(d) 906 M€ y compris impact DCNS.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Principes comptables

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés de Thales sont conformes aux normes et interprétations IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations, pour l'essentiel : l'amendement d'IFRS 7 (informations à fournir en cas de transfert d'actifs financiers) et l'amendement d'IAS 12 (impôts différés, recouvrement des actifs sous-jacents), qui traite principalement de l'évaluation des impôts différés relatifs aux immeubles de placement. Ces amendements n'ont pas d'incidence sur les états financiers du Groupe. L'amendement d'IAS 1 (présentation des autres éléments du résultat global) a été appliqué par anticipation au 31 décembre 2011.

Compte de résultat ajusté

Pour permettre le suivi et la comparabilité des performances opérationnelles et financières, Thales présente un compte de résultat ajusté.

Dans le compte de résultat ajusté, le résultat opérationnel courant est retraité des écritures relatives à l'amortissement des actifs incorporels acquis (*purchase price allocation* ou « PPA ») enregistrées dans le cadre de regroupement d'entreprises significatifs, définissant ainsi le « résultat opérationnel courant ajusté ». Pour l'essentiel, il s'agit de l'acquisition, en 2007, des activités spatiales, de transport et de sécurité auprès d'Alcatel-Lucent ainsi que de la participation au capital de DCNS (en 2007 puis en 2011).

Par ailleurs, le Groupe exclut de son résultat net ajusté le « résultat des cessions, variations de périmètre et autres » (tel que présenté dans les comptes consolidés), les variations de valeur des instruments dérivés de change (comptabilisés au sein des « autres résultats

financiers » dans les comptes consolidés), ainsi que l'impact des liquidations et modifications de régimes, l'amortissement des écarts actuariels et l'impact des obligations de financement minimum en application de l'IFRIC 14 (ces éléments étant comptabilisés au sein des « autres composantes de la charge de retraite » dans les comptes consolidés), nets des effets impôts correspondants.

Thales considère le résultat opérationnel courant ajusté et le résultat net ajusté, mesures à caractère non strictement comptables, comme des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du Groupe car ils permettent d'exclure des éléments non opérationnels et non récurrents.

L'incidence de ces ajustements sur le compte de résultat est présentée ci-après :

Pour l'exercice 2012

	Ajustements					Compte de résultat ajusté 2012
	Compte de résultat consolidé 2012	Amortissement des actifs incorporels acquis (PPA)	Résultat de cessions et autres	Variation de juste valeur des dérivés de change	Amortissement des écarts actuariels, liquidations et modifications de régimes, IFRIC 14	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires	14 158					14 158
Coût de l'activité R&D	(10 868)					(10 868)
Frais généraux et commerciaux	(1 558)					(1 558)
Coûts des restructurations	(118)					(118)
Amort des actifs incorporels acquis (PPA)	(112)	112				-
Résultat opérationnel courant	816	112				927
Perte de valeur sur actifs immobilisés	(15)					(15)
Résultat de cession et autres	114		(114)			-
Résultat opérationnel	915	112	(114)			913
Coût de l'endettement financier net	(14)					(14)
Autres résultats financiers	(53)			26		(27)
Charge financière nette	(67)			26		(41)
Autres composantes de la charge de retraite	(142)				75	(68)
Impôt sur les bénéfices	(194)	(38)	5	(9)	(7)	(243)
Résultat des sociétés mises en équivalence	24					24
Résultat net	536	73	(109)	17	68	585

Pour l'exercice 2011

(en millions d'euros)	Ajustements					Compte de résultat ajusté 2011
	Compte de résultat consolidé 2011	Amortissement des actifs incorporels acquis (PPA)	Résultat de cessions et autres	Variation de juste valeur des dérivés de change	Amortissement des écarts actuariels, liquidations et modifications de régimes, IFRIC 14	
Chiffre d'affaires	13 028					13 028
Coût de l'activité	(10 067)					(10 067)
R&D	(619)					(619)
Frais généraux et commerciaux	(1 432)					(1 432)
Coûts des restructurations	(161)					(161)
Amort des actifs incorporels acquis (PPA)	(71)	71				-
Résultat opérationnel courant	678	71				749
Perte de valeur sur actifs immobilisés	(7)					(7)
Résultat de cession et autres	55		(55)			-
Résultat opérationnel	726	71	(55)			742
Coût de l'endettement financier net	(48)					(48)
Autres résultats financiers	(10)			(6)		(16)
Charge financière nette	(58)			(6)		(64)
Autres composantes de la charge de retraite	(63)				16	(47)
Impôt sur les bénéfices	(147)	(24)	(2)	2	(5)	(176)
Résultat des sociétés mises en équivalence	53	8				62
Résultat net	512	55	(56)	(4)	11	517

Il est rappelé que seuls les états financiers consolidés font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes, y compris le résultat opérationnel courant fourni en données ajustées dans la note 4 « Information sectorielle ». Les données financières ajustées, autres

que celles fournies dans la note 4 « Information sectorielle », font l'objet de travaux de vérification au titre de la lecture d'ensemble des informations du présent document.

PRISES DE COMMANDES

(en millions d'euros)	2012	2011 ^(a)	Variation totale	Variation organique
Défense & Sécurité	6 806	7 150	- 5 %	- 7 %
Aérospatial & Transport	5 712	5 953	- 4 %	- 6 %
Autres et activités cédées	74	111		
Total hors impact DCNS	12 592	13 214	- 5 %	- 6 %
Impact DCNS	701	-		
TOTAL	13 293	13 214	+ 1 %	- 6 %

(a) Reclassement en 2011 des activités Navigation Solutions, services informatiques en Suisse, Autriche, Argentine, Espagne et France du secteur opérationnel « Défense & Sécurité » en « autres et activités cédées » et des activités simulation aéronautique civile au Royaume-Uni et Diehl Aircabin du secteur opérationnel « Aérospatial & Transport » en « autres activités cédées ».

Les nouvelles commandes entrées en carnet au cours de l'année 2012 ont atteint **13 293 M€**, en augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente (12 592 M€, soit - 5 %, hors impact DCNS). A périmètre et change constants⁽¹⁾, les prises de commandes de 2012 se situent en retrait de 6 % par rapport à l'année 2011, qui avait bénéficié au troisième trimestre du contrat de modernisation des Mirage 2000 indiens pour plus de 1 Md€ (hors ce contrat, les prises de commandes progresseraient de 4 %).

Le ratio des prises de commandes sur chiffre d'affaires (**book-to-bill**) ressort ainsi, comme attendu, à **0,95** sur l'année, hors impact DCNS (0,94 y compris impact DCNS). Au 31 décembre 2012, le **carnet de commandes** consolidé atteint **29 658 M€**, soit plus de deux ans d'activité (25 010 M€ hors impact DCNS).

Plusieurs **commandes d'un montant unitaire supérieur à 100 M€** ont été notifiées au cours de l'exercice. En défense, les principales commandes de l'exercice 2012 incluent le contrat Contact pour le développement des radios logicielles de nouvelle génération en France, une nouvelle tranche de véhicules blindés Bushmaster en Australie, des systèmes radars aux Pays-Bas, ainsi que d'importants contrats de modernisation et de maintenance remportés par DCNS pour la Marine française. Dans le transport terrestre, les principales commandes sont des contrats de signalisation grandes lignes au Danemark et métro à Singapour, dans l'avionique des systèmes de multimédia de bord pour une grande compagnie aérienne nord-américaine et, dans le spatial, un contrat de satellite de télécommunication pour un opérateur asiatique et de nouvelles tranches du programme européen d'exploration spatiale Exomars.

Par ailleurs, les **commandes de montant unitaire inférieur à 10 M€** progressent par rapport à l'année précédente et représentent toujours plus de la moitié des prises de commandes en valeur.

Les prises de commandes du secteur **Défense & Sécurité** s'élèvent à **6 806 M€** en 2012, en retrait de 5 % par rapport à 2011, en raison de l'enregistrement, au troisième trimestre 2011, du contrat de modernisation des Mirage 2000 indiens pour plus de 1 Md€ (hors ce contrat, les prises de commandes du secteur progresseraient de 12 %).

Les prises de commandes des Systèmes de Mission de Défense sont comme prévu en retrait, malgré plusieurs succès commerciaux dans

le domaine naval, notamment au Moyen-Orient, et dans le domaine aérien, avec des commandes de systèmes de combat et de drones au Royaume-Uni. En revanche, la Défense Terrestre affiche des prises de commandes en hausse, grâce notamment à de nouvelles tranches de véhicules Bushmaster et Hawkei en Australie, des contrats d'optronique à l'export, en électronique de missile en France et en Inde et de systèmes d'armes en Corée du Sud. De même, les prises de commandes des Systèmes C4I sont en augmentation, portées par les radiocommunications en France, aux États-Unis et à l'export, et les systèmes de protection. Enfin, les Opérations Aériennes ont connu une croissance marquée de leurs prises de commandes, avec le contrat de systèmes radars pour les Pays-Bas mentionné plus haut et des contrats de défense aérienne au Royaume-Uni et à l'export.

Les commandes du secteur **Aérospatial & Transport** s'élèvent à **5 712 M€** en 2012, en baisse de **4 %** par rapport à 2011. Cette évolution résulte en particulier du repli des commandes dans le domaine spatial.

Les activités Espace ont enregistré de nouvelles commandes pour les programmes européens Exomars et Météosat mais la baisse est marquée dans les télécommunications, malgré les succès remportés auprès d'Eutelsat ainsi que d'un opérateur asiatique. Les Systèmes de Transport présentent des commandes en retrait par rapport à l'an dernier, essentiellement en raison de l'enregistrement du contrat pluriannuel Écotaxe en France fin 2011 alors que les activités de signalisation ont connu en revanche une bonne dynamique au cours de l'exercice, avec plusieurs succès dans les grandes lignes en Europe (Danemark, Norvège, Pologne) et dans les métros en Asie (Singapour, Hyderabad, Kuala Lumpur, Nanjing) et en Amérique (Manaus, Vancouver). Enfin, l'Avionique affiche des commandes globalement stables sur l'année. L'augmentation des cadences d'Airbus, des commandes dans l'aviation régionale (SSJ) et d'affaires, plusieurs contrats de multimédia de bord compensent la baisse attendue des commandes en avionique militaire (due à l'impact du contrat de modernisation des Mirage 2000 en Inde en 2011).

La contribution de **DCNS** dans les prises de commandes du Groupe s'élève à **701 M€** en 2012. Les principales commandes enregistrées sur l'année ont concerné les frégates multimitations FREMM, la modernisation et maintenance des sous-marins français ainsi qu'un contrat de maintenance pour le porte-avions Charles-de-Gaulle.

(1) L'impact de change sur les prises de commandes est positif de 285 M€, principalement en raison de l'appréciation du dollar américain, du dollar australien et de la livre sterling par rapport à l'euro.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)	2012	2011 ^(a)	Variation totale	Variation organique
Défense & Sécurité	7 166	7 179	0 %	- 3 %
Aérospatial & Transport	5 953	5 682	+ 5 %	+ 4 %
Autres et activités cédées	98	167		
Total hors impact DCNS	13 217	13 028	+ 1 %	0 %
Impact DCNS	941	-		
TOTAL	14 158	13 028	+ 9 %	0 %

(a) Reclassement en 2011 des activités Navigation Solutions, services informatiques en Suisse, Autriche, Argentine, Espagne et France du secteur opérationnel « Défense & Sécurité » en « autres et activités cédées » et des activités simulation aéronautique civile au Royaume-Uni et Diehl Aircabin du secteur opérationnel « Aérospatial & Transport » en « autres activités cédées ».

Le **chiffre d'affaires total** atteint **14 158 M€** en 2012, en augmentation de **9 %**, en raison de l'incidence de la consolidation de DCNS en intégration proportionnelle à 35 %. Hors cet impact, le chiffre d'affaires s'élève en 2012 à 13 217 M€, en hausse de 1,5 % (stable à taux de change constant⁽¹⁾).

Le chiffre d'affaires du secteur **Défense & Sécurité** atteint **7 166 M€** sur l'ensemble de l'année 2012, un niveau stable par rapport à l'an dernier, grâce à un impact de change favorable (- 3 % en organique). Les Opérations Aériennes enregistrent un chiffre d'affaires en retrait en raison du fléchissement des activités de gestion de trafic aérien. Le chiffre d'affaires des activités de Systèmes de Mission de Défense est également en léger repli, l'arrivée à terme de plusieurs contrats navals export n'étant que partiellement compensée par la montée en charge du contrat de modernisation des Mirage 2000 indiens et le programme *Watchkeeper* au Royaume-Uni. Les activités de Systèmes C4I affichent un chiffre d'affaires quasiment stable, la progression des activités de sécurité civile compensant la baisse du chiffre d'affaires dans les radios tactiques. Enfin, les activités de Défense Terrestre présentent un chiffre d'affaires en légère croissance, avec notamment une progression en optronique en France et à l'export ainsi qu'en armement en Australie.

Dans le secteur **Aérospatial & Transport**, le chiffre d'affaires atteint **5 953 M€** en 2012, en augmentation de **5 %** par rapport à l'année 2011 (4 % en organique). Les activités de Systèmes de Transport présentent un chiffre d'affaires en progression, avec en particulier la montée en puissance du contrat Ecotaxe en France, qui compense l'impact de l'achèvement de plusieurs contrats au Moyen-Orient. Le chiffre d'affaires des activités Avionique affiche également une augmentation, grâce notamment à la hausse des cadences d'Airbus et à l'aviation régionale (ATR et SSJ), ainsi qu'à la progression des activités support et hélicoptères (dont les premières livraisons de suites avioniques pour l'hélicoptère S76D). Les activités spatiales enregistrent une légère croissance de leur chiffre d'affaires, avec la poursuite de l'exécution des programmes de constellations Iridium Next et O3b, des satellites Météosat et du programme Exomars.

La contribution de **DCNS** au chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à **941 M€** en 2012, avec l'exécution de programmes en France (sous-marins Barracuda, frégates FREMM, maintenance et services) et à l'international (Brésil, Inde et Russie).

(1) L'impact de change sur le chiffre d'affaires est positif de 315 M€ et résulte de l'appréciation de la livre sterling et des dollars américain et australien par rapport à l'euro.

RÉSULTATS AJUSTÉS

Résultat opérationnel courant ajusté

Résultat opérationnel courant ^(b) (en millions d'euros)	2012	2011 ^(a)	Variation totale	Variation organique
Défense & Sécurité	504	499		
en % du chiffre d'affaires	7,0 %	7,0 %	+ 1 %	- 1 %
Aérospatial & Transport	392	286	+ 37 %	+ 42 %
en % du chiffre d'affaires	6,6 %	5,0 %		
Autres et activités cédées	(48)	(36)		
Total hors impact DCNS	848	749	+ 13 %	+ 15 %
en % du chiffre d'affaires	6,4 %	5,7 %		
Impact DCNS	79	-		
en % du chiffre d'affaires	8,4 %			
TOTAL	927	749	+ 24 %	+ 15 %
en % du chiffre d'affaires	6,5 %	5,7 %		

(a) Reclassement en 2011 des activités Navigation Solutions, services informatiques en Suisse, Autriche, Argentine, Espagne et France du secteur opérationnel « Défense & Sécurité » en « autres et activités cédées » et des activités simulation aéronautique civile au Royaume-Uni et Diehl Air Cabin du secteur opérationnel « Aérospatial & Transport » en « autres activités cédées ».

(b) Après restructurations et avant impact des écritures d'amortissement des actifs incorporels acquis (« PPA »), cf. détail dans le paragraphe « Présentation de l'information financière » en page 8 de ce rapport de gestion.

Le **résultat opérationnel courant ajusté**, à **927 M€**, représente **6,5 %** du chiffre d'affaires (848 M€ hors impact DCNS, soit 6,4 % du chiffre d'affaires) contre 749 M€ (5,7 % du chiffre d'affaires) lors de l'exercice 2011. Cette évolution favorable du résultat opérationnel courant ajusté reflète une amélioration de la performance opérationnelle et de la maîtrise des coûts, ainsi qu'un niveau de charges de restructuration moins élevé qu'en 2011.

L'amélioration de la performance opérationnelle est illustrée par la progression de la **marge brute**, qui atteint **3 290 M€** contre 2 961 M€ en 2011, soit un taux de marge brute rapportée au chiffre d'affaires de 23,2 % contre 22,7 % lors de l'exercice précédent.

Les mesures de maîtrise des coûts ont permis au Groupe d'absorber intégralement l'inflation sur les **frais commerciaux et généraux**, qui demeurent inchangés d'une année sur l'autre, à périmètre et taux de change constants.

Les charges de **R&D autofinancée** s'élèvent à **687 M€**, en progression de 5 % à périmètre et taux de change constants, le montant activé (12 M€) restant proche du niveau comptabilisé en 2011.

Le secteur **Défense & Sécurité**, malgré un chiffre d'affaires en repli organique, affiche un résultat opérationnel courant ajusté stable, à **504 M€**, soit **7 %** du chiffre d'affaires, contre 499 M€ en 2011 (7 % du chiffre d'affaires).

Le résultat opérationnel courant ajusté du secteur **Aérospatial & Transport** poursuit sa progression et atteint **392 M€** (**6,6 %** du chiffre d'affaires), contre 286 M€ (5 % du chiffre d'affaires) en 2011, soit une hausse organique de 42 % par rapport à 2011.

DCNS poursuit l'amélioration de ses performances et contribue au résultat opérationnel courant ajusté du Groupe à hauteur de 79 M€ (soit 8,4 % du chiffre d'affaires).

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté atteint **913 M€** contre 742 M€ en 2011 (+ 23 %), en ligne avec la progression du résultat opérationnel courant ajusté, les pertes de valeurs sur actifs immobilisés restant limitées, à - 15 M€ contre - 7 M€ en 2011.

Résultat financier ajusté

La **charge financière nette** s'élève à **- 41 M€** (- 52 M€ hors impact DCNS) contre - 64 M€ à fin décembre 2011, le niveau de dette brute de 2011 ayant été affecté par le refinancement par anticipation de l'émission obligataire d'échéance juillet 2011. Les **autres composantes de la charge de retraite** sont en hausse, à **- 68 M€** contre - 47 M€ en 2011, essentiellement en raison de l'augmentation de la charge d'intérêt et de la baisse du rendement attendu des placements au Royaume-Uni.

Résultat net ajusté

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** diminue à **24 M€**, contre 62 M€ sur l'exercice précédent, la participation du Groupe dans DCNS étant désormais consolidée par intégration proportionnelle et non plus par mise en équivalence.

Le **résultat net ajusté, part du Groupe** progresse de **13 %**, à **585 M€** (contre 517 M€ en 2011), malgré la hausse sensible de la charge d'impôt ajustée, à - 243 M€ contre - 176 M€ en 2011.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Résultat opérationnel courant

Le **résultat opérationnel courant consolidé** s'établit à 816 M€ contre 678 M€ à fin 2011. Cette augmentation reflète les évolutions commentées ci-dessus (cf. paragraphe « Résultat opérationnel courant ajusté »), ainsi que la hausse de l'impact des écritures d'amortissement des actifs incorporels acquis (PPA), dont le montant atteint - 112 M€ contre - 71 M€ l'année précédente à la suite de la montée au capital de DCNS à hauteur de 35 % fin 2011, qui a donné lieu à la consolidation proportionnelle de DCNS à partir du 31 décembre 2011.

Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel consolidé** s'élève à 915 M€, en augmentation marquée par rapport à l'exercice précédent (+ 26 %), sous l'effet conjugué de la progression du résultat opérationnel courant et de l'enregistrement d'un résultat des cessions en hausse, en raison essentiellement des plus-values constatées lors des cessions de l'activité de simulation civile au Royaume-Uni et de la participation de 49 % dans Diehl Aircabin en Allemagne.

Résultat financier

La **charge financière nette** s'élève à - 67 M€ (- 78 M€ hors impact DCNS) contre - 58 M€ en 2011, la baisse des frais financiers liée à la réduction de la dette brute ne compensant que partiellement les impacts mécaniques des variations de valeur des couvertures de change (euro/dollar essentiellement). Les **autres composantes de la charge de retraite** sont en forte hausse, à - 142 M€ contre - 63 M€ en 2011, compte tenu de l'augmentation de la charge d'intérêt et de la baisse du rendement attendu des placements au Royaume-Uni et, surtout, de la progression de la charge d'amortissement des écarts actuariels, en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Résultat net

Le **résultat net consolidé**, part du Groupe, s'inscrit à 536 M€ en 2012, contre 512 M€ lors de l'exercice précédent, la charge d'impôt atteignant - 194 M€ contre - 147 M€ en 2011.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Le **free cash-flow opérationnel** augmente fortement et atteint **669 M€** (753 M€ hors impact DCNS) contre 379 M€ sur l'exercice précédent, sous l'effet conjugué de l'amélioration des résultats et d'une variation favorable du besoin en fonds de roulement, grâce à la réception d'encaissements importants fin 2012.

Tableau de flux résumé

(en millions d'euros)

	2012	2011 ^(a)
Autofinancement d'exploitation	1 346	1 242
Variation du BFR et des provisions pour risques et charges	13	(390)
Versement au titre des contributions/prestations de retraite	(113)	(104)
Intérêts financiers nets versés	(37)	(53)
Impôt sur les bénéfices versé	(125)	(60)
Cash flow opérationnel net	1 084	635
Investissements nets d'exploitation	(415)	(256)
dont R&D capitalisée	(12)	(10)
Free cash flow opérationnel	669	379
Solde net des (acquisitions)/cessions	156	(289)
Versement au titre des déficits de financement des régimes des retraites au Royaume-Uni	(64)	(59)
Dividendes	(155)	(64)
Change et autres	17	34
Variation de la trésorerie nette	623	1

(a) Hors impact DCNS.

Compte tenu des cessions d'activités réalisées en 2012 (simulation civile, services informatiques, Diehl Aircabin), la trésorerie nette augmente de 623 M€ (717 M€ hors impact DCNS), alors qu'elle était restée stable en 2011.

Le Groupe termine ainsi l'année en situation de **trésorerie nette positive** de **1 528 M€** (soit 909 M€ hors impact DCNS), contre 906 M€ (soit 192 M€ hors impact DCNS) à la fin de l'année précédente. Les **capitaux propres**, part du Groupe se renforcent et atteignent **4 576 M€** contre 4 120 M€ à fin 2011.

PROPOSITION DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires, qui seront convoqués en assemblée générale le 24 mai 2013, la distribution d'un **dividende** de **0,88 €** par action, en hausse de **13 %**. S'il est approuvé, ce dividende sera détaché le 28 mai 2013

et mis en paiement le 31 mai 2013. Le versement de ce dividende sera effectué intégralement en numéraire et s'élèvera à 0,63 €, compte tenu de l'acompte de 0,25 € par action déjà versé en décembre 2012.

PERSPECTIVES POUR 2013⁽¹⁾

Malgré un environnement économique toujours défavorable en Europe, le Groupe table sur des prises de commandes en légère croissance en 2013, grâce notamment à la performance attendue dans les pays émergents.

Le chiffre d'affaires devrait rester globalement stable, la croissance des activités civiles permettant de compenser une situation moins favorable dans la défense.

Enfin, la poursuite des efforts d'amélioration des performances devrait conduire le Groupe à afficher une nouvelle progression de son résultat opérationnel courant ajusté, qui devrait s'inscrire en hausse de 5 à 8 % par rapport à 2012.

1.1.2 FACTEURS DE RISQUES

Thales est soumis à de nombreux risques et incertitudes qui sont susceptibles d'affecter de manière significative ses activités, sa réputation, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. Les risques décrits ci-après ne sont pas les seuls auxquels Thales doit faire face. D'autres risques dont Thales n'a pas connaissance à ce jour ou qui apparaissent comme

non significatifs en l'état actuel pourraient également affecter défavorablement l'activité, la rentabilité et la situation financière du Groupe ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

D'une manière générale, Thales peut être confronté à un certain nombre de risques financiers, juridiques, opérationnels et stratégiques.

1.1.2.1 RISQUES FINANCIERS

1.1.2.1.1 Liquidité

Le risque de liquidité du Groupe correspond au niveau d'exposition de Thales aux évolutions des principaux paramètres de marché pouvant entraîner un renchérissement du crédit, voire une limitation temporaire de l'accès aux sources externes de financement.

Le Groupe gère ce risque en s'efforçant d'anticiper ses besoins de liquidité et assure sa couverture par les ressources financières à court et long terme du Groupe suivantes :

- des capitaux propres, dont la présentation détaillée par rubrique figure dans la note 20 des comptes consolidés ;
- un endettement brut, dont la présentation détaillée, notamment sa ventilation par échéance, figure dans la note 24 des comptes consolidés ;
- des lignes de crédits confirmées, accordées par les banques et non utilisées, qui servent de lignes de substitution au programme de billets de trésorerie et constituent une réserve de financement. Leurs spécificités sont exposées dans la note 24 en annexe aux comptes consolidés.

Le principe de centralisation des actifs et passifs à court terme des unités (système de *cash pooling*) est appliqué selon un regroupement des unités par zone monétaire (zone euro, zone livre sterling, zone dollar, zone dollar australien, pour ne citer que les principales) et, dans certains cas, par pays.

Le Groupe consolide et centralise les excédents et les besoins de trésorerie de ses différentes unités, ce qui lui permet :

- de simplifier la gestion de trésorerie des unités et de gérer, au travers du rapprochement des positions individuelles, une position consolidée ; et
- d'accéder aux marchés financiers au travers des programmes de financement de Thales société mère, qui font l'objet des notations financières par Standard & Poor's et Moody's (cf. ci-après).

La trésorerie disponible figurant à l'actif consolidé dont le montant au 31 décembre 2012 était de 2 518,3 M€ (contre 1 923,1 M€ à fin 2011), se décompose comme suit :

(1) Hors contrat export exceptionnel.

- 1 721,8 M€ détenus par la société mère et mobilisables immédiatement ;
- 392,8 M€ de positions bancaires créditrices des filiales, principalement à l'étranger. Ce montant comprend, entre autres, les encaissements intervenus dans les derniers jours de l'exercice qui sont ultérieurement transférés à la trésorerie centralisée ;
- 403,7 M€ de trésorerie détenue directement par les sociétés en joint-venture (montant comptabilisé au prorata de la participation de Thales), dont 191,3 M€ relatif à DCNS, dans lesquelles la gestion centralisée de trésorerie du Groupe ne peut s'appliquer.

La trésorerie de fin d'année est exclusivement placée en dépôts bancaires, en certificats de dépôt bancaires à très court terme auprès de banques de premier rang ou en OPCVM monétaires. À la date de publication du présent document, les notations attribuées aux emprunts du groupe Thales par les agences de rating étaient les suivantes :

	Moody's	Standard & Poor's
Emprunts à moyen & long terme	A2	BBB+
Perspective	Perspective négative	Perspective positive
Billets de trésorerie & emprunts à court terme	Prime-1	A2

L'abaissement de la notation n'entraîne aucune mise en jeu des « covenants » contenus dans les contrats de financement. L'entrée en vigueur de la seule clause d'exigibilité anticipée des lignes de crédit confirmées ne saurait se faire que dans l'hypothèse où l'État ne détiendrait plus son action spécifique au capital de la société, et que, simultanément, le ratio de la dette financière nette

consolidée rapportée à l'EBITDA (résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciation) serait supérieur à 3.

L'abaissement d'une notation se traduirait par un renchérissement (plafonné) des marges applicables au crédit confirmé de 1,5 Md€ présenté à la note 24 des comptes consolidés ; symétriquement, ces marges seraient améliorées (avec un seuil minimum) en cas de réhaussement d'une notation.

1.1.2.1.2 Taux

Le Groupe est exposé à la volatilité des taux d'intérêt notamment à travers l'évolution des conditions de ses financements à taux variable. Cependant, le Groupe a mis en place une gestion active des taux limitant ce risque.

La Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe consolide les informations relatives à l'exposition du Groupe aux risques de taux et utilise des instruments financiers adaptés pour assurer la meilleure couverture de ces risques.

Thales met en œuvre une politique active de contrôle des risques de taux et de contreparties ainsi que d'optimisation de ses conditions de financement et de réalisation de ses opérations bancaires.

La répartition de la dette du Groupe par nature de taux d'intérêt est décrite dans la note 24 des comptes consolidés. Le tableau suivant synthétise l'exposition du Groupe aux risques de taux, avant et après opérations de gestion de ces risques.

Une hausse de 1 % des taux d'intérêt, appliquée à l'endettement net moyen du Groupe après prise en compte des instruments de couverture, diminuerait la charge financière de 11,1 M€.

(en millions d'euros)	JJ à 1 an		1 an à 5 ans		Au-delà		Total	
	fixe	variable	fixe	variable	fixe	variable	fixe	variable
Passifs financiers	(665,4)	(331,8)	(707,0)	(90,4)	(17,1)	(12,7)	(1 389,5)	(434,9)
Actifs financiers		3 352,3					0,0	3 352,3
Position nette avant gestion	(665,4)	3 020,5	(707,0)	(90,4)	(17,1)	(12,7)	(1 389,5)	2 917,4
Opérations de gestion	(15,2)	15,2	357,8	(357,8)	(9,2)	9,2	333,4	(333,4)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(680,6)	3 035,7	(349,2)	(448,2)	(26,3)	(3,5)	(1 056,1)	2 584,0

1.1.2.1.3 Change

Le Groupe est exposé à l'évolution des taux de change des devises, en raison de la nature internationale de ses activités.

a) Risques de change liés à l'activité commerciale

Les risques de change liés à l'activité commerciale existent dès lors qu'une partie de cette activité est facturée dans une devise différente de celle des coûts afférents.

- a. D'une manière générale, Thales est structurellement immunisé contre les variations de change pour une part significative de son activité. Près de la moitié de son chiffre d'affaires est réalisé dans la zone euro, qui est également la principale zone d'implantation industrielle du Groupe. De surcroît, la politique de développement à l'international, en Europe, mais aussi hors d'Europe (aux États-Unis, en Australie, en Corée du Sud, etc.) conduit à produire et facturer dans la monnaie locale, ce qui élimine ainsi le risque de change sur les ventes locales.
- b. Les comptes des filiales de Thales implantées dans des pays n'ayant pas l'euro comme monnaie fonctionnelle sont convertis en euros dans les comptes consolidés du Groupe. La baisse de ces devises par rapport à l'euro est susceptible d'avoir un impact négatif sur les comptes, qui reste cependant limité au niveau des résultats puisque la base de coûts des filiales concernées est pour l'essentiel dans la même devise que le chiffre d'affaires.
- c. Pour certaines activités du Groupe (avionique civile et tubes, spatial civil), le dollar américain (« USD ») est la monnaie de transaction de référence. Lorsqu'il s'agit d'activités réalisées hors de la zone dollar (l'activité multimédia de bord, essentiellement implantée aux États-Unis, est immunisée contre ce risque), une politique spécifique de couverture du risque de change est mise en place.
 - Pour les flux d'équipements (avionique, tubes), cette politique est définie à partir des prévisions de ventes en USD, nettes des achats en USD correspondants. Sur ces flux, l'exposition nette au risque dollar représente environ 3 % du chiffre d'affaires total 2012 du Groupe.
 - Pour les programmes de durée plus longue, sur les marchés traditionnellement libellés en USD (principalement les activités spatiales civiles), chaque offre fait l'objet d'un examen de rentabilité incluant l'effet devise, après prise en compte des achats en USD correspondants et, si nécessaire, donne lieu à une couverture spécifique par des opérations de marché (change à terme et options). Une approche similaire est appliquée, le cas échéant, dans d'autres domaines d'activité du Groupe si le client exige ponctuellement un contrat libellé en USD. Globalement, l'exposition nette a représenté environ 4 % du chiffre d'affaires total 2012 du Groupe.
 - Au-delà de ce risque dollar direct qui concernait donc, au total, environ 7 % du chiffre d'affaires consolidé à fin 2012, le Groupe est exposé à un risque dollar « indirect », sur des contrats libellés en autres devises que le dollar, dès lors que son offre est en concurrence avec celles d'industriels qui bénéficient d'une base de coûts en dollar. L'analyse par ligne de produits et zone géographique conduit à estimer qu'environ 20 % du chiffre d'affaires total sont susceptibles d'être exposés à ce risque dollar « indirect ».

Le « risque dollar » constitue ainsi le risque de change le plus important que le Groupe doit gérer. Les montants correspondant à la gestion de ce risque de change commercial en dollar sont les suivants :

- 3 102 MUSD, montant des instruments financiers en couverture des engagements fermes nets (risque USD contre EUR, CAD et GBP) au 31 décembre 2012 contre 3 563 MUSD au 31 décembre 2011 ;
- 238 MUSD, montant des instruments financiers en couverture des offres en USD contre EUR, CAD et GBP au 31 décembre 2012 contre 201 MUSD au 31 décembre 2011.

Les créances et les dettes d'exploitation libellées en devises étrangères font l'objet d'une couverture de change et ne sont donc pas sensibles au risque de change.

La variation de valeur des instruments financiers (opérations à termes) adossés en couverture aux flux de trésorerie est comptabilisée en capitaux propres pour la composante cours comptant. Une baisse (hausse) de 5 % du dollar, par rapport aux devises EUR, GBP et CAD, aurait augmenté (aurait diminué) les capitaux propres d'environ 118 M€ au 31 décembre 2012 contre 139 M€ au 31 décembre 2011. La composante report/déport n'est pas éligible à la comptabilité de couverture et est comptabilisée en résultat. En 2012, l'évolution de la valeur de marché du report/déport a été de - 14 M€.

La variation de valeur des instruments économiquement adossés au portefeuille d'offres commerciales non éligibles à la comptabilité de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat. Une baisse (hausse) de 5 % du dollar, par rapport aux devises EUR, GBP et CAD, aurait augmenté (aurait diminué) le résultat d'environ 5 M€ au 31 décembre 2012, contre 2 M€ au 31 décembre 2011.

Les dettes financières en devises ne génèrent aucune sensibilité dans le compte de résultat, car elles sont, soit libellées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les porte, soit utilisées pour la couverture d'investissements nets à l'étranger.

b) Gestion des risques patrimoniaux en devises

Le Groupe assure la couverture d'une partie très limitée de son patrimoine en devises, pour l'essentiel le patrimoine susceptible de faire l'objet de cessions. Les principaux critères appliqués pour déterminer si un patrimoine en devises donné doit relever ou non de cette politique de couverture sont les suivants :

- la nature des activités concernées ;
- les modalités d'engagement du Groupe relatives aux sociétés en partenariat, notamment les aspects particuliers à chaque accord d'actionnaires dans le cadre de sociétés communes (joint ventures).

En règle générale, la couverture utilisée est la souscription d'emprunts ou de swaps de change, de même devise que le patrimoine à couvrir. De plus, les modalités de mise en place de cette politique générale tiennent compte :

- d'un objectif d'optimisation des couvertures en fonction des conditions de marché (disponibilité des devises, taux d'intérêts, cours de couverture, etc.) ;
- des risques inhérents à la valeur future des actifs couverts et à la nature de l'activité des filiales correspondantes.

Synthèse des risques patrimoniaux au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	GBP	USD	AUD
Actifs	2 053,7	1 090,0	798,1
Passifs	1 148,2	490,4	454,8
Position nette avant gestion	905,5	599,6	343,3
Position hors-bilan	(40,3)		
POSITION NETTE APRÈS GESTION	865,2	599,6	343,3

1.1.2.1.4 Actions

Thales n'a pas de risque sur actions significatif à fin 2012, hors risque sur ses actions propres.

Au 31 décembre 2012, Thales détenait 2 795 564 de ses propres actions, soit 1,38 % du capital.

1.1.2.1.5 Engagements hors-bilan

a) Engagements de retraites

Certains salariés du Groupe, principalement au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, bénéficient de régimes de retraite à prestations définies à la charge du Groupe, dont le financement fait l'objet d'une capitalisation externe, dans le cadre de la réglementation nationale applicable.

Les engagements du Groupe aux Royaume-Uni et aux Pays-Bas vis-à-vis des salariés (l'accès à ces régimes a été fermé pour les nouveaux salariés au Royaume-Uni), des anciens salariés et des retraités, représentent au 31 décembre 2012 pour ces deux pays un montant de 4 203 M€, couverts par des placements à hauteur de 3 388 M€, soit un sous-financement latent de 815 M€. Au 31 décembre 2012, ces placements étaient réalisés à hauteur de :

- 35 % en actions ;
- 42 % en obligations à taux fixe ;
- 8 % en placement indexé ;
- 8 % en placement alternatif liquide ;
- 4,5 % en placement alternatif illiquide (immobilier, infrastructure, etc.) ;
- 2,5 % en liquidité.

L'évolution des paramètres de marchés peut modifier le montant du sous-financement latent, ainsi que les charges annuelles afférentes aux régimes à prestations définies. Par ordre d'importance, au 31 décembre 2012, les principaux facteurs de sensibilité sont les suivants :

- la baisse ou la hausse du taux d'actualisation des passifs, qui peut augmenter ou diminuer le sous-financement latent, ce facteur étant partiellement compensé par l'évolution de valeur des placements obligataires à taux fixe et des contrats d'échange de taux ;
- l'évolution du rendement total des placements en actions et en actifs immobiliers ;
- l'évolution de l'inflation prévisionnelle ;
- la modification substantielle des tables de mortalité ;

- l'évolution des changes (principalement la livre sterling contre l'euro).

Le Groupe a mis en place un instrument de reporting trimestriel des positions et procède régulièrement à des analyses déterministes et stochastiques lui permettant de mesurer la sensibilité du sous-financement à l'évolution possible des paramètres, intégrant leurs facteurs de corrélation. Dans des pays comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas, Thales est engagé sur des prestations définies mais la gestion des actifs de couverture est, conformément à la réglementation applicable, assurée par des trustees, le Groupe étant consulté. L'allocation des actifs de couverture est effectuée au regard de la nature long terme des engagements qu'ils couvrent.

b) Cautions, avals et garanties donnés par Thales société mère

Thales société mère, émet des cautions, avals et garanties, principalement au titre des engagements souscrits par ses filiales dans le cadre de contrats commerciaux. La Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe centralise la délivrance de ces cautions, avals et garanties.

Ces émissions sont faites dans le cadre d'une enveloppe globale de 3 Md€ dont l'utilisation est déléguée annuellement par le conseil d'administration au Président-directeur général. Le niveau d'utilisation de cette enveloppe, suivi par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe, donne lieu à une communication au Conseil, avant chaque renouvellement de l'autorisation au Président.

Au 31 décembre 2012, l'encours des cautions, avals et garanties, donnés par Thales société mère en soutien de ses filiales, s'élevait à 10 254 M€. Cet encours inclut l'ensemble des engagements donnés en soutien de Thales Alenia Space, qui font par ailleurs, l'objet d'une contre garantie de Finmeccanica à hauteur de sa participation (33 %) dans le capital de Thales Alenia Space.

Thales met en œuvre une politique de contrôle des risques liés à l'émission de ces cautions, avals et garanties par la maison mère et d'optimisation des conditions financières des opérations ainsi garanties avec pour principaux objectifs :

- de limiter les risques à ceux correspondant à des engagements normaux de contrats commerciaux, notamment en volume et en durée ;
- de limiter leur émission à des engagements par des filiales détenues à 100 %, les engagements concernant des groupements ou joint-ventures n'étant émis qu'à hauteur de la participation du Groupe ou contregaranti par l'autre actionnaire à hauteur de sa participation ;
- de faire bénéficier ses filiales, lorsque cela est approprié, de la qualité de crédit de Thales société mère, en contrôlant les conditions financières des opérations garanties.

1.1.2.1.6 Crédit client

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou l'encaissement des créances.

a) Risque de défaillance d'un client privé

Thales réalise auprès de ses clients non-gouvernementaux (avionneurs, compagnies aériennes, opérateurs privés d'infrastructures, industriels) environ 25 % de son chiffre d'affaires. Ces clients sont susceptibles de connaître des difficultés financières majeures et/ou prolongées qui pourraient entraîner des défauts de paiement ou des annulations de commandes. Si ces faits s'avéraient, ils pourraient avoir des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires, la rentabilité et la situation financière du Groupe.

Afin de se prémunir contre ces risques, Thales réalise régulièrement des études sur la capacité de ses clients à faire face à leurs obligations. Le cas échéant, Thales peut demander la mise en place de garanties bancaires ou des supports de leur maison mère ou recourir à des assureurs crédit.

1.1.2.2 RISQUES JURIDIQUES

1.1.2.2.1 Conformité aux lois et règlements

Les activités du Groupe s'exercent dans un environnement légal et réglementaire complexe, strict et évolutif tant national qu'international.

Le cadre légal et réglementaire dans lequel le Groupe opère couvre un nombre important de domaines, liés notamment au droit des sociétés, au droit boursier, au droit fiscal, au droit du travail, au contrôle des exportations ou encore à la lutte contre la corruption et au blanchiment d'argent.

Le Groupe, par ses implantations internationales, est à même de suivre les évolutions du cadre légal ou réglementaire dans lequel il opère, sans toutefois pouvoir toutes les prévoir et dans cette mesure son activité peut s'en trouver affectée.

En dépit des dispositions prises par Thales dans son ensemble pour se conformer aux règles applicables à ses activités, des risques subsistent qui ressortent de leur nature propre, du pouvoir interprétatif donné aux agents régulateurs ou des évolutions jurisprudentielles et des pouvoirs de sanctions.

Ainsi, dans la plupart des cas, les régulateurs disposent cumulativement avec les instances judiciaires de droits de poursuite pouvant exposer le Groupe ou ses collaborateurs à des poursuites susceptibles d'aboutir à des condamnations civiles, administratives ou pénales comprenant, le cas échéant, des interdictions temporaires d'activités qui pourraient affecter de manière défavorable la rentabilité et la situation financière du Groupe.

Pour faire face à cette complexité, le Groupe s'est doté d'un comité des risques et du contrôle interne qui, à partir d'une cartographie des risques légaux et réglementaires, procède à l'évaluation, au contrôle de la mise en œuvre et de l'amélioration des plans de conformité au sein des unités du Groupe. Les actions de conformité s'appuient pour ces besoins sur des réseaux de responsables de conformité qui peuvent être spécialisés (contrôle des exportations), sur des risk sponsors, en charge de la prévention de chacun des risques majeurs identifiés et suivis par le comité des risques et du contrôle interne, ou sur une organisation dédiée pour ce qui concerne le commerce international (cf. infra).

b) Risque de crédit d'un client public

Environ les trois quarts du chiffre d'affaires de Thales sont réalisés avec des clients publics, étatiques ou institutionnels. Parmi les pays avec lesquels Thales travaille, un certain nombre d'entre eux peuvent présenter un risque de crédit significatif qui pourrait les amener à interrompre une commande en cours de fabrication ou se trouver dans l'incapacité de procéder au paiement du contrat à la livraison. Thales s'efforce de limiter son exposition à ces risques, en souscrivant des polices d'assurance auprès des agences de crédit-export (comme la Coface en France) ou d'assureurs privés.

Au 31 décembre 2012, seuls deux clients représentent plus de 500 M€ de chiffre d'affaires pour Thales, l'État français (3,1 Md€, dont 0,8 Md€ liés à DCNS) et l'État britannique (environ 1 Md€). Au 31 décembre 2012, ces deux États bénéficiaient d'une notation de crédit de première ou de haute qualité (France AA+ par Standard & Poor's et Aa1 par Moody's - Royaume-Uni AAA par Standard & Poor's et Aaa par Moody's).

Le comité des risques et du contrôle interne participe à l'élaboration du plan d'audit annuel et suit les conclusions des contrôles réguliers menés par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne dans ces domaines de conformité.

Un rapport est fait à échéance régulière au comité d'audit et des comptes du conseil d'administration de Thales qui peut donner des directives s'agissant du contrôle de la conformité au sein du Groupe.

a) Gestion des activités commerciales

Du fait de sa présence dans plus de 50 pays et de la diversité de ses marchés et de ses secteurs d'activité, Thales est soumis à des législations nationales, notamment celles issues des transpositions des conventions internationales (convention de l'OCDE, convention des Nations Unies contre la corruption, convention de l'Union Européenne, conventions du Conseil de l'Europe, etc.) et à des normes et standards internationaux en matière de lutte contre la corruption.

Le non-respect de ces législations est susceptible d'entraîner des conséquences judiciaires sévères, non seulement pour son personnel, mais également pour les entités qui seraient éventuellement mises en cause et ainsi de nuire gravement à l'image et à la réputation du Groupe.

Pour répondre à ces exigences réglementaires liées à la prévention de la corruption et plus globalement à l'éthique du commerce, Thales a mis en place, sur un plan mondial, depuis de nombreuses années, un exigeant programme de conformité et d'intégrité. Ce programme est évalué régulièrement et réajusté en fonction des évolutions des risques externes (nouvelles législations par exemple), des risques internes (axes d'amélioration identifiés par l'audit interne, le comité des risques, etc.) ou encore de la stratégie commerciale du Groupe.

Sa mise en œuvre s'appuie sur un ensemble cohérent de directives inscrites dans le système de référence du Groupe, d'organisations dédiées et de moyens de contrôle indépendants.

Les risques inhérents à l'activité commerciale sont appréhendés dans l'ensemble des processus de gestion des affaires. Ces processus

opérationnels prévoient, dès la phase amont d'une affaire, la mise en œuvre de plans d'actions de réduction des risques commerciaux, avec une attention particulière portée sur la prévention de la corruption.

Thales encadre d'une manière stricte le recours à des agents et consultants par le biais d'une procédure très détaillée, prévoyant notamment des vérifications préalables approfondies (due diligence) – confortées par l'analyse de signaux d'alertes ou facteurs de risques – ainsi que des déclarations et engagements appropriés de la part de ces conseillers. Conçue par la Direction Éthique et Responsabilité d'Entreprise du Groupe, cette procédure a été encore renforcée notamment en ce qui concerne le recours à des conseillers rémunérés sur la base de commissions de succès (*success fees*).

Par ailleurs, pour accompagner sa stratégie de renforcement de sa présence à l'international et son ancrage dans des pays cibles, Thales qualifie et sélectionne ses partenaires industriels locaux. Le processus de qualification et de sélection vise à sceller des partenariats durables avec des acteurs industriels domestiques répondant à un ensemble de critères d'intégrité et d'éthique du commerce, de compétence et d'expertise. Ce dispositif s'inscrit dans le renforcement des procédures de contrôle et de prévention de la corruption dans le domaine des achats.

Une organisation internationale, dédiée et indépendante des structures commerciales opérationnelles, assure les vérifications requises – confortées par des études et diagnostics externes réalisés par des sociétés spécialistes en veille économique – lors des phases de qualification et de sélection des agents et consultants, ainsi que des partenaires industriels locaux de Thales.

De plus, s'appuyant sur une cartographie des risques et des mécanismes rigoureux de contrôle interne, la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne du Groupe mène, à fréquence régulière, des missions de vérification de conformité et d'intégrité portant sur l'ensemble des dispositifs de gestion des risques commerciaux.

Thales porte également une attention particulière à la sensibilisation de ses salariés à l'éthique des affaires dès leur entrée dans le Groupe. L'appropriation et la responsabilisation sont au cœur du dispositif d'information et de formation conçu par la Direction Éthique et Responsabilité d'Entreprise du Groupe. Une large palette d'outils (Code d'Éthique, guide de référence, guides de bonnes pratiques, etc.) et de formations (formations en présentiel et e-learning dorénavant disponible en français, anglais et allemand) est à la disposition des collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel. Une attention plus particulière est portée aux collaborateurs impliqués dans les processus commerciaux, de gestion de projets et d'achats. Le plan de formation sur la « Prévention de la corruption », de dimension mondiale, leur est prioritairement destiné.

Thales poursuit également la diffusion de ses bonnes pratiques auprès de ses fournisseurs et sous-traitants, en leur demandant notamment de s'engager à respecter les termes d'une charte « Achats et Responsabilité d'Entreprise ». Dans ce cadre, Thales a reçu en France en 2012 le label d'État des relations fournisseurs

responsables qui distingue pour une période de trois ans les entreprises françaises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

Thales est enfin très présent dans les instances professionnelles nationales (MEDEF, GIFAS, ADS⁽¹⁾, etc.) et internationales (ASD⁽²⁾, ICC⁽³⁾, B20⁽⁴⁾, etc.) traitant de l'éthique du commerce, ainsi qu'au sein de groupes de travail d'organisations intergouvernementales (OCDE, Nations Unies, etc.). Le Groupe participe activement à diverses initiatives en matière de lutte contre la corruption, tant au niveau européen (*Business Ethics Committee* de l'ASD) que dans le cadre de l'initiative sectorielle mondiale des industries de l'Aéronautique et de la Défense (IFBEC⁽⁵⁾) qui a publié en octobre 2012 son *Public Accountability Report* restituant, sur une quarantaine de critères, le niveau de maturité des programmes d'éthique du commerce des 20 entreprises membres.

Parallèlement, Thales a été classé par Transparency International, ONG qui lutte contre la corruption dans le monde, parmi les 10 meilleures entreprises du secteur. Le rapport de Transparency International⁽⁶⁾ publié en octobre 2012 fournit une analyse des programmes de prévention de la corruption des 129 plus grandes entreprises mondiales du secteur défense. Les entreprises sont évaluées sur cinq piliers (leadership, gouvernance et organisation – gestion des risques – normes internes – formation – dispositifs d'alerte) relatifs à l'éthique et aux systèmes anti-corruption qu'elles ont mis en place.

Par ailleurs, en septembre 2012, le Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact), dont Thales est signataire depuis 2003, a reconnu la qualité du reporting et de la communication extra-financière de Thales, en relevant son niveau de performance de « actif » à « avancé ». Parmi les 7 000 entreprises membres du Pacte Mondial, seules 386 d'entre elles ont obtenu à ce jour le niveau Global Compact Advanced, dont 18 françaises.

b) Contrôle des exportations

L'exportation constitue une part significative des activités de Thales. De nombreux produits et systèmes de Thales sont à usage militaire ou à double usage. En conséquence, notamment dans le domaine défense, l'exportation de ces produits ou systèmes hors des marchés domestiques de Thales où ils sont fabriqués peut être limitée ou soumise à l'obtention de licences et à un contrôle à l'exportation spécifique (notamment par les pays dans lesquels Thales exerce ses activités ainsi que par d'autres pays, les États-Unis en particulier, d'où sont originaires les fournisseurs de produits ou de technologies utilisés hors desdits pays).

Rien ne permet de garantir (i) que les contrôles à l'exportation auxquels Thales est soumis ne s'alourdiront pas, (ii) que de nouvelles générations de produits ou systèmes développés par Thales ne feront pas également l'objet de contrôles similaires, voire plus rigoureux et (iii) que des facteurs géopolitiques ne rendront pas impossible l'obtention, par Thales ou ses fournisseurs, de licences d'exportation pour certains clients ou ne réduiront pas la capacité de Thales à exécuter des contrats préalablement signés. Un accès plus limité aux

(1) *Advancing UK AeroSpace, Defence & Security Industries.*

(2) *AeroSpace and Defence Industries Association of Europe.*

(3) *International Chamber of Commerce.*

(4) *Communauté d'affaires internationale réunissant 22 organisations patronales.*

(5) *International Forum on Business Ethical Conduct.*

(6) *Defence Companies Anti-corruption Index 2012 – Transparency International – <http://companies.defenceindex.org/report>.*

marchés militaires risquerait de ce fait d'avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière et la rentabilité de Thales.

Le Groupe a mis en place des systèmes et procédures formelles pour assurer la conformité aux réglementations et contrôles applicables et renforce ces mesures par des programmes de sensibilisation, avec, en particulier, des modules dédiés d'e-learning. Les unités opérationnelles s'appuient sur un réseau de spécialistes déployés au sein du Groupe qui ont en charge d'appliquer les règles de conformité décidées au niveau du Groupe et de suivre les demandes d'autorisations requises et la conformité de leur mise en œuvre.

c) Concurrence

Les activités du Groupe sont soumises à de nombreuses réglementations nationales ou internationales visant notamment la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles.

Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions sévères, telles que des amendes, le paiement de dommages et intérêts, des restrictions de vente, des interdictions légales ; elles peuvent également nuire gravement à la réputation de l'entreprise.

Afin de prévenir ces risques, le Groupe a entrepris une initiative de sensibilisation à ces règles, notamment par le biais du déploiement d'un outil d'e-learning dédié.

d) Propriété intellectuelle

Thales est exposé à deux catégories de risques principaux en matière de propriété intellectuelle : la dépendance à des technologies appartenant à des tiers et les actions de tiers contre Thales pour contrefaçon de leurs droits de propriété intellectuelle.

Pour réduire les risques de dépendance à des technologies de tiers, Thales a défini et mis en œuvre une politique ambitieuse tendant à la maîtrise des technologies et approvisionnements critiques, réactualisée chaque année.

Par ailleurs, compte tenu de la nature de ses activités et de la spécificité de ses produits, Thales assure en interne une grande partie de ses travaux de recherche et développement et maîtrise les technologies nécessaires à ses activités. Thales compte parmi les principaux déposants de brevets en France et a été reconnu en 2012 par Thomson Reuters comme une des 100 sociétés les plus innovantes dans le monde. Le portefeuille conséquent de propriété intellectuelle propre (plus de 13 000 brevets mais aussi logiciels et savoir-faire) et la présence du Groupe sur l'ensemble de la chaîne de la valeur (équipements, systèmes, systèmes de systèmes) réduisent

la nécessité de recourir à des technologies appartenant à des tiers et la dépendance de Thales à ces technologies peut être considérée comme très faible.

En ce qui concerne le risque d'actions de tiers alléguant la contrefaçon de leurs droits de propriété intellectuelle par des entités du Groupe, Thales procède à l'identification et à l'analyse de ce risque dans le cadre des procédures d'obtention de ses propres brevets et/ou à l'occasion du lancement des études techniques ou des travaux de développement de produits.

En cas de réclamation de tiers pour contrefaçon contre une société du Groupe, les analyses juridiques et techniques des produits allégués contrefacteurs et des droits de propriété intellectuelle du tiers sont traitées de façon centralisée par les experts de Thales avec l'appui si besoin de conseils externes spécialisés.

1.1.2.2 Litiges

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges techniques et commerciaux.

D'une part, afin de les prévenir et d'en limiter la portée, la politique du Groupe en matière juridique est de généraliser le recours à des méthodes alternatives de règlement des différends. Cette politique est revue régulièrement pour tenir compte des évolutions des métiers du Groupe et accompagnées de séances de formation.

D'autre part, une procédure au terme de laquelle tous les contentieux et précontentieux de nature commerciale, civile ou pénale sont centralisés et traités par la Direction juridique du Groupe avec le support des sociétés du Groupe concernées, a été mise en place depuis de nombreuses années.

Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels Thales et une de ses filiales, avait été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage relative à l'exécution d'anciens contrats. Au prorata de la participation de chacun des groupes concernés dans ces contrats, la part correspondant à Thales aurait été de l'ordre de 20 % du montant total (260 M\$) de la réclamation du demandeur. Dans le cadre d'un accord signé en 2003 avec ce groupe d'industriels, le client avait retiré sa demande d'arbitrage.

En novembre 2012, le demandeur a notifié une nouvelle requête en arbitrage pour un montant révisé de 226 M€. Les parties contestent fermement cette demande et à ce jour, il n'est pas possible d'évaluer le risque financier éventuel. En conséquence, Thales n'a pas constitué de provision.

1.1.2.3 RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE THALES

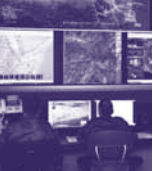
1.1.2.3.1 Environnement concurrentiel

Les marchés sur lesquels Thales intervient font l'objet d'une concurrence très vive, tant de la part de groupes internationaux, notamment dans un contexte de baisse des budgets de défense dans leurs pays d'origine, que de sociétés locales ou de niche sur certains segments de marchés. Cette pression concurrentielle pourrait affecter négativement la position commerciale de Thales, son chiffre d'affaires et sa rentabilité.

Rien ne permet en outre de garantir que la concurrence ne va pas s'intensifier, particulièrement dans un environnement économique

défavorable, ni que Thales sera en mesure de lutter avec succès contre ses concurrents actuels ou futurs.

Afin de limiter l'impact de ce risque, Thales poursuit, d'une part, ses efforts dans sa politique de recherche et développement visant à apporter aux unités opérationnelles du Groupe des éléments de différenciation et de compétitivité, et d'autre part, s'emploie à renouveler son offre produit afin de satisfaire les besoins de ses clients, tant sur les marchés défense que sur les marchés civils.



1.1.2.3.2 Évolution défavorable du marché de l'aéronautique civile

Le marché de l'aviation commerciale, au cours des dernières décennies, a confirmé son caractère cyclique. La demande de transport aérien apparaît comme largement corrélée à l'évolution économique générale, mais elle subit également l'influence de facteurs spécifiques, comme les caractéristiques de la flotte d'avions en service, les évolutions réglementaires (nouvelles normes environnementales, déréglementation, etc.) ou l'accès des compagnies aériennes à des capacités de financements bancaires ou de marché. Au-delà de son caractère cyclique, le marché de l'aéronautique civile est également susceptible d'être affecté par un renforcement, réel ou perçu, de la menace terroriste, par la survenance de conflits ou par l'occurrence d'épidémies.

Ainsi, l'environnement économique est susceptible de rester perturbé, en particulier en Amérique du Nord et en Europe. Les compagnies aériennes, afin de préserver leur rentabilité dans un contexte de marché peu favorable, pourraient annuler ou reporter leurs commandes et conduire les avionneurs à ajuster à la baisse leurs cadences de production. De même, cet environnement pourrait conduire les compagnies aériennes à réduire ou retarder leurs dépenses de maintenance ou leurs investissements dans le multimédia de bord. Ces éléments, s'ils se concrétisaient, pourraient avoir des impacts négatifs sur la situation financière et la rentabilité du Groupe.

Afin de limiter l'impact de ce risque, Thales poursuit, d'une part, des actions continues d'amélioration de la compétitivité et de la flexibilité industrielle de ses activités visant à gérer au mieux les variations d'activité au cours du cycle et, d'autre part, une stratégie globale visant à rechercher un équilibre au sein de portefeuille d'activités (l'exposition au marché de l'aéronautique civile ne représente ainsi qu'environ 15 % du chiffre d'affaires du Groupe).

1.1.2.3.3 Dépendance à la commande publique

Thales réalise la majorité de son activité auprès de clients gouvernementaux, notamment sur les marchés de la défense, en particulier en France et au Royaume-Uni ainsi que, dans une moindre mesure, dans le reste de l'Europe et en Amérique du Nord. Sur ces marchés, les dépenses publiques dépendent de facteurs politiques et économiques et sont donc susceptibles de connaître des fluctuations d'une année à l'autre. La réduction des budgets de défense, notamment en Europe, dans le cadre d'une politique budgétaire restrictive, est de nature à affecter l'activité et la rentabilité du Groupe. En effet, la réduction de ressources budgétaires de clients gouvernementaux peut engendrer des retards dans l'enregistrement des commandes, dans le calendrier d'exécution des contrats ou dans les paiements ou une diminution des financements de programmes de recherche et développement.

Thales a fondé sa stratégie sur un équilibre de son portefeuille d'activités entre la défense (environ 55 % du chiffre d'affaires) et le civil (environ 45 % du chiffre d'affaires). La solidité d'ensemble du portefeuille repose, par ailleurs, sur un socle diversifié de commandes de montant unitaire inférieur à 100 M€. Enfin, la large répartition géographique des activités du Groupe, notamment au travers de ses implantations internationales, apporte une diversification supplémentaire de la base de clientèle.

1.1.2.3.4 Maîtrise des projets et programmes

Une proportion significative des produits et systèmes réalisés par Thales présente un degré de complexité important, compte tenu de leur nature hautement technologique, des contraintes opérationnelles exigeant un très haut degré de fiabilité dans des environnements particulièrement difficiles et également du fait des structures contractuelles liées à la vente de ces produits et systèmes (contrats de maîtrise d'œuvre globale de grands systèmes, contrats de partenariats public-privé ou équivalent, etc.).

Leur coût effectif de conception et de réalisation est donc susceptible d'être plus élevé que le coût prévisionnel envisagé et d'affecter négativement les résultats et la situation financière de Thales, d'autant que les contrats sont généralement conclus sur la base d'un prix de vente fixe et forfaitaire. De plus, nombre d'entre eux comprennent des dispositions relatives à un niveau de performance et/ou un calendrier de livraison des produits ou systèmes vendus qui peuvent s'avérer exigeants. Si Thales n'est pas en mesure de livrer ces produits ou systèmes selon le niveau de performance et/ou le calendrier de livraison prévus, les clients peuvent exiger le paiement de pénalités, voire décider de procéder à la résiliation du contrat. L'occurrence de ces événements peut affecter de manière significative la situation financière et les résultats de Thales.

Ainsi, le management des offres et des projets fait l'objet d'un processus détaillé de gestion et d'évaluation des risques. Un classement de criticité a été mis en place au niveau du Groupe. Les offres et projets critiques font l'objet d'un suivi spécifique au niveau des Directions générales des entités opérationnelles et, le cas échéant, au niveau de la Direction générale du Groupe.

L'évaluation des risques contractuels est intégrée dans la procédure de réponse aux appels d'offres. Cette procédure dont l'exigence dépend de la complexité des offres identifie un certain nombre d'étapes permettant de préciser progressivement la rentabilité attendue ainsi que l'évaluation des risques. Une attention particulière est portée aux contrats de vente à long terme comportant un prix fixe pendant toute la durée de validité des contrats.

S'agissant de la réalisation des contrats dont la durée d'exécution est de plusieurs années avec des prestations qui peuvent être de grande complexité, des revues périodiques sont organisées visant à contrôler l'avancement sur le plan technique et financier.

Le Groupe apporte donc une attention particulière aux analyses et plans d'actions concernant les « coûts de non-qualité », avec la définition d'objectifs annuels par entité et la systématisation de la mesure par projet des écarts négatifs et de l'analyse de leurs causes racines.

Le Groupe a également poursuivi les plans d'actions visant à renforcer la gestion des offres et des projets, de l'ingénierie et de la chaîne d'approvisionnement. Les actions lancées visent notamment à :

- renforcer la maîtrise des engagements souscrits, avec la généralisation de revues de pairs indépendantes, l'implication renforcée des fonctions « Achats », « Production », « Juridique » et « Qualité » ou encore la mise en place de « Project Design Authority », en charge du développement de la solution technique du projet (en phase offre ou exécution du projet) ;
- identifier les centres de compétences (R&D, intégration, production, services) au sein de Thales afin d'augmenter les

synergies, expertises et apporter les meilleures réponses à la solution ;

- renforcer la mise en place de lignes de produits afin de rationaliser les nouveaux développements et ainsi diminuer les risques ;
- mettre en œuvre des pratiques éprouvées de gestion de projets et d'intégration de la chaîne d'approvisionnement dans le management des projets ;
- renforcer la formation des responsables de projet, en visant une certification délivrée par l'*International Project Management Association* (IPMA). En 2012 plus de 200 responsables de projet ont ainsi été certifiés par l'IPMA.

1.1.2.3.5 Aléas politiques

Une part significative du chiffre d'affaires de Thales provient de marchés émergents ou de pays qui peuvent être ou devenir instables d'un point de vue politique ou économique. Ces marchés sont susceptibles de présenter des risques, qui pourraient affecter la situation et la rentabilité financière du Groupe.

En particulier, un changement de gouvernement, un événement politique capital, un conflit armé ou des actes de terrorisme, une dégradation forte de la balance des paiements, des mouvements sociaux, des grèves ou encore des émeutes peuvent entraîner plusieurs types de risques, et notamment :

- un contrôle des changes plus restrictif pouvant limiter ou bloquer la sortie de devises d'un pays client et sa capacité à honorer ses engagements financiers vis-à-vis de Thales ;
- des dépréciations d'actifs du fait de dévaluations de la devise locale ou d'autres mesures prises par des autorités publiques et affectant significativement la valeur des activités ;
- l'expropriation (par confiscation, nationalisation, réquisition, etc.) ou la cession forcée de la participation de Thales dans une société locale ou, plus généralement, des mesures discriminatoires prises à son encontre pouvant remettre en question l'activité de Thales dans un pays ;
- une situation sécuritaire entraînant des risques d'atteintes à la sécurité physique de ses collaborateurs et/ou de ses installations, limitant fortement ou empêchant Thales d'assumer ses obligations de performance au titre d'un contrat ou réduisant ou interdisant l'utilisation de ses actifs industriels locaux ;
- une rupture inopinée de contrat ou d'engagement ;
- un appel abusif de caution ou de garantie ;
- la non certification de documents éligibles pour le paiement ou le non paiement aux échéances fixées dans un contrat empêchant le déroulement prévu de ce contrat.

Afin de limiter l'impact financier de ces risques, Thales peut se tourner vers des assureurs étatiques et/ou privés pour souscrire des couvertures appropriées. Le Groupe peut également recourir à des cessions de créances sans recours auprès d'organismes financiers.

Par ailleurs, le Groupe a déployé un dispositif mondial de sécurité, protection et suivi de ses salariés afin de leur assurer un niveau de sécurité approprié dans les pays où ils sont amenés à exercer leurs fonctions.

1.1.2.3.6 Atteintes à la confidentialité des données

Thales est exposé à des tentatives d'atteintes à la sécurité de ses infrastructures industrielles ou de ses systèmes de technologie de l'information (tentatives d'intrusion aux fins d'accès à des informations confidentielles, menaces à la sécurité physique des installations, etc.). La survenance de tels événements est susceptible d'affecter la bonne marche des activités du Groupe ainsi que sa réputation commerciale et, par conséquent, ses résultats et sa situation financière.

Concernant ses activités de défense, le Groupe est soumis à différentes réglementations nationales lui imposant la mise en œuvre de mesures de protection de son personnel et de son patrimoine industriel.

À ce titre, le Groupe fait l'objet de nombreux audits et inspections par les autorités de tutelle nationales.

D'autre part, le Groupe a mis en place des politiques internes de protection de ses sites et de ses informations sensibles et de sensibilisation de ses personnels. Ces politiques, déclinées dans toutes les filiales, sont relayées par le réseau des responsables sûreté et sécurité des systèmes d'information dans les pays et les divisions. Ainsi, l'application de la politique « Sécurité Système d'Information Thales », basée sur la norme ISO 27000, repose sur l'architecture sécurisée de son système d'informations, la sensibilisation des utilisateurs et des personnels informatiques et des moyens de surveillance adaptés ; elle fait l'objet d'évaluations régulières au moyen d'audits, de tests de vulnérabilité et d'enquêtes.

1.1.2.3.7 Management du risque fournisseurs

Thales intègre dans ses activités une part achetée très significative, représentant près de la moitié de son chiffre d'affaires, que ce soit dans les domaines industriels, des services, des équipements ou des sous-systèmes. Thales est ainsi exposé au risque de défaillance industrielle, technique ou financière de l'un de ses fournisseurs, qui pourrait affecter sa performance et par voie de conséquence, sa rentabilité.

La typologie des risques fournisseurs fait apparaître deux grands types de risques :

- les risques de non-conformités légales ou réglementaires (éthique, contrôle des exportations, propriété intellectuelle, etc.) ; ces risques sont couverts via le dispositif de gestion des risques Groupe, au titre de chacun de ces risques, par les Directions en charge, avec la contribution de la Direction des Achats ;
- les risques structurels et opérationnels pouvant entraîner une rupture d'approvisionnement, sont pilotés par le biais du dispositif de gestion des risques Groupe par la Direction des Achats, qui distingue deux événements de causalité majeure : la défaillance des fournisseurs et la dépendance économique. Si l'impact financier d'un événement singulier est évalué comme faible, la fréquence peut, elle, être de une à plusieurs fois par an. L'impact financier peut devenir globalement significatif en considérant le cumul de plusieurs événements, induit par un « effet domino » et par le nombre important de fournisseurs dans le panel de fournisseurs du Groupe.

Le management des risques de défaillance des fournisseurs

L'origine d'une défaillance d'un fournisseur peut provenir d'un accident majeur sur un de ses sites, de son environnement extérieur (pénurie de matières premières ou de composants, instabilité politique majeure, catastrophe naturelle, etc.) ou d'un manquement de son management. La performance du management du fournisseur est surveillée tant sur le plan opérationnel (mauvaise anticipation des approvisionnements, faible maîtrise des fournisseurs de rang 2, perte de contrôle des processus industriels, obsolescence des moyens industriels, etc.) que sur la gestion transverse et financière (mauvaise gestion des compétences, pertes de savoir-faire, chute de chiffre d'affaires, mauvaise gestion du besoin en fonds de roulement, difficultés de trésorerie, mise en règlement judiciaire éventuelle ou en procédure de sauvegarde, etc.). Le cumul de certains manquements peut conduire à la disparition d'une entreprise ou à sa reprise par des investisseurs aux intérêts différents de ceux de Thales.

Face à ce risque de rupture d'approvisionnement, Thales vise à mettre en œuvre une politique de double source par famille technologique, ou de sources alternatives, régulièrement maintenues en activité, et associées à des plans de stocks de sécurité visant à couvrir les besoins jusqu'à l'extinction des contrats client en cours.

D'autre part, et compte tenu du risque accru de fragilisation de certains fournisseurs dans le contexte économique actuel, Thales a mis en œuvre un dispositif spécifique, visant à identifier parmi les fournisseurs critiques ceux qui seraient particulièrement exposés sur le plan financier et à mettre en œuvre un plan d'actions approprié en terme de continuité d'approvisionnement. Au-delà de cette surveillance individualisée, une analyse est réalisée par filiale technologique, en relation avec les organisations professionnelles concernées pour identifier les solutions appropriées.

En complément de ces mesures de surveillance financière, les Directions Achats et Qualité ont renforcé le processus d'évaluation, de qualification et de gestion des performances opérationnelles des fournisseurs, afin notamment de mieux identifier leurs risques structurels. Les audits d'évaluation des fournisseurs couvrent en effet un périmètre élargi (le système qualité, la maturité industrielle, l'optimisation des flux, la conformité aux réglementations environnementales, la maîtrise de processus techniques et technologiques du métier, la solidité financière, etc.) et permettent ainsi une analyse complète des risques. Lors de l'exécution du contrat d'achat, Thales réalise un suivi étroit de la mise en œuvre par le fournisseur des actions de gestion des risques identifiés lors de la sélection.

Le management des risques de dépendance économique

La dépendance économique des petites et moyennes entreprises (PME) vis-à-vis de Thales est considérée comme un risque à part entière, d'autant plus important que la crise actuelle a déséquilibré le portefeuille commercial de nombre d'entre elles, fragilisant le cycle des opérations avec Thales, pouvant même entraîner une rupture d'approvisionnement.

Afin de limiter ce risque, une surveillance du taux d'engagement (montants des commandes d'achat de Thales rapporté au chiffre d'affaires du fournisseur sur une période annuelle) est réalisée par panel de fournisseurs selon des segments de marché et sur les grands pays (France, Royaume-Uni, Pays-Bas, etc.). Si le taux d'engagement dépasse 50 % plus de deux années consécutives, un plan d'actions

coordonné avec les prescripteurs et utilisateurs internes est défini et mis en œuvre visant à revenir à un taux d'engagement achats plus réduit.

La politique Achat, les processus de sélection et de suivi de la performance et les dispositifs de surveillance et de réduction des risques fournisseurs visent à contribuer à la réduction de ces risques tant dans la phase d'élaboration des offres commerciales que dans la phase projet en aval.

1.1.2.3.8 Risque lié à la défaillance d'un équipement ou d'une technologie

Les équipements et systèmes de Thales présentent un niveau important de technicité et de complexité et sont susceptibles d'être intégrés à des plateformes civiles ou militaires de valeur unitaire élevée. Le dysfonctionnement de l'un de ces équipements, systèmes ou technologies pourrait conduire à des réclamations du client ou de tiers. Ainsi, la responsabilité de Thales pourrait être recherchée en cas de dommages aux biens ou aux personnes. De tels événements, s'ils survenaient, seraient susceptibles d'affecter les résultats et la situation financière de Thales, ainsi que sa réputation.

Afin d'en limiter l'impact, Thales a mis en place des procédures (management des risques, design authority, qualité, documentation et contractualisation) à travers le Groupe. Par ailleurs, Thales mène une politique visant à maintenir une couverture d'assurance appropriée (voir ci-dessous, paragraphe 1.1.2.6).

1.1.2.3.9 Risque sur matières premières

Compte tenu de son activité, Thales consomme directement peu de matières premières. L'exposition du Groupe au risque sur matières premières est donc négligeable.

1.1.2.3.10 Risque de moindre impact des mesures d'amélioration de la performance

Thales a initié début 2010 un plan de performance global, qui vise à accroître la rentabilité opérationnelle du Groupe, en améliorant l'exécution des projets et l'efficacité industrielle et en réduisant les frais généraux afin de réduire l'écart de rentabilité opérationnelle avec ses pairs européens.

Les résultats qui seront obtenus sont susceptibles de varier de manière significative par rapport aux objectifs. En particulier, les mesures de réduction des coûts reposent sur les hypothèses conjoncturelles et commerciales retenues lors de la préparation du budget pluriannuel du Groupe et ne tiennent pas compte d'éventuels changements qui pourraient affecter les opérations de Thales ou de ses marchés, comme le développement de nouvelles activités, un durcissement accru de la concurrence sur les marchés domestiques et export ou des évolutions réglementaires ou législatives défavorables.

Par ailleurs, les résultats futurs et la situation financière de Thales pourraient être affectés de manière négative si les mesures prévues ne parvenaient pas à être mises en œuvre dans leur intégralité ou ne génèrent pas les économies escomptées selon le calendrier initial. Enfin, le coût de mise en œuvre de ces mesures pourrait être supérieur aux prévisions, notamment selon l'issue des négociations menées avec les représentants du personnel.

Thales attache une attention particulière au management et au suivi des actions d'amélioration de la performance. La Direction générale du Groupe passe régulièrement en revue l'état d'avancement des principales actions. Une mise à jour des prévisions d'économies pour l'année en cours est faite régulièrement dans le cadre du processus budgétaire.

1.1.2.3.11 Risque ressources humaines

a) Santé et sécurité au travail

Thales place au cœur de ses préoccupations la volonté d'assurer à ses collaborateurs un cadre de travail sûr et sain dans le respect des dispositions légales en vigueur, le suivi des procédures, la prévention des risques sanitaires et professionnels, ainsi que la formation du personnel.

Ces principes se traduisent par le déploiement d'une organisation dédiée visant à prévenir les risques liés à la santé et la sécurité au travail. Des actions concrètes sont mises en œuvre pour anticiper et gérer les risques sanitaires pouvant intervenir à l'échelle internationale. La création d'une cellule médicale permanente de veille sanitaire, d'une cellule de crise en cas de risque sanitaire international majeur et la mise en œuvre d'une procédure réservée aux missions dans les pays présentant un risque sanitaire majeur permettent de mieux maîtriser les risques en ce domaine. Enfin, un suivi régulier et précis des risques (pratiques discriminatoires, harcèlement moral et sexuel, atteintes à la santé tels que les risques professionnels ou psychosociaux, etc.) susceptibles de toucher les collaborateurs et collaboratrices du Groupe est réalisé chaque année sur la base d'indicateurs dédiés. Des engagements de la Direction des Ressources humaines Groupe en matière de santé et de sécurité au travail des collaborateurs dans le monde ont, par ailleurs, été pris, comme la possibilité d'une visite médicale dans l'année du recrutement, l'attention particulière portée au travail isolé et au travail de nuit, ou les informations des salariés sur la santé et sécurité au travail liée à leur environnement de travail.

Thales est également investi dans le développement de la qualité de vie au travail. En France, des négociations ont été engagées avec les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe avec pour objectif d'aboutir, en 2013, à la conclusion d'un nouvel accord sur la « Qualité de Vie au Travail », à la suite de celui signé en 2009 qui définissait un cadre général de prévention et s'engageait à porter une attention particulière à la détection et à la prévention des risques psychosociaux par la mise en œuvre d'actions de prévention à l'égard du salarié et par des mesures de prévention collectives.

Le Groupe poursuit par ailleurs sa démarche de certification et, à fin 2012, 94 entités (représentant 67 % des effectifs) étaient certifiées OHSAS 18 001.

b) Attractivité

Si Thales ne réussissait pas à présenter une attractivité suffisante par rapport à ses concurrents pour recruter en temps voulu le personnel qualifié nécessaire à ses besoins, retenir et motiver ses collaborateurs pour développer et conduire son activité, son chiffre d'affaires et sa rentabilité opérationnelle pourraient être négativement affectés. Les succès et la performance de Thales dépendent, en effet, de la qualité et de l'engagement de ses collaborateurs, qualifiés et détenteurs des compétences clés, ainsi que de sa capacité à recruter sur les différents marchés de l'emploi, en France et à l'étranger, les collaborateurs nécessaires à son développement et à la conduite de son activité.

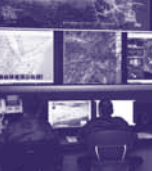
Thales attache donc une grande importance à son attractivité et à son positionnement d'employeur de référence, garant tant d'une bonne image externe favorisant le recrutement que d'une réalité interne contribuant à retenir les employés.

Employeur attractif et reconnu en France, Thales entend également développer son image dans tous les pays où le Groupe est déjà présent ou souhaite se développer. Pour ce faire, Thales a initié en 2012 une campagne de communication internationale dans ses principaux pays d'implantation. Cette campagne repose sur cinq grands piliers qui reflètent la personnalité de Thales en tant qu'employeur : la passion, le développement professionnel, la mission du Groupe, l'esprit d'équipe et la diversité.

Enfin, Thales procède, depuis plusieurs années, à une gestion dynamique des compétences des grandes familles professionnelles du Groupe. Un comité de pilotage par famille, composé de responsables opérationnels et de responsables ressources humaines, analyse l'évolution des métiers et des compétences, des besoins de l'entreprise, et construit des plans d'action (recrutement, mobilité, formation, etc.). Dans ce cadre, une liste de compétences clés a été définie par famille professionnelle qui permet aux ingénieurs et cadres concernés d'auto-déclarer leurs compétences majeures. Grâce au succès rencontré auprès des salariés, dont 75 % ont déclaré leurs compétences, Thales a pu améliorer encore sa gestion des compétences. En complément, l'Université interne du Groupe met à jour chaque année les programmes de formation permettant de répondre aux évolutions des besoins.

Le Groupe élargit aussi sa recherche de nouveaux talents en déployant une politique volontariste de diversité, intégrant des collaborateurs de profils variés en termes de formation, d'expérience et de culture.

Une politique sociale reconnue, qui favorise la mobilité fonctionnelle et géographique, participe également à l'attractivité du Groupe.



1.1.2.4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Du fait de la nature des activités exercées par Thales, les risques environnementaux reposent sur d'éventuelles atteintes à l'environnement et à la santé résultant de ses activités, l'impact de l'environnement sur ses activités, le non-respect des nouvelles réglementations applicables aux activités et aux produits.

Depuis de nombreuses années, une analyse des risques environnementaux est réalisée et régulièrement mise à jour en fonction des activités exercées, des évolutions scientifiques et techniques ainsi que des nouveaux enjeux.

Capitalisée dans une cartographie des risques liés notamment à la non-conformité réglementaire, à la pollution, à l'amiante, aux substances (ROHS, REACH, WEEE, etc.), aux rayonnements, cette analyse vise à :

- vérifier que les salariés et les populations environnantes ne sont pas exposés à des risques sanitaires et environnementaux ;
- s'assurer de la conformité des activités exercées et des produits ;

- analyser l'impact des nouvelles réglementations, y compris sur la conception des produits ;
- identifier une organisation adaptée et des plans d'actions, déclinés soit localement, soit au niveau Groupe, en fonction des résultats de cette cartographie.

En appui de cette cartographie, un système de management de l'environnement est déployé sur l'ensemble des sites visant à assurer la maîtrise et la limitation des impacts environnementaux des activités et des produits, conformément aux exigences fixées par le Groupe au travers de son référentiel. C'est ainsi que les compétences en matière d'environnement se sont étendues aux fonctions d'ingénierie, de recherche, d'achats, de contrats, etc.

Fin 2012, 124 entités sont ainsi certifiées selon la norme ISO 14001.

Au 31 décembre 2012, le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à 7,4 M€.

1.1.2.5 RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS ET INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

Thales procède régulièrement à des opérations d'acquisitions de sociétés (ou à des investissements stratégiques ou des mises en commun d'activités à travers des coentreprises), afin de compléter son portefeuille technologique et de renforcer sa présence sur certains marchés. L'intégration de ces activités au sein de Thales peut se révéler plus difficile et plus longue qu'envisagé, nécessiter la mobilisation plus importante des équipes concernées et des dirigeants, et ainsi affecter négativement les résultats et la situation financière du Groupe.

Par ailleurs, rien ne peut garantir que la performance financière des sociétés acquises soit conforme aux plans d'affaires initiaux sur la base desquels la décision d'investissement aura été fondée. De telles

divergences peuvent conduire à la constatation de dépréciation de goodwill ou autres actifs incorporels affectant négativement les résultats et la situation financière de Thales.

Avant tout projet d'acquisition, le Groupe procède à des audits et « due diligence », en s'appuyant le cas échéant sur des conseils extérieurs, afin de vérifier de façon approfondie la situation de l'entreprise cible. Tout projet d'acquisition fait l'objet à chaque stade important de l'opération d'une revue permettant de confirmer son intérêt et de fixer les conditions et paramètres pris en compte pour aboutir à sa réalisation. La société acquise est ensuite intégrée dans le système de reporting financier du Groupe, afin de suivre sa performance.

1.1.2.6 ASSURANCES

La Direction des Assurances et de la Gestion des Risques de Thales, centralisée au niveau du siège, est responsable de la politique d'assurance et de gestion des risques assurables du Groupe. Elle est en charge de ces activités au niveau du Groupe et veille à la mise en œuvre de la politique par les sociétés du Groupe.

Le Groupe couvre les conséquences financières des risques accidentels de dommages subis ou causés sur les biens ou personnes par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs et de réassureurs internationaux de premier rang.

Les polices d'assurance souscrites par le Groupe pour couvrir ces risques majeurs se rapportent à des risques tels que :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives ;
- transport ;
- montages et essais ;
- responsabilité civile aéronautique, y compris la responsabilité civile des produits aéronautiques et l'assurance corps d'aéronefs/essais en vols ;
- responsabilité civile des produits spatiaux ;

- risques navals de dommages aux ou par les navires portés par les filiales en leur qualité d'intégrateur de produits navals ;
- responsabilité civile générale ;
- responsabilité civile environnement ;
- responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants.

Le Groupe n'a pas eu à déplorer de sinistre majeur au cours de l'année 2012.

Le Groupe mène une politique visant à obtenir une couverture sur le marché de l'assurance à des taux et des limites qu'il considère raisonnables, au regard des conditions offertes par le marché. Des limites plafonds de garanties sont applicables aux assurances couvrant les risques majeurs ; en outre, les exclusions générales à l'ensemble du marché (risque amiante par exemple) s'appliquent à Thales.

La limite maximum de garantie de 1,3 Md€ en 2012, au titre de l'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives, correspond à l'estimation du sinistre maximum possible, occasionné à un site industriel, que le Groupe pourrait encourir au titre de dommages directs et de pertes d'exploitation.

Les niveaux de couverture des assurances de responsabilité civile sont fonction de la quantification des risques raisonnablement escomptables pour le Groupe identifiés lors des cartographies des risques réalisées dans les principales activités et au niveau du Groupe, ainsi que des capacités de garanties disponibles sur le marché de l'assurance. La garantie d'assurance pour les engagements de responsabilité civile aéronautique, qui fait l'objet d'un programme particulier, s'élève à 2 MdUSD.

Le secteur de l'assurance, affecté par la crise financière, s'efforce toujours de réduire son exposition globale aux risques. Aussi note-t-on l'augmentation des primes d'assurance, la hausse des montants des franchises et la limitation de l'étendue de la couverture du risque. En outre, le nombre d'assureurs disposant de ressources et de la capacité financière permettant de couvrir les grands risques industriels est limité. Rien ne permet de garantir que Thales sera en mesure de maintenir, dans l'avenir, les niveaux actuels d'assurance avec des conditions financières similaires.

Afin de réduire l'exposition à la volatilité des marchés d'assurance, la couverture des risques majeurs est structurée en deux niveaux :

- la participation du Groupe, par l'intermédiaire de sociétés captives d'assurance et de réassurance, au paiement des sinistres jusqu'à un engagement net maximum de 13,5 M€ par an, pour les risques dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives, transport, responsabilité civile générale, montages et essais et spatiaux ;

- le transfert aux assureurs du paiement des sinistres d'intensité et catastrophiques.

Une politique active de prévention et de protection des sites industriels vise à réduire l'amplitude et la fréquence des risques accidentels d'incendie ou d'explosion ainsi qu'à détecter d'autres vulnérabilités, comme l'exposition aux catastrophes naturelles, environnementales ou sur les installations industrielles critiques. En 2012, plus de 80 % des valeurs assurées ont fait l'objet d'un audit dit « multipérils » par les assureurs dans le cadre de leurs visites des principaux sites opérationnels ainsi que de visites de sécurité incendie par un organisme extérieur.

En application des processus du Groupe, des moyens ont été mis en place pour permettre d'assurer au mieux le maintien de l'exploitation et de minimiser les conséquences d'un événement imprévu. Une organisation et des outils de gestion de crise permettent de traiter aussi efficacement que possible les conséquences immédiates d'un sinistre catastrophique et de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent.

Enfin, le Groupe poursuit le déploiement d'une politique d'assurances visant à couvrir l'exposition de ses personnels dans leurs activités professionnelles. Par ailleurs, des couvertures spécifiques et/ou locales sont souscrites pour respecter la réglementation en vigueur ou pour répondre aux exigences particulières de certaines activités ou de certains projets, comme notamment les contrats de partenariat public privé.

1.1.3 INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

En conformité avec le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 et avec l'article R225-105-1 du Code de commerce relatifs aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, Thales rend compte dans son rapport de gestion des informations relatives aux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux du Groupe. Ces informations, qui ont fait l'objet d'une

attestation de présence et d'un rapport d'assurance modérée des vérificateurs indépendants, respectivement présentés en pages 239 et 240 pour les données sociales et en pages 255 et 256 pour les données environnementales, sont intégralement reprises dans le chapitre 4 « Responsabilité d'Entreprise » du présent document de référence.

TABLE DE CONCORDANCE

Décret N° 2012 – 557 du 24 avril 2012	Page	Paragraphe du document de référence	
1) INFORMATIONS SOCIALES		4.1	INFORMATION SOCIALES
a) Emploi	223	4.1.1	Une politique de l'emploi responsable
L'effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	223 235	4.1.1 4.1.6.2	Une politique de l'emploi responsable Égalité Femmes/Hommes
Les embauches et les licenciements	225 226	4.1.1.2 4.1.1.3	Les recrutements Les départs
Les rémunérations et leur évolution	231	4.1.5	Une politique associant les salariés aux résultats du Groupe
b) Organisation du travail			
L'organisation du temps de travail	235	4.1.6.1.5	Le temps de travail
L'absentéisme	234	4.1.6.1.3	Les données relatives aux accidents du travail et absentéisme
c) Relations sociales			
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	227 227	4.1.2.1 4.1.2.2	La négociation collective Des instances de dialogue adaptées
Le bilan des accords collectifs			
d) Santé & Sécurité			
Les conditions de santé et de sécurité au travail	233	4.1.6.1	Un cadre de travail sûr et sain : santé et sécurité au travail
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail			
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	234	4.1.6.1.3	Les données relatives aux accidents du travail et absentéisme
e) Formation			
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	230	4.1.4	La formation
Le nombre total d'heures de formation			
f) Égalité de traitement			
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	235	4.1.6.2	Égalité Femmes/Hommes
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	236 236 257	4.1.6.3.2 4.1.6.3.3 4.3.1.2	L'emploi des personnes en situation de handicap dans le monde L'emploi des personnes en situation de handicap en France Les actions sociétales menées en faveur des personnes en faveur de handicap
La politique de lutte contre les discriminations	235 236	4.1.6.2 4.1.6.3	Égalité Femmes/Hommes La diversité et la non-discrimination

Décret N° 2012 – 557 du 24 avril 2012	Page	Paragraphe du document de référence
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :		
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	233	4.1.6 La volonté de promouvoir la responsabilité sociale
L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession		
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire		
A l'abolition effective du travail des enfants		
	239	4.1.7 Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales figurant dans le rapport de gestion
2) INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	241	4.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES
a) Politique générale	241	4.2.1 Politique générale en matière d'environnement
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	242 243	4.2.1.2 Organisation en matière d'environnement 4.2.1.4 Maîtrise et prévention des risques environnementaux
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	242	4.2.1.3 Formation et information des acteurs
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	243	4.2.1.4 Maîtrise et prévention des risques environnementaux
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	244	4.2.1.5 Garanties, provisions et indemnités
b) Pollution et gestion des déchets	244	4.2.2 Pollution & gestion des déchets
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	244 252	4.2.2.1 Limitation des rejets 4.2.7 Indicateurs environnementaux
Les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets	245 252	4.2.2.2 Prévention de la production, recyclage et élimination des déchets 4.2.7 Indicateurs environnementaux
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	245	4.2.2.3 Lutte contre les nuisances
c) Utilisation durable des ressources	246	4.2.3 Utilisation durable des ressources
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	246 252	4.2.3.1 Consommation d'eau et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans son utilisation 4.2.7 Indicateurs environnementaux
La consommation de matières premières les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	246 251	4.2.3.2 Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation 4.2.6.1 L'innovation au service des technologies vertes
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	247 252	4.2.3.3 Consommation d'énergie et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables 4.2.7 Indicateurs environnementaux
L'utilisation des sols	247	4.2.3.4 Utilisation des sols
d) Changement climatique	248	4.2.4 Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique
Les rejets de gaz à effet de serre	248 252	4.2.4.1 Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités 4.2.7 Indicateurs environnementaux
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	249	4.2.4.2 Contribution à la lutte contre le changement climatique

Décret N° 2012 – 557 du 24 avril 2012		Page	Paragraphe du document de référence	
e) Protection de la biodiversité	250		4.2.5	Protection de la biodiversité
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	250		4.2.5	Protection de la biodiversité
	255		4.2.9	Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations environnementales figurant dans le rapport de gestion
3) INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE		257	4.3	INFORMATIONS SOCIÉTALES
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	257		4.3.1	Impact territorial, économique et social de l'activité
En matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales	257		4.3.1.1	Politique territoriale et l'action de Geris consultants en France
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	258		4.3.2	Dialogue avec les organisations
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	258		4.3.2.1	Partenariats avec les organisations professionnelles, internationales...
Les actions de partenariat ou de mécénat	226		4.1.1.4.2	Les partenariats éducatifs et les relations Écoles/étudiants
	250		4.2.4.2.4	Dans la définition de standards internationaux et partenariats
	250		4.2.5	Protection de la biodiversité
	258		4.3.2.2	Les actions de Thales à l'égard des associations
c) Sous-traitance et fournisseurs	259		4.3.3	Les relations avec les fournisseurs : une démarche responsable
La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	242		4.2.1.3.2	Implications des fournisseurs
	259		4.3.3	Les relations avec les fournisseurs : une démarche responsable
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la relation avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	242		4.2.1.3.3	Relations avec les parties prenantes
	250		4.2.4.2.4	Dans la définition de standards internationaux et de partenariats
	250		4.2.5	Protection de la biodiversité
	259		4.3.3	Les relations avec les fournisseurs : une démarche responsable
d) Loyauté des pratiques	260		4.3.4	La loyauté des pratiques
Les actions engagées pour prévenir la corruption	260		4.3.4.1	Prévention de la corruption
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	262		4.3.4.2	Santé et sécurité des consommateurs
e) Autres actions engagées, en faveur des droits de l'Homme	260		4.3.4	La loyauté des pratiques
	233		4.1.6	La volonté de promouvoir la responsabilité sociale
	251		4.2.6.2	Des produits éco-responsables
	262		4.3.4.3	Les actions engagées en faveur des droits de l'Homme

1.1.4 ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À la suite d'incidents impliquant des batteries lithium ion fournies par une société japonaise au travers d'une filiale du groupe Thales, la Federal Aviation Administration (FAA) a pris, le 17 janvier 2013, la décision de suspendre tous les vols du Boeing 787.

Dans ce cadre, Thales participe aux investigations techniques et apporte son concours à Boeing pour permettre la reprise des vols.

1.1.5 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES EN 2012 PAR LES DIRIGEANTS, DIRIGEANTS ASSIMILÉS ET PERSONNES LIÉES

Visé par l'article 223-26 du règlement général de l'AMF

Conformément à l'article L. 621-18-2 a) du Code monétaire et financier, les membres du conseil d'administration sont soumis à cette obligation déclarative.

En application de l'article L. 621-18-2 b) du Code monétaire et financier, la société a déclaré à l'AMF que l'ensemble des membres du comité exécutif relève de la catégorie des dirigeants assimilés au titre de l'obligation déclarative des opérations sur titres Thales.

Les personnes liées au sens de l'article L. 621-18-2 c) du Code monétaire et financier sont des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 a) et b) précité.

A la connaissance de la société, la déclaration suivante a été adressée à l'AMF en vue d'une publication sur son site (<http://www.amf-france.org>):

Nom, Qualité	Achats/souscriptions ^(a)		Cessions ^(a)	
	Nombre de titres	Montant de l'opération (en euros)	Nombre de titres	Montant de l'opération (en euros)
Ann Taylor, membre du conseil d'administration	500	13 165		

(a) Les opérations sur titres réalisées en 2012 comprennent le cas échéant les opérations réalisées par des personnes liées.

1.2 Comptes consolidés

1.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2012	2011
Chiffre d'affaires	note 4	14 158,1	13 028,4
Coût de l'activité		(10 868,1)	(10 067,1)
Frais de recherche et développement		(687,4)	(619,2)
Frais commerciaux		(942,4)	(889,3)
Frais généraux et administratifs		(615,2)	(543,2)
Coût des restructurations	note 22	(117,8)	(160,5)
Amortissement des actifs incorporels acquis	note 4	(111,5)	(70,6)
Résultat opérationnel courant	note 4	815,7	678,5
Perte de valeur sur actifs immobilisés	note 6	(14,7)	(7,1)
Résultat des cessions, variations de périmètre et autres	note 7	114,1	54,6
Résultat opérationnel		915,1	726,0
<i>Intérêts financiers relatifs à la dette brute</i>		(56,1)	(83,3)
<i>Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents</i>		42,5	35,8
Coût de l'endettement financier net	note 8	(13,6)	(47,5)
Autres résultats financiers	note 8	(52,9)	(10,3)
Autres composantes de la charge de retraite	note 21	(142,5)	(62,8)
Impôt sur les bénéfices	note 9	(193,9)	(147,3)
Résultat des sociétés mises en équivalence	note 13	23,8	53,4
RÉSULTAT NET		536,0	511,5
Attribuable :			
aux propriétaires de la société mère		535,7	511,8
aux participations ne donnant pas le contrôle		0,3	(0,3)
Résultat par action <i>(en euros)</i>	note 10	2,69	2,60
Résultat par action dilué <i>(en euros)</i>	note 10	2,69	2,60

1.2.2 ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

	Notes	2012		2011	
		Total attribuable aux :		Total attribuable aux :	
		Propriétaires de la société mère	Part. ne donnant pas le contrôle	Propriétaires de la société mère	Part. ne donnant pas le contrôle
<i>(en millions d'euros)</i>					
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		535,7	0,3	511,8	(0,3)
Conversion des états financiers des entités étrangères	note 20-e	25,6	(0,1)	61,0	(0,6)
Couverture d'investissements nets étrangers	note 20-e	(0,9)	–	(1,2)	–
Impôt différé		0,3	–	0,4	–
		25,0	(0,1)	60,2	(0,6)
Couverture de flux de trésorerie	note 20-e	68,4	–	(114,2)	–
Impôt différé		(26,9)	–	39,8	–
		41,5	–	(74,4)	–
Actifs financiers disponibles à la vente	note 20-e	0,5	–	0,3	–
Impôt différé		–	–	–	–
		0,5	–	0,3	–
Total des autres éléments du résultat global, net d'impôt^(a)		67,0	(0,1)	(13,9)	(0,6)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE		602,7	0,2	497,9	(0,9)

(a) Tous ces éléments sont susceptibles d'être reclassés en résultat sur une période ultérieure.

1.2.3 BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011 ^(a)
Écarts d'acquisition, net	note 11	3 411,2	3 402,6
Autres immobilisations incorporelles, net	note 12	1 172,0	1 329,5
Immobilisations corporelles, net	note 12	1 505,3	1 493,9
Total de l'actif opérationnel non courant		6 088,5	6 226,0
Titres de participation mis en équivalence	note 13	148,6	157,5
Titres de participation	note 14	207,0	117,8
Créances et prêts financiers non courants	note 14	108,6	138,6
Instruments dérivés en couverture de taux, part non courante	note 25	23,5	6,5
Actifs financiers non courants	note 14	148,4	244,5
Total de l'actif financier non courant		636,1	664,9
Retraite et prestations assimilées	note 21	103,7	117,0
Impôts différés actifs	note 9	906,7	955,0
ACTIFS NON COURANTS		7 735,0	7 962,9
Stocks et en-cours	note 15	2 478,9	2 426,9
Contrats de construction : actif	notes 15 & 16	2 082,6	2 305,3
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	note 15	785,6	896,6
Clients et autres créances courantes	notes 15 & 17	4 831,8	4 709,5
Instruments dérivés en couverture de change	note 25	124,1	122,5
Total de l'actif opérationnel courant		10 303,0	10 460,8
Impôts courants		55,7	50,1
Créances et prêts financiers courants	note 14	333,4	260,4
Autres actifs financiers courants	note 14	387,0	430,2
Trésorerie et équivalents trésorerie	note 24	2 518,3	1 923,1
Total de l'actif financier courant		3 238,7	2 613,7
ACTIFS COURANTS		13 597,4	13 124,6
TOTAL DE L'ACTIF		21 332,4	21 087,5

(a) Retraité afin de prendre en compte l'allocation définitive du coût d'acquisition des 35 % de DCNS (note 3).

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011 ^(a)
Capital, primes et autres réserves		4 699,5	4 295,8
Différence de conversion		(35,4)	(60,4)
Actions propres		(87,9)	(115,2)
Total attribuable aux propriétaires de la société mère	note 20	4 576,2	4 120,2
Participations ne donnant pas le contrôle		10,2	9,7
CAPITAUX PROPRES		4 586,4	4 129,9
Dettes financières à long terme	note 24	850,6	1 494,6
Provisions pour retraite et prestations assimilées	note 21	904,9	883,4
Impôts différés passifs	note 9	383,4	386,3
PASSIFS NON COURANTS		2 138,9	2 764,3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 988,4	4 810,3
Avances remboursables		179,6	181,9
Contrats de construction : passif	note 16	1 345,0	1 355,6
Provisions pour risques et charges	note 22	1 206,5	1 230,5
Fournisseurs et autres dettes courantes	notes 15 & 17	5 738,2	5 940,6
Instruments dérivés en couverture de change	note 25	104,0	178,8
Total du passif opérationnel courant		13 561,7	13 697,7
Impôts courants		48,1	58,5
Dettes financières à court terme	note 24	997,3	437,1
PASSIFS COURANTS		14 607,1	14 193,3
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		21 332,4	21 087,5

(a) Retraité afin de prendre en compte l'allocation définitive du coût d'acquisition des 35 % de DCNS (note 3).

1.2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Résultat net		536,0	511,5
A ajouter (déduire) :			
Charge (profit) d'impôt sur les bénéfices		193,9	147,3
Coût de l'endettement financier net		13,6	47,5
Perte (profit) des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)	note 13-b	(7,3)	(24,6)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles acquises	note 12-b	111,5	70,6
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	note 12-b	369,5	344,5
Dotation aux provisions pour retraite et prestations assimilées	note 21	219,7	131,4
Perte de valeur sur actifs immobilisés	note 6	14,7	7,1
Perte (profit) sur cessions et autres	note 7	(114,1)	(54,6)
Dotations nettes aux provisions pour restructuration	note 22	(22,0)	53,3
Autres éléments		30,5	8,0
Autofinancement d'exploitation avant intérêts et impôts		1 346,0	1 242,0
Variation du besoin en fonds de roulement et des provision pour risques et charges ^(a)	note 15	12,8	(389,5)
Versement des contributions de retraite (régimes à prestation définies), dont :	note 21	(177,0)	(162,8)
• au titre de la réduction des déficits au Royaume-Uni :		(63,5)	(59,0)
• au titre des contributions / prestations récurrentes :		(113,5)	(103,8)
Intérêts financiers (payés) / reçus ^(b)		(36,8)	(52,5)
Impôts sur les bénéfices (payés) / reçus		(125,1)	(60,0)
CASH FLOW NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	- I -	1 019,9	577,2
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	note 26-a	(437,3)	(264,1)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		22,4	8,6
Investissement net d'exploitation		(414,9)	(255,5)
Investissements dans les filiales et participations	note 26-b	(92,2)	(124,0)
Cession de filiales et participations	note 26-b	234,2	24,8
Diminution (augmentation) des prêts et autres actifs financiers non courants		113,7	(9,5)
Diminution (augmentation) des prêts et autres actifs financiers courants		(53,6)	(72,6)
Investissement financier net		202,1	(181,3)
CASH FLOW NET DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- II -	(212,8)	(436,8)
Distributions de dividendes		(155,4)	(64,0)
Augmentation de capital (levées d'options de souscription)		0,2	0,9
Achat / vente de titres d'auto-contrôle		17,8	(7,9)
Acquisition / cession d'intérêts dans les filiales contrôlées		-	(3,2)
Augmentation des dettes financières		146,4	111,9
Remboursement des dettes financières		(230,6)	(925,4)
CASH FLOW NET DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT^(c)	- III -	(221,6)	(887,7)
Impact des variations de change et autres	- IV -	9,7	(80,1)
AUGMENTATION (DIMINUTION) TOTALE DE LA TRÉSORERIE	I+II+III+IV	595,2	(827,4)
Trésorerie en début de période		1 923,1	2 750,5
TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE^(d)		2 518,3	1 923,1

(a) La variation du besoin en fonds de roulement est détaillée en note 15.

(b) Les intérêts financiers payés s'élevaient à 67,8 M€ en 2012, les intérêts financiers reçus à 31,0 M€ en 2012 (respectivement 87,0 M€ et 34,5 M€ en 2011).

(c) Les découverts bancaires sont présentés dans le cash flow de financement car ils correspondent à un moyen de financement pour les entités concernées.

(d) La trésorerie nette du Groupe et son évolution sur les deux exercices considérés est présentée en note 26-c.

1.2.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation (en milliers)					Couverture de flux de trésorerie	Titres AFS	Diff.de conversion	Actions propres	Total attrib. aux propriét.de la sté mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
		Capital	Primes	Réserves								
Au 1 ^{er} janvier 2011	195 365	597,2	3 656,8	(373,7)	51,6	0,8	(120,6)	(140,3)	3 671,8	9,5	3 681,3	
Résultat net de l'exercice	-	-	-	511,8	-	-	-	-	511,8	(0,3)	511,5	
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(74,4)	0,3	60,2	-	(13,9)	(0,6)	(14,5)	
Résultat global 2011	-	-	-	511,8	(74,4)	0,3	60,2	-	497,9	(0,9)	497,0	
Souscriptions d'actions réservées aux salariés	35	0,2	0,8	-	-	-	-	-	1,0	-	1,0	
Dividende distribué en actions (note 20-d)	3 211	9,6	73,8	(83,4)	-	-	-	-	-	-	-	
Dividende 2011 distribué en numéraire (note 20-d)	-	-	-	(14,3)	-	-	-	-	(14,3)	-	(14,3)	
Acompte sur dividende 2012 (note 20-d)	-	-	-	(49,7)	-	-	-	-	(49,7)	-	(49,7)	
Paiements en actions (note 20-f)	-	-	-	14,6	-	-	-	-	14,6	-	14,6	
Achat / vente de titres d'autocontrôle (note 20-c)	175	-	-	(31,8)	-	-	-	25,1	(6,7)	-	(6,7)	
Autres	-	-	-	8,7	-	-	-	-	8,7	0,3	9,0	
Variation de périmètre	-	-	-	(3,1)	-	-	-	-	(3,1)	0,8	(2,3)	
AU 31 DÉCEMBRE 2011	198 786	607,0	3 731,4	(20,9)	(22,8)	1,1	(60,4)	(115,2)	4 120,2	9,7	4 129,9	
Résultat net de l'exercice	-	-	-	535,7	-	-	-	-	535,7	0,3	536,0	
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	41,5	0,5	25,0	-	67,0	(0,1)	66,9	
Résultat global 2012	-	-	-	535,7	41,5	0,5	25,0	-	602,7	0,2	602,9	
Souscriptions d'actions réservées aux salariés	11	-	0,2	-	-	-	-	-	0,2	-	0,2	
Dividende 2012 distribué en numéraire (note 20-d)	-	-	-	(105,6)	-	-	-	-	(105,6)	-	(105,6)	
Acompte sur dividende 2013 (note 20-d)	-	-	-	(49,8)	-	-	-	-	(49,8)	-	(49,8)	
Paiements en actions (note 20-f)	-	-	-	12,8	-	-	-	-	12,8	-	12,8	
Achat / vente de titres d'autocontrôle (note 20-c)	747	-	-	(14,8)	-	-	-	27,3	12,5	-	12,5	
Autres	-	-	-	(1,6)	-	-	-	-	(1,6)	(1,0)	(2,6)	
Variation de périmètre	-	-	-	(15,2)	-	-	-	-	(15,2)	1,3	(13,9)	
AU 31 DÉCEMBRE 2012	199 544	607,0	3 731,6	340,6	18,7	1,6	(35,4)	(87,9)	4 576,2	10,2	4 586,4	

1.2.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1	Principes comptables	39	NOTE 16	Contrats de construction	62
NOTE 2	Principales sources d'estimation	48	NOTE 17	Créances et dettes courantes	62
NOTE 3	Évolution du périmètre de consolidation	49	NOTE 18	Entités sous contrôle conjoint	63
NOTE 4	Informations sectorielles	50	NOTE 19	Parties liées	64
NOTE 5	Informations à périmètre et taux de change comparables	53	NOTE 20	Capitaux propres	65
NOTE 6	Perte de valeur sur actifs immobilisés	53	NOTE 21	Provisions pour retraite et prestations assimilées	70
NOTE 7	Résultat des cessions, variations de périmètre et autres	54	NOTE 22	Provisions pour risques et charges	76
NOTE 8	Résultat financier	54	NOTE 23	Risques juridiques et environnement	77
NOTE 9	Impôt sur les bénéfices	55	NOTE 24	Trésorerie et dettes financières	78
NOTE 10	Résultat par action	57	NOTE 25	Synthèse des instruments financiers	80
NOTE 11	Écarts d'acquisition	57	NOTE 26	Tableau des flux de trésorerie	82
NOTE 12	Immobilisations corporelles et incorporelles	58	NOTE 27	Engagements hors bilan	83
NOTE 13	Titres de participation mis en équivalence	59	NOTE 28	Risques de marché	85
NOTE 14	Actifs financiers	60	NOTE 29	Honoraires des commissaires aux comptes	89
NOTE 15	Actifs / passifs opérationnels courants	61	NOTE 30	Événements postérieurs à la clôture	90
			NOTE 31	Divers	90

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en millions d'euros à l'exception des informations par action.

Le 28 février 2013, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Thales pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront

été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 24 mai 2013.

Thales (société mère) est une société anonyme cotée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 059 024.

NOTE 1 Principes comptables

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés du groupe Thales sont conformes aux normes et interprétations IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Ces principes ne diffèrent pas des normes et interprétations d'application obligatoire au 31 décembre 2012, telles que publiées par l'IASB. En tant que premier adoptant des IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1, ont été appliquées. Les options retenues le cas échéant sont indiquées dans les chapitres suivants.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- amendement d'IFRS 7 (« Informations à fournir en cas de transfert d'actifs financiers ») : l'information requise est présentée dans la note 15-b ;
- amendement d'IAS 12 (« Impôts différés, recouvrement des actifs sous-jacents ») traite principalement de l'évaluation des impôts différés relatifs aux immeubles de placement. Cet amendement n'a pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

L'amendement d'IAS 1 (« Présentation des autres éléments du résultat global ») a été appliqué par anticipation au 31 décembre 2011.

L'IASB a publié les nouvelles normes, normes révisées, amendements et interprétations suivantes, qui seront obligatoirement applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- Avantages au personnel (IAS 19 révisée) : les principales modifications apportées à la norme actuelle portent notamment sur :
 - les options de comptabilisation des écarts actuariels : la norme amendée prévoit que les écarts actuariels seront obligatoirement constatés en autres éléments du résultat global en totalité (sans possibilité de recyclage ultérieur). La méthode du corridor, actuellement utilisée par le Groupe, sera donc supprimée ;
 - la comptabilisation du coût des services passés : la norme amendée prévoit qu'en cas de modification de plan, le coût des services passés sera comptabilisé immédiatement en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non ;
 - le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite sera évalué en utilisant le même taux que le taux d'actualisation des engagements ;
 - l'information à communiquer sur les régimes à prestations définies, leurs caractéristiques et les risques auxquels l'entité est exposée du fait de sa participation à un régime à prestations définies.

L'impact estimé attendu de cet amendement sur les comptes du Groupe est présenté en note 21f.

- Évaluation à la juste valeur (IFRS 13) : cette nouvelle norme fournit un « guide » précisant comment déterminer la juste valeur (sans modifier toutefois le champ d'application des évaluations à la juste valeur).
- Améliorations des normes IFRS (« improvements to IFRS ») publiées en mai 2012. A ce stade, ce texte n'a pas encore été adopté par l'Union Européenne.
- Amendements d'IAS 32 (compensation des actifs et passifs financiers).

L'IASB a publié les nouvelles normes suivantes, qui, du fait de dispositions particulières d'adoption par l'Union Européenne, ne seront obligatoirement applicables qu'aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- États financiers consolidés (IFRS 10) : cette nouvelle norme remplace IAS 27 dorénavant réservée aux états financiers individuels, ainsi que SIC 12 (consolidation des entités ad hoc). Selon IFRS 10, « un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. ».
- Accords conjoints (IFRS 11) : cette nouvelle norme remplace IAS 31 « Participation dans des co-entreprises » et SIC-13 « Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des co-entrepreneurs ».

IFRS 11 distingue deux types de partenariats, la joint-venture et l'activité co-contrôlée (ou joint operation). La consolidation par intégration proportionnelle ne sera plus possible pour les joint-ventures au sens d'IFRS 11 (méthode actuellement retenue par le Groupe pour les entités contrôlées conjointement au sens d'IAS 31), seule la méthode de la mise en équivalence étant dorénavant autorisée. En date de transition, il conviendra donc de définir si les entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des joint-ventures ou des activités co-contrôlées, ces dernières étant comptabilisées selon une méthode proche de l'intégration proportionnelle. Le Groupe n'a pas identifié, à ce stade, d'activités co-contrôlées significatives. A titre d'information, la contribution des joint-ventures aux états financiers du Groupe est présentée dans la note 18 de l'annexe aux comptes.

IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et des co-entreprises » a été révisée en conséquence.

- Informations à fournir sur les participations dans les autres entités (IFRS 12) : IFRS 12 intègre, dans une seule norme, les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, dans des accords conjoints, dans des entreprises associées et dans des entités structurées non consolidées.

Enfin, le texte suivant, publié par l'IASB et applicable au 1^{er} janvier 2015, n'a pas encore été adopté par l'Union Européenne :

- Instruments financiers : classification et évaluation des actifs et des passifs financiers : cette norme doit progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39.

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'ensemble de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés est en cours.

A) CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés d'importance significative que Thales contrôle directement ou indirectement, sont intégrés globalement. Les sociétés dans lesquelles Thales exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en avoir le contrôle, sont mises en équivalence. Les sociétés contrôlées conjointement sont intégrées proportionnellement.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif ont été retraités pour les besoins de la consolidation afin qu'ils soient conformes aux IFRS.

Les transactions entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement sont éliminées, ainsi que les résultats internes

relatifs à l'ensemble consolidé. Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement. Par exception à ce principe, les transactions intervenant entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans leur totalité lorsque la société détenue conjointement intervient en tant que simple intermédiaire ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

B) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Regroupements réalisés depuis le 1^{er} janvier 2010

A la date de prise de contrôle, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

Méthode de l'acquisition

Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur.

Les intérêts minoritaires (désormais appelés « participations ne donnant pas le contrôle ») sont évalués, soit à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet), soit à leur quote-part de l'actif net comptable acquis (méthode dite du goodwill partiel). Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les coûts directs liés au regroupement (honoraires d'évaluateurs, de conseils, etc.) sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus (et non plus inclus dans l'écart d'acquisition).

Les compléments de prix issus de nouveaux regroupements sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, même s'ils ont un caractère éventuel. Au-delà du délai d'affectation, les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat (et non plus inclus dans l'écart d'acquisition) si le complément de prix est un passif financier.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur du coût d'acquisition, augmentée du montant des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) dans l'entreprise acquise, et,
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Le cas particulier des acquisitions par étapes est traité dans le paragraphe suivant.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés immédiatement en « autres résultats opérationnels ». Les écarts d'acquisition positifs relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan en « immobilisations incorporelles ». Les écarts d'acquisition positifs

relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en « titres mis en équivalence ».

Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font, chaque année, l'objet de tests de perte de valeur. Les pertes de valeur éventuelles relatives aux écarts d'acquisition sont inscrites sur la ligne « perte de valeur » au sein du résultat opérationnel et ne sont pas réversibles.

Les pertes de valeur liées aux titres mis en équivalence sont comptabilisées en « résultat des sociétés mises en équivalence ». Ces pertes de valeur sont réversibles.

Variations de pourcentage de détention

Dans le cadre d'acquisitions par étapes, l'acquéreur doit réévaluer à sa juste valeur à la date d'acquisition toute participation antérieurement détenue, juste avant la prise de contrôle, et reconnaître le produit ou la perte correspondante dans le compte de résultat le cas échéant.

La perte de contrôle donne lieu à la constatation d'un résultat de cession calculé sur la totalité de la participation détenue à la date de l'opération. Toute participation résiduelle conservée est ainsi réévaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle.

L'incidence des variations de pourcentage de détention sans incidence sur le niveau de contrôle exercé (acquisition complémentaire ou cession) est constatée en capitaux propres (transactions entre le Groupe et les minoritaires), sans impact sur le résultat.

Impôts différés

Les impôts différés existants à la date d'acquisition, mais comptabilisés à l'actif au-delà du délai d'affectation, sont enregistrés en produit d'impôt dans le compte de résultat, sans ajustement de l'écart d'acquisition.

Regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010

Les principales différences par rapport aux règles décrites ci-dessus sont les suivantes :

Les coûts directs liés aux regroupements étaient inclus dans l'écart d'acquisition.

Les intérêts minoritaires étaient évalués à leur quote-part de l'actif net comptable acquis.

Dans le cadre d'acquisitions réalisées par étapes, chacune des transactions était comptabilisée séparément à leur date respective, sans ajustement de l'écart d'acquisition constaté à date.

Les cessions partielles conduisaient à la comptabilisation d'un résultat de cession à hauteur de la quote-part cédée, sans réévaluation des actifs et passifs conservés.

Au-delà du délai d'affectation, les ajustements de valeur des compléments de prix étaient inclus dans l'écart d'acquisition. A la date d'acquisition, les compléments de prix n'étaient comptabilisés que dès lors que leur versement était probable et que leur montant pouvait être estimé de manière fiable.

Lorsqu'un actif d'impôt différé de l'entreprise acquise, non comptabilisé par l'acquéreur en tant qu'actif identifiable à la date d'un regroupement d'entreprises, était comptabilisé ultérieurement dans les états financiers consolidés de l'acquéreur, le produit d'impôt

différé qui en résultait était enregistré dans le compte de résultat. L'acquéreur devait en sus :

- ajuster la valeur comptable de l'écart d'acquisition du montant qui aurait été enregistré si l'actif d'impôt différé avait été comptabilisé en tant qu'actif identifiable à la date du regroupement d'entreprises ; et
- comptabiliser la réduction de la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition en charge.

L'incidence au compte de résultat était donc nulle au global.

Rappel des règles de première adoption des normes IFRS

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Ainsi, la valeur des actifs et passifs des entreprises acquises jusqu'à cette date, précédemment établie selon les principes comptables français, n'a pas été ajustée lors de la transition aux normes IFRS.

C) CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- les postes du bilan sont convertis aux cours de clôture ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de l'exercice ;

- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres, en autres éléments du résultat global, au sein du poste « différence de conversion », puis reclassées en résultat à la date de cession de ces investissements.

Principaux cours de clôture et cours moyens retenus pour les derniers exercices

(en euros)	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Dollar australien	1,2712	1,2447	1,2723	1,3438
Livre Sterling	0,8161	0,8119	0,8353	0,8718
Dollar U.S.	1,3194	1,2932	1,2939	1,4013

Le Groupe dispose par ailleurs d'instruments financiers libellés en devises destinés à couvrir des investissements nets dans des filiales étrangères. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits dans les capitaux propres en autres éléments du résultat global, au sein de la « différence de conversion » puis reclassés en résultat à la date de cession de ces investissements.

Rappel des règles de première adoption des normes IFRS :

Le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 de ne pas reconstituer de manière rétrospective les différences de conversion accumulées en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Ainsi, les écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS ne seront pas pris en compte dans les résultats des cessions futures d'entités consolidées.

D) COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les dettes et créances en devises sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de conversion sont portés en résultat en profit ou perte de change.

Les opérations de change sont traitées par la Direction centrale de la Trésorerie de Thales qui utilise des instruments dérivés de change pour se prémunir contre les variations de valeur des flux futurs de trésorerie relatifs aux flux commerciaux en devises étrangères.

Pour qu'un dérivé de change soit éligible à la comptabilité de couverture, il est nécessaire de définir et de documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité dès l'origine et tout au long de sa vie. Lorsque l'efficacité de la couverture est démontrée, la

comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée comme suit :

- la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, jusqu'à ce que les flux couverts impactent le résultat. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;
- le montant de la transaction en devises est alors ramené au cours du jour de l'opération de couverture.

La variation de juste valeur du report ou déport relatif aux contrats de change à terme ainsi que la valeur « temps » des options de change sont enregistrées en « autres résultats financiers » car ils sont exclus de la relation de couverture.

E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements figurent au bilan à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. L'amortissement des immobilisations corporelles est généralement pratiqué en fonction des durées d'utilisations suivantes :

- 20 ans pour les constructions ;
- 1 à 10 ans pour les installations techniques, matériels et outillages industriels ;
- 5 à 10 ans pour les autres immobilisations corporelles (matériel de transport, mobilier, etc.).

Le montant amortissable tient compte de la valeur résiduelle du bien. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée ou leur rythme d'utilisation estimés et donc leur durée ou leur mode d'amortissement sont significativement différents.

Les frais financiers directement supportés lors de l'acquisition ou pendant la période de construction d'une immobilisation sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les biens financés par un contrat de location-financement qui, en substance, transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés à l'actif du

bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure à la juste valeur, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces actifs sont amortis comme les actifs acquis en pleine propriété. La dette correspondante est inscrite au passif.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe incluent essentiellement :

- les écarts d'acquisition (note 1-b) ;
- les frais de développement ayant fait l'objet d'une inscription à l'actif (note 1-j) ;
- les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, principalement la technologie, la relation clientèle et le carnet de commandes. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et amortis sur leur durée d'utilité. Dans le compte de résultat, cet amortissement est présenté sous la ligne « amortissement des actifs incorporels valorisés en juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises ». La juste valeur de ces actifs est basée sur des valeurs de marché. En l'absence de marché actif, le Groupe utilise des approches fondées sur des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation attendus (méthode des superprofits, méthode des redevances, etc.).

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur selon les dispositions de la note 1-f.

F) PERTES DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

À chaque fois que des événements ou circonstances indiquent qu'un actif immobilisé, corporel ou incorporel, a pu perdre de la valeur, ou de manière systématique à chaque clôture annuelle pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des tests de dépréciation sont effectués.

Ces actifs (principalement les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles résultant de regroupements d'entreprises) sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT). Le périmètre d'une UGT ne peut être plus large que celui d'un secteur opérationnel avant regroupement, tel que défini par IFRS 8.

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que les valeurs recouvrables de chaque UGT du Groupe sont au moins égales à la valeur comptable des actifs nets correspondants (écarts d'acquisition compris). La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de quatre ans et d'une valeur terminale. Ces données sont issues des plans stratégiques établis selon les procédures du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe, corrigé éventuellement du risque propre à chaque secteur d'activité. Ce taux se base notamment sur les taux d'intérêt sans risque du marché, les facteurs de risque inhérents à l'activité de l'entreprise, le taux d'emprunt marginal de l'entreprise et les risques spécifiques pour lesquels les flux de trésorerie n'ont pas été ajustés.

Les hypothèses retenues en matière de croissance de l'activité et de valeur terminale sont fondées sur une approche raisonnable et spécifique au secteur (en général, valeur terminale basée sur une moyenne pondérée du résultat opérationnel courant des quatre années du plan stratégique, et sur une croissance limitée à 2 %).

Les tests de dépréciation des frais de développement capitalisés (note 1-j) sont effectués, projet par projet, sur la base des projections actualisées des flux de trésorerie futurs relatifs au projet.

G) ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, au sens d'IAS 39, ils sont évalués ultérieurement soit à leur juste valeur soit au coût amorti.

- Les titres de participation sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, des modèles d'évaluation sont utilisés. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée sur la ligne « autres résultats financiers ». Cette dépréciation n'est reprise en résultat qu'à la date de cession du titre considéré.

- Les créances et prêts financiers sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée sur la ligne « autres résultats financiers », peut ultérieurement être reprise en résultat si les conditions qui ont conduit à cette dépréciation ont cessé d'exister.
- Les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Ils comprennent :
 - des OPCVM monétaires et non monétaires, évaluées selon leurs dernières valeurs liquidatives connues ;
 - des produits de taux : leur juste valeur est basée sur une actualisation du flux du coupon et du pied de coupon (nominal et intérêts) sur la durée restant à courir du produit à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé est le taux de marché correspondant à la maturité et aux caractéristiques des produits.

H) STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient (par les méthodes du FIFO ou du prix moyen pondéré) et dépréciés lorsque le coût devient supérieur à la valeur nette de réalisation. Les en-cours, produits semi-finis et produits finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté

d'une quote-part de frais généraux industriels et de tous les autres coûts directement affectables aux contrats.

Dans le bilan consolidé, les travaux en-cours relatifs aux contrats de construction sont inclus sous les lignes « Contrats de construction : actif » ou « Contrats de construction : passif » (note 1-i).

I) CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe regroupe deux principales catégories comptables : les ventes de biens et services et les contrats de construction.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, le chiffre d'affaires est corrigé pour prendre en compte l'effet financier des différés de paiement.

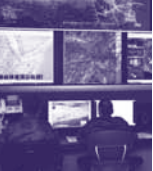
Ventes de biens et services

Le chiffre d'affaires lié à la vente de biens et services, ainsi que les produits de redevances et de licences, sont comptabilisés lorsqu'il

est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que le chiffre d'affaires puisse être reconnu :

- les produits d'une vente de biens sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ;
- les produits relatifs à une prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la prestation.

Les coûts relatifs à la prestation rendue (vente de biens ou prestations de services) sont reconnus en résultat en même temps que les produits correspondants ont été comptabilisés.



Contrats de construction

Un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation.

En fonction de ses caractéristiques, un contrat de construction notifié peut soit directement correspondre à une affaire comptable, soit être segmenté en plusieurs affaires comptables, soit être combiné à un autre contrat de construction en cours d'exécution pour former le périmètre de l'affaire comptable sur laquelle seront reconnus les produits et les charges correspondants.

Les produits et les charges d'une affaire comptable ainsi définie sont enregistrés selon la méthode de l'avancement technique. Toutefois, lorsque l'avancement technique et les dates contractuelles de transfert de propriété ne présentent pas de décalage significatif, l'avancement retenu est celui des clauses contractuelles de transfert de propriété.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution du contrat sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires. Au bilan, les provisions pour pénalités sont déduites des actifs du contrat.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

L'estimation des travaux restant à effectuer ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsqu'il est hautement probable que celles-ci seront acceptées par le client.

Les paiements partiels reçus sur contrats de construction sont imputés sur les actifs du contrat au rythme de l'avancement du contrat. Les paiements partiels reçus, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont présentés en « avances et acomptes reçus » au passif du bilan.

Le montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif du bilan sous la ligne « contrats de construction : actif » et s'il est négatif, en « contrats de construction : passif » au passif du bilan.

J) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Une partie significative des dépenses de recherche et développement est financée par des clients et organismes publics. Les frais de recherche et de développement autofinancés sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus et sont identifiés dans le compte de résultat, à l'exception des frais de développement des projets répondant aux critères suivants :

- le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts sont individualisés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du produit est clairement démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- il existe un marché potentiel pour le produit, ou il sera utilisé en interne ;
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé et peut démontrer sa rentabilité.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan dès lors que les critères ci-dessus sont satisfaits. La majorité des dépenses de développement activées concerne les activités aéronautique et sécurité pour lesquelles les produits développés sont relativement génériques et peuvent être vendus à un plus grand nombre de clients potentiels. Inversement, les dépenses de développement liées aux activités de défense sont réalisées sur des marchés plus spécifiques et restreints, avec un nombre d'acteurs plus limité, pour lesquels la spécificité des produits développés rend plus difficile une mutualisation des études de développement et donc l'activation des coûts engendrés.

Les répercussions de la crise, notamment dans les activités aéronautiques civiles, ont conduit le Groupe à durcir très sensiblement, depuis fin 2009, les critères de première capitalisation :

- renforcement de la courbe d'expérience requise pour apprécier la faisabilité des projets ;

- accroissement du taux de rentabilité interne minimum nécessaire pour capitaliser les frais de développement d'un projet jugé risqué ;
- adaptation des hypothèses commerciales pour refléter les aléas propres aux cycles longs des activités du Groupe, notamment dans l'aéronautique.

Les frais de développement inscrits à l'actif sont amortis sur la durée d'utilisation du produit. Le mode d'amortissement est déterminé par référence aux quantités ou au chiffre d'affaires sur la période de prise en compte des avantages futurs. Si ce mode ne peut être déterminé de manière fiable, l'amortissement linéaire est pratiqué. La période d'amortissement est fonction du domaine d'activité.

Les actifs font par ailleurs l'objet de tests de pertes de valeur. Les modalités et hypothèses retenues pour élaborer ces tests sont décrites en note 6. Ces pertes de valeur sont réversibles. Les critères de reprise de pertes de valeur sont identiques aux critères retenus pour la décision de première capitalisation des frais de développement.

Le Groupe reçoit des financements publics pour le développement de certains projets, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est généralement fonction du chiffre d'affaires futur généré par le développement. Le Groupe comptabilise ces avances au passif du bilan compte tenu de la probabilité de leur remboursement. Les coûts engagés relatifs à ces projets sont par ailleurs portés à l'actif du bilan en travaux en cours.

Le Groupe bénéficie de crédits d'impôt liés à l'effort de recherche de ses filiales. Ces crédits d'impôt sont assimilés à des subventions et inclus dans le résultat opérationnel courant, lorsque leur obtention ne dépend pas de la réalisation d'un bénéfice fiscal. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en déduction de la charge d'impôt sur les bénéfices.

K) RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant prise en compte :

- du résultat de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles, d'activités ou de participations ;
- de l'incidence des variations de périmètre sur le résultat consolidé :
 - coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle,
 - effets des réévaluations à la juste valeur à la date d'acquisition des intérêts précédemment détenus en cas d'acquisitions par étapes,

- variations ultérieures de juste valeur des compléments de prix,
- résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, effets des réévaluations des intérêts conservés ;
- des pertes de valeurs sur actifs immobilisés ;
- des autres résultats opérationnels, provenant d'événements non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

L) IMPOSITION DIFFÉRÉE

Thales comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé, sauf si les opérations concernées ont été enregistrées directement dans les capitaux propres. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés ne sont pas constatés à l'actif dès lors que la société concernée n'a pas l'assurance raisonnable de les récupérer. Pour apprécier sa capacité à récupérer ces actifs, le Groupe tient compte notamment des prévisions de résultats fiscaux futurs des entités fiscales sur un horizon généralement de cinq ans, des éléments passés non récurrents et des stratégies fiscales spécifiques à chaque pays.

M) RESTRUCTURATIONS

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts.

Ces coûts sont essentiellement constitués des indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, des coûts de préavis non effectués, ainsi que des dépenses diverses liées aux fermetures de sites telles que les mises au rebut d'actifs. L'ensemble de ces coûts ainsi que les coûts liés directement à des mesures de restructuration (déménagement, formation du personnel muté, etc.) sont présentés en « coût des restructurations » au compte de résultat.

N) RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILÉES

Conformément aux lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, d'indemnités de fin de carrière, de couverture médicale, etc.) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, primes d'ancienneté au moment du départ, etc.).

Le Groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite et prestations assimilées de la manière suivante :

- dans le cadre des régimes à cotisations définies et les régimes de base, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations ; la charge correspondante est constatée dans le résultat de la période ;
- dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements sont évalués par des actuaires indépendants, selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces calculs intègrent principalement des hypothèses d'inflation, d'actualisation financière, d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de date de départ en retraite.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs du régime. Pour les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts sont reconnus en résultat selon la méthode du corridor : ils sont étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires, pour leur part excédant 10 % de la valeur la plus élevée entre les engagements et la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le Groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Dans ce cas, que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée. Cette provision est déterminée en comparant la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés, au déficit constaté au sens de la norme IAS 19.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets est comptabilisée en résultat opérationnel courant pour le montant correspondant au coût normal de la période et sur la ligne « Autres composantes de la charge de retraite et prestations assimilées » pour les autres éléments.

Rappel des règles de première adoption des normes IFRS

Le Groupe a décidé de bénéficier de l'option prévue par IFRS 1 en imputant en capitaux propres les écarts actuariels non amortis au 1^{er} janvier 2004. Après cette date, le Groupe continue d'appliquer la règle du corridor, n'ayant pas retenu la nouvelle option offerte par IAS 19 révisée de présenter les pertes et gains actuariels directement en capitaux propres.

O) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plans d'options et actions gratuites

Thales attribue à ses salariés des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que des actions gratuites. Le Groupe utilise un modèle binomial pour évaluer le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires des options et actions gratuites attribuées. Les justes valeurs de ces instruments sont déterminées à leurs dates d'attributions respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits. Cette comptabilisation en résultat n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Les conditions de performance internes sont prises en compte uniquement par le biais de l'ajustement du nombre probable d'instruments dont l'acquisition par les membres du personnel est attendue à l'issue de la période d'acquisition. Elles ne sont donc pas prises en compte lors de l'évaluation de la juste valeur des instruments octroyés, déterminée à la date d'attribution.

Plans d'épargne entreprise

Les offres d'achat d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché dans le cadre des Plans d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de cinq ans. L'évaluation de l'avantage accordé au salarié tient compte de la perte de valeur associée à cette condition d'incessibilité.

La charge comptable relative aux paiements fondés sur des actions (plans d'options, actions gratuites et PEE) est incluse dans le résultat opérationnel courant avec pour contrepartie le compte de réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

Rappel des règles de première adoption des normes IFRS

Le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 permettant de ne pas retraiter les plans émis avant le 7 novembre 2002.

P) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère, par la moyenne pondérée *pro rata temporis* du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en auto-contrôle.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif et exclut les instruments n'ayant pas un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée *pro rata temporis*

du nombre d'actions et d'obligations assimilables à des actions, en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en auto-contrôle. Le résultat net est corrigé des charges d'intérêt, nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles. L'effet dilutif des options de souscription ou d'achat d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours de bourse moyen de la période concernée.

Q) COÛTS D'EMPRUNTS

Le coût des emprunts encouru pendant la période de construction d'un actif qualifié est incorporé dans la valeur de cet actif. Le taux

retenu est celui de l'emprunt lorsque le financement est spécifique, ou à défaut, le taux de financement du Groupe.

R) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie présentée au bilan comprend les montants en caisse, les comptes bancaires ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un

montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

S) STRUCTURE DU BILAN CONSOLIDÉ

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs (passifs) généralement réalisés (réglés) dans le cadre du cycle d'exploitation des entités (stocks, créances et dettes

fournisseurs, avances, provisions, etc.) sont présentés dans le bilan consolidé en actifs et passifs courants, sans distinction entre la part à moins d'un an et la part à plus d'un an.

T) INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change. Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan. Pour être éligibles à la comptabilité de couverture, les instruments financiers doivent avoir les deux caractéristiques suivantes :

- existence formelle et documentée d'une relation de couverture lors de la mise en place de l'instrument financier ;
- efficacité attendue de la couverture ; cette efficacité devant pouvoir être mesurée de façon fiable et démontrée tout au long de la relation de couverture déterminée initialement.

Les principes comptables relatifs aux instruments dérivés de change sont présentés dans la note 1-d. Les instruments financiers relatifs aux couvertures de taux font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeurs d'actifs et de passifs ;

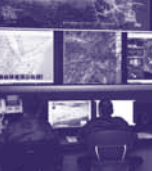
- une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (flux d'intérêts futurs inconnus générés par des emprunts souscrits à taux révisables ou des emprunts futurs à émettre hautement probables, par exemple).

Dans le cas des relations de couverture de juste valeur, les passifs financiers couverts par des instruments dérivés de taux d'intérêt sont réévalués à hauteur du risque couvert. Les variations de valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques de l'instrument dérivé. Dans le cas des relations de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur des instruments dérivés de taux enregistrés au bilan sont alors comptabilisées directement en contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace, jusqu'à ce que les flux couverts impactent le résultat.

U) CESSIONS DE CRÉANCES SANS RECOURS

Le Groupe procède à des cessions de créances commerciales, principalement sur la Direction Générale de l'Armement. Ces cessions, sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur, emportent transfert de la quasi-totalité des risques et

avantages associés à l'actif. Dans ces conditions, les créances commerciales ainsi cédées font l'objet d'une « décomptabilisation » de l'actif (note 15-b).



1 ÉLÉMENTS FINANCIERS 2012

Comptes consolidés

NOTE 2 Principales sources d'estimation

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à retenir des hypothèses qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs consolidés. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture ainsi que les informations disponibles à la date de préparation des états financiers.

Dans un contexte économique mondial avec un degré de volatilité et un manque de visibilité induit élevés, les montants définitifs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de circonstances différentes. Les principaux comptes sujets à des estimations comptables significatives sont les suivants :

CONTRATS DE CONSTRUCTION (NOTE 16)

La comptabilisation des produits et charges relatifs aux contrats de construction est basée sur l'estimation des résultats à terminaison de ces contrats (note 1-i). Ces estimations sont réalisées par les

chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction générale, selon les procédures du Groupe.

ÉCARTS D'ACQUISITION (NOTES 6 ET 11)

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de perte de valeur (note 1-f). La valeur des actifs concernés est appréciée à partir de données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis selon

les procédures du Groupe pour chacune des activités ou divisions du Groupe.

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT (NOTE 12)

Les frais de développement répondant aux critères permettant leur capitalisation (note 1-j) sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur leurs durées d'utilisation. L'appréciation de la satisfaction

aux critères ainsi que l'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs sont effectuées à partir des prévisions d'activité et de profitabilité des projets correspondants.

RETRAITES ET PRESTATIONS ASSIMILÉES (NOTE 21)

Les engagements de retraite et prestations assimilées sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles selon les modalités décrites en note 1-n. Les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe (taux d'actualisation, rendement attendu des placements, augmentations

futures des salaires, taux de rotation du personnel, tables de mortalité, etc.) sont revues chaque année avec les actuaires du Groupe.

IMPÔTS DIFFÉRÉS (NOTE 9)

Les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs. La recouvrabilité de ces actifs est

appréciée sur la base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés.

RISQUES ET LITIGES (NOTE 23)

Le Groupe procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours, et constitue le cas échéant des provisions comptables

jugées raisonnables. Les incertitudes éventuelles relatives aux litiges en cours sont décrites dans la note 23.

ALLOCATION DU PRIX D'ACQUISITION D'UN REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs et passifs acquis sont évalués à la juste valeur. Ces évaluations sont confiées à des experts

indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

NOTE 3 Évolution du périmètre de consolidation

EN 2012

- Fin décembre 2011, Thales a exercé son option d'achat d'actions, tel que prévu dans le cadre du pacte d'actionnaires du 30 janvier 2007, et ainsi porté sa participation dans le capital de DCNS de 25 % à 35 %, pour un prix de 264,6 M€.

Cette société, auparavant mise en équivalence dans les comptes du Groupe, a été consolidée par intégration proportionnelle à compter du 31 décembre 2011, le complément de droits obtenu lors de l'acquisition des 10 % supplémentaires conférant

à Thales le pouvoir de participer conjointement avec l'État à la gouvernance de la société.

Le Groupe a procédé, en 2012, à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Le bilan consolidé du groupe Thales au 31 décembre 2011 a été ajusté en conséquence. La quote-part de bilan intégré proportionnellement dans les comptes consolidés du Groupe, après allocation du coût d'acquisition, est présentée ci-après :

31 décembre 2011 (35 %)	Avant allocation	Allocation et reclassements	Après allocation	Durée d'amort.
Carnet de commandes acquis	-	267,0	267,0	12 ans
Technologie acquise	-	152,0	152,0	23 ans
Relation clientèle acquise	-	161,0	161,0	18 ans
Autres immobilisations incorporelles	7,1	6,0	13,1	7 ans
Immobilisations corporelles	178,4	-	178,4	
Titres de participation et titres mis en équivalence	16,0	-	16,0	
Impôts courants et différés	13,6	(202,0)	(188,4)	
Retraite et prestations assimilées	(12,6)	-	(12,6)	
Actif opérationnel courant	1 573,8	(190,0)	1 383,8	
Passif opérationnel courant	(2 343,3)	190,0	(2 153,3)	
Trésorerie nette	713,6	-	713,6	
Actif net acquis à fin 2011	(I)	146,6	384,0	530,6
Titres mis en équivalence DCNS (25 %) à fin 2011	558,0	-	558,0	
Réévaluation enregistrée en résultat	37,0	-	37,0	
Coût d'acquisition des 10 % complémentaires	264,6	-	264,6	
Total	(II)	859,6	-	859,6
ÉCART D'ACQUISITION	(II) - (I)	713,0	(384,0)	329,0

- En janvier 2012, Thales a acquis, pour 24 M€, 10 % de Sofradir auprès d'Areva, portant ainsi sa participation dans la société commune avec Safran de 40 % à 50 %. La société est désormais intégrée proportionnellement à hauteur de 50 % (40 % jusqu'à fin 2011).
- En avril 2012, Thales a finalisé l'acquisition, pour 18,6 M\$ (soit 14,3 M€), de 51 % de Tampa Microwave, société américaine spécialisée dans les terminaux de communications tactiques par satellites (SATCOM). Thales dispose d'une option d'achat des 49 % restants, exerçable en 2014.
- En août 2012, Thales a cédé, pour 84,2 M£ (soit 103,8 M€) à L-3 Communications ses activités de simulateurs pour avions civils au Royaume-Uni ainsi que les activités de formation et d'entraînement associées, et constaté, dans ses comptes consolidés, une plus-value de cession de 18,6 M€.
- En novembre 2012, Thales a acquis pour 24,4 M€ Sysgo AG, un des leaders européens des systèmes d'exploitation temps réel hautement sécurisés. Cette société sera consolidée à compter du 1^{er} janvier 2013.
- En décembre 2012, Thales a cédé pour 100 M€ sa participation de 49 % dans la joint-venture Diehl Aircabin GmbH à son co-actionnaire, le groupe allemand Diehl. La plus-value de cession constatée dans les comptes consolidés s'élève à 73,4 M€.
- Fin décembre 2012, Thales a finalisé l'acquisition, pour 30,7 M\$ (soit 23,3 M€), des activités de systèmes de visualisation sur casques pour pilotes de l'entreprise Gentex Corporation, activités regroupées sous le nom de « Visionix ». La filiale américaine sera consolidée à compter du 1^{er} janvier 2013.

EN 2011

- En janvier 2011, Telespazio a acquis pour 53,3 M€ (soit 17,5 M€ à 33 % pour la part Thales) le groupe anglais Vega Space ainsi que les activités spatiales de Eltag Datamat.
 - En septembre 2011, Thales a porté sa participation de 40 % à 100 % dans la société Yaltes, active dans de nombreux programmes navals turcs, pour un prix de 16,4 M€. Conformément à IFRS 3 R, le Groupe a réévalué sa participation antérieurement détenue à hauteur de 7,1 M€ et constaté un écart d'acquisition de 19,7 M€.
 - En décembre 2011, Thales a cédé pour 38 M\$ (soit 29,4 M€) sa participation de 35 % dans la joint-venture Navigation Solutions LLC à son co-actionnaire Hertz Corp. Le prix de cession a été encaissé en janvier 2012.
 - Fin décembre 2011, Thales a exercé son option d'achat d'actions, et ainsi porté sa participation dans le capital de DCNS de 25 % à 35 %. Cette société, auparavant mise en équivalence dans les comptes du Groupe, est consolidée par intégration proportionnelle à compter du 31 décembre 2011.
- En conséquence, sur l'exercice 2011, la part de Thales dans le résultat net 2011 de DCNS est restée mise en équivalence à 25 %. Les titres antérieurement détenus ont été réévalués à leur juste valeur à la date de la transaction pour un montant de 37,0 M€.

NOTE 4

Informations sectorielles

En 2012, l'activité du Groupe est conduite selon une structure matricielle à deux dimensions : les Divisions et les Zones Géographiques. Le principal décideur opérationnel examine régulièrement les performances opérationnelles des deux ensembles.

Dans le cadre de l'application d'IFRS 8, le Groupe a retenu les divisions comme secteurs opérationnels dans la mesure où elles sont la base de l'élaboration de la stratégie du Groupe. Ces divisions sont regroupées au sein de deux pôles :

- le pôle Défense et Sécurité, reposant sur une base de clientèle presque exclusivement gouvernementale (États, agences publiques, etc.), inclut les divisions Systèmes C4I de Défense et Sécurité, Systèmes de Mission de Défense, Défense Terrestre et Opérations Aériennes ;
- le pôle Aérospatial et Transport, dont les clients sont très majoritairement non-gouvernementaux (opérateurs d'infrastructures, compagnies aériennes), inclut les divisions Avionique, Espace et Systèmes de Transport.

Le Groupe a par ailleurs défini trois zones géographiques qui incluent les pays suivants :

- la Zone A : États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Pays-Bas, Norvège, Corée du Sud, Australie, Europe Centrale et du Nord, Asie du Nord ;
- la Zone B : Allemagne, Autriche, Suisse, Italie, Espagne, Singapour, Amérique Latine, Europe du Sud, Moyen-Orient & Afrique, Asie Occidentale et Asie du Sud ;
- la France.

Les informations présentées ci-après suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés, à l'exception des écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition (PPA) réalisée dans le cadre de regroupements d'entreprises qui sont exclues du résultat opérationnel courant, ceci afin de permettre le suivi et la comparabilité des performances économiques du Groupe.

Ces retraitements concernent pour l'essentiel les opérations réalisées en 2007 : acquisition des activités spatiales, transport et sécurité d'Alcatel-Lucent, et acquisition de 25 % dans la société DCNS, puis de 10 % complémentaires en 2012.

A) INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Pour des raisons de comparabilité, les informations relatives à la société DCNS sont présentées séparément. Les données figurant dans la colonne « impact DCNS » correspondent à l'incidence de la consolidation proportionnelle de DCNS à 35 % dans les comptes de Thales depuis le 31 décembre 2011.

2012	Aérospatial et Transport	Défense et Sécurité	Autres, élim & non alloués ^(c)	Total avant DCNS	Impact DCNS	Thales hors PPA ^(d)
Carnet de commandes hors Groupe	10 888,3	14 063,1	58,5	25 009,9	4 648,2	29 658,1
Prises de commandes hors Groupe	5 711,6	6 805,7	74,5	12 591,8	701,1	13 292,9
Chiffre d'affaires hors Groupe	5 952,4	7 166,2	98,2	13 216,8	941,3	14 158,1
Chiffre d'affaires inter-secteurs	91,0	323,6	(414,6)	-	-	-
Chiffre d'affaires total	6 043,4	7 489,8	(316,4)	13 216,8	941,3	14 158,1
Résultat opérationnel courant ^(a)	392,1	504,3	(48,2)	848,2	79,0	927,2
Acquisitions d'immos corp. et incorp.	117,1	221,8	57,7	396,6	40,7	437,3
Dot. aux amort. d'immos corp. et incorp.	168,2	107,5	68,4	344,1	25,4	369,5
Effectif consolidé fin de période ^(b)	22 749	33 045	5 444	61 238	4 754	65 992

2011 retraité ^(c)	Aérospatial et Transport	Défense et Sécurité	Autres, élim & non alloués ^(c)	Total avant DCNS	Impact DCNS	Thales hors PPA ^(d)
Carnet de commandes hors Groupe	11 371,7	14 374,5	95,5	25 841,7	4 854,8	30 696,5
Prises de commandes hors Groupe	5 952,7	7 149,6	111,4	13 213,7	-	13 213,7
Chiffre d'affaires hors Groupe	5 682,3	7 178,9	167,2	13 028,4	-	13 028,4
Chiffre d'affaires inter-secteurs	62,1	334,6	(396,7)	-	-	-
Chiffre d'affaires total	5 744,4	7 513,5	(229,5)	13 028,4	-	13 028,4
Résultat opérationnel courant ^(a)	285,6	498,7	(35,2)	749,1	-	749,1
Acquisitions d'immos corp. et incorp.	96,7	102,5	64,9	264,1	-	264,1
Dot. aux amort. d'immos corp. et incorp.	162,4	123,1	59,0	344,5	-	344,5
Effectif consolidé fin de période ^(b)	23 872	34 554	5 034	63 460	4 865	68 325

(a) Le résultat opérationnel courant du Groupe inclut des crédits d'impôt recherche à hauteur de 115,5 M€ en 2012 contre 120,5 M€ en 2011.

(b) L'effectif consolidé inclut les effectifs totaux des sociétés intégrées globalement et le prorata des effectifs des sociétés intégrées proportionnellement. Il n'inclut pas les effectifs des sociétés mises en équivalence ou non intégrées. Hors participation et intéressement, la masse salariale s'élève à 5 620,1 M€ en 2012 (dont 346,8 M€ liés à DCNS) et 5 082,0 M€ en 2011.

(c) La colonne « Autres, élim & non alloués » correspond à l'élimination des flux entre les deux pôles, aux données concernant les activités corporate (Thales Société mère, Thales Global Services, centres de recherche du Groupe, pôle immobilier) ainsi que les activités cédées l'année précédente.

Le résultat opérationnel non alloué inclut donc le résultat des activités corporate non refacturées aux secteurs, le coût des surfaces inoccupées par les secteurs, ainsi que le résultat des activités cédées l'année précédente.

Les autres coûts (principalement les résultats de holdings étrangères non refacturés et la charge liée aux paiements fondés sur des actions) sont réalloués aux secteurs au prorata du chiffre d'affaires hors Groupe.

Cette ré-allocation constitue une évolution par rapport à 2011. Les données de l'exercice 2011 ont donc été retraitées en conséquence.

(d) Le résultat opérationnel courant ainsi que les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont ajustés des écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition (PPA) :

	2012	2011
Thales hors PPA	927,2	749,1
PPA	(111,5)	(70,6)
THALES PUBLIÉ	815,7	678,5

B) INFORMATION PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Pour des raisons de comparabilité, les informations relatives à la société DCNS sont présentées séparément en 2012. Les données figurant dans la colonne « impact DCNS » correspondent à l'incidence de la consolidation proportionnelle de DCNS à 35 % dans les comptes du groupe Thales depuis le 31 décembre 2011.

2012	Zone A	Zone B	France	Autres, élim & non alloués ^(b)	Total avant DCNS	Impact DCNS	Thales hors PPA ^(a)
Carnet de commandes hors Groupe	8 381,7	3 635,2	12 985,6	7,4	25 009,9	4 648,2	29 658,1
Prises de commandes hors Groupe	4 792,6	2 318,8	5 436,3	44,1	12 591,8	701,1	13 292,9
Chiffre d'affaires hors Groupe	4 323,7	2 472,9	6 366,0	54,2	13 216,8	941,3	14 158,1
Chiffre d'affaires inter-secteurs	183,8	374,4	633,6	(1 191,8)	-	-	-
Chiffre d'affaires total	4 507,5	2 847,3	6 999,6	(1 137,6)	13 216,8	941,3	14 158,1
Résultat opérationnel courant	228,7	119,9	547,8	(48,2)	848,2	79,0	927,2
Acquisitions d'immos corp. et incorp.	70,1	63,3	263,2	-	396,6	40,7	437,3
Dot. aux amort. Immos corp. et incorp.	118,2	46,1	179,8	-	344,1	25,4	369,5
Effectif consolidé fin de période	17 247	11 928	29 784	2 279	61 238	4 754	65 992

2011 retraité ^(b)	Zone A	Zone B	France	Autres, élim & non alloués ^(b)	Total avant DCNS	Impact DCNS	Thales hors PPA ^(a)
Carnet de commandes hors Groupe	7 958,4	3 966,9	13 885,4	31,0	25 841,7	4 854,8	30 696,5
Prises de commandes hors Groupe	3 667,3	2 319,0	7 140,2	87,2	13 213,7	-	13 213,7
Chiffre d'affaires hors Groupe	4 203,4	2 585,2	6 122,3	117,5	13 028,4	-	13 028,4
Chiffre d'affaires inter-secteurs	200,6	340,8	651,7	(1 193,1)	-	-	-
Chiffre d'affaires total	4 404,0	2 926,0	6 774,0	(1 075,6)	13 028,4	-	13 028,4
Résultat opérationnel courant	205,4	119,2	459,7	(35,2)	749,1	-	749,1
Acquisitions d'immos corp. et incorp.	72,7	46,6	144,5	0,3	264,1	-	264,1
Dot. aux amort. Immos corp. et incorp.	116,6	47,6	178,2	2,1	344,5	-	344,5
Effectif consolidé fin de période	17 754	12 707	30 036	2 963	63 460	4 865	68 325

(a) Le résultat opérationnel courant ainsi que les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont ajustés des écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition (PPA) – note 4-a.

(b) La colonne « Autres, élim & non alloués » correspond à l'élimination des flux entre les zones, aux données concernant les activités corporate ainsi que les activités cédées l'année précédente.

Le résultat opérationnel non alloué inclut donc le résultat des activités corporate non refacturées aux pôles, le coût des surfaces inoccupées, ainsi que le résultat des activités cédées l'année précédente.

Les autres coûts (principalement la charge liée aux paiements fondés sur des actions) sont réalloués aux zones au prorata du chiffre d'affaires hors Groupe.

C) CHIFFRE D'AFFAIRES (DIRECT OU INDIRECT) PAR DESTINATION

	2012 avant DCNS	Impact DCNS	2012	2011
France	3 563,9	631,9	4 195,8	3 406,9
Royaume-Uni	1 569,3	0,4	1 569,7	1 492,2
Autres pays d'Europe	3 449,3	76,7	3 526,0	3 456,6
Amérique du Nord	1 399,7	0,1	1 399,8	1 269,1
Proche et Moyen-Orient	748,5	26,2	774,7	947,1
Asie et Pacifique	1 960,9	95,4	2 056,3	1 849,2
Afrique et Amérique Latine	525,2	110,6	635,8	607,3
TOTAL	13 216,8	941,3	14 158,1	13 028,4

D) CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE DE CONTRATS

Plus de la moitié du chiffre d'affaires du Groupe est issue de contrats spécifiquement négociés avec le client, qui établit un cahier des charges et définit les spécificités du contrat. Ces contrats répondent à des besoins différents pour chaque client et s'échelonnent généralement sur de longues durées.

	2012	2011
Contrats de construction	7 371,8	6 811,8
Ventes de biens et d'équipements	3 533,9	3 406,5
Prestations de services	3 179,8	2 737,0
Autres	72,6	73,1
TOTAL	14 158,1	13 028,4

NOTE 5

Informations à périmètre et taux de change comparables

	2012 hors PPA	2011 hors PPA	Variation totale	Var. de périmètre	Var. de change	Variation organique
Chiffre d'affaires	14 158,1	13 028,4	1 129,7	831,9	314,6	(16,8)
Coût de l'activité	(10 868,1)	(10 067,1)	(801,0)	(649,0)	(266,9)	114,9
Frais de recherche et développement	(687,4)	(619,2)	(68,2)	(25,1)	(10,0)	(33,1)
Frais commerciaux	(942,4)	(889,3)	(53,1)	(31,7)	(18,4)	(3,0)
Frais généraux et administratifs	(615,2)	(543,2)	(72,0)	(60,4)	(15,5)	3,9
Coût des restructurations	(117,8)	(160,5)	42,7	0,4	(2,2)	44,5
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	927,2	749,1	178,1	66,1	1,6	110,4

La variation organique s'entend à périmètre et taux de change constants. Ainsi :

Les comptes des sociétés acquises en 2012 sont exclus du compte de résultat 2012 et les comptes des sociétés acquises en 2011 sont retraités afin d'affecter le compte de résultat 2012 sur une période identique à celle durant laquelle ces sociétés ont été consolidées en 2011.

Les comptes des sociétés cédées en 2011 sont exclus du compte de résultat 2011. Les comptes des sociétés cédées en 2012 sont retraités pour que ces sociétés contribuent au compte de résultat sur une période identique en 2012 et 2011.

La variation de change est déterminée comme suit : les résultats de 2011 des filiales étrangères sont convertis aux taux de change moyens de 2012. La différence de conversion obtenue est ajustée de l'impact des évolutions des devises sur les transactions réalisées dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle des filiales.

NOTE 6

Perte de valeur sur actifs immobilisés

	2012	2011
Écarts d'acquisition (note 11)	(5,6)	(5,7)
Autres immobilisations corporelles et incorporelles (note 12)	(9,1)	(1,4)
TOTAL	(14,7)	(7,1)

Les écarts d'acquisitions sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent, sauf exception (notamment pour les joint-ventures), aux divisions opérationnelles du Groupe (note 11).

A fin 2012, les tests de dépréciation ont été réalisés avec une hypothèse initiale de taux d'actualisation de 8,5 % comme en 2011 pour toutes les UGT (celles-ci présentant un niveau de risque sensiblement équivalent, les risques spécifiques des UGT étant inclus dans les projections). Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation n'entraînerait pas de dépréciation complémentaire pour le Groupe.

Le taux de croissance à long terme retenu pour calculer la valeur terminale est de 2 %. Ce taux, proche du taux de l'inflation à long terme estimé à la clôture, représente l'estimation raisonnable par Thales de la croissance future de l'activité. Une variation à la baisse de 1 % de ce taux n'entraînerait pas de dépréciation complémentaire pour le Groupe.

Les valeurs terminales sont déterminées à partir des résultats opérationnels normatifs issus des plans stratégiques du Groupe. Une diminution de 1 % de profitabilité opérationnelle des UGT du Groupe n'entraînerait pas de dépréciations complémentaires.

NOTE 7 Résultat des cessions, variations de périmètre et autres

	2012	2011
Réévaluation des intérêts précédemment détenus^(a)	15,1	50,4
DCNS (de 25 % à 35 %)	–	37,0
Yaltes (de 40 % à 100 %)	–	7,1
Thales Alenia Space Deutschland GmbH (de 100 % à 67 %)	–	6,3
Tampa Microwave	15,1	–
Cessions de titres et activités :	88,4	4,6
Diehl Aircabin GmbH (49 %)	73,4	–
Activités de simulation au Royaume-Uni	18,6	–
Navigation Solutions LLC (35 %)	–	10,0
Autres	(3,6)	(5,4)
Cessions d'autres actifs :	(1,7)	0,5
Actifs immobiliers	(1,7)	3,3
Actifs mobiliers	–	(2,8)
Provisions sur litiges et autres^(b)	12,3	(0,9)
TOTAL	114,1	54,6

(a) Dans le cadre d'acquisitions par étapes, les participations détenues antérieurement à la prise de contrôle sont réévaluées à la juste valeur par résultat. Il en est de même dans le cas de sociétés préalablement sous influence notable pour lesquelles le Groupe obtient un contrôle conjoint. Il en est également de même pour les intérêts conservés dans le cadre de cessions partielles avec perte de contrôle.

(b) En 2012, ce montant inclut 12,4 M€ de reprise d'une provision constituée en 2010 par Thales dans le cadre de l'arbitrage déposée par la Marine de la République de Chine (Taiwan).

NOTE 8 Résultat financier

A) COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2012	2011
Charges financières :		
• sur dette brute	(68,4)	(96,1)
• sur swaps de taux	12,3	12,8
Total	(56,1)	(83,3)
Produits financiers / trésorerie et équivalents	42,5	35,8
TOTAL	(13,6)	(47,5)

B) AUTRES RÉSULTATS FINANCIERS

	2012	2011
Profits (pertes) de change	(10,8)	(1,6)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change	(26,1)	6,2
Inefficacité des couvertures de change	0,5	(5,8)
Résultat de change	(36,4)	(1,2)
Produits financiers nets sur créances et dettes d'exploitation	–	4,6
Dividendes reçus	7,1	4,9
Pertes de valeur / titres « disponibles à la vente »	(5,8)	(0,3)
Dépréciation des prêts et autres créances financières	(4,3)	(6,5)
Autres	(13,5)	(11,8)
TOTAL	(52,9)	(10,3)

NOTE 9 Impôt sur les bénéfices

La détermination de la charge d'impôt tient compte des règles spécifiques locales utilisées par Thales, telles que les régimes d'intégration fiscale en France, du Group Relief au Royaume-Uni, de la consolidation fiscale aux États-Unis et de l'Organschaft en Allemagne.

A) CHARGE D'IMPÔT

	2012	2011
Impôt courant	(178,4)	(94,4)
Impôt différé	(15,5)	(52,9)
TOTAL	(193,9)	(147,3)

B) RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET CELLE COMPTABILISÉE

	2012	2011
Résultat net	536,0	511,5
Moins charge d'impôt	193,9	147,3
Moins résultat net des sociétés mises en équivalence	(23,8)	(53,4)
Résultat avant impôt	706,1	605,4
Taux moyen d'imposition	32,7 %	31,3 %
Produit (charge) d'impôt théorique	(231,0)	(189,6)
Éléments en rapprochement :		
• Crédits d'impôts	65,2	55,7
• Éléments non imposables ou imposables à taux réduit	11,6	6,8
• Variation des impôts différés non inscrits à l'actif	(9,9)	5,0
• Ajustements / exercices antérieurs	(7,0)	(19,1)
• Impôts étrangers ^(a)	(16,4)	(7,5)
• Autres	(6,4)	1,4
PRODUIT (CHARGE) D'IMPÔT RÉEL	(193,9)	(147,3)

(a) Inclut notamment l'IRAP en Italie et l'impôt des établissements à l'étranger.

C) IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF

	31/12/2012	31/12/2011 retraité ^(a)
Impôt différé actif	906,7	955,0
Impôt différé passif	(383,4)	(386,3)
ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ, NET	523,3	568,7

(a) Retraité afin de prendre en compte l'allocation définitive du coût d'acquisition des 3,5 % de DCNS (note 3).

D) ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Évolution par nature :

	Au 01/01/2012	(Charge)/ Produit de l'exercice	Imputation en capitaux propres	Var. de change, périm et autres	Au 31/12/2012
Différences temporelles :	305,1	69,6	(18,4)	(6,5)	349,8
• retraite et prestations assimilées	159,0	7,7	–	(0,8)	165,9
• actifs incorporels	(394,1)	39,4	–	(0,1)	(354,8)
• pertes à terminaison	282,2	(42,4)	–	(0,1)	239,7
• autres	258,0	64,9	(18,4)	(5,5)	299,0
Déficits reportables	465,3	(75,2)	–	2,2	392,3
TOTAL	770,4	(5,6)	(18,4)	(4,3)	742,1
Dont, non reconnus au bilan	(201,7)	(9,9)	(5,4)	(1,8)	(218,8)
Actif net d'impôt différé total	568,7	(15,5)	(23,8)	(6,1)	523,3

	Au 01/01/2011	(Charge)/ Produit de l'exercice	Imputation en capitaux propres	Var. de change, périm et autres	31/12/2011 retraité
Différences temporelles :	462,4	(6,8)	46,7	(197,2)	305,1
• retraite et prestations assimilées	163,5	(6,7)	–	2,2	159,0
• actifs incorporels	(199,7)	27,2	–	(221,6)	(394,1)
• pertes à terminaison	325,6	(47,1)	–	3,7	282,2
• autres	173,0	19,8	46,7	18,5	258,0
Déficits reportables	504,8	(51,1)	–	11,6	465,3
TOTAL	967,2	(57,9)	46,7	(185,6)	770,4
Dont, non reconnus au bilan	(207,4)	5,0	1,7	(1,0)	(201,7)
Actif net d'impôt différé total	759,8	(52,9)	48,4	(186,6)	568,7

Impôts différés imputés en capitaux propres :

	2012	2011
Couverture de flux de trésorerie	(26,9)	39,8
Couverture d'investissements nets à l'étranger	0,3	0,4
Impôts différés/autres éléments du résultat global	(26,6)	40,2
Impôts différés/paiements en actions	2,8	8,2
IMPÔTS DIFFÉRÉS IMPUTÉS EN CAPITAUX PROPRES	(23,8)	48,4

E) PÉREMPTION DES DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Les déficits fiscaux reportables totaux représentent une économie potentielle d'impôt de 392,3 M€ au 31 décembre 2012 (465,3 M€ au 31 décembre 2011). Les dates de péremption correspondantes sont les suivantes :

	31/12/2012	31/12/2011
2013	0,6	2,7
2014-2017	2,6	0,7
Au-delà de 2017	37,5	42,1
Sans limitation de durée	351,6	419,8
Total	392,3	465,3
Dont, non reconnus au bilan	(141,0)	(172,4)
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ TOTAL	251,3	292,9

Seuls les actifs d'impôts relatifs aux déficits fiscaux que le Groupe estime pouvoir imputer, conformément à la note 1-I, sont reconnus au bilan. Le Groupe tient compte notamment des restrictions éventuelles d'utilisation.

NOTE 10 Résultat par action

		2012	2011
Numérateur (en millions d'euros) :			
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	(a)	535,7	511,8
Dénominateur (en milliers) :			
Nombre moyen d'actions en circulation	(b)	199 270	196 736
Options de souscription et d'achat d'actions ^(a)		32	47
Nombre moyen d'actions en circulation dilué	(c)	199 302	196 783
Résultat net par action (en euros)	(a) / (b)	2,69	2,60
Résultat net par action dilué (en euros)	(a) / (c)	2,69	2,60

(a) Du fait du cours moyen annuel de l'action qui s'élève à 26,33 € en 2012 (26,63 € en 2011), les plans d'options de souscription et d'achat d'actions sont exclus du calcul du résultat par action dilué, à l'exception du plan de juillet 2003. Les informations relatives à ces plans sont présentées en note 20f.

NOTE 11 Écarts d'acquisition

Évolution du poste :

	31/12/2011 retraité ^(a)	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeur	Var. de change et autres	31/12/2012
Avionique	318,4	-	(4,9)	-	(0,3)	313,2
Systèmes de Transport	875,4	-	-	-	-	875,4
Espace	487,1	-	-	-	(0,1)	487,0
Aérospatial et Transport	1 680,9	-	(4,9)	-	(0,4)	1 675,6
Systèmes C4I de Défense et Sécurité	576,1	5,3	(4,0)	-	1,9	579,3
Systèmes de Mission de Défense	491,3	-	-	-	1,4	492,7
Défense Terrestre	275,4	13,6	-	-	0,6	289,6
Opérations Aériennes	41,8	-	-	-	0,8	42,6
Défense et Sécurité	1 384,6	18,9	(4,0)	-	4,7	1 404,2
DCNS	329,0	-	-	-	-	329,0
Autres	8,1	-	-	(5,6)	(0,1)	2,4
TOTAL	3 402,6	18,9	(8,9)	(5,6)	4,2	3 411,2

(a) Retraité afin de prendre en compte l'allocation définitive du coût d'acquisition des 35 % de DCNS (note 3).

	31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeur	Var. de change et autres	31/12/2011 retraité ^(a)
Avionique	317,5	-	-	-	0,9	318,4
Systèmes de Transport	875,4	-	-	-	-	875,4
Espace	467,2	19,9	-	-	-	487,1
Aérospatial et Transport	1 660,1	19,9	-	-	0,9	1 680,9
Systèmes C4I de Défense et Sécurité	585,0	-	(7,7)	(5,7)	4,5	576,1
Systèmes de Mission de Défense	475,3	13,9	-	-	2,1	491,3
Défense Terrestre	274,3	-	-	-	1,1	275,4
Opérations Aériennes	41,8	-	-	-	-	41,8
Défense et Sécurité	1 376,4	13,9	(7,7)	(5,7)	7,7	1 384,6
DCNS	-	329,0	-	-	-	329,0
Autres	8,4	-	-	-	(0,3)	8,1
TOTAL	3 044,9	362,8	(7,7)	(5,7)	8,3	3 402,6

(a) Retraité afin de prendre en compte l'allocation définitive du coût d'acquisition des 35 % de DCNS (note 3).

NOTE 12 Immobilisations corporelles et incorporelles

A) DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

	31/12/2012			31/12/2011
	Brut	Amort. et pertes de valeur	Net	Net retraité ^(a)
Relation clientèle acquise	560,8	(161,8)	399,0	430,2
Carnet de commandes acquis	479,4	(234,6)	244,8	281,3
Technologie acquise	414,6	(184,7)	229,9	256,9
Autres	25,5	(8,0)	17,5	17,1
Actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	1 480,3	(589,1)	891,2	985,5
Frais de développement	875,2	(719,6)	155,6	203,3
Autres	651,5	(526,3)	125,2	140,7
Immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition)	3 007,0	(1 835,0)	1 172,0	1 329,5
Terrains	70,9	(7,1)	63,8	74,9
Constructions	1 203,6	(708,1)	495,5	531,4
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 292,1	(1 691,7)	600,4	567,7
Autres	906,5	(560,9)	345,6	319,9
Immobilisations corporelles	4 473,1	(2 967,8)	1 505,3	1 493,9
TOTAL	7 480,1	(4 802,8)	2 677,3	2 823,4
Dont :				
Immobilisations en crédit-bail	62,3	(34,2)	28,1	27,2

(a) Retraité afin de prendre en compte l'allocation définitive du coût d'acquisition des 35 % de DCNS (note 3).

B) ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS NETTES

	Actifs incorporels acquis	Frais de développement	Autres incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier 2011	469,6	236,7	126,6	1 347,2	2 180,1
Acquisitions/capitalisations	–	10,0	21,5	232,6	264,1
Cessions	–	–	–	(8,6)	(8,6)
Dot. aux amort des incorporels acquis	(70,6)	–	–	–	(70,6)
Autres dotations aux amortissements	–	(42,7)	(36,5)	(265,3)	(344,5)
Perte de valeur (note 6)	–	–	–	(1,4)	(1,4)
PPA DCNS	586,0	–	–	–	586,0
Périmètre, change et autres	0,5	(0,7)	29,1	189,4	218,3
Valeur nette au 31 décembre 2011	985,5	203,3	140,7	1 493,9	2 823,4
Acquisitions/capitalisations	–	12,1	50,3	374,9	437,3
Cessions	–	–	(1,0)	(21,4)	(22,4)
Dot. aux amort des incorporels acquis	(111,5)	–	–	–	(111,5)
Autres dotations aux amortissements	–	(59,3)	(45,2)	(265,0)	(369,5)
Perte de valeur (note 6)	–	–	–	(9,1)	(9,1)
Périmètre, change et autres	17,2	(0,5)	(19,6)	(68,0)	(70,9)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2012	891,2	155,6	125,2	1 505,3	2 677,3

NOTE 13 Titres de participation mis en équivalence**A) PART DU GROUPE DANS LA SITUATION NETTE ET LE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE**

	% détenu en fin de période		Situation nette fin de période		Résultat	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	2012	2011
Aviation Com.& Surveillance Syst.	30	30	54,8	58,2	5,3	4,8
DCNS ^(a)	-	-	-	-	-	33,4
DpiX	20	20	18,8	18,9	0,3	0,1
Elettronica	33	33	34,4	32,5	6,6	5,4
ESG Elektroniksystem & Logistik GmbH	30	30	21,9	21,3	3,5	3,8
Autres	-	-	18,7	26,6	8,1	5,9
TOTAL			148,6	157,5	23,8	53,4

(a) Le résultat mis en équivalence correspond à la quote-part du Groupe (25 %) dans le résultat de DCNS, ajustée essentiellement de l'amortissement des actifs incorporels évalués dans le cadre de l'acquisition de 2007. À compter du 31 décembre 2011, le bilan de la société DCNS est consolidé par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du Groupe à hauteur de 35 % (note 3).

B) ÉVOLUTION DES TITRES DE PARTICIPATION MIS EN ÉQUIVALENCE

	2012	2011
Titres de participation mis en équivalence au 1^{er} janvier	157,5	681,9
Résultat des sociétés mises en équivalence	23,8	53,4
Distribution de dividendes	(16,5)	(28,8)
Intégration proportionnelle de DCNS au 31 décembre 2011	-	(558,0)
Impact des variations de change et autres	(16,2)	9,0
TITRES DE PARTICIPATION MIS EN ÉQUIVALENCE AU 31 DÉCEMBRE	148,6	157,5

NOTE 14 Actifs financiers

A) TITRES DE PARTICIPATION

Juste valeur des titres au 31 décembre

	31/12/2012	31/12/2011
Participation dans Cloudwatt (22,23 %) ^(a)	50,0	–
Titres détenus par Thales International Offsets ^(b)	33,1	33,6
Sysgo ^(c)	24,4	–
Visionix ^(c)	23,3	–
Seso ^(c)	14,6	14,6
Titres détenus par Thales Corporate Ventures ^(d)	11,4	12,8
Autres	50,2	56,8
TOTAL	207,0	117,8

(a) Société créée conjointement avec Orange Participations et la Caisse des Dépôts et des Consignations en vue de proposer des infrastructures de cloud computing.

(b) Société chargée de négocier et réaliser les obligations de compensations indirectes du Groupe.

(c) Ces sociétés seront consolidées en 2013.

(d) Société de capital risque du Groupe.

Évolution sur la période

	2012	2011
Titres de participation au 1^{er} janvier	117,8	102,1
Acquisitions (cessions) de titres non consolidés	99,8	16,7
Pertes de valeur enregistrées en résultat (note 8-b)	(5,8)	(0,3)
Impact des variations de change et autres	(4,8)	(0,7)
TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE	207,0	117,8

B) CRÉANCES ET PRÊTS FINANCIERS

	31/12/2012	31/12/2011
Prêts accordés à des parties liées	50,3	72,7
Comptes courants auprès de parties liées	329,1	260,4
Autres	73,7	76,6
Total	453,1	409,7
Provisions pour dépréciation	(11,1)	(10,7)
CRÉANCES ET PRÊTS AU COÛT AMORTI	442,0	399,0
Dont :		
Part non courante (échéance supérieure à 12 mois)	108,6	138,6
Part courante (échéance inférieure à 12 mois)	333,4	260,4

C) AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette catégorie inclut essentiellement des produits de taux ainsi que des OPCVM monétaires et non monétaires. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le résultat.

	31/12/2012	31/12/2011
Placements DCNS, échéances supérieures à 12 mois (35 %)	113,6	217,3
Placements DCNS, échéances inférieures à 12 mois (35 %)	385,8	400,8
Créance liée à la cession de Navsol	-	29,4
Autres	36,0	27,2
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	535,4	674,7
Dont :		
Part non courante	148,4	244,5
Part courante	387,0	430,2

NOTE 15 Actifs/passifs opérationnels courants

A) ÉVOLUTION DU BFR ET DES PROVISIONS

	01/01/2011	Variation du BFR et provisions	Var périm DCNS	Aut périm., change et reclassts	31/12/2011	Variation du BFR et provisions	Périmètre, change et reclassts	31/12/2012
Stocks et en-cours	2 301,9	11,3	96,1	17,6	2 426,9	86,7	(34,7)	2 478,9
Contrats de construction : actif	2 057,7	150,5	83,4	13,7	2 305,3	(229,7)	7,0	2 082,6
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	366,5	(0,2)	717,6	2,7	896,6	(113,4)	2,4	785,6
Clients et aut. créances courantes	3 981,0	18,6	676,7	33,2	4 709,5	167,9	(45,6)	4 831,8
Instruments dérivés de change	184,6	52,1	-	(114,2)	122,5	(80,7)	82,3	124,1
Actif opérationnel courant	8 891,7	232,3	1 573,8	(47,0)	10 460,8	(169,2)	11,4	10 303,0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	(3 448,7)	45,5	(1 178,0)	(229,1)	(4 810,3)	(183,2)	5,1	(4 988,4)
Avances remboursables	(173,3)	(8,4)	-	(0,2)	(181,9)	(12,6)	14,9	(179,6)
Contrats de construction : passif	(1 365,7)	37,0	(104,2)	77,3	(1 355,6)	11,5	(0,9)	(1 345,0)
Provisions pour risques et charges	(1 458,3)	169,9	(48,9)	106,8	(1 230,5)	3,3	20,7	(1 206,5)
Frs et aut. dettes courantes	(4 956,6)	(114,6)	(1 012,3)	(47,1)	(5 940,6)	284,1	(81,7)	(5 738,2)
Instruments dérivés de change	(152,9)	(25,5)	0,1	(0,5)	(178,8)	75,3	(0,5)	(104,0)
Passif opérationnel courant	(11 555,5)	103,9	(2 343,3)	(92,8)	(13 697,7)	178,4	(42,4)	(13 561,7)
NET	(2 663,8)	336,2	(769,5)	(139,8)	(3 236,9)	9,2	(31,0)	(3 258,7)
Dt, prov. pour restructuration	140,1	53,3	13,2	3,7	210,3	(22,0)	(4,3)	184,0
Augmentation (dim.) du BFR & des prov. pour risques et ch.	(2 523,7)	389,5	(756,3)	(136,1)	(3 026,6)	(12,8)	(35,3)	(3 074,7)

B) CRÉANCES CÉDÉES SANS RECOURS

Le Groupe peut procéder à des cessions de créances commerciales, principalement sur la Direction Générale de l'Armement (DGA). Au 31 décembre 2012, l'en-cours des créances cédées s'élève à 20,7 M€. Il était de 156,8 M€ au 31 décembre 2011 et 202,1 M€ au 31 décembre 2010.

Ces cessions, sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur, font l'objet d'une « décomptabilisation » de l'actif, la quasi-totalité des risques et avantages associés ayant été transférée. Les risques et avantages conservés sont, le risque de dilution non transféré à la banque d'une part, et la rémunération perçue au titre du mandat de recouvrement des créances cédées.

NOTE 16 Contrats de construction

Cette note traite des contrats comptabilisés selon la norme IAS 11. Les soldes présentés au bilan s'analysent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Contrats de construction : actif	2 082,6	2 305,3
Contrats de construction : passif	(1 345,0)	(1 355,6)
NET	737,6	949,7

Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Travaux en cours sur contrats de construction	1 087,6	1 287,2
Factures à établir sur contrats de construction	1 337,4	1 369,7
Provisions pour pertes à terminaison sur contrats de construction ^(a)	(737,7)	(884,6)
Charges à payer sur contrats de construction	(949,7)	(822,6)
TOTAL	737,6	949,7
Avances et acomptes reçus sur contrats de construction	3 546,3	3 341,9

(a) L'évolution des provisions pour pertes à terminaison entre 2011 et 2012 est essentiellement liée à l'utilisation des provisions constituées antérieurement.

En 2010, Thales avait enregistré des charges significatives sur un ensemble de contrats complexes. En 2012, sur ces principaux contrats, les jalons techniques ont été franchis conformément au calendrier en vigueur.

NOTE 17 Créances et dettes courantes

	31/12/2012			31/12/2011
	Total	< 1 an	> 1 an	
Clients et factures à établir, brut	3 618,4	3 400,0	218,4	3 598,8
Provisions pour dépréciation clients	(111,2)	(68,9)	(42,3)	(118,6)
Clients et factures à établir, net	3 507,2	3 331,1	176,1	3 480,2
Impôts et taxes (hors IS)	860,7	537,3	323,4	806,0
Autres créances, brut	470,5	392,6	77,9	465,1
Provisions pour dépréciation des autres créances	(6,6)	(1,0)	(5,6)	(41,8)
Net	1 324,6	928,9	395,7	1 229,3
CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES COURANTES	4 831,8	4 260,0	571,8	4 709,5
Fournisseurs et effets à payer	2 699,6	2 687,9	11,7	2 837,7
Provisions pour congés payés et organismes sociaux	1 286,5	1 281,6	4,9	1 252,0
Impôts et taxes (hors IS)	766,0	764,3	1,7	886,9
Autres créanciers et charges à payer	986,1	911,5	74,6	964,0
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES	5 738,2	5 645,3	92,9	5 940,6

L'évolution des provisions pour dépréciation s'analyse comme suit :

	31/12/2011	Dotation / reprise	Utilisation	Périm., change et reclassifications	31/12/2012
Dépréciation clients	(118,6)	(7,0)	39,7	(25,3)	(111,2)
Dépréciation des autres créances	(41,8)	-	1,2	34,0	(6,6)

NOTE 18 Entités sous contrôle conjoint

Contribution aux états financiers consolidés de Thales des entités intégrées proportionnellement :

Compte de résultat

	2012	2011
Chiffre d'affaires	3 676,0	2 675,4
Résultat opérationnel	209,3	192,1
Résultat net	123,1	123,4

Bilan

	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants	2 438,1	2 385,6
Actifs courants	3 991,5	4 275,1
TOTAL ACTIF	6 429,6	6 660,7
Capitaux propres	2 483,4	2 458,9
Passifs non courants	560,6	446,5
Passifs courants	3 385,6	3 755,3
TOTAL PASSIF	6 429,6	6 660,7

Variation de la trésorerie nette

	2012	2011
Trésorerie nette au 1^{er} janvier	1 412,5	530,3
Cash-flow opérationnel ^(a)	83,6	242,2
Cash-flow d'investissement	(132,0)	(83,1)
Consolidation de DCNS (35 %)	-	713,6
Variation de change et autres	24,0	9,5
TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE	1 388,1	1 412,5
<i>Dont, dépôts auprès de la Trésorerie du Groupe</i>	<i>419,6</i>	<i>455,1</i>

(a) Net des dividendes versés par les entités intégrées proportionnellement au Groupe.

NOTE 19 Parties liées

Les parties liées du Groupe sont les suivantes : les actionnaires de Thales société mère (notamment l'État français et Dassault Aviation), les sociétés contrôlées par ces mêmes actionnaires, les sociétés sous contrôle conjoint, les sociétés sous influence notable et les dirigeants.

De par son positionnement sur le marché domestique, la part du chiffre d'affaires du Groupe réalisée avec l'État français s'élève, en

2012, à 3,1 Md€ (dont 0,8 Md€ liés à DCNS). Elle s'élevait à 2,4 Md€ (dont 0,2 Md€ liés à DCNS) en 2011. Elle concerne principalement le client DGA (Direction Générale de l'Armement) dans le domaine de la Défense.

A) TRANSACTIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Le montant des transactions liées avec les sociétés sous contrôle conjoint (pour la part des transactions revenant aux actionnaires hors Thales), les sociétés sous influence notable et autres parties liées s'élève à :

	2012	2011
Chiffre d'affaires	204,1	228,2
Achats	391,2	325,1
Actif/passif opérationnel net courant	26,2	53,5
Prêts et créances financiers débiteurs	370,5	333,1
Prêts et créances financiers créditeurs	251,9	307,7

Ces chiffres excluent les transactions avec DCNS.

B) ACCORDS CONCLUS AVEC LES ACTIONNAIRES DE THALES

Les principales dispositions relatives au pacte d'actionnaires (régissant les relations entre le Secteur Public et le Partenaire Industriel au sein de Thales), à la convention sur la protection des intérêts

stratégiques nationaux ainsi qu'à la convention spécifique sont présentées en partie 3 du présent document de référence.

C) ACCORDS CONCLUS AVEC DCNS

Fin janvier 2007, dans le cadre du rapprochement de DCNS et des activités navales de Thales, Thales est devenu « l'actionnaire industriel partenaire » de DCNS, les modalités de gouvernance lui conférant des droits lui permettant de jouer un rôle actif au sein du conseil d'administration de DCNS. Thales avait par ailleurs la possibilité, depuis le 29 mars 2009 et ce, pendant une période de trois ans, de porter sa participation à 35 %.

En décembre 2011, Thales a exercé son option d'achat d'actions et détient dorénavant 35 % du capital de DCNS. Le complément de

droits obtenu lors de l'acquisition des 10 % supplémentaires confère à Thales le pouvoir de participer conjointement avec l'État à la gouvernance de la société.

Thales et DCNS ont par ailleurs signé un accord de coopération industriel et commercial qui a pour vocation d'optimiser l'articulation de l'activité des deux groupes dans le domaine naval (accès au marché, R&D, achats).

D) RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations, avantages et charges sociales attribués aux administrateurs et au comité exécutif compris dans le résultat net se décomposent comme suit :

Charges

	2012	2011
Avantages à court terme :		
• Rémunérations fixes	4,9	4,9
• Rémunérations variables	3,2	3,0
• Charges sociales patronales	2,6	2,7
• Indemnités de fin de contrat résultant d'engagements contractuels	0,9	1,3
• Charges sociales patronales / indemnités de fin de contrat	0,2	0,3
• Jetons de présence	0,5	0,6
Autres avantages :		
• Avantages postérieurs à l'emploi	0,6	1,0
• Rémunérations fondées sur des actions	1,2	1,1

NOTE 20

Capitaux propres

A) CAPITAL

Le capital social de Thales société mère s'élève à 607 019 022 € et se compose de 202 339 674 actions de 3 €. Son évolution est la suivante :

	2012	2011
Capital social au 1^{er} janvier	202 328 457	199 082 027
Augmentation de capital résultant de levées d'options de souscription	11 217	35 620
Dividendes distribués en actions	-	3 210 810
CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE	202 339 674	202 328 457

Le Groupe gère son capital, dans le cadre des autorisations qui lui sont conférées par les assemblées, avec pour objectif l'optimisation de la rentabilité et du risque du capital investi par ses actionnaires, l'adéquation et la maîtrise des moyens financiers nécessaires à son développement à moyen terme.

Cette gestion tient également compte de la structure de l'actionariat et notamment de la participation de l'État au dessus du seuil de 15 %, qui implique que toute dilution ou diminution de cette participation doit faire l'objet d'une autorisation spécifique, quant à ses conditions financières de réalisation, de la part de la Commission des participations et des transferts.

Le principal paramètre de cette gestion est le maintien d'une qualité de crédit de bon niveau, lui permettant de souscrire des engagements

commerciaux dans des conditions compétitives, de disposer d'un accès aux marchés financiers à un coût optimisé et de disposer d'une flexibilité financière suffisante pour être à même d'assurer son développement. À ce titre, le Groupe suit plus particulièrement les ratios de crédit publiés par les principales agences de notation ou retenus par les établissements financiers auxquels le Groupe fait ou pourrait faire appel.

Par ailleurs, le Groupe apprécie la pertinence de ses projets d'acquisition ou d'investissement non seulement sur la base de leur intérêt stratégique mais également de leur profil financier, et organise leur financement en tenant compte des paramètres indiqués précédemment et des éventuelles opportunités et contraintes existant sur les marchés de la dette et des capitaux.

B) TITRES EN CIRCULATION DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas de titre donnant accès au capital de la société, à l'exception des options de souscription d'actions décrites dans la note 20f.

C) ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2012, les actions détenues par Thales société mère en propre sont au nombre de 2 795 564. Elles sont comptabilisées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 87,9 M€. Dans le cadre des autorisations conférées par l'assemblée générale ou conseil d'administration, la société a effectué les opérations suivantes :

	2012	2011
Actions propres au 1^{er} janvier	3 542 173	3 717 478
Achats dans le cadre du contrat de liquidité	1 043 357	1 322 476
Cessions dans le cadre du contrat de liquidité	(1 504 941)	(1 242 309)
Achats dans le marché	-	740 650
Cession aux salariés dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié	-	(712 272)
Livraison d'actions gratuites	(285 025)	(283 850)
ACTIONS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE	2 795 564	3 542 173

Au titre du contrat de liquidité confié à Exane BNP-Paribas, en date de dénouement au 31 décembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

	2012	2011
Nombre de titres au 31 décembre	134 865	596 449
Trésorerie (en millions d'euros)	17,6	5,1

D) DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les montants unitaires des dividendes mis en distribution s'élèvent à 0,78 € en 2012 et 0,50 € en 2011.

Le dividende 2011 a été versé, au choix de l'actionnaire, soit intégralement en numéraire, soit intégralement en actions. L'exercice de l'option de paiement du dividende en actions a conduit à l'émission de 3 210 810 actions nouvelles.

Le dividende 2012 a été versé en totalité en numéraire (paiement d'un acompte de 0,25 € le 23 décembre 2011 et d'un solde de 0,53 € le 31 mai 2012).

Le montant unitaire du dividende 2012 étant supérieur à la moyenne des dividendes des deux exercices précédents, le Groupe a, conformément à la loi française de financement rectificative de la sécurité sociale de 2011, engagé des négociations pour déterminer

le montant et les modalités de la prime de partage des profits à verser aux salariés. Une charge de 6,6 M€ a été enregistrée dans les comptes de l'exercice 2012 à ce titre.

Le 29 novembre 2012, le conseil d'administration a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 0,25 € par action au titre de l'exercice 2012, mis en paiement en numéraire le 14 décembre 2012 pour un montant de 49,9 M€.

Le 28 février 2013, le conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires, qui seront convoqués en assemblée générale le 24 mai 2013, la distribution d'un dividende total de 0,88 € par action. Compte tenu de l'acompte de 0,25 € par action, le solde de 0,63 € par action sera détaché le 28 mai 2013.

E) GAINS ET PERTES RECONNUS EN CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2012, tous les éléments comptabilisés en « autres éléments du résultat global » sont recyclables en résultat sur une période ultérieure.

Évolution des différences de conversion des états financiers des sociétés étrangères

	2012	2011
Conversion des états financiers des entités étrangères :	25,6	61,0
• variation de valeur	22,4	60,8
• recyclé en charges (produits)	3,2	0,2
Couverture d'investissements nets étrangers :	(0,9)	(1,2)
• variation de valeur	(0,9)	(1,2)
• recyclé en charges (produits)	–	–

Variations de justes valeurs d'instruments financiers directement reconnus en capitaux propres

	2012	2011
Couverture de flux de trésorerie :	68,4	(114,2)
• variation de valeur	53,8	(66,4)
• recyclé en charges (produits)	8,6	(47,6)
• variation de périmètre et change	6,0	(0,2)
Actifs disponibles à la vente :	0,5	0,3
• variation de valeur	0,5	0,3
• recyclé en charges (produits)	–	–
• variation de périmètre et change	–	–

F) RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

Charge relative aux rémunérations fondées sur des actions

Date d'attribution	Nombre initial d'options ou d'actions accordées	Juste valeur initiale	Juste valeur à fin 2012	Charge 2012	Charge 2011
04/07/2007	1 574 530	14,8	–	–	(0,2)
01/07/2008	1 688 076	11,2	–	(0,1)	(0,8)
25/06/2009	1 600 340	11,2	0,1	(0,9)	(2,0)
23/09/2010	471 850	2,8	0,2	(1,0)	(1,3)
15/09/2011	435 300	2,3	0,7	(1,3)	(0,3)
Options de souscription d'actions			1,0	(3,3)	(4,6)
04/07/2007	312 435	11,5	–	–	(0,7)
01/07/2008	317 705	9,3	–	(0,8)	(2,1)
25/06/2009	334 980	8,7	1,1	(2,1)	(2,2)
23/09/2010	631 730	13,6	5,8	(3,3)	(3,3)
15/09/2011	630 990	13,0	8,7	(3,2)	(1,0)
20/12/2012	718 290	16,1	16,0	(0,1)	–
Actions gratuites			31,6	(9,5)	(9,3)
Plan Épargne Entreprise			–	–	(0,7)
TOTAL			32,6	(12,8)	(14,6)

Hypothèses retenues pour évaluer la juste valeur des plans à la date d'attribution

Date d'attribution	Cours de l'action à la date d'attribution	Volatilité attendue ^(a)	Taux sans risque	Taux de distribution du résultat futur
Options de souscription d'actions :				
04/07/2007	45,13 €	20 %	4,5 %	2,5 %
01/07/2008	35,72 €	20 %	4,5 %	2,5 %
25/06/2009	31,93 €	25 %	3,9 %	2,5 %
23/09/2010	26,40 €	25 %	3,1 %	2,5 %
15/09/2011	25,20 €	25 %	3,5 %	2,5 %
Actions gratuites :				
04/07/2007	45,13 €	N/A	4,5 %	2,5 %
01/07/2008	35,72 €	N/A	4,5 %	2,5 %
25/06/2009	31,93 €	N/A	3,9 %	2,5 %
23/09/2010	26,40 €	N/A	3,1 %	2,5 %
15/09/2011	25,20 €	N/A	3,5 %	2,5 %
20/12/2012	27,47 €	N/A	2,0 %	2,5 %

(a) Déterminée sur base d'un mixte de volatilité historique et implicite.

Description des différents plans attribués par le Groupe

Le Groupe a attribué de façon régulière à ses salariés et à ses dirigeants des options de souscription ou d'achat d'actions jusqu'en 2011. La décision d'arrêter d'attribuer des options a été prise en 2012.

De même, le Groupe attribue de façon régulière des actions gratuites et/ou des actions de performance dans le cadre de sa politique habituelle de gestion de la performance des personnels du Groupe.

Ces différents plans sont décrits ci-après. Au 31 décembre 2012, sont en vigueur :

- 126 700 options d'achat d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 42,46 € ;
- 12 294 262 options de souscription d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 33,96 € dont 872 250 sont soumises à des conditions de performance ;
- 2 212 145 actions gratuites dont 497 290 sont soumises à des conditions de performance.

1- Plans d'options d'achat d'actions en vigueur

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	Période d'exercice	Prix d'exercice	Nombre d'options en vigueur au 31/12/2011	Options attribuées en 2012	Options exercées en 2012	Options annulées en 2012	Nombre d'options en vigueur au 31/12/2012
25/11/2008	du 25 nov. 2012 au 24 nov. 2018	38,50 €	47 800	–	–	(1 100)	46 700
04/07/2007	du 4 juillet 2011 au 3 juillet 2017	44,77 €	80 000	–	–	–	80 000

2- Plans d'options de souscription d'actions en vigueur

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	Période d'exercice	Prix d'exercice	Nombre d'options en vigueur au 31/12/2011	Options attribuées en 2012	Options exercées en 2012	Options annulées en 2012 ^(b)	Nombre d'options en vigueur au 31/12/2012
15/09/2011 ^(a)	du 15 sept. 2015 au 14 sept. 2021	26,34 €	403 000	-	-	-	403 000
23/09/2010 ^(a)	du 23 sept. 2014 au 22 sept. 2020	26,34 €	469 250	-	-	-	469 250
25/06/2009	du 25 juin 2013 au 24 juin 2019	32,88 €	1 508 000	-	-	(2 000)	1 506 000
01/07/2008	du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2018	38,50 €	1 631 287	-	-	(52 937)	1 578 350
04/07/2007	du 4 juillet 2011 au 3 juillet 2017	44,77 €	1 516 308	-	-	(102 138)	1 414 170
09/11/2006	du 09 nov. 2010 au 08 nov. 2016	36,47 €	1 998 225	-	-	(32 400)	1 965 825
30/06/2005	du 30 juin 2009 au 29 juin 2015	34,01 €	1 799 843	-	-	(24 800)	1 775 043
01/07/2004	du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2014	29,50 €	1 868 071	-	-	(17 344)	1 850 727
01/07/2003	du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2013	25,70 €	1 355 614 ^(c)	-	(11 217)	(12 500)	1 331 897
02/07/2002	du 2 juillet 2006 au 1 ^{er} juillet 2012	40,97 €	2 523 325	-	-	(2 523 325)	-

(a) Plan soumis à conditions de performance.

(b) Y compris, pour les plans concernés, les options radiées en cas de non atteinte partielle ou totale des conditions de performance. A ce stade, aucune annulation d'options n'a été effectuée au titre de la non atteinte des conditions de performance.

(c) Données des plans modifiées suite à ajustement identifié après la clôture des comptes.

Modalités d'exercice des stock-options

Les options d'achat et de souscription d'actions Thales ont toutes été attribuées pour une durée de dix ans à un prix d'exercice sans décote par rapport au cours de bourse.

Les options d'achat et de souscription consenties entre le 2 juillet 2002 et le 1^{er} juillet 2008 sont d'ores et déjà exerçables en totalité.

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées le 25 juin 2009 suivent des calendriers d'ouverture progressive (« vesting ») sur quatre ans et deviennent exerçables comme suit :

- Dans tous les pays sauf en France, à hauteur de 37,5 % du nombre attribué dix-huit mois après leur attribution, puis, à hauteur de 6,25 % du nombre attribué à l'issue de chaque trimestre suivant, soit en cumul 100 % au terme des quatre années suivant la date d'attribution.
- Pour la France, en application de dispositions législatives spécifiques, les bénéficiaires salariés résidents fiscaux français et/ou soumis à la sécurité sociale française ne peuvent exercer aucune option avant le quatrième anniversaire de la date de leur attribution.

Les options attribuées le 23 septembre 2010 et le 15 septembre 2011 sont soumises à l'atteinte de conditions de performance internes sur les trois exercices qui suivent leur date d'attribution. Les trois critères retenus sont le résultat opérationnel courant, le cash-flow opérationnel et les prises de commandes, chacun de ces critères pesant respectivement pour 60 %, 25 % et 15 % dans l'atteinte de ces conditions.

La validation des droits se fait par tranche d'un tiers lors des conseils d'administration clôturant les trois exercices concernés. Les attributions validées ne dépasseront pas les montants initialement attribués. L'exercice des options ne sera possible qu'à partir du quatrième anniversaire de l'attribution pour l'ensemble des bénéficiaires.

3- Attribution d'actions gratuites et/ou d'actions de performance

Des plans d'actions gratuites et/ou d'actions de performance sont mis en œuvre depuis 2007. Jusqu'en 2011, le Président-directeur général (seul mandataire social) et vingt et un cadres dirigeants, dont les membres du comité exécutif, ont été exclus du bénéfice de ces plans.

Le conseil d'administration a approuvé le 20 décembre 2012 un nouveau plan incluant les cadres dirigeants à l'exclusion du Président-directeur général. Ce plan se caractérise par deux sous-plans :

Actions gratuites

Les actions seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de quatre ans sous réserve du respect des conditions de présence stipulées dans le règlement du plan.

Actions soumises à conditions de performance

Les actions attribuées sont soumises à l'atteinte de conditions de performance internes sur les trois exercices qui suivent leur date d'attribution. Les trois critères retenus sont le résultat opérationnel courant, les cash-flows opérationnels et les prises de commandes, chacun de ces critères pesant respectivement pour 60 %, 25 % et

15 % dans l'atteinte de ces conditions. La validation des droits se fera par tranche d'un tiers lors des conseils d'administration clôturant les comptes des trois exercices concernés. Les attributions validées ne dépasseront pas les montants initialement attribués.

Les actions validées seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de quatre ans sous réserve du respect des conditions de présence stipulées dans le règlement du plan.

Dans les deux sous-plans, les bénéficiaires résidents fiscaux français ou rattachés à la sécurité sociale française devront ensuite respecter une période de conservation d'une durée de deux ans au cours de laquelle les titres ne pourront pas être cédés. Cette période de conservation ne s'applique pas aux bénéficiaires non résidents fiscaux français.

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	Période d'acquisition	Cours de l'action à la date d'octroi	Solde d'actions gratuites au 31/12/2011	Ajustements post clôture	Actions attribuées en 2012	Actions annulées en 2012 ^(b)	Actions livrées en 2012	Solde d'actions gratuites au 31/12/2012
20/12/2012	du 20/12/2012 au 20/12/2016	27,47 €	–	–	487 940	(50)	–	487 890
			–	–	230 350	–	–	230 350 ^(a)
15/09/2011	du 15/09/2011 au 15/09/2015	25,20 €	482 290	–	–	(11 720)	(200)	470 370
			143 490	–	–	(6 650)	–	136 840 ^(a)
23/09/2010	du 23/09/2010 au 23/09/2014	26,40 €	468 190	–	–	(14 920)	(340)	452 930
			136 830	–	–	(6 730)	–	130 100 ^(a)
25/06/2009	du 25/06/2009 au 25/06/2013	31,93 €	316 755	–	–	(12 960)	(130)	303 665
01/07/2008	du 01/07/2008 au 01/07/2012	35,72 €	295 220	–	–	(10 865)	(284 355)	–
04/07/2007	du 04/07/2007 au 04/07/2011	45,13 €	150	–	–	(150)	–	–

(a) Actions soumises à conditions de performance.

(b) Y compris, pour les plans concernés, les actions radiées en cas de non atteinte partielle ou totale des conditions de performance. A ce stade, aucune annulation d'actions n'a été effectuée au titre de la non atteinte des conditions de performance.

NOTE 21

Provisions pour retraite et prestations assimilées

Le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite, d'indemnités de fin de carrière, de couverture médicale, etc.) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, primes d'ancienneté au moment du départ, etc.). Au-delà des régimes de base, les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base (Sécurité sociale, régimes complémentaires obligatoires tels que l'ARRCO, l'AGIRC, etc.) pour lesquels la charge reconnue dans l'exercice est égale aux cotisations appelées.

Régimes à cotisations définies

Ces régimes garantissent aux salariés des prestations directement liées au cumul des cotisations versées, augmenté du rendement des placements. La charge de l'entreprise se limite ainsi aux cotisations versées.

Régimes à prestations définies

On distingue dans le groupe Thales :

- des pays où le financement des retraites et prestations assimilées fait l'objet essentiellement d'un financement par capitalisation externe, il s'agit du Royaume-Uni et des Pays-Bas ;
- des pays où le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes à cotisations définies et où certaines autres prestations assimilées (indemnités de départ en retraite, médailles du travail, etc.) relèvent de régimes à prestations définies sans qu'un financement externe ne soit systématiquement mis en place. La France et l'Allemagne font notamment partie de ce groupe.

A) ANALYSE DES PROVISIONS CONSTATÉES AU BILAN

	2012			2011		
	Pays à financement		Total	Pays à financement		Total
	externe	interne		externe	interne	
PROVISION AU 1^{ER} JANVIER	(15,0)	(751,4)	(766,4)	(83,6)	(711,5)	(795,1)
Coût normal de la période	(28,2)	(49,0)	(77,2)	(26,8)	(41,8)	(68,6)
Charge d'intérêt	(177,3)	(53,1)	(230,4)	(166,7)	(48,7)	(215,4)
Rendement attendu des placements	150,8	11,6	162,4	158,3	10,3	168,6
	(26,5)	(41,5)	(68,0)	(8,4)	(38,4)	(46,8)
Impact des liquidations de régime	(0,5)	6,6	6,1	–	–	–
Amortissement des modifications de régimes	(3,3)	(14,6)	(17,9)	(3,3)	(13,7)	(17,0)
Amortissement des écarts actuariels / retraites	(46,4)	(1,0)	(47,4)	(12,1)	0,7	(11,4)
Écarts actuariels / autres avantages à long terme	(0,5)	(14,8)	(15,3)	–	(0,4)	(0,4)
Impact des obligations de financement minimum ^(a)	–	–	–	12,8	–	12,8
	(50,7)	(23,8)	(74,5)	(2,6)	(13,4)	(16,0)
Total autres composantes de la charge de retraite	(77,2)	(65,3)	(142,5)	(11,0)	(51,8)	(62,8)
Charge totale de la période	(105,4)	(114,3)	(219,7)	(37,8)	(93,6)	(131,4)
Prestations et contributions versées	113,3	63,7	177,0	102,2	60,6	162,8
• au titre de la réduction des déficits au Royaume-Uni	63,5	–	63,5	59,0	–	59,0
• au titre des autres contributions / prestations	49,8	63,7	113,5	43,2	60,6	103,8
Écarts de conversion	2,4	(0,2)	2,2	3,6	(1,4)	2,2
Variations de périmètre et autres	1,4	4,3	5,7	0,6	(5,5)	(4,9)
PROVISION AU 31 DÉCEMBRE	(3,3)	(797,9)	(801,2)	(15,0)	(751,4)	(766,4)
Dont :						
Présenté à l'actif	90,2	13,5	103,7	107,7	9,3	117,0
Présenté au passif	(93,5)	(811,4)	(904,9)	(122,7)	(760,7)	(883,4)
Dont :						
Avantages postérieurs à l'emploi	(0,8)	(634,2)	(635,0)	(13,0)	(628,5)	(641,5)
Autres avantages à long terme	(2,5)	(163,7)	(166,2)	(2,0)	(122,9)	(124,9)

(a) Conformément à IFRIC 14 (voir note 1-n).

B) ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES PLACEMENTS CORRESPONDANTS, PAR GROUPE DE PAYS

Pays à financement par capitalisation externe	2012			2011		
	R-U	Pays-Bas	Total	R-U	Pays-Bas	Total
Engagements au 1^{er} janvier	(2 905,2)	(759,3)	(3 664,5)	(2 401,9)	(760,2)	(3 162,1)
Coût normal de la période	(22,7)	(5,5)	(28,2)	(19,2)	(7,6)	(26,8)
Charge d'intérêt	(139,8)	(37,5)	(177,3)	(127,9)	(38,8)	(166,7)
Cotisations versées par les salariés	(10,1)	(8,5)	(18,6)	(9,9)	(8,7)	(18,6)
Réductions et liquidations de régime	1,2	-	1,2	-	-	-
Nouveaux écarts actuariels ^(a)	(170,6)	(210,5)	(381,1)	(357,8)	31,8	(326,0)
Prestations payées par le fond	106,8	26,0	132,8	89,9	24,2	114,1
Impact des oblig. de financement minimum	-	-	-	12,8	-	12,8
Var. de change, périmètre et autres	(67,1)	-	(67,1)	(91,2)	-	(91,2)
Engagements au 31 décembre	(3 207,5)	(995,3)	(4 202,8)	(2 905,2)	(759,3)	(3 664,5)
Placements au 1^{er} janvier	2 202,0	799,7	3 001,7	2 047,7	737,4	2 785,1
Rendement attendu des placements	109,7	41,1	150,8	123,3	35,0	158,3
Contribution de l'employeur ^(b)	87,6	25,7	113,3	83,6	18,6	102,2
Cotisations versées par les salariés	10,1	8,5	18,6	9,9	8,7	18,6
Prestations payées par le fond	(106,8)	(26,0)	(132,8)	(89,9)	(24,2)	(114,1)
Nouveaux écarts actuariels	98,0	87,0	185,0	(39,2)	24,2	(15,0)
Var. de change, périmètre et autres	51,0	-	51,0	66,6	-	66,6
Placements au 31 décembre	2 451,6	936,0	3 387,6	2 202,0	799,7	3 001,7
Engagements nets au 31 décembre	(755,9)	(59,3)	(815,2)	(703,2)	40,4	(662,8)
Écarts actuariels restant à amortir	836,9	(45,4)	791,5	801,4	(177,3)	624,1
Modifications de régime à amortir	-	20,4	20,4	-	23,7	23,7
Provision nette au 31 décembre	81,0	(84,3)	(3,3)	98,2	(113,2)	(15,0)

(a) Les (pertes) gains actuariels d'expérience générés en 2012 sur les obligations s'élèvent à 9,6 M€ (contre 11,2 M€ en 2011, - 15,7 M€ en 2010, + 50,4 M€ en 2009, - 48,8 M€ en 2008, et + 109,2 M€ en 2007).

(b) Pour 2013, le Groupe ne prévoit pas d'évolution significative des contributions/prestations versées.

Pays à financement principalement interne	2012			2011		
	France	Autres	Total	France	Autres	Total
Engagements au 1^{er} janvier	(708,2)	(414,1)	(1 122,3)	(660,6)	(373,0)	(1 033,6)
Coût normal de la période	(30,4)	(18,6)	(49,0)	(27,0)	(14,8)	(41,8)
Charge d'intérêt	(34,2)	(18,9)	(53,1)	(31,1)	(17,6)	(48,7)
Nouvelles modifications de régime	–	0,9	0,9	(74,7)	–	(74,7)
Réductions et liquidations de régime	4,3	6,8	11,1	–	–	–
Nouveaux écarts actuariels ^(a)	(152,6)	(48,5)	(201,1)	53,0	(13,3)	39,7
Prestations payées par le fond	2,1	10,7	12,8	2,0	5,3	7,3
Prestations payées par l'employeur ^(b)	34,8	16,2	51,0	33,8	14,9	48,7
Variations de périm, change et autres	1,6	(6,3)	(4,7)	(3,6)	(15,6)	(19,2)
Engagements au 31 décembre	(882,6)	(471,8)	(1 354,4)	(708,2)	(414,1)	(1 122,3)
Placements au 1^{er} janvier	113,3	112,0	225,3	108,5	105,4	213,9
Rendement attendu des placements	5,1	6,5	11,6	4,9	5,4	10,3
Contribution de l'employeur ^(b)	6,3	6,4	12,7	1,1	10,8	11,9
Prestations payées par le fond	(2,1)	(10,7)	(12,8)	(2,0)	(5,3)	(7,3)
Réductions et liquidations de régime	(2,7)	–	(2,7)	–	–	–
Nouveaux écarts actuariels	4,0	0,5	4,5	(7,4)	(5,2)	(12,6)
Variations de périm, change et autres	0,7	5,2	5,9	8,2	0,9	9,1
Placements au 31 décembre	124,6	119,9	244,5	113,3	112,0	225,3
Engagements nets au 31 décembre	(758,0)	(351,9)	(1 109,9)	(594,9)	(302,1)	(897,0)
Écarts actuariels restant à amortir	78,4	73,8	152,2	(56,7)	27,8	(28,9)
Modifications de régime à amortir	159,8	–	159,8	174,3	0,2	174,5
Provision nette au 31 décembre	(519,8)	(278,1)	(797,9)	(477,3)	(274,1)	(751,4)

(a) Les (pertes) gains actuariels d'expérience générés en 2012 sur les obligations s'élèvent à 9,6 M€ (contre 11,2 M€ en 2011, - 15,7 M€ en 2010, + 50,4 M€ en 2009, - 48,8 M€ en 2008, et + 109,2 M€ en 2007).

(b) Pour 2013, le Groupe ne prévoit pas d'évolution significative des contributions/prestations versées.

Engagements nets au 31 décembre

	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Autres	Total
Engagements nets au 31 décembre 2012	(755,9)	(59,3)	(758,0)	(351,9)	(1 925,1)
Écarts actuariels restant à amortir	836,9	(45,4)	78,4	73,8	943,7
Modifications de régime à amortir	–	20,4	159,8	–	180,2
Provision nette au 31 décembre 2012	81,0	(84,3)	(519,8)	(278,1)	(801,2)

	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Autres	Total
Engagements nets au 31 décembre 2011	(703,2)	40,4	(594,9)	(302,1)	(1 559,8)
Écarts actuariels restant à amortir	801,4	(177,3)	(56,7)	27,8	595,2
Modifications de régime à amortir	–	23,7	174,3	0,2	198,2
Provision nette au 31 décembre 2011	98,2	(113,2)	(477,3)	(274,1)	(766,4)

C) HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par les actuaires selon les spécificités de chaque pays et de chaque régime :

2012	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Allemagne ^(b)
Taux d'inflation	2,73 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de revalorisation des pensions	1,90 % - 2,26 %	0,70 % - 1,05 %	–	–
Taux d'actualisation	4,48 %	3,42 %	2,90 %	3,53 %
Taux de rendement attendu des placements ^(a)	4,84 %	5,30 %	4,70 %	–
Taux moyen attendu d'augmentation de salaires	3,36 %	3,00 %	2,90 %	3,00 %
Esp. de durée de vie active moyenne résiduelle	9 ans	10,5 ans	14,7 ans	12 ans

2011	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Allemagne ^(b)
Taux d'inflation	2,79 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de revalorisation des pensions	2,10 % - 2,50 %	0,70 % - 1,05 %	–	–
Taux d'actualisation	4,76 %	4,93 %	4,63 %	4,94 %
Taux de rendement attendu des placements ^(a)	6,10 %	4,90 %	4,70 %	–
Taux moyen attendu d'augmentation de salaires	3,79 %	3,00 %	2,90 %	3,00 %
Esp. de durée de vie active moyenne résiduelle	9 ans	10,9 ans	14,9 ans	12 ans

(a) Utilisé pour le calcul du produit enregistré dans l'exercice considéré.

(b) Principal pays de la catégorie « Autres ».

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations d'entités de première catégorie de chaque pays (obligations émises par l'État et les entreprises de première catégorie de maturité équivalente à la durée des régimes

évalués). Ainsi, le Groupe se réfère à l'indice Iboxx Corporate AA, ajusté à la durée des engagements des pays concernés.

Au 31 décembre 2012, la sensibilité de l'engagement net à une évolution du taux d'actualisation est la suivante :

Sensibilité en points de base	+ 0,10 %	- 0,10 %	+ 0,25 %	- 0,25 %	+ 0,50 %	- 0,50 %
Réduction (hausse) de l'engagement net au 31 décembre 2012	88,0	(89,2)	215,6	(228,0)	418,0	(470,2)

D) RENDEMENT DES PLACEMENTS

Les taux de rendement des placements sont fixés plan par plan. Ils dépendent de la composition du portefeuille et des performances futures attendues. Au 31 décembre 2012, les placements sont investis comme suit :

	2012	2011
Obligations	51 %	55 %
Actions	34 %	32 %
Placements alternatifs liquides	8 %	8 %
Alternatifs illiquides (immobilier...)	4 %	3 %
Autres placements	3 %	2 %
TOTAL	100 %	100 %

Le rendement réel des actifs en 2012 est de 351,3 M€ (141,0 M€ en 2011).

E) FINANCEMENT

Thales est soumis à des obligations de financement dans le cadre de ses engagements de retraite à prestations définies (principalement Royaume-Uni et Pays-Bas).

Au Royaume-Uni conformément à la réglementation, il est procédé tous les trois ans à une évaluation du niveau de financement des obligations de retraites. A la lumière de cette évaluation il est décidé, en concertation avec les trustees, de l'opportunité d'un éventuel plan de financement et/ou de la mise en place de garantie en faveur du plan. Dans ce cadre, au 31 décembre 2012, des discussions avec les trustees sont en cours. La négociation précédente, basée sur le sous-financement à fin 2008, avait conduit à maintenir une contribution annuelle de 50 M£.

En support de ces contributions, Thales Holding UK a accordé une garantie couvrant les obligations futures des filiales concernées au Royaume-Uni au titre de ce plan de financement. Le solde au 31 décembre 2012 de la garantie de Thales Holding UK est de 429 M£. Cet engagement est contre-garanti par Thales (société mère) pour un montant qui s'élève au 31 décembre 2012 à 12 M£. Le montant de ces deux garanties se réduit à hauteur du montant des contributions versées dans le cadre du plan de financement.

Ce plan de financement et les garanties attachées seront mis à jour à l'issue des négociations menées sur la base de l'évaluation du niveau de financement à fin 2011.

F) APPLICATION DE LA NORME IAS 19 RÉVISÉE

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié une version révisée de la norme IAS 19 « Avantages au personnel » qui a été adoptée par l'Union Européenne le 5 juin 2012. Cette norme révisée, applicable de manière rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2013, aura notamment les conséquences suivantes :

Capitaux propres retraités au 1^{er} janvier 2012

La norme supprime :

- a) l'option de comptabiliser les écarts actuariels selon la méthode « du corridor », actuellement utilisée par le Groupe ;
- b) la possibilité d'amortir les coûts des services passés résultant de changements de régimes de retraite sur la durée résiduelle d'activité des salariés concernés.

En conséquence, dans les comptes 2013, les capitaux propres au 1^{er} janvier 2012 devraient être retraités afin de prendre en compte les écarts actuariels et les coûts des services passés non reconnus à cette date.

Le montant du retraitement est estimé à - 840 M€ avant impôt. L'incidence des impôts différés correspondants devrait être marginale, compte tenu de la situation fiscale au Royaume-Uni.

Comptes retraités 2012

Dans les comptes retraités de 2012 :

- a) les écarts actuariels nés postérieurement au 1^{er} janvier 2012 seront comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » (non recyclables dans le compte de résultat) ;
- b) les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1^{er} janvier 2012 seront intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « autres charges et produits opérationnels » ;
- c) le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite sera évalué en utilisant le même taux que le taux d'actualisation des passifs sociaux. La réestimation liée au rendement réellement constaté sera comptabilisée en « Autres éléments du résultat global » ;
- d) seuls les frais administratifs relatifs à la gestion des actifs sont comptabilisés en diminution du rendement réel des placements.

En conséquence, les impacts attendus sur les comptes 2012 retraités sont estimés comme suit :

- résultat opérationnel : + 10 M€ ;
- autres résultats financiers : + 45 M€ ;
- résultat net avant impôt : + 55 M€ ;
- autres éléments du résultat global avant impôt : - 320 M€.

En conséquence à fin 2012, l'impact total sur les capitaux propres s'élève, avant impôt, à environ - 1 100 M€.

NOTE 22 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges relatives aux contrats de construction, comptabilisées selon IAS 11, sont classées dans les rubriques « contrats de construction » au sein du bilan consolidé (cf. note 16).

Les provisions pour risques et charges présentées ci-après incluent les provisions enregistrées sur les activités de vente de biens et de prestations de services comptabilisées selon IAS 18.

	31/12/2011	Dotations	Utilisations	Reprises	Périm, change et autres	31/12/2012
Restructuration ^(a)	210,3	67,1	(80,7)	(8,4)	(4,3)	184,0
Litiges ^(b)	157,9	42,5	(27,8)	(25,7)	(9,9)	137,0
Garanties	298,0	70,8	(72,3)	(21,3)	0,7	275,9
Pertes à terminaison	112,1	46,5	(58,9)	(4,8)	(9,6)	85,3
Provisions sur contrats	142,4	89,0	(27,2)	(10,2)	(0,3)	193,7
Autres ^(c)	309,8	123,3	(57,3)	(15,3)	(29,9)	330,6
TOTAL	1 230,5	439,2	(324,2)	(85,7)	(53,3)	1 206,5

	31/12/2010	Dotations	Utilisations	Reprises	Périm, change et autres	31/12/2011
Restructuration ^(a)	140,1	143,6	(82,3)	(8,0)	16,9	210,3
Litiges	298,1	48,8	(201,9)	(15,4)	28,3	157,9
Garanties	274,6	110,8	(87,6)	(21,5)	21,7	298,0
Pertes à terminaison	180,3	27,8	(90,5)	(2,0)	(3,5)	112,1
Provisions sur contrats	195,6	45,8	(30,6)	(22,5)	(45,9)	142,4
Autres ^(c)	369,6	105,4	(76,4)	(13,4)	(75,4)	309,8
TOTAL	1 458,3	482,2	(569,3)	(82,8)	(57,9)	1 230,5

(a) Le coût net des restructurations s'analyse comme suit :

	2012	2011
Dotations de l'exercice	(67,1)	(143,6)
Reprises de l'exercice	89,1	90,3
Dépenses de l'exercice	(139,8)	(107,2)
COÛT NET DES RESTRUCTURATIONS	(117,8)	(160,5)

(b) Une sentence arbitrale a été rendue en 2012 dans l'affaire qui opposait DCNI à la Marine de la République de Chine (Taiwan) sur un contrat connexe à la fourniture de six frégates de classe Lafayette. Thales a exécuté la quote-part de la condamnation correspondant à sa part industrielle dans le contrat concerné et a, en conséquence, repris la provision constituée en 2010.

(c) Cette ligne inclut les provisions techniques des sociétés d'assurance, les provisions pour risques fiscaux et sociaux, les provisions pour garanties de passif, pour environnement et autres.

NOTE 23 Risques juridiques et environnement**A) RISQUES JURIDIQUES**

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges techniques et commerciaux.

D'une part, afin de les prévenir et d'en limiter la portée, la politique du Groupe en matière juridique est de généraliser le recours à des méthodes alternatives de règlement des différends. Cette politique est revue régulièrement pour tenir compte des évolutions des métiers du Groupe et accompagnées de séances de formation.

D'autre part, une procédure au terme de laquelle tous les contentieux et précontentieux de nature commerciale, civile ou pénale sont centralisés et traités par la Direction juridique du Groupe avec le support des sociétés du Groupe concernées, a été mise en place depuis de nombreuses années.

Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels Thales et une de ses filiales, avait été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage relative à l'exécution d'anciens contrats. Au prorata de la participation de chacun des groupes concernés dans ces contrats, la part correspondant à Thales aurait été de l'ordre de 20 % du montant total (260 M\$) de la réclamation du demandeur. Dans le cadre d'un accord signé en 2003 avec ce groupe d'industriels, le client avait retiré sa demande d'arbitrage.

En novembre 2012, le demandeur a notifié une nouvelle requête en arbitrage pour un montant révisé de 226 M€. Les parties contestent fermement cette demande et à ce jour, il n'est pas possible d'évaluer le risque financier éventuel. En conséquence, Thales n'a pas constitué de provision.

B) ENVIRONNEMENT

Du fait de la nature des activités exercées par Thales, les risques environnementaux reposent sur d'éventuelles atteintes à l'environnement et la santé résultant de ces activités, l'impact de l'environnement sur ces activités, le non-respect des nouvelles réglementations applicables aux activités et aux produits.

Depuis de nombreuses années, une analyse des risques environnementaux est réalisée et régulièrement mise à jour en fonction des activités exercées, des évolutions scientifiques et techniques ainsi que des nouveaux enjeux.

Capitalisée dans une cartographie des risques liés notamment à la non-conformité réglementaire, à la pollution, à l'amiante, aux substances (ROHS, REACH, WEEE, etc.), aux rayonnements, cette analyse vise à :

- vérifier que les salariés et les populations environnantes ne sont pas exposés à des risques sanitaires et environnementaux ;

- s'assurer de la conformité des activités exercées et des produits ;
- analyser l'impact des nouvelles réglementations, y compris sur la conception des produits ;
- identifier une organisation adaptée et des plans d'actions, déclinés soit localement, soit au niveau Groupe, en fonction des résultats de cette cartographie.

En appui de cette cartographie, un système de management de l'environnement est déployé sur l'ensemble des sites visant à assurer la maîtrise et la limitation des impacts environnementaux des activités et des produits, conformément aux exigences fixées par le Groupe au travers de son référentiel. C'est ainsi que les compétences en matière d'environnement se sont étendues aux fonctions d'ingénierie, de recherche, d'achats, de contrats, etc. Fin 2012, 124 entités sont ainsi certifiées selon la norme ISO 14 001. Au 31 décembre 2012, le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à 7,4 M€.

NOTE 24 Trésorerie et dettes financières

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes financières à long terme	850,6	1 494,6
Dettes financières à court terme	997,3	437,1
Instruments dérivés en couverture de taux ^(a)	(23,5)	(6,5)
Dette financière brute (I)	1 824,4	1 925,2
Créances et prêts financiers, part courante	333,4	260,4
Placements liquides à plus d'un an (DCNS) (note 14-c)	113,6	217,3
Autres actifs financiers courants	387,0	430,2
Trésorerie et équivalents trésorerie (note 28-d)	2 518,3	1 923,1
Trésorerie et autres placements (II)	3 352,3	2 831,0
TRÉSORERIE NETTE (II - I)	1 527,9	905,8
Dont, contribution DCNS :		
Trésorerie et équivalents trésorerie	191,3	178,7
Placements : part à moins d'un an	385,8	400,8
Placements : part à plus d'un an	113,6	217,3
Dettes financières ^(b)	(71,7)	(83,2)
QUOTE PART (35 %) DANS LA TRÉSORERIE NETTE DE DCNS	619,0	713,6
Trésorerie nette, DCNS exclus	908,9	192,2

(a) Selon IAS 39, la valeur des emprunts prend en compte les variations de juste valeur du risque couvert. Cette variation de valeur de la dette est compensée par la réévaluation des swaps de couverture.

(b) Thales exclut, dans ses comptes consolidés, la trésorerie de DCNS réservée à l'État (soit 55 M€ pour la part du Groupe à fin 2012). Ce droit s'exerce par le versement de dividendes prioritaires, l'État bénéficiant de 300 actions de préférence dans le capital de DCNS.

A) DÉTAIL DE LA DETTE BRUTE

	31/12/2012	31/12/2011
Emprunt obligataire 2016	619,9	602,0
Emprunt obligataire 2013	599,4	600,7
Financement de projets	139,1	168,1
Emprunts auprès des établissements de crédit	32,0	48,2
Dettes financières diverses	144,0	140,7
Financement des immobilisations en crédit-bail	14,5	16,2
Comptes courants auprès de parties liées	252,0	307,7
Découverts bancaires	21,5	22,5
Intérêts courus	25,5	25,6
Instruments dérivés en couverture de taux	(23,5)	(6,5)
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	1 824,4	1 925,2

Caractéristiques des emprunts au 31 décembre 2012

	Nominal	Échéance	Nature	Taux		
				Nominal (hors couverture)	Effectif (hors couverture)	
Emprunt obligataire 2016	600 M€	octobre 2016	fixe	dt 400 M€ swapés à tx variable	2,750 %	2,912 %
Emprunt obligataire 2013	600 M€	avril 2013	fixe	–	4,375 %	4,576 %
Financements de projets	Dettes sans recours, ou à recours limité, dont la charge et le remboursement sont assurés par la part du chiffre d'affaires des projets garantie contractuellement par les clients. Emprunts à taux fixes (ou à taux variables swappés à taux fixe) et échelonnés jusqu'en 2020.					

B) VENTILATION DE LA DETTE BRUTE PAR DEVISE⁽¹⁾

	31/12/2012	31/12/2011
Euro	1 654,1	1 701,9
Livre sterling	78,8	102,0
Dollar US	32,9	52,9
Dollar australien	43,3	54,9
Autres	15,3	13,5
TOTAL	1 824,4	1 925,2

C) VENTILATION DE LA DETTE BRUTE PAR NATURE DE TAUX⁽¹⁾

	31/12/2012	31/12/2011
Taux fixe	1 056,1	1 118,8
Taux variable	768,3	806,4
TOTAL	1 824,4	1 925,2

D) VENTILATION DE LA DETTE BRUTE PAR ÉCHÉANCE⁽¹⁾

	31/12/2012	31/12/2011
2012	–	437,1
2013	997,3	674,3
2014	84,4	82,1
2015	71,0	50,3
2016	626,4	623,0
2017 et au-delà	45,3	58,4
Total à plus d'un an	827,1	1 488,1
TOTAL	1 824,4	1 925,2

Ces montants incluent la réévaluation des emprunts swappés à taux variables (- 23,5 M€ au titre de l'emprunt 2016 à hauteur de 400 M€ au 31 décembre 2012).

Les échéances inférieures à 1 an incluent essentiellement l'emprunt obligataire à échéance avril 2013 et les comptes courants auprès de parties liées.

(1) Après incidence des instruments dérivés y afférant.

Échéances contractuelles de la dette brute

Dette brute au 31/12/2012	Intérêts à payer	Total au 31/12/2012	Flux de trésorerie contractuels prévus en :				
			2013	2014	2015	2016	2017 et au-delà
1 824,4	70,7	1 895,1	1 018,9	103,0	87,6	644,2	41,4

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas de financement utilisé, d'un montant significatif, comportant des clauses de remboursement ou d'exigibilité anticipée fondées sur le rating ou sur des ratios financiers. A cette date, la ligne de crédit confirmée, accordée par les banques et non utilisée, s'élève à 1 500 M€ venant à échéance en 2015. Cette ligne de crédit sert de ligne de substitution

au programme de billets de trésorerie et de réserve financière. La documentation de la-dite ligne de crédit précise que dans l'hypothèse où l'État ne détiendrait plus son action spécifique au capital de la société, et que, simultanément, la dette financière nette consolidée rapportée à l'EBITDA⁽¹⁾ serait supérieure à 3, des clauses d'exigibilité anticipées entreraient en vigueur.

Juste valeur de la dette⁽²⁾

	31/12/2012	31/12/2011
Total	1 874,1	1 952,1

NOTE 25 Synthèse des instruments financiers

A) INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS

Au 31 décembre 2012	A la juste valeur					Total
	Prêts et créances	Actifs financiers		Instruments dérivés		
		Par le résultat	En capitaux propres (AFS)	En couverture	Non éligibles à la compt. de couverture	
Actifs financiers non courants :						
Titres de participation	–	–	207,0	–	–	207,0
Prêts et créances financiers, non courant	108,6	–	–	–	–	108,6
Instruments dérivés en couverture de taux	–	–	–	23,5	–	23,5
Actifs financiers non courants	–	148,4	–	–	–	148,4
Actifs financiers courants :						
Clients et autres créances courantes	4 831,8	–	–	–	–	4 831,8
Instruments dérivés en couverture de change	–	–	–	122,2	1,9	124,1
Instruments dérivés en couverture de taux	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances financiers, courant	333,4	–	–	–	–	333,4
Autres actifs financiers courants	–	387,0	–	–	–	387,0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	5 273,8	535,4	207,0	145,7	1,9	6 163,8
Méthodes retenues pour évaluer la juste valeur :						
Valorisation au coût	–	–	207,0	–	–	207,0
Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	–	–	–	–	–	–
Valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	–	–	–	145,7	1,9	147,6
Valorisation basée sur des données non observables sur un marché (niveau 3)	–	535,4	–	–	–	535,4

(1) L'EBITDA, tel que défini dans les accords de financement, est la « somme du résultat d'exploitation, de l'amortissement des actifs mobiliers et immobiliers et de toute dépréciation des biens incorporels, déduction faite de l'amortissement du goodwill. Cet agrégat est établi selon les principes comptables français ».

(2) Déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux correspondant à la courbe de taux d'intérêt Euribor à la clôture de l'exercice corrigé du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts et concours bancaires à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

	A la juste valeur					Total
	Prêts et créances	Actifs financiers		Instruments dérivés		
		Par le résultat	En capitaux propres (AFS)	En couverture	Non éligibles à la compt. de couverture	
Au 31 décembre 2011						
Actifs financiers non courants :						
Titres de participation	-	-	117,8	-	-	117,8
Prêts et créances financiers, non courant	138,6	-	-	-	-	138,6
Instruments dérivés en couverture de taux	-	-	-	6,5	-	6,5
Actifs financiers non courants	-	244,5	-	-	-	244,5
Actifs financiers courants :						
Clients et autres créances courantes	4 709,5	-	-	-	-	4 709,5
Instruments dérivés en couverture de change	-	-	-	100,5	22,0	122,5
Instruments dérivés en couverture de taux	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances financiers, courant	260,4	-	-	-	-	260,4
Autres actifs financiers courants	-	430,2	-	-	-	430,2
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	5 108,5	674,7	117,8	107,0	22,0	6 030,0
Méthodes retenues pour évaluer la juste valeur :						
Valorisation au coût	-	-	117,8	-	-	117,8
Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	-	-	-	-	-	-
Valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	-	-	-	107,0	22,0	129,0
Valorisation basée sur des données non observables sur un marché (niveau 3)	-	674,7	-	-	-	674,7

B) INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS

	A la juste valeur				Total
	Au coût amorti	Passifs financiers	Instruments dérivés		
			En couverture	Non éligibles à la compt. de couverture	
Au 31 décembre 2012					
Passifs non courants :					
Dettes financières à long terme	827,1	23,5	-	-	850,6
Instruments dérivés en couverture de taux	-	-	-	-	-
Passifs courants :					
Fournisseurs et autres dettes courantes	5 743,1	-	-	-	5 743,1
Instruments dérivés en couverture de change	-	-	88,8	15,2	104,0
Dettes financières à court terme	997,3	-	-	-	997,3
TOTAL DES PASSIFS	7 567,5	23,5	88,8	15,2	7 695,0
Méthodes retenues pour évaluer la juste valeur :					
Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	-	-	-	-	-
Valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	-	23,5	88,8	15,2	127,5
Valorisation basée sur les données non observables sur un marché (niveau 3)	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2011	A la juste valeur				Total
	Au coût amorti	Passifs financiers	Instruments dérivés		
			En couverture	Non éligibles à la compta. de couverture	
Passifs non courants :					
Dettes financières à long terme	1 488,1	6,5	-	-	1 494,6
Instruments dérivés en couverture de taux	-	-	-	-	-
Passifs courants :					
Fournisseurs et autres dettes courantes	5 940,6	-	-	-	5 940,6
Instruments dérivés en couverture de change	-	-	172,9	5,9	178,8
Dettes financières à court terme	437,1	-	-	-	437,1
TOTAL DES PASSIFS	7 865,8	6,5	172,9	5,9	8 051,1
Méthodes retenues pour évaluer la juste valeur :					
Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)		-	-	-	-
Valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)		6,5	172,9	5,9	185,3
Valorisation basée sur les données non observables sur un marché (niveau 3)		-	-	-	-

NOTE 26 Tableau des flux de trésorerie

A) ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Seules les acquisitions ayant donné lieu à un mouvement de trésorerie figurent dans le tableau des flux de trésorerie. Sont notamment incluses les capitalisations de frais de développement (note 12-b).

B) INVESTISSEMENT FINANCIER NET

Investissements dans les filiales et participations

	2012	2011
Sofradir (participation portée de 40 % à 50 %)	(24,0)	-
Visionix	(23,7)	-
Sysgo AG (5,3 M€ restant dûs)	(19,1)	-
Tampa Microwave (acquisition de 51 %)	(14,3)	-
Cloudwatt (22,23 %), part libérée	(12,5)	-
DCNS (participation complémentaire de 10 %)	-	(264,6)
Yaltes (participation complémentaire de 60 %)	-	(16,4)
Vega Space Ltd & activités Eltag Datamat (via Telespazio 33 %)	-	(17,5)
Société Européenne de Systèmes Optiques	-	(14,6)
Autres	(5,6)	(4,1)
Investissements dans les filiales et participations	(99,2)	(317,2)
• Trésorerie et équivalents / DCNS (intégration proportionnelle à 35 %)	-	178,7
• Trésorerie des autres sociétés acquises	7,0	14,5
INVESTISSEMENTS DANS LES FILIALES ET PARTICIPATIONS, NET	(92,2)	(124,0)

Cessions de filiales et participations

	2012	2011
Activités de simulation au Royaume-Uni	103,8	–
Diehl Aircabin GmbH (49 %)	100,0	–
Navsol (prix de cession encaissé début 2012)	29,4	–
Indra Espacio (solde encaissé début 2011)	–	13,1
Participations de Thales Ventures	–	9,4
Autres	11,0	5,1
Cessions de filiales et participations	244,2	27,6
• Trésorerie des sociétés cédées	(10,0)	(2,8)
CESSIONS DE FILIALES ET PARTICIPATIONS, NET	234,2	24,8

C) VARIATION DE LA TRÉSORERIE (DETTE) NETTE

	2012 hors DCNS	Q/P DCNS	2012	2011
Trésorerie (dette) nette au 1^{er} janvier	192,2	713,6	905,8	191,1
Cash-flow net des activités opérationnelles	1 064,3	(44,4)	1 019,9	577,2
<i>Dont, réduction des déficits de pension (Royaume-Uni)</i>	(63,5)	–	(63,5)	(59)
Investissements d'exploitation	(375,1)	(39,8)	(414,9)	(255,5)
Investissements dans les filiales et participations ^(a)	(99,2)	–	(99,2)	(317,2)
Cessions de filiales et participations ^(a)	244,2	–	244,2	27,6
Variation des prêts financiers	19,3	(8,8)	10,5	–
Distribution de dividendes	(155,4)	–	(155,4)	(64,0)
Acquisition (cession) d'actions d'auto-contrôle	17,8	–	17,8	(7,9)
Variations de périmètre	23,8	–	23,8	726,6
Variation de change	(4,7)	–	(4,7)	(3,3)
Autres	(18,3)	(1,6)	(19,9)	31,2
TRÉSORERIE (DETTE) NETTE AU 31 DÉCEMBRE	908,9	619,0	1 527,9	905,8

(a) Avant ajout/déduction de la trésorerie des sociétés acquises/cédées.

NOTE 27 Engagements hors bilan

A) ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS COMMERCIAUX

Dans le cadre de son activité, le Groupe répond régulièrement à des appels d'offres. Afin d'assurer le caractère définitif de l'offre présentée, et d'obtenir une indemnisation à défaut, le client peut exiger une garantie de soumission. Au 31 décembre 2012, le montant total de ces garanties s'élève à 67,4 M€ (47,1 M€ au 31 décembre 2011).

De la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, le Groupe s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution. Au 31 décembre 2012, le montant total de ces garanties s'élève à 1 905,8 M€ (1 952,9 M€ au 31 décembre 2011).

Le coût des moyens techniques, opérationnels et financiers permettant au Groupe de respecter ses obligations est évalué, affaire par affaire, et fait partie intégrante du coût à terminaison de l'affaire. A défaut, tout risque potentiel avéré est estimé, affaire par affaire, et est provisionné dans les comptes du Groupe le cas échéant.

Pour financer l'exécution du contrat, le Groupe perçoit, selon les termes du contrat, des paiements de la part du client qui sont enregistrés en dettes au bilan. Afin d'en garantir la restitution éventuelle en cas de non respect de ses obligations contractuelles, le Groupe peut mettre en place à la demande du client une garantie de restitution d'avances. Au 31 décembre 2012, le montant total de ces garanties s'élève à 1 957,7 M€ (2 122,0 M€ au 31 décembre 2011).

1 ÉLÉMENTS FINANCIERS 2012

Comptes consolidés

Le Groupe estime et provisionne le coût de la garantie destinée à assurer au client la bonne conformité des produits livrés pendant la période de garantie contractuelle. Dans de nombreux cas, la retenue provisoire de trésorerie s'appliquant contractuellement pendant cette

période peut être substituée par la mise en place, par l'intermédiaire de banques, d'une caution de garantie. Au 31 décembre 2012, ces engagements s'élèvent à 108,8 M€ (96,2 M€ au 31 décembre 2011).

L'échéancier de ces engagements se présente comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Garantie de soumission	59,2	7,7	0,5	67,4
Caution de bonne exécution	772,8	954,0	179,0	1 905,8
Garantie de restitution d'avances	861,5	816,6	279,6	1 957,7
Caution de garantie	52,7	51,5	4,6	108,8
Autres cautions bancaires	113,4	94,4	46,2	254,0
TOTAL	1 859,6	1 924,2	509,9	4 293,7

Par ailleurs, Thales est amené à accorder à des tiers, pour le compte de ses filiales et sans l'intermédiaire d'une banque, des garanties dites « maison mère ». Celles-ci s'élèvent au 31 décembre 2012 à 10 253,7 M€ (9 585,7 M€ au 31 décembre 2011).

B) OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE LOCATION ET ENGAGEMENTS FERMES D'ACHATS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Contrats de location

Les sociétés du Groupe détiennent à bail des ensembles immobiliers et des installations techniques. Les loyers payables dans le cadre de ces baux sont susceptibles de nouvelles négociations selon des rythmes variables prévus aux contrats. Les engagements de loyers irrévocables existant au 31 décembre 2012 s'analysent comme suit :

31 décembre 2012	Loyers à payer			
	Total	À moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de crédit-bail ^(a)	16,7	3,2	8,1	5,4
Contrats de location simple	1 253,4	227,8	550,7	474,9

31 décembre 2011	Loyers à payer			
	Total	À moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de crédit-bail ^(a)	18,5	3,4	9,2	5,9
Contrats de location simple	1 058,8	178,4	483,5	396,9

(a) Intérêts inclus (2,2 M€ et 2,3 M€ respectivement). La dette correspondante figure au bilan consolidé pour un montant hors intérêts (note 24).

C) GARANTIES DONNÉES / REÇUES DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS DE CESSIONS / ACQUISITIONS DE FILIALES

Dans le cadre des opérations d'acquisitions (cessions) d'entreprises, le Groupe reçoit (accorde) des garanties de passif, généralement limitées tant en valeur qu'en durée. Ces garanties de passif incluent notamment les risques environnementaux.

Certains contrats d'acquisition (cession) d'entreprises prévoient des clauses d'ajustement de prix, généralement fonction de critères de performance de la cible concernée. A la date d'acquisition (cession), le Groupe comptabilise en dette ou créance sa meilleure estimation de l'ajustement de prix attendu.

D) ENGAGEMENTS SOCIAUX

Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du Groupe accordent aux salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Thales a conclu un accord sur l'anticipation des évolutions d'emploi, le développement professionnel et la formation applicable à

l'ensemble de ses filiales en France. Cet accord précise les modalités d'exercice du droit individuel à la formation (DIF) au sein de l'entreprise. Il rappelle que ce droit garantit l'accès des salariés à la formation pour leur maintien ou leur évolution dans l'emploi ou le développement de leurs compétences. À ce titre, seules les actions de formation contribuant au développement professionnel des salariés et prévues au plan de formation sont imputables sur le DIF. En conséquence, les coûts engagés bénéficiant à l'entreprise, aucune provision n'a été constatée.

NOTE 28

Risques de marché

A) GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Thales couvre les risques de change nés de la négociation de contrats en devises différentes de la devise principale de production, les risques de change générés par les opérations commerciales courantes et dans certains cas, les risques patrimoniaux sur ses actifs nets à l'étranger.

La variation de valeur des instruments financiers adossés en couverture aux flux de trésorerie est comptabilisée en capitaux propres pour la composante cours comptant. Une baisse (hausse) de 5 % du dollar, par rapport aux devises €, GBP et CAD aurait augmenté (aurait diminué) les capitaux propres d'environ 118 M€ au 31 décembre 2012 contre 139 M€ au 31 décembre 2011.

La composante report/déport n'est pas éligible à la comptabilité de couverture et est comptabilisée en résultat. En 2012, l'évolution de la valeur de marché du report/déport a été de - 14 M€ (+ 22,5 M€ en 2011).

La variation de valeur des instruments économiquement adossés au portefeuille d'offres commerciales non éligible à la comptabilité de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat. Une

baisse (hausse) de 5 % du dollar, par rapport aux devises €, GBP et CAD aurait augmenté (aurait diminué) le résultat d'environ 5 M€ au 31 décembre 2012, contre 2 M€ au 31 décembre 2011.

Les créances et les dettes d'exploitation libellées en devises étrangères ne sont pas sensibles au risque de change car elles font l'objet d'une couverture de change.

Les dettes financières en devises ne génèrent aucune sensibilité dans le compte de résultat car elles sont, soit libellées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les porte, soit utilisées pour la couverture d'investissements nets à l'étranger.

Aux 31 décembre 2012 et 2011, Thales détient principalement des contrats de change à terme. Les montants nominaux d'achats et de ventes à terme convertis en euros au cours de clôture sont détaillés ci-dessous par devises. En ce qui concerne les options, les montants indiqués correspondent aux nominaux des opérations de change sous-jacentes, et sont portés en « achats de devises étrangères » ou « ventes de devises étrangères » en fonction du sens de l'opération au dénouement.

Achats de devises étrangères

	2012					2011	
	USD	GBP	Autres	Total	valeur de marché	Total	valeur de marché
Contrats à terme	1 077,5	323,0	539,6	1 940,1	(24,4)	1 958,0	16,5
Swaps de change :							
• en couverture de titres	-	-	-	-	-	-	-
• en couverture d'engagements commerciaux	660,3	733,8	727,9	2 122,0	(21,1)	1 961,0	25,6
Options de change :							
• achat d'options	1,8	19,8	43,1	64,7	0,4	88,2	0,9
• vente d'options	76,9	-	5,6	82,5	(3,3)	83,8	(0,2)

Ventes de devises étrangères

	2012					2011	
	USD	GBP	Autres	Total	valeur de marché	Total	valeur de marché
Contrats à terme	2 545,3	290,8	783,9	3 620,0	43,0	3 766,2	(30,0)
Swaps de change :							
• en couverture de titres	-	40,2	-	40,2	0,4	39,3	(0,7)
• en couverture d'engagements commerciaux	1 509,3	268,1	670,0	2 447,4	32,2	2 529,5	(61,7)
Options de change :							
• achat d'options	341,5	1,9	69,6	413,0	7,8	286,4	2,7
• vente d'options	4,8	-	30,1	34,9	-	7,3	(0,2)

L'échéancier se présente ainsi :

Achats de devises étrangères

	2012			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Contrats à terme	1 220,3	719,8	-	1 940,1
Swaps de change :				
• en couverture de titres	-	-	-	-
• en couverture d'engagements commerciaux	2 031,2	90,8	-	2 122,0
Options de change :				
• achat d'options	64,7	-	-	64,7
• vente d'options	82,5	-	-	82,5

Ventes de devises étrangères

	2012			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Contrats à terme	1 961,9	1 552,1	106,0	3 620,0
Swaps de change :				
• en couverture de titres	40,2	-	-	40,2
• en couverture d'engagements commerciaux	1 956,8	489,6	1,0	2 447,4
Options de change :				
• achat d'options	413,0	-	-	413,0
• vente d'options	34,9	-	-	34,9

B) GESTION DU RISQUE DE TAUX

Le Groupe est exposé à la volatilité des taux d'intérêt notamment à travers l'évolution des conditions de ses financements à taux variable. Cependant, le Groupe a mis en place une gestion active des taux limitant ce risque.

La Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe consolide les informations relatives à l'exposition du Groupe aux

risques de taux et utilise des instruments financiers adaptés pour assurer la meilleure couverture de ces risques.

Thales met en œuvre une politique active de contrôle des risques de taux et de contreparties ainsi que d'optimisation de ses conditions de financement et de réalisation de ses opérations bancaires.

Aux 31 décembre 2012 et 2011, Thales détient uniquement des contrats d'échange de taux. Les en-cours nominaux se détaillent comme suit et correspondent à la branche fixe des swaps :

	2012				2011		
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	valeur de marché	Total	valeur de marché
Swaps de taux							
• prêteur	–	400,0 ^(a)	–	400,0	23,5	400,0	6,5
• emprunteur	–	–	15,5	15,5	(0,8)	117,6	(0,4)

(a) Adossé à l'emprunt obligataire 2016.

Une hausse de 1 % des taux d'intérêt, appliquée à l'endettement net moyen du Groupe après prise en compte des instruments de couverture, diminuerait la charge financière de 11,1 M€ (5,9 M€ en 2011).

C) GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou l'encaissement des créances.

a. Risque de défaillance d'un client privé

Thales réalise auprès de ses clients non-gouvernementaux (avionneurs, compagnies aériennes, opérateurs privés d'infrastructures, industrie) environ 25 % de son chiffre d'affaires. Ces clients sont susceptibles de connaître des difficultés financières majeures et/ou prolongées qui pourraient entraîner des défauts de paiement ou des annulations de commandes. Si ces faits s'avéraient, ils pourraient avoir des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires, la rentabilité et la situation financière du Groupe.

Afin de se prémunir contre ces risques, Thales réalise régulièrement des études sur la capacité de ses clients à faire face à leurs obligations. Le cas échéant, Thales peut demander la mise en place de garanties bancaires ou des supports de leur maison mère ou recourir à des assureurs crédit.

b. Risque de crédit d'un client public

Environ les trois quarts du chiffre d'affaires de Thales sont réalisés avec des clients publics, étatiques ou institutionnels. Parmi les pays avec lesquels Thales travaille, un certain nombre d'entre eux peuvent présenter un risque de crédit significatif qui pourrait les amener à interrompre une commande en cours de fabrication ou se trouver dans l'incapacité de procéder au paiement du contrat à la livraison. Thales s'efforce de limiter son exposition à ces risques, en souscrivant des polices d'assurance auprès des agences de crédit-export (comme la Coface en France) ou d'assureurs privés.

Au 31 décembre 2012, seuls deux clients représentent plus de 500 M€ de chiffre d'affaires pour Thales, l'État français (3,1 Md€, dont 0,8 Md€ liés à DCNS) et l'État britannique (environ 1 Md€). Au 31 décembre 2012, ces deux États bénéficiaient toujours de rating de première ou de haute qualité (France AA+ par Standard & Poor's et Aa1 par Moody's – Royaume-Uni AAA par Standard & Poor's et Aaa par Moody's).

La Direction financière du Groupe consolide les informations relatives à l'exposition du Groupe au risque de crédit, notamment par le recensement et l'analyse de l'antériorité des créances clients dues mais non dépréciées. Aux 31 décembre 2012 et 2011, l'antériorité de ces créances s'échelonne comme suit :

31 décembre 2012	Créances échues depuis :			
	Total	Moins de 3 mois	3 à 6 mois	Plus de 6 mois
Créances échues non provisionnées				
État et assimilés ^(a)	177,0	117,0	17,0	43,0
Autres clients	281,9	203,0	36,1	42,8

31 décembre 2011	Créances échues depuis :			
	Total	Moins de 3 mois	3 à 6 mois	Plus de 6 mois
Créances échues non provisionnées				
État et assimilés ^(a)	98,9	43,1	7,6	48,2
Autres clients	291,7	169,7	41,6	80,4

(a) Le montant en augmentation traduit le faible niveau de cessions de créances effectuées par le Groupe à fin 2012.

D) GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité du Groupe correspond au niveau d'exposition de Thales aux évolutions des principaux paramètres de marché pouvant entraîner un renchérissement du crédit, voire une limitation temporaire de l'accès aux sources externes de financement. Le Groupe gère ce risque en s'efforçant d'anticiper ses besoins de liquidité et assure sa couverture par les ressources financières à court et à long terme du Groupe suivantes :

- des capitaux propres (cf. note 20) ;
- un endettement brut (cf. note 24, notamment ventilation par échéance) ;
- des lignes de crédits confirmées, accordées par les banques et non utilisées, qui servent de lignes de substitution au programme de billets de trésorerie et constituent une réserve de financement (note 24).

Le principe de centralisation des actifs et passifs à court terme des unités (système de *cash pooling*) est appliqué selon un regroupement des unités par zone monétaire (zone euro, zone livre sterling, zone dollar, zone dollar australien, pour ne citer que les principales) et, dans certains cas, par pays.

Le Groupe consolide et centralise les excédents et les besoins de trésorerie de ses différentes unités, ce qui lui permet :

- de simplifier la gestion de trésorerie des unités et de gérer, au travers du rapprochement des positions individuelles, une position consolidée et ;

- d'accéder aux marchés financiers au travers des programmes de financement de Thales société mère, qui font l'objet des notations financières par Standard & Poor's et Moody's (cf. ci-après).

La trésorerie disponible figurant à l'actif consolidé au 31 décembre 2012 (2 518,3 M€, contre 1 923,1 M€ à fin 2011) inclut :

- 1 721,8 M€ détenus par la société mère et mobilisables immédiatement (1 119,0 M€ en 2011). Ces montants incluent respectivement 1 587,2 M€ et 981,0 M€ de titres de créances négociables, SICAV à moins de trois mois et autres placements à très court terme ;
- 392,8 M€ de positions bancaires créditrices des filiales, principalement à l'étranger. Ce montant comprend, entre autres, les encaissements intervenus dans les derniers jours de l'exercice qui sont ultérieurement transférés à la trésorerie centralisée (382,9 M€ en 2011) ;
- 403,7 M€ de trésorerie placée directement par les sociétés en joint-venture (montant comptabilisé au prorata de la participation de Thales), dont 191,3 M€ relatifs à DCNS, dans lesquelles la gestion centralisée de trésorerie du Groupe ne peut s'appliquer (421,2 M€ en 2011 dont 178,7 M€ relatifs à DCNS).

La trésorerie de fin d'année est exclusivement placée en dépôts bancaires, en certificats de dépôt bancaires à très court terme auprès de banques de premier rang ou en OPCVM monétaires.

À la date de publication du présent document, les notations attribuées aux emprunts du groupe Thales par les agences de rating étaient les suivantes :

	Moody's	Standard & Poor's
Emprunts à moyen & long terme	A2	BBB+
Perspective	Perspective négative	Perspective positive
Billets de trésorerie & emprunts à court terme	Prime-1	A2

L'abaissement de la notation n'entraîne aucune mise en jeu des « covenants » contenus dans les contrats de financement. L'entrée en vigueur de la seule clause d'exigibilité anticipée des lignes de crédit confirmées ne saurait se faire que dans l'hypothèse où l'État ne détiendrait plus son action spécifique au capital de la société, et que, simultanément, le ratio de la dette financière nette consolidée rapportée à l'EBITDA (résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciation) serait supérieur à 3.

L'abaissement d'une notation se traduirait par un renchérissement (plafonné) des marges applicables au crédit confirmé de 1,5 Md€ présenté à la note 24 ; symétriquement, ces marges seraient améliorées (avec un seuil minimum) en cas de réhaussement d'une notation.

NOTE 29 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2012 et 2011 sont présentés ci-après^(a) :

	Mazars				Ernst & Young			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(b)								
• Émetteur	752	709	13 %	12 %	790	796	15 %	14 %
• Filiales intégrées globalement	4 158	4 104	73 %	69 %	3 289	3 207	60 %	56 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ^(c)								
• Émetteur	229	232	4 %	4 %	352	770	6 %	13 %
• Filiales intégrées globalement	512	923	9 %	15 %	428	557	8 %	10 %
Sous-total	5 651	5 968	99 %	100 %	4 859	5 330	89 %	93 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement^(d)								
Juridique, fiscal, social	20	-	1 %	-	612	388	11 %	7 %
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	20	-	1 %	-	612	388	11 %	7 %
TOTAL	5 671	5 968	100 %	100 %	5 471	5 718	100 %	100 %

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des commissaires aux comptes auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du Code de déontologie ;
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du Code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

NOTE 30 Événements postérieurs à la clôture

À la suite d'incidents impliquant des batteries lithium ion fournies par une société japonaise au travers d'une filiale du groupe Thales, la Federal Aviation Administration (FAA) a pris, le 17 janvier 2013,

la décision de suspendre tous les vols du Boeing 787. Dans ce cadre, Thales participe aux investigations techniques et apporte son concours à Boeing pour permettre la reprise des vols.

NOTE 31 Divers

Les filiales allemandes Thales Transportation Systems GmbH, Thales Security Solutions & Services GmbH, Electronic Signalling Services (ESS) GmbH et Thales Immobilien Deutschland GmbH, toutes situées au 10 Lorenzstrasse, 70435 Stuttgart ont demandé à être exemptées

de leur obligation de publier leurs comptes sociaux respectifs pour l'exercice 2012, en application de l'alinéa 264 du paragraphe 3 du Code de commerce allemand.

Liste des principales sociétés consolidées

(outre Thales société mère)

	% Contrôle		% Intérêt	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
1. Intégration globale				
Thales Security Solutions & Services Company (Arabie Saoudite)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Australia Ltd (Australie)	100 %	100 %	100 %	100 %
TDA Armements SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Air Systems SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Air Systems & Electron Devices GmbH (Allemagne) ^(a)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Austria GmbH (Autriche)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Avionics SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Avionics Inc. (États-Unis)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Avionics Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Avionics Electrical Systems SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Canada Inc. (Canada) ^(b)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Communications & Security SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Communications Inc. (États-Unis)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Defence & Security Systems GmbH (Allemagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Air Defence Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales UK Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Electron Devices SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales International Saudi Arabia (Arabie Saoudite)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Italia SpA (Italie)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Naval Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Nederland B.V. (Pays-Bas)	99 %	99 %	99 %	99 %
Thales Norway A.S. (Norvège)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Optronique SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Optronics Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Transportation Systems GmbH (Allemagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Rail Signalling Solutions Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %

(a) Le 31 mai 2012, la société Thales Electron Devices GmbH a été absorbée par Thales Air Systems GmbH.

(b) Le 1^{er} janvier 2012, la société Thales Rail Signalling Solutions Inc a fusionné dans Thales Canada Inc.

	% Contrôle		% Intérêt	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Thales Services SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Solutions Asia Pte Ltd (Singapour)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Systèmes Aéroportés SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Transport & Security Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Espana Grp S.A. (Espagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Training & Simulation Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Training & Simulation SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Underwater Systems Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Underwater Systems SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Components Corporation (États-Unis)	100 %	100 %	100 %	100 %
2. Intégration proportionnelle				
Air Command Systems International SAS (ACSI) (France)	50 %	50 %	50 %	50 %
Amper Programas de Electronica Y Comunicaciones SA (Espagne)	49 %	49 %	49 %	49 %
Citylink Telecommunications Holding Ltd (Royaume-Uni)	33 %	33 %	33 %	33 %
DCNS (France)	35 %	35 %	35 %	35 %
Diehl Aircabin GmbH (Allemagne)	–	49 %	–	49 %
Diehl Aerospace GmbH (Allemagne)	49 %	49 %	49 %	49 %
Junghans Microtec GmbH (Allemagne)	45 %	45 %	45 %	45 %
Samsung Thales Co. Ltd (Corée)	50 %	50 %	50 %	50 %
Sofradir SAS (France)	50 %	40 %	50 %	40 %
Thales Alenia Space SAS (France)	67 %	67 %	67 %	67 %
Thales Alenia Space Italia SpA (Italie)	67 %	67 %	67 %	67 %
Telespazio SpA (Italie)	33 %	33 %	33 %	33 %
Thales-Raytheon Systems Company LLC (États-Unis)	50 %	50 %	50 %	50 %
Thales-Raytheon Systems Company SAS (France)	50 %	50 %	50 %	50 %
Trixell SAS (France)	50 %	50 %	51 %	51 %
3. Mise en equivalence				
Aviation Communications & Surveillance Systems (États-Unis)	30 %	30 %	30 %	30 %
Air Tanker Holdings Ltd (Royaume-Uni)	13 %	13 %	13 %	13 %
Electronica SpA (Italie)	33 %	33 %	33 %	33 %
ESG Elektroniksystem- und Logistik GmbH (Allemagne)	30 %	30 %	30 %	30 %

1.2.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Thales, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des

comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 2 « Principales sources d'estimation », la Direction générale de Thales est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent certains montants figurant dans ses comptes consolidés et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations dans les circonstances prévues dans la note 2 de l'annexe.

Nous avons estimé que, parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent l'enregistrement des résultats sur les contrats client du Groupe, les tests de perte de valeur relatifs aux écarts d'acquisition, la comptabilisation des frais de recherche et de développement, la valorisation des impôts différés actifs, les provisions pour retraites et prestations assimilées, l'évaluation de l'exposition éventuelle aux risques et litiges et l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe.

Contrats clients

Thales constate les résultats sur ses contrats, et en particulier sur ses contrats de construction, selon les modalités décrites dans la note 1.i « Chiffre d'affaires » de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction générale, selon les procédures du Groupe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à vérifier que les notes annexes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2012 s'établit à 3 411 millions d'euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites en note 1.f « Pertes de valeurs des actifs immobilisés » de l'annexe. Nous avons revu les modalités de réalisation de ces tests fondés sur l'actualisation des prévisions de flux futurs de trésorerie des activités concernées, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités sous le contrôle du Groupe et vérifié que les notes 6 « Perte de valeur sur actifs immobilisés » et 11 « Écarts d'acquisition » aux états financiers donnent une information appropriée.

Frais de développement

Thales comptabilise en immobilisations incorporelles (montant net au 31 décembre 2012 de 155 millions d'euros) ou en charges les frais de développement autofinancés des projets en cours en application des modalités exposées dans la note 1.j « Frais de recherche et de développement ». Cette note précise les critères retenus

par le Groupe pour la capitalisation des frais de développement des projets des secteurs d'activité civils ou aéronautiques. Pour les principaux projets de développement concernés, nous avons examiné l'analyse de la société justifiant le traitement comptable retenu pour ces frais. En particulier, nos travaux ont porté sur l'estimation du coût à terminaison de ces projets, les prévisions d'activité et de profitabilité globale associées, les modalités retenues pour l'amortissement des dépenses capitalisées, les tests de perte de valeur éventuelle des frais capitalisés. Nous avons vérifié que les notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Impôts différés actifs

Comme indiqué dans les notes 1.1 « Imposition différée » et 2 « Principales sources d'estimation », la recouvrabilité des impôts différés actifs, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2012 s'établit à 907 millions d'euros, a été appréciée sur la base de données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés, sous le contrôle du Groupe. Nous avons revu les tests de recouvrabilité de ces actifs ainsi réalisés par Thales et avons vérifié que les notes 1.1 et 2 de l'annexe aux états financiers donnent une information appropriée.

Retraites et prestations assimilées

Les postes du bilan, à l'actif et au passif des comptes consolidés, et les engagements hors bilan relatifs aux retraites et prestations assimilées du Groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Les modalités de détermination sont décrites dans les notes 1.n « Retraite et prestations assimilées » et 21 « Provisions pour retraites et prestations assimilées ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues dans les modèles de valorisation de ces éléments, au regard notamment de l'expérience de Thales, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces

hypothèses et du caractère approprié de l'information donnée dans les notes 1.n et 21 de l'annexe aux états financiers.

Risques et litiges

S'agissant des risques et litiges, nous avons vérifié que les procédures en vigueur dans votre Groupe permettent leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous avons vérifié que les risques et les litiges significatifs identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures sont décrits de façon appropriée dans les notes annexes aux comptes et notamment la note 23 « Risques juridiques et environnement »

Allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises

Comme indiqué dans les notes 1.b « Regroupements d'entreprises » et 2 « Principales sources d'estimation », dans le cadre de l'enregistrement des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe, Thales est conduit à évaluer la juste valeur des différents actifs et passifs identifiables acquis, notamment les actifs incorporels. Ces évaluations, principalement confiées à des experts indépendants, se fondent notamment sur des hypothèses (prévisions) et des paramètres caractérisant les activités acquises. Nos travaux ont consisté à apprécier la méthodologie utilisée, les hypothèses retenues dans les modèles de valorisation des actifs et passifs identifiables concernés, le caractère raisonnable des paramètres utilisés et avons vérifié que les notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 4 mars 2013

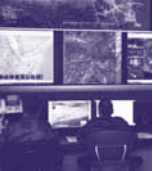
Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Michel Gauthier
Nour – Eddine Zanouda

Mazars

Jean-Marc Deslandes
Anne-Laure Rousselou



1.3 Rapport de gestion et comptes de la société mère

1.3.1 RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

1.3.1.1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 541 M€ contre 505 M€ en 2011. Le chiffre d'affaires est de 175 M€ contre 144 M€ en 2011.

La description des activités par domaine est présentée dans les annexes jointes.

Les principales composantes du chiffre d'affaires correspondent à des refacturations de loyers aux filiales opérationnelles et à des ventes d'études, ces dernières étant réalisées pour l'essentiel par le département central de recherche et technologie du Groupe. L'évolution du chiffre d'affaires s'explique par une augmentation de la facturation liée au nouveau site de Gennevilliers et à la reprise du contrat *Facilities Management Commun* traité auparavant par Vinci.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 315 M€, contre 329 M€ l'année précédente, et correspondent aux redevances versées par les filiales opérationnelles directes, ainsi qu'à des refacturations à ces filiales. On note sur 2012 une diminution de la refacturation des frais de l'ordre de 20 M€. Ces produits couvrent les prestations générales ou spécifiques rendues aux filiales par les services centraux exercés par la société mère.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de - 46 M€, contre - 77 M€ en 2011.

Le résultat financier est bénéficiaire de 313 M€, contre 198 M€ en 2011. Les dotations aux provisions sur titres et risques filiales s'élèvent en 2012 à - 114 M€ pour - 181 M€ en 2011. Les reprises de provision sur titres ont représenté 110 M€ en 2012, elles se montaient à 96 M€ en 2011.

Les revenus des participations perçus en 2012 atteignent 395 M€ pour 366 M€ en 2011.

Le résultat exceptionnel est négatif de - 8 M€, contre - 25 M€ en 2011. Les moins values (-17 M€) sont relatives principalement à la liquidation de Thales Information System SA/NV (-18 M€). Les autres opérations sur résultat exceptionnel s'expliquent par la reprise de 12 M€ suite à l'exécution de la sentence intervenue le 17 octobre 2012 dans le cadre de l'arbitrage opposant Thales à la République de Chine (Taïwan).

L'impôt sur les sociétés est un produit de 48 M€ (produit de 79 M€ en 2011), qui résulte presque exclusivement de l'application du régime d'intégration fiscale dont relèvent Thales et ses filiales. En 2012, les dépenses exclues des charges déductibles (article 223 *quarter* et 39.4 du Code général des impôts) se sont élevées à 0,2 M€ contre 0,3 M€ en 2011.

L'exercice 2012 se solde par un bénéfice net de 307 M€ contre 175 M€ en 2011.

1.3.1.2 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

Le total du bilan est de 11 971 M€ à fin 2012, en augmentation de 469 M€ par rapport au total du bilan de la fin 2011 de 11 502 M€.

L'actif immobilisé, de 8 992 M€ contre 8 947 M€ en 2011, est constitué principalement par les immobilisations financières. L'évolution s'explique principalement par l'augmentation de capital de Thales Avionics pour 45 M€ et de Cloudwatt pour 50 M€ et à l'achat de titres Sofradir pour 24 M€ ainsi qu'à la diminution suite à la liquidation de Thales Information System SA/NV pour -18 M€, à la cession de Thales Safare pour - 7,9 M€, de Thales VP pour - 2 M€ et des actions propres pour - 34 M€ dont l'essentiel a été affecté au plan d'attribution d'actions gratuites du 20 décembre 2012.

Les autres immobilisations financières sont en diminution de 11 M€, la principale explication est le remboursement des avances fiscales du GIE Hobart avant liquidation.

L'actif circulant, de 2 980 M€ à fin décembre 2012, est en augmentation de 425 M€ : le poste « comptes sociétés du Groupe » a diminué de 212 M€. Le compte courant de trésorerie de Thales Communications & Security SAS est devenu créateur soit une variation de 182 M€, la position du compte de Thales Security Solutions & Services Company a diminué de 70 M€ compensés par une augmentation du compte courant de trésorerie de Thales Europe SAS de 31 M€. Le montant des disponibilités est de 1 722 M€ fin 2012 contre 1 119 M€ fin 2011 ; cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des dettes avec les sociétés du Groupe en contrepartie.

Le solde des créances et dettes vis-à-vis des sociétés du Groupe correspond à une dette nette de 4 237 M€ à fin 2012, contre 3 716 M€ fin 2011. Les « autres dettes financières » incluent également les dettes en devises et en euros vis-à-vis des filiales et participations du Groupe, pour un montant de 137 M€ contre 92 M€ fin 2011. Le solde total des créances et dettes de la société mère vis-à-vis des sociétés du Groupe, s'élève 4 374 M€ fin 2012 contre 3 808 M€ à fin 2011.

Les « autres dettes financières » s'inscrivent en augmentation à 1 360 M€ fin 2012 contre 1 316 M€ fin 2011. Elles incluent principalement :

- 600 M€ correspondant aux obligations à taux fixe de 4,375 % émises en avril 2009 et venant à échéance en avril 2013 ;
- 600 M€ correspondant aux obligations à taux fixe de 2,750 % émises en octobre 2010 et venant à échéance en octobre 2016.

À fin 2012, la dette financière nette de Thales, société mère (hors dette vis-à-vis des sociétés du Groupe) est négative de - 461 M€, contre 105 M€ à fin 2011.

À fin 2012, le capital social s'élève à 607 M€.

À fin décembre 2012, les capitaux propres atteignent 5 136 M€ contre 4 984 M€ à fin 2011.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs (Article 441-6-1 du Code de commerce)

Les conditions de paiement de Thales sont de 60 jours date de facture conformément au délai maximal de la Loi de Modernisation Économique (LME).

Présentation ci-dessous de l'antériorité des dettes fournisseurs par rapport à la date de facture.

(en millions d'euros)	Dettes fournisseurs au 31/12/2012			Dettes fournisseurs au 31/12/2011		
	Groupe	Hors Groupe	Total	Groupe	Hors Groupe	Total
France						
Dettes à moins de 2 mois (non échues)	21,3	6,4	27,7	16,8	5,6	22,4
Dettes entre 2 et 4 mois	0,6	1,2	1,8	1,2	1,1	2,3
Dettes au-delà de 4 mois	0,3	0,4	0,7	0,1	0,6	0,6
	22,2	8,0	30,2	18,0	7,3	25,3
Étranger						
Dettes à moins de 2 mois (non échues)	0,2	0,1	0,3	2,4	-	2,4
Dettes entre 2 et 4 mois	0,6	-	0,6	-	0,1	0,1
Dettes au-delà de 4 mois	-	0,1	0,1	0,2	0,1	0,3
	0,8	0,2	1,0	2,6	0,2	2,8
Sous-total	23,0	8,2	31,2	20,6	7,5	28,1
Charges à payer non échues			43,0			24,8
TOTAL DETTES FOURNISSEURS			74,2			52,9

Structure de l'actionariat

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
TSA	27,08 %	23,00 %	22,93 %
Sofivision	-	4,08 %	4,07 %
État (dont une action spécifique)	-	-	-
Sogepa	-	-	-
Secteur public ^(a)	27,08 %	27,08 %	27,00 %
Dassault Aviation	25,96 %	25,96 %	25,89 %
Thales	1,38 %	1,75 %	1,87 %
Salariés	3,05 %	3,14 %	2,92 %
Autres actionnaires	42,53 %	42,07 %	42,32 %
Total général	100 %	100 %	100 %
NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL	202 339 674	202 328 457	199 082 027

(a) Aux termes du pacte d'actionnaires (cf. AMF 27-11-08), le « Secteur Public » comprend TSA (après absorption de Sofivision au second semestre 2012), à l'exclusion de l'État directement.

1.3.1.3 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES EN 2012 PAR LES DIRIGEANTS, DIRIGEANTS ASSIMILÉS ET PERSONNES LIÉES

Visé par l'article 223-26 du règlement général de l'AMF

Conformément à l'article L. 621-18-2 a) du Code monétaire et financier, les membres du conseil d'administration sont soumis à cette obligation déclarative.

En application de l'article L. 621-18-2 b) du Code monétaire et financier, la société a déclaré à l'AMF que l'ensemble des membres du comité exécutif relève de la catégorie des dirigeants assimilés au titre de l'obligation déclarative des opérations sur titres Thales.

Les personnes liées au sens de l'article L. 621-18-2 c) du Code monétaire et financier sont des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 a) et b) précité.

A la connaissance de la société, la déclaration suivante a été adressée à l'AMF en vue d'une publication sur son site (<http://www.amffrance.org>) :

Nom Qualité	Achats/souscriptions ^(a)		Cessions ^(a)	
	Nombre de titres	Montant de l'opération (en euros)	Nombre de titres	Montant de l'opération (en euros)
Ann Taylor membre du conseil d'administration	500	13 165		

(a) Les opérations sur titres réalisées en 2012 comprennent le cas échéant les opérations réalisées par des personnes liées.

1.3.1.4 FRAIS GÉNÉRAUX RÉINTÉGRÉS À LA SUITE D'UN REDRESSEMENT FISCAL

Néant.

1.3.1.5 PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE EN COURS

Le résultat dégagé par la société en 2013 devrait être le reflet des dividendes versés par certaines filiales au titre de l'exercice 2012 et des mouvements affectant les provisions pour dépréciation de titres

et pour risques sur filiales, commandés par l'évolution de leur activité et de leurs performances en 2013.

1.3.1.6 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT⁽¹⁾

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable, composé du bénéfice net comptable de l'exercice 2012	306 774 489,30 €
Déduction faite de la dotation à la réserve légale	- 3 365,10 €
Augmenté du montant de l'acompte sur dividende de 0,25 € versé le 14 décembre 2012	49 884 712,25 €
Augmenté du report à nouveau créditeur	292 537 753,79 €
S'élève au total à	649 193 590,24 €

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

Distribution d'un dividende unitaire de 0,88 € aux 202 339 674 actions portant jouissance 1 ^{er} janvier 2012	178 058 913,12 €
Report à nouveau créditeur, pour le solde	471 134 677,12 €
Total égal au bénéfice distribuable	649 193 590,24 €

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires le 24 mai 2013. Le solde du dividende à distribuer s'élève à 0,63 € par action, compte tenu d'un acompte sur dividendes de 0,25 € mis en paiement le 14 décembre 2012.

1.3.1.7 DIVIDENDE ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Les dividendes sont valablement payés aux titulaires d'actions. La Société utilise la procédure de paiement direct via l'organisme de compensation de place Euroclear.

Le dividende 2012, s'il est approuvé par l'assemblée générale le 24 mai 2013, sera détaché le 28 mai 2013 et mis en paiement le 31 mai 2013. Tout dividende non réclamé dans un délai de cinq ans est prescrit dans les conditions prévues par la loi et est versé au Trésor Public.

Conformément à la loi, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les montants unitaires de dividendes mis en distribution ont été les suivants, étant précisé que les dividendes versés au titre de 2009, 2010 et 2011 ont ouvert éventuellement droit à un abattement dans les conditions prévues par le Code général des impôts de 40 %.

Exercice	Dividende unitaire
2009	0,50 €
2010	0,50 €
2011	0,78 €
2012	0,88 €^(a)

(a) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2013, qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

1.3.1.8 ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À la date de publication de ce document, aucun événement susceptible de modifier la situation financière de Thales n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

1.3.1.9 INFORMATIONS SUR LES ACTIONS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'année 2012, le nombre d'actions autodétenues a diminué à la faveur des opérations suivantes :

- 1 043 357 titres ont été acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité ;

- 1 504 941 actions ont été cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 285 025 actions ont été cédées au titre des actions gratuites.

Le capital autodétenu représente ainsi au 31 décembre 2012, 2 795 564 actions, soit 1,38 % du capital.

1.3.1.10 OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2012 SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Thales est intervenu en 2012 sur les actions de la société dans le cadre de son programme de rachat d'actions établi conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF (art 241-1 et suivants).

Ces opérations ont été effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions validé en assemblée générale du 18 mai 2011 pour les transactions effectuées entre le 1^{er} janvier 2012 et le 15 mai

2012 et conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 15 mai 2012 pour les transactions intervenues du 16 mai 2012 au 31 décembre 2012.

Thales détenait, au 1^{er} janvier 2012, 3 542 173 de ses propres actions, soit 1,75 % du capital, contre 2 795 564 de ses propres titres au 31 décembre 2012.

Le solde des opérations réalisées en 2012 représente une cession nette de 746 609 titres, avec la répartition par objectif suivante :

a) Cession nette ou attribution d'actions aux salariés et dirigeants du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, et plan d'actionnariat salarié	- 285 025
b) Régulation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI	- 461 584

Répartition par objectif des actions détenues par la Société au 31 décembre 2012

Le nombre total d'actions détenues à cette date est de 2 795 564, représentant 1,38 % du capital social de Thales. La répartition par objectif est la suivante :

a) Cession ou attribution d'actions aux salariés et dirigeants du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes	2 338 895
b) Échange d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe	321 804
c) Régulation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI	134 865

Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2012 :

73 369 577 €, au cours de clôture du 31 décembre 2012 soit 26,245 €

	Flux bruts cumulés du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012		Positions ouvertes à la date du descriptif du programme					
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente			
			Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call achetés	Put vendus	Ventes à terme
Nombre de titres	1 043 357	1 789 966						
Échéance maximale moyenne								
Cours moyen de la transaction (en euros)	26,8	22,6						
Prix d'exercice moyen								
Montants (en euros)	27 961 967,6	40 453 231,6						

Dans le cadre de ce programme de rachat, Thales n'a pas eu recours à des produits dérivés (ventes à terme).

1.3.1.11 AUTORISATIONS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DÉLÉGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délégations assemblée générale	Conseil d'administration	Observation
AG du 20/05/2010		
Attribution d'options d'achat d'actions (vingt-quatrième résolution) sans décote par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse (mais décote possible sur le prix de revient). Plafond : 2 millions d'actions. Durée des options : 10 ans. Durée de l'autorisation : 38 mois jusqu'au <u>19 juillet 2013</u>	Aucune utilisation	En France, fiscalisation de la décote au-delà de 5 %, la décote étant réputée s'appliquer sur le montant le plus élevé entre la moyenne des 20 cours et le prix de revient.
AG 18/05/2011		
Attribution d'options de souscription d'actions (sixième résolution) sans décote par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse avec ou sans conditions de performance sur décision du CA Plafond : 2 millions d'actions. Durée des options : 10 ans. Durée de l'autorisation : 38 mois, jusqu'au <u>17 juillet 2014</u>	CA du 15/09/2011 : attribution de 435 300 options de souscription d'actions à 26,34 € avec conditions de performance (dont 64 000 options pour le Président-directeur général, seul mandataire social) CA du 20/12/2012 : décision de ne plus attribuer d'options d'achat ou de souscription	Solde : 1 564 700 options

Délégations assemblée générale	Conseil d'administration	Observation
Annulation d'actions (septième résolution) dans la limite de 10 % du capital à la date de l'opération Durée de l'autorisation : 24 mois jusqu'au 17 mai 2013	Aucune utilisation	Cette délégation sera renouvelée à l'assemblée générale du 24 mai 2013
AG du 15/05/2012		
Programme de rachat d'actions (douzième résolution) dans la limite de 10 % du capital Prix max de rachat : 50 € Durée 18 mois, soit jusqu'au 14 novembre 2013	CA du 20/12/2012 : délégation au PDG informations non publiques Subdélégation possible	Cette délégation sera renouvelée à l'assemblée générale du 24 mai 2013
Émission de valeurs mobilières donnant accès au capital <ul style="list-style-type: none"> Plafonds avec DPS (treizième résolution) : 30 millions d'actions et 1,5 G€ de titres de créance Plafonds sans DPS (quatorzième résolution) avec possibilité de délai de priorité : idem Possibilité de <i>Green shoe</i> (quinzième résolution) dans chacun des cas : max 15 % des émissions réalisées, dans les limites ci-dessus Durée 26 mois, soit jusqu'au 14 juillet 2014	Aucune utilisation	Plafond global (dix-septième résolution) pour les opérations relevant des résolutions 13 à 16 : 50 millions d'actions et 2 G€ de titres de créance
Émission d'actions nouvelles (seizième résolution) dans la limite de 20,2 millions actions en rémunération d'apports de titres de sociétés tierces Durée 26 mois, soit jusqu'au 14 juillet 2014	Aucune utilisation	Plafond global (dix-septième résolution) pour les opérations relevant des résolutions 13 à 16 : 50 millions d'actions et 2 G€ de titres de créance
Émission d'actions nouvelles réservées aux salariés adhérents du PEG (dix-huitième résolution – comme conséquence légale des résolutions d'augmentation du capital en numéraire) Plafond : 6 millions d'actions Décote max = 20 % pour PEE 5 ans et 30 % avec conservation des titres pendant 10 ans. Durée 26 mois, soit jusqu'au 14 juillet 2014	Aucune utilisation	Les opérations d'actionnariat salarié sont désormais réalisées à partir d'actions existantes, actions préalablement rachetées par la société dans le cadre du programme de rachat en vigueur (cf. ci-dessus)
Attribution gratuite d'actions existantes (dix-neuvième résolution) dans la limite de 3 millions d'actions avec ou sans conditions de performance sur décision du CA. Durée minimum d'acquisition des droits = 2 ans ; l'engagement de conservation des actions (2 ans) peut être supprimé si durée d'acquisition est supérieure ou égale à 4 ans. Durée de l'autorisation : 38 mois, jusqu'au 14 juillet 2015)	CA du 20/12/2012 : attribution de 718 290 actions existantes à 5 522 bénéficiaires salariés – dont 230 350 actions avec conditions de performance à 336 bénéficiaires	Solde de l'autorisation : 2 281 710 actions

1.3.1.12 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (INFORMATIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Compte tenu de la structure du capital et de la répartition des droits de vote, l'incidence d'une éventuelle offre publique reste limitée, étant en outre précisé, notamment, que :

- A. les deux principaux actionnaires (Dassault Aviation et TSA) ont déclaré agir de concert dans le cadre d'un pacte d'actionnaires, dont les principales dispositions sont rappelées à la page 166 et suivantes ;
- B. en l'absence de dénonciation à l'échéance contractuelle du 31 décembre 2011, le pacte a été reconduit tacitement pour une période de cinq ans expirant au 31 décembre 2016. Il pourra faire l'objet d'une tacite reconduction par période de cinq ans ;
- C. tout franchissement du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la société doit être préalablement approuvé par le ministre chargé de l'Économie.

1.3.1.13 PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL, AU 31 DÉCEMBRE 2012

Détention, par pays	En nombre d'actions	En % de l'actionariat salarié L. 225-10	En % du capital	Droits de vote afférents en % du total des droits de vote
France et Monde (4 fonds dédiés ^(a))	5 891 268	95,50 %	2,91 %	3,84 %
Pays-Bas (3 fonds dédiés ^(b))	149 412	2,42 %	0,07 %	0,09 %
Italie (2 fonds dédiés ^(c))	13 073	0,21 %	0,01 %	0,00 %
Royaume-Uni (Trust – SIP ^(d))	84 699	1,37 %	0,04 %	0,03 %
Actions en détention directe en PEG (offres 2002 et 2008)	30 622	0,50 %	0,02 %	0,02 %
Total Article L. 225-102 du Code de commerce	6 169 074	100,00 %	3,05 %	3,99 %
Nombre total de titres détenus par les salariés	6 169 074	100,00 %	3,05 %	3,99 %
Capital total	202 339 674			

(a) Fonds « Actions Thales », « World classic », « Action Plus 2008 », « Action Protect 2011 ».

(b) Fonds « Netherlands Classic », « Netherlands Action Plus 2008 », « Netherlands Action Protect 2011 ».

(c) Fonds « Italy Classic » et « Italy Action Plus 2008 ».

(d) Équivalents FCPE.

1.3.1.14 ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Conformément aux articles L. 225-100, L. 232-1, L. 247.1 et R. 225-102 du Code de commerce, le rapport de gestion de la société mère est composé des informations suivantes, disponibles dans le « Document de référence 2012 » de la société :

- sont inclus ci-après avec les comptes de la société mère de l'exercice 2012 :
 - le tableau des prises de participation et franchissements de seuils dans des sociétés françaises,
 - le tableau des filiales et participations,
 - le tableau des options en cours de validité au 31 décembre 2012,
 - le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices ;
- figurent dans le rapport annuel 2012 :
 - le rapport financier, qui intègre :
 - l'analyse de l'évolution des résultats du Groupe et de sa situation financière,
 - une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté (y compris les risques financiers, de taux, de change et les risques actions), avec l'indication de leur impact éventuel sur Thales société mère. On rappellera que Thales société mère n'a pas d'activité commerciale propre générant des risques de change. En revanche, elle assure la gestion de ces risques pour le compte de ses filiales. Dans ce cadre, elle met en place des instruments dérivés sur les marchés financiers adossés aux flux commerciaux et matérialisés par des dérivés internes vis-à-vis des filiales et assure la couverture des offres commerciales.

On notera, par ailleurs, que Thales société mère est incluse dans les programmes d'assurances du Groupe et, par son activité, ne nécessite pas de couverture particulière complémentaire.

- des informations sur l'utilisation des instruments financiers, en particulier la note 28 en annexe aux comptes consolidés, qui complète la note 13 b en annexe aux comptes sociaux et les mentions afférentes aux risques de change, indiquées ci-dessus,
 - les informations sur les activités de recherche et développement ;
- la présentation des activités, avec :
- un compte rendu par branche de l'activité des filiales et sociétés contrôlées,
 - les informations sur les activités de recherche et développement ;
- le chapitre information des actionnaires, qui comprend :
- le descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 24 mai 2013,
 - les informations sur les mandataires sociaux (mandats, fonctions, rémunérations, engagements pris par la Société, options attribuées),
 - les informations sur l'évolution du cours de bourse sur les deux derniers exercices,
 - les informations sur les opérations d'attribution gratuite d'actions réalisées durant l'exercice ;
- le chapitre responsabilité d'entreprise, qui comprend :
- les informations sociales, dont la politique d'emploi dans le Groupe, les relations professionnelles et le bilan des

accords collectifs, la formation, la rémunération, la santé et la sécurité au travail, les politiques en faveur de la diversité et de la non-discrimination,

- les informations environnementales, dont la politique environnementale mise en œuvre au sein du Groupe, la lutte contre la pollution et la gestion des déchets, l'utilisation durable des ressources, la contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique, la protection de la biodiversité et les démarches d'évaluation entreprises en matière d'environnement,
- les informations sociétales, dont l'impact territorial, économique et social de l'activité, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, le dialogue avec les organisations professionnelles, internationales et non-gouvernementales, les œuvres sociales, les relations avec les fournisseurs et la sous-traitance et enfin la loyauté des pratiques au travers de la prévention de la corruption et des actions engagées en faveur des droits de l'Homme.

Par ailleurs, aux termes de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, le Président du conseil d'administration a rendu compte dans un rapport spécifique des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, ainsi que des éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général. Ces renseignements sont présentés dans ce rapport annuel.

- conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ;
- procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

1.3.2 COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

1.3.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>		2012	2011
Produits d'exploitation	(note 3)		
• Refacturation des loyers		160,6	129,6
• Études		14,3	14,3
Total Chiffre d'affaires		174,9	143,9
• Redevances		185,8	179,1
• Refacturation des frais		129,1	149,5
Total autres produits d'exploitation		314,9	328,6
Reprises sur provisions		42,4	25,7
Transferts de charges		9,0	6,6
Total produits d'exploitation		541,2	504,8
Charges d'exploitation			
Achats et variations de stocks et en-cours		(13,4)	(13,1)
Autres charges externes		(382,3)	(331,5)
Impôts et taxes		(7,3)	(10,3)
Frais de personnel		(161,6)	(188,9)
Dotations aux amortissements		(17,1)	(16,4)
Dotations aux provisions		(5,7)	(21,1)
Total charges d'exploitation		(587,4)	(581,3)
Bénéfice (perte) d'exploitation		(46,2)	(76,5)
Résultat financier	(note 4)		
Intérêts financiers assimilés nets		(40,7)	(64,5)
Revenus de participation		395,3	365,9
Autres revenus financiers		138,0	117,7
Autres charges financières		(179,4)	(221,3)
Total résultat financier		313,2	197,8
Résultat courant avant impôt		267,0	121,3
Résultat exceptionnel	(note 5)		
Coûts des restructurations		(4,0)	(13,9)
Plus ou moins-values sur cessions et autres		(4,3)	(10,9)
Total résultat exceptionnel		(8,3)	(24,8)
Résultat avant impôt sur les sociétés		258,7	96,5
Impôt sur les sociétés	(note 6)	48,1	78,9
RÉSULTAT NET		306,8	175,4

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

1.3.2.2 BILAN

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
ACTIF			
Actif immobilisé :			
Immobilisations incorporelles, brut	(note 7)	18,7	23,2
Moins : amortissements	(note 7)	(18,7)	(23,0)
Immobilisations incorporelles, net		0,0	0,2
Immobilisations corporelles, brut	(note 7)	190,4	183,0
Moins : amortissements	(note 7)	(132,1)	(116,8)
Immobilisations corporelles, net		58,3	66,2
Immobilisations financières :			
Titres de participation	(note 7)	8 807,3	8 718,3
Autres titres immobilisés (actions propres)	(notes 7 & 11)	15,9	38,5
Autres immobilisations financières	(notes 7 & 8)	110,2	123,9
Total immobilisations financières		8 933,4	8 880,7
Total actif immobilisé		8 991,7	8 947,1
Actif circulant :			
Stocks et en-cours		15,0	15,4
Clients et effets à recevoir	(note 8)	151,0	166,3
Comptes sociétés du Groupe.	(note 8)	614,0	825,7
Autres débiteurs et frais payés d'avance	(notes 8 & 9)	407,0	364,4
Valeurs mobilières de placement		70,9	64,4
Disponibilités		1 721,8	1 119,0
Total de l'actif circulant		2 979,7	2 555,2
TOTAL DE L'ACTIF		11 971,4	11 502,3

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
PASSIF			
Capitaux propres :	(note 10)		
Capital		607,0	607,0
Primes d'émission, de fusion ou d'apport		3 731,6	3 731,4
Réserves et report à nouveau		490,7	470,6
Résultat de l'exercice		306,8	175,4
Total capitaux propres		5 136,1	4 984,4
Provisions pour risques et charges	(note 12)	138,3	183,9
Dettes financières :			
Dettes sociétés du Groupe	(note 8)	4 850,7	4 541,5
Autres dettes financières	(note 8)	1 360,1	1 315,9
Total dettes financières		6 210,8	5 857,4
Dettes d'exploitation et divers :			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		15,8	14,7
Fournisseurs et effets à payer	(note 8)	74,2	52,9
Autres créanciers et charges à payer	(notes 8 & 9)	396,2	409,0
Total dettes d'exploitation et divers		486,2	476,6
TOTAL DU PASSIF		11 971,4	11 502,3

Engagements hors bilan (note 13).

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

1.3.2.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat net	306,8	175,4
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	17,1	16,4
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actifs immobilisés, aux provisions pour retraite et provisions réglementées	(2,5)	58,1
Perte (profit) sur cessions d'actif	17,3	6,5
Autofinancement d'exploitation	338,7	256,4
Variation des provisions hors exploitation	(0,7)	0,2
Variation du besoin en fonds de roulement ^(a)	(94,3)	(212,0)
CASH FLOW DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	243,7	44,6
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11,2)	(8,8)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,1
Investissement net d'exploitation	(11,2)	(8,7)
Cessions autres titres de participation	14,9	0,2
Investissements dans les filiales et participations (note 7)	(83,3)	(772,6)
Autre investissement financier net	25,2	139,0
CASH FLOW DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(54,4)	(642,1)
Mouvements sur capital, primes et autres fonds propres ^(b)	(155,2)	(63,1)
Acquisition/Cession actions propres	12,5	(2,6)
Augmentation des dettes financières	69,8	22,6
Remboursement des dettes financières	(15,7)	(935,8)
Augmentation (diminution) des dettes avec les sociétés du Groupe	500,7	740,0
CASH FLOW DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	412,1	(238,9)
Augmentation (diminution) de la trésorerie avant opérations sur titres de placement	601,4	(836,4)
Diminution (augmentation) des titres de placement	1,4	3,5
AUGMENTATION (DIMINUTION) TOTALE DE LA TRÉSORERIE	602,8	(832,9)
Trésorerie en début d'année	1 119,0	1 951,9
TRÉSORERIE EN FIN D'ANNÉE	1 721,8	1 119,0

(a) En 2011, cette variation inclut - 166 M€ au titre du règlement de l'arbitrage opposant Thales à la République de Chine (Taiwan).

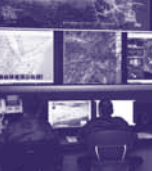
(b) Correspond principalement à la distribution de dividendes : pour 2012 (- 105,6 M€ de dividendes 2011, - 49,9 M€ d'acompte sur dividendes 2012), et, pour 2011 (- 14,3 M€ de dividendes 2010 et - 49,6 M€ d'acompte sur dividendes 2011).

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

1.3.2.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET DES AUTRES FONDS PROPRES

Période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions en circulation <i>(en milliers)</i>	Capital	Primes d'émission	Résultats non distribués	Résultat de l'exercice	Écarts de réévaluation	Total des capitaux propres
Au 1 janvier 2011	199 082	597,2	3 656,8	425,6	192,3	0,0	4 871,9
Affectation du résultat 2010	-	-	-	192,3	(192,3)	-	0,0
Distribution de dividendes en actions	-	-	-	(83,4)	-	-	(83,4)
Distribution de dividendes en numéraire	-	-	-	(14,3)	-	-	(14,3)
Distribution de dividendes acompte 2011	-	-	-	(49,6)	-	-	(49,6)
Augmentation de Capital	3 246	9,8	74,6	-	-	-	84,4
Résultat 2011	-	-	-	-	175,4	-	175,4
Au 31 décembre 2011	202 328	607,0	3 731,4	470,6	175,4	0,0	4 984,4
Affectation du résultat 2011	-	-	-	175,4	(175,4)	-	0,0
Distribution de dividendes 2011	-	-	-	(105,6)	-	-	(105,6)
Distribution de dividendes acompte 2012	-	-	-	(49,8)	-	-	(49,8)
Augmentation de Capital	12	-	0,2	-	-	-	0,2
Résultat 2012	-	-	-	-	306,8	-	306,8
AU 31 DÉCEMBRE 2012	202 340	607,0	3 731,6	490,7	306,8	0,0	5 136,1



1 ÉLÉMENTS FINANCIERS 2012

Rapport de gestion et comptes de la société mère

1.3.2.5 NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

NOTE 1	Principes comptables mis en œuvre	107	NOTE 9	Autres débiteurs et autres créanciers	115
NOTE 2	Évolutions des participations directes de Thales	110	NOTE 10	Capitaux propres	115
NOTE 3	Produits d'exploitation	110	NOTE 11	Actions propres	116
NOTE 4	Résultat financier	110	NOTE 12	Provisions pour risques et charges	119
NOTE 5	Résultat exceptionnel	111	NOTE 13	Engagements hors bilan	120
NOTE 6	Impôt sur les sociétés	112	NOTE 14	Effectifs	123
NOTE 7	Immobilisations	113	NOTE 15	Parties liées	124
NOTE 8	Échéancier des créances et des dettes	114	NOTE 16	Événements postérieurs à la clôture	125

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en millions d'euros (M€) à l'exception des informations par action, du tableau des filiales et participations et de l'inventaire des participations.

NOTE 1 Principes comptables mis en œuvre

Les comptes annuels de Thales sont établis selon les normes comptables définies par le Plan Comptable Général annexé à l'arrêté du 22/06/1999.

A) CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de l'ensemble constitué par Thales et ses filiales sont présentés par ailleurs.

B) COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

À l'exception des transactions décrites dans le paragraphe suivant, les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture. Les écarts sont portés au bilan dans les « Autres créditeurs » ou « Autres débiteurs » selon le cas. Les écarts de change défavorables sur opérations en devises font l'objet de provisions pour risques dotées pour leur totalité sur l'exercice de la constatation de l'écart. Ces provisions et les pertes et profits de change réalisés sont portés sur la ligne « Autres revenus et charges financiers » du compte de résultat.

Les opérations de change sont traitées par la Direction centrale de la Trésorerie de Thales. Ces opérations permettent de garantir aux

unités opérationnelles des cours de change spécifiques déterminés pour chaque transaction. Les créances et dettes des unités sont évaluées aux cours spécifiques ainsi garantis.

Les dérivés vis-à-vis des filiales et les instruments financiers symétriques effectués sur le marché sont comptabilisés en valeur de marché.

Les gains et pertes sur opérations de change à terme ne faisant pas l'objet d'une couverture sont pris en résultat ; ce résultat correspond à la différence entre le cours à terme, à la date de clôture de l'exercice, des devises concernées et le cours à terme du contrat.

C) INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt. Lorsque ces contrats sont qualifiés de couverture, les profits et pertes sur ces contrats sont comptabilisés dans la même période que l'élément

couvert ; dans le cas contraire, si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'origine, la moins-value potentielle est constatée dans les comptes.

D) PRIMES SUR ÉMISSIONS D'EMPRUNTS ET CHARGES D'EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les primes d'émission ou de remboursement éventuelles sont portées dans la rubrique correspondante du bilan et amorties *pro rata temporis* en résultat financier.

Les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

E) TITRES DE PLACEMENT

Les titres de créances négociables d'une durée initiale inférieure à trois mois figurent au poste « Disponibilités ». L'utilisation de la méthode Fifo est appliquée pour l'évaluation.

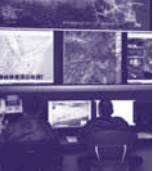
F) VALEURS IMMOBILISÉES**Éléments incorporels**

Les concessions de licences et de brevets sont amorties suivant le mode linéaire. La durée d'amortissement correspond à la durée probable d'utilisation. L'entrée au bilan se fait au coût d'achat.

Éléments corporels

Les terrains, bâtiments et équipements figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif permettant de prendre en compte



1 ÉLÉMENTS FINANCIERS 2012

Rapport de gestion et comptes de la société mère

la dépréciation économique des immobilisations, selon les durées d'utilisation précisées en note 7.

Les immobilisations louées en crédit-bail ou en location-vente, selon un contrat présentant les caractéristiques d'une acquisition, ne sont pas comptabilisées et sont présentées le cas échéant en engagements hors bilan.

G) PARTICIPATIONS

Cette rubrique regroupe les titres de ses filiales que la société a l'intention de conserver. Ces titres sont évalués à leur coût de revient dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. L'appréciation de la valeur tient compte :

- pour les titres consolidés des perspectives de rentabilité ou de la valeur patrimoniale ;
- pour les titres non consolidés, de la quote-part de capitaux propres détenue, des perspectives de rentabilité et de la valeur de marché (cours de bourse pour les titres cotés) ;

- les provisions constituées au-delà de la valeur brute des titres sont présentées au passif du bilan sous la rubrique « Risques filiales » ;
- les tests de dépréciation en 2012 ont été réalisés avec une hypothèse initiale de taux d'actualisation de 8,5 % (coût moyen du capital du Groupe à fin 2012). Une augmentation du taux d'actualisation de 2 % ne conduirait pas la société à passer des pertes de valeur significatives supplémentaires sur la valeur brute des titres de participation.

H) STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours sont évalués à leur coût de revient (par les méthodes du FIFO ou du prix moyen pondéré), déprécié lorsqu'il devient supérieur à la valeur probable de réalisation. Les en-cours, produits semi-finis et produits finis sont évalués au coût direct des

matières premières, de la main d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmentés d'une quote-part de frais généraux industriels et de tous les autres coûts directement affectables aux contrats.

I) CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires lié à la vente de biens et services, ainsi que les produits de redevances et de licences sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages ou que les produits relatifs à une prestation de service sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction.

Les coûts relatifs à la prestation rendue sont reconnus en résultat en même temps que les produits.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

J) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Une partie significative des dépenses de recherche et développement est financée par des clients et organismes publics. Les frais de recherche et de développement autofinancés sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le crédit d'impôt recherche est présenté en moins de l'impôt sur les sociétés.

K) IMPOSITION DIFFÉRÉE

Les impôts différés reflètent les écarts temporaires apparaissant entre les résultats comptables et les résultats fiscaux. Ils sont détaillés dans la note 6.

L) RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILÉES

La société accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, d'indemnités de fin de carrière, etc.) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, primes d'ancienneté au moment du départ, etc.).

La société évalue et comptabilise ses engagements de retraite et prestations assimilées pour les régimes à prestations définies avec

la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Dans le cas des avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour chaque régime à la fin de l'exercice précédent excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste

valeur des actifs du régime à cette date. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés du régime (méthode dite du « corridor »).

La charge représentative de l'évolution des engagements nets est comptabilisée en résultat d'exploitation pour le montant correspondant au coût normal de la période et en autres charges ou produits financiers pour les autres éléments.

M) TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La « Méthode indirecte » (mettant en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation) a été retenue.

La trésorerie, dont la variation est justifiée par ce tableau, inclut les disponibilités, ainsi que les actifs financiers considérés comme leurs équivalents. La variation des découverts bancaires est présentée dans le cash-flow des activités de financement. Les acquisitions

(cessions) de titres de placement à plus de trois mois ne relèvent pas, pour la société, de la politique d'investissement, mais sont des décisions d'optimisation de la trésorerie. Elles sont donc exclues du cash-flow des activités d'investissement, et présentées en diminution (augmentation) de la variation des disponibilités pour déterminer la variation de la trésorerie.

N) ACTIONS PROPRES

À la clôture de l'exercice les actions propres sont inventoriées. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de leur affectation :

- soit, lorsqu'elles sont non affectées, elles sont valorisées au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture,
- soit dans le cadre d'une affectation à un plan d'attribution d'actions gratuites, pour la part allouée aux salariés de Thales société mère, elles font l'objet d'un amortissement sur la durée du plan soit 48 mois,

- soit dans le cadre d'une affectation à un plan d'attribution d'actions gratuites, pour la part allouée à des salariés de filiales, elles sont maintenues à leur coût historique dans la mesure où elles sont destinées à être refacturées aux filiales concernées, à cette valeur à leur livraison.

O) RESTRUCTURATIONS

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation de la société vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que la société n'attende plus de contrepartie de ces coûts.

Ces coûts sont essentiellement constitués des indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, des coûts de préavis non effectués, ainsi que des dépenses diverses liées aux fermetures de sites telles que les mises au rebut d'actifs. L'ensemble de ces coûts ainsi que les coûts liés directement à des mesures de restructuration (déménagement, formation du personnel muté, etc.) sont présentés en « coût des restructurations » au compte de résultat.

NOTE 2 Évolutions des participations directes de Thales

A) PRINCIPALES OPÉRATIONS ENREGISTRÉES EN 2012

En janvier 2012, Thales a acquis, pour 24 M€, 10 % de Sofradir auprès d'Areva, portant ainsi sa participation dans la société commune avec Safran de 40 % à 50 %. La société est désormais intégrée proportionnellement à hauteur de 50 % dans les comptes consolidés du Groupe (40 % jusqu'à fin 2011).

En date du 27/06/2012, Thales a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale Thales Avionics SAS à hauteur de 44,7 M€.

Thales détient désormais 22,23 % de la société Cloudwatt à la suite d'une augmentation de capital souscrite à hauteur de 50 M€ libéré pour 12,5 M€ en septembre 2012.

B) PRINCIPALES OPÉRATIONS ENREGISTRÉES EN 2011

Thales a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale Thales Security Solutions & Services, à hauteur de 368,8 M€ en mai 2011. Cette dernière a été absorbée par voie de fusion par Thales Communications, devenue Thales Communications & Security SAS le 30 juin 2011.

En date du 8 décembre 2011, Thales a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale Thales Avionics SAS à hauteur de 100 M€.

Fin décembre 2011, Thales a exercé son option d'achat d'actions, tel que prévu dans le cadre du pacte d'actionnaires du 30 janvier 2007, et ainsi porté sa participation dans le capital de DCNS de 25 % à 35 %, pour un prix de 264,6 M€. Cette société, auparavant mise en équivalence dans les comptes du Groupe, est consolidée par intégration proportionnelle à compter du 31 décembre 2011, la détention de 35 % conférant un contrôle conjoint à Thales sur DCNS.

NOTE 3 Produits d'exploitation

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires total réalisé par Thales se répartit comme suit :

	2012	2011
France	174,7	143,6
Europe	0,2	0,3
TOTAL	174,9	143,9

NOTE 4 Résultat financier

INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2012	2011
Intérêts et produits financiers :		
• sur créances financières ^(a)	28,6	31,1
• sur swaps de taux	8,6	33,9
	37,2	65,0
Intérêts et charges financiers :		
• sur dettes financières ^(b)	(72,6)	(104,5)
• sur swaps de taux	(5,3)	(25,0)
	(77,9)	(129,5)
TOTAL	(40,7)	(64,5)

(a) Dont avec les entreprises liées 7,7 M€ en 2012 contre 12,5 M€ en 2011.

(b) Dont avec les entreprises liées 26,9 M€ en 2012 contre 32,1 M€ en 2011.

Autres revenus et charges financiers

	2012	2011
REVENUS DE PARTICIPATIONS^(a)	395,3	365,9
Gains de change	9,9	0,1
Reprises sur provisions financières ^(b)	122,7	109,4
Retour à meilleure fortune ^(c)	0,2	1,8
Autres	5,2	6,4
AUTRES REVENUS FINANCIERS	138,0	117,7
Perte de change	(0,3)	(9,7)
Dotations aux provisions financières ^(d)	(122,4)	(195,4)
Abandons de créances consentis à des filiales ^(e)	(52,3)	(8,3)
Autres	(4,4)	(7,9)
AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	(179,4)	(221,3)

(a) Les revenus des participations sont détaillés dans le tableau des filiales et participations présenté pages 126 et 127.

(b) Dont en 2012, reprise de provisions sur titres (110,4 M€ dont Thales Avionics SAS 75 M€, Thales Information Systems SA/NV 18 M€ et Avimo Group Ltd 16,1 M€), reprise de provisions sur actions propres (6,1 M€).

Dont en 2011, reprise de provisions sur titres (95,9 M€ : Thales Avionics SAS 37 M€, Thales Optronics SAS 21,5 M€, Thales Services SAS 29,6 M€), reprise de provisions sur actions propres (13,1 M€).

(c) Dont en 2012, Thales Belgium (0,2 M€).

Dont en 2011, Thales Université (1,8 M€).

(d) Dont en 2012, provisions sur titres (112,0 M€ dont Thales Holdings UK Plc 100 M€), et provisions risques filiales (2,4 M€).

Dont en 2011, provisions sur titres (155,2 M€ dont Thales Holdings UK Plc 120 M€), provisions risques filiales (25,6 M€) et provisions sur actions propres (8,9 M€).

(e) Dont en 2012, Thales Security Solutions & Services Company (52,3 M€).

Dont en 2011, Thales Belgium (8,0 M€) et GIE La Perouse (0,3 M€).

NOTE 5

Résultat exceptionnel

	2012	2011
Coût des restructurations	(4,0)	(13,9)
Plus ou moins-values sur cessions ^(a)	(17,3)	(10,1)
Autres ^(b)	13,0	(0,8)
TOTAL	(8,3)	(24,8)

(a) En 2012, les moins-values sont relatives à la liquidation de Thales Information Systems SA/NV (-18 M€).

En 2011, les moins-values sont principalement relatives à la cession des actions propres dans le cadre de l'actionnariat salarié (10,0 M€).

(b) En 2012, reprise de 12,4 M€ suite à l'exécution de la sentence intervenue le 17 octobre 2012 dans le cadre de l'arbitrage opposant Thales à la République de Chine (Taiwan) (cf. note 12a).

NOTE 6 Impôt sur les sociétés

Thales intègre depuis le 1^{er} janvier 1992 une grande partie de ses filiales françaises dans le cadre du régime prévu à l'article 223A du Code général des impôts.

Les sociétés intégrées supportent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe liées aux déficits sont conservées chez la mère et constatées en produits. Cependant la société mère pourra être amenée à supporter une charge d'impôt correspondant aux déficits transmis par les filiales déficitaires dans la mesure où ces filiales redeviendraient bénéficiaires et seraient en mesure d'imputer les déficits transmis comme si elles n'avaient pas été intégrées fiscalement.

L'impôt relatif à l'exercice 2012 a été déterminé en tenant compte :

- du taux de droit commun 33,33 % ;
- de la contribution sociale de 3,30 %, prévue à l'article 235 ter ZC du Code général des impôts, assise sur l'impôt au taux normal de 33,33 % sur la partie du résultat fiscal excédant 2,3 M€ ;

- de la contribution exceptionnelle de 5 %. Cette majoration du montant de l'IS est due par les entreprises qui réalisent un CA supérieur à 250 M€. Cette mesure est applicable aux exercices 2011 à 2014 compris ;
- de la contribution de 3 % sur la distribution des dividendes à compter du 17 août 2012.

L'effet de ces contributions a été pris en compte pour le calcul de la charge d'impôt courant en 2012 et 2011 et des impôts différés.

Les montants d'impôt 2012 et 2011 s'analysent comme suit :

	2012	2011
Produit de l'intégration	67,4	61,2
Impôt différé sur résultats des GIE	8,7	9,2
Impôt sur les bénéfices	(36,6)	-
Autres impôts ^(a)	8,6	8,5
TOTAL	48,1	78,9

(a) Dont en 2012, (- 0,2 M€) de régularisation d'IS 2011 et (+ 8,8 M€) de Crédit Impôt Recherche.
Dont en 2011, (+ 0,4 M€) de régularisation d'IS 2010 et (+ 8,4 M€) de Crédit Impôt Recherche.

À l'exception de l'impôt différé lié aux GIE, l'impôt différé n'est pas comptabilisé, toutefois les principales différences temporaires se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Différences temporaires actives nettes :		
• Provisions pour congés payés	17,4	16,6
• Provisions pour restructuration	3,4	0,7
• Écarts de conversion	-	6,6
• Provisions risques et charges	8,8	37,2
• Autres	56,0	31,4
SOLDE ACTIF NET	85,6	92,5

Les dépenses exclues des charges déductibles (art. 223 quater et 39.4 du Code général des impôts) représentent 0,2 M€ en 2012 contre 0,3 M€ en 2011 (correspondant à l'amortissement excédentaire des véhicules).

NOTE 7 Immobilisations

A) IMMOBILISATIONS BRUTES

	Montants au 31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Transfert compte ^(b)	Montants au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	23,2	-	(4,5)	-	18,7
Immobilisations corporelles					
Constructions	122,3	6,0	-	-	128,3
Installations techniques, matériels et outillages industriels	42,3	1,5	(0,6)	-	43,2
Autres immobilisations corporelles	18,4	0,7	(0,2)	-	18,9
TOTAL	183,0	8,2	(0,8)	0,0	190,4
Immobilisations financières					
Titres de participation ^(a)	10 307,4	120,8	(30,2)	(135,4)	10 262,6
Autres titres immobilisés (actions propres)	50,8	28,0	(61,8)	-	17,0
Autres immobilisations financières	126,3	35,6	(46,8)	-	115,1
TOTAL	10 484,5	184,4	(138,8)	(135,4)	10 394,7

(a) L'augmentation des titres de participation correspond à l'augmentation de capital de Thales Avionics SAS (44,7 M€) et de Cloudwatt (50,0 M€) dont 25 % libérés (12,5 M€) et à l'achat de titres Sofradir (24,0 M€).

(b) Le poste transfert de comptes correspond à l'opération de fusion entre Thales Security Solutions & Services et Thales Communications & Security SAS.

B) AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

	Montants au 31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Transfert compte ^(b)	Montants au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	23,0	0,2	(4,5)	-	18,7
Immobilisations corporelles^(a)					
Constructions	67,6	12,7	(0,8)	-	79,5
Installations techniques, matériels et outillages industriels	36,4	2,3	(0,6)	-	38,1
Autres immobilisations corporelles	12,8	1,8	(0,1)	-	14,5
TOTAL	116,8	16,8	(1,5)	0,0	132,1
Immobilisations financières					
Titres de participation ^(c)	1 589,1	112,0	(110,4)	(135,4)	1 455,3
Autres titres immobilisés (actions propres)	12,3	-	(11,2)	-	1,1
Autres immobilisations financières	2,4	2,5	-	-	4,9
TOTAL	1 603,8	114,5	(121,6)	(135,4)	1 461,3

(a) Pour le calcul des amortissements, les durées de vie habituelles retenues sont de 20 ans pour les constructions, de 3 à 10 ans pour les autres biens.

(b) Le poste transfert de comptes correspond à l'opération de fusion entre Thales Security Solutions & Services et Thales Communications & Security SAS.

(c) L'augmentation des dépréciations des titres de participation correspond aux provisions pour dépréciation des titres dont Thales Holdings UK Plc (100,0 M€). La diminution des dépréciations des titres de participation correspond aux reprises des provisions des titres Thales Avionics SAS (-75,0 M€), Thales Information System SA/NV (-18,0 M€), Avimo Group Ltd (-16,1 M€).

NOTE 8 Échéancier des créances et des dettes

Rubriques et postes	Montant Brut	Échéances		
		à 1 an au +	entre 1 et 5 ans	à + de 5 ans
Créances				
Créances rattachées à des participations	99,9	81,9	13,6	4,4
Autres immobilisations financières	10,3	0,3	–	10,0
Sous total	110,2	82,2	13,6	14,4
Créances de l'actif circulant				
Stocks et en-cours	15,0	15,0	–	–
Créances clients et comptes rattachés	151,0	151,0	–	–
Comptes sociétés du Groupe	614,0	614,0	–	–
Autres créances	407,0	116,5	290,5	–
Disponibilités	1 721,8	1 721,8	–	–
Sous total	2 908,8	2 618,3	290,5	0,0
TOTAL CRÉANCES	3 019,0	2 700,5	304,1	14,4
Dettes				
Autres dettes financières ^(a)	1 360,1	726,1	634,0	–
Sous total	1 360,1	726,1	634,0	0,0
Dettes sociétés du Groupe	4 850,7	4 850,7	–	–
Avances et acomptes reçus sur commande	15,8	15,8	–	–
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74,2	74,2	–	–
Autres dettes	396,2	221,3	174,9	–
Sous total	5 336,9	5 162,0	174,9	0,0
TOTAL DETTES	6 697,0	5 888,1	808,9	0,0

(a) Dont emprunt obligataire 2013 de nominal 600 M€ à échéance avril 2013, émis à un taux fixe 4,375 % et emprunt obligataire 2016 de nominal 600 M€ à échéance octobre 2016, émis à un taux fixe 2,75 % (swappée à taux variable à hauteur de 400 M€).

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas de financement utilisé, d'un montant significatif, comportant des clauses de remboursement ou d'exigibilité anticipée fondées sur le rating ou sur des ratios financiers.

Au 31 décembre 2012, les lignes de crédit confirmées, accordées par les banques et non utilisées, s'élèvent à 1 500 M€ venant

à échéance en 2015. Ces lignes de crédit servent de lignes de substitution au programme de billets de trésorerie et de réserve financière. La documentation des dites lignes de crédit précise que dans l'hypothèse où l'État ne détiendrait plus son action spécifique au capital de la société, et que, simultanément, la dette financière nette consolidée rapportée à l'EBITDA⁽¹⁾ serait supérieure à 3, des clauses d'exigibilité anticipées entreraient en vigueur.

La ventilation par devise pour les immobilisations financières et les autres dettes financières est la suivante au 31 décembre 2012 :

	Immobilisations Financières	Autres Dettes Financières
Euro	53,7	1 272,8
Ryal saoudien	24,9	–
Rand d'Afrique du Sud	23,8	–
Franc suisse	–	48,9
Dollar singapourien	–	32,4
Autres devises	7,8	6,0
TOTAL	110,2	1 360,1

(1) L'EBITDA est la « somme du résultat d'exploitation, de l'amortissement des actifs mobiliers et immobiliers et de toute dépréciation des biens incorporels, déduction faite de l'amortissement du goodwill. Cet agrégat est établi selon les principes comptables français ».

NOTE 9 Autres débiteurs et autres créanciers

	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Créances et dettes fiscales et sociales	14,7	73,9	7,3	77,3
État, impôt sur les sociétés	293,5	1,5	232,4	-
Impôt différé sur résultat des GIE	-	-	-	8,7
Intérêts courus	-	-	-	1,5
Primes sur options de change, swaptions	7,9	4,2	8,2	4,6
Réévaluation de change	68,4	115,8	67,5	124,4
Créances et dettes fiscales sur sociétés intégrées	4,1	184,2	8,9	171,9
Autres	18,4	16,6	40,1	20,6
TOTAL	407,0	396,2	364,4	409,0

NOTE 10 Capitaux propres**A) CAPITAL**

Le capital social de Thales, d'une valeur de 607 019 022 € au 31 décembre 2012, est composé de 202 339 674 actions de 3 €.

B) TITRES EN CIRCULATION DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ**Répartition du capital**

	31/12/2012		31/12/2011	
	En nombre d'actions	En %	En nombre d'actions	En %
Public ^(a)	92 223 965	45,58	91 466 139	45,21
État Français ^(b)	54 788 714	27,08	54 788 714	27,08
Dassault Aviation	52 531 431	25,96	52 531 431	25,96
Thales ^(c)	2 795 564	1,38	3 542 173	1,75
TOTAL	202 339 674	100,00	202 328 457	100,00

(a) Y compris actions détenues par les salariés directement ou via les FCP (3,05 % soit 6 169 074 actions).

(b) Indirectement, au travers de TSA détenue à 100 % par l'État et directement via une action spécifique.

(c) Actions propres (note 11).

Réserves et report à nouveau

	31/12/2011	Affectation du résultat 2011	Distribution de dividendes ^(a)	31/12/2012
Réserve légale	59,7	1,0	-	60,7
Réserve indisponible	8,3	-	-	8,3
Réserve ordinaire	128,9	-	-	128,9
Autres réserves	0,3	-	-	0,3
Report à nouveau	273,4	174,5	(155,4)	292,5
TOTAL	470,6	175,5	(155,4)	490,7

(a) Distribution de dividendes 2011

(105,6)

Distribution de l'acompte sur dividendes 2012

(49,8)

(155,4)

NOTE 11 Actions propres

Au 31 décembre 2012 Thales détient 583 419 actions propres (0,29 % du capital), cessibles librement et 2 212 145 affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites destinés aux salariés (soit 1,09 % du capital).

Par plan cette affectation se détaille comme suit :

- Plan du 25 juin 2009 : 303 665
- Plan du 23 septembre 2010 : 583 030
- Plan du 15 septembre 2011 : 607 210
- Plan du 20 décembre 2012 : 718 240

L'évolution des actions cessibles librement est la suivante :

	31/12/2011	Acquisition	Cession	Affectation/ Annulation au plan d'attribution	Valorisation au cours moyen ^(a)	31/12/2012
Nombre d'actions	1 699 248	1 043 357	(1 504 941)	(654 245)	–	583 419
Valeur (en millions d'euros)	38,5	28,0	(35,4)	(16,9)	1,7	15,9

(a) Le cours moyen du mois de décembre 2012 s'établit à 27,30.
Le cours moyen du mois de décembre 2011 s'établit à 22,65.

TABLEAUX DES OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

Le Groupe a attribué de façon régulière à ses salariés et à ses dirigeants des options de souscription ou d'achat d'actions jusqu'en 2011. La décision d'arrêter d'attribuer des options a été prise en 2012.

De même, le Groupe attribue de façon régulière des actions gratuites et/ou des actions de performance dans le cadre de sa politique habituelle de gestion de la performance des personnels du Groupe. Ces différents plans sont décrits ci-après.

Au 31 décembre 2012, sont en vigueur :

- 126 700 options d'achat d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 42,46 € ;
- 12 294 262 options de souscription d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 33,96 € dont 872 250 sont soumises à des conditions de performance ;
- 2 212 145 actions gratuites dont 497 290 sont soumises à des conditions de performance.

1- Plans d'options d'achat d'actions en vigueur

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	Période d'exercice	Prix d'exercice	Nombre d'options en vigueur au 31/12/2011	Options attribuées en 2012	Options exercées en 2012	Options annulées en 2012	Nombre d'options en vigueur au 31/12/2012
25/11/2008	du 25 nov. 2012 au 24 nov. 2018	38,50 €	47 800	–	–	1 100	46 700
04/07/2007	du 4 juillet 2011 au 3 juillet 2017	44,77 €	80 000	–	–	–	80 000

2- Plans d'options de souscription d'actions en vigueur

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	Période d'exercice	Prix d'exercice	Nombre d'options en vigueur au 31/12/2011	Options attribuées en 2012	Options exercées en 2012	Options annulées en 2012 ^(b)	Nombre d'options en vigueur au 31/12/2012
15/09/2011 ^(a)	du 15 sept. 2015 au 14 sept. 2021	26,34 €	403 000	–	–	–	403 000
23/09/2010 ^(a)	du 23 sept. 2014 au 22 sept. 2020	26,34 €	469 250	–	–	–	469 250
25/06/2009	du 25 juin 2013 au 24 juin 2019	32,88 €	1 508 000	–	–	(2 000)	1 506 000
01/07/2008	du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2018	38,50 €	1 631 287	–	–	(52 937)	1 578 350
04/07/2007	du 4 juillet 2011 au 3 juillet 2017	44,77 €	1 516 308	–	–	(102 138)	1 414 170
09/11/2006	du 09 nov. 2010 au 08 nov. 2016	36,47 €	1 998 225	–	–	(32 400)	1 965 825
30/06/2005	du 30 juin 2009 au 29 juin 2015	34,01 €	1 799 843	–	–	(24 800)	1 775 043
01/07/2004	du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2014	29,50 €	1 868 071	–	–	(17 344)	1 850 727
01/07/2003	du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2013	25,70 €	1 355 614 ^(c)	–	(11 217)	(12 500)	1 331 897
02/07/2002	du 2 juillet 2006 au 1 ^{er} juillet 2012	40,97 €	2 523 325	–	–	(2 523 325)	–

(a) Plan soumis à conditions de performance.

(b) Y compris, pour les plans concernés, les options radiées en cas de non atteinte partielle ou totale des conditions de performance.

(c) Données des plans modifiées suite à ajustement identifié après la clôture des comptes.

Modalités d'exercice des stock-options

Les options d'achat et de souscription d'actions Thales ont toutes été attribuées pour une durée de dix ans à un prix d'exercice sans décote par rapport au cours de bourse.

Les options d'achat et de souscription consenties entre le 2 juillet 2002 et le 1 juillet 2008 sont d'ores et déjà exerçables en totalité.

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées le 25 juin 2009 suivent des calendriers d'ouverture progressive (« vesting ») sur quatre ans et deviennent exerçables comme suit :

- Dans tous les pays sauf en France, à hauteur de 37,5 % du nombre attribué dix-huit mois après leur attribution, puis, à hauteur de 6,25 % du nombre attribué à l'issue de chaque trimestre suivant, soit en cumul 100 % au terme des quatre années suivant la date d'attribution.
- Pour la France, en application de dispositions législatives spécifiques, les bénéficiaires salariés résidents fiscaux français et/ou soumis à la sécurité sociale française ne peuvent exercer aucune option avant le quatrième anniversaire de la date de leur attribution.

Les options attribuées le 23 septembre 2010 et le 15 septembre 2011 sont soumises à l'atteinte de conditions de performance internes sur les trois exercices qui suivent leur date d'attribution. Les trois critères retenus sont le résultat opérationnel courant, le cash-flow opérationnel et les prises de commandes, chacun de ces critères pesant respectivement pour 60 %, 25 % et 15 % dans l'atteinte de ces conditions.

La validation des droits se fait par tranche d'un tiers lors des conseils d'administration clôturant les trois exercices concernés. Les attributions validées ne dépasseront pas les montants initialement attribués. L'exercice des options ne sera possible qu'à partir du quatrième anniversaire de l'attribution pour l'ensemble des bénéficiaires.

3- Attribution d'actions gratuites et/ou d'actions de performance

Des plans d'actions gratuites et/ou d'actions de performance sont mis en œuvre depuis 2007. Jusqu'en 2011, le Président-directeur général (seul mandataire social) et vingt et un cadres dirigeants, dont les membres du comité exécutif, ont été exclus du bénéfice de ces plans.

Le conseil d'administration a approuvé le 20 décembre 2012 un nouveau plan incluant les cadres dirigeants à l'exclusion du Président-directeur général. Ce plan se caractérise par deux sous-plans :

Actions gratuites

Les actions seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de quatre ans sous réserve du respect des conditions de présence stipulées dans le règlement du plan.

Actions soumises à conditions de performance

Les actions attribuées sont soumises à l'atteinte de conditions de performance internes sur les trois exercices qui suivent leur date d'attribution. Les trois critères retenus sont le résultat opérationnel

1 ÉLÉMENTS FINANCIERS 2012

Rapport de gestion et comptes de la société mère

courant, les cash-flows opérationnels et les prises de commandes, chacun de ces critères pesant respectivement pour 60 %, 25 % et 15 % dans l'atteinte de ces conditions. La validation des droits se fera par tranche d'un tiers lors des conseils d'administration clôturant les comptes des trois exercices concernés. Les attributions validées ne dépasseront pas les montants initialement attribués.

Les actions validées seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de quatre ans sous réserve du respect des conditions de présence stipulées dans le règlement du plan.

Dans les deux sous-plans, les bénéficiaires résidents fiscaux français ou rattachés à la sécurité sociale française devront ensuite respecter une période de conservation d'une durée de deux ans au cours de laquelle les titres ne pourront pas être cédés. Cette période de conservation ne s'applique pas aux bénéficiaires non résidents fiscaux français.

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	Période d'acquisition	Cours de l'action à la date d'octroi	Solde d'actions gratuites au 31/12/2011	Ajustements post clôture	Actions attribuées en 2012	Actions annulées en 2012 ^(b)	Actions livrées en 2012	Solde d'actions gratuites au 31/12/2012
20/12/2012	du 20/12/2012 au 20/12/2016	27,47 €	–	–	487 940	(50)	–	487 890
			–	–	230 350	–	–	230 350 ^(a)
15/09/2011	du 15/09/2011 au 15/09/2015	25,20 €	482 290	–	–	(11 720)	(200)	470 370
			143 490	–	–	(6 650)	–	136 840 ^(a)
23/09/2010	du 23/09/2010 au 23/09/2014	26,40 €	468 190	–	–	(14 920)	(340)	452 930
			136 830	–	–	(6 730)	–	130 100 ^(a)
25/06/2009	du 25/06/2009 au 25/06/2013	31,93 €	316 755	–	–	(12 960)	(130)	303 665
01/07/2008	du 01/07/2008 au 01/07/2012	35,72 €	295 220	–	–	(10 865)	(284 355)	–
04/07/2007	du 04/07/2007 au 04/07/2011	45,13 €	150	–	–	(150)	–	–

(a) Actions soumises à conditions de performance.

(b) Y compris, pour les plans concernés, les options radiées en cas de non atteinte partielle ou totale des conditions de performance. A ce stade, aucune annulation d'options n'a été effectuée au titre de la non atteinte des conditions de performance.

Attributions et exercices d'options au cours de l'exercice 2012

	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Date du plan
1 – Administrateurs				
Options attribuées en 2012				
• Luc Vigneron		Néant		
• Jean-Bernard Lévy		Néant		
2 – Dix plus importantes attributions d'options à des salariés^(a)				
Options attribuées en 2012				
3 – Dix plus importants exercices d'options par des salariés^(a)				
Options exercées en 2012				
	1 200	25,70 €	–	01/07/2003
	900	25,70 €	–	01/07/2003
	800	25,70 €	–	01/07/2003
	800	25,70 €	–	01/07/2003
	800	25,70 €	–	01/07/2003
	400	25,70 €	–	01/07/2003
	400	25,70 €	–	01/07/2003
	400	25,70 €	–	01/07/2003
	400	25,70 €	–	01/07/2003
	400	25,70 €	–	01/07/2003

(a) Toutes sociétés du Groupe confondues.

NOTE 12 Provisions pour risques et charges

	Montants au 31/12/2011	Dotations	Utilisations Reprises	Montants au 31/12/2012
Restructurations	6,7	4,0	(4,7)	6,0
Risques filiales	37,4	2,5	–	39,9
Indemnités de fin de carrière et autres ^(a)	52,9	7,0	(7,5)	52,4
Autres ^(b)	86,9	3,6	(50,4)	40,1
TOTAL	183,9	17,1	(62,6)	138,4

(a) Détail des indemnités de fin de carrière et autres :

	IFC	Autres	Total
Position bilan à fin 2011	50,3	2,6	52,9
Coût normal	2,5	0,1	2,6
Charges d'intérêt	4,8	0,1	4,9
Rendement attendu des placements	(1,5)	0,0	(1,5)
Amortissement des écarts actuariels	0,1	(0,1)	(0,0)
Amortissement des modifications de régime	1,7	0,0	1,7
Réductions et liquidation de régime	(1,1)	0,0	(1,1)
Total composante financière	4,0	0,0	4,0
Impact résultat	6,5	0,1	6,6
Prestations employeur	(1,5)	0,0	(1,5)
Cotisations employeur	(6,6)	0,0	(6,6)
Mutations	0,9	0,1	1,0
POSITION BILAN À FIN 2012	49,6	2,8	52,4

Les écarts actuariels restant à amortir sont présentés en engagements hors bilan (note 13a). Ils s'élèvent à 5,9 M€ en 2012 contre 1,9 M€ en 2011.

(b) Une sentence arbitrale a été rendue en 2012 dans l'affaire qui opposait DCNI à la Marine de la République de Chine (Taïwan) sur un contrat connexe à la fourniture de six frégates de classe Lafayette. Thales a exécuté la quote-part de la condamnation correspondant à sa part industrielle dans le contrat concerné et a, en conséquence, repris la provision constituée en 2010.

A) RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges techniques et commerciaux.

D'une part, afin de les prévenir et d'en limiter la portée, la politique du Groupe en matière juridique est de généraliser le recours à des méthodes alternatives de règlement des différends. Cette politique est revue régulièrement pour tenir compte des évolutions des métiers du Groupe et accompagnées de séances de formation.

D'autre part, une procédure au terme de laquelle tous les contentieux et précontentieux de nature commerciale, civile ou pénale sont centralisés et traités par la Direction juridique du Groupe avec le support des sociétés du Groupe concernées, a été mise en place depuis de nombreuses années.

Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels Thales et une de ses filiales, avait été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage relative à l'exécution d'anciens contrats. Au prorata de la participation de chacun des groupes concernés dans ces contrats, la part correspondant à Thales aurait été de l'ordre de 20 % du montant total (260 M\$) de la réclamation du demandeur. Dans le cadre d'un accord signé en 2003 avec ce groupe d'industriels, le client avait retiré sa demande d'arbitrage.

En novembre 2012, le demandeur a notifié une nouvelle requête en arbitrage pour un montant révisé de 226 M€. Les parties contestent fermement cette demande et à ce jour, il n'est pas possible d'évaluer le risque financier éventuel. En conséquence, Thales n'a pas constitué de provision.

B) ENVIRONNEMENT

Du fait de la nature des activités exercées par Thales, les risques environnementaux reposent sur d'éventuelles atteintes à l'environnement et la santé résultant de ces activités, l'impact de l'environnement sur ces activités, le non-respect des nouvelles réglementations applicables aux activités et aux produits.

Depuis de nombreuses années, une analyse des risques environnementaux est réalisée et régulièrement mise à jour en fonction des activités exercées, des évolutions scientifiques et techniques ainsi que des nouveaux enjeux.

Capitalisée dans une cartographie des risques, cette analyse vise à :

- vérifier que les salariés et les populations environnantes ne sont pas exposés à des risques sanitaires et environnementaux ;

- s'assurer de la conformité des activités exercées et des produits ;
- analyser l'impact des nouvelles réglementations, y compris sur la conception des produits ;
- identifier une organisation adaptée et des plans d'actions, déclinés soit localement, soit au niveau Groupe, en fonction des résultats de cette cartographie.

En appui de cette cartographie, un système de management de l'environnement est déployé sur l'ensemble des sites visant à assurer la maîtrise et la limitation des impacts environnementaux conformément aux engagements environnementaux du Groupe.

Au 31 décembre 2012, le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à 4,6 M€.

NOTE 13 Engagements hors bilan

A) ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements de loyers et achats d'immobilisations corporelles

	Total	À moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de location simple	615,9	118,5	319,7	177,7
Achats d'immobilisations corporelles	27,5	0,0	27,5	0,0

		31/12/2012	31/12/2011
Écarts actuariels restant à amortir	(note 12)	5,9	1,9
Engagements donnés			
• Avals et cautions		10 262,0	9 585,7
Dont entreprises liées	(a)	10 077,8	9 268,6
(a) Les principales sociétés concernées sont :			
Thales Canada Inc		840,3	1 149,7
Thales Alenia Space France S.A.S.		788,7	801,0
Thales Communications & Security S.A.S.		771,4	688,0
Thales Australia Ltd		700,1	823,7
Thales Nederland B.V.		661,5	634,3
Thales Transport & Security, Inc		630,1	643,5
Thales Avionics Inc		533,9	544,4
Thales Holdings UK Ltd		503,5	474,2
Thales Rail Signalling Solutions Ltd		427,2	-
Thales International Saudi Arabia		396,8	377,1
Thales Rail Signalling Solutions AG		369,7	346,5
Thales Alenia Space S.A.S.		291,5	420,7
Thales Norway A.S.		288,0	97,0
Thales Underwater Systems UK Ltd		223,6	218,5

	31/12/2012	31/12/2011
Thales Transportation, Signalling & Security Solutions AS	219,5	-
Thales Solutions Asia Pte Ltd	184,6	-
Thales Security Solutions & Services Company	176,8	198,5
Thales Deutschland GmbH	165,0	-
Thales Underwater Systems S.A.S.	158,2	174,4
Thales Transportation Systems GmbH	152,2	154,1
Thales Portugal S.A.	141,5	171,3
Thales Espana Grp SA	116,4	120,6
Thales Training & Simulation Ltd	115,5	115,2
Thales Missile Electronics Ltd	107,0	111,2
ACSI (Air Command Systems International) Company	99,6	99,8
Thales Raytheon Systems Company S.A.S.	97,5	97,5
Thales Transport & Security Ltd	90,7	88,6
DCNS S.A.	27,1	28,6
Engagements reçus :		
Abandons de créance consentis avec clause de retour à meilleure fortune à des entreprises liées	180,4	256,2

B) INSTRUMENTS FINANCIERS

Thales utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de taux d'intérêts et de change.

Les gains et pertes sur opérations de marché réalisées dans le cadre des contrats en négociation sont pris en résultat selon les principes généraux énoncés en note 1.

La couverture des contrats signés par les filiales se traduit par des opérations de marché ayant en contrepartie des opérations symétriques conclues avec la filiale.

Gestion du risque de taux

Aux 31 décembre 2012 et 2011, Thales détient essentiellement des contrats d'échange de taux destinés à diminuer la sensibilité de la position de taux du Groupe. Les en-cours nominaux par nature d'instruments de taux se détaillent comme suit, ils correspondent à la branche fixe du swap :

	2012		2011	
	Acheteur/prêteur	Vendeur/emprunteur	Acheteur/prêteur	Vendeur/emprunteur
Swaps de taux	400,0	15,5	400,0	117,6

Les valeurs de marchés correspondantes s'analysent comme suit :

	2012		2011	
	Acheteur/prêteur	Vendeur/emprunteur	Acheteur/prêteur	Vendeur/emprunteur
Swaps de taux	23,5	(0,8)	6,5	(0,4)

La durée des contrats s'échelonne comme suit :

	2012				2011			
	< 1 an		1 à 5 ans		< 1 an		1 à 5 ans	
	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.
Swap de taux	-	-	400,0	-	-	100,0	400,0	-

Gestion du risque de change

Thales société mère couvre les risques de change nés de la négociation par ses filiales de contrats en devises différentes de la devise principale de production, les risques de change générés par les opérations commerciales courantes de ses filiales et les risques patrimoniaux sur ses actifs nets à l'étranger.

Aux 31 décembre 2012 et 2011, Thales détient principalement des contrats de change à terme.

Les montants nominaux d'achats et de ventes à terme convertis en euros au cours de clôture sont détaillés ci-dessous par devises. En ce qui concerne les options, les montants indiqués correspondent aux montants nominaux des opérations de change sous-jacentes, et sont portés dans les colonnes « acheteur » ou « vendeur » en fonction du sens de l'opération au dénouement.

	2012		2011	
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur
Contrats à terme				
Dollar US	2 305,60	2 922,38	2 376,17	3 190,84
Livre sterling	322,97	290,82	296,28	338,64
Franc suisse	74,68	87,38	76,99	80,38
Autres	471,71	689,43	647,07	506,78
	3 174,96	3 990,01	3 396,51	4 116,64
Swaps de change				
en couverture de titres				
Livre sterling	–	40,26	–	39,33
	–	40,26	–	39,33
en couverture d'engagements commerciaux				
Dollar US	705,41	1 636,03	750,34	1 703,27
Livre sterling	733,80	268,09	741,34	207,24
Franc suisse	64,19	18,74	58,83	26,61
Autres	663,74	651,30	474,40	567,48
	2 167,14	2 574,16	2 024,91	2 501,60
TOTAL	5 342,10	6 604,43	5 421,42	6 657,57
Options de change				
• Put				
Dollar canadien	30,14	30,14	30,87	–
Livre sterling	19,80	–	40,69	–
Shekel israélien	5,58	5,58	4,04	4,04
Lire turque	–	–	4,91	4,91
Dollar US	153,78	333,78	189,66	328,78
• Call				
Dollar australien	–	–	9,43	–
Real brésilien	7,40	7,40	–	–
Livre sterling	1,85	1,86	–	–
Yen japonais	–	–	–	9,08
Shekel israélien	5,58	5,58	4,04	4,04
Zloty polonais	–	19,21	–	–
Riyal saoudien	–	–	6,31	6,31
Dollar US	14,35	14,35	4,35	4,35
Rand d'Afrique du Sud	–	50,38	–	–
	238,48	468,28	294,30	361,51

Les valeurs de marché correspondantes s'analysent comme suit :

	2012		2011	
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur
Contrats à terme	(66,1)	55,12	(5,70)	(18,03)
Swaps de change :				
• en couverture de titres	–	0,39	–	(0,74)
• en couverture d'engagements commerciaux	(22,2)	33,04	28,38	(60,37)
Options de change				
• Put	7,27	(4,08)	(1,62)	3,20
• Call	0,95	(0,53)	0,72	(0,33)

L'échéancier se présente ainsi :

	2012		2011	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Contrats à terme	Janvier 2013	Mars 2019	Janvier 2012	Mars 2019
Swaps de change :				
• en couverture de titres	Juin 2013	Juin 2013	Juin 2012	Juin 2012
• en couverture d'engagements commerciaux	Janvier 2013	Décembre 2018	Janvier 2012	Septembre 2016
Options de change				
• Put	Janvier 2013	Octobre 2013	Janvier 2012	Octobre 2012
• Call	Janvier 2013	Octobre 2013	Janvier 2012	Octobre 2012

Les opérations de change conclues avec les filiales pour couvrir les risques de change relatifs à leurs seuls contrats signés en devises se détaillent comme suit :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Ventes	Achats	Ventes	Achats
Dollar US	1 250,4	3 649,5	1 194,2	4 028,2
Livre Sterling	406,7	398,4	433,3	459,2
Dollar Canadien	294,9	125,5	249,7	100,9
Dollar Australien	140,7	97,3	105,3	60,8
Franc Suisse	59,8	76,5	73,1	86,8
Ryal Saoudien	46,1	59,6	61,3	78,1
Dirham des Émirats arabes	20,2	51,9	48,9	90,1
Autres devises	218,2	720,3	230,1	425,5
TOTAL	2 437,0	5 179,0	2 395,9	5 329,6

NOTE 14 Effectifs

Effectif moyen	2012	2011
Ingénieurs et cadres	711	808
Techniciens et agents de maîtrise	113	177
TOTAL	824	985

NOTE 15

Parties liées

Les parties liées du Groupe sont les suivantes : les actionnaires de Thales société mère (notamment l'État français et Dassault Aviation), les sociétés contrôlées par ces mêmes actionnaires, les sociétés sous contrôle conjoint, les sociétés sous influence notable et les dirigeants.

A) ACCORDS CONCLUS AVEC LES ACTIONNAIRES DE THALES

Les principales dispositions relatives au pacte d'actionnaires (régissant les relations entre le Secteur Public et le Partenaire Industriel au sein de Thales), à la convention sur la protection des intérêts

stratégiques nationaux ainsi qu'à la convention spécifique sont présentées en partie 3 du présent document de référence.

B) ACCORDS CONCLUS AVEC DCNS

Fin janvier 2007, dans le cadre du rapprochement de DCNS et des activités navales de Thales, Thales est devenu « l'actionnaire industriel partenaire » de DCNS, les modalités de gouvernance lui conférant des droits lui permettant de jouer un rôle actif au sein du conseil d'administration de DCNS. Thales avait par ailleurs la possibilité, depuis le 29 mars 2009 et ce, pendant une période de trois ans, de porter sa participation à 35 %.

En décembre 2011, Thales a exercé son option d'achat d'actions et détient dorénavant 35 % du capital de DCNS. Le complément de

droit obtenu lors de l'acquisition des 10 % supplémentaires confère à Thales le pouvoir de participer conjointement avec l'État à la gouvernance de la société.

Thales et DCNS ont par ailleurs signé un accord de coopération industriel et commercial qui a pour vocation d'optimiser l'articulation de l'activité des deux groupes dans le domaine naval (accès au marché, R&D, achats).

C) RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations, avantages et charges sociales attribués aux administrateurs et au comité exécutif se décomposent comme suit :

	2012	2011
Avantages à court terme :		
• Rémunérations fixes	4,9	4,9
• Rémunérations variables	3,2	3,0
• Charges sociales patronales	2,6	2,7
• Indemnités de fin de contrat résultant d'engagements contractuels	0,9	1,3
• Charges sociales patronales / indemnités de fin de contrat	0,2	0,3
• Jetons de présence	0,5	0,6
Autres avantages :		
• Avantages postérieurs à l'emploi	0,6	1,0
• Rémunérations fondées sur des actions (IFRS 2)	1,2	1,1

Le Groupe évalue le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions. Les justes valeurs de ces options sont déterminées à leurs dates

d'attribution respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits.

NOTE 16 Événements postérieurs à la clôture

À la suite d'incidents impliquant des batteries lithium ion fournies par une société japonaise au travers d'une filiale du groupe Thales, la Federal Aviation Administration (FAA) a pris, le 17 janvier 2013, la décision de suspendre tous les vols du Boeing 787. Dans ce cadre, Thales participe aux investigations techniques et apporte son concours à Boeing pour permettre la reprise des vols.

1.3.2.6 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(en millions d'euros, à l'exception des informations par action)</i>	2008	2009	2010	2011	2012
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	596,2	597,1	597,2	607,0	607,0
Nombre des actions ordinaires existantes	198 724 809	199 023 932	199 082 027	202 328 457	202 339 674
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• Par exercice d'options de souscription d'actions	16 838 349	17 669 210	17 860 559	15 056 223	12 294 262
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	147,9	139,0	133,0	143,9	174,9
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	56,1	123,1	152,6	(224,2)	222,0
Impôt sur les bénéfices	135,1	87,9	87,4	78,9	48,1
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	63,6	(29,2)	192,3	175,4	306,8
Résultat distribué	204,7	97,7	97,7	155,2	178,1 ^(a)
3. Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,96	1,06	1,21	(0,72)	1,34
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,32	(0,15)	0,97	0,87	1,52
Dividende net attribué à chaque action	1,05	0,50	0,50	0,78	0,88 ^(a)
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	990	1 009	987	985	824
Montant de la masse salariale de l'exercice	115,0	132,4	120,8	138,4	113,7
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	44,7	51,8	45,6	50,5	47,9

2008 : Capital porté de 595 000 998,0 € à 596 174 427,0 € suite à une augmentation de capital.

2009 : Capital porté de 596 174 427,0 € à 597 071 796,0 € suite à une augmentation de capital.

2010 : Capital porté de 597 071 796,0 € à 597 246 081,0 € suite à une augmentation de capital.

2011 : Capital porté de 597 246 081,0 € à 606 985 371,0 € suite à une augmentation de capital.

2012 : Capital porté de 606 985 371,0 € à 607 019 022,0 € suite à une augmentation de capital.

(a) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires le 24 mai 2013.

1.3.2.7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Situation au 31 décembre 2012

	Capital (en Kdévise locale)	Capitaux propres autres que le capital (en Kdévise locale)		Quote-part du capital détenus en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par Thales et non encore remboursés (en KEUR)	Montants des cautions et avails donnés par Thales (en KEUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (en Kdévise locale)	Résultat du dernier exercice clos (en Kdévise locale)	Dividendes encaissés par Thales au cours de l'exercice (en KEUR)	Créances (en KEUR)	Dettes (en KEUR)
		Capital propre (en KEUR)	Autres capitaux (en KEUR)		Brute (en KEUR)	Nette (en KEUR)							
A. Renseignements détaillés concernant les filiales ou participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société													
1. Filiales													
THALES HOLDINGS UK PIC	GBP	726 848	874 701	100 %	2 571 704	1 700 000				3 894			692 232
THALES AVIONICS S.A.S	EUR	175 000	366 318	100 %	936 797	936 797		291 540	1 105 142	136 955	64 789		348 147
THALES ALENIA SPACE S.A.S	EUR	1 530 035	(89 858)	67,00 %	724 106	724 106		56 885	723 228	97 100			5 435
THALES SYSTÈMES AÉROPORTÉS S.A.S	EUR	93 152	70 492	100 %	706 108	706 108		165 000		79 808		31 317	900 534
THALES DEUTCHLAND GmbH	EUR	27 124	422 454	100 %	644 958	644 958		22 787		3 966			1 245
THALES NORTH AMERICA INC.	USD	118 103	570 569	100 %	603 196	603 196		771 448	1 785 608	32 156	32 489		147 701
THALES COMMUNICATIONS S.A.S	EUR	163 950	51 085	100 %	590 752	590 752		6 000		82 432	45 906	67	573 685
THALES INTERNATIONAL S.A.S.	EUR	313 000	10 681	100 %	398 542	398 542		14 605	584 137	14 681	13 355	127 101	
THALES AIR SYSTEMS S.A.S	EUR	126 348	228 260	88,88 %	314 100	314 100		661 527	395 868	17 284	10 208		342 100
AVIMO GROUP Ltd	SGD	22 104	35 105	100 %	250 690	54 640				296			
THALES NEDERLAND B.V.	EUR	29 510	18 768	99,00 %	235 174	235 174		800	401 210	28 956	99 000		141 913
THALES UNDERWATER SYSTEMS N.V.	EUR	4 538	4 047	100 %	129 206	8 503				49	16 601		7 078
THALES SERVICES S.A.S.	EUR	1 479	46 110	100 %	126 368	126 368				11 553	175		27 987
SIFIEC	EUR	38 304	465	100 %	111 755	38 671				(13)			114 279
THALES OPTRONIQUE S.A.S	EUR	56 244	112 642	77,24 %	106 287	106 287		158 157	353 461	20 186	1 466		200 353
THALES UNDERWATER SYSTEM S.A.S	EUR	15 253	3 133	100 %	96 473	96 473			359 032	28 407	23 336		
THALES HOLDING NORWAY AS	NOK	419 845	(186 577)	100 %	77 157	77 157				(169)			
THALES CORPORATE VENTURES S.A.S	EUR	15 000	12 086	100 %	73 347	17 675			57 606	376	4 219	16 962	5 114
THALES MICROELECTRONICS S.A.S	EUR	500	10 515	100 %	65 633	9 300			66 533	(2 043)	2 375		
THALES SUISSE S.A.	CHF	57 200	4 039	100 %	56 092	56 092			128 716	5 822	27 411		33 621
TDA ARMEMENT S.A.S.	EUR	306	19 572	100 %	51 678	51 678				28 637			
THALES EUROPE S.A.S.	EUR	43 182	1 109	100 %	43 182	43 182				(26 242)	2 942	195 849	
THALES BELGIUM S.A.	EUR	3 408	659	100 %	41 416	3 516		12 241	23 397				7 878
THALES ELECTRON DEVICES S.A.S	EUR	30 999	45 957	100 %	39 227	39 227		7 131	304 442	17 362	8 287	10 206	
SOFRADIR	EUR	6 000	71 258	50,00 %	26 439	26 439		1 680	105 761	17 733	4 000		
UMS HOLDING	EUR	33 898	4 828	50,00 %	24 266	19 268				2 351			
CMT MEDICAL TECHNO Ltd	USD	1 048	33 563	100 %	21 788	21 788		831 958	17 652	(879)	1 814		8 374
THALES CANADA INC	CAD	8 202	37 130	55,46 %	19 670	19 670			442 211	40 595		3 156	2 604
THALES AVONICS ELECTRICAL SYSTEMS S.A.S.	EUR	6 851	9 428	100 %	18 599	18 599			106 545	4 641	4 494	14 813	607

	Capital (en Kdevises locale)	Capitaux propres autres que le capital		Quote-part du capital détenus en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par Thales et non encore remboursés (en KEUR)	Montants des cautions et avais dominés par Thales (en KEUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (en Kdevises locale)	Résultat du dernier exercice clos (en Kdevises locale)	Dividendes encaissés par Thales au cours de l'exercice (en KEUR)	Créances (en KEUR)	Dettes (en KEUR)
		Capital (en Kdevises locale)	Brute (en KEUR)		Nette (en KEUR)								
FINANCIÈRE SESO	EUR	449	2 291	99,98 %	14 606	14 606					238		
SAS CHATELERAULT BRELAND	EUR	2 000	1 363	100 %	8 224	8 224			2 026	1 324			1 299
THALES COMMUNICATIONS LTDA	BRL	14 571	(10 797)	100 %	9 199	0		2 487	55 827	3 430	(3 447)		
THALES ANGENIEUX S.A.S.	EUR	2 717	7 280	100 %	8 136	8 136			73 833	4 685	1 830		7 235
TOTAL DES FILIALES					9 146 664	7 719 232			364 935	399 471	3 569 421		
2. Participations													
DCNS	EUR	563 000	376 965	35,00 %	833 688	833 688		27 118	2 933 693	164 158	18 326		
TELESPAZIO SpA	EUR	50 000	184 254	33,00 %	81 634	81 634			562 260	14 166			
THALES SYSTEMS IRIANDE LTD	EUR	1	251 230	22,50 %	56 330	56 330				18			
ELETRONICA SpA	EUR	224 997	46 156	33,33 %	26 724	26 724				19 870	4 750		
CLOUDWATT	EUR	3 005	(3 207)	22,23 %	50 009	50 009			37 691	(3 197)	2 107		
APEC AMPER PROGRAMAS	EUR	3 005	6 420	49,00 %	11 190	3 490				(1 620)			
TOTAL DES PARTICIPATIONS					1 059 575	1 051 875				25 183	0		0
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations													
1. Filiales non reprises au paragraphe A.													
Filiales françaises					35 531	25 513		26 000			3 779	30 737	23 792
Filiales étrangères					3 995	90							
Total					39 526	25 603					3 779	30 737	23 792
2. Participations non reprises au paragraphe A.													
dans des sociétés françaises					12 708	10 492		1 000			1 233	4	21 801
dans des sociétés étrangères					4 132	79		179 800			149	33 559	
Total					16 840	10 571					1 382	33 563	21 801
TOTAL GÉNÉRAL					10 262 605	8 807 281					395 279	463 771	3 615 014

Données issues des comptes arrêtés selon les normes du groupe Thales telles que prises en compte dans la consolidation

1.3.2.8 INVENTAIRE DES PARTICIPATIONS ET VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE

Situation au 31 décembre 2012

Nombre de titres	Valeur	% de participation	Valeur nette d'inventaire (en milliers d'euros)
1. Participations et valeurs mobilières de placement dont la valeur nette d'inventaire est égale ou supérieure à 15 244 €			
3 500 000	THALES AVIONICS S.A.S.	100,00 %	936 797
19 705 000	DCNS S.A.	35,00 %	833 688
41 005 675	THALES ALENIA SPACE S.A.S.	67,00 %	724 106
5 822 010	THALES SYSTÈMES AÉROPORTÉS S.A.S.	100,00 %	706 108
10 929 987	THALES COMMUNICATIONS & SECURITY S.A.S.	100,00 %	590 752
20 866 670	THALES INTERNATIONAL S.A.S.	100,00 %	398 542
10 208 364	THALES AIR SYSTEMS S.A.S.	88,88 %	314 100
147 889	THALES SERVICES S.A.S.	100,00 %	126 368
2 715 001	THALES OPTRONIQUE S.A.S.	77,24 %	106 287
1 089 516	THALES UNDERWATER SYSTEM S.A.S.	100,00 %	96 473
2 000	TDA ARMEMENTS S.A.S.	100,00 %	51 678
4 999 933	CLOUDWATT	22,23 %	50 009
2 698 875	THALES EUROPE S.A.S.	100,00 %	43 182
2 066 595	THALES ELECTRON DEVICES S.A.S.	100,00 %	39 227
2 503 550	SIFELEC	100,00 %	38 671
200 000	SOFRADIR	50,00 %	26 439
1 129 920	UNITED MONOLITHIC SEMICONDUCTORS HOLDING	50,00 %	19 268
449 400	THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMS S.A.S.	100,00 %	18 599
937 500	THALES CORPORATE VENTURES S.A.S.	100,00 %	17 675
28 058	FINANCIÈRE SESO	99,98 %	14 606
33 334	THALES MICROELECTRONICS S.A.S.	100,00 %	9 300
181 158	THALES ANGENIEUX S.A.S.	100,00 %	8 136
21 625	EUROTRADIA INTERNATIONAL	16,53 %	3 099
299 999	ODAS	10,00 %	3 000
35 250	THALES UNIVERSITE S.A.S.	100,00 %	2 578
166 026	THALES GEODIS FREIGHT & LOGISTICS S.A.	50,00 %	2 172
100 000	THALES CRYOGENIE S.A.S.	100,00 %	2 116
20 000	GIE III-Vlab	40,00 %	2 000
2 500	THALES ASSURANCES ET GESTION DES RISQUES S.A.S.	100,00 %	1 567
11 017	SOFRESA	11,02 %	1 338
7 181	SOFEMA	9,57 %	897
4 295	GERIS CONSULTANTS	100,00 %	443
5 000	GERAC S.A.S.	100,00 %	79
429	IRDI MIDI PYRENNÉE	0,21 %	71
100 000	PARIS PUBLISHING	25,00 %	62
3 700	188CENTELEC	100,00 %	37
3 700	187CENTELEC	100,00 %	37
1 300	VIGEO	0,75 %	25
3 700	SYRACUSE SERVICES S.A.S.	100,00 %	23
3 700	184CENTELEC	100,00 %	23
3 700	182CENTELEC	100,00 %	20
2. Participations et valeurs mobilières de placement dont la valeur nette d'inventaire est inférieure à 15 244 €			11
3. Participations dans des sociétés immobilières			24 631
4. Participations dans des sociétés étrangères			3 593 041
TOTAL			8 807 281

1.3.2.9 PRISES DE PARTICIPATION ET FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES AU COURS DE L'EXERCICE 2012

	Montant de l'investissement <i>(en Keuro)</i>	Pourcentage de détention									
		Au 31/12/2011					Au 31/12/2012				
		>5 %	>20 %	>33 %	>50 %	>66 %	>5 %	>20 %	>33 %	>50 %	>66 %
1. En augmentation											
Sofradir	24 000	-	-	40,00	-	-	-	-	-	50,00	-
Cloudwatt	49 991	-	-	-	-	100,00	-	22,23	-	-	-
2. En diminution											
Thales Property Services		-	-	-	-	100,00	-	-	-	-	-
Thales VP		-	-	-	-	99,00	-	-	-	-	-
Thales Safare		-	-	-	-	100,00	-	-	-	-	-
Thales Group		-	-	-	-	100,00	-	-	-	-	-
175centelec		-	-	-	-	99,85	-	-	-	-	-
176centelec		-	-	-	-	99,85	-	-	-	-	-

1.3.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Thales, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les

estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figure au bilan au 31 décembre 2012 pour 8 807 M€, sont évalués à leur coût de revient et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 1.g de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des filiales et participations concernées, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces filiales ou participations sous le contrôle de la Direction générale et nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe aux comptes annuels.

Risques et litiges

S'agissant des risques et litiges, nous avons vérifié que les procédures en vigueur dans votre société permettent leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous avons également vérifié que les litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures sont décrits de façon appropriée dans les notes annexes aux états financiers et notamment dans la note 12.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les

rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 4 mars 2013

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Michel Gauthier
Nour – Eddine Zanouda

Mazars

Jean-Marc Deslandes
Anne-Laure Rousselou

COMMANDES

En millions d'euros



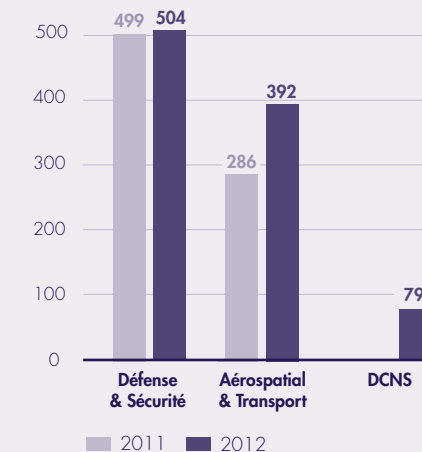
CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros



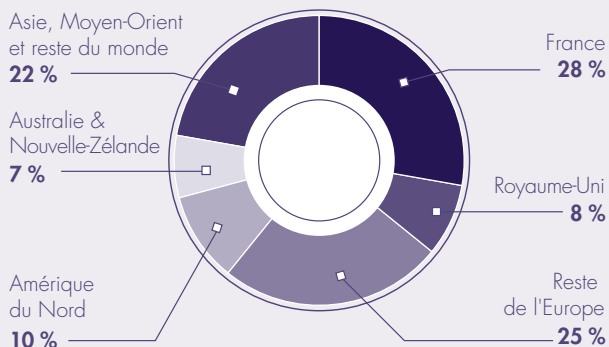
ROC⁽¹⁾

En millions d'euros

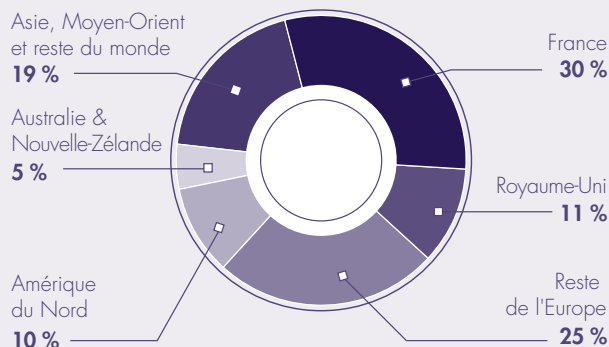


Une forte présence internationale

COMMANDES PAR DESTINATION 2012



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DESTINATION 2012

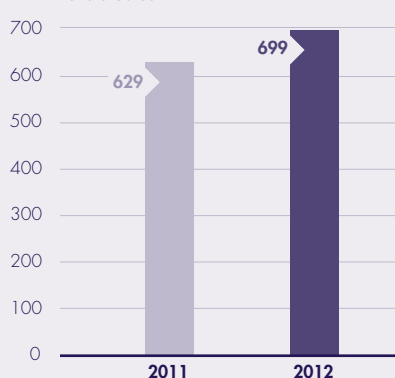


L'innovation au cœur de la stratégie

- La R&D totale représente près de 20 % du chiffre d'affaires, dont plus du quart autofinancée.
- Un portefeuille de 13 000 brevets, 350 nouvelles demandes réalisées en 2012.
- Une politique d'innovation ouverte sur le monde académique, les centres de recherche et les partenariats industriels : 5 laboratoires en coopération avec des universités et plus de 30 partenariats de coopération avec des universités et des centres de recherche.
- Un cinquième centre de recherche ouvert en 2012 au Canada venant compléter le réseau Thales Research & Technology présent en France, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et à Singapour.
- Thales, un acteur majeur des pôles de compétitivité en France et au Royaume-Uni.

R&D AUTOFINANCÉE TOTALE

En millions d'euros



(1) Résultat opérationnel courant après restructurations et avant impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition (PPA). Le résultat opérationnel courant non alloué aux secteurs s'élève à -48 M€ en 2012 contre -35 M€ en 2011.

2

Activités

2.1	Chiffres clés	134
2.2	Recherche et innovation	135
2.2.1	La recherche et développement, clé de la compétitivité et de la croissance	135
2.2.2	Les quatre domaines techniques clés	136
2.2.3	Thales au cœur des écosystèmes de l'innovation	136
2.2.4	Une politique dynamique de gestion de la propriété intellectuelle	138
2.3	Relations entre Thales et ses filiales	138
2.3.1	Organigramme simplifié de Thales au 31 décembre 2012	138
2.3.2	Rôle de Thales société mère dans le groupe	139
2.3.3	Flux financiers entre Thales société mère et ses filiales	139
2.4	Données sur les principales filiales opérationnelles et principaux sites industriels	140
2.4.1	Liste des principales sociétés consolidées	140
2.4.2	Principaux sites industriels	141
2.5	Secteurs opérationnels et Zones Géographiques	142
2.5.1	Secteur Défense & Sécurité	142
2.5.2	Secteur Aérospatial & Transport	147
2.5.3	DCNS	150
2.5.4	Zone A	151
2.5.5	Zone B	154
2.5.6	France	156



2 ACTIVITÉS

Chiffres clés

2.1 Chiffres clés

		Défense & Sécurité	Aérospatial & Transport	Autres	Total hors DCNS	Impact DCNS ^(b)	Total
2012	Carnet de commandes au 31 décembre	14 063	10 888	59	25 010	4 648	29 658
	Prises de commandes	6 806	5 712	74	12 592	701	13 293
	Chiffre d'affaires hors Groupe	7 166	5 953	98	13 217	941	14 158
	Résultat opérationnel courant ^(a)	504	392	(48)	848	79	927
	Effectifs consolidés	33 045	22 749	5 444	61 239	4 754	65 992
2011	Carnet de commandes au 31 décembre	14 375	11 372	95	25 842	4 855	30 697
	Prises de commandes	7 150	5 953	111	13 214		13 214
	Chiffre d'affaires hors Groupe	7 179	5 682	167	13 028		13 028
	Résultat opérationnel courant ^(a)	499	286	(35)	750		750
	Effectifs consolidés	34 577	23 889	4 994	63 460	4 865	68 325

(a) Après restructuration et avant impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition (purchase price allocation ou PPA).

(b) Impact DCNS : impact de la consolidation de DCNS en intégration proportionnelle à 35% par rapport à une consolidation en équivalence à 35%.

Les **effectifs consolidés** incluent les effectifs totaux des sociétés intégrées globalement et le prorata des effectifs des sociétés intégrées proportionnellement (dont, à fin 2012, 4 754 au titre des 35 % dans DCNS – personnel mis à disposition de l'entreprise inclus). Ils n'incluent pas les effectifs des sociétés mises en équivalence ou non intégrées.

Les **effectifs gérés** par le Groupe au 31 décembre 2012 ressortent à 65 138 personnes. Ce chiffre inclut à 100 % les effectifs des sociétés consolidées en intégration globale et en intégration proportionnelle, à l'exception de DCNS en France, des sociétés

Diehl Aerospace GmbH, UMS GmbH, Helicopter Training Media International et Junghans Microtec GmbH en Allemagne, de Telespazio en Italie, d'Amper Programmas en Espagne, de Thales Raytheon Systems et Advanced Acoustics Concept aux États-Unis, et de Network Information Systems au Royaume-Uni, dont les effectifs ne sont pas gérés par le Groupe. Les effectifs « gérés » n'incluent pas les effectifs des sociétés mises en équivalence mais prennent en compte les effectifs des sociétés contrôlées non prises en compte dans la consolidation parce qu'elles n'atteignent pas les seuils de signification retenus.

Par secteur d'activité, les effectifs gérés se répartissent comme suit en fin d'année 2011 et 2012 :

Effectifs gérés au 31 décembre	Défense & Sécurité	Aérospatial & Transport	Autres	Total
2012	35 109	24 425	5 604	65 138
2011	38 176	24 753	4 050	66 979

La baisse globale des effectifs s'explique principalement en 2012 par les cessions des sociétés suivantes : Thales Information Systems SAU en Espagne (630 salariés) et de sa filiale en Argentine (312 salariés), Thales Information Systems GmbH en Autriche (63 salariés), la cession des activités de simulation civile au

Royaume-Uni (365 salariés) et de la branche d'activité Business Solutions de Thales Services en France (467 salariés).

La baisse des effectifs au sein du secteur Défense & Sécurité s'explique également par un reclassement de plus de mille salariés britanniques vers le pôle « autres ».

Les principaux programmes en carnet au 31 décembre 2012 se répartissent de la façon suivante :

Valeur	Programme
Plus de 600 M€	Iridium (États-Unis) Rafale (France) Modernisation des Mirage 2000 (Inde) Frégates Fremm (France/Italie)
Entre 400 et 600 M€	Systèmes multimedia de cabine Signalisation du métro de Londres (Royaume-Uni)
Entre 200 et 400 M€	Porte-avions classe Reine Elisabeth (Royaume-Uni) Bushmaster (Australie) Satellite de communication (Asie) Système de drone Watchkeeper (Royaume-Uni) Contact – contrat de développement de radios logicielles (France) Balard – ministère de la Défense (France) Galileo (Union Européenne) Signalisation ferroviaire Fjernebanen West (Danemark)

2.2 Recherche et innovation

Thales se doit de maîtriser des technologies de plus en plus sophistiquées, en particulier les technologies de détection, d'analyse, ou d'élaboration de décision, afin de concevoir et développer les systèmes d'information critiques. Ces solutions innovantes servent ses clients dans les domaines des communications sécurisées militaires, des systèmes spatiaux, de la gestion du trafic aérien, de l'électronique embarquée ou encore des grands réseaux informatiques des administrations.

Thales consacre près de 20 % de son chiffre d'affaires à la recherche et développement (R&D). La stratégie de Thales repose sur

la conviction qu'une entreprise de haute technologie doit disposer d'équipes de haut niveau, capables d'évaluer les résultats des meilleurs centres de recherche mondiaux. La pérennité des alliances que le groupe Thales entretient avec ses partenaires stratégiques est un gage de la construction d'un socle technologique solide.

L'activité de recherche est conduite selon des orientations visant à apporter aux unités opérationnelles du Groupe les éléments de différenciation et de compétitivité nécessaires à leur croissance durable.

2.2.1 LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, CLÉ DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA CROISSANCE

Les activités techniques du Groupe, de la recherche à l'ingénierie, concernent environ 25 000 personnes, dont plus de 70 % d'ingénieurs. Sur le périmètre restreint de la R&D, facteur essentiel de compétitivité, Thales a dépensé en 2012 près de 2 500 M€, dont 699⁽¹⁾ M€ de R&D autofinancée par le Groupe, soit environ 28 % du total.

Une part significative de ce budget est dédiée aux travaux de recherche amont, conduits à la fois au sein des laboratoires

Thales Research & Technology (TRT) et des centres de compétences du Groupe afin de développer :

- de nouvelles technologies ;
- de nouveaux concepts de systèmes ou de produits ;
- de nouveaux outils et méthodes d'ingénierie des systèmes d'information critiques.

(1) Dont 12 M€ de R&D capitalisée.



2 ACTIVITÉS

Recherche et innovation

2.2.2 LES QUATRE DOMAINES TECHNIQUES CLÉS

Les technologies dont la maîtrise est déterminante pour Thales appartiennent à quatre domaines clés, qui assurent sur leur périmètre la gouvernance des activités de recherche et de développement technologique pour le Groupe :

- technologies du matériel comprenant entre autres l'électronique, l'électromagnétisme, l'optronique, l'acoustique, les techniques radiofréquence, la maîtrise des contraintes thermiques ;
- technologies du logiciel (calculateurs de traitement du signal et de l'information, systèmes embarqués temps réel, systèmes distribués,

architectures orientées services, ingénierie dirigée par les modèles, outils d'ingénierie, sécurité des systèmes d'information) ;

- sciences de l'information et de la cognition (fouille et fusion de données, systèmes autonomes, environnements synthétiques, facteurs humains) ;
- À ces trois domaines techniques dédiés à la maîtrise des briques technologiques clés, s'ajoute le domaine technique « Systèmes ». Axé sur la conception architecturale des systèmes, il apporte un support en termes de méthodologie, de processus outillés et d'expertise.

Focus 1 : le cloud computing et sa sécurité

Rupture technologique et nouveau business model, le *cloud computing* est l'aboutissement d'une évolution entamée avec Internet qui dissocie infrastructures physiques (serveurs, stockage, réseaux) d'un côté, logiciels et applications de l'autre, en consacrant leur fourniture à la demande sous forme de services. Le *cloud computing* révolutionne toute l'informatique depuis celle que nous utilisons dans notre vie de tous les jours jusqu'à celle qui est au cœur des systèmes les plus critiques, ceux que Thales fournit et opère pour ses clients.

Acteur clé dès l'origine des efforts de recherche et développement européens dans le domaine, Thales maîtrise les technologies du *cloud computing* et les déploie sous forme d'infrastructure privée au bénéfice de ses clients, jusque sur les théâtres d'opérations.

Thales maîtrise également les très grandes infrastructures informatiques que sont les *clouds* publics comme en témoigne la création de la société Cloudwatt en association avec Orange et avec le soutien de l'État français dans le cadre des Investissements d'avenir.

La confiance et la sécurité sont les clés de la mise en œuvre réussie du *cloud computing*. Thales, acteur majeur de la cybersécurité en Europe, qui assure la sécurité des transactions financières de 19 des 20 plus grandes banques et qui a pour clients neuf des dix premiers acteurs mondiaux du numérique, a développé des technologies et des architectures de sécurité spécifiques au *cloud computing*, en mobilisant ses capacités de recherche et développement qui en ont fait le partenaire de confiance des entreprises et des gouvernements jusqu'aux niveaux de sécurité les plus sensibles. Ainsi, Thales conçoit, réalise et opère la sécurité de Cloudwatt.

2.2.3 THALES AU CŒUR DES ÉCOSYSTÈMES DE L'INNOVATION

Dans tous les pays où il est implanté industriellement, Thales cherche à nouer des partenariats au sein d'écosystèmes d'innovation, afin de profiter des synergies du triptyque formé par les grands groupes industriels, les entreprises innovantes et les établissements de formation et de recherche.

Pour développer les technologies dont le Groupe a besoin, les liens tissés entre ses équipes de recherche et le monde académique sont essentiels. Thales Research & Technology (TRT), réseau international de laboratoires de recherche centraux, a vocation à établir des relations privilégiées avec des partenaires académiques.

Les laboratoires de TRT sont implantés en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, à Singapour et depuis novembre 2012 également au Canada (cf. focus). Proches du milieu académique, ces laboratoires sont souvent situés sur les campus. C'est en particulier le cas de celui de Palaiseau en France, intégré au campus de l'École polytechnique. Ce laboratoire bénéficie de l'environnement des deux réseaux de recherche avancée d'Île-de-France, « Digiteo » (technologies de l'information) et « Triangle de la Physique », et est également très impliqué dans la dynamique de constitution du pôle scientifique et technologique d'envergure mondiale de Saclay.

De la même façon, le centre de recherche néerlandais est hébergé par l'université de Delft et celui de Singapour est associé à la

Nanyang Technological University et au CNRS dans une des rares Unités mixtes internationales du CNRS incluant un partenaire industriel.

Thales entretient avec ses partenaires académiques des partenariats stratégiques comme avec le CNRS, l'ONERA, l'École polytechnique, l'université Pierre-et-Marie Curie (UMPC – Paris VI), l'université Paul-Sabatier (Toulouse III) sans que cette liste soit exhaustive.

La forme la plus aboutie de partenariat est le laboratoire commun, comme Thales le pratique avec le CNRS dans le domaine de la physique, avec le CEA-LETI dans le 3-5 Lab (GIE dont les membres sont Alcatel-Lucent, Thales et le CEA-LETI), le CEA-LIST dans un laboratoire commun dédié à la vision artificielle, l'UPMC dans le domaine de la fouille de données, les établissements académiques bordelais dans le groupement ALBATROS.

Thales se positionne comme un acteur majeur au sein de nombreux pôles de compétitivité français (System@fic Paris-Région, Cap Digital Paris-Région, Aerospace Valley, Mer Bretagne et Mer PACA, Images et réseaux, etc.).

Au Royaume-Uni, l'établissement de Reading est directement lié à plusieurs grandes universités britanniques, dont Cambridge et Bristol. Thales est l'un des membres fondateurs du MVCE (Mobile Virtual Centre of Excellence) dans le domaine des communications

mobiles. Pour la sécurisation de l'information, Thales est membre du groupe développé à l'initiative de la Queen's University de Belfast. Dans l'aéronautique, à l'instar d'autres industriels du secteur, Thales est membre du IVHM (Integrated Vehicle Health Management) de l'université de Cranfield. Thales est également membre du CSIT (Centre for Secure Information Technologies).

Au Canada, le Groupe a déjà l'habitude de travailler avec des réseaux et institutions de recherche tels que le CRIAQ (Consortium

de Recherche et Innovation en Aérospatiale au Québec), l'université de Toronto, l'université McGill, l'École Polytechnique de Montréal, CADSI (Association des industries de la défense et sécurité au Canada) et ACTU (Association canadienne du transport urbain).

En Australie, Thales a noué des relations fortes avec les universités de Nouvelle Galles du Sud et de Sydney notamment.

Focus 2 : en novembre 2012, Thales a inauguré son 5^e centre de recherche « Thales Research & Technology » au Canada

Thales est très impliqué dans le milieu de la recherche au Canada pour les trois domaines Défense & Sécurité, Transport Urbain et Aéronautique.

Afin de tirer bénéfice de l'implantation forte du Groupe en Amérique du Nord, il était logique d'étendre le réseau des laboratoires corporate dans cette région du monde. Ainsi, Thales a décidé d'ouvrir son cinquième centre de recherche et de technologie dans la cité pionnière de Québec, au cœur d'un vaste écosystème d'innovation technologique.

Thales au Canada est un acteur principal de la communauté scientifique locale au travers de projets de recherche collaboratifs et précompétitifs, de projets démonstrateurs de technologies qui s'inscrivent dans le développement durable et de projets de recherche dans chacun des domaines du Groupe.

À titre d'exemple, les projets en cours portent notamment sur (i) l'optimisation de sources d'information avec le RDDC (Recherche et Développement de la Défense Canadienne) facilitant le partage de la compréhension d'une situation complexe et (ii) l'utilisation de réseaux de données hybrides avec l'université de Toronto pour améliorer la gestion du trafic pour le transport urbain.

La formation fait également partie de cette stratégie globale de relations entre le Groupe et le monde académique. Cet aspect se décline à la fois via le cursus du doctorat et par le soutien par le Groupe de chaires d'enseignement.

Le Groupe soutient environ 220 doctorants partout dans le monde. Ceux-ci travaillent sur un sujet directement en rapport avec une problématique technique de Thales qui renforce ainsi son attractivité auprès des jeunes scientifiques.

Thales a créé en 2003, avec l'École Polytechnique, la chaire sur l'ingénierie des systèmes complexes, chaire dont le succès

remarquable a conduit à son élargissement à l'ENSTA ParisTech, Telecom ParisTech, la DGA, DCNS, et Dassault Aviation en 2011. Dans le domaine de l'électronique analogique, le Groupe a lancé en 2010 avec Supélec une chaire sur cette discipline afin de susciter chez des élèves ingénieurs de l'école l'intérêt pour ces sujets. Dans le domaine de l'innovation et de la capacité à transformer connaissances en réelles avancées sur le marché, Thales soutient la chaire Mines ParisTech intitulée « Théorie et méthodes de la conception innovante ». En 2012, une nouvelle chaire a été inaugurée dans le domaine de la cybersécurité avec les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

Focus 3 : le laser intense au service de la physique des particules

Grâce à la technologie des impulsions ultracourtes, le laser donne accès à des puissances instantanées dépassant le million de milliard de watts, ou petawatt. Couplées à des accélérateurs de particules, ces puissances sont un complément voire une alternative aux grands instruments d'expérimentation en physique des particules.

Thales bénéficie d'une expertise de presque 30 ans dans le domaine des lasers scientifiques. Grâce à son expérience en conception de systèmes complexes, Thales a conçu, réalisé et livré un laser PetaWatt, unique au monde, au profit du Département de l'Énergie américain sur son site de recherche de Berkeley, en Californie.

En s'appuyant sur une coopération avec la recherche publique française, Thales a conçu le système laser BELLA « clés en main », entièrement qualifié sur son site d'Elancourt, puis installé en Californie. Ce laser, qui occupe une surface de 450 m², a atteint la performance record de 1,3 petawatt à une cadence d'un tir toutes les secondes. Cette première mondiale a été enregistrée en juillet 2012 et saluée par l'ensemble de la communauté des lasers intenses.

La première utilisation des lasers ultra intenses est de réaliser des accélérateurs de particules toujours plus puissants qui repoussent les limites de l'analyse de la matière. La défense, la météorologie, le traitement des cancers par protonthérapie, le traitement des déchets nucléaires sont, parmi d'autres, des champs d'exploitation de la technologie des lasers intenses dont la puissance a été multipliée par 50 en 10 ans.



2 ACTIVITÉS

Relations entre Thales et ses filiales

2.2.4 UNE POLITIQUE DYNAMIQUE DE GESTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Thales accompagne ses activités de recherche et développement d'une politique de gestion de la propriété intellectuelle dynamique.

Par le nombre de ses inventions faisant l'objet de brevets (plus de 350 nouvelles demandes en 2012), la position du Groupe est comparable à celle de la plupart de ses concurrents. Le nombre toujours conséquent sur les dernières années de demandes de brevets traduit l'attention que porte Thales à l'innovation et à la transformation des résultats de la recherche en avantages compétitifs. Cette attention a d'ailleurs été récompensée en décembre 2012

au palmarès *Thomson Reuters 2012 Top 100 Global Innovators*, distinguant Thales parmi les 100 entreprises les plus innovantes dans le monde et soulignant ainsi l'engagement du Groupe en matière d'innovation, de protection des idées et de commercialisation des inventions.

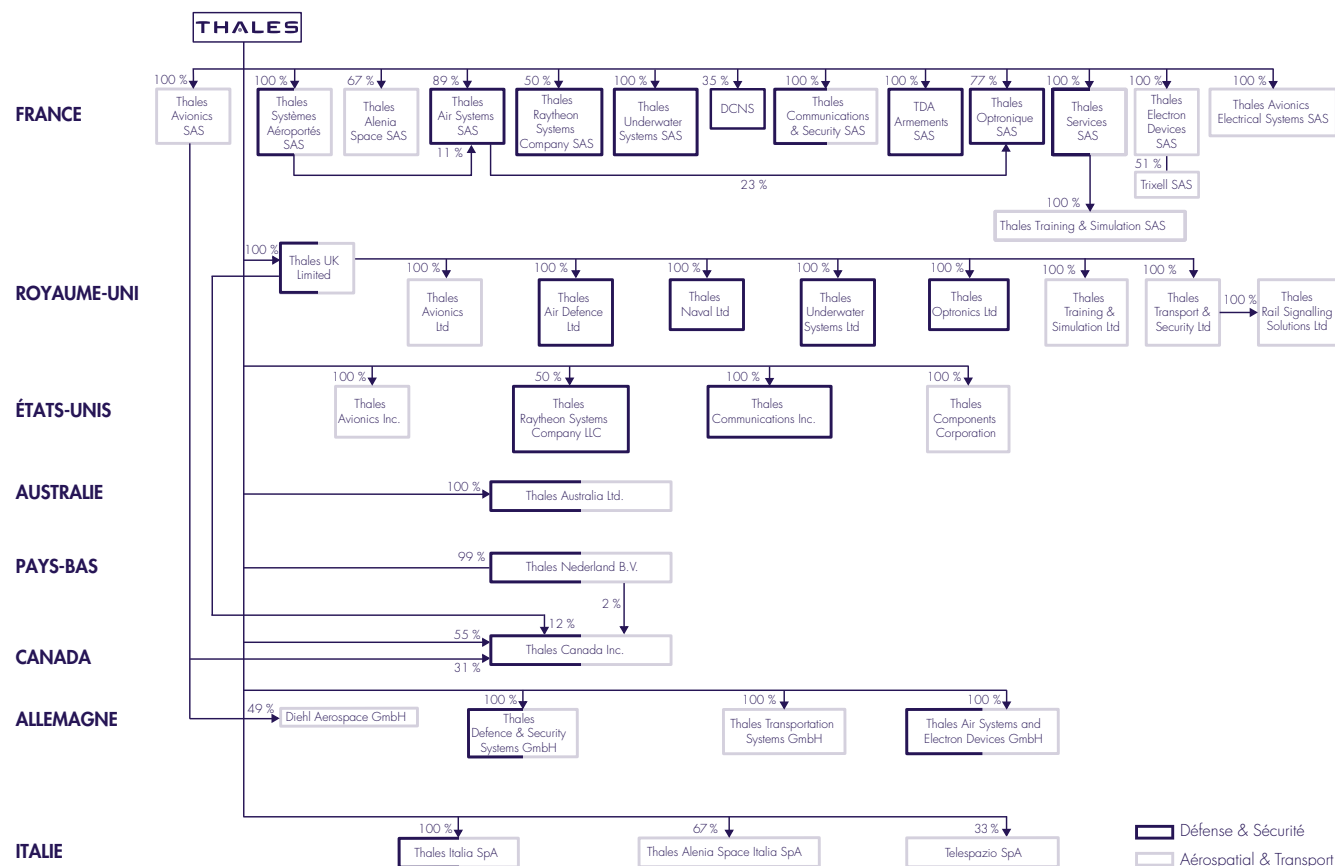
Le portefeuille, qui compte plus de 13 000 brevets et demandes fin 2012, est adapté régulièrement en fonction des besoins des unités opérationnelles, notamment pour la préservation de leurs parts de marché.

2.3 Relations entre Thales et ses filiales

2.3.1 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE THALES AU 31 DÉCEMBRE 2012

Cet organigramme simplifié fait apparaître, dans les pays dont le chiffre d'affaires par origine excède 2 % du chiffre d'affaires consolidé, les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle et dont le chiffre d'affaires représente plus de 0,5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les sociétés mises en équivalence ne sont pas reprises dans cet organigramme simplifié.



2.3.2 RÔLE DE THALES SOCIÉTÉ MÈRE DANS LE GROUPE

Thales société mère assure pour les sociétés du Groupe les fonctions d'une holding :

- la détention de titres dans les principales filiales du Groupe ;
- la gestion des fonctions centrales : élaboration de la stratégie du Groupe, politique commerciale, politique juridique et financière, contrôle des opérations, politique de ressources humaines, communication ;
- l'assistance spécialisée aux filiales : apport d'expertise en matière juridique, fiscale et financière, pour lequel les filiales reversent une redevance ;

- le financement, la trésorerie et la mise en place, le cas échéant, de garanties.

Outre ces fonctions, Thales société mère, exerce une activité propre de recherche, décrite en page 135 et suivantes du présent document.

La liste des principales sociétés consolidées est présentée infra.

2.3.3 FLUX FINANCIERS ENTRE THALES SOCIÉTÉ MÈRE ET SES FILIALES

Thales société mère perçoit les dividendes versés par ses filiales, tels qu'approuvés par leurs assemblées générales d'actionnaires respectives et sous condition des dispositions légales ou réglementaires qui leur sont localement applicables.

Outre les remontées de dividendes et la perception d'une redevance pour l'exécution des services partagés, les principaux flux financiers entre Thales société mère et ses filiales concernent la centralisation de trésorerie.

La trésorerie excédentaire des filiales est, en règle générale, placée auprès de la société mère dans le cadre d'un système centralisateur (*cash pooling*). En contrepartie, Thales société mère assure le financement des besoins de trésorerie des filiales. Elle intervient, pour son compte et celui des filiales, sur les marchés financiers pour réaliser les placements et les emprunts nécessaires dans le cadre du *cash pooling*. Sauf exception, ce système s'applique à l'ensemble des filiales contrôlées majoritairement par Thales.



2 ACTIVITÉS

Données sur les principales filiales opérationnelles et principaux sites industriels

2.4 Données sur les principales filiales opérationnelles et principaux sites industriels

2.4.1 LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les critères de significativité retenus pour l'établissement de ces tableaux ont également été appliqués pour la liste des principales sociétés consolidées figurant en note 30 des annexes des comptes consolidés.

2.4.1.1 SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Dénomination sociale	Siège social/ville	Nationalité	% du capital détenu par Thales	% des droits de vote détenus
Thales Security Solutions & Services Company	Riyad	Arabie Saoudite	100 %	100 %
Thales Australia Ltd	Potts Point	Australie	100 %	100 %
TDA Armements SAS	La Ferté Saint-Aubin	France	100 %	100 %
Thales Air Systems SAS	Rungis	France	100 %	100 %
Thales Air Systems & Electron Devices GmbH	Stuttgart-Münchingen	Allemagne	100 %	100 %
Thales Austria GmbH	Vienne	Autriche	100 %	100 %
Thales Avionics SAS	Neuilly-sur-Seine	France	100 %	100 %
Thales Avionics Inc	Irvine	États-Unis	100 %	100 %
Thales Avionics Ltd	Weybridge	Royaume-Uni	100 %	100 %
Thales Avionics Electrical Systems SAS	Chatou	France	100 %	100 %
Thales Canada Inc ^(a)	Saint-Laurent	Canada	100 %	100 %
Thales Communications & Security SAS	Gennevilliers	France	100 %	100 %
Thales Communications Inc	Clarksburg	États-Unis	100 %	100 %
Thales Defence & Security Systems GmbH	Stuttgart	Allemagne	100 %	100 %
Thales Air Defence Ltd	Belfast	Royaume-Uni	100 %	100 %
Thales UK Ltd	Weybridge	Royaume-Uni	100 %	100 %
Thales Electron Devices SAS	Vélizy-Villacoublay	France	100 %	100 %
Thales International Saudi Arabia	Riyad	Arabie Saoudite	100 %	100 %
Thales Italia SpA	Milan	Italie	100 %	100 %
Thales Naval Ltd	Weybridge	Royaume-Uni	100 %	100 %
Thales Nederland BV	Hengelo	Pays-Bas	99 %	99 %
Thales Norway A.S.	Oslo	Norvège	100 %	100 %
Thales Optronique SAS	Élancourt	France	100 %	100 %
Thales Optronics Ltd	Glasgow	Royaume-Uni	100 %	100 %
Thales Transportation Systems GmbH	Stuttgart	Allemagne	100 %	100 %
Thales Rail Signalling Solutions Ltd	Addlestone	Royaume-Uni	100 %	100 %
Thales Services SAS	Vélizy-Villacoublay	France	100 %	100 %
Thales Solutions Asia Pte Ltd	Singapour	Singapour	100 %	100 %
Thales Systèmes Aéroportés SAS	Élancourt	France	100 %	100 %
Thales Transport & Security Ltd	Weybridge	Royaume-Uni	100 %	100 %
Thales Espana Grp S.A.	Madrid	Espagne	100 %	100 %
Thales Training & Simulation Ltd	Weybridge	Royaume-Uni	100 %	100 %
Thales Training & Simulation SAS	Osny	France	100 %	100 %
Thales Underwater Systems Ltd	Weybridge	Royaume-Uni	100 %	100 %
Thales Underwater Systems SAS	Valbonne	France	100 %	100 %
Thales Components Corporation	Totowa	États-Unis	100 %	100 %

(a) Le 1^{er} janvier 2012, la société Thales Rail Signalling Solutions Inc a fusionné dans Thales Canada Inc.

2.4.1.2 SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Dénomination sociale	Siège social/ville	Nationalité	% du capital détenu par Thales	% des droits de vote détenus
Air Command Systems International SAS (ACSI)	Massy	France	50 %	50 %
Amper Programas de Eletronica Y Comunicaciones SA	Madrid	Espagne	49 %	49 %
Citylink Telecommunications Holding Ltd	Londres	Royaume-Uni	33 %	33 %
DCNS	Paris	France	35 %	35 %
Diehl Aerospace GmbH	Überlingen	Allemagne	49 %	49 %
Junghans Microtec GmbH	Dunningen-Seedorf	Allemagne	45 %	45 %
Samsung Thales Co. Ltd	Gumi-City	Corée du Sud	50 %	50 %
Sofradir SAS	Chatenay-Malabry	France	50 %	50 %
Thales Alenia Space SAS	Cannes-La-Bocca	France	67 %	67 %
Thales Alenia Space Italia SpA	Rome	Italie	67 %	67 %
Telespazio SpA	Rome	Italie	33 %	33 %
Thales-Raytheon Systems Company LLC	Fullerton	États-Unis	50 %	50 %
Thales-Raytheon Systems Company SAS	Massy	France	50 %	50 %
Trixell SAS	Moirans	France	50 %	51 %

2.4.1.3 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Dénomination sociale	Siège social/ville	Nationalité	% du capital détenu par Thales	% des droits de vote détenus
Aviation Communications & Surveillance Systems	Wilmington	États-Unis	30 %	30 %
Air Tanker Holdings Ltd	Weybridge	Royaume-Uni	13 %	13 %
Electronica SpA	Rome	Italie	33 %	33 %
ESG Elektroniksystem- und Logistik GmbH	Fürstfeldbruck	Allemagne	30 %	30 %

2.4.2 PRINCIPAUX SITES INDUSTRIELS

À fin 2012, douze sites employaient plus de 1 000 personnes et regroupaient environ 41 % des effectifs gérés⁽¹⁾ dans le monde.

Au 31 décembre 2011	Effectifs	Propriété	Surface en m ²
En France			
Bordeaux (Sud-Ouest)	2 110	Location (Le Haillan) et Propriété (Pessac)	59 000
Brest (Bretagne)	1 441	Location	55 055
Cannes (Provence)	1 965	Propriété-Location	86 000
Gennevilliers (Île-de-France)	3 481	Location	86 920
Élancourt (Île-de-France)	2 819	Location	104 980
Massy (Île-de-France)	1 081	Location	31 000
Meudon-la-forêt/Vélizy (Île-de-France - 8 sites)	4 497	Location	124 000
Rungis (Île-de-France)	1 195	Location	31 200
Toulouse (Sud-Ouest)	3 776	Propriété-Location	52 855
Au Royaume-Uni			
Crawley	1 795	Location	34 000
En Australie			
Sydney	1 135	Location	60 000
Aux Pays-Bas			
Hengelo	1 387	Propriété	100 000

(1) Cf. définition page 223.



2.5 Secteurs opérationnels et Zones Géographiques

L'organisation du Groupe se déployait, en 2012, selon une **structure matricielle à deux dimensions : les Divisions et les Zones Géographiques**⁽¹⁾.

Les Divisions étaient chargées, au niveau mondial, de définir les stratégies de marché, les priorités de la recherche et développement, de la politique produit et de la politique industrielle, dans le respect des objectifs de rentabilité à long terme fixés par le Groupe. Elles étaient regroupées au sein de deux secteurs opérationnels d'activité :

- le secteur **Défense & Sécurité**, reposant essentiellement sur une clientèle gouvernementale (Opérations Aériennes, Défense Terrestre, Systèmes de Mission de Défense, Systèmes C4I de Défense et Sécurité) ;
- le secteur **Aérospatial & Transport**, dont les clients sont majoritairement non gouvernementaux (Espace, Avionique, Systèmes de Transport).

Par ailleurs, Thales détient une participation de 35 % dans **DCNS**, consolidée en intégration proportionnelle à compter du 31 décembre 2011.

Les **Zones Géographiques** étaient chargées de la mise en œuvre de ces stratégies et politiques mondiales dans le respect des objectifs de rentabilité à court terme du Groupe, de la relation commerciale avec les clients locaux, des prises de commandes, du chiffre d'affaires et résultats des activités correspondantes. Les pays étaient regroupés en trois zones :

- la **Zone A** : États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Pays-Bas, Norvège, Corée du Sud, Australie, Europe centrale et du Nord, Asie du Nord ;
- la **Zone B** : Allemagne, Autriche, Suisse, Italie, Espagne, Singapour, Amérique latine, Europe du Sud et de l'Est, Moyen-Orient & Afrique, Asie occidentale et Asie du Sud ;
- la **France**.

2.5.1 SECTEUR DÉFENSE & SÉCURITÉ

Partenaire de longue date des forces armées, Thales les accompagne sur le terrain pour accroître leur efficacité opérationnelle tout en leur assurant la meilleure protection possible.

Les systèmes conçus par Thales servent tous les milieux : aérien, spatial, naval, terrestre et cyberspace. Ils permettent la détection, l'évaluation, la maîtrise de l'information, la prise de décision rapide et la mise en œuvre de réponses adaptées, allant jusqu'à la neutralisation des menaces, avec une fiabilité maximale. En facilitant la coordination des opérations interarmées ou en coalition, ils contribuent à la supériorité décisionnelle des forces.

Face à l'évolution des risques, la défense ne peut à elle seule contenir les nouvelles menaces que sont les trafics, le terrorisme, la criminalité organisée, les cyberattaques.

Cette convergence défense/sécurité implique de mettre en place de nouvelles solutions et technologies qui permettent notamment le partage des systèmes d'information et de communication existants, mais aussi la protection des réseaux et des infrastructures.

Le secteur Défense et Sécurité, dont la base de clientèle est essentiellement gouvernementale, regroupe les compétences de Thales dans ces différents domaines.

2.5.1.1 OPÉRATIONS AÉRIENNES

2.5.1.1.1 Présentation générale

Les systèmes et équipements proposés par Thales participent à la sécurité de l'espace aérien. Dans le domaine civil du contrôle et de la gestion du trafic aérien, l'offre de Thales s'étend des équipements d'aide à la navigation conventionnels aux radars et centres de contrôle du trafic aérien, en passant par les systèmes de surveillance et d'aide à la navigation par satellite et les solutions de gestion aéroportuaire.

Le Groupe est ainsi au centre des initiatives de modernisation du secteur, comme architecte et intégrateur de la gestion aérienne du futur, notamment dans le cadre des programmes SESAR (Single European Sky ATM Research) en Europe et NextGen aux États-Unis. Thales est ainsi le premier partenaire industriel du projet SESAR de recherche sur le ciel unique européen.

Dans le domaine militaire, Thales et Raytheon détiennent chacun 50 % de Thales Raytheon Systems (TRS), acteur international de premier rang dans la défense aérienne. Depuis sa création en 2001, TRS a vendu des radars de défense aérienne et des centres de commandement et de contrôle pour l'espace aérien militaire dans le monde entier afin d'assurer la protection et la sécurité des forces et des moyens déployés dans plus de 60 pays. TRS assure le soutien et la maintenance des solutions livrées.

En outre, Thales s'appuie sur son implantation mondiale pour assurer la proximité à ses clients et proposer des services de réparation et de rénovation, de soutien à long terme, de formation et d'assistance technique.

Par ailleurs, Thales propose l'une des gammes de radars de surface terrestres et navals les plus larges du marché, avec notamment les radars terrestres Ground Master 60, 200 et 400, le radar mobile Ground

(1) A compter du 1^{er} avril 2013, le Groupe met en place une nouvelle organisation matricielle :

- Six Activités Mondiales regroupées en 3 secteurs : Défense & Sécurité (Systèmes d'Information et de Communication Sécurisés, Systèmes Terrestres et Aériens, Systèmes de Mission de Défense), Aérospatial (Avionique, Espace) et Transport (Systèmes de Transport Terrestre) ;
- Une organisation internationale divisée entre les grands pays d'implantation du Groupe (Allemagne, Australie & Nouvelle-Zélande, Canada, États-Unis, France, Pays-Bas et Royaume-Uni), les autres pays d'Europe et le développement international.

Smarter 100, le radar de détection de mortiers Ground Alerter 10 et les radars de surveillance côtière CoastWatcher 10 et 100.

2.5.1.1.2 Position concurrentielle

L'expertise de Thales, dans tous les domaines du contrôle du trafic aérien, automatisation, navigation, surveillance, communication par satellite, est largement reconnue par les autorités mondiales de l'aviation civile. Avec plus de 40 % de l'espace aérien mondial contrôlé par TopSky-ATC, Thales détient une place de premier plan sur le marché des systèmes de contrôle aérien et des radars civils. Thales se positionne sur les nouvelles technologies non radars pour adresser le monde de la surveillance autrement.

Les autres principaux acteurs du domaine civil sont les groupes américains Lockheed Martin et Raytheon, les européens Finmeccanica (Selex) et Indra et sur certaines niches Saab, Sensis, Frequentis et ITT Exelis.

Dans le domaine militaire, les principaux concurrents de Thales sont les groupes américains Lockheed Martin, Northrop Grumman, Raytheon et en Europe Finmeccanica, EADS, BAE Systems, Indra et Saab.

2.5.1.1.3 Faits marquants 2012

Thales a partagé avec ses clients sa nouvelle stratégie produit accompagnée d'un rajeunissement de la marque pour les solutions ATM avec le lancement des TopSky-ATM solutions.

2.5.1.2 DÉFENSE TERRESTRE

2.5.1.2.1 Présentation générale

Thales conçoit, développe, fabrique, intègre et assure le support des solutions interopérables pour la surveillance, la mobilité, la protection, l'acquisition de cibles et le combat des forces terrestres : systèmes de missiles et systèmes d'armes, senseurs optroniques, véhicules protégés.

Thales propose une large gamme de systèmes d'armes avancés. Dans le domaine de la défense aérienne, Thales offre une gamme de systèmes de moyenne portée (SAMP/T), courte portée (Crotale avec VT1 et ADES) et très courte portée (STARStreak). Le Groupe est par ailleurs spécialisé dans les systèmes d'armement multirôles basés sur le nouveau missile léger multirôle (LMM). Il fait partie des grands fournisseurs européens d'autodirecteurs actifs, semi-actifs et passifs ainsi que d'unités d'armement de sécurité et de fusées de proximité. Thales est enfin un acteur majeur dans le secteur des munitions : fusées de mortier, munitions à précision métrique, systèmes de protection rapprochée de véhicules, systèmes soldat et systèmes de contrôle de zone.

Dans l'optronique, le Groupe conçoit et produit des composants, équipements et systèmes qui permettent la surveillance, la reconnaissance, la protection et la désignation d'objectifs, de jour comme de nuit, sur tout type de plate-forme terrestre, navale (à la surface et sous-marine) et aérienne pour le compte de clients des secteurs de la défense et de la sécurité basés dans le monde entier. L'expertise de Thales dans les domaines de l'optique s'applique également aux domaines commerciaux des zooms de cinéma et des lasers destinés à la recherche scientifique.

Thales a enrichi sa capacité d'innovation dans le domaine de la gestion du trafic aérien en créant un deuxième laboratoire appelé « SkyCentre » qui complète le centre d'innovation existant en Australie. Ces laboratoires permettent de mener à bien des expérimentations et le développement de nouveaux concepts, ainsi que d'associer les clients de Thales à ces développements.

Thales, en tant qu'acteur majeur du programme SESAR, a participé activement au premier vol « initial 4Dimension » effectué par Airbus entre Toulouse et Stockholm. Cette étape importante permet de valider de nouveaux concepts opérationnels visant à fluidifier les arrivées et départs dans les aéroports.

Sur le théâtre d'opérations afghan, à la suite des retours favorables sur le premier Ground Alerter 10 (GA10) livré, le déploiement de systèmes GA10 supplémentaires a continué comme prévu.

Acteur de premier plan en Europe dans le domaine des radars terrestres, Thales développe et intègre avec succès ses Ground Master 200 et Ground Smarter 100. Le Ground Master 400 (GM400) est maintenant opérationnel en Slovénie. Les acceptations usine pour les premiers radars GM400 destinés à l'Allemagne et la Finlande ont eu lieu.

Thales poursuit la fabrication de plus de 30 radars de surveillance aérienne commandés depuis 2009 et a livré des GM400 en Finlande, Estonie et Guyane française.

Thales conçoit, fabrique et assure le support de véhicules militaires blindés comme le Hawkei et le Bushmaster. Le Groupe propose des solutions performantes intégrées à tous les niveaux de la chaîne de valeur, de la fourniture de sous-systèmes à l'intégration de systèmes en passant par la conception des systèmes de mission et la maîtrise d'œuvre. Les systèmes d'architecture de véhicules disposent de fonctions « prêtes à l'emploi » standardisées pour les sous-systèmes et produits embarqués – ce qui permet d'augmenter les capacités et les performances du véhicule, tout en réduisant sa taille, son poids et la charge de travail de l'opérateur, ainsi que les coûts occasionnés pendant la durée de vie des systèmes.

Le Groupe propose également des prestations de services étendus, notamment des services de support stratégique, des systèmes d'informations logistiques et des solutions de formation, ainsi qu'un support logistique intégré pour ses propres produits et ceux d'autres fournisseurs.

2.5.1.2.2 Position concurrentielle

Thales est en Europe un acteur majeur sur les segments des systèmes de missiles et systèmes d'armes à moyenne, courte et très courte portée. Les principaux acteurs de ce domaine en Europe (MBDA) et aux États-Unis (Raytheon et Lockheed Martin) sont également les principaux clients de Thales en électronique de missile ainsi que des partenaires majeurs en systèmes d'armes.

Principal acteur européen dans l'optronique, Thales est notamment concurrencé, sur ce segment, par des fournisseurs nord-américains (Raytheon et Flir Systems). Avec Safran, l'autre acteur européen



2 ACTIVITÉS

Secteurs opérationnels et Zones Géographiques

important du domaine, Thales a créé en 2012 une société commerciale commune dénommée Optrolead, détenue à parts égales, qui assurera la commercialisation de systèmes optroniques futurs, notamment au profit des armées. La création d'Optrolead a été par ailleurs l'occasion du renforcement de la coopération des deux groupes dans la filiale commune Sofradir, société française spécialisée dans les détecteurs infrarouges, technologie au cœur des systèmes optroniques, portant la participation de Thales et Safran à 50 % chacun.

Les fonctions et équipements optroniques de Thales sont fortement intégrés aux équipements et systèmes destinés aux fantassins modernes en Europe (comme en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Norvège) et aux systèmes d'armes sur de nombreux programmes de véhicules militaires blindés dans le monde entier.

Sur le marché des véhicules blindés, le Groupe est fournisseur des gouvernements australien, britannique et néerlandais. Ce segment de marché est principalement dominé, sur le plan mondial, par BAE Systems, General Dynamics, Rheinmetall, Krauss-Maffei Wegmann (KMW) et Nexter, Thales intervenant en Europe en tant qu'intégrateur indépendant tant pour ses propres équipements que pour ceux d'autres fournisseurs au sein de systèmes de mission complexes, tels que les programmes de véhicules blindés britanniques comme Talisman, Foxhound et Warthog.

2.5.1.2.3 Faits marquants 2012

En matière de systèmes d'armes avancés, l'année 2012 a été marquée par le succès du lancement de l'offre d'équipements, systèmes et services Thales Advanced Air Defence destinée à répondre aux besoins de défense aérienne les plus complexes. Le système d'armes de moyenne portée SAMP/T est entré en service en France et STARStreak a été déployé avec succès par l'armée britannique aux Jeux olympiques de Londres de 2012. Des contrats ont été signés avec l'Armée royale thaïlandaise pour le système très courte portée STARStreak et avec le ministère de la Défense britannique pour le programme de démonstrateur de technologie RAPIDRanger. Le développement du missile léger multirôle (LMM) s'est poursuivi avec le premier tir de la variante SAL du missile.

2.5.1.3 SYSTÈMES DE MISSION DE DÉFENSE

2.5.1.3.1 Présentation générale

Thales conçoit des équipements et des systèmes de mission pour avions, hélicoptères, drones militaires, bâtiments de surface et sous-marins.

Le Groupe propose également une offre complète de services de maintien en condition opérationnelle.

2.5.1.3.2 Position concurrentielle

- **Systèmes de Combat Électroniques.** Thales produit des systèmes et équipements radar pour avions de combat, en particulier pour le Rafale et le Mirage 2000, ainsi que des systèmes de guerre

Le domaine de l'optronique a concrétisé en 2012 un investissement significatif en R&D en élargissant sa gamme de jumelles de vision nocturne et de caméras thermiques destinées aux fantassins, à la protection de véhicules et à la surveillance. Les succès commerciaux à l'export ont conforté les positions des caméras thermiques de nouvelle génération destinées aux viseurs de véhicule de combat et à la surveillance de frontières et de sites sensibles. La première tranche du développement du pod laser de désignation de nouvelle génération (PDL-NG) a été notifiée à la fin de l'année 2012 ; cette nouvelle capacité devrait être mise en service dans les forces aériennes françaises en 2018. Dans le domaine des lasers, l'université de Berkeley a pu établir un nouveau record mondial de puissance dans sa nouvelle installation de recherche fondamentale grâce au système laser Thales livré en juillet.

En matière de véhicules blindés, à la suite de la désignation du Hawkei comme choix préférentiel pour une poursuite de son développement par le ministère de la Défense australien à la fin de 2011, Thales a avancé les travaux sur le véhicule et commencé à livrer des prototypes plus performants au ministère de la Défense à la fin de 2012. Au Royaume-Uni, l'entrée en service du nouveau véhicule léger de patrouille protégé Foxhound du ministère de la Défense britannique doté de son architecture électrique et électronique fournie par Thales correspond à la première mise en œuvre d'une architecture de véhicule générique (GVA) basée sur Ethernet dans un véhicule militaire britannique.

En matière de systèmes soldat, tous les éléments du système de surveillance et d'acquisition de cible (STA) du programme de fantassin du futur à équipement et liaison intégrés (FIST) ont été admis dans les inventaires britanniques, de même qu'un système de géolocalisation pour le fantassin débarqué, tandis que Thales a lancé son fusil d'assaut F90 – une arme légère et innovante. Une variante du F90 est en cours de développement sous dénomination EF88 pour le programme d'évolution du système de fusil du ministère de la Défense australien.

Dans les explosifs et munitions, Thales a créé Australian Munitions – activité consacrée à la fourniture d'un large éventail de munitions aux combattants australiens.

électronique radar, destinés à la détection des menaces et à la protection de plate-formes navales et aéroportées. Dans ces domaines, Thales est un des principaux acteurs européens, en concurrence avec Finmeccanica, BAE Systems, Lockheed Martin, Raytheon et Northrop Grumman.

- **Systèmes de Surveillance et de Renseignement Aéroportés.** Thales élabore des solutions de patrouille et de surveillance maritime, de surveillance terrestre et aérienne ayant pour objet le recueil de renseignement d'origine électromagnétique. Embarqués à bord d'aéronefs, ces systèmes intègrent des radars de surveillance, des sous-systèmes acoustiques, des équipements de mesure électromagnétique et de liaisons de données. Fort de cette expérience, Thales conçoit également des systèmes

complets de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectifs et de reconnaissance (ISTAR⁽¹⁾) installés sur des drones. Pour les équipements, Thales est en concurrence avec les acteurs cités précédemment auxquels s'ajoutent EADS, General Atomics ou Elbit.

- **Systèmes Navals de Surface et de Lutte sous la Mer.** Dans le domaine de la lutte de surface et aérienne, l'offre de Thales couvre l'ensemble du système de combat avec l'intégration des équipements (radars, guerre électronique, senseurs infrarouge, etc.), des systèmes d'armes et des moyens de communication et de commandement. Thales participe aux grands programmes navals européens (porte-avions britanniques, frégates européennes multimitions FREMM), ainsi qu'à de nombreux programmes export. Dans le domaine de la lutte sous-marine, le Groupe propose une large gamme incluant les sonars pour sous-marins, les sonars de coque ou remorqués pour les bâtiments de surface, les sonars trempés pour aéronefs et des sonars spécifiques pour drones navals. Dans ces deux domaines, Thales est en concurrence avec Saab, Finmeccanica, BAE Systems, Atlas Elektronik, Lockheed Martin et L3Com.

2.5.1.3.3 Faits marquants 2012

- **Systèmes de Combat Électroniques.** Suite à la livraison du premier avion équipé en série du radar RBE2 à antenne active (AESA) de Thales, le Rafale est, en 2012, le seul avion de combat européen opérationnel à bénéficier de cette technologie avancée, lui procurant de nombreux avantages : une portée augmentée permettant la compatibilité de nouveaux armements

et la détection de cibles à signature réduite, une fiabilité accrue, une meilleure résolution et une résistance augmentée du radar au brouillage. Par ailleurs, le gouvernement indien a sélectionné le Rafale comme « solution préférée » pour l'achat de 126 avions de combat. Les négociations progressent entre le GIE Rafale et le ministère de la Défense indien en vue de la signature d'un éventuel contrat.

- **Systèmes de Surveillance et de Renseignement Aéroportés.** Dans le cadre du programme Meltem pour la marine turque, Thales a finalisé la livraison du standard initial de patrouille maritime, avec quatre avions entrés en service en 2012. Par ailleurs, les Emirats arabes unis ont signé l'acceptation finale du premier avion de patrouille maritime (MPA - Maritime Patrol Aircraft) destiné aux forces armées.
- **Systèmes Navals de Surface et de Lutte sous la Mer.** Le programme de frégates multimitission FREMM s'est poursuivi en 2012 avec la livraison et les essais en mer des équipements Thales des quatre premières frégates, de même que le programme de porte-avions de la classe *Queen Elisabeth* au Royaume-Uni. Les essais en mer du quatrième patrouilleur vénézuélien, ainsi que de la troisième corvette Sigma pour le Maroc se sont déroulés avec succès. Les programmes de modernisation en Indonésie et en Colombie se sont poursuivis en 2012, respectivement pour le quatrième et pour le troisième bateau. Un accord avec le ministère de la Défense britannique pour commercialiser le système de contre-mesure navale de Thales, déjà en service dans la marine britannique, a conduit au lancement du Vigile DPX, à gamme de fréquences étendues.

2.5.1.4 SYSTÈMES C4I DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

2.5.1.4.1 Présentation générale

Au cœur du continuum défense-sécurité, les activités de Systèmes C4I de Défense et de Sécurité offrent des systèmes d'information et de télécommunications, interopérables et sécurisés, pour les forces armées et la sécurité. Dans ces activités, le Groupe est présent tout au long de la chaîne de valeur : des équipements aux systèmes et aux systèmes de systèmes, en passant par le support et les services.

Ces activités se déclinent autour de cinq grands segments :

- **les Produits de Radiocommunication.** Thales conçoit des radios et solutions de communication embarquées et tactiques pour les trois milieux (terre, air et mer), des systèmes d'identification (IFF⁽²⁾) et de protection des forces ainsi que le soutien logistique et les services associés. Les solutions de Thales équipent les armées de plus de 50 pays dans le monde. Le Groupe est un des acteurs majeurs dans le développement des solutions radio logicielle, plus performantes et sécurisées et s'appuie en particulier pour l'interopérabilité sur les travaux du programme européen ESSOR (*European Secure Software Defined Radio*), mené sous pilotage de l'AED (Agence Européenne de Défense), associant la Finlande, la France, l'Espagne, l'Italie, la Pologne et la Suède ;

- **les Réseaux et Systèmes d'Infrastructures.** Assurer la sécurité, l'intégrité et la résilience des réseaux de télécommunications, d'infrastructure, déployables ou mobiles, sont des enjeux majeurs pour les services de sécurité et de défense d'un pays. Les solutions conçues par Thales – y compris le soutien logistique et les services associés – répondent aux besoins les plus exigeants. Thales propose des services allant jusqu'à l'exploitation et la gestion de réseaux sécurisés pour le compte de forces armées, y compris sur le théâtre des opérations. Ainsi, Thales opère depuis 2007 les systèmes d'information et de communication de l'ISAF⁽³⁾ en Afghanistan. En France, le Groupe opère, des phases de construction et de déploiement jusqu'à l'exploitation, le système d'information, de communication et de sûreté du nouveau site du ministère de la Défense ;
- **la Sécurité des Technologies de l'Information.** Thales est le partenaire de confiance capable de fournir la sécurisation des télécommunications, des solutions assurant la détection, l'analyse et la réaction aux cyberattaques et permettant d'assurer la sécurité, l'intégrité et l'authentification des données critiques jusqu'au niveau « secret défense ». Cette expertise a permis à Thales d'être retenu pour concevoir et développer TEOREM, le téléphone « crypté » du gouvernement français, faisant bénéficier ses utilisateurs du plus haut niveau de sécurité.

(1) En anglais Intelligence, Surveillance, Target Acquisition and Reconnaissance.

(2) Identification Friend or Foe (identification ami/ennemi).

(3) International Security Assistance Force (ISAF) ou Force internationale d'assistance et de sécurité. L'ISAF constitue la composante militaire de la coalition, sous l'égide de l'OTAN et sous mandat de l'ONU, opérant en Afghanistan depuis 2001.



2 ACTIVITÉS

Secteurs opérationnels et Zones Géographiques

Aujourd'hui de nombreuses banques et sites marchands utilisent les solutions de Thales pour sécuriser leurs transactions.

Thales exploite par ailleurs un centre opérationnel assurant la supervision 24h/24 de systèmes d'information de grandes entreprises ;

- **les Systèmes de Protection.** Thales développe des systèmes d'information de commandement et de renseignement, des systèmes de sécurité nationale (systèmes de gestion de l'identité, surveillance des frontières, etc.), ainsi que des solutions de sécurité pour les villes (sécurité urbaine) et les infrastructures critiques (protection des aéroports, des sites sensibles, des sites énergétiques). Ces solutions facilitent la prise de décision rapide en offrant à leurs utilisateurs une information pertinente, claire et immédiate sur leur environnement. Thales a ainsi développé pour la ville de Mexico le plus important système de sécurité urbaine réunissant plus de 8 000 caméras ;
- **les Systèmes d'Informations Critiques.** Pour les utilisateurs les plus exigeants, Thales conçoit, développe, intègre et fournit des services à forte valeur ajoutée autour de systèmes d'information critiques. Grâce à ses 15 centres de services informatiques et ses cinq *data centers* hautement sécurisés, Thales a la capacité de s'engager sur des niveaux de service très élevés, au plus proche de ses clients, qu'ils s'agissent d'organismes publics (gouvernements, administrations, etc.) ou de grandes entreprises (industrie, transport, aéronautique, espace, finance, etc.). Les solutions proposées permettent de répondre globalement à une large gamme de besoins dans le domaine informatique, tels que l'infogérance d'infrastructures critiques en terme de disponibilité, le développement de logiciels à haut niveau de performance et d'intégrité, la maintenance et l'évolution de solutions résilientes ou le maintien en condition de sécurité.

2.5.1.4.2 Position concurrentielle

Les concurrents de Thales varient – tant au niveau sectoriel que géographique – et diffèrent suivant le domaine d'activité.

Dans le domaine des télécommunications de défense – radiocommunications et réseaux – les concurrents sont majoritairement américains : Harris, General Dynamics, Raytheon. En Europe, Rohde & Schwarz est présent en particulier dans le domaine des communications navales et de la guerre électronique.

Dans le domaine des systèmes de protection, les concurrents de Thales sont principalement issus du secteur aéronautique & défense (Boeing, Northrop Grumman, Honeywell, EADS, etc.) ou des systèmes d'information (IBM, Siemens, etc.). Ces derniers sont également des concurrents dans le domaine de systèmes d'informations critiques.

Enfin, dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information, Thales est en concurrence avec des sociétés comme RSA ou Safenet dans le civil et EADS, Rohde & Schwarz ou Secunet dans la défense.

2.5.1.4.3 Faits marquants 2012

En France, dans le domaine des radiocommunications tactiques, la signature du contrat CONTACT marque une étape majeure pour Thales vers la nouvelle génération de radios logicielles. La réalisation du programme CONTACT lancé en 2012 permettra de disposer d'une famille de postes radio destinée à équiper la majorité des

plates-formes tactiques des armées, en remplacement des postes existants, avec des performances en adéquation avec les besoins du combat moderne (débit de communication accru, protection renforcée). Il assure ainsi une perspective d'activité long terme dans le domaine des radiocommunications tactiques, avec des premières livraisons prévues en 2018 permettant l'équipement progressif de deux brigades interarmes à l'horizon 2021.

Toujours dans le domaine de la radio logicielle, Thales est un acteur majeur en Allemagne du programme SVFuA.

En Suisse, Thales a développé et testé sur le terrain des faisceaux hertziens à haute performance, opérant dans la gamme de fréquence V. Plus de 200 faisceaux hertziens, équipés de modems haut débit, sont aujourd'hui en service.

Dans le domaine des communications aéronautiques, Thales continue à étendre son offre avec un nouveau terminal Satcom aéroporté haut débit déjà choisi par un client du Moyen-Orient. De plus, le nouveau terminal haut débit de Thales, destiné à faciliter l'interopérabilité entre les systèmes de surveillance aéroportés de l'OTAN, a passé avec succès les tests de certification JTIC au standard 7085. Associés, ces deux nouveaux produits offriront des solutions innovantes en matière de communications pour les drones, un secteur en croissance.

En matière de sécurité, Thales a achevé avec succès en Australie la première phase du programme NGD (*Next Generation Desktop*) du ministère de la Défense, qui permet aux utilisateurs finaux d'opérer dans un environnement de sécurité multi-niveaux, en utilisant un ordinateur de bureau de dernière technologie.

Pour le compte du ministère français de l'Intérieur, Thales a poursuivi la mise en service des stations BioNET en Europe (Royaume-Uni), en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie) et au Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Koweït). Ces livraisons constituent un premier pas vers la généralisation de ce système BioNET qui permet l'acquisition des données biométriques des demandeurs de visas Schengen.

Thales a dépassé en 2012 le seuil des 10 000 téléphones TEOREM fabriqués pour l'usage des communications personnelles hautement sécurisées de l'administration française. Par ailleurs, le Groupe a lancé cette année TEOPAD, sa solution innovante de sécurisation compatible avec les smartphones et tablettes fonctionnant sous Android dans l'environnement d'entreprise. TEOPAD offre la possibilité de créer un espace sécurisé permettant d'accueillir et d'utiliser les applications de l'entreprise.

Plusieurs annonces importantes ont été faites par Thales dans le domaine des systèmes de chiffrement avec notamment le lancement de produits clés pour compléter la gamme de produits payShield, l'intégration de modules de sécurité matérielle nShield dans des solutions Microsoft Windows : SQL Database (protection des clés de chiffrement) et Active Directory (protection des certificats utilisateurs). Thales a également obtenu les certifications FIPS 140-2 niveau 2 pour KeyAuthority et du National Institute of Information Technology au Brésil pour les équipements nShield.

Capitalisant sur son expertise dans la sécurisation des systèmes d'information, Thales a créé la société Cloudwatt en septembre 2012 avec Orange Participations et la Caisse des Dépôts et des Consignations. Cloudwatt a pour objectif d'offrir aux entreprises, ainsi qu'aux acteurs publics, une infrastructure compétitive de *cloud computing*. Thales fournit à Cloudwatt ses solutions, ses compétences et ses services dans le domaine « sécurité, confiance et gestion de la vie privée ».

2.5.2 SECTEUR AÉROSPATIAL & TRANSPORT

Grâce à sa maîtrise des technologies les plus sophistiquées et des grands systèmes logiciels, Thales aide les opérateurs à améliorer l'efficacité, la fiabilité et la sûreté des échanges et des transports.

En s'appuyant sur sa maîtrise des systèmes développés pour des clients gouvernementaux, Thales a mis en œuvre des solutions technologiques innovantes afin d'améliorer la sécurité des personnes et des transports :

- dans les transports terrestres, les centres de contrôle opérationnels des réseaux ferroviaires, les systèmes de billettique, la signalisation des réseaux urbains et grandes lignes ;

- dans le transport aérien où Thales est le fournisseur de référence de systèmes avioniques et de cabine des grands constructeurs et développe des simulateurs de vols pour avions militaires, hélicoptères civils et militaires, etc. ;
- dans les systèmes de navigation (Egnos et Galileo).

Enfin, Thales est un acteur de référence dans le secteur spatial, tant dans le domaine des télécommunications (civil, militaire ou dual) que d'observation.

Le secteur Aérospatial & Transport, dont la base de clientèle est essentiellement non-gouvernementale, regroupe les compétences de Thales dans ces différents domaines.

2.5.2.1 ESPACE

2.5.2.1.1 Présentation générale

Les activités de Thales dans le domaine spatial sont regroupées au sein de Thales Alenia Space, société commune de Thales (67 %) et de Finmeccanica (33 %) fournissant des solutions par satellites et des infrastructures orbitales. Présente en France, en Italie, en Espagne, en Belgique, en Allemagne et aux États-Unis, la société est l'une des références mondiales dans les domaines des télécommunications, de la navigation, de l'exploration de l'univers et de l'observation de la Terre.

Dans le domaine des télécommunications, Thales Alenia Space est présent sur le marché commercial avec son offre de satellites géostationnaires Spacebus mais aussi en fournissant des charges utiles pour d'autres grands maîtres d'œuvre du secteur, ainsi que des équipements. La société est également le fournisseur de référence du marché des constellations civiles en orbite basse (Globalstar, Iridium Next, O3b).

Dans le domaine militaire, la société s'illustre dans la conception et la réalisation de systèmes de télécommunications hautement sécurisés ainsi que de systèmes et charges utiles optiques et radars à haute résolution. Elle propose des segments spatiaux et sols de télécom (Syracuse, Sicral, Comsat-BW) ou d'observation militaire (Helios, Pleiades, CSO – suite de Helios, SAR-LUPE) ainsi que des systèmes duaux, civils et militaires (Cosmo-Skymed, Athena-Fidus, Yahsat). La société est notamment au cœur de la coopération franco-italienne avec les programmes Sicral et Athena Fidus.

Thales Alenia Space est par ailleurs un acteur majeur dans les missions d'observation de la Terre ou scientifiques.

Depuis trois décennies, l'Agence spatiale européenne (ESA) et Eumetsat ont attribué à Thales Alenia Space la maîtrise d'œuvre des programmes de satellites météorologiques en Europe (les 3 générations de satellites Meteosat) ainsi que les missions dédiées à l'environnement dans le cadre de GMES (programmes Sentinel) ou à l'altimétrie spatiale (Siral sur CryoSat, Poseidon sur Jason). Cette filière altimétrique est aujourd'hui une référence à l'export en Chine, en Russie et aux États-Unis (SADKO, SWIM, GFO-RA).

Pour les missions scientifiques, la société a développé avec le support du CNES la plateforme multission Proteus (classe 500 à 700 kg) qui a fait ses preuves dans les missions SMOS, Jason Corot ou Calipso. Elle a aussi été maître d'œuvre de la mission

Herschel-Planck pour le compte de l'ESA et dirige le programme Exomars. Au sol, elle déploie les antennes de radioastronomie sur le plateau d'Atacama au Chili dans le cadre du programme ALMA pour l'European Southern Observatory.

Fort de ces compétences, la société se positionne aujourd'hui sur les problématiques de mesures des gaz à effet de serre en développant des technologies de sondage atmosphérique dérivées de l'instrument IASI (réalisé pour Eumetsat pour son programme de météorologie en orbite basse).

Thales Alenia Space est aussi à l'origine de la navigation par satellite en Europe avec la maîtrise d'œuvre d'Egnos, le précurseur de Galileo et joue un rôle central dans son évolution avec le support système de Galileo et l'implication dans la phase de Validation en Orbite (IOV) avec les quatre premiers satellites de la constellation lancés, mais surtout avec la réalisation du Segment Sol de Mission (GMS) de la constellation complète.

Dans le domaine du vol habité, Thales Alenia Space est un contributeur majeur à l'ISS (Station Spatiale Internationale) avec la fourniture de plus de 50 % de son volume pressurisé (Node 2 et 3, MPLM, Cupola, PMM) et a une forte implication dans les véhicules ATV (*Automated Transfer Vehicle*) pour l'ESA et Cygnus pour la NASA qui assureront le réapprovisionnement de l'ISS dans les prochaines années. De plus la société développe le démonstrateur de rentrée atmosphérique IXV pour l'ESA.

Enfin, Thales Alenia Space contribue à la politique européenne d'accès à l'espace à travers la fourniture de l'électronique embarquée à bord de la fusée Ariane et du système embarqué de sauvegarde pour Soyuz en Guyane.

2.5.2.1.2 Position concurrentielle

Le marché des satellites est un marché très fortement concurrentiel. Dans le domaine des satellites commerciaux, les principaux concurrents de Thales Alenia Space sont MDA (Loral), EADS (Astrium), Orbital Sciences Corporation, Boeing et Lockheed Martin. D'autres industriels internationaux (russe, chinois, indien, etc.) entrent sur le marché commercial avec des solutions compétitives concernant les petits satellites géostationnaires (entrée de gamme).

Dans le domaine institutionnel, les principaux concurrents européens sont EADS (Astrium) et OHB.



2 ACTIVITÉS

Secteurs opérationnels et Zones Géographiques

2.5.2.1.3 Faits marquants 2012

Dans le domaine des systèmes satellitaires, le satellite Yahsat 1B, construit en comatrise d'œuvre Thales Alenia Space, a été lancé avec succès en avril 2012. Le système Yahsat fournit une infrastructure de télécommunications pleinement sécurisée pour les militaires des Émirats arabes unis et offre également aux opérateurs commerciaux des solutions innovantes pour la télédiffusion, les dorsales Internet par satellite, les réseaux numériques d'affaires et d'autres services technologiques de pointe. Le satellite Yahsat 1A avait été lancé en 2011.

Dans le domaine des constellations, les deux derniers satellites Galileo-IOV, intégrés par Thales Alenia Space, ont été lancés avec un lanceur Soyouz depuis la Guyane en octobre.

Dans le domaine des transports spatiaux, Thales Alenia Space a livré le quatrième module de fret de l'ATV (*Automated Transfer Vehicle*) pour le compte de l'Agence spatiale européenne. Le troisième ATV quant à lui a été lancé avec succès en mars 2012. La société est responsable des modules pressurisés pour les cinq ATV, illustrant le rôle essentiel de l'Europe dans l'exploitation de la Station spatiale internationale.

Dans le domaine de la météorologie, le satellite MSG3 (Météosat Seconde Génération troisième modèle) a été lancé avec succès en juillet 2012 alors que METOP-B (Météorologie polaire) a rejoint son orbite en septembre avec à son bord l'instrument IASI (interféromètre sondeur) construit par Thales Alenia Space. La société est maître d'œuvre des satellites météorologiques européens depuis plus de 30 ans et a développé une excellence mondialement reconnue dans les instruments de climatologie.

Dans le domaine des télécommunications, le satellite 21B pour l'opérateur européen Eutelsat a été lancé avec succès en novembre 2012 et Thales Alenia Space a procédé au sauvetage réussi du satellite Yamal 402 qui avait été éjecté sur une mauvaise orbite de transfert par le lanceur. Le satellite est aujourd'hui opérationnel pour le client russe Gazprom Space.

Dans le domaine de la science, la coopération entre l'ESA (Agence spatiale européenne) et Roscosmos (Agence spatiale fédérale russe) concernant le programme Exomars d'exploration de la planète rouge, pour lequel Thales Alenia Space est maître d'œuvre, a définitivement été adoptée par les représentants des États membres de l'ESA le 19 novembre 2012, permettant ainsi la poursuite de ce programme.

2.5.2.2 AVIONIQUE

2.5.2.2.1 Présentation générale

Thales réalise des systèmes d'avionique de vol, des équipements et des systèmes de cabine passagers ainsi que des simulateurs de vol pour hélicoptères et tout type d'avions militaires. Le Groupe propose également des sous-systèmes d'hyperfréquence et d'imagerie.

La gamme des équipements et systèmes d'avionique de vol recouvre les systèmes électroniques de bord, jusqu'aux viseurs de casque, pour assurer la navigation et le pilotage de l'appareil, pour des avions et hélicoptères civils et militaires.

Thales intervient également comme fournisseur d'équipements de génération électrique et de conversion de puissance.

Sur le marché des systèmes de cabine, l'offre de Thales se concentre sur le segment du multimédia de bord. Par ailleurs, le Groupe propose des ensembles habillage et des modules équipage et aération de cabines d'avions de ligne par le biais de la coentreprise Diehl Aircabin⁽¹⁾ et des systèmes de servitude et d'éclairage de cabine par le biais de Diehl Aerospace.

Dans le domaine de la simulation et de la formation, Thales fournit les simulateurs de vol de plusieurs programmes de défense européens et assure la formation de pilotes, en particulier d'hélicoptères, à travers la coentreprise Helisim.

Les sous-systèmes d'hyperfréquence (tubes et amplificateurs de puissance) sont destinés au marché spatial et de la défense, ainsi qu'à certaines applications de télécommunication ou industrielles civiles, tandis que les sous-systèmes d'imagerie visent le marché de la radiologie médicale.

2.5.2.2.2 Position concurrentielle

Comptant parmi les acteurs principaux du marché de l'avionique de vol, Thales est fournisseur auprès des aviateurs civils et militaires Agusta-Westland, Airbus, Airbus Military, ATR, Bell, Boeing, Bombardier, Dassault Aviation, Embraer, Eurocopter, Gulfstream, NHIndustries, Sikorsky ou encore Sukhoi. Les autres principaux acteurs du domaine sont Honeywell et Rockwell Collins.

Sur le segment des systèmes de cabine passagers, Thales est l'un des deux principaux acteurs avec la société Panasonic Avionics.

La concurrence est multiple sur le marché des solutions de simulation, avec des sociétés de défense américaines comme Lockheed Martin et Raytheon ou encore L3Com.

Dans le domaine des sous-systèmes d'hyperfréquence et d'imagerie, Thales maintient ses positions de premier plan sur les marchés mondiaux.

2.5.2.2.3 Faits marquants 2012

L'année 2012 a été marquée par plusieurs certifications, notamment celles par l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (EASA) du SSJ100 de Sukhoi, de l'ATR 72-600 équipé d'un cockpit modifié – avec l'ajout de fonctions opérationnelles pour le pilote telles que la gestion automatique des procédures liées aux alertes et la navigation aéroportuaire – et de l'ATR 42-600. Ces avions sont tous dotés de suites avioniques conçues par Thales, tout comme l'hélicoptère S-76D de Sikorsky, qui a obtenu sa certification de la FAA (Federal Aviation Administration). La FAA a également attribué son certificat de type au biréacteur d'affaires G650 de Gulfstream, pour lequel Thales contribue en fournissant le calculateur des commandes de vol électriques trois axes.

(1) La participation de Thales dans Diehl Aircabin (49 %) a été cédée au groupe Diehl le 20 décembre 2012.

Dans le programme A350 XWB d'Airbus, les différents systèmes Thales ont fonctionné conformément aux attentes de l'avionneur lors de la mise sous tension du premier prototype. Cette mise sous tension du cockpit permettra le contrôle de la plupart des systèmes en amont des premiers essais en vol.

Le ministère de la Défense britannique a validé l'entrée en service des hélicoptères Chinook modernisés dans le cadre du projet Julius. Thales fournit notamment la suite de visualisations de cockpit TopDeck (CDS, *Cockpit Display System*) et le système avionique de mission (MAS, *Mission Avionics System*). Également au Royaume-Uni, le vol inaugural de Voyager 1, le premier A330-200 modifié du programme de ravitailleurs multirôles de la Royal Air Force (RAF) a marqué le début du service FSTA (*Future Strategic Tanker Aircraft*) en 2012.

Dans le domaine du multimédia de cabine, Thales a lancé son offre de *streaming* sans fil TopSeries AVA. En Chine, une coentreprise a été créée avec China Electronics Technology Avionics Co., Ltd. afin d'assurer l'intégration des systèmes TopSeries de multimédia de

cabine à bord des futurs C919 de COMAC⁽¹⁾. Thales a inauguré à l'aéroport de Londres Heathrow de nouveaux locaux de « proximité » dédiés à la maintenance et à la réparation des systèmes multimédia opérés par British Airways, entre autres compagnies aériennes.

Thales a livré six simulateurs d'hélicoptères en France, Suisse, Australie, et à Singapour, dont les trois premiers simulateurs de nouvelle génération de la gamme « Reality H ».

Le démonstrateur de cockpit ODICIS (*One Display for a Cockpit Interactive Solution*), qui décline un concept de système de visualisation sur écran unique tactile, a reçu le label « Janus de la prospective » de l'Institut Français du Design. Sa configuration, adaptable aussi bien sur un avion civil que sur un avion militaire ou encore un hélicoptère, offre une plus grande liberté pour exploiter l'espace d'affichage et profiter d'une surface complètement tactile. ODICIS a également évolué pour intégrer de nouvelles fonctionnalités en ligne avec les exigences des programmes SESAR⁽²⁾/NextGen⁽³⁾ et Clean Sky⁽⁴⁾. Thales est parmi les acteurs leaders sur ce dernier, dont la nouvelle phase, Clean Sky 2, a été officialisée en 2012.

2.5.2.3 SYSTÈMES DE TRANSPORT

2.5.2.3.1 Présentation générale

Thales propose aux opérateurs et gestionnaires d'infrastructures de transport des systèmes et services pour exploiter au mieux leurs investissements en optimisant leur performance opérationnelle, en offrant de meilleurs services aux passagers et en maîtrisant la complexité croissante des systèmes de transport. Les solutions Thales permettent d'accroître la capacité des infrastructures de transport et d'acheminer les voyageurs et les marchandises en toute sécurité, rapidement et au meilleur coût.

Le Groupe est ainsi l'un des tous premiers acteurs mondiaux des systèmes de signalisation ferroviaire, de contrôle et de supervision pour les réseaux de transports urbains et grandes lignes. Le Groupe est également présent sur le segment de la billettique et des péages.

En signalisation ferroviaire, l'offre Thales couvre les besoins de trafic « longue distance », qu'il soit conventionnel ou à haute vitesse, ainsi que ceux des réseaux urbains : métros, tramways et trains suburbains.

Dans le domaine de la supervision et des communications, Thales capitalise sur son savoir-faire en matière de systèmes d'information critiques pour proposer aux opérateurs de réseaux de transport des solutions intégrées. Ils peuvent ainsi superviser et contrôler efficacement leurs opérations critiques (du trafic à la gestion de l'alimentation électrique et des communications) et mettre en œuvre des solutions performantes pour satisfaire leurs passagers en offrant une plus grande qualité de service tout en contribuant à renforcer leur sécurité, ainsi que celle du personnel et des infrastructures.

Thales est aussi un acteur mondial des solutions et services de collecte des paiements auprès des passagers, notamment pour les

opérateurs de transports publics, mais également dans le domaine routier (péages, parcs de stationnement).

2.5.2.3.2 Position concurrentielle

Thales couvre le marché du transport terrestre avec une offre structurée autour de systèmes et de services dédiés à l'exploitation, la sécurité et la sûreté des infrastructures ferroviaires et routières. Par son positionnement, Thales se démarque de ses concurrents « généralistes » qui proposent une gamme dominée par le matériel roulant, mais aussi des acteurs spécialisés dans un seul domaine. Ses capacités clés font de Thales un acteur majeur reconnu avec des positions fortes sur ses marchés.

Le panorama concurrentiel varie largement suivant les segments du marché du transport terrestre visé par Thales. Dans le domaine de la signalisation, Thales est l'un des principaux acteurs du marché et compte parmi ses concurrents Siemens, Alstom, Ansaldo STS, Bombardier, GE Transportation et Invensys Rail. Concernant la supervision et la communication, les grands acteurs généralistes sont également présents, auxquels s'ajoutent des acteurs plus spécialisés tels que HollySys, Indra, STE et Telvent. Pour la billettique, les concurrents sont Cubic, Parkeon, Xerox et Vix.

2.5.2.3.3 Faits marquants 2012

En 2012, Thales a livré des projets majeurs tels que la nouvelle ligne de métro Kadiköy-Kartal à Istanbul. Équipée de systèmes de signalisation SelTrac CBTC et de communication et supervision intégrés, cette ligne transporte 700 000 passagers chaque jour.

(1) Commercial Aircraft Corporation of China.

(2) SESAR (Single European Sky ATM Research) : programme visant à fournir à l'Europe des systèmes performants de gestion du trafic aérien afin de moderniser les systèmes actuels dans le cadre du programme Ciel Unique ou SES (Single European Sky)

(3) Le projet NextGen est l'équivalent américain de SESAR en Europe.

(4) Partenariat européen de coopération entre le secteur public et le secteur privé dont le but est de développer un ensemble de technologies nécessaires pour « un système aérien propre, innovant et concurrentiel ».



2 ACTIVITÉS

Secteurs opérationnels et Zones Géographiques

En Chine, l'extension de la ligne 9 du métro de Shanghai avec trois nouvelles stations a été mise en service avec le système SelTrac CBTC Thales.

En Angleterre, pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Londres, les systèmes de signalisation SelTrac CBTC ont prouvé leur fiabilité et leur capacité à gérer des montées en charge exceptionnelles. Les lignes qui desservent les sites olympiques, telles que la ligne Jubilee Line (+ 30 % de trafic) et la ligne DLR (+ 100 % de trafic), ont parfaitement fonctionné à la satisfaction des passagers et des autorités publiques londonniennes.

En Corée du Sud, Thales a équipé deux lignes de trains avec la technologie ETCS : la ligne Gyeongchun au nord-est de Séoul et la ligne Jeolla au sud du pays. Cette modernisation a porté la vitesse de pointe à 200 km/h au lieu de 80 km/h précédemment, tout en augmentant la fréquence des trains. À noter que ces deux projets ont été menés à bien dans des délais très courts, respectivement 18 et 7 mois.

En Nouvelle-Zélande, Thales a livré le nouveau système billettique multimodal et multiopérateurs pour le réseau ferroviaire et les ferries de la ville d'Auckland.

En Espagne, à Madrid, un nouveau tunnel reliant les deux principales gares de la ville, Atocha et Chamartín, est désormais en service. Cette ligne suburbaine contrôlée par le système ETCS niveau 1 de Thales bénéficie d'une sûreté de fonctionnement optimale et de fréquences de trains rapprochées. Il s'agit de la première application en Europe de la norme ERTMS sur un réseau suburbain à forte densité.

En Autriche, OBB a mis en service la section à grande vitesse Vienne-St. Pölten. Les trains équipés de la solution Altrac ETCS niveau 2 circulent désormais à 250 km/h et permettent une meilleure desserte passagers et des capacités de fret accrues.

En France, les postes de commande centralisés (PCC) des lignes 12 et 5 du réseau RATP ont été mis en service. Ces PCC consolident, en temps réel, toutes les informations d'exploitation et de sécurité et adaptent la fréquence et l'espacement des rames du métro de ces lignes.

En Europe, Thales a livré ou modernisé des systèmes d'enclenchement électroniques, notamment en Suisse pour l'opérateur SBB, en Allemagne pour Deutsche Bahn, en Autriche pour OBB, en Espagne pour ADIF, en Turquie pour TCDD, en Pologne pour PKP-PLK et en France pour RFF.

Dans le domaine de la billettique, Thales a lancé la « Gate du futur » qui représente la toute nouvelle génération de portillons d'accès. Compacte et d'un faible encombrement au sol, elle intègre les dernières technologies telles qu'une caméra 3D qui supervise avec précision le flux des passagers et permet ainsi de limiter la fraude tout en accélérant le passage des usagers. Autre innovation, de nouveaux portillons de métro et valideurs de bus équipés du lecteur OR 500 ; ces équipements lisent les principaux titres de transport sans contact et acceptent les cartes bancaires. L'OR 500 figure parmi les lecteurs les plus sûrs du marché et garantit un haut niveau de protection des échanges de données et du matériel à l'intérieur du système.

2.5.3 DCNS

Thales détient une participation minoritaire dans DCNS. Cette participation est consolidée en intégration proportionnelle à 35 % depuis le 31 décembre 2011, suite à l'acquisition de 10 % supplémentaires conférant à Thales le pouvoir de participer

conjointement avec l'État français à la gouvernance de la société. De plus amples informations sur le groupe DCNS sont disponibles sur le site internet www.dcnsgroup.com.

2.5.3.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Parmi les leaders mondiaux du naval de défense et un innovateur dans l'énergie, DCNS conçoit, réalise et maintient en service des sous-marins et des navires de surface ainsi que les systèmes et infrastructures associés. Le Groupe fournit également des services pour les chantiers et bases navals. DCNS propose également un large panel de solutions dans l'énergie nucléaire civile et les énergies marines renouvelables.

En réponse aux besoins spécifiques de ses clients et prospects, DCNS propose ainsi :

- des systèmes navals de surface tels que les frégates multimissions FREMM, les frégates anti-aériennes Horizon, la gamme de corvettes Gowind®, les bâtiments de projection et de commandement (BPC), sans compter les futurs systèmes de guerre des mines ou encore les drones ;
- des sous-marins tels que les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins type Le Triomphant, les sous-marins nucléaires d'attaque

Barracuda, ou encore les sous-marins conventionnels Scorpène® et Andrastra® ;

- des services incluant la maintenance avec garantie de disponibilité, la modernisation et le soutien des navires armés ;
- des armes sous-marines comme les torpilles légères MU90, les torpilles lourdes F21 et les systèmes de protection anti-torpilles contrato ;
- des simulateurs destinés à la formation et l'entraînement des équipages des marines ;
- des prestations de conception, de réalisation ou de maintenance d'équipements destinés aux centrales nucléaires civiles ;
- des solutions innovantes dans le domaine des énergies marines renouvelables comme les éoliennes flottantes, les hydroliennes, les centrales d'énergie thermique des mers ou les houlomoteurs.

2.5.3.2 POSITION CONCURRENTIELLE

DCNS se positionne sur trois marchés :

- le naval de défense (construction neuve et services). DCNS dispose d'une gamme de produits performants et d'une offre de services personnalisés correspondant aux nouveaux besoins de défense et sécurité exprimés par les marines du monde entier. Sur ce marché mondial, les principaux concurrents sont notamment TKMS, Navantia, Fincantieri, et pour les services Babcock ;

- le nucléaire civil. Dans ce marché en plein développement, DCNS se positionne à la fois comme maître d'œuvre de sous-ensembles, comme fournisseur d'équipements et comme prestataire de services ;
- les énergies marines renouvelables. DCNS compte jouer un rôle significatif dans ce marché naissant et prometteur en investissant dans la recherche et le développement ainsi que dans la réalisation de démonstrateurs et de prototypes. DCNS a créé un incubateur à Brest afin de développer ses activités dans ce domaine.

2.5.3.3 FAITS MARQUANTS 2012

Dans les activités **Systèmes navals de surface**, DCNS, en collaboration avec STX France, a livré le BPC Dixmude à la Direction Générale de l'Armement (DGA) avec trois mois d'avance et a lancé la construction de deux BPC pour la Russie. Dans le domaine des frégates, DCNS a livré la FREMM Aquitaine à la Marine nationale après avoir mené avec succès les essais (missiles de croisière navals, torpilles, appontage d'hélicoptères, etc.), tandis que la FREMM Normandie a été mise à l'eau. Dans le domaine des patrouilleurs, DCNS a livré les quatrième et cinquième patrouilleurs Skjold à la Marine norvégienne et a engrangé une commande pour la modernisation d'un système de combat, tandis que les premières opérations du patrouilleur hauturier Gowind® *L'Adroit* ont été couronnées de succès. DCNS, en collaboration avec STX France, a remporté le marché des études techniques et de levées de risques des futurs bâtiments militaires de la flotte logistique de la Marine nationale. Enfin, DCNS et le chantier naval Piriou ont engagé des négociations exclusives afin de créer une joint-venture dans le domaine des navires aux standards civils destinés à l'action de l'État en mer.

Dans les activités **Sous-marins**, les programmes industriels de DCNS au Brésil, en France et en Inde progressent de manière satisfaisante. Parmi les jalons principaux du programme de sous-marin nucléaire d'attaque Barracuda pour la Marine nationale, le premier module chaufferie a été livré et embarqué en conformité dans son compartiment. La plate-forme d'intégration système de combat a été mise en service marquant ainsi le passage de la phase de conception du système de combat à celle de l'intégration fonctionnelle. Au Brésil, DCNS apporte son expertise pour la définition de la base navale et des infrastructures nécessaires à la construction et à l'entretien de quatre sous-marins Scorpène® en transfert de technologie. En Inde,

Mazagon Dock Limited (MDL) est en train de construire six sous-marins Scorpène® dans le cadre d'un transfert de technologie de DCNS. Dans le même temps, DCNS India, la filiale du Groupe DCNS à Mumbai, sélectionne des partenaires indiens en vue de la production locale de l'équipement du Scorpène®. Le premier sous-marin Scorpène® doit être lancé à la fin 2013 et mis en service en 2015. Le dernier doit être mis en service en 2018.

Dans les activités **Services**, DCNS conduit le programme de travaux de maintenance de longue durée et d'adaptation des sous-marins lanceurs d'engins (SNLE) aux missiles M51. Le SNLE Vigilant a été transféré de Brest vers l'Île Longue où les équipes DCNS achèvent l'adaptation au missile M51. La durée totale des travaux sur chaque sous-marin est estimée à près de 30 mois. De nouveaux contrats ont été signés au cours de l'année 2012, dont le contrat d'entretien des frégates de surveillance basées outre-mer en collaboration avec STX France, le contrat d'entretien des frégates Horizon de la Marine nationale. Par ailleurs, DCNS a été sélectionné par EDF pour la construction d'une centrale de production d'électricité à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Dans les activités **Énergies marines renouvelables**, DCNS a installé le premier prototype à terre d'énergie thermique des mers à La Réunion. DCNS a également annoncé l'intention de prendre le contrôle majoritaire d'OpenHydro, société technologique irlandaise parmi les plus innovantes.

Dans les activités **Nucléaire civil**, DCNS conduit les projets déjà engagés, notamment comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour EDF et le développement de contrats d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction pour le compte du CEA sur le site de Cadarache (réacteur Jules Horowitz).

2.5.4 ZONE A ⁽¹⁾

(Chiffre d'affaires en M€)

		Royaume-Uni	États-Unis	Australie	Pays-Bas	Canada	Autres	Total
2012	Chiffre d'affaires par destination	1 570	1 150	698	189	250	968	4 824
	Chiffre d'affaires par origine	1 645	994	766	332	276	311	4 324
	Effectifs consolidés	7 096	2 249	3 185	1 906	1 250	1 561	17 247
2011	Chiffre d'affaires par destination	1 492	1 050	643	193	219	1 001	4 598
	Chiffre d'affaires par origine	1 627	870	716	402	272	316	4 203
	Effectifs consolidés	7 569	2 228	3 144	2 007	1 287	1 519	17 754

(1) Hors DCNS.



2 ACTIVITÉS

Secteurs opérationnels et Zones Géographiques

2.5.4.1 AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE

Thales emploie environ 3 300⁽¹⁾ collaborateurs en Australie et Nouvelle-Zélande. Le Groupe est l'un des partenaires de confiance de l'Australian Defence Force (ADF), l'armée australienne, ainsi que des secteurs public et privé, notamment dans l'aéronautique et le transport.

En 2012 l'ADF a commandé 214 nouveaux véhicules blindés Bushmaster supplémentaires et a sélectionné comme choix préférentiel le nouveau véhicule blindé léger Hawkei pour remplacer

près de 1 300 Land Rover. Thales a lancé son nouveau fusil d'assaut F90 et créé en août Australian Munitions, une activité consacrée à la fourniture d'un large éventail de munitions aux combattants australiens.

En octobre, Thales a inauguré à Auckland un nouveau système de billettique intégrée pour les trains de banlieue. Le système a été lancé pour les ferries d'Auckland fin novembre 2012.

2.5.4.2 CANADA

Thales emploie près de 1 300⁽¹⁾ personnes au Canada dans les secteurs de la défense, de la sécurité, de l'aéronautique et du transport.

Les succès commerciaux domestiques dans la signalisation ferroviaire urbaine comptent le projet de train léger sur rail d'Ottawa, alors que l'exportation bénéficie d'un deuxième projet au Brésil avec le monorail de Manaus, de la ligne NSEW du métro de Singapour, de la ligne Ampang de Kuala Lumpur et de la navette automatisée de l'aéroport de Hong Kong.

Dans la Défense, Thales a remporté un contrat de technologie optronique non refroidie pour moderniser les véhicules de combat LAV III de l'armée canadienne. Le Groupe a également renouvelé son contrat en tant que fournisseur du système de commandement et de contrôle de l'armée canadienne au travers de la prorogation du contrat de support logiciel du commandement terrestre.

Thales a ouvert en novembre 2012 un nouveau centre de recherche et développement au Parc Technologique de la ville de Québec, son cinquième dans le monde et le premier en Amérique du Nord.

2.5.4.3 PAYS-BAS

Thales emploie un peu plus de 1 900⁽¹⁾ collaborateurs hautement qualifiés aux Pays-Bas et travaille pour le marché de la défense, tant au niveau national qu'international, en bénéficiant de capacités particulièrement fortes dans le secteur naval à l'exportation.

Thales a développé une gamme de mâts intégrés de capteurs pour navires militaires ; en 2012 le premier de ces « I-Masts » a été intégré aux nouveaux patrouilleurs de haute mer de la Marine royale néerlandaise.

Le ministère de la Défense néerlandais a signé un contrat avec Thales pour moderniser le radar de surveillance SMART-L de ses quatre frégates de commandement de défense aérienne destiné à fournir une capacité d'alerte rapide de défense antimissile balistique.

En juillet 2012, Thales et le chantier naval singapourien ST Marine ont signé un contrat pour la livraison et l'installation de senseurs et d'un système de gestion de combat destiné à être installé sur les quatre patrouilleurs de classe Al-Ofouq qui seront construits pour le sultanat d'Oman.

2.5.4.4 ROYAUME-UNI

Thales emploie près de 7 100⁽¹⁾ collaborateurs au Royaume-Uni dans les secteurs de l'aéronautique, de la défense, des systèmes de sécurité et de transport, pour les besoins de clients gouvernementaux et commerciaux.

Pendant les Jeux olympiques et paralympiques 2012 de Londres, le système de signalisation SelTrac de Thales a participé au transport d'un nombre record de passagers sur la ligne Jubilee du métro de Londres et sur le métro léger des Docklands (DLR), tandis que le système de missile STARStreak de Thales constituait une pierre angulaire du plan de sécurité aérienne de l'armée britannique.

Le système Watchkeeper de Thales a représenté un pilier essentiel de la coopération anglo-française en matière de défense annoncée en 2012, le gouvernement français ayant confirmé son intérêt pour

une collaboration avec le Royaume-Uni en vue de développer le système de drone (UAS).

En juillet 2012, Thales a remporté un contrat de fourniture à l'armée de l'air britannique d'un simulateur de vol FFS (*Full-Flight Simulator*) destiné à l'avion de transport A400M. Trois autres simulateurs FFS A400M doivent être livrés aux centres d'entraînement français, allemand et espagnol.

En novembre, Thales a signé un contrat pour fournir le système STARStreak à l'armée royale thaïlandaise.

En matière de transport, Network Rail a sélectionné Thales pour livrer un prototype de système de gestion de trafic (TMS). Le prototype puisera dans l'expertise globale de Thales dans les TMS et devrait être achevé d'ici à la fin 2013.

(1) En effectifs gérés, cf pages 223 et suivantes sur la politique d'emploi au sein du Groupe.

2.5.4.5 ÉTATS-UNIS

Aux États-Unis, Thales compte 19 implantations principales dans 13 États, employant près de 1 900⁽¹⁾ collaborateurs, et trois coentreprises : Thales Raytheon Systems pour les systèmes radar, ACSS avec L-3 pour les systèmes d'avionique de sécurité et *Advanced Acoustic Concepts*, une coentreprise avec DRS Technologies pour les systèmes de sonar.

Les activités cœur de cible du Groupe aux États-Unis sont l'industrie navale, les forces terrestres, l'aviation commerciale et militaire, la sécurité, le transport et l'espace.

Aux termes de l'accord signé en décembre 2011, Thales a finalisé en avril 2012 l'acquisition de Tampa Microwave, une entreprise spécialisée dans les terminaux de communication tactique par satellite (SATCOM) et les produits connexes pour les clients gouvernementaux et privés.

En novembre 2012, Thales a annoncé la signature d'un accord définitif portant sur l'acquisition des activités de viseurs de casque (HMD) et de suivi de mouvement de Gentex Corporation. Dénommé

« Visionix », ce groupe d'activités conçoit, développe et fournit des technologies de HMD, de suivi inertiel et de fusion des données de capteurs pour des applications de défense et d'aéronautique, ainsi que d'autres nécessitant un suivi de mouvement de précision, pour une clientèle basée dans le monde entier.

L'activité multimédia de bord et connectivité de Thales aux États-Unis a étendu sa présence globale, avec une nouvelle implantation à l'aéroport de Londres Heathrow et un nouveau laboratoire technique avec Qatar Airways dans le Parc des sciences et technologies du Qatar à Doha. Le Groupe a signé en 2012 des contrats avec China Southern Airlines, LAN Airlines, Malaysia Airlines, Air India et une grande compagnie aérienne d'Amérique du Nord pour de nouveaux systèmes multimédias de bord.

Les forces armées américaines ont attribué à Thales le deuxième contrat de production initiale à faible cadence des radios pour fantassins AN/ORC-154 Rifleman, dans le cadre du programme de système radio tactique interarmées portatif JTRS SFF.

2.5.4.6 ASIE DU NORD

En Corée du Sud, Samsung Thales Co. Ltd (STC), la coentreprise de Thales et Samsung, compte plus de 1 700⁽¹⁾ collaborateurs travaillant dans le secteur de la défense, notamment les systèmes de communication tactiques, de radars, d'électro-optique et de conduite de tir.

En 2012, Thales a confirmé ses succès au Japon dans les systèmes multimédias de bord, notamment grâce à un contrat supplémentaire avec Japan Airlines (JAL), un client de longue date.

En Chine, Thales compte actuellement plus de 470⁽¹⁾ collaborateurs qui développent des produits ou des solutions dans les domaines du contrôle du trafic aérien, des radars, de l'avionique, de la

sécurité des transports, des transactions bancaires et de l'imagerie médicale. L'offre de signalisation ferroviaire urbaine de Thales est proposée en Chine par le biais d'une coentreprise avec Shanghai Electric Corporation et Shanghai Automation Instrumentation Co, dénommée Thales SAIC Transportation System Ltd. Thales SAIC Transportation System Ltd a remporté en septembre un premier contrat de signalisation destiné à la liaison ferroviaire de l'aéroport de Nanjing, portant sur la fourniture de son système de signalisation SelTrac CBTC. Il fait suite à des succès précédents sur le marché ferroviaire urbain chinois, avec la signalisation par le système SelTrac CBTC des métros de Shanghai, Beijing, Wuhan, Guangzhou et Hong Kong.

2.5.4.7 EUROPE DU NORD ET CENTRALE

En Europe du Nord et centrale, Thales est un partenaire important sur les marchés de l'aéronautique, de l'espace, de la défense, de la sécurité et du transport.

Avec plus de 190⁽¹⁾ employés hautement qualifiés en Norvège, Thales est un centre national de compétence d'envergure, exportant plus de 40 % de son activité. Dans le domaine de la sécurité de haut niveau, ses solutions de cryptographie de réseau assurent aujourd'hui la sécurisation de tous les réseaux et toutes les opérations de l'OTAN, avec 11 000 systèmes déjà livrés, la France représentant le plus grand utilisateur hors de Norvège. En outre, ses systèmes de communication sécurisés sont utilisés par tous les pays de l'OTAN au sein du réseau ACCS. En 2012, Thales a poursuivi le développement du programme de modernisation du soldat norvégien « Normans », pour lequel plusieurs autres pays ont déjà exprimé leur intérêt.

Dans le secteur du transport, les autorités norvégiennes du rail ont retenu Thales en 2012 pour livrer une modernisation des systèmes de signalisation des lignes principales du système ferroviaire national, ce qui assurera à la Norvège un système de signalisation efficace et moderne dans les dix années à venir.

Au Danemark, Thales s'est vu attribuer un contrat de modernisation de la moitié des lignes principales du réseau danois avec sa solution de signalisation de dernière génération, ETCS Niveau 2. Le système de signalisation sera déployé sur 1 200 km de voies, dans l'ouest du Danemark, essentiellement dans le Jutland.

(1) En effectifs gérés, cf pages 223 et suivantes sur la politique d'emploi au sein du Groupe.



2 ACTIVITÉS

Secteurs opérationnels et Zones Géographiques

2.5.5 ZONE B ⁽¹⁾

<i>(Chiffre d'affaires en M€)</i>		Allemagne	Italie	Espagne	Autres	Total
2012	Chiffre d'affaires par destination	776	413	245	2 757	4 191
	Chiffre d'affaires par origine	805	691	238	739	2 473
	Effectifs consolidés	3 765	2 907	946	4 310	11 928
2011	Chiffre d'affaires par destination	777	387	347	2 859	4 370
	Chiffre d'affaires par origine	885	691	285	724	2 585
	Effectifs consolidés	4 314	2 949	982	4 462	12 707

2.5.5.1 ALLEMAGNE

En Allemagne, Thales emploie près de 3 000⁽²⁾ collaborateurs répartis sur 10 sites. Les filiales allemandes de Thales réalisent principalement leur activité dans le civil, notamment dans le secteur du transport. Le pays accueille un centre d'excellence mondial pour l'activité de signalisation ferroviaire du Groupe, à l'origine du développement de ses compétences dans les normes ETCS⁽³⁾. En Allemagne, Thales intervient également dans le domaine de la défense, en particulier dans les secteurs terrestre et naval.

En 2012, Thales a signé un contrat avec Rheinmetall pour les lunettes de vision nocturne Lucie II D (Minie D) et la radio UHF SOLAR 400 EG-E dans le cadre du projet GLADIUS (fantassin du futur). En outre, Thales a été retenu par la Marine allemande pour la modernisation du CMS (système de gestion de combat) des frégates de classe F124.

Dans le transport, Thales a obtenu d'importantes commandes de signalisation ferroviaire au Danemark et en Norvège et de nombreux contrats ont été signés en Allemagne avec Deutsche Bahn pour des systèmes d'aiguillages électroniques.

En novembre 2012, Thales a acquis Sysgo AG, une société spécialisée dans les systèmes d'exploitation sûrs et sécurisés indispensables aux marchés servis par le Groupe comme l'aéronautique, l'espace, le transport, la défense et la sécurité.

En décembre 2012, le groupe Diehl a acquis la participation minoritaire de Thales (49 %) dans Diehl Aircabin GmbH.

2.5.5.2 ITALIE

Thales emploie un peu plus de 2 800⁽¹⁾ collaborateurs répartis sur six sites en Italie avec des activités tant civiles que militaires, y compris le secteur spatial par le biais de la coentreprise Thales Alenia Space.

Dans le domaine aéronautique, Thales a remporté divers contrats de fourniture de systèmes de gestion de trafic aérien auprès de l'autorité de l'aviation civile chinoise et turque, du ministère italien de la Défense, ainsi qu'en Bulgarie, Roumanie, Mongolie, à Taiwan et en Espagne.

Dans le domaine de la défense, Thales a signé un contrat de modernisation de milieu de vie des véhicules de reconnaissance CBRN en service dans les forces armées italiennes.

Dans le domaine du transport, plusieurs contrats de billettique, de transport et de sécurité ont été remportés en Italie.

Enfin, dans le domaine spatial, Thales Alenia Space a signé avec Astrium le contrat final pour le programme d'exploration planétaire BEPI Columbo de l'Agence spatiale européenne.

2.5.5.3 ESPAGNE

Thales emploie un peu plus de 900⁽¹⁾ collaborateurs répartis sur dix sites en Espagne. Les activités de Thales en Espagne sont concentrées sur la signalisation ferroviaire, la défense et la sécurité et l'espace.

En 2012, l'autorité espagnole des infrastructures ferroviaires a attribué à Thales plusieurs contrats, dont la maintenance des systèmes de signalisation et de communication de différentes lignes à grande vitesse en Espagne et des systèmes de signalisation pour les grandes lignes et les chemins de fer régionaux.

La filiale de Thales en Espagne a également signé d'importants contrats en Turquie dans différents secteurs comme la signalisation ferroviaire et les télécommunications pour les lignes à grande vitesse, ainsi que les communications pour le réseau ferré de banlieue.

En Espagne, les nouveaux contrats remportés en 2012 ont permis de conforter la création de la société Thales Sistemas de Seguridad, dédiée à l'installation et à la maintenance de systèmes de sécurité dans le secteur civil (aéroports, réseaux ferroviaires, etc.).

(1) Hors DCNS.

(2) En effectifs gérés, cf pages 223 et suivantes sur la politique d'emploi au sein du Groupe.

(3) ETCS European Train Control System, le standard européen de solutions de signalisation ferroviaire grandes lignes.

2.5.5.4 MOYEN-ORIENT

Thales est présent au Moyen-Orient depuis plus de 30 ans et emploie plus de 1 100⁽¹⁾ collaborateurs dans la région. Le siège de Thales au Moyen-Orient est situé à Dubaï, aux Emirats arabes unis. Thales dispose également d'une forte présence dans le royaume d'Arabie

saoudite avec plus de 700⁽¹⁾ collaborateurs dans des implantations couvrant toutes les provinces. En Arabie saoudite, le Groupe a noué des relations de longue date fondées sur des partenariats solides avec les secteurs tant public que privé.

2.5.5.5 ASIE DU SUD-EST

Thales emploie environ 700⁽¹⁾ personnes dans la région avec un centre important à Singapour adressant tous les marchés du Groupe. Dans le domaine avionique, Singapour est un centre de production d'équipements embarqués spécifiques et aussi le centre d'entretien, de maintenance et de réparation pour toute la région Asie-Pacifique.

Dans le transport, la filiale singapourienne de Thales travaille conjointement avec la filiale canadienne pour la ligne nord-sud/

est-ouest, qui représente le plus grand projet de refonte de la signalisation du réseau ferroviaire urbain de Thales en termes de longueur du réseau et de nombre de stations. Les autres succès essentiels en 2012 à Singapour comptent le contrat de signalisation des nouveaux projets Tuas Extension et des projets de systèmes sous-marins, à la fois onshore et offshore, pour la Marine de Singapour.

2.5.5.6 ASIE DE L'OUEST

Thales est implanté depuis plus de 50 ans en Inde et emploie près de 250⁽¹⁾ collaborateurs. Le Groupe dispose de bureaux à Delhi, Gwalior, Mumbai, Visakhapatnam, Bangalore, Chennai, Kochi et Lucknow pour mieux servir les forces armées terrestres, navales et aériennes et les clients civils. En août 2012, Thales et BEL (Bharat

Electronics) ont annoncé la création d'une coentreprise pour concevoir et produire des radars civils et de défense.

Thales a remporté un contrat de fourniture de systèmes de gestion des trains basée sur la communication (CBTC) et de communications et supervision intégrées (ICS) pour le projet de métro d'Hyderabad.

2.5.5.7 AMÉRIQUE LATINE

Thales est présent dans la région depuis plus de 40 ans et emploie environ 600⁽¹⁾ collaborateurs en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Mexique et au Venezuela. En 2012, le siège de Thales en Amérique latine a été transféré du Mexique au Brésil.

Au Brésil, grâce à sa filiale brésilienne détenue à 100 % Omnisys, Thales dispose d'un centre d'expertise mondial dans les radars à longue portée destinés au contrôle du trafic aérien.

2.5.5.8 AFRIQUE

En Afrique, Thales est l'un des acteurs importants sur les marchés de l'aéronautique, de la défense, de la sécurité et du transport depuis plus de 30 ans. Avec plus de 300⁽¹⁾ collaborateurs, Thales propose des installations industrielles et un réseau significatif de partenariats industriels.

La filiale sud-africaine de Thales est un centre industriel reconnu pour les marchés de la défense tant local qu'à l'exportation. En 2012,

cette filiale a remporté le contrat d'extension du système ATES d'artillerie pour les forces terrestres sud-africaines et reçu un contrat avec les Émirats arabes unis pour le système de conduite de tir de mortier. La société a été sélectionnée par PRASA cette année pour le contrat de refonte de la signalisation ferroviaire voyageurs dans la province du Cap-Occidental.

(1) En effectifs gérés, cf pages 223 et suivantes sur la politique d'emploi au sein du Groupe.



2 ACTIVITÉS

Secteurs opérationnels et Zones Géographiques

2.5.6 FRANCE ⁽¹⁾

(Chiffre d'affaires en M€)

2012	Chiffre d'affaires par destination	3 564
	Chiffre d'affaires par origine	6 366
	Effectifs consolidés	29 784
2011	Chiffre d'affaires par destination	3 407
	Chiffre d'affaires par origine	6 122
	Effectifs consolidés	30 036

2.5.6.1 IMPLANTATIONS

La France regroupe environ la moitié des collaborateurs du Groupe⁽²⁾. C'est également en France, à Palaiseau, près de Paris, qu'est localisé le plus important centre de recherche du Groupe, qui compte environ 350 chercheurs.

Les activités des sociétés françaises de Thales couvrent l'intégralité des marchés abordés par le Groupe, dans la défense, la sécurité, l'aéronautique, l'espace et le transport, tant pour des clients gouvernementaux que commerciaux, en France et à l'export. Les

principales filiales de Thales en France sont Thales Air Systems SAS, Thales Alenia Space SAS, Thales Avionics SAS, Thales Avionics Electrical Systems SAS, Thales Communications & Security SAS, Thales Raytheon Systems Company SAS, Thales Optronique SAS, TDA Armements SAS, Thales Systèmes Aéroportés SAS, Thales Underwater Systems SAS, Thales Electron Devices SAS (TED), Trixell SAS, Thales Services SAS et Thales Training & Simulation SAS (cf. organigramme, page 138).

2.5.6.2 PRINCIPAUX SUCCÈS COMMERCIAUX DOMESTIQUES

Dans le domaine de la défense et de la sécurité, les entités françaises ont remporté de nombreux contrats qui ont conforté le rôle majeur de Thales parmi les fournisseurs de la Direction Générale de l'Armement (DGA) et du ministère de la Défense français.

Dans le domaine des opérations aériennes, le renouvellement progressif de la couverture radar en France se poursuit avec la signature par Thales Raytheon Systems d'un contrat pour une station radar GM400 supplémentaire et par Thales d'un contrat de trois radars STAR2000 pour le contrôle aérien des centres d'essais de la DGA.

Dans le domaine de la défense terrestre, la première tranche du développement du pod laser de désignation de nouvelle génération (PDL-NG) a été notifiée à la fin de l'année 2012 ; cette nouvelle capacité devrait être mise en service dans les forces aériennes françaises en 2018.

Dans le domaine des systèmes de mission de défense et dans le cadre de la coopération franco-britannique, la France a annoncé qu'elle procéderait à une évaluation et à des essais opérationnels du système Watchkeeper de Thales en 2012 et 2013. Thales a reçu une commande de Dassault Aviation pour la phase préparatoire du programme de démonstration FCAS-DP (Future Combat Aircraft System-Demonstration Phase) et enfin la DGA a notifié à Thales un contrat pour la phase de définition relative au démonstrateur PERFECTA de senseurs multi-fonctions. Dans le domaine naval, Thales a reçu la première commande pour la tête acoustique de la nouvelle torpille lourde de la Marine nationale, ainsi qu'un contrat de maintien en condition opérationnelle du sonar Flash.

Dans le domaine des systèmes C4I de défense et sécurité, la DGA a notifié à Thales le contrat de développement du programme de communications numériques tactiques et de théâtre CONTACT. Ce programme stratégique est destiné à équiper la majorité des plateformes des forces armées françaises en postes de radio tactiques de nouvelle génération utilisant une technologie innovante dite de « radio logicielle ». Les futurs postes de radio CONTACT seront intégrés dans les trois armées (terre, air et mer) afin d'offrir à l'ensemble des forces terrestres, aériennes et navales engagées sur un théâtre d'opération des capacités opérationnelles améliorées en terme de débit, de sécurité et d'interopérabilité.

Thales a également été choisi par la DIRISI⁽³⁾ pour développer, déployer et maintenir son futur système d'information logistique.

Dans le domaine de la sécurité, Thales a été retenu par la Mairie de Paris pour la fourniture et l'installation des systèmes de sûreté destinés aux infrastructures de la ville et du département de Paris.

Thales, en partenariat avec Orange, s'est vu attribuer par l'agence nationale en charge de la gestion des titres sécurisés (ANTS) auprès du ministère de l'Intérieur, le marché du maintien en condition opérationnelle du système d'acquisition biométrique pour les passeports en France ainsi que la conception et la fourniture de nouveaux systèmes d'acquisition pour la future carte nationale d'identité électronique (CNIe). En remportant ce nouveau programme biométrique civil, Thales renforce son positionnement sur le marché français de l'identitaire. Le ministère français de l'Intérieur a également renouvelé sa confiance à Thales avec une commande supplémentaire de stations BioNET. Ces stations, permettant

(1) Hors DCNS.

(2) En effectifs gérés, cf pages 223 et suivantes sur la politique d'emploi au sein du Groupe

(3) La DIRISI (Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information) est l'opérateur unique des SIC de la défense en France.

l'acquisition des données biométriques des demandeurs de visas Schengen, devraient être installées en 2013 au Liban, en Egypte et au Nigéria.

Thales, en consortium avec ses partenaires G4S et Onet Sécurité, a été retenu par le ministère de la Justice pour la conception, la mise en place et l'opération du nouveau système de surveillance électronique pour les personnes bénéficiant d'une mesure judiciaire alternative à l'incarcération.

Thales est un des partenaires industriels clés – comme opérateur de la sécurité de l'information – de la nouvelle société Cloudwatt qui commercialise des solutions de *cloud computing* sécurisé et souverain.

Dans le domaine du spatial, Thales Alenia Space a signé un contrat avec l'opérateur Eutelsat pour la fourniture du satellite de télécommunications 8WB. Le contrat global MTG (Météosat Troisième Génération) a été également signé en février avec

l'Agence spatiale européenne qui a également confirmé des tranches successives pour la poursuite du programme Exomars.

Dans le domaine de l'avionique, Thales a signé avec Airbus un accord relatif à la nouvelle génération d'A320 (A320neo « New Engine Option »), dont l'entrée en service est prévue en 2015. Thales fournira notamment les visualisations du cockpit, les calculateurs de commande de vol et l'instrument combiné de secours.

Dans le domaine de l'après-vente, Thales a signé avec Airbus et ATR un accord FHS (Flight Hour Service, sur base d'heures de vol) pour la fourniture de services de maintenance auprès des opérateurs d'appareils de ces deux avionneurs. Thales a également signé un contrat de soutien à long terme avec l'hélicoptériste Eurocopter pour la maintenance des suites avionique Thales à bord d'hélicoptères Super Puma.

2.5.6.3 PRINCIPAUX SUCCÈS EXPORT DE L'ANNÉE

Les sociétés françaises constituent toujours la première base exportatrice du Groupe : en 2012, environ 45 % du chiffre d'affaires des sociétés françaises a été réalisé hors de France.

Dans le domaine des opérations aériennes, plusieurs contrats de systèmes civils de contrôle et radars aériens ont été signés, en Europe (Chypre, Coopans, programme regroupant l'Autriche, la Croatie, le Danemark, l'Irlande et la Suède), au Moyen-Orient (Bahreïn), en Asie (Turkménistan, Mongolie), en Afrique (ASECNA, qui regroupe 17 pays africains) et en Amérique centrale et Latine (Panama, Mexique, Brésil, Colombie, l'île d'Aruba).

Dans le domaine de la défense terrestre, Thales a enregistré des commandes à l'export au cours de l'année 2012, notamment en électronique de missile en Inde et des contrats d'optronique.

Dans les systèmes de mission de défense, Thales a reçu une commande d'Airbus Military pour équiper des avions CN-295 de patrouille maritime destinés à la Marine omanaise. Dans le domaine naval, Thales s'est vu notifier le premier succès en Australie de son sonar ALFS, ainsi qu'au Brésil une première commande de têtes acoustiques pour torpilles à travers DCNS.

Dans le domaine des systèmes C4I de défense et de sécurité, l'OTAN a reconduit pour une année supplémentaire le contrat de services de communication et d'information sécurisées pour les forces de l'ISAF (*International Security Assistance Force*) en Afghanistan. À travers ce contrat, Thales fournit avec succès depuis 2007 des services innovants de communication sécurisés et de système d'information pour des utilisateurs OTAN distribués sur l'ensemble du territoire afghan. L'OTAN a également retenu Thales pour fournir aux états-majors une image opérationnelle commune (*Common Operational Picture*) sous forme de murs d'images renseignées en temps réel. Thales a été choisi pour fournir un

réseau de communications tactiques clé en main destiné à un pays du Moyen-Orient. Enfin, Thales a été retenu pour l'équipement en communications par satellites haut débit, sécurisées et interopérables pour des patrouilleurs norvégiens.

Dans le domaine de la sécurité, Thales a signé plusieurs nouveaux contrats au Maroc, au Kenya et au Cameroun pour fournir des titres identitaires sécurisés.

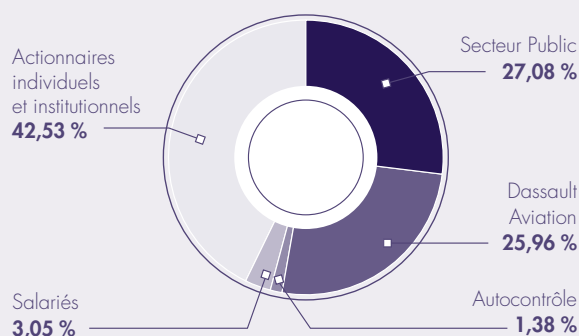
Dans le domaine spatial, Thales Alenia Space a signé un contrat pour la fourniture d'un satellite de télécommunications pour un opérateur asiatique et d'une charge utile pour Arabsat en co-maîtrise d'œuvre avec Astrium.

Dans le domaine de l'avionique, Embraer a accordé à Thales un contrat pour la fourniture d'un système de navigation inertielle et d'un GPS destinés à équiper l'avion de transport militaire KC-390, développé sous contrat avec l'armée de l'air brésilienne.

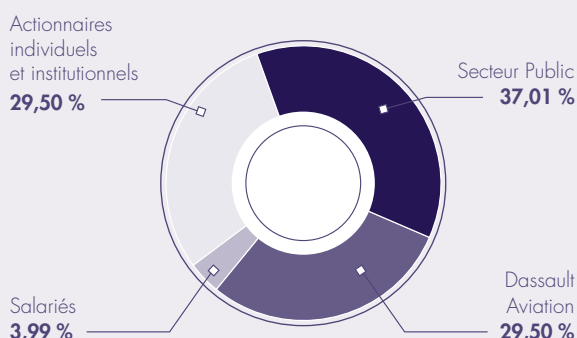
La compagnie aérienne Qatar Airways a annoncé qu'elle équiperait ses 80 A350 XWB et 10 A380 de systèmes duaux de collimateur tête haute (HUD: Head-Up Display) fournis par Thales. La compagnie American Airlines a sélectionné le système de gestion de mission de vol TopFlight FMS pour ses 130 futurs appareils de la gamme A320. Thales a signé un contrat avec Avicopter/Avic International portant sur la livraison des dix premiers équipements pour la génération alternative de secours installée sur le groupe auxiliaire de puissance de l'hélicoptère AC313 fabriqué par AVIC Changhe Aircraft Industry Group.

Enfin, dans le domaine du transport terrestre, Thales a été retenu en Nouvelle-Zélande par Auckland Transport pour la fourniture d'un système de billettique pour les bus et en Inde par Delhi Metro Rail Corporation pour livrer des équipements billettique nécessaires à l'extension du réseau du métro de Delhi.

Répartition du capital au 31.12.2012



Répartition des droits de vote au 31.12.2012⁽¹⁾



(1) Exerçables à cette date.

Actionnariat de concert du « Secteur Public » et du « Partenaire Industriel »

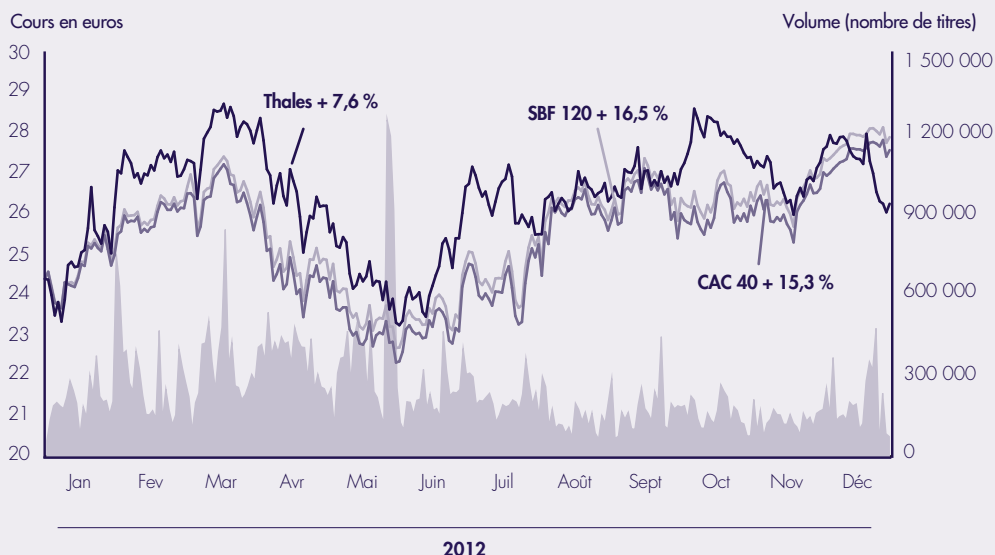
- Trois accords : le pacte d'actionnaires, la convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux et la convention spécifique
- Principales dispositions :
 - définition de la gouvernance d'entreprise et composition des organes sociaux de Thales ;
 - droit de veto et engagements du « Partenaire Industriel » envers le « Secteur Public » ;
 - restrictions relatives au transfert ou à la cession « d'intérêts stratégiques » ;
 - un pacte d'actionnaires valide jusqu'en décembre 2016, renouvelable par période de 5 ans par tacite reconduction.

Conseil d'administration

- 16 membres dont 14 nommés en assemblée générale, 1 représentant des actionnaires salariés et 2 représentants des salariés.
- 4 membres indépendants, 4 femmes au conseil d'administration en 2012.
- Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale du 24 mai 2013 de réduire de 6 à 4 ans la durée statutaire des mandats des administrateurs.
- Conseil réuni à 8 reprises sur l'année 2012 avec un taux de participation de 87 %.
- 3 comités :
 - comité stratégique (3 réunions en 2012 avec un taux de présence de 88 %) ;
 - comité d'audit et des comptes (4 réunions en 2012 avec un taux de présence de 94 %) ;
 - comité de sélection et des rémunérations (6 réunions en 2012 avec un taux de présence de 89 %).

Informations boursières

COURS COMPARÉS THALES, CAC 40 ET SBF120



L'action Thales (HO FP) est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment A) de NYSE-Euronext.

3

Information des actionnaires

3.1	Société et capital	160
3.1.1	Renseignements de caractère général sur la société	160
3.1.2	Assemblées générales	160
3.1.3	Renseignements sur le capital émis et sa répartition	161
3.1.4	Capital potentiel	164
3.1.5	Renseignements sur l'actionnariat	165
3.1.6	Information sur les conventions réglementées	173
3.1.7	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	176
3.2	Gouvernement d'entreprise	178
3.2.1	Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2012	178
3.2.2	Rapport du Président à l'assemblée générale du 24 mai 2013 sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques	185
3.2.3	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Thales	199
3.2.4	Direction générale	200
3.2.5	Intéressement et participation	211
3.2.6	Commissaires aux comptes	211
3.3	Informations boursières et communication financière	213
3.3.1	L'action Thales	213
3.3.2	Politique de communication financière	217
3.3.3	Autres titres de marché	219

3.1 Société et capital

3.1.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL SUR LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale

Thales

Forme juridique

Thales est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française, notamment par le Code de commerce et certaines dispositions de la loi de privatisation du 6 août 1986 modifiée, tant que l'État détient plus de 20 % du capital.

Siège social

45, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine – France.
Téléphone : +33 (0)1 57 77 80 00.

Immatriculation

N° 552 059 024 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre ; code APE : 7010 Z.

Durée

La Société a été constituée le 11 février 1918 pour une durée de 99 ans. Sa date d'expiration est fixée au 11 février 2017, sauf prorogation ou dissolution anticipée. La prorogation de la Société pour 99 ans sera soumise à l'assemblée générale du 24 mai 2013

Objet social

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays :

1. l'étude, la construction, l'installation, la maintenance, l'exploitation, la fabrication, l'achat, la vente, l'échange, l'apport ou la location de tous équipements, outillages, stations,

appareils, articles ouverts ou semi-ouverts, matériaux, matières, composants, systèmes, dispositifs, procédés et, d'une manière générale, de tous produits concernant les applications de l'électronique dans tous les domaines.

À cet effet, le dépôt, l'achat, la vente, l'échange, l'apport, la concession ou l'exploitation de tous brevets d'invention, licences et marques de fabrique ou de commerce ;

2. la recherche, l'obtention, l'acquisition, la cession, l'échange, l'apport, la location ou l'exploitation de toutes concessions ou entreprises publiques ou privées, la formation de personnel et la prestation de tous services se rapportant aux objets ci-dessus ;
3. la création de toutes sociétés ou associations, ou la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises dont l'objet serait similaire ou connexe à celui de la Société ;
4. et, généralement, toutes opérations et activités commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, aux objets énumérés ci-dessus.

Exercice social

D'une durée de douze mois, il commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social auprès du secrétariat du Conseil.

Répartition statutaire des bénéfices

Elle est effectuée conformément aux dispositions légales en vigueur. Les statuts prévoient que l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option pour le paiement, soit en numéraire, soit en actions, de tout ou partie du dividende mis en distribution.

3.1.2 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

3.1.2.1 CONVOCATION ET CONDITIONS D'ADMISSION

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, ont le droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi ; la date et le lieu, l'ordre du jour et le projet de résolutions de l'assemblée sont publiés dans les conditions prévues par la réglementation au moins 35 jours avant la date de l'assemblée, la convocation définitive ayant lieu au plus tard

15 jours avant l'assemblée. Au moins 21 jours avant l'assemblée, les documents prévus par la réglementation en vigueur sont mis en ligne sur le site internet de la Société et tenus à la disposition des actionnaires au siège social.

Les statuts de la Société ne prévoient pas la possibilité de voter aux assemblées par des moyens électroniques.

La participation aux assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, conformément aux dispositions réglementaires, en cas de notification par l'intermédiaire teneur de compte à la Société d'une cession intervenue avant le troisième jour ouvré à zéro heure, heure de Paris, précédant l'assemblée générale, la Société invalidera ou modifiera, selon le cas, le vote exprimé, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel

que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Le droit de vote et, par conséquent, le droit d'assister à l'assemblée générale, appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées extraordinaires. Il appartient au propriétaire des titres remis en gage. Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées par l'un d'entre eux ou par un mandataire commun, lequel, en cas de désaccord, est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve de ce qui est dit ci-après, concernant le droit de vote double, et des exceptions prévues par la loi.

3.1.2.2 DROITS DE VOTE DOUBLE ET EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Les actionnaires qui justifient d'une inscription nominative sur les registres de la Société (tenus par la Société Générale, mandatée à cet effet – cf. 3.1.3 infra) depuis deux ans au moins sans interruption, se voient conférer un droit de vote double aux assemblées générales pour chaque action ainsi détenue. Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double dès leur attribution.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert (sauf par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de

communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ainsi qu'en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire).

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire après un vote favorable de l'assemblée spéciale des détenteurs d'actions bénéficiant d'un droit de vote double.

Il n'existe pas de seuil statutaire de limitation des droits de vote.

Conformément à la loi, les actions détenues par la Société elle-même sont privées du droit de vote.

3.1.2.3 DÉCLARATIONS RELATIVES AUX FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder une quantité d'actions égale ou supérieure à 1 % du capital social (mais non des droits de vote), ou à tout multiple de ce chiffre, doit, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du ou de ces seuils, informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique, dans les mêmes conditions, lorsque la participation du capital devient inférieure aux seuils mentionnés au paragraphe précédent.

En cas d'absence de déclaration, l'actionnaire est, dans les conditions et limites fixées par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant le premier seuil non déclaré.

3.1.3 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ÉMIS ET SA RÉPARTITION

Au 31 décembre 2012, le capital social est égal à 607 019 022 € divisé en 202 339 674 actions d'une valeur nominale de 3 €.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société publie, chaque mois, sur son site internet (www.thalesgroup.com, rubrique « Investisseurs/Information réglementée ») l'information relative au nombre total de droits de vote (théoriques et exerçables) et au nombre d'actions composant le capital social et transmet au diffuseur professionnel ce communiqué.

Les modifications du capital et des droits des actionnaires sont régies par la législation en vigueur.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La tenue des comptes d'actionnaires nominatifs est assurée par la Société Générale (Département Titres & Bourse - 32 rue du Champ de Tir - BP 81 236 - 44312 Nantes cedex - France).

Le capital social est entièrement libéré. Il comprend une action spécifique résultant de la transformation d'une action ordinaire appartenant à l'État français, décidée par le décret n° 97-190 du 4 mars 1997 en application de la loi de privatisation du 6 août 1986 (voir page 169).

3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Société et capital

3.1.3.1 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Nature de l'opération	Primes d'apport, d'émission ou de fusion	Nombre d'actions créées	Montant nominal des variations de capital	Montant du capital	Nombre cumulé d'actions composant le capital
31 déc 2007		3 638 564 046			595 000 998	198 333 666
Exercice 2008	Exercice d'options de souscription d'actions	9 586 050	391 143	1 173 429		
31 déc 2008		3 648 150 096			596 174 427	198 724 809
Exercice 2009	Exercice d'options de souscription d'actions	7 486 024	299 123	897 369		
31 déc 2009		3 655 636 120			597 071 796	199 023 932
Exercice 2010	Exercice d'options de souscription d'actions	1 459 014	58 095	174 285		
31 déc 2010		3 657 095 134			597 246 081	199 082 027
Exercice 2011	Exercice d'options de souscription d'actions ou paiement de dividende en actions	74 304 866	3 246 430	9 739 290		
31 déc 2011		3 731 400 000			606 985 371	202 328 457
Exercice 2012	Exercice d'options de souscription d'actions	220 794	11 217	33 651		
31 DÉC 2012		3 731 620 794			607 019 022	202 339 674

3.1.3.2 ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au 31 décembre 2012, le montant total des droits de vote exerçables s'élevait à 293 293 981. Ce nombre tient compte des droits de vote double attachés aux actions inscrites au nominatif depuis au moins deux ans dans les conditions prévues par les statuts (voir ci-avant, page 161).

Comme mentionné plus haut, le nombre d'actions et de droits de vote (théoriques et exerçables) est publié mensuellement sur le site de la Société (www.thalesgroup.com, rubrique « Investisseurs/Information réglementée »).

	Situation au 31/12/2012			Situation au 31/12/2011			Situation au 31/12/2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
TSA & Sofivision ^(a)	54 786 654	27,08 %	37,01 %	54 786 654	27,08 %	41,73 %	53 746 948	27,00 %	41,86 %
État (dont 1 action spécifique)	2 060	—	—	2 060	—	—	2 022	—	—
Sogepa	—	—	—	—	—	—	5 214	—	—
Secteur public^(a)	54 788 714	27,08 %	37,01 %	54 788 714	27,08 %	41,73 %	53 754 184	27,00 %	41,86 %
Dassault Aviation ^(b)	52 531 431	25,96 %	29,50 %	52 531 431	25,96 %	20,40 %	51 539 524	25,89 %	20,27 %
Thales ^(c)	2 795 564	1,38 %	—	3 542 173	1,75 %	—	3 717 478	1,87 %	—
Salariés	6 169 074	3,05 %	3,99 %	6 362 998	3,14 %	4,64 %	5 811 663	2,92 %	4,54 %
Autres actionnaires	86 054 891	42,53 %	29,50 %	85 103 141	42,07 %	33,23 %	84 259 178	42,32 %	33,33 %
TOTAL GÉNÉRAL	202 339 674^(d)	100 %	100 %	202 328 457	100 %	100 %	199 023 932	100 %	100 %

(a) Aux termes du pacte d'actionnaires avec Dassault Aviation (le « Partenaire Industriel », cf. AMF 27-11-2008), le « Secteur Public » est représenté par la société TSA (après absorption de Sofivision au second semestre 2012) à l'exclusion de l'État directement. La totalité des actions Thales détenues directement et indirectement par l'État français sont inscrites au nominatif pur.

(b) Dassault Aviation détient 34 654 349 actions au nominatif pur (dont 34 000 000 ont acquis un droit de vote double à la fin du premier semestre 2012) et 17 877 082 actions sous la forme au porteur.

(c) L'autodétention est composée de 134 865 actions au porteur dans le cadre d'un contrat de liquidité et de 2 660 699 actions au nominatif pur.

(d) Durant l'exercice 2012, ont été créées, par exercice d'options de souscription d'actions, 11 217 actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2012.

3.1.3.3 PRINCIPALES OPÉRATIONS AYANT MODIFIÉ LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le capital autodétenu représente au 31 décembre 2007 1,48 % du capital.

Au cours de l'année 2008, le nombre d'actions autodétenues a augmenté à la faveur des opérations suivantes :

- 3 176 127 titres ont été acquis en direct tout au long de l'année ;
- 2 519 280 actions ont été cédées aux salariés dans le cadre de l'opération d'actionariat salarié ;
- 1 271 294 titres ont été acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 1 020 515 titres ont été cédés dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 96 473 actions ont été cédées au titre de levées d'options d'achat.

Le capital autodétenu représente ainsi au 31 décembre 2008 1,88 % du capital.

Au cours de l'année 2009, le nombre d'actions autodétenues s'est réduit à la faveur des opérations suivantes :

- 916 054 titres ont été acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 911 370 actions ont été cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 191 373 actions ont été cédées au titre d'exercices d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites (au nombre de 90).

Le capital autodétenu représente ainsi au 31 décembre 2009, 3 556 693 actions, soit 1,79 % du capital.

Au cours de l'année 2010, le nombre d'actions autodétenues a augmenté à la faveur des opérations suivantes :

- 1 368 874 titres ont été acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 1 207 329 actions ont été cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité ;

- 760 actions ont été cédées au titre de la livraison d'actions gratuites.

Le capital autodétenu représente ainsi, au 31 décembre 2010, 3 717 478 actions, soit 1,87 % du capital.

Au cours de l'année 2011, le nombre d'actions autodétenues s'est réduit à la faveur des opérations suivantes :

- 1 322 476 titres ont été acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 1 242 309 actions ont été cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 283 850 actions ont été cédées au titre de la livraison d'actions gratuites ;
- 740 650 actions ont été acquises en direct tout au long de l'année ;
- 712 272 actions ont été cédées aux salariés dans le cadre de l'opération d'actionariat salarié 2011.

Le capital autodétenu représente ainsi, au 31 décembre 2011, 3 542 173 actions, soit 1,75 % du capital.

Au cours de l'année 2012, le nombre d'actions autodétenues s'est réduit à la faveur des opérations suivantes :

- 1 043 357 titres ont été acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 1 504 941 actions ont été cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 285 025 actions ont été cédées au titre de la livraison d'actions gratuites.

Le capital autodétenu représente ainsi, au 31 décembre 2012, 2 795 564 actions, soit 1,38 % du capital.

3.1.3.4 FRANCHISSEMENTS DES SEUILS LÉGAUX DECLARÉS EN 2012

La Société a été informée de plusieurs franchissements de seuils légaux au cours de l'année 2012, de la part des sociétés suivantes :

- le 10 février 2012, la société Tradewinds Global Investors, LLC (Los Angeles, États-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir 10 029 597 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,96 % du capital et 3,88 % des droits de vote ;
- le 12 juillet 2012, Dassault Aviation a déclaré à l'Autorité des marchés financiers avoir franchi à la hausse le 9 juillet 2012 le seuil de 25 % des droits de vote de Thales et détenir

individuellement 52 531 431 actions Thales représentant 86 531 431 droits de vote, soit 25,96 % du capital et 29,33 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte de l'attribution statutaire de droits de vote double à Dassault Aviation liée à la détention d'une partie de ses titres au nominatif depuis plus de deux ans. Le concert formé entre le Secteur Public et Dassault Aviation n'a, quant à lui, franchi aucun seuil et détient 107 318 085 actions Thales, représentant 193 988 991 droits de vote, soit 53,04 % du capital et 65,75 % des droits de vote.



3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Société et capital

3.1.4 CAPITAL POTENTIEL

3.1.4.1 CAPITAL POTENTIEL MAXIMAL AU 31 DÉCEMBRE 2012

	En nombre d'actions de 3 euros nominal
Capital social au 31/12/2012	202 339 674
Options de souscription d'actions en vigueur	12 294 262
Plan du 1 ^{er} juillet 2003 : 1 331 897 options à 25,70 €	
Plan du 1 ^{er} juillet 2004 : 1 850 727 options à 29,50 €	
Plan du 30 juin 2005 : 1 775 043 options à 34,01 €	
Plan du 9 novembre 2006 : 1 965 825 options à 36,47 €	
Plan du 4 juillet 2007 : 1 414 170 options à 44,77 €	
Plan du 1 ^{er} juillet 2008 : 1 578 350 options à 38,50 €	
Plan du 25 juin 2009 : 1 506 000 options à 32,88 €	
Plan du 23 septembre 2010 : 469 250 options à 26,34 €	
Plan du 15 septembre 2011 : 403 000 options à 26,34 €	
Capital potentiel maximal (+ 6,07 %)	214 633 936

3.1.4.2 TITRES EN CIRCULATION DONNANT ACCÈS AU CAPITAL (OBLIGATIONS, BONS ET OPTIONS)

Au 31 décembre 2012, hormis les exercices éventuels d'options de souscription, il n'existe aucun autre titre en circulation donnant accès immédiatement ou à terme au capital social.

Par convenance, bien qu'elles n'aient pas d'impact sur le capital potentiel, puisqu'elles portent sur des actions existantes, les options d'achat d'actions ont été présentées conjointement avec les options de souscription d'actions, dans le paragraphe des comptes de la société mère (voir pages 116 et suivantes).

Options d'achat et de souscription d'actions (stock-options)

Au 31 décembre 2012, sont en vigueur :

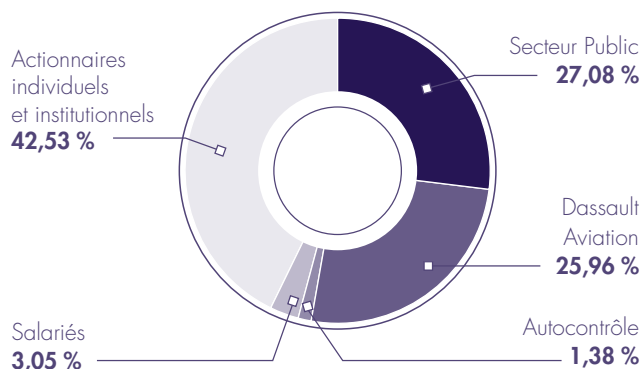
- 126 700 options d'achat d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 42,46 € ;
- 12 294 262 options de souscription d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 33,96 €, dont 872 250 sont soumises à des conditions de performance.

Thales a pris la décision d'arrêter d'attribuer des options en 2012.

3.1.5 RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIONNARIAT

3.1.5.1 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2012

Répartition du capital



Répartition des droits de vote ⁽¹⁾



Au 31 décembre 2012, il n'existe à la connaissance de la Société aucun actionnaire, autre que ceux qui sont mentionnés dans ce chapitre, détenant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote (voir page 162 la répartition des droits de vote au cours des trois derniers exercices).

3.1.5.2 ACTIONNAIRES DE CONCERT

3.1.5.2.1 « Secteur Public » (TSA et Sofivision)

TSA est une société holding dont le capital est intégralement détenu par l'État français. Elle détient directement 54 786 654 actions Thales. À l'issue d'opérations de fusion, Sofivision (filiale à 100 % de TSA) a été absorbée et les actions Thales anciennement détenues par Sofivision le sont désormais par TSA.

L'État français possède en direct 2 060 actions, dont une « action spécifique », qui lui confère les principaux droits⁽²⁾ décrits page 169).

3.1.5.2.2 « Partenaire Industriel »

Dassault Aviation, dont les actions sont cotées sur le marché « Euronext Paris » de Nyse Euronext, est une société anonyme qui détient 25,96 % du capital de Thales, soit 52 531 431 actions Thales au 31 décembre 2012.

Dassault Aviation est contrôlée à 50,55 % par la société Groupe Industriel Marcel Dassault.

(1) Exerçables à cette date.

(2) En application de l'article 3 du décret n° 97-190 du 4 mars 1997.

3.1.5.3 PACTE D'ACTIONNAIRES, CONVENTION SUR LA PROTECTION DES INTÉRÊTS STRATÉGIQUES NATIONAUX ET CONVENTION SPÉCIFIQUE

Par le biais de la signature d'une « convention d'adhésion », conclue avec l'État en présence d'Alcatel-Lucent, Dassault Aviation s'est substituée aux droits et obligations d'Alcatel-Lucent, sous réserve de quelques adaptations, en adhérant aux accords conclus le 28 décembre 2006 – à savoir le pacte d'actionnaires et la convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales⁽¹⁾.

3.1.5.3.1 Pacte d'actionnaires entre le « Secteur Public » et le « Partenaire Industriel »

Le pacte d'actionnaires régissant les relations entre le Secteur Public et le Partenaire Industriel au sein de Thales avait été conclu en date du 28 décembre 2006 par TSA et Alcatel-Lucent et était entré en vigueur à la date de réalisation des apports d'Alcatel-Lucent Participations, le 5 janvier 2007.

Ce pacte avait été signé en application de l'accord de coopération conclu le 1^{er} décembre 2006 entre Thales, Alcatel-Lucent et TSA qui s'était substitué au précédent accord de coopération conclu le 18 novembre 1999 entre Alcatel, Thales et GIMD⁽²⁾. Ce pacte reprenait, pour l'essentiel, les dispositions du pacte d'actionnaires conclu le 14 avril 1998 auquel il se substituait⁽³⁾.

À l'occasion de l'acquisition par Dassault Aviation des actions Thales détenues par Alcatel-Lucent, la convention portant adhésion de Dassault Aviation à l'accord d'actionnaires qui liait jusqu'ici Alcatel-Lucent au Secteur Public est entrée en vigueur, le 19 mai 2009, moyennant quelques adaptations. Le pacte dans le cadre duquel TSA et Dassault Aviation agissent de concert vis-à-vis de Thales au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, TSA étant majoritaire au sein dudit concert, prévoit les dispositions suivantes :

Composition des organes sociaux de Thales

Le conseil d'administration de Thales, composé de 16 membres, devra respecter la répartition suivante :

- 5 personnes proposées par le Secteur Public ;
- 4 personnes proposées par Dassault Aviation ;
- 2 représentants des salariés ;
- 1 représentant des salariés actionnaires ;
- 4 personnalités extérieures choisies en concertation entre le Secteur Public et Dassault Aviation.

Le nombre d'administrateurs nommés sur proposition de Dassault Aviation ne pourra être supérieur au nombre d'administrateurs nommés sur proposition du Secteur Public. Le nombre d'administrateurs sera pour chacun au moins égal au plus élevé des deux nombres suivants : (i) le nombre d'administrateurs autres que les représentants des salariés et des personnalités extérieures, multiplié par le pourcentage d'actions Thales détenues par Dassault Aviation, par rapport à la somme des participations du Secteur Public et de Dassault Aviation et (ii) le nombre d'administrateurs représentant les salariés.

Dans l'hypothèse où la participation de Dassault Aviation viendrait à dépasser celle du Secteur Public en capital, les parties au pacte feront en sorte de porter de 16 à 17 le nombre total d'administrateurs de Thales, de sorte à disposer chacune de cinq administrateurs.

Le Président-directeur général sera choisi sur proposition commune des parties.

En cas de changement de Président-directeur général selon les modalités du pacte, les parties sont convenues, par ailleurs, qu'elles n'ont pas l'intention de proposer comme candidat un salarié, cadre ou dirigeant appartenant au groupe Dassault ou ayant quitté récemment ce groupe.

Enfin, il est précisé qu'au moins un administrateur représentant chacune des parties siègera au sein de chacun des comités du Conseil de la société Thales.

Décisions devant être soumises au conseil d'administration de Thales

Les parties s'engagent à soumettre à l'accord obligatoire de la majorité des administrateurs représentant Dassault Aviation les décisions du conseil d'administration de Thales relatives notamment à l'élection et à la révocation du Président-directeur général, à l'adoption du budget annuel et du plan stratégique pluriannuel et à des opérations d'acquisition ou cessions significatives (supérieures à 150 M€) de participations ou d'actifs ainsi qu'aux accords stratégiques d'alliance de coopération technologique et industrielle.

Cependant, Dassault Aviation s'est engagée expressément à renoncer à l'exercice du droit de veto dont il dispose au titre du pacte sur certaines opérations stratégiques de Thales ; cette renonciation porte sur une série d'opérations potentielles de cessions ou d'acquisitions ; en contrepartie, le Secteur Public a renoncé à son droit de mettre fin au pacte en cas de désaccord persistant sur une opération stratégique majeure susceptible de porter atteinte à ses intérêts stratégiques⁽⁴⁾.

(1) Cf. Décision n° 207C0013 du 2 janvier 2007, parue au Bulletin des annonces légales obligatoires du 5 janvier 2007.

(2) Publié au Journal Officiel de la République française du 12 décembre 2006 (cf. le site du Journal Officiel : www.journal-officiel.gouv.fr) pris conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – 1° du décret 93-1041 du 3 septembre 1993 et en application de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 précitée.

(3) Ce pacte est présenté dans l'annexe du rapport du conseil d'administration de Thales à l'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2007, enregistrée par l'AMF le 19 décembre 2006 sous le numéro E.06-194 (www.thalesgroup.com).

(4) Opérations d'acquisition ou de cession, identifiées par l'État comme pouvant revêtir une grande importance au regard de ses intérêts stratégiques de défense et ayant pour objectif le renforcement de la base industrielle et technologique de défense en France.

En cas d'exercice par Dassault Aviation de son droit de veto sur la nomination du Président-directeur général, à l'issue d'une période de concertation de trois mois, chacune des parties pourra mettre fin au pacte.

Participation des actionnaires

Dassault Aviation devra détenir au moins 15 % du capital et des droits de vote de Thales et rester le premier actionnaire privé de Thales. Le Secteur Public devra prendre toutes les mesures permettant à Dassault Aviation de respecter cet engagement.

Le Secteur Public s'engage à limiter sa participation à 49,9 % du capital et des droits de vote de la société Thales.

Durée du pacte

En l'absence de dénonciation à l'échéance contractuelle du 31 décembre 2011, le pacte a été reconduit tacitement pour une période de cinq ans expirant au 31 décembre 2016. Il pourra faire l'objet d'une tacite reconduction par période de cinq ans.

Le pacte sera résilié de plein droit et l'action de concert entre TSA et Dassault Aviation cessera également de plein droit au cas où l'une des parties commettrait, sans concertation préalable avec l'autre, un acte créant pour le concert une obligation d'offre publique sur Thales.

Faculté de dénonciation unilatérale du pacte et promesse de vente au profit du secteur public

Le Secteur Public bénéficiera d'une faculté de dénonciation du pacte ; faculté à laquelle s'ajoute par ailleurs la possibilité de demander à Dassault Aviation de suspendre l'exercice des droits de vote qu'il détient au-delà de 10 % ou de réduire sa participation au-dessous de 10 % du capital de Thales, en cas :

- de manquement sérieux par Dassault Aviation à ses obligations de nature à compromettre substantiellement la protection des intérêts stratégiques de l'État, étant observé que lesdites obligations font l'objet d'une « convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales » (cf. ci-dessous) ;
- de changement de contrôle de Dassault Aviation.

À ce titre, Dassault Aviation consent, à titre irrévocable et définitif, au Secteur Public, une promesse de vente portant sur la totalité des actions que détendra Dassault Aviation dès lors qu'est constaté que la participation de Dassault Aviation dans Thales est demeurée supérieure à 10 % du capital de Thales dans les six mois de la demande du Secteur Public de réduire sa participation.

Par ailleurs, le Secteur Public⁽¹⁾ s'est engagé à conserver, après que le pacte sera arrivé à son échéance normale, une participation dans Thales lui conférant au moins 10 % des droits de vote, et ce jusqu'à la première des trois dates suivantes : (i) le 31 décembre 2014, (ii) trois ans à compter de la cessation du pacte, (iii) la date à laquelle Dassault Aviation cessera de détenir au moins 15 % du capital de Thales.

3.1.5.3.2 Convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux

Par ailleurs, Dassault Aviation a adhéré, le 19 mai 2009, à la « convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales » conclue le 28 décembre 2006 entre Alcatel-Lucent et l'État, en présence de TSA. Cette adhésion conduit aux engagements suivants de Dassault Aviation :

- le maintien en France du siège social et de la direction effective de Dassault Aviation ;
- les administrateurs de Thales proposés par Dassault Aviation devront être ressortissants de l'Union européenne ;
- l'accès aux informations sensibles relatives à Thales sera strictement contrôlé au sein de Dassault Aviation ;
- les responsables de Dassault Aviation chargés de sa participation dans Thales seront de nationalité française ;
- Dassault Aviation fera ses meilleurs efforts pour éviter une intervention ou une influence dans la gouvernance et les activités de Thales d'intérêts nationaux étrangers. À ce titre, en cas de (i) manquement sérieux et non remédié par Dassault Aviation à ses obligations au titre de la convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux ou constat que l'exécution par Dassault Aviation d'une loi étrangère crée pour Thales des contraintes compromettant substantiellement la protection des intérêts stratégiques de l'État ; ou (ii) changement de contrôle au sein de Dassault Aviation, incompatible avec les intérêts stratégiques du Secteur Public, le Secteur Public pourra :
 - mettre fin aux droits dont bénéficie Dassault Aviation au titre du pacte d'actionnaires ; et, s'il le juge nécessaire,
 - demander à Dassault Aviation de suspendre l'exercice des droits de vote dont elle bénéficie au-delà de 10 %, ou
 - lui demander de réduire sa participation au-dessous de 10 % du capital de Thales par cession de titres sur le marché (selon des conditions compatibles avec son intérêt financier et les contraintes de marché). À l'issue d'un délai de six mois à compter de la demande de réduction, si la participation de Dassault Aviation est toujours supérieure à 10 % du capital de Thales, l'État pourra exercer la promesse de vente ci-dessus définie.

3.1.5.3.3 Franchissements de seuils et déclaration d'intention

La société anonyme Alcatel-Lucent Participations a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 19 mai 2009, les seuils de 25 % des droits de vote, 20 %, 15 %, 10 %, et 5 % du capital et des droits de vote de la société Thales, et ne plus détenir aucune action Thales.

La société Dassault Aviation a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le 19 mai 2009, les seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et des droits de vote et 20 % du capital de la société Thales, et détenir individuellement, à cette date, 41 262 481 actions Thales.

(1) TSA et Sofivision au sens de la décision AMF n° 208C2115. La société Sofivision a été absorbée par TSA au cours du second semestre 2012.

La société Groupe Industriel Marcel Dassault a déclaré avoir franchi directement en baisse, le 20 mai 2009, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société Thales et ne plus détenir directement aucun titre Thales.

La société Dassault Aviation a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 20 mai 2009, les seuils de 20 % des droits de vote et de 25 % du capital de la société Thales, et détenir individuellement 51 539 524 actions Thales représentant autant de droits de vote. Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de 10 277 043 actions Thales auprès de Groupe Industriel Marcel Dassault.

La société Dassault Aviation a déclaré les intentions suivantes pour les douze mois à venir à compter de ces franchissements de seuils :

- « elle agit de concert avec TSA et Sofivision ;
- l'acquisition des actions Thales par Dassault Aviation s'inscrit dans le cadre d'une politique d'investissement industriel à long terme que l'entreprise mène de longue date. Dassault Aviation n'a pas l'intention de procéder à des acquisitions d'actions supplémentaires de Thales ;
- Dassault Aviation n'a pas l'intention d'acquérir seule le contrôle de Thales ;
- conformément au pacte d'actionnaires en date du 28 décembre 2006 auquel Dassault Aviation a adhéré, tel que décrit dans la décision AMF 208C2115 du 27 novembre 2008, quatre administrateurs proposés par Dassault Aviation, et quatre personnalités extérieures proposées après concertation avec le Secteur Public, ont été nommés au conseil d'administration de Thales le 19 mai 2009. Dassault Aviation n'a pas l'intention de demander la modification de la répartition du nombre d'administrateurs telle que prévue audit pacte. »

Par suite de la substitution de Dassault Aviation à Alcatel-Lucent Participations, au sein du concert formé avec le Secteur Public vis-à-vis de Thales et de la cession des actions Thales détenues par GIMD au profit de Dassault Aviation, cette dernière a franchi en hausse, de concert avec le Secteur Public, le 19 mai 2009, les seuils de 25 % des droits de vote, 1/3 du capital et des droits de vote et 50 % des droits de vote de la société Thales et, le 20 mai 2009, le seuil de 50 % du capital de la société Thales.

De son côté, le Secteur Public a franchi en hausse, le 20 mai 2009, de concert avec Dassault Aviation, le seuil de 50 % du capital de la société Thales.

L'évolution du concert a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans Décisions et Informations 208C2115 en date du 27 novembre 2008 et publiée au Bulletin officiel des annonces légales (BALO) du 1^{er} décembre 2008.

Elle est consultable sur le site de l'AMF : <http://www.amf-france.org/inetbdif/viewdoc/affiche.aspx?id=43671&ttsch=> ou sur celui du BALO : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/html/2008/1201/200812010814709.htm>.

Dassault Aviation a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le 9 juillet 2012 le seuil de 25 % des droits de vote et détenir individuellement 52 531 431 actions Thales représentant 86 531 431 droits de vote, soit 25,96 % du capital et 29,33 % des droits de vote.

Ce franchissement résulte de l'attribution de droits de vote double à Dassault Aviation portant sur une fraction de sa participation.

Dassault Aviation a déclaré les intentions suivantes pour les 12 mois à venir à compter de ce franchissement de seuil :

- « elle agit de concert avec TSA et Sofivision ;
- la détention des actions Thales par Dassault Aviation s'inscrit dans le cadre d'une politique d'investissement industriel à long terme que l'entreprise mène de longue date. Dassault Aviation n'a pas l'intention de procéder à des acquisitions d'actions supplémentaires de Thales ;
- Dassault Aviation n'a pas l'intention d'acquérir seule le contrôle de Thales, sachant que le concert détient d'ores et déjà ce contrôle ;
- conformément au pacte d'actionnaires en date du 28 décembre 2006 auquel Dassault Aviation a adhéré, tel que décrit dans la décision AMF 208C2115 du 27 novembre 2008 et qui a été tacitement reconduit, quatre administrateurs proposés par Dassault Aviation, et quatre personnalités extérieures proposées après concertation avec le Secteur Public, ont été nommés au conseil d'administration de Thales. Dassault Aviation n'a pas l'intention de demander la modification de la répartition du nombre d'administrateurs telle que prévue audit pacte ;
- aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du Règlement Général n'est prévue ;
- aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de l'émetteur n'existe ;
- aucun financement n'a été mis en place, le franchissement résultant d'une attribution de droits de vote double ».

3.1.5.3.4 Convention spécifique

Le 28 décembre 2006, l'État (ministère de la Défense et ministère de l'Économie) et Thales ont signé une convention visant à assurer à l'État un contrôle non seulement sur le transfert des actifs déjà visés à l'annexe du décret n° 97-190 du 4 mars 1997 mais également sur les actions de Thales Alenia Space SAS (ensemble ci-après les « actifs stratégiques »). Cette convention, à laquelle le Partenaire Industriel n'est pas partie, n'a, en conséquence, pas été modifiée par la substitution de Dassault Aviation à Alcatel-Lucent en mai 2009 et continue donc à être en vigueur.

- a) Dans le cas où l'actif stratégique est une société (la « société stratégique ») :
 - tout projet de transfert de titres de cette société stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social,
 - tout projet de transfert de titres de la société qui contrôle, directement ou indirectement, la société stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social ;
- b) Dans le cas où l'actif stratégique est un actif isolé, une division ou une branche d'activité non constituée sous forme sociétaire (la « division stratégique ») :
 - tout projet de transfert de titres de la société qui détient la division stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social,
 - tout projet de transfert de titres de la société qui contrôle, directement ou indirectement, la société visée à l'alinéa précédent à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social ;

- c) Tout projet de transferts d'actifs sensibles à un tiers ;
- d) Ainsi que tout projet ayant pour objet ou pour effet de conférer à un tiers des droits particuliers.

Devront être respectivement notifiés à l'État, lequel s'engage à communiquer sa décision d'agrément ou de refus avant l'expiration d'un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la réception de ladite notification, le silence de l'État gardé pendant ce même délai valant agrément à l'opération envisagée.

3.1.5.3.5 Action spécifique détenue par l'État français

L'action spécifique détenue par l'État français⁽¹⁾ lui confère les principaux droits suivants :

- « Tout franchissement à la hausse des seuils de détention directe ou indirecte de titres, quelle qu'en soit la nature ou la forme

juridique, du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la société par une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, doit être approuvé préalablement par le ministre chargé de l'Économie (...) » ;

- « Un représentant de l'État nommé par décret sur proposition du ministre de la Défense siège au conseil d'administration de la société sans voix délibérative » ;
- « (...) il peut être fait opposition aux décisions de cession ou d'affectation à titre de garantie des actifs figurant en annexe au présent décret. »

Ces actifs concernent le capital des sociétés suivantes :

Thales Systèmes Aéroportés SAS, Thales Optronique SAS, Thales (Wigmore Street) Ltd, Thales Communications & Security SAS, Thales Air Systems SAS, Thales Nederland BV, Thales Avionics SAS, Thales Training & Simulation SAS, Thales Underwater Systems NV.

3.1.5.4 ACTIONS AUTODÉTENUES

Au 31 décembre 2012, Thales détenait 2 795 564 de ses propres actions (1,38 % du capital), soit le solde des actions acquises et des actions cédées en bourse, ou autrement, dans le cadre des autorisations, décrites ci-après, conférées au conseil d'administration par l'assemblée générale. Au 28 février 2013, le nombre d'actions autodétenues s'établit à 2 796 009 titres, dont 135 310 au porteur dans le cadre du contrat de liquidité.

Les actions autodétenues ne font l'objet d'aucun nantissement et sont donc cessibles librement.

3.1.5.4.1 Autorisation d'opérer sur ses propres actions

L'assemblée générale mixte du 10 mars 1999, conformément à la note d'information du 18 février 1999 (visa COB n° 99-142), a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un éventuel programme de rachat d'actions. L'assemblée générale du 29 juin 1999 a autorisé un élargissement des objectifs de ce programme (note d'information du 18 mai 1999, visée par la COB sous le n° 99-621). Les assemblées générales du 23 mai 2000 (note d'information du 7 mai 2000 visée par la COB sous le n° 00-703), du 16 mai 2001 (note d'information du 24 avril 2001 visée par la COB sous le n° 01-432), du 16 mai 2002 (note d'information du 24 avril 2002 visée par la COB sous le n° 02-440), du 15 mai 2003 (note d'information du 24 avril 2003 visée par la COB sous le n° 03-312), du 11 mai 2004 (note d'information du 20 avril 2004 visée par l'AMF sous le n° 04-295), du 17 mai 2005 (note d'information du 29 avril 2005 visée par l'AMF sous le n° 05-330), ont autorisé la poursuite de ce programme.

Dans le cadre des autorisations conférées par l'assemblée générale au conseil d'administration, la Société a effectué les opérations suivantes :

- en 1999, rachat de 1,9 million d'actions ;

- en 2001, dans le cadre de la cession à Alcatel de sa participation dans Alcatel Space : le montant de la transaction, de 795 M€, a été payé pour moitié en numéraire et pour moitié en titres Thales, soit 8,8 millions d'actions ;
- en 2002, cession de 1,1 million d'actions sur le marché ;
- en 2004, cession de 1,2 million d'actions sur le marché par cession directe ou par mandat, de 1,3 million d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité et le transfert d'environ 520 000 actions aux salariés dans le cadre d'une opération d'achat leur étant réservée ;
- en 2005, cession de 2 millions d'actions sur le marché par cession directe ou par mandat, de 1 million d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité et cession d'environ 300 000 actions au personnel dans le cadre de levée d'options d'achat. 87 000 actions ont été transférées aux salariés du Groupe au Royaume-Uni ayant souscrit à l'offre dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié effectuée en décembre 2004 ;
- en 2006, achat d'environ 457 000 titres et cession d'environ 388 000 titres dans le cadre d'un contrat de liquidité et cession d'environ 98 000 titres aux salariés dans le cadre de levées d'options ;
- en 2007, achat de 793 295 actions et cession de 782 021 titres dans le cadre du contrat de liquidité. Cession de 582 811 actions au titre de la levée d'option, et achat dans le marché de 369 065 titres affectés aux opérations d'actionnariat salarié ;
- en 2008, dans le cadre du contrat de liquidité, achat de 1 271 294 actions et cession de 1 020 515 actions. Achat dans les marchés de 3 176 127 titres et cession de 2 519 280 actions aux salariés Thales dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié 2008. Enfin, cession de 96 473 actions au titre de levées d'options d'achat ;
- en 2009, dans le cadre du contrat de liquidité, achat de 916 054 actions et cession de 911 370 titres. Cession de 191 373 actions au titre de levées d'options et de la livraison d'actions gratuites ;

(1) En application de l'article 3 du décret n° 97-190 du 4 mars 1997.

- **en 2010**, dans le cadre du contrat de liquidité, achat de 1 368 874 actions et cession de 1 207 329 titres. Cession de 760 actions au titre de la livraison d'actions gratuites ;
- **en 2011**, dans le cadre du contrat de liquidité, achat de 1 322 476 actions et cession de 1 242 309 actions. Achat dans les marchés de 740 650 titres et cession de 712 272 actions aux salariés Thales dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié 2011. Enfin, cession de 283 850 actions au titre de la livraison d'actions gratuites ;
- **en 2012**, dans le cadre du contrat de liquidité, achat de 1 043 357 actions et cession de 1 504 941 actions. Enfin, cession de 285 025 actions au titre de la livraison d'actions gratuites.

3.1.5.4.2 Autorisation d'annuler ses propres titres

L'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 17 mai 2005 pour une durée de vingt-quatre mois, d'annuler, en une ou plusieurs fois, les actions que la Société détient, dans la limite de 10 % du montant du capital social, dans le cadre d'une autorisation de racheter ses propres titres, est arrivée à échéance le 16 mai 2007 sans avoir été utilisée. Cette autorisation a été renouvelée par l'assemblée générale du 16 mai 2007 pour une durée de vingt-quatre mois dans les mêmes conditions. Elle est arrivée à échéance le 15 mai 2009 sans avoir été utilisée. Cette autorisation a été renouvelée par l'assemblée générale du 18 mai 2011 pour une durée de vingt-quatre mois dans les mêmes conditions. L'autorisation en cours arrivera donc à échéance en mai 2013 et l'assemblée générale du 24 mai 2013 se prononcera sur son renouvellement.

3.1.5.4.3 Attributions gratuites d'actions

Attributions gratuites d'actions et/ou d'actions de performance

Le conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale, a décidé de mettre en œuvre un sixième plan d'attribution gratuite d'actions.

Le Président-directeur général (seul mandataire social) est exclu du bénéfice de ce plan.

L'attribution du 20 décembre 2012 se caractérise par deux sous-plans :

Actions gratuites

- Tous les bénéficiaires désignés du plan se verront attribuer les actions à l'issue d'une période d'acquisition de quatre ans sous réserve du respect des conditions de présence stipulées dans le règlement du plan.
- Les bénéficiaires résidents fiscaux français ou rattachés à la sécurité sociale française devront ensuite respecter une période de conservation d'une durée de deux ans au cours de laquelle les titres ne pourront pas être cédés. Cette période de conservation ne s'applique pas aux bénéficiaires non résidents fiscaux français.

Actions soumises à conditions de performance

- Les actions attribuées sont soumises à l'atteinte de conditions de performances internes sur les trois exercices qui suivent leur date d'attribution. Les trois critères retenus sont le résultat opérationnel courant (après restructuration), le *cash-flow* opérationnel et les prises de commandes, chacun de ces critères pesant respectivement pour 60 %, 25 % et 15 % dans l'atteinte de ces conditions.
- La validation des droits se fait par tranche d'un tiers lors des conseils d'administration clôturant les comptes des trois exercices concernés.
- Les attributions validées ne dépasseront pas les montants initialement attribués.
- Tous les bénéficiaires désignés de ce sous-plan se verront attribuer les actions validées à l'issue d'une période d'acquisition de quatre ans sous réserve du respect des conditions de présence stipulées dans le règlement du plan.
- Les bénéficiaires résidents fiscaux français ou rattachés à la sécurité sociale française devront ensuite respecter une période de conservation d'une durée de deux ans au cours de laquelle les titres ne pourront pas être cédés. Cette période de conservation ne s'applique pas aux bénéficiaires non résidents fiscaux français.

Date du conseil ayant décidé l'attribution	20/12/2012		15/09/2011		23/09/2010		25/06/2009	01/07/2008	04/07/2007
	Actions gratuites	Actions de Performance	Actions gratuites	Actions de Performance	Actions gratuites	Actions de Performance	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites
Nombre de bénéficiaires à la date d'octroi	5 186	336	5 178	314	5 355	327	3 848	3 624	3 545
Cours de l'action à la date d'octroi	27,47 €	27,47 €	25,16 €	25,16 €	26,40 €	26,40 €	31,93 €	35,72 €	45,13 €
Nombre d'actions attribuées	487 940	230 350	485 690	145 300	487 680	144 050	334 980	317 705	312 435
Solde d'actions gratuites au 31/12/2011	-	-	482 290	143 490	468 190	136 830	316 755	295 220	150
Annulation d'attributions pendant l'exercice ^(a)	50	-	11 720	6 650	14 920	6 730	12 960	10 865	150
Attributions anticipées pendant l'exercice ^(b)	-	-	200	-	340	-	130	140	-
Nombre d'actions livrées à l'échéance du plan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	284 355	282 215
Nombre de bénéficiaires de la livraison à échéance	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	3 246	3 201
Solde d'actions gratuites net des annulations et attributions anticipées au 31/12/2012	487 890	230 350	470 370	136 840	452 930	130 100	303 665	-	-
Nombre de bénéficiaires restants au 31/12/2012	5 185	336	4 961	295	4 932	293	3 467	-	-
Période d'acquisition	du 20/12/2012 au 20/12/2016		du 15/09/2011 au 15/09/2015		du 23/09/2010 au 23/09/2014		du 25/06/2009 au 25/06/2013	du 01/07/2008 au 01/07/2012	du 04/07/2007 au 04/07/2011

(a) Du fait du départ du bénéficiaire ou pour les plans concernés, du fait des radiations liées à la non-atteinte partielle ou totale des conditions de performance.

(b) Du fait du décès du bénéficiaire pendant la période d'acquisition.

Validation des conditions de performance au titre de l'exercice 2012

Plans d'options et plan d'actions soumis à conditions de performance	Validation 1 ^{er} tiers de l'attribution		Validation 2 ^e tiers de l'attribution		Validation 3 ^e tiers de l'attribution	
	Exercice de référence	% d'atteintes des conditions de performance	Exercice de référence	% d'atteintes des conditions de performance	Exercice de référence	% d'atteintes des conditions de performance
23 septembre 2010	2011	100 %	2012	100 %	2013	-
15 septembre 2011	2012	100 %	2013	-	2014	-
20 décembre 2012	2013	-	2014	-	2015	-

Attributions d'actions au cours de l'exercice 2012

Dix plus importantes attributions d'actions à des salariés au cours de l'exercice	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action à la date d'octroi	Date du plan
Actions gratuites	2 500		
Actions soumises à conditions de performance	32 500		20/12/2012

Durant l'exercice 2012, les attributions d'actions soumises à conditions de performance, consenties à des salariés de la Société ou de ses filiales, non mandataires sociaux de Thales ont été comprises entre 300 et 4 000 actions.

Les attributions d'actions gratuites consenties à des salariés de la Société ou de ses filiales, non mandataires sociaux de Thales ont été comprises entre 50 et 250 actions.

3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Société et capital

3.1.5.4.4 Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 24 mai 2013

- Part maximum du capital susceptible d'être rachetée : 10 %, à la date du rachat.
- Nombre maximal de titres pouvant être achetés : 20 233 967.
- Montant maximal du programme : 1 011 698 350.
- Prix d'achat unitaire maximum : 50 €.

Objectifs du programme par ordre de priorité décroissant :

- céder ou attribuer des actions aux salariés et dirigeants du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié réalisée à partir d'actions existantes ;

- conserver des actions en vue d'une utilisation ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- annuler des actions, dans le cadre d'une résolution d'assemblée générale en vigueur.

- **Durée du programme :** dix-huit mois à compter de l'approbation de la résolution qui sera présentée à l'assemblée générale du 24 mai 2013, soit au plus tard jusqu'au 24 novembre 2014.
- **Contrat de liquidité :** Thales a mis en place en novembre 2004 auprès d'Exane BNP-Paribas un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, dont l'objet est d'assurer la régulation du marché du titre. Il a été mis en conformité avec la charte de déontologie de l'AFEI figurant en annexe de la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

3.1.5.5 ACTIONS DÉTENUES PAR LE PUBLIC

La Société est en droit de s'informer à tout moment, dans les conditions prévues par la loi, de l'identité et du quantum de la participation des détenteurs de titres au porteur représentant, immédiatement ou à terme, une fraction de son capital social (procédure du « Titre au Porteur Identifiable » ou « TPI »).

Sur la base des résultats de ces enquêtes « TPI » réalisées en fin d'année auprès d'Euroclear France et des informations sur l'actionnariat salarié dont dispose la Société, la répartition des titres détenus par le public peut être estimée comme suit :

(en milliers d'actions)	01/01/2013	01/01/2012
Institutionnels et OPCVM français	25 251	25 225
Institutionnels non-résidents	53 709	54 024
Actionnariat salarié	6 169	6 363
Actionnaires individuels et associations ^(a)	5 945	4 864
Non identifiés	1 150	990
Ensemble du public	92 224	91 466
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS	202 340	202 328

(a) Essentiellement résidents français.

	En % du capital total		En % du capital flottant (hors autodétenu)	
	01/01/2013	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2012
Institutionnels et OPCVM français	12,5 %	12,5 %	27,4 %	27,6 %
Institutionnels non-résidents	26,5 %	26,7 %	58,2 %	59,0 %
Actionnariat salarié	3,1 %	3,1 %	6,7 %	7,0 %
Actionnaires individuels et associations	2,9 %	2,4 %	6,5 %	5,3 %
Non identifiés	0,6 %	0,5 %	1,2 %	1,1 %
ENSEMBLE DU PUBLIC	45,6 %	45,2 %	100 %	100 %

Au mieux de la connaissance de la Société et sur la base notamment de l'enquête « TPI » réalisée au 31 décembre 2012 et du nombre de titres inscrits au nominatif à cette date, le nombre d'actionnaires de la Société peut être estimé à environ 48 000 à fin 2012. Ce chiffre représente 99,4 % du capital total identifié, parmi lesquels sont comptés 38 600 actionnaires au porteur et 9 400 au nominatif.

Par ailleurs, une enquête complémentaire a été menée début 2013 auprès des principaux investisseurs institutionnels, français et étrangers, intervenant sur la place de Paris. Cette information ultérieure à l'enquête TPI et plus détaillée sur la nationalité des investisseurs institutionnels est présentée dans le tableau suivant.

	Nombre d'actions Détenues <i>(en milliers)</i>	En % du capital total	Nombre d'investisseurs
France	25 251	12,5 %	82
Amérique du Nord	18 400	9,1 %	69
Europe continentale (hors France)	18 226	9,0 %	113
Royaume-Uni & Irlande	15 223	7,5 %	46
Reste du monde	1 860	0,9 %	27
TOTAL	79 249	39,2 %	337

3.1.5.6 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au 31 décembre 2012, les salariés du Groupe détenaient, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, 6 169 074 actions Thales, représentant 3,05 % du capital (et 3,99 % des droits de vote) au travers du Plan d'épargne Groupe (PEG) soit en direct, soit via un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou équivalent au Royaume-Uni.

Au 31 décembre 2012, près de 50 % des actions Thales détenues par les salariés étaient librement cessibles (contre 60 % au 31 décembre 2011 et 55 % au 31 décembre 2010).

3.1.6 INFORMATION SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

3.1.6.1 CONVENTIONS AUTORISÉES DEPUIS LA CLÔTURE

Le 1^{er} février 2013, le conseil d'administration a autorisé trois engagements réglementés relevant de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatifs :

1. Aux indemnités susceptibles d'être dues à Monsieur Jean-Bernard Lévy, Président-directeur général, à la cessation de ses fonctions de mandataire social.

Sous réserve de la réalisation de la condition de performance fixée par le conseil d'administration et sur décision de celui-ci et dans les conditions prévues par le Code AFEP-MEDEF auquel la société a déclaré adhérer, une indemnité pourrait être versée à Monsieur Jean-Bernard Lévy, à raison de la cessation de son mandat social, hors le cas de la démission et de la faute grave ou lourde.

Le montant de l'indemnité est fixé au 1^{er} janvier 2014 à six mois de la partie fixe de la rémunération annuelle soit 225 000 €, ce montant augmentant de 100 000 € par trimestre pour aboutir à un plafond d'indemnité maximum de 1 500 000 €. En tout état de cause l'indemnité de rupture ne pourra pas dépasser le montant total (fixe + variable) perçu au cours des 24 derniers mois de mandat.

Le versement de cette indemnité sera subordonné à l'atteinte constatée par le conseil des critères de performance qu'il aura fixés et dans les conditions suivantes :

- si le départ intervient avant le 1^{er} janvier 2016 le versement interviendra si le taux moyen de réalisation des objectifs annuels de profitabilité opérationnelle est égal ou supérieur à 80 % en fonction des critères financiers disponibles sur la période considérée ;
- si le départ intervient après le 1^{er} janvier 2016 le versement interviendra si le taux moyen de réalisation des objectifs

annuels de profitabilité opérationnelle est égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices clos.

Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due.

2. À l'assurance chômage privée que la société a décidé de souscrire au profit de Monsieur Jean-Bernard Lévy et dont le bénéficiaire est soumis à la même condition de performance que l'indemnité de rupture ci-dessus.
3. Au régime de retraite supplémentaire « Mandataire social » applicable à Monsieur Jean-Bernard Lévy, depuis sa nomination en qualité de Président-directeur général (20 décembre 2012).

Le montant de la rente est déterminé selon une méthode d'allocation de points identique à celle retenue pour les salariés bénéficiaires du régime collectif de retraite supplémentaire en vigueur dans le groupe Thales.

En revanche, le bénéfice des droits acquis par le mandataire social n'est pas conditionné à la présence dans la Société lors de la liquidation de la retraite. Il n'est réputé acquis qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, son bénéfice est conditionné à la réalisation de la condition de performance suivante : atteinte d'un taux moyen de réalisation des objectifs annuels de marge opérationnelle fixés par le conseil au mandataire égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices clos.

La majoration de la rente sera conditionnée au maintien du mandat social de Président-directeur général pendant au minimum trois ans à compter de l'entrée dans le Groupe.

Ces informations ont été publiées, conformément à la réglementation, sur le site internet de la Société dans les cinq jours de la décision du conseil d'administration.

3.1.6.2 CONVENTION AUTORISÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Conseil du 20 décembre 2012

Avec Monsieur Luc Vigneron, Président-directeur général jusqu'au 20 décembre 2012

Maintien des options de souscription d'actions

Le conseil d'administration du 20 décembre 2012 a décidé le maintien provisoire des options de souscription d'actions consenties à Monsieur Luc Vigneron et qui étaient assorties de conditions de performance sur trois exercices. Le conseil d'administration du 1^{er} février 2013 a autorisé le maintien définitif des stock-options de Monsieur Luc Vigneron avec leurs conditions initiales.

3.1.6.3 CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

Les Conventions approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2012 ont été déclarées aux commissaires aux comptes conformément à la réglementation en vigueur. Elles figurent dans leur rapport spécial présenté à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Conseil du 6 mars 2008

FSTA : engagements à souscrire par la société mère autorisés par le conseil d'administration du 6 mars 2008

Connaissance prise des caractéristiques du Partenariat Public-Privé « FSTA », d'importance significative et à forte visibilité pour le Groupe, qui renforce ainsi sa présence au Royaume-Uni, le conseil d'administration a :

- autorisé l'opération à conclure par Thales UK Ltd en sa qualité de membre du consortium et Thales Avionics Ltd, Thales Training & Simulation Ltd et Thales UK Ltd (*Thales Air Operations*) en leur qualité de sous-traitants ;
- autorisé l'émission des trois garanties requises (« *Resources and Materials Parent Company Guarantee* », « *Opco Primary Subcontracts Parent Company Guarantee* » et « *Deed of Indemnity and Security* ») dans les termes qui lui ont été présentés ;
- délégué au Président, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs aux fins de délivrer ces garanties, signer tous actes ou documents et généralement faire le nécessaire en vue de la réalisation de l'opération.

Au titre de la période du 28/10/2011 au 27/10/2012, Thales a facturé Air Tanker, au titre des lettres de crédit mises en place, la somme de £ 312,668.

Conseil du 24 juillet 2009

Convention réglementée entre la Société et Monsieur Bernard Rétat, représentant permanent de TSA, administrateur (art. L. 225-38 du Code de commerce)

Depuis le 18 mai 2009, Bernard Rétat représente la Société TSA, administrateur, au conseil d'administration de Thales – le représentant permanent étant soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre (Code de commerce art. L. 225-20).

La conclusion d'un contrat de prestation de services entre le Client (Thales) et Monsieur Bernard Rétat, contrat prévoyant :

- la nature des missions confiées par Thales à Bernard Rétat *intuitu personae* : assurer pour le compte de Thales la présidence du comité Éthique du groupe Thales, assurer la représentation de Thales au conseil d'administration de la société Elettronica SpA (Italie) ;
- le prix convenu : 60 000 euros HT par an pour l'ensemble de ces missions – remboursement de frais sur justificatifs en sus ;
- la durée : deux ans renouvelable par tacite reconduction ;
- la résiliation par l'une ou l'autre partie : suivant un préavis de 90 jours.

a été autorisée par le conseil d'administration dans sa séance du 24 juillet 2009, sur recommandation du comité de sélection et des rémunérations, M. Bernard Rétat n'ayant pas pris part au vote.

En 2012, les prestations facturées par M. Bernard Rétat à Thales dans ce cadre se sont élevées à 50 000 euros HT, hors frais remboursés au réel sur justificatifs et le contrat a été résilié en date du 31 octobre 2012.

Par ailleurs, TSA n'est plus administrateur de Thales depuis l'assemblée générale du 15 mai 2012.

En outre les deux engagements réglementés suivants sont devenus caducs sans avoir produit d'effets, le 20 décembre 2012, date à laquelle Monsieur Luc Vigneron a présenté sa démission de ses fonctions de Président-directeur général et d'administrateur :

Indemnités susceptibles d'être dues à Monsieur Luc Vigneron, Président-directeur général, à la cessation de ses fonctions de mandataire social et régime de retraite supplémentaire :

Engagements réglementés, art. L. 225-42-1 et R. 225-34-1 du Code de commerce

Le 24 juillet 2009, le conseil d'administration, a autorisé deux engagements réglementés relevant de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, relatifs :

1. Aux indemnités susceptibles d'être dues à Monsieur Luc Vigneron, Président-directeur général, à la cessation de ses fonctions de mandataire social, dans les conditions prévues par le Code AFEP-MEDEF auquel la société a déclaré adhérer.

Sous réserve de la réalisation de la condition de performance fixée par le conseil d'administration et sur décision de celui-ci, une indemnité pourrait être versée à Monsieur Luc Vigneron, à raison de la rupture de son mandat social, sauf faute grave ou lourde.

L'indemnité serait égale *ab initio* à un montant de 757 K€ bruts, ce montant augmentant de manière linéaire pour aboutir à l'issue du premier mandat (AGO 2014) à une indemnité maximum égale à deux années de rémunération (fixe + variable) perçue.

La condition de performance serait réputée atteinte :

- dans la période intermédiaire, à savoir jusqu'à ce que le mandat ait couru sur trois exercices comptables complets, atteinte en moyenne mensuelle, trimestrielle ou semestrielle de 80 % au moins de l'objectif de marge opérationnelle ;
- au-delà, atteinte en moyenne sur trois ans de 80 % au moins de l'objectif de marge opérationnelle.

Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due.

En outre, le conseil d'administration a décidé de souscrire au profit de Monsieur Luc Vigneron une assurance chômage privée. Cette assurance sera plafonnée dans sa durée et son montant, dans les mêmes termes que l'assurance chômage de droit commun des salariés. Le bénéfice de cette assurance est soumis à la même condition de performance que l'indemnité de rupture ci-dessus.

2. Au régime de retraite supplémentaire « Mandataire social » applicable à Monsieur Luc Vigneron, depuis sa nomination en qualité de Président-directeur général (19 mai 2009)

Le montant de la rente est déterminé selon une méthode d'allocation de points identique à celle retenue pour les salariés bénéficiaires du régime collectif de retraite supplémentaire en vigueur dans le groupe Thales.

En revanche, le bénéfice des droits acquis par le Mandataire social n'est pas conditionné à la présence dans la Société lors de la liquidation de la retraite, mais il est soumis :

- d'une part, à la condition d'avoir exercé totalement le mandat en cours (expiration à l'AGO 2014) ;
- d'autre part, à la réalisation de la condition de performance suivante : atteinte d'un taux moyen de réalisation des objectifs annuels de marge opérationnelle fixés par le Conseil au Mandataire égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices clos.

Conseil du 29 septembre 2009

Convention réglementée par l'article L. 225-38 du Code de commerce

Convention d'assistance entre Thales et TSA

Au titre de l'exercice 2012, les prestations facturées par Thales à TSA dans le cadre de la convention d'assistance, couvrant des prestations de services de nature administrative, juridique et financière rendues par Thales à TSA, se sont élevées à 462 416,66 euros HT.

3.1.7 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de

commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

a) Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- Avec Monsieur Luc Vigneron, Président-directeur général jusqu'au 20 décembre 2012

→ Maintien des options de souscription d'actions

Le conseil d'administration du 20 décembre 2012 a décidé le maintien provisoire des options de souscription d'actions consenties à Monsieur Luc Vigneron et qui étaient assorties de conditions de performance sur trois exercices. Le conseil d'administration du 1er février 2013 a autorisé le maintien définitif des stock-options de Monsieur Luc Vigneron avec leurs conditions initiales.

b) Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec Monsieur Jean-Bernard Lévy, Président-directeur général depuis le 20 décembre 2012

Engagement relatif aux indemnités susceptibles d'être dues à la cessation de ses fonctions de mandataire

Le conseil d'administration du 1er février 2013 a, sur proposition du Comité de sélection et des rémunérations, autorisé l'engagement relatif aux indemnités susceptibles d'être dues à M. Jean-Bernard Lévy, Président-directeur général, à la cessation de ses fonctions de mandataire social, et ce, conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi TEPA (travail, emploi et pouvoir d'achat) du 21 août 2007.

Sous réserve de la réalisation de la condition de performance fixée par le conseil d'administration et sur décision de celui-ci, une indemnité pourrait être versée à M. Jean-Bernard Lévy, à raison de la rupture de son mandat social, sauf faute grave ou lourde.

Le montant de l'indemnité est fixé au 1er janvier 2014 à six mois de la partie fixe de la rémunération annuelle soit 225 000 euros, ce montant augmentant de 100 000 euros par trimestre pour aboutir à

un plafond d'indemnité maximum de 1 500 000 euros. En tout état de cause l'indemnité de rupture ne pourra pas dépasser le montant total (fixe + variable) perçu au cours des 24 derniers mois de mandat.

La condition de performance serait réputée atteinte dans les conditions suivantes :

- dans la période intermédiaire, à savoir jusqu'à ce que le mandat ait couru sur trois exercices comptables complets, atteinte en moyenne mensuelle, trimestrielle ou semestrielle de 80 % au moins de l'objectif de marge opérationnelle,
- au-delà, atteinte en moyenne sur trois ans de 80 % au moins de l'objectif de marge opérationnelle.

Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due.

Engagement relatif à un dispositif d'assurance chômage

Le conseil d'administration du 1er février 2013 a décidé de souscrire au profit de M. Jean-Bernard Lévy une assurance chômage privée. Cette assurance sera plafonnée dans sa durée et son montant, dans les mêmes termes que l'assurance chômage de droit commun des salariés. Le bénéfice de cette assurance est soumis à la même condition de performance que l'indemnité de rupture ci-dessus.

Engagement relatif à un dispositif de retraite supplémentaire

Le conseil d'administration du 1er février 2013 a autorisé l'engagement relatif au régime de retraite supplémentaire « Mandataire social » applicable à M. Jean-Bernard Lévy, depuis sa nomination en qualité de Président-directeur général le 20 décembre 2012.

Le montant de la rente est déterminé selon une méthode d'allocation de points identique à celle retenue pour les salariés bénéficiaires du régime collectif de retraite supplémentaire en vigueur dans le groupe Thales.

En revanche, le bénéfice des droits acquis par le Mandataire social n'est pas conditionné à la présence dans la Société lors de la liquidation de la retraite, mais il est soumis :

- au maintien du mandat social de Président-directeur général pendant au minimum trois ans à compter de l'entrée dans le Groupe.
- d'autre part, à la réalisation de la condition de performance suivante : atteinte d'un taux moyen de réalisation des objectifs annuels de marge opérationnelle fixés par le conseil d'administration au Mandataire égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices clos.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec M. Bernard Rétat (représentant permanent de la société TSA, administrateur de votre société jusqu'au 15 mai 2012)

Le conseil d'administration du 24 juillet 2009 a autorisé la réalisation de missions par M. Bernard Rétat.

Les sommes facturées à Thales dans le cadre de ces missions se sont élevées au titre de 2012 à 50 000 euros hors taxes et hors frais pour 10 mois d'activité. Le contrat a été résilié avec effet au 31 octobre 2012.

Avec Thales UK, filiale à 100 % de votre société (administrateur concerné : M. Roger Freeman, Président de Thales UK, et administrateur de Thales jusqu'au 15 mai 2012)

Garanties consenties dans le cadre du Partenariat Public-Privé « FSTA »
Dans le cadre du Partenariat Public-Privé « FSTA », Thales a consenti des garanties au bénéfice des sociétés britanniques du groupe.

Les sociétés concernées sont Thales UK Ltd, en sa qualité de membre du consortium Air Tanker, et Thales Avionics Ltd, Thales Training & Simulation Ltd et Thales UK Ltd (Thales Air Operations) en leur qualité de sous-traitants.

Le conseil d'administration du 6 mars 2008 a autorisé l'émission des trois garanties requises (« Resources and Materials Parent Company Guarantee », « Opco Primary Subcontracts Parent Company Guarantee » et « Deed of Indemnity and Security ») dans les termes qui lui ont été présentés.

Au titre des lettres de crédit mises en place, Thales a facturé à Air Tanker, la somme de £ 312 668.

Avec TSA (actionnaire à 27,08 % de Thales et administrateur de la société jusqu'au 15 mai 2012)

Avenant à la convention d'assistance à TSA

Le conseil d'administration du 29 septembre 2009 a autorisé la signature d'un avenant à la convention d'assistance à TSA.

Au titre de cette convention, Thales fournit à TSA l'assistance de ses services spécialisés dans les domaines financiers, juridiques et administratifs, TSA ne disposant plus des ressources internes lui permettant d'assurer son fonctionnement propre.

Le montant des honoraires facturés en vertu de cette convention s'est élevé au titre de l'exercice 2012 à 462 417 euros hors taxes.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec Monsieur Luc Vigneron, Président-directeur général jusqu'au 20 décembre 2012

Engagement relatif aux indemnités susceptibles d'être dues à la cessation de ses fonctions de mandataire

Le conseil d'administration du 24 juillet 2009 a, sur proposition du Comité de sélection et des rémunérations, autorisé l'engagement relatif aux indemnités susceptibles d'être dues à M. Luc Vigneron, Président-directeur général, à la cessation de ses fonctions de mandataire social, et ce, conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi TEPA (travail, emploi et pouvoir d'achat) du 21 août 2007.

Sous réserve de la réalisation de la condition de performance, à savoir l'atteinte de 80 % au moins de l'objectif de marge opérationnelle et sur décision du conseil d'administration, une indemnité pouvait être versée à M. Luc Vigneron, à raison de la rupture de son mandat social, sauf faute grave ou lourde.

En outre, le conseil d'administration avait décidé de souscrire au profit de M. Luc Vigneron une assurance chômage privée, soumise à la même condition de performance que l'indemnité de rupture cidessus.

À l'issue de la démission de M. Luc Vigneron le 20 décembre 2012, cet engagement est devenu caduc sans avoir produit d'effets, les conditions de performance n'ayant pas été atteintes.

Engagement relatif à un dispositif de retraite supplémentaire du Dirigeant mandataire social

Le conseil d'administration du 24 juillet 2009 a autorisé l'engagement relatif au régime de retraite supplémentaire « Mandataire social » applicable à M. Luc Vigneron, depuis sa nomination en qualité de Président-directeur général.

Le bénéfice des droits acquis par le Mandataire social était soumis :

- d'une part, à la condition d'avoir exercé totalement le mandat en cours (expiration à l'assemblée générale ordinaire 2014),
- d'autre part, à la réalisation de la condition de performance suivante : atteinte d'un taux moyen de réalisation des objectifs annuels de marge opérationnelle fixés par le conseil d'administration au Mandataire égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices clos.

À l'issue de la démission de M. Luc Vigneron le 20 décembre 2012, cet engagement est devenu caduc sans avoir produit d'effets.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 4 mars 2013

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Michel Gauthier
Nour – Eddine Zanouda

Mazars

Jean-Marc Deslandes
Anne-Laure Rousselou

3.2 Gouvernement d'entreprise

3.2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2012

3.2.1.1 ADMINISTRATEURS

Jean-Bernard LÉVY (57 ans)

Président-directeur général

Président du comité stratégique

Carrière :

Né le 18 mars 1955, de nationalité française, Jean-Bernard Lévy est ancien élève de l'École Polytechnique (1973) et de Telecom ParisTech.

Jean-Bernard Lévy a débuté sa carrière à France Télécom en 1979 comme ingénieur à la Direction d'Angers, puis en 1982 à la Direction du Personnel du siège.

En 1986, il est nommé conseiller au cabinet de Gérard Longuet, ministre délégué aux Postes et Télécommunications.

De 1988 à 1993, Jean-Bernard Lévy dirige l'activité Satellites de télécommunications de Matra Espace qui devient Matra Marconi Space. En 1993 et 1994, il dirige le cabinet de Gérard Longuet, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce Extérieur.

En 1995, il est nommé Président-directeur général de Matra Communication. En 1998 il rejoint Oddo et Cie comme directeur général puis associé-gérant.

À l'été 2002, Jean-Bernard Lévy rejoint Vivendi. Il en est le directeur général jusqu'en avril 2005 et en devient le Président du directoire d'avril 2005 jusqu'à juin 2012.

Il est nommé Président-directeur général de Thales par le conseil d'administration du 20 décembre 2012.

Jean-Bernard Lévy est Chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Date de première nomination : 20 décembre 2012.

Échéance du mandat en cours : AGO 2014.

Nombre d'actions détenues : 1 200 actions Thales.

En outre, sa fille mineure détient 33 actions de la société, son épouse en détient 250.

Mandats exercés :

En France : Président du conseil de surveillance de Viroxis SAS, Président du conseil d'administration de JBL Consulting & Investment SAS et de l'Institut Mines-Télécom, administrateur de Vinci*, de Société Générale*, de DCNS et de l'Institut Pasteur, Vice-président du GIFAS, membre du conseil d'orientation de A.T. Kearney Paris et de Paris Europlace.

À l'étranger : néant.

Autres fonctions exercées par M. Lévy au cours des cinq dernières années :

En France : Président du directoire de Vivendi*, Président du conseil de surveillance de Canal+ France et de Groupe Canal+, Président-directeur général de SFR.

À l'étranger : Président du conseil d'administration de Activision Blizzard Inc* (USA), de GVT (Brésil), Vice-président du conseil de surveillance de Maroc Télécom* (Maroc), administrateur de Vivendi Games Inc. (USA) et de NBC Universal Inc. (USA).

Olivier BOURGES (46 ans)

Membre du comité d'audit et des comptes

Membre du comité de sélection et des rémunérations

Membre du comité stratégique

Carrière :

Né le 24 décembre 1966, de nationalité française, Olivier Bourges est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'ENA.

Olivier Bourges a exercé différentes responsabilités à la Direction du Trésor (juin 1992 – avril 2000) puis au sein de la Direction financière de Renault (mai 2000 – août 2009) et de Nissan.

En septembre 2009, il est directeur général adjoint de l'Agence des Participations de l'État (APE).

Depuis janvier 2013, Olivier Bourges est directeur général adjoint à la Direction Générale des Finances Publiques.

Date de première nomination : 29 septembre 2009.

Échéance du mandat en cours : AGO 2016.

Nombre d'actions détenues : ne détient pas d'actions Thales (représentant de l'État au sens de l'art. 139 de la loi NRE).

Mandats exercés :

En France : administrateur de France Télécom*, GDF Suez*, Dexia*, La Poste et de Grand Port Maritime de Marseille.

À l'étranger : néant.

Autres fonctions exercées par M. Bourges au cours des cinq dernières années :

En France : senior vice-president, group controller, Renault, administrateur de Banque Populaire Caisse d'Épargne.

À l'étranger : vice-president, corporate planning and program management officer, Nissan North America (USA).

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Charles EDELSTENNE (74 ans)**Membre du comité stratégique****Carrière :**

Né le 9 janvier 1938, de nationalité française, Charles Edelstenne est expert-comptable diplômé.

Il a fait sa carrière chez Dassault Aviation où il a débuté en 1960 comme chef du service des études financières. Il en devient Secrétaire Général en 1975 puis Vice-président chargé des affaires économiques et financières en 1986.

Depuis 2000, il était Président-directeur général.

En janvier 2013, Charles Edelstenne devient directeur général du Groupe Industriel Marcel Dassault.

Il a été Fondateur, Gérant puis Président-directeur général et est actuellement Président du conseil d'administration de Dassault Systèmes.

Date de première nomination : 19 mai 2009.

Échéance du mandat en cours : AGO 2014.

Nombre d'actions détenues : 509 actions Thales.

Mandats exercés dans d'autres sociétés :

En France : Président du conseil d'administration de Dassault Systèmes SA*, directeur général et membre du conseil de surveillance du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS, administrateur de Dassault Aviation SA*, de Carrefour SA* et de Sogitec Industries SA, Président d'honneur de Dassault Aviation SA* et du Gifas, Gérant des Sociétés Civiles Arie et Arie 2, Nili et Nili 2.

À l'étranger : administrateur de SABCA* (Belgique) et de Dassault Falcon Jet Corp. (États-Unis), Président de Dassault International Inc. (États-Unis).

Autres fonctions exercées par M. Edelstenne dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

En France : Président-directeur général de Dassault Aviation SA*, Président du Gifas et du Cidef.

À l'étranger : Chairman de Dassault Falcon Jet Corp. (États-Unis).

Yannick d'ESCATHA (64 ans)**Administrateur indépendant****Président du comité de sélection et des rémunérations****Carrière :**

Né le 18 mars 1948, de nationalité française, Yannick d'Escatha est diplômé de l'école Polytechnique et ingénieur du Corps des Mines.

En 1972, il est maître de conférences à l'école Polytechnique, à l'école des Mines de Paris et à l'ENSTA.

En 1973, il participe à l'élaboration de la réglementation technique française en matière de chaudières nucléaires à eau, puis à son application en tant qu'expert auprès du ministère de l'Industrie.

En 1978, il est nommé chef du bureau de contrôle de la construction nucléaire, où il assume la responsabilité du contrôle technique de l'État dans l'application de cette réglementation au programme électronucléaire français.

En 1982, il est détaché auprès de la société Technicatome, filiale du CEA, dont la mission principale est la maîtrise d'œuvre industrielle de la propulsion nucléaire des bâtiments de la Marine nationale. Après avoir été directeur des établissements de Cadarache et d'Aix en Provence, Yannick d'Escatha est nommé directeur général adjoint de Technicatome le 1^{er} janvier 1987.

Le 1^{er} mars 1990, il est appelé par l'administrateur général du Commissariat à l'Énergie Atomique, pour occuper les fonctions de directeur de la Direction des Technologies avancées, nouvellement créée, et devient administrateur général adjoint du CEA le 14 septembre 1992.

Il est nommé administrateur général du CEA à compter du 1^{er} juillet 1995 et Président de CEA-Industrie le 28 juin 1999.

Le 1^{er} janvier 2000, il est nommé directeur général délégué industrie d'EDF. Responsable du pôle industrie d'EDF, il est chargé de la politique industrielle de l'entreprise.

En janvier 2002, il est directeur général délégué d'EDF.

En février 2003, Yannick d'Escatha est nommé, en Conseil des ministres, Président du Centre National d'Études Spatiales (CNES) et reconduit dans cette fonction en février 2010.

Date de première nomination : 19 mai 2009.

Échéance du mandat en cours : AGO 2016.

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales.

Mandats exercés :

En France : Président du Centre National d'Études Spatiales (jusqu'en mars 2013), Président du conseil d'administration de l'université de technologie de Troyes, membre du conseil d'administration d'EDF* (jusqu'en mars 2013), membre de l'académie des technologies, représentant permanent du CNES au conseil d'administration d'Arianespace SA et représentant permanent du CNES au conseil d'administration d'Arianespace Participation (jusqu'en mars 2013).

À l'étranger : néant.

Autres fonctions exercées par M. d'Escatha au cours des cinq dernières années :

En France : Président du conseil d'administration de l'École Polytechnique, membre du conseil d'administration de la RATP.

À l'étranger : néant.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Gouvernement d'entreprise

Dominique FLOCH (54 ans)

Administrateur élu par les salariés

Membre du comité stratégique

Carrière :

Né le 10 août 1958, de nationalité française, Dominique Floch a débuté sa carrière en 1978, dans une filiale du Groupe à Brest (Thales Systèmes Aéroportés) où il a occupé diverses fonctions, mécanicien fraiseur puis contrôleur mécanique avant d'accéder en mars 2004 à la fonction d'acheteur Segment Industriel.

Date de première nomination : 19 janvier 2008.

Échéance du mandat en cours : 8 décembre 2016.

Nombre d'actions détenues : 562 actions Thales (y compris parts du FCPE « actionariat salarié Thales »).

Pas de mandat ni de fonction dans d'autres sociétés.

Stève GENTILI (63 ans)

Administrateur indépendant

Membre du comité stratégique

Carrière :

Né le 5 juin 1949, de nationalité française, et après avoir passé une licence informatique, gestion et économie, Stève Gentili est diplômé du Collège des sciences sociales et économiques.

Il débute sa carrière en 1974 au ministère de l'Économie et des Finances après un passage en cabinet ministériel.

Il se dirige ensuite vers le secteur privé en prenant la Direction générale d'une importante société du secteur agro-alimentaire.

Depuis 1997, il est Président de la Bred Banque Populaire.

Il est également Président international de l'organisation économique dépendant du Sommet des chefs d'État et de gouvernement francophones.

Date de première nomination : 19 mai 2009.

Échéance du mandat en cours : AGO 2016.

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales.

Mandats exercés :

En France : Président du conseil d'administration de BRED Banque Populaire, de la Banque Internationale de Commerce, de Natixis Pramex International, de Natixis Institutions Jour, et de SPIG, Président de la Compagnie Financière de la BRED – Cofibred, Vice-président du conseil de surveillance de BPCE, membre du conseil d'administration de Natixis*, administrateur de la Coface, de la Société Marseillaise de Crédit, de Bercy Gestion Finances +, de BRED Cofilease, de la compagnie d'assurances Prepar IARD et de Promepar Gestion.

À l'étranger : Président du conseil d'administration de NRJ Invest Belgique, administrateur de Natixis Algérie, de Natixis Pramex Italia SRL, de la Banque Commerciale Internationale (BCI Congo), et de la Banque Internationale pour le Commerce, l'Épargne et le Crédit (BIBEC Cameroun).

Autres fonctions exercées par M. Gentili au cours des cinq dernières années :

En France : Président du conseil d'administration de SPIG, Vice-président de la Banque Fédérale des Banques Populaires, administrateur de Natixis Banques Populaires, de BRED Gestion et de LFI, membre du conseil de surveillance de la Banque Internationale de Commerce – (BIC BRED), représentant permanent de BRED Gestion au conseil d'administration de LFI 2 et de Vialink.

À l'étranger : néant.

Philippe LEPINAY (59 ans)

Administrateur représentant les salariés actionnaires

Membre du comité stratégique

Carrière :

Né le 3 décembre 1953, de nationalité française, Philippe Lépinay est ingénieur diplômé d'État de l'Institut de marketing international, université Paris VII.

Entre 1977 et 1986, il a occupé diverses fonctions commerciales et marketing pour les groupes Appalette & Tourtellier Systèmes, Radiall et la Sopema.

En 1986, il rejoint Thales Electron Devices en tant qu'ingénieur commercial export, puis en 2000, il devient Directeur du développement chez Thales Engineering & Consulting.

Il rejoint Thales International en 2003. Depuis 2010, il est Directeur des Relations Internationales au sein de Thales.

Date de première nomination : 8 mars 2007, avec effet au 1^{er} avril 2007, ratification par l'assemblée générale du 16 mai 2007.

Échéance du mandat en cours : AGO 2017.

Nombre d'actions détenues : 2 137 actions Thales (41 porteur, 200 nominatif, 1 896 PEG – y compris parts du FCPE « actionariat salarié Thales »).

Mandats exercés :

En France : Président de la Fédération française des Associations d'actionnaires Salariés (FAS), Vice-président de la Fédération des Associations d'actionnaires Salariés de Thales (FAST) et membre du comité de surveillance du FCPE « Actionariat Salarié Thales ».

À l'étranger : néant.

Autres fonctions exercées par M. Lépinay au cours des cinq dernières années :

En France : Président de l'Association du Personnel Actionnaire de Thales (APAT).

À l'étranger : néant.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Didier LOMBARD (70 ans)**Carrière :**

Né le 27 février 1942, de nationalité française, Didier Lombard est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École nationale supérieure des télécommunications.

Il a débuté sa carrière en 1967, au CNET de France Télécom (actuellement Orange Labs), en participant au développement de nombreux produits pour France Télécom dans le domaine des satellites, des composants électroniques et des systèmes mobiles.

Entre 1988 et 2003, il a travaillé auprès du ministère de la Recherche et de la Technologie, a été directeur général des stratégies industrielles au ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1991-1998), puis Président fondateur de l'Agence française pour les investissements internationaux.

En 2003, Didier Lombard a intégré France Télécom en tant que directeur général exécutif, chargé de la mission technologies, partenariats stratégiques et nouveaux usages de France Télécom.

Depuis le 27 février 2005, Didier Lombard était Président-directeur général du groupe France Télécom. Après dissociation des fonctions de Président et de directeur général, le 24 février 2010, il a été nommé Président du conseil d'administration de France Télécom du 1^{er} mars 2010 au 1^{er} mars 2011.

En mai 2011, il est nommé Président du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics.

Date de première nomination : 30 juin 2005.

Échéance du mandat en cours : AGO 2014.

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales.

Mandats exercés :

En France : Président du conseil de surveillance de STMicroelectronics*, administrateur de Technicolor*, membre du conseil de surveillance de Radiall*.

À l'étranger : Président du conseil de surveillance de STMicroelectronics* (Pays-Bas), Président de Europeanissuers (Belgique).

Autres fonctions exercées par M. Lombard au cours des cinq dernières années :

En France : Président du conseil d'administration de France Télécom*, Président-directeur général de France Télécom*, senior executive VP de France Télécom*, Président du conseil d'administration d'Orange, membre du conseil de surveillance de All (Agence de l'Innovation Industrielle).

À l'étranger : néant.

Bruno PARENT (59 ans)**Carrière :**

Né le 9 août 1953, de nationalité française, Bruno Parent est ancien élève de l'ENA.

Depuis sa sortie de l'ENA en 1981, Bruno Parent a effectué sa carrière à la Direction générale des impôts dont il est devenu directeur général en 2003.

Nommé en novembre 2007 directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, Bruno Parent est depuis avril 2009 inspecteur général des finances.

Date de première nomination : 19 mai 2009.

Échéance du mandat en cours : AGO 2016.

Ne détient pas d'actions Thales (représentant de l'État au sens de l'art. 139 de la loi NRE).

Mandats exercés :

En France : membre du conseil d'administration de la société par actions simplifiée (SAS) – Palais de Tokyo.

À l'étranger : néant.

Autres fonctions exercées par M. Parent au cours des cinq dernières années :

En France : néant.

À l'étranger : néant.

Jeanne-Marie PROST (54 ans)**Carrière :**

Née le 22 septembre 1958, de nationalité française, Jeanne-Marie Prost est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et ancienne élève de l'ENA (promotion « Louise Michel »).

À sa sortie de l'ENA en 1984, Jeanne-Marie Prost a exercé différentes responsabilités au ministère de l'Économie, des Finances et du Budget (juin 1984 – juillet 1996) puis au sein de France Télévision (juillet 1996 – octobre 1999) dont elle est devenue directeur financier (octobre 1999 – septembre 2000).

Le 1^{er} septembre 2000, Jeanne-Marie Prost est nommée pour un an premier conseiller à Londres (Royaume-Uni).

En septembre 2001, elle devient associée du groupe Brunswick Group Ltd à Londres.

De juillet 2007 à octobre 2008, elle est chargée de recherche à la London School of Economics.

En janvier 2009, Jeanne-Marie Prost est médiatrice déléguée à la Médiation nationale du crédit aux entreprises. En janvier 2013, elle devient médiatrice nationale du crédit.

Date de première nomination : 15 mai 2012.

Échéance du mandat en cours : AGO 2018.

Ne détient pas d'actions Thales (représentant de l'État au sens de l'art. 139 de la loi NRE).

Mandats exercés :

En France : membre du conseil de surveillance d'Aéroport de Strasbourg-Entzheim, en qualité de représentant de l'État, administrateur représentant l'État au conseil d'administration de la Semmaris (société d'économie mixte du marché de Rungis).

À l'étranger : néant.

Autres fonctions exercées par Mme Prost au cours des cinq dernières années :

En France : néant.

À l'étranger : néant.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Gouvernement d'entreprise

Martine SAUNIER (55 ans)

Administrateur élue par les salariés

Membre du comité d'audit et des comptes

Carrière :

Née le 8 mai 1957, de nationalité française. Après avoir passé son DUT mesures physiques et une année dans un lycée britannique comme assistante de français, Martine Saunier a débuté sa carrière en 1979 dans une filiale du Groupe à Saint-Egrève (Thales Electron Devices) en tant que technicienne de développement d'écrans pour tubes électroniques et panneaux à plasma avant d'assurer le support technique et après vente des clients à l'international pour les produits radiologie de l'usine de Moirans.

Date de première nomination : 9 décembre 2010.

Échéance du mandat en cours : 8 décembre 2016.

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales.

Pas de mandat ni de fonction dans d'autres sociétés.

Loïk SEGALEN (52 ans)

Membre du comité d'audit et des comptes

Carrière :

Né le 27 mars 1960, de nationalité française, Loïk Segalen est diplômé de l'École Centrale de Lyon et de l'ESSEC.

Il débute en 1986 à la Direction financière de Dassault International. Conseiller financier auprès du Vice-président chargé des affaires économiques et financières de Dassault Aviation en 1990, il en devient directeur adjoint (1998-1999) puis directeur.

En janvier 2009, Loïk Segalen est nommé directeur général des Affaires Économiques et Financières de Dassault Aviation.

En septembre 2011, Loïk Segalen est directeur général des Affaires économiques et sociales de Dassault Aviation.

En janvier 2013, il devient directeur général délégué de Dassault Aviation.

Il est membre du comité de direction de Dassault Aviation.

Date de première nomination : 19 mai 2009.

Échéance du mandat en cours : AGO 2018.

Nombre d'actions détenues : 509 actions Thales.

Mandats exercés :

En France : administrateur de Sogitec, membre du conseil du Gifas.

À l'étranger : administrateur de Dassault Falcon Jet (USA), de Dassault Procurement Services (USA), de Midway (USA), de Sabca*, Sabca Limburg (Belgique) et de Dassault Belgique Aviation.

Autres fonctions exercées par M. Segalen au cours des cinq dernières années :

En France : Président de Dassault Réassurance et de Dassault Assurances Courtage, administrateur de SIAE, gérant de Dassault Aéroservice, représentant permanent de Dassault Aviation* au Conseil de Corse Composites Aéronautiques.

À l'étranger : néant.

Amaury de SÈZE (66 ans)

Carrière :

Né le 7 mai 1946, de nationalité française, Amaury de Sèze démarre sa carrière en 1968 chez Bull General Electric.

En 1978, il rejoint le groupe Volvo où il occupe successivement les postes de directeur général, Président-directeur général de Volvo France, Président de Volvo Corporate Europe, membre du comité exécutif du Groupe Volvo et membre du comité stratégique de Renault Volvo.

Il rejoint le groupe Paribas en 1993 en tant que membre du directoire de la Compagnie Financière de Paribas et de la banque Paribas en charge des participations et des affaires industrielles, puis comme Président de PAI Partners.

Amaury de Seze est également Vice-Chairman de Power Financial du Canada.

Date de première nomination : 19 mai 2009.

Échéance du mandat en cours : AGO 2014.

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales.

Mandats exercés :

En France : Président du conseil de surveillance de PAI Partners SAS, administrateur de Carrefour SA*, de Imerys* et de Suez Environnement*, membre du conseil de surveillance de Publicis Groupe*.

À l'étranger : Vice-Chairman de Power Corporation du Canada, de BW Group, de Groupe Bruxelles Lambert, d'Erbe (B) et de Pargesa Holding SA (CH).

Autres fonctions exercées par M. de Sèze au cours des cinq dernières années :

En France : Président de Carrefour SA*, Vice-président du conseil de surveillance de Carrefour SA*, administrateur de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS, d'Eiffage*, de Novalis SAS, de Novasaur SAS et de Vivarte SA, membre du conseil de surveillance de Gras Savoye SCA.

A l'étranger : Président de PAI Partners UK Ltd., administrateur de PAI Europe III General Partner N.C. (GG), de PAI Europe IV General Partner N.C. (GG), de PAI Europe IV UK General Partner Ltd. (GB), de PAI Europe V General Partner N.C. (GG), de PAI Partners Srl (I), de Gepeco SA (B), de Saeco SpA (I).

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Anne-Claire TAITTINGER (63 ans)**Administratrice indépendante****Présidente du comité d'audit et des comptes****Carrière :**

Née le 3 novembre 1949, de nationalité française, Anne-Claire Taittinger est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise en sociologie urbaine, d'un DESS en urbanisme et aménagement du territoire et d'un MBA HEC (CPA Paris).

Anne-Claire Taittinger débute sa carrière en 1975 au sein des filiales départementales d'aménagement urbain de la Caisse des Dépôts et Consignations, comme responsable d'opérations d'aménagement urbain à Villepinte, Sevran, Les Ulis et à Lyon (1976-1979).

Elle intègre le Groupe du Louvre en 1979 au poste de Secrétaire Général puis devient Président-directeur général de la Compagnie Financière Deville. Elle sera successivement Président-directeur général de la Compagnie Financière Leblanc, d'ELM-Leblanc, Vice-président-directeur général du pôle industriel Deville, Président-directeur général des parfums Annick Goutal, puis de Baccarat. Elle devient directeur général puis Président du directoire de la Société du Louvre en 1997, puis en 2002, Président du directoire de Groupe Taittinger ainsi que directeur général de sa filiale Groupe du Louvre dans le cadre d'une dissociation des fonctions de Président du Conseil et de directeur général, fonctions qu'elle quitte en juillet 2006 à la suite du changement d'actionnariat du Groupe Taittinger.

Date de première nomination : 15 mai 2012.

Échéance du mandat en cours : AGO 2018.

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales.

Mandats exercés :

En France : administrateur de Carrefour*, de Club Méditerranée*, de FinanCités et de l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et de la Fondation PlanetFinance, membre du conseil de surveillance de Planet Finance, Président de SAS Le Riffay.

À l'étranger : néant.

Autres fonctions exercées par Mme Taittinger au cours des cinq dernières années :

En France : néant.

À l'étranger : néant.

Ann TAYLOR (65 ans)**Administratrice indépendante****Carrière :**

Née le 2 juillet 1947, de nationalité britannique, Ann Taylor a fait ses études à l'Université de Bradford où elle a obtenu une licence en Sciences Politiques et Histoire et à l'Université de Sheffield où elle a obtenu un Master en Histoire économique.

En 1974, elle est élue députée au Parlement de la circonscription de Bolton West, siège qu'elle conserve jusqu'en 1983.

Elle rejoint ensuite la « Housing Corporation » et devient conférencière au sein de la « Hansard Society » (membre du Birkbeck College) de 1983 à 1987.

En 1987, Ann Taylor est élue députée de la circonscription de Dewsbury. Elle occupe alors diverses fonctions ministérielles, notamment leader de la chambre des communes et porte-parole du gouvernement. Elle relève directement du Premier Ministre Tony Blair et participe à la plupart des comités du gouvernement.

En 2001, elle est présidente du comité du renseignement et de la sécurité sous l'autorité directe du Premier Ministre.

En 2005, elle entre à la Chambre des Lords (Pairie à vie) où elle est représentante à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (comité politique) et à l'Union de l'Europe occidentale (comité de la défense). Elle est actuellement membre de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

En 2007, Ministre du gouvernement britannique à la Chambre des Lords, Ann Taylor est responsable des questions relevant de la défense et notamment Ministre de l'Équipement et du soutien de la défense en 2007 et 2009 puis Ministre de la Défense et de la Sécurité internationale, de 2008 à 2010.

Ann Taylor est actuellement membre de la Chambre des Lords et participe au comité mixte de la stratégie de sécurité nationale.

Date de première nomination : 15 mai 2012.

Échéance du mandat en cours : AGO 2018.

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales.

Mandats exercés :

En France : néant.

À l'étranger : membre du comité consultatif (« advisory board ») de Thales UK Plc⁽¹⁾.

Autres fonctions exercées par Mme Taylor au cours des cinq dernières années :

En France : néant.

À l'étranger : néant.

Éric TRAPPIER (52 ans)**Membre du comité de sélection et des rémunérations****Carrière :**

Né le 1^{er} juin 1960, de nationalité française, Éric Trappier est diplômé de l'Institut National Telecom.

Il débute en 1984 à la Direction générale technique de Dassault Aviation (Responsable du développement des systèmes ATL2, Mirage 2000).

En 1991, il devient responsable des ventes en Inde, en Asie puis aux Émirats Arabes Unis en 1996.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

(1) Société du groupe Thales.

3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Gouvernement d'entreprise

Directeur régions Moyen-Orient & Afrique en 2000, directeur des exportations militaires en 2001, il en devient directeur général international adjoint en 2002.

Depuis 2006, Éric Trappier est directeur général international de Dassault Aviation.

Il est nommé Président-directeur général en janvier 2013.

Décoré de l'Ordre National du Mérite et de la Légion d'Honneur.

Date de première nomination : 19 mai 2009.

Échéance du mandat en cours : AGO 2018.

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales.

Mandats exercés :

En France : Président-directeur général de Dassault Aviation SA*, Vice-président du Gifas et du Comité Défense de l'ASD, Président de la Commission Défense du Cidéf/Gifas, administrateur-gérant du GIE Rafale International, administrateur-gérant de Dassault International.

À l'étranger : néant.

Autres fonctions exercées par M. Trappier au cours des cinq dernières années :

En France : administrateur de Sofresa/Odas, de Sofema et d'Eurotradia.

À l'étranger : néant.

À la connaissance de Thales :

- il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration ;
- aucun de ses membres n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun de ses membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- aucun de ses membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les intérêts privés de ses membres et leurs devoirs à l'égard de Thales.

3.2.1.2 AUTRES PARTICIPANTS AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE)

Outre le secrétaire du conseil d'administration, Dominique Périer, et les membres de la Direction générale que le Président invite à y participer en fonction de l'ordre du jour, sont convoquées aux séances du conseil d'administration et y assistent sans voix délibérative les personnes suivantes :

Le Représentant de l'État au titre de l'action spécifique

Laurent Collet-Billon, 62 ans, Ingénieur Général de l'Armement de classe exceptionnelle.

Nommé par décret du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 12 janvier 2011.

Représentant l'État au conseil d'administration de Thales, au titre de l'action spécifique en application du décret n° 97-190 du 4 mars 1997 instituant une action spécifique au profit de l'État français (voir page 169 et conformément à l'article 10 des statuts de la société).

Le Commissaire du Gouvernement

Marc Gatin, 63 ans, Contrôleur Général des Armées.

Nommé Commissaire du Gouvernement auprès de Thales et de ses filiales par arrêté du ministre de la Défense du 5 juin 2009, en vertu des dispositions légales et réglementaires s'appliquant aux sociétés titulaires de marchés relatifs aux matériels de guerre ou se livrant plus généralement à la fabrication ou au commerce de ces matériels.

Le Représentant du Comité Central d'Entreprise

Gilles Bracon, 60 ans, Délégué syndical.

Désigné par le Comité Central d'Entreprise comme son représentant au conseil d'administration de Thales, dans le cadre des dispositions de l'article L. 2323-65 du Code du travail.

Les Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil, sont également convoqués à toutes les séances du conseil d'administration :

- **Ernst & Young Audit**, représenté par Michel Gauthier, associé du cabinet ;
- **Mazars**, représenté par Jean-Marc Deslandes, associé du cabinet.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

3.2.2 RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 2013 SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Sur recommandation des deux comités concernés⁽¹⁾, le conseil d'administration a approuvé, lors de sa séance du 28 février 2013, le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques, établi conformément aux dispositions

de l'article L. 225-37 du Code de commerce, et a chargé M. Jean-Bernard Lévy, son Président-directeur général, d'en rendre compte à l'assemblée générale des actionnaires.

3.2.2.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive 2006/46/CE, la Société a décidé en 2008 de se référer volontairement, pour l'établissement du rapport du Président, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi

par l'AFEP et le MEDEF – dont la version consolidée, à jour des recommandations du 19 avril 2010 relatives au renforcement de la présence des femmes dans les Conseils, a été diffusée en avril 2010.

Application de la règle « *comply or explain* »

La Société se conforme aux recommandations contenues dans le Code AFEP-MEDEF à l'exception de celles concernant :

Rubrique	AFEP-MEDEF	Thales 2012	Explication
Ratios d'administrateurs indépendants :			Les dispositions du Pacte d'actionnaires (cf ci-dessous) ne permettent pas de respecter les ratios du Code AFEP-MEDEF.
• Conseil d'administration	1/3 (sociétés contrôlées)	1/4	
• Comité d'audit et des comptes	2/3	1/4	
• Comité de sélection et des rémunérations	>1/2	1/3	
Durée statutaire des mandats d'administrateurs	Max 4 ans	6 ans	Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale du 24 mai 2013 la réduction de 6 à 4 ans de la durée statutaire des mandats d'administrateurs. Cette disposition s'appliquerait pour la première fois aux nominations ou renouvellements de mandats intervenant à l'Assemblée de 2014.

3.2.2.1.1 Composition, modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil

Rappel des règles du pacte d'actionnaires et composition du Conseil

La Société est une société anonyme à conseil d'administration sans dissociation des fonctions de Président et de directeur général, le conseil ayant jugé que l'efficacité des organes d'administration et de contrôle en était renforcée, et qu'il n'y avait donc pas lieu à dissociation.

Aux termes du pacte d'actionnaires entre le Secteur Public et le Partenaire Industriel (Dassault Aviation), tel que publié par l'AMF, le Conseil est composé de 16 administrateurs, dont 14 sont désignés

par l'assemblée générale et 2 élus par les salariés des sociétés françaises, conformément à la loi (art. L. 225-27 et suivants du Code de commerce) et aux statuts (article 10).

Sur les 14 sièges pourvus par l'assemblée, 4 sont occupés par des « Personnalités extérieures » choisies en concertation entre le Secteur public et Dassault Aviation, 1 par le représentant des salariés actionnaires, les autres administrateurs étant proposés à l'assemblée par le Secteur Public (5) et par Dassault Aviation (4).

En outre, le pacte d'actionnaires prévoit que le Président-directeur général soit choisi sur proposition commune du Secteur Public et de Dassault Aviation et qu'au moins un administrateur représentant chacune des parties siège au sein de tous les comités du Conseil.

(1) Le comité de sélection et des rémunérations pour la partie relative au gouvernement d'entreprise, le comité d'audit et des comptes pour la partie concernant le contrôle interne et la gestion des risques.

3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Gouvernement d'entreprise

Au 31 décembre 2012, le Conseil est ainsi composé de 16 membres, comme mentionné ci-après :

Administrateurs	1 ^{re} nomination	Mandat en cours	
		Début	Fin
Secteur public			
Jean-Bernard Lévy, Président-directeur général	20/12/2012	20/12/2012	AGO 2014
Olivier Bourges	29/09/2009	20/05/2010	AGO 2016
Didier Lombard	30/06/2005	15/05/2008	AGO 2014
Bruno Parent	19/05/2009	20/05/2010	AGO 2016
Jeanne-Marie Prost	15/05/2012	15/05/2012	AGO 2018
Partenaire Industriel			
Charles Edelstenne	19/05/2009	19/05/2009	AGO 2014
Loïk Segalen	19/05/2009	15/05/2012	AGO 2018
Amaury de Sèze	19/05/2009	19/05/2009	AGO 2014
Éric Trappier	19/05/2009	15/05/2012	AGO 2018
Représentant les salariés actionnaires			
Philippe Lépinay	01/04/2007	18/05/2011	AGO 2017
Élus par les salariés			
Dominique Floch	19/01/2008	09/12/2010	08/12/2016
Martine Saunier	09/12/2010	09/12/2010	08/12/2016
Personnalités extérieures			
Yannick d'Escatha	19/05/2009	20/05/2010	AGO 2016
Stève Gentili	19/05/2009	20/05/2010	AGO 2016
Anne-Claire Taittinger	15/05/2012	15/05/2012	AGO 2018
Ann Taylor	15/05/2012	15/05/2012	AGO 2018

Les autres mandats des membres du conseil d'administration sont fournis dans les notices biographiques figurant dans le document de référence, en identifiant, le cas échéant, comme recommandé par l'AMF, les mandats exercés dans des sociétés du Groupe et les mandats exercés dans des sociétés cotées⁽¹⁾.

L'âge moyen des administrateurs est de 60 ans à la clôture de l'exercice 2012. En l'absence de disposition statutaire particulière, le droit commun est applicable concernant l'âge des administrateurs :

- le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction (art. L. 225-29) ;
- la limite d'âge pour le Président est fixée à 65 ans (art. L. 225-48).

La Société respecte ces deux obligations.

Renforcement de la présence de femmes au conseil d'administration

En matière de renforcement de la présence des femmes au conseil d'administration, les objectifs fixés par le Code AFEP-MEDEF et par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 sont identiques, avec toutefois un décalage d'un an. Ainsi, pour un Conseil fixé à 16 membres, les textes en vigueur précisent que ces objectifs s'élèvent à :

- trois femmes (en pratique quatre avec la représentante élue des salariés) à la date de l'assemblée 2013 (Code AFEP-MEDEF) ou 2014 (loi) ; et

- six femmes (en pratique sept pour les mêmes raisons) à l'assemblée de 2016 (Code AFEP-MEDEF) ou 2017 (loi).

Les nominations d'administrateurs intervenues à l'assemblée générale du 15 mai 2012 (Mesdames Prost, Taittinger et Taylor) ont permis à la Société d'avoir à cette date un Conseil composé de 25 % de femmes et d'atteindre (en le dépassant) l'objectif de 20 % de femmes avec un an d'avance sur l'échéance AFEP-MEDEF et deux ans d'avance sur l'échéance légale.

Indépendance des administrateurs

Sur proposition du comité de sélection et des rémunérations, le conseil d'administration a décidé de conserver l'approche stricte retenue les années précédentes : les administrateurs nommés par l'assemblée générale sur proposition d'un actionnaire (« Secteur Public » ou « Partenaire Industriel ») ou d'une catégorie d'actionnaires (salariés), ou encore élus par les salariés ne peuvent être considérés comme indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF précité.

S'agissant des éventuels administrateurs banquiers d'affaires, le Conseil a précisé dès mars 2008 les règles de comportement qui leur sont applicables au sein du conseil d'administration de Thales :

- absence de participation des personnes concernées à la préparation ou à la sollicitation d'offres de services de la banque auprès de la Société ;
- absence de participation effective aux travaux de la banque par ces mêmes personnes en cas d'exécution d'un mandat ;

(1) Cf. pages 178 à 184 de ce document.

- enfin, absence de participation au vote de toute résolution concernant un projet dans lequel la banque concernée serait ou pourrait être intéressée en tant que conseil.

Après avoir examiné en détail la situation des quatre administrateurs « Personnalités extérieures » aux termes du pacte d'actionnaires, les seuls qui puissent donc être déclarés indépendants selon les critères retenus, le Conseil a décidé, conformément à la recommandation du comité de sélection et des rémunérations, de déclarer administrateurs indépendants Mesdames Anne-Claire Taittinger et Ann Taylor, Messieurs Yannick d'Escatha et Stève Gentili.

Au total, le conseil d'administration compte donc en son sein quatre administrateurs indépendants, soit 25 % des membres, proportion inférieure au tiers recommandé par le Code AFEP-MEDEF dans les sociétés contrôlées.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur du conseil d'administration, adopté en juillet 2004, et régulièrement mis à jour depuis, ne se substitue ni aux dispositions légales et statutaires gouvernant le conseil d'administration et ses comités, ni au Code d'éthique, ni au code relatif aux informations privilégiées et aux opérations sur titres – pour les dispositions applicables aux administrateurs, l'ensemble de ces règles constituant un véritable Code de déontologie de l'Administrateur (voir notamment « prévention des manquements d'initiés » ci-dessous).

Le règlement intérieur reprend, outre les dispositions spécifiques au pacte d'actionnaires, les pratiques de place en matière de gouvernement d'entreprise, et en particulier celles contenues dans le Code AFEP-MEDEF précité.

Ce règlement intérieur est organisé en cinq chapitres :

I- Membres du conseil d'administration (composition du Conseil, indépendance, disponibilité, devoir premier, transparence, confidentialité, rémunérations)

Il est en particulier expressément spécifié que les membres du conseil d'administration doivent informer le Président de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société. À cet égard, les administrateurs ont adopté à l'unanimité la déclaration suivante :

- « Il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration ;
- aucun de ses membres n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun de ses membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- aucun de ses membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les intérêts privés de ses membres et leurs devoirs à l'égard de Thales. »

II- Attributions du conseil d'administration (représentation et intérêt social, attributions spécifiques, pacte d'actionnaires)

À ce titre, le budget annuel, le plan stratégique, la nomination et la révocation du Président-directeur général (ou la nomination du Président et du directeur général en cas de dissociation, et la dissociation éventuelle de ces fonctions), les acquisitions et cessions de participations ou d'actifs d'un montant supérieur à 150 M€ ainsi que les accords stratégiques d'alliance et de coopération technologique et industrielle sont systématiquement présentés à l'approbation du Conseil, étant précisé que le pacte d'actionnaires prévoit que ces décisions doivent en outre être approuvées par la majorité des administrateurs représentant le Partenaire Industriel.

Sont également soumises au conseil d'administration les opérations d'un montant supérieur à 50 M€, dont la réalisation impliquerait un changement dans la stratégie du Groupe, telle que précédemment approuvée par le Conseil.

III- Information du conseil d'administration (communication, formation)

Il est notamment prévu à ce titre que :

- les dossiers du Conseil sont adressés aux participants avec un délai suffisant ;
- le représentant de l'État au titre de l'action spécifique, le Commissaire du Gouvernement, le représentant du Comité Central d'Entreprise, les censeurs éventuels ainsi que les commissaires aux comptes reçoivent l'intégralité des documents transmis aux administrateurs et sont convoqués à l'ensemble des réunions du Conseil ;
- tout nouvel administrateur reçoit à sa nomination un dossier de documents utiles à sa prise de fonctions et bénéficie d'une séance d'information sur la Société, son organisation et ses activités, animée par les principaux dirigeants du Groupe. Par la suite, chaque administrateur peut demander à bénéficier de formations complémentaires.

IV-Comités du conseil d'administration (constitution et attributions, organisation, information, comité d'audit et des comptes, comité de sélection et des rémunérations, comité stratégique)

Outre les attributions de chacun des comités (cf. les rubriques concernées ci-dessous), il est notamment précisé que chaque comité est en droit de demander à la Direction générale tous compléments d'information qui lui paraîtraient nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et au conseil d'administration, à titre exceptionnel, d'avoir recours à une expertise extérieure. Cette dernière possibilité n'a pas été utilisée en 2012.

V- Fonctionnement du conseil d'administration (réunions, participation et représentation, évaluation annuelle, mise à jour du règlement intérieur)

Ce chapitre fait l'objet du compte rendu annuel prévu par la loi dans la rubrique 3.2.2.1.2 ci-dessous.

Prévention des manquements d'initiés

Afin de tenir compte des recommandations formulées dans le guide AMF en date du 3 novembre 2010 relatif à la prévention des manquements d'initiés, la Société a renforcé, de façon effective à compter de 2011, son dispositif de « fenêtres négatives » ou

périodes d'abstention d'intervention : outre les fenêtres relatives aux comptes annuels et semestriels (au moins 30 jours calendaires, dans chaque cas) qui existaient déjà, il a été instauré à cette date deux fenêtres pour l'information trimestrielle (T1 et T3) de quinze jours chacune. Dans tous les cas, la période inclut le lendemain du jour de publication du communiqué financier.

Le calendrier financier est mis en ligne sur le site internet de la Société après le communiqué financier du troisième trimestre, pour l'ensemble de l'année suivante.

Les administrateurs peuvent, s'ils le souhaitent, consulter le compliance officer (fonction assurée par le directeur juridique et contrats du Groupe) avant toute opération sur titres. Cette consultation préalable n'est pas obligatoire.

En outre, les administrateurs ont été informés des dispositions concernant le mandat de gestion programmée, sans que la Société ne formule une préconisation spécifique en la matière. À la date d'approbation de ce rapport par le Conseil, la Société n'avait pas connaissance de la conclusion de tels mandats.

Convocation des assemblées générales d'actionnaires

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées par le Conseil selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le conseil d'administration s'attache, dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires, à prévoir des délais de convocation supérieurs aux minima légaux. Tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent participer aux assemblées générales. La date de l'assemblée est communiquée sur le site internet de la Société avec un préavis d'au minimum six mois.

Au moins 21 jours avant l'assemblée, l'ensemble de la documentation est consultable sur le site [http://www.thalesgroup.com/rubrique/Investisseurs/assemblées générales](http://www.thalesgroup.com/rubrique/Investisseurs/assemblées_générales). Les résultats du vote des résolutions sont mis en ligne au plus tard le lendemain de la réunion.

Principaux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Comme prévu par l'article L. 225-37 modifié par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, il est rappelé, au titre des informations visées par l'art. L. 225-100-3 du Code de commerce que les deux principaux actionnaires, qui détiennent ensemble plus de la majorité du capital et des droits de vote, ont déclaré agir de concert dans le cadre d'un pacte d'actionnaires et que tout franchissement du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la Société doit être préalablement approuvé par le ministre chargé de l'Économie.

Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux administrateurs

Jetons de présence

En 2008, l'assemblée générale a fixé à 600 000 € par an le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs (et les éventuels censeurs) au titre du Conseil, y compris les rémunérations dues aux administrateurs membres de

comités au titre de leur participation à ces comités. Cette enveloppe globale n'a pas été modifiée depuis.

Le Conseil a décidé que les administrateurs percevraient :

- au titre du Conseil, une rémunération fixe de 14 000 € par an (prorata temporis en cas de nomination ou démission en cours d'année), sous réserve de respecter l'enveloppe globale en raison des rémunérations variables, et une rémunération variable, liée à l'assiduité aux séances, de 2 500 € par réunion ;
- au titre des comités, une rémunération (exclusivement variable) liée à la présence effective, de 1 250 € par réunion, la présidence de chaque comité étant en outre rémunérée par un complément de 2 000 € annuels (au prorata du nombre de séances présidées, le cas échéant).

Si, en raison du nombre élevé de réunions (les rémunérations variables étant versées en priorité), la somme globale de 600 000 € au titre d'un exercice est susceptible de dépassement, c'est la partie fixe de la rémunération des administrateurs qui est réduite à due concurrence afin de rester dans le cadre de l'enveloppe annuelle ; ce cas s'est produit pour la première fois en 2009 (la partie fixe a été réduite de 14 000 € à 9 300 €). La même situation s'est reproduite au titre de 2010 (11 950 €) et de 2011 (6 950 €, soit une réduction de plus de 50 %).

Les éventuels censeurs sont rémunérés à raison de 2 500 € par réunion du Conseil, soit la même rémunération variable que les administrateurs, mais à l'exclusion de toute rémunération fixe. Depuis le 18 mai 2009, il n'y a plus de censeur siégeant au conseil d'administration de Thales.

Au titre de 2012, les jetons de présence dus s'élèvent à un total (montant brut) de 566 250 € (599 700 € au titre de 2011) ; leur versement étant intervenu, pour partie en juillet 2012, pour le solde en janvier 2013.

À titre indicatif, le montant (net de retenue à la source) versé durant l'année fiscale 2012 s'est élevé à 410 513 € (contre 631 325 € en 2011). Les tableaux AMF relatifs aux rémunérations des mandataires sont les tableaux n° 1, pour Monsieur Luc Vigneron, Président-directeur général jusqu'au 20 décembre 2012 (32 700 €) et n° 3 pour les administrateurs (377 813 €), cf. pages 201 et 203 en donnent le détail nominatif.

Politique de rémunération du Président-directeur général, seul mandataire social

La rémunération du Président-directeur général est fixée, chaque année, sur proposition du comité de sélection et des rémunérations, par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice. Elle est constituée d'une part fixe et d'une part variable, comme celle des cadres dirigeants. Son positionnement est analysé en tenant compte de la performance de l'exercice écoulé et d'enquêtes de salaires ou de données de marché, en intégrant également les recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de rémunérations (cf. tableau AMF n° 2) :

- rémunération fixe stable sur une période d'au moins trois ans ;
- permanence des critères quantitatifs de la rémunération variable ; et en appliquant les règles suivantes, concernant les stock-options (cf. tableau AMF n° 4) de Monsieur Luc Vigneron, Président-directeur général jusqu'au 20 décembre 2012 :
- critères de performance internes (identiques aux critères quantitatifs de la rémunération variable) sur la totalité de

l'attribution et validation des droits à options par tiers sur une période de trois ans ;

- le Président-directeur général s'est interdit de couvrir ses options par des instruments dérivés ;
- à chaque exercice de stock-options, il a l'obligation de conserver en titres 40 % de la plus-value d'acquisition nette d'impôt.

Les dix tableaux de la recommandation AMF, inclus dans le document de référence, donnent toutes précisions en matière de rémunération du Président-directeur général, qui est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Récapitulatif des transactions sur les titres de la Société effectuées par les dirigeants en 2012

L'état récapitulatif (visé par l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF) des opérations sur titres réalisées en 2012 par les personnes tenues de fournir une déclaration (dirigeants, les dirigeants assimilés – membres du comité exécutif et les personnes liées figure en page 31 du document de référence). Il concerne en 2012 un administrateur nommé à l'assemblée générale du 15 mai 2012, qui a acquis les 500 actions Thales prévues par les statuts dans les délais fixés par la réglementation.

3.2.2.1.2 Compte rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2012

Nombre/durée des réunions et taux de présence

Le conseil d'administration s'est réuni huit fois en 2012. En moyenne, la participation des administrateurs a été de 87 %.

Comme le prévoit le règlement intérieur du Conseil, les commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil, et pas uniquement aux séances prévues par loi relatives à l'examen ou à l'arrêté de comptes. Ils ont reçu les mêmes documents que les administrateurs.

Principaux sujets abordés

Outre les sujets récurrents relevant du conseil d'administration (budget annuel et actualisation des prévisions, plan stratégique, arrêtés des comptes annuels consolidés et sociaux, et examen des comptes semestriels consolidés, détermination de la rémunération du Président-directeur général et fixation des critères quantitatifs et qualitatifs de sa rémunération variable, proposition de dividende et d'acompte sur dividende, approbation des documents annuels d'assemblée et convocation de l'assemblée générale, fixation des « fenêtres négatives » d'intervention sur les titres de la société, autorisation préalable, le cas échéant, de conventions réglementées, délégations diverses au Président-directeur général et comptes rendus de leur utilisation, examen annuel de l'indépendance des administrateurs etc.), l'ordre du jour de ses réunions a inclus en 2012, sur rapport, le cas échéant, d'un comité du Conseil :

- le suivi des décisions stratégiques et des opérations de fusions/acquisitions ;
- l'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance (selon le niveau de responsabilité des bénéficiaires) ;
- la préparation du séminaire stratégique annuel sur un site du Groupe ;

- l'examen de la politique informatique et de la stratégie immobilière du Groupe ;
- la décision de procéder à une opération d'actionnariat salarié en 2013 ;
- les modalités de sélection d'un commissaire aux comptes ;
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil ;
- la responsabilité sociale de l'entreprise.

3.2.2.1.3 Travaux préparatoires aux réunions du Conseil

Information des administrateurs

Dossiers du conseil

Les convocations aux séances du Conseil sont généralement remises aux administrateurs entre cinq et dix jours calendaires (ce dernier délai étant prévu par le pacte d'actionnaires pour certains sujets, notamment la transmission du projet de budget annuel) avant la date de la réunion, étant précisé qu'un calendrier prévisionnel des réunions est adopté à mi-année pour l'exercice suivant.

Le règlement intérieur fixe depuis le 29 septembre 2009 à cinq jours ouvrables le délai minimum de convocation et de transmission des documents, sauf impossibilité ou cas d'urgence – trois jours étant considéré comme un minimum souhaitable.

Chaque convocation est accompagnée de l'ordre du jour et du dossier de la réunion (ou des principaux éléments de celui-ci, lorsqu'il ne peut être complet à la date d'envoi), ainsi que du projet de procès-verbal de la séance précédente, diffusé en règle générale dans le mois qui suit chaque réunion. Le cas échéant, des éléments complémentaires sont adressés aux administrateurs après la convocation, ou remis en séance si l'urgence le justifie.

Une revue de presse et une sélection d'analyses financières relatives à la Société sont également adressées aux administrateurs. Les communiqués de presse de diffusion nationale, autres que ceux qui font l'objet d'une discussion en Conseil, leur sont en outre transmis en temps réel par courrier électronique.

Formations complémentaires

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, chaque administrateur peut demander à bénéficier de formations complémentaires.

Organisation et fonctionnement des comités du conseil

Comité d'audit et des comptes

L'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la directive 2006/43/CE fixe les attributions de ce comité, reprises in extenso dans le règlement intérieur du Conseil (article 16) :

« Le comité d'audit et des comptes est notamment chargé, sans préjudice des compétences du conseil d'administration, d'assurer le suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les commissaires aux comptes ;

3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Gouvernement d'entreprise

d) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il entend les commissaires aux comptes sur :

- a) leur programme général de travail mis en œuvre ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ;
- b) les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ;
- c) les irrégularités et les inexactitudes qu'ils auraient découvertes ;
- d) les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Il examine en outre avec les commissaires aux comptes les risques pesant sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques. Il entend les commissaires aux comptes sur les faiblesses significatives du contrôle interne qu'ils auraient décelées, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et reçoit chaque année de leur part :

- a) une déclaration d'indépendance ;
- b) une actualisation des informations fournies en vue de leur désignation, détaillant les prestations fournies par les membres du réseau auquel les commissaires aux comptes sont affiliés ainsi que les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

Le comité s'appuie notamment, pour ce faire, sur les travaux de la Direction financière et de la Direction de l'Audit Interne. Il approuve le programme annuel de cette dernière et en examine les rapports d'activité.

Il supervise la procédure de sélection des commissaires aux comptes et émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Il étudie avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, leurs recommandations et les suites qui leur sont données. Il peut auditionner les commissaires aux comptes hors la présence de représentants de la société. Le comité examine annuellement les budgets d'honoraires des commissaires aux comptes. Il revoit et analyse les honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice écoulé.

Il rend compte régulièrement par écrit de ses travaux au conseil d'administration et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. »

En outre, les membres du comité ont décidé en 2010, en application du rapport final de l'AMF sur le comité d'audit (22 juillet 2010), de prévoir, à la fin de chaque séance, un échange avec les commissaires aux comptes hors la présence de représentants de l'entreprise, et pas uniquement, comme c'était le cas auparavant, lors des séances consacrées à l'examen de comptes.

Au 31 décembre 2012, ce comité est composé de :

- Anne-Claire Taittinger, président, administrateur indépendant ;
- Olivier Bourges ;
- Martine Saunier ;
- Loïk Segalen.

La composition du comité d'audit et des comptes satisfait aux dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 : le comité ne

comprend que des administrateurs et un administrateur présente, outre la qualification d'administrateur indépendant, les compétences requises en matière comptable et financière (cf. notice biographique de Madame Anne-Claire Taittinger en page 183).

En revanche, le comité n'est pas composé aux deux tiers d'administrateurs indépendants, comme préconisé par le Code AFEP-MEDEF, mais d'un quart seulement et ce, pour les raisons déjà évoquées relatives aux dispositions du pacte d'actionnaires.

Ce comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2012, avec un taux moyen de présence de ses membres de 94 %.

Les commissaires aux comptes, conviés à chaque réunion du comité, participent à l'ensemble des débats, sauf en cas de conflits d'intérêts (par exemple, lors de l'examen de la nomination ou du renouvellement de mandats de commissaires aux comptes). Deux fois par an, ils présentent leur compte rendu de mission d'examen des comptes (annuels et semestriels), en indiquant les options comptables retenues et les points essentiels de leur audit des états financiers.

Le directeur financier du Groupe et le directeur de l'Audit et du Contrôle Interne sont conviés à l'ensemble des séances, ainsi que le directeur du contrôle financier Groupe et, occasionnellement, en fonction de l'ordre du jour, le directeur des financements et de la trésorerie et le directeur juridique et contrats Groupe.

Outre les comptes annuels et semestriels, le comité a, en 2012, plus particulièrement examiné :

- l'exécution des contrats difficiles, leurs conséquences comptables et le suivi des provisions sur contrats ;
- le suivi des principaux contentieux ;
- le suivi des développements avioniques ;
- le plan d'audit externe et les honoraires des commissaires aux comptes ;
- l'organisation du contrôle interne, la cartographie des risques et le bilan de l'exécution du plan d'audit 2011 et 2012 ;
- le plan d'audit interne pour 2013, adopté en fin d'année 2012 ;
- la rationalisation des structures juridiques du Groupe ;
- le suivi des indicateurs-clés d'avancement du plan Probasis et l'impact de ce plan dans les comptes ;
- l'évolution des engagements de retraite, en particulier au Royaume-Uni et l'impact des IFRS publiés en 2011 ;
- la gestion économique du risque de change ;
- le projet d'acompte sur dividende au titre de l'année 2012 ;
- le processus de sélection d'un Commissaire aux comptes ;
- ainsi que la partie du rapport du Président relative au contrôle interne et à la gestion des risques (cf. § 3.2.2.2 infra).

Au cours des réunions plus spécialement consacrées à l'audit et au contrôle interne, le comité a étudié les rapports de la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne. Il a formulé ses recommandations sur le suivi des missions.

Lors de la réunion consacrée aux comptes de l'exercice 2011, le comité a pris connaissance de la note sur l'exposition du Groupe aux risques et sur les principaux engagements hors bilan, conformément à la recommandation AFEP/MEDEF. Cette note, qui a été diffusée à l'ensemble des administrateurs, constitue le chapitre « facteurs de risques » du document de référence.

Le comité a également participé à la mise au point des communiqués financiers relatifs aux résultats.

Les réunions – qui, en cas d'arrêt ou d'examen de comptes, se tiennent, sauf impossibilité, au minimum deux (et, dans toute la mesure du possible, trois) jours avant le Conseil – font systématiquement l'objet d'un compte rendu écrit à l'ensemble des administrateurs lors de la réunion suivante du conseil d'administration. En application de la recommandation de l'AMF dans son rapport sur le comité d'audit en date du 22 juillet 2010, ce compte rendu est inclus ou annexé au procès-verbal de la séance suivante du Conseil et approuvé dans ce cadre. En outre, les débats du comité sont consignés dans des procès-verbaux éventuellement plus détaillés.

Comité de sélection et des rémunérations

Conformément à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil, le comité de sélection et des rémunérations a pour missions d'examiner :

- la politique de rémunération des cadres dirigeants de la Société ;
- la rémunération du Président-directeur général ainsi que la rémunération des administrateurs (jetons de présence) et, le cas échéant, des autres mandataires sociaux ;
- les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'attribution d'actions gratuites, et les conditions de performance y attachées ;
- les opérations d'actionnariat salarié ;
- les candidats aux postes d'administrateurs appartenant à la catégorie des personnalités extérieures sur lesquels se sont concertés les deux principaux actionnaires dans le cadre des dispositions du pacte d'actionnaires précité ;
- au moins une fois par an, l'indépendance des administrateurs.

Le comité a également pour mission de préparer l'évaluation du fonctionnement du Conseil (voir § 3.2.2.1.4) et d'en rendre compte au Conseil afin de faciliter le débat.

En outre, le Président-directeur général éclaire ses choix de nomination des membres de l'équipe de Direction générale par un échange avec le comité.

Au 31 décembre 2012, ce comité est composé de :

- Yannick d'Escatha, président, administrateur indépendant ;
- Olivier Bourges ;
- Éric Trappier.

Il s'est réuni six fois en 2012, avec un taux de présence de ses membres de 89 %.

La proportion d'administrateurs indépendants recommandée par le Code AFEP-MEDEF (au moins la moitié) n'est pas respectée, pour les raisons déjà évoquées tenant au pacte d'actionnaires, le ratio étant en effet d'un tiers.

En 2012, le directeur des ressources humaines du Groupe et le directeur financier du Groupe ont été conviés à l'ensemble des séances du comité, ainsi que le Président-directeur général en fonction de l'ordre du jour ou lorsque la discussion pouvait être enrichie du fait de sa présence.

Figurent parmi les sujets traités en 2012 par le comité :

- la politique de LTI du Groupe (*Long Term Incentive*) et la préparation d'un plan soumis au Conseil (actions gratuites ou actions de performance), en ce compris les conditions de performance attachées à la validation des actions gratuites pour certains bénéficiaires ;

- l'examen de la rémunération globale du Président-directeur général (Monsieur Luc Vigneron) et en particulier la fixation de critères qualitatifs de sa part variable ;
- les principes de rémunération dans le Groupe, leur mise en œuvre par niveau de responsabilité (NR) et les mécanismes de gestion de carrière ;
- la responsabilité sociale et le rapport social NRE ;
- la préparation d'une opération d'actionnariat salarié à réaliser en 2013 ;
- la mise en œuvre de la prime de « partage des profits » ;
- l'indépendance des administrateurs ;
- l'examen des candidatures au poste d'administrateur des « Personnalités extérieures » choisies en concertation par les deux actionnaires du Pacte ;
- les modalités d'évaluation annuelle du fonctionnement du conseil d'administration ;
- ainsi que la (présente) partie du rapport du Président relative au gouvernement d'entreprise.

Sur l'ensemble de ces sujets, le comité a présenté ses recommandations au Conseil : chaque réunion fait systématiquement l'objet d'un compte rendu écrit distribué à l'ensemble des administrateurs lors de la réunion suivante du conseil d'administration. En outre, les débats du comité sont consignés dans des procès-verbaux éventuellement plus détaillés.

Comité stratégique

Conformément à l'article 18 du règlement intérieur du Conseil, le comité stratégique a pour principales missions d'apprécier la stratégie du Groupe dans ses principaux secteurs d'activité et, en particulier :

- d'étudier les orientations stratégiques du Groupe dans ses domaines majeurs d'activité, avant leur présentation au conseil d'administration ;
- d'étudier le cadre de présentation au Conseil du budget et du plan glissant à trois ans et d'examiner le projet de budget annuel dans le cadre de ce plan ;
- d'étudier les projets d'acquisitions et de cessions significatives (d'un montant supérieur à 150 M€) d'actifs ainsi que les projets d'accords ou de partenariats stratégiques.

Au 31 décembre 2012, ce comité est composé de :

- Jean-Bernard Lévy, président ;
- Olivier Bourges ;
- Charles Edelstenne ;
- Dominique Floch ;
- Stève Gentili, administrateur indépendant ;
- Philippe Lépinay.

Aucune condition d'indépendance des administrateurs n'est fixée, pour ce type de comité, par le Code AFEP-MEDEF ou par la loi.

Il s'est réuni trois fois en 2012, avec un taux moyen de participation supérieur à 88 %, notamment pour examiner le budget 2012, la stratégie par division/pays et le plan stratégique, le suivi des décisions stratégiques et le tableau de bord des opérations de M&A (fusions/acquisitions), différentes opérations de fusion/acquisition, ainsi que la préparation du séminaire annuel Stratégie sur un site du Groupe.

En 2012 ont assisté à l'ensemble des séances le directeur financier du Groupe et le directeur Stratégie. Il est rendu compte de chaque réunion à la séance suivante du conseil d'administration par le Président-directeur général, président du comité.

Les séances du comité stratégique font l'objet de procès-verbaux.

3.2.2.1.4 Évaluation du fonctionnement du Conseil

Comme préconisé par le Code AFEP-MEDEF et en application du règlement intérieur du Conseil, un point de l'ordre du jour du Conseil est consacré chaque année à un débat sur son fonctionnement.

En 2011, le Conseil avait fait appel à un consultant externe pour ce faire. Il a décidé, en 2012, de mener cet exercice au moyen du questionnaire interne déjà utilisé en 2010.

Il ressort de cette autoévaluation que les administrateurs considèrent que le fonctionnement du Conseil de Thales est globalement satisfaisant et en progrès continus, même si, sur le plan du gouvernement d'entreprise, les dispositions du Pacte d'actionnaires en matière de composition du Conseil ne permettent pas d'avoir un nombre important d'administrateurs indépendants.

Le Conseil a jugé que la mise en œuvre des recommandations formulées en 2011 était bénéfique et devait être poursuivie. Il a en outre décidé d'adopter les suggestions suivantes proposées par les administrateurs en 2012 et recommandées par le comité de sélection et des rémunérations :

- confier une mission au comité de sélection et des rémunérations en vue d'améliorer le fonctionnement du comité stratégique ;
- formaliser davantage le suivi des décisions du Conseil.

3.2.2.2 CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La présente section a été présentée au comité d'audit et des comptes réuni le 25 février 2013 en présence des commissaires aux comptes. Elle a été préparée sur la base des principales conclusions issues des travaux effectués par le Groupe en 2012 en matière d'audit interne, de contrôle interne et de maîtrise des risques. Les résultats de ces travaux ont été examinés à l'occasion des différentes réunions du comité des risques et du contrôle interne au cours de l'année ainsi que lors des séances du comité d'audit et des comptes qui se sont tenues en 2012.

Cette section respecte le cadre de référence de l'AMF « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » actualisé le 22 juillet 2010.

Elle couvre globalement l'ensemble des composants suggérés, dans un ordre parfois différent.

En 2011, Thales a reçu deux distinctions pour son dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne. Lors de son étude annuelle, l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne) a en effet reconnu la cohérence et l'appropriation de la démarche déployée par le Groupe et lui a ainsi décerné :

- le trophée de la meilleure démarche de cartographie des risques ;
- le troisième prix de la meilleure démarche de contrôle interne.

En 2012, la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne s'est volontairement soumise à la vérification et la certification par l'IFACI

En outre, l'évaluation a révélé que le déroulement des réunions pouvait encore être amélioré, notamment en laissant une place prépondérante au dialogue de l'ensemble des administrateurs, et en élargissant la place consacrée aux perspectives, face au simple « reporting » – qui demeure nécessaire, bien entendu, sur de nombreux sujets, en particulier comptables.

3.2.2.1.5 Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du directeur général

Conformément aux dispositions de la loi NRE, la possibilité de dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration de celles de directeur général a été introduite dans les statuts de la Société lors de l'assemblée générale du 16 mai 2002.

Depuis lors, et la dernière fois le 20 décembre 2012, le conseil d'administration de Thales a jugé que la formule en vigueur était la plus efficace et qu'il n'y avait donc pas lieu de procéder à une telle dissociation, M. Jean-Bernard Lévy exerçant ses fonctions de Président et de directeur général sans autre limitation de pouvoirs que celles prévues par les textes en vigueur, concernant les pouvoirs spécifiques du conseil d'administration ou de l'assemblée générale des actionnaires.

La pratique conduit toutefois, comme mentionné ci-dessus au § 3.2.2.1.1 « Règlement intérieur », à soumettre systématiquement à l'approbation du Conseil les acquisitions ou cessions d'un montant supérieur à 150 M€ et les opérations hors stratégie de 50 M€ ou plus – ce qui constitue une limitation de fait aux pouvoirs du directeur général.

que ses pratiques sont conformes aux standards internationaux de la profession, comme elle le fait chaque année depuis 2006. Le renouvellement de ce label lui a été accordé le 5 février 2013.

3.2.2.2.1 Objectifs et définitions

a) Objectifs de la gestion des risques

Thales adhère aux objectifs de la gestion des risques tels que l'AMF les a formalisés dans son cadre de référence :

« La gestion des risques est un levier de management de la Société qui contribue à :

a) *Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société*

La gestion des risques permet d'identifier et d'analyser les principales menaces et opportunités potentielles de la société. Elle vise à anticiper les risques au lieu de les subir, et ainsi à préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société.

b) *Sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs*

La gestion des risques vise à identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs de la société. La maîtrise de ces risques permet ainsi de favoriser l'atteinte desdits objectifs.

La gestion des risques est intégrée aux processus décisionnels et opérationnels de la société. Elle est un des outils de pilotage et d'aide à la décision.

La gestion des risques permet de donner aux dirigeants une vision objective et globale des menaces et opportunités potentielles de la société, de prendre des risques mesurés et réfléchis et d'appuyer ainsi leurs décisions quant à l'attribution des ressources humaines et financières.

c) Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société

De nombreux risques sont le reflet d'un manque de cohérence entre les valeurs de la Société et les décisions et actions quotidiennes. Ces risques affectent principalement la crédibilité de la Société.

d) Mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité. »

b) Définition du contrôle interne chez Thales

Le Groupe s'appuie sur le référentiel américain dit du COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) et de l'IFACI.

Selon la définition adoptée par Thales, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par l'organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs du Groupe, au travers :

- de l'efficacité et l'efficience des processus internes ;
- du contrôle interne comptable et financier, qui vise à assurer la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage et de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ; et
- de la conformité légale, qui vise à assurer le respect des obligations réglementaires.

c) Périmètre d'application et limites

Thales met en œuvre sa démarche de gestion des risques d'entreprise et de contrôle interne dans les sociétés dont il a le contrôle.

Ces dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne contribuent à la réalisation des objectifs du Groupe sans constituer de garantie absolue, en raison des limitations inhérentes à tout système, notamment induites par la prise en compte du rapport coûts/bénéfices amenant à accepter un certain niveau de risques et par les incertitudes du monde extérieur.

3.2.2.2 Environnement de contrôle

Dans la plupart de ses activités, le Groupe est soumis à un environnement de contrôle imposé par ses clients et autorités de régulation (ministères de la Défense, de l'Industrie, autorités des pays clients – l'Aviation Civile, etc.) qui requièrent des certifications et des contrôles exigeants.

Ces contraintes spécifiques s'ajoutent aux obligations légales et sont une partie intégrante de l'environnement de contrôle du Groupe.

a) Les principaux acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

En 2012, Thales était organisé selon une structure matricielle à deux dimensions : les Divisions et les Zones Géographiques⁽¹⁾.

Les Divisions étaient chargées, au niveau mondial, de définir les stratégies de marché, les priorités de la recherche et développement, de la politique produit et de la politique industrielle, dans le respect des objectifs de rentabilité à long terme fixés par le Groupe. Elles étaient regroupées au sein de deux secteurs opérationnels :

- **le secteur Défense & Sécurité**, reposant sur une base clientèle presque exclusivement gouvernementale (Opérations Aériennes, Défense Terrestre, Systèmes de Mission de Défense, Systèmes C4I de Défense et Sécurité) ;
- **le secteur Aérospatial & Transport**, dont les clients sont majoritairement non gouvernementaux (Espace, Avionique, Systèmes de Transport).

Les Zones géographiques et les pays qui les composaient étaient chargés de la mise en œuvre de ces stratégies et politiques mondiales dans le respect des objectifs de rentabilité à court terme du Groupe ; ils étaient responsables de la relation commerciale avec les clients locaux, des prises de commandes, chiffres d'affaires et résultats des activités correspondantes. Les pays étaient regroupés en trois zones :

- la **Zone A** : États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Pays-Bas, Norvège, Corée du Sud, Australie, Europe Centrale et du Nord, Asie du Nord ;
- la **Zone B** : Allemagne, Autriche, Suisse, Italie, Espagne, Singapour, Amérique Latine, Europe du Sud et de l'Est, Moyen-Orient & Afrique, Asie Occidentale et Asie du Sud ;
- la **France**.

Le Groupe définissait des processus communs, mettait à la disposition des unités les outils correspondants et organisait en conséquence les services partagés qui les mettaient en œuvre.

Les règles de délégations traduisaient ce partage de responsabilité et étaient déclinées dans les entités légales sous la coordination des pays.

Les instances dirigeantes du Groupe

Elles regroupent les divisions, les pays et les directions fonctionnelles et assurent la responsabilité d'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe en s'appuyant notamment sur le comité des risques et du contrôle interne.

À la date du conseil d'administration clôturant les comptes 2012, un projet de réorganisation est en cours de préparation.

Les mandataires sociaux

La gouvernance du Groupe intègre un principe clé de responsabilisation des directeurs généraux des sociétés du Groupe, qui sont chargés de mettre en place et de maintenir le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne au sein de leurs entités légales.

(1) A compter du 1^{er} avril 2013, le Groupe met en place une nouvelle organisation matricielle décrite dans la note page 142

3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Gouvernement d'entreprise

La fonction gestion des risques d'entreprise

Depuis 2007, la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne intègre une fonction de gestion des risques d'entreprise. Cette fonction est assurée par une équipe dédiée, distincte de l'équipe d'audit, qui apporte son concours à l'ensemble des responsables opérationnels ou fonctionnels pour les aider à identifier les risques encourus dans leurs activités, à les évaluer et à mettre en place les moyens de maîtrise ou de réduction de ces risques. Elle assure également le développement des outils d'évaluation du contrôle interne mis à disposition des entités.

La fonction financière

Le pilotage des opérations comptables et financières est assuré par la Direction financière du Groupe. Son organisation centrale comporte :

- une fonction comptable et consolidation, qui a la responsabilité de la préparation et de la présentation des états consolidés du Groupe ;
- une fonction contrôle de gestion et budgétaire, qui assure l'analyse des données financières du Groupe et élabore les commentaires mensuels sur les écarts avec le budget et les périodes comparables de l'année antérieure. Ces analyses sont réalisées tous les mois. À cette occasion, les prévisions financières pour le semestre et l'année en cours sont revues et commentées pour piloter l'activité afin d'atteindre les objectifs fixés ;
- une fonction fiscale, qui apporte un soutien aux entités opérationnelles sur les législations et lors des contrôles fiscaux. Elle assure également le suivi des consolidations fiscales effectuées au sein du Groupe et le contrôle de leur cohérence d'ensemble ;
- une fonction assurances et gestion des risques qui gère l'ensemble des polices d'assurance des sociétés du Groupe, optimise le coût des assurances, vérifie que les filiales sont correctement garanties contre tous les risques assurables qu'elles encourent et assure le suivi des éventuels sinistres significatifs ;
- une fonction trésorerie et financements qui coordonne et optimise au niveau du Groupe la gestion des ressources financières et le risque de change.

La Direction financière du Groupe est représentée dans chacun des principaux pays par un directeur financier qui lui est rattaché fonctionnellement et dans chaque entité. La mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier est confiée à ces directeurs financiers qui disposent au sein de leur périmètre de responsabilité d'équipes locales ou décentralisées dans les unités opérationnelles pour assurer l'élaboration de l'information financière dans le respect des règles de contrôle interne.

À l'occasion de la clôture des comptes annuels, les directeurs généraux et leurs directeurs financiers émettent une lettre d'affirmation à destination de la Direction financière du Groupe, attestant de la sincérité et de la complétude des données financières soumises à consolidation.

La fonction juridique

La Direction juridique du Groupe, ainsi que les « organisations pays », apportent aux unités un support en matière de législation internationale et locale, afin de maîtriser les risques juridiques éventuellement encourus dans les différents domaines du droit.

La Direction des Ressources humaines dispose également d'un réseau de juristes spécialisés dans le droit du travail qui apportent un soutien

aux unités du Groupe, en interne ou en liaison avec des cabinets juridiques.

La communication interne

Outil de cohérence et d'animation du dispositif global de contrôle interne, la communication interne vise à garantir l'adhésion et la motivation de l'ensemble des collaborateurs en leur fournissant l'information nécessaire sur la stratégie du Groupe et les événements qui s'y déroulent. Elle s'appuie sur différents vecteurs porteurs des valeurs de Thales :

- des moyens d'information permettent de communiquer avec tous les employés du Groupe, comme l'Intranet mis à jour quotidiennement, les publications *Login to Thales*, journal interne, ou encore les flashes d'information distribués par messagerie électronique ;
- des séminaires d'accueil regroupent les nouveaux cadres exécutifs et l'équipe dirigeante pour partager la vision du Groupe, sa stratégie, sa culture et ses valeurs ;
- des bases de savoir partagé, accessibles en ligne librement ou protégées suivant leur contenu, facilitent la diffusion des principes retenus et la mise en œuvre des bonnes pratiques de contrôle interne.

La fonction qualité

La Direction Qualité du Groupe définit la politique ainsi que les objectifs qualité et impulse la dynamique d'amélioration de la satisfaction client. Elle pilote le référentiel de management des processus (Chorus 2.0), applicable à l'ensemble des entités du Groupe. Chaque processus est confié à un pilote qui est responsable de la définition des règles et objectifs associés et qui s'assure de la mise en œuvre et de son efficacité, en sécurisant l'atteinte des objectifs du processus par la réduction des risques.

Les activités d'assurance de la qualité des projets et produits sont déléguées aux unités opérationnelles. La fonction qualité est ainsi intégrée à chaque activité, ce qui garantit des systèmes, équipements et services répondant aux exigences des clients et favorise la réactivité de la réponse.

b) Les principes et modes de fonctionnement Thales

Les principes et modes de fonctionnement Thales sont partie intégrante des fondements du contrôle interne du Groupe. Cet ensemble de règles d'organisation, de politiques et de procédures qui comprend également des règles comportementales en matière d'éthique ou de responsabilité d'entreprise est accessible sur l'Intranet du Groupe et communiqué aux nouveaux arrivants dans un livret d'accueil.

Le système de référence

Thales s'est doté d'un système de référence appelé Chorus 2.0, structuré par processus, qui définit les règles, pratiques et méthodes à mettre en œuvre par chaque entité du Groupe. En outre, les notes d'organisation sont disponibles dans Chorus 2.0.

Son architecture modulaire permet l'adaptation au contexte de l'activité et l'enrichissement, au niveau de chaque pays et de chaque entité, par des règles et pratiques locales, au besoin précisées dans un Système de Référence Technique.

Chorus 2.0 est accessible via l'Intranet qui permet de trouver facilement les politiques, procédures, instructions, modèles et formulaires qui doivent être utilisés. Chorus 2.0 couvre neuf processus

dits « de tête », eux-mêmes divisés en 26 processus. Ces processus fortement interfacés – et identifiant les activités requérant attention à une éventuelle survenue de risques – définissent précisément la façon dont Thales travaille au travers des rôles, des règles, pratiques et modes de fonctionnement décrits.

Ce système de référence a une portée internationale car il fait bénéficier l'ensemble des sociétés du Groupe d'un langage commun et d'un ensemble unifié de processus de management. Chorus 2.0 vise également l'alignement organisationnel au sein de chaque Pays/Société, dans l'ensemble du Groupe.

Chorus 2.0 est donc un outil essentiel pour que chaque entité puisse faire certifier, à l'échelle du groupe, ses systèmes de management, en termes de Qualité, de Santé, de Sécurité et d'Environnement et au regard des normes et standards applicables à chaque activité.

Chorus 2.0 constitue donc une pièce essentielle du dispositif de contrôle interne du Groupe et fait naturellement partie des référentiels utilisés dans ses missions par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne.

Le règlement intérieur du conseil d'administration

La section 3.2.2.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise fournit plus de détails sur le conseil d'administration, son règlement intérieur et son fonctionnement.

Les codes et guides comportementaux

Le Code d'éthique, édité en huit langues, rappelle les règles de comportement et les valeurs avec lesquelles le Groupe souhaite évoluer. Il couvre les relations vis-à-vis des clients et des fournisseurs, des collaborateurs, des actionnaires et des marchés financiers, et enfin le respect de l'environnement.

Le Code d'éthique est complété par un volet spécifique qui regroupe les règles d'éthique commerciale. Le Groupe diffuse et met à disposition de ses salariés des outils et guides de bonnes pratiques qui rappellent les réglementations internationales, les normes professionnelles et les comportements promus par Thales en matière d'anti-corruption, d'éthique des affaires, de promotion commerciale ou de cadeaux et marques d'hospitalité.

Le guide de référence « Contrôle des exportations » positionne les enjeux du Groupe et rappelle les règles internationales en vigueur en matière de contrôle des exportations de biens à double usage et de matériels de guerre. Il organise les responsabilités et le processus de suivi et de contrôle afin d'assurer la conformité des opérations Thales avec toutes ces contraintes.

Dans le cadre de sa politique de prévention des délits d'initiés, le Groupe a adopté un code relatif aux informations privilégiées et aux opérations sur titres des dirigeants et tient régulièrement à jour des listes d'initiés (voir rubrique 3.2.2.1).

Une plateforme de formation en ligne (e-learning) permet également de sensibiliser de façon ciblée des collaborateurs sur la prévention des délits d'initiés, le droit de la concurrence, les risques de contrefaçon de droits de propriété intellectuelle, le contrôle des exportations ainsi que sur l'éthique et la responsabilité d'entreprise.

La charte d'audit interne

La charte d'audit interne du Groupe, approuvée par le conseil d'administration, définit les principes de base du contrôle interne, la mission de l'audit interne, l'étendue et les limites de ses responsabilités et ses formes d'intervention auprès des unités.

Ainsi, l'audit interne est à même d'intervenir sur l'ensemble des processus de l'entreprise, partout au sein du Groupe, et dans le respect des accords de joint-ventures qui pourraient imposer des modes d'audit spécifiques, afin d'y évaluer la maîtrise des risques et la qualité du contrôle interne, en s'autosaisissant en cas de besoin.

c) La cartographie des risques d'entreprise

Le Groupe a élaboré une cartographie de ses risques principaux en 2008, en s'appuyant sur un modèle de risques différenciant les risques exogènes résultant de l'environnement dans lequel se déroulent les activités du Groupe, et les risques endogènes résultant des processus internes.

Ces risques avaient été hiérarchisés en considérant trois critères d'analyse : l'impact financier, la probabilité d'occurrence et la perception du niveau de maîtrise du risque par les procédures en place.

En 2010, le comité des risques et du contrôle interne a mis à jour cette liste afin de :

- l'aligner avec le modèle COSO en distinguant quatre catégories de risques : opérationnels, d'infraction légale, financiers et stratégiques ;
- définir clairement les principaux scénarios conduisant à une occurrence de chaque risque.

Le Groupe a alloué chacun de ces risques à un animateur (risk sponsor) chargé, au niveau du Groupe, du pilotage du dispositif de gestion de ce risque sous la coordination du comité des risques et du contrôle interne : définition des mécanismes de gestion du risque, suivi de la mise en œuvre du dispositif, suivi des incidents majeurs, amélioration continue du dispositif.

Cette liste de risques a fait l'objet de précisions de définition en 2012 et est fournie en section 1.1.2 « Facteurs de risques du rapport de gestion du Groupe ».

3.2.2.2.3 Principaux risques d'entreprise et leur gestion

La section « Facteurs de risques » du rapport de gestion du Groupe détaille les dispositions prises par le Groupe en matière de risques financiers, juridiques, de risques liés aux activités du Groupe, de risques environnementaux, de risques liés aux acquisitions et investissements stratégiques et enfin aux assurances.

a) Les activités centralisées

Certaines opérations complexes ou à risques sont réalisées exclusivement par les directions centrales qui assurent la cohérence et la coordination des pratiques du Groupe. Un dispositif de contrôle interne spécifique a été mis en place pour maîtriser les risques liés à ces opérations.

Investissements et désinvestissements

Les opérations de rachat total ou partiel ou de cession d'activité sont de la seule compétence de la Direction générale du Groupe. Les divisions proposent des projets à l'occasion des réunions périodiques du comité *Mergers and Acquisitions*, composé des principales directions centrales.

Financement, gestion de la trésorerie et risque de change

La gestion des ressources financières du Groupe est assurée en central par la Direction de la Trésorerie et des Financements Groupe. Les filiales du Groupe n'ont pas l'autorisation de procéder à des opérations de financement elles-mêmes, en dehors des éventuelles exceptions du fait de contraintes réglementaires fiscales ou spécifiques et pour des opérations correspondant aux autorisations de découvert nécessaires au bon fonctionnement des comptes.

Les comptes bancaires des unités des principaux pays sont remis quotidiennement à l'équilibre par prélèvement ou par virement, vers les comptes de la trésorerie centrale (système du *cash pooling – zero balancing*). Des conventions financières ont été établies avec toutes les sociétés du Groupe qui gèrent ces relations dans le respect des réglementations locales.

La Direction de la Trésorerie et des Financements Groupe assure la gestion du risque global de change, le suivi détaillé du risque de change est réalisé dans les unités opérationnelles. Les opérations en devises sont analysées en amont de l'engagement financier et font l'objet d'une couverture de change au niveau du Groupe dès que la probabilité d'obtention du contrat de ventes et/ou de la passation d'une commande d'achat devient importante, sauf exception.

Financement des opérations d'exportation

Les opérations de financement à l'export (garanties, crédit acheteur, crédit documentaire ou opérations plus complexes) sont préparées par des spécialistes locaux dépendant des directions financières locales. Ces spécialistes sont également correspondants de la Direction des Affaires financières internationales. Les opérations d'un montant supérieur à 10 M€ ou d'un certain niveau de complexité sont traitées exclusivement par cette direction au niveau du Groupe.

Gestion immobilière

Toutes les opérations immobilières relèvent de la compétence exclusive de la Direction Immobilière du Groupe. Elle délègue certaines opérations, notamment hors de France, soit à une organisation pays, soit à une société locale, tout en assurant la supervision.

Litiges, contentieux et conformité légale

À l'exception des litiges ayant trait aux relations avec les salariés et les organisations syndicales traités par la Direction des Ressources humaines, les autres litiges sont suivis par la Direction juridique du Groupe.

Assurances et sinistres

L'ensemble des polices d'assurance de toutes les sociétés du Groupe est géré par la filiale spécialisée Thales Assurances et Gestion des Risques, qui optimise le coût des assurances pour le Groupe et vérifie que les filiales sont correctement garanties contre tous les risques assurables qu'elles encourent. Cette entité assure le suivi des éventuels sinistres significatifs.

Intermédiation commerciale

La gestion de l'environnement commercial des opérations internationales du Groupe est confiée à une structure spécialisée, Thales International, dotée de l'expertise en la matière mais aussi de procédures adaptées pour piloter ces opérations, conformément aux lois et règlements applicables. À ce titre, Thales International ou ses filiales sont les seules habilitées à signer – ou à déléguer la signature et la gestion au cas par cas dans le cadre d'une procédure spécifique publiée sous Chorus 2.0 – des contrats d'intermédiation

commerciale avec des prestataires extérieurs intervenant dans les opérations à l'exportation. Pour les opérations domestiques, dans les pays où le Groupe possède une importante présence commerciale et industrielle, des procédures sont mises en place pour améliorer la relation client tout en renforçant la sécurité et la régularité des opérations commerciales.

b) L'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée

Procédures comptables et financières

Le Groupe dispose de plusieurs manuels de procédures applicables dans l'ensemble des entités et repris dans les processus définis dans Chorus 2.0.

Les directeurs financiers d'unités sont garants envers la Direction financière du Groupe du respect de ces procédures.

Manuel des normes et principes comptables

Il décrit en détail les règles et principes comptables applicables à l'établissement des comptes consolidés en normes IFRS.

Manuel de gestion

Ce manuel décrit la hiérarchie et les niveaux de reporting requis par le Groupe, les cycles financiers, les missions de la finance dans les processus opérationnels et les règles de gestion à appliquer par les entités du Groupe.

Manuel de reporting

Ce manuel présente le contenu et le format des reportings périodiques et contient un lexique visant à normaliser les agrégats financiers.

Manuel des procédures de trésorerie

Il décrit le rôle respectif des équipes centrales et des équipes au sein des unités dans la conduite des opérations de trésorerie et de financement.

En outre, il détaille les procédures à appliquer en matière de gestion de trésorerie court terme, le fonctionnement du système de couverture du risque de change ainsi que les règles de reporting.

Guide en matière de montage financier

Il définit le rôle respectif des équipes centrales et des équipes au sein des unités, ainsi que les modalités à suivre pour la mise en place et le suivi des montages financiers proposés lors de l'établissement des offres commerciales. L'objectif poursuivi étant d'optimiser le coût des montages financiers et d'assurer la meilleure couverture des risques financiers.

Le questionnaire de contrôle interne et les instructions qui l'accompagnent constituent un référentiel complémentaire. Ses éléments constitutifs, progressivement intégrés dans le référentiel de management des processus diffusé à tout le Groupe, sont de fait l'équivalent d'un manuel de contrôle interne financier.

Processus budgétaire

La fixation des objectifs budgétaires annuels s'effectue en trois temps :

- les divisions du Groupe élaborent un plan stratégique sur une période minimum de quatre ans, ajustable en fonction de leurs *business models*, qui est présenté et validé par la Direction générale du Groupe ;
- dans un second temps, chaque pays et chacune des principales entités françaises présentent à la Direction générale du Groupe

un plan budgétaire détaillé à quatre ans. Ce plan est basé sur les hypothèses commerciales fixées préalablement par les directions commerciales, en cohérence avec le plan stratégique des divisions ;

- enfin, la Direction générale fixe les objectifs de chaque pays et de chacune des principales entités françaises en assurant la cohérence globale. La première année du plan fait alors l'objet d'une mensualisation qui sert de référence au pilotage de l'entreprise.

Reporting financier

Le dispositif inclut certains éléments clés décrits plus haut dans ce rapport, comme les Procédures comptables et financières et un processus de consolidation centralisé supporté par un outil unique.

Les résultats mensuels sont analysés de façon à identifier les écarts budgétaires et à actualiser les prévisions annuelles en matière de prises de commande, chiffre d'affaires, résultat et trésorerie. Cette démarche réalisée dans les unités permet de consolider la vision division et Groupe et d'identifier les plans d'actions nécessaires, le cas échéant, à l'atteinte des objectifs.

Consolidation des comptes

Thales utilise un logiciel de consolidation unique, choisi parmi les standards du marché, qui permet une remontée des informations comptables des différentes unités du Groupe, en assurant à la source les contrôles de cohérence. Le transfert des écritures vers le siège n'est autorisé qu'après validation. Des séances de formation ainsi qu'une expertise sur l'outil au sein des équipes de consolidation du Groupe permettent d'assurer la maîtrise du logiciel.

3.2.2.2.4 Démarche d'amélioration continue

Thales a mis en place des évaluations internes et externes, basées sur des standards internationaux, qui permettent au Groupe d'identifier ses éventuels besoins d'amélioration continue, de les hiérarchiser et de suivre les plans d'actions associés.

a) L'amélioration continue des processus opérationnels

Activités de développement

Thales a fait le choix du modèle international CMMI® (*Capability Maturity Model Integration*), bien adapté à ses activités et reconnu par de nombreux donneurs d'ordres, en tant qu'outil d'amélioration et d'évaluation de la maturité des processus opérationnels : l'utilisation des différents modèles (Développement, Acquisition et Services) permet de couvrir les aspects de management des offres et des projets, d'ingénierie système, de matériel et logiciel, de maîtrise des fournisseurs et d'activités de support.

Les évaluations CMMI®, réalisées par des auditeurs accrédités par le SEI (*Software Engineering Institute*), permettent de mesurer l'amélioration de la maturité des organisations selon un système de progression par paliers : les niveaux de maturité CMMI®. En complément, pour les développements dans le domaine des systèmes d'information, Thales s'appuie, lorsque pertinent, sur le modèle dédié ITIL (*Information Technology Infrastructure Library*) et la norme ISO 20000.

Activités de production

Thales a retenu le modèle international *Supply Chain Operations Reference* (SCOR) ainsi que le corpus de l'APICS (*The Association for*

Operations Management) comme standards pour son outil destiné à mesurer la performance de ses *supply chains*.

La mesure de la performance des *supply chains* s'entend comme la mesure de la maturité et l'efficacité de ses prestations relatives à la mise à disposition de produits finis.

Cette mesure concerne la totalité des activités constitutives de la *supply chain*, intégrant, la préparation de la production, la planification des approvisionnements et de la production, les achats et approvisionnements, la gestion d'atelier, la gestion des livraisons ainsi que le traitement des retours clients.

Management des processus

Le groupe Thales a obtenu et maintient au sein de ses différents sites ou activités des certifications qui attestent de son aptitude à manager ses processus pour répondre aux attentes de ses clients.

En Qualité et pour toutes les activités du Groupe, il s'agit de la certification ISO 9001, et, selon les activités, des normes suivantes (liste non exhaustive) :

- AQAP 2110, référentiel qualité OTAN dans le secteur de la défense ;
- EN 9100, norme européenne décrivant un système d'assurance de la qualité pour les secteurs aéronautique et spatial ;
- EASA Part 21 subpart G pour les activités de production (Europe) ;
- EASA Part 145 (Europe) et FAR 145 (USA) pour les activités d'entretien ;
- EASA Part 147 pour la formation à la maintenance aéronautique ;
- ISO 14001 et OHSAS 18001 pour les aspects Environnement, Santé & Sécurité au travail.

b) L'autoévaluation et l'amélioration continue de la gestion des risques d'entreprise

Le Groupe s'impose une démarche de gestion des risques d'entreprise depuis 2008, avec la mise en place d'un *risk manager* dans chacune des filiales, l'utilisation de questionnaires d'autoévaluation et l'émission, en fin d'année, d'un rapport spécifique sur la gestion des risques d'entreprise par les directeurs généraux. Ils y décrivent la situation de leur filiale au regard des différents risques et sur le contrôle interne au sein de leurs processus financiers. Ces rapports incluent un plan d'améliorations pour chaque domaine que le directeur général considère insuffisamment mature.

Ces rapports sont collectés, revus et signés par les dirigeants des entités juridiques, tant dans les pays qu'en France. Ils émettent à leur tour une synthèse à destination du Président. En 2012, ce dispositif, appuyé sur la cartographie des risques majeurs établie pour le Groupe, a couvert l'ensemble de ces derniers et s'est inscrit dans une continuité méthodologique par rapport aux deux années précédentes de façon à favoriser la cohérence et l'appropriation des diagnostics/plans d'actions définis par les filiales.

Comme lors des exercices précédents, une analyse par domaine, par zone géographique et par risque permettra de lancer des actions d'amélioration transverses, de suivre au plus près les entités considérant leur niveau de maturité comme étant en-deçà du niveau raisonnable attendu par le Groupe et de s'assurer que les risk sponsors sont au plus près des entités pour leur apporter le support

nécessaire à la prévention des risques et à la gestion des actions de mitigation.

Depuis plusieurs années, ces synthèses et plans d'actions sont présentés au comité des risques et du contrôle interne.

L'an dernier, comme pour l'année précédente, cette analyse n'a pas mis en évidence de défaillance de nature à remettre en cause les comptes consolidés publiés.

c) L'autoévaluation et l'amélioration continue du contrôle interne financier

Depuis 2008, un questionnaire de contrôle interne constitué d'objectifs de contrôle interne reliés aux processus du Groupe et aux cycles comptables (clients/fournisseurs/immobilisations) permet aux entités d'identifier leurs zones d'amélioration, qu'elles soient induites par des objectifs de contrôle imparfaitement atteints, une matérialisation incomplète du contrôle ou encore par des procédures à renforcer.

Le Groupe a ciblé ce questionnaire sur la fiabilité des processus financiers. Il l'a développé en s'appuyant notamment sur la recommandation de l'Autorité des marchés financiers « Dispositif de contrôle interne : cadre de référence ».

Tous les ans, chacune des entités consolidées sous contrôle du Groupe met à jour ses réponses et enrichit la lettre d'affirmation signée par son mandataire social en fin d'exercice avec la synthèse de l'autoévaluation et les éventuels plans de progrès en découlant.

Depuis la création de ce questionnaire, la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne a réalisé des missions auprès des entités du Groupe pour faciliter l'appropriation et fiabiliser les résultats. Au 31 décembre 2012, elle était intervenue auprès de 85 % des entités (90 % fin 2011), couvrant ainsi environ 99 % du chiffre d'affaires prévisionnel 2012.

3.2.2.2.5 Surveillance du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne

a) Les organes de suivi et de contrôle

Le conseil d'administration exerce son contrôle sur la gestion du Groupe, directement ou via ses comités. Une information détaillée de l'organisation des travaux du conseil d'administration et, plus généralement, de son fonctionnement et celui de ses comités, figure à la section 3.2.2.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le comité d'audit et des comptes

À l'occasion de la clôture annuelle des comptes, le directeur financier du Groupe présente au comité d'audit et des comptes une note sur les procédures mises en œuvre pour identifier et contrôler les principaux risques et les engagements hors bilan.

La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne présente chaque année au comité d'audit et des comptes un plan d'audit couvrant les différents aspects du Groupe en matière de conformité aux lois et règlements, d'évaluation du contrôle interne et d'identification et de traitement des risques.

À l'occasion des réunions de ce comité du conseil d'administration sont revus les moyens mis en œuvre et les actions menées en matière

de renforcement du contrôle interne, d'identification et de suivi des risques. En 2012, ce comité s'est réuni à quatre reprises.

Le comité des risques et du contrôle interne

Ce comité, présidé au 31 décembre 2012 par le directeur financier du Groupe rassemble des représentants de directions fonctionnelles et opérationnelles ainsi que la Direction de l'Audit Interne qui en assure le secrétariat.

En 2012, ce comité a en particulier supervisé les travaux d'analyse des principaux risques du Groupe et de formalisation des stratégies de gestion des risques opérationnels. Il s'est également assuré du suivi des plans d'actions découlant des autoévaluations 2011 sur le contrôle interne financier et sur la conformité légale. En 2012, ce comité s'est réuni à quatre reprises.

Le comité Éthique et Responsabilité d'Entreprise

Thales dispose d'un comité Éthique et Responsabilité d'Entreprise. Ce comité se compose de membres du comité exécutif, des directions fonctionnelles et des principaux pays d'implantation. Il est le garant du respect du Code d'éthique ; il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique de Thales en matière d'éthique et de responsabilité d'entreprise. En 2012, ce comité s'est réuni à deux reprises.

La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne

Rattachée hiérarchiquement au Président-directeur général, la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne travaille avec le comité d'audit et des comptes, le comité des risques et du contrôle interne, la Direction générale du Groupe et les commissaires aux comptes.

Elle veille à la mise sous contrôle des risques et au maintien d'un niveau de contrôle interne adéquat en réalisant des missions d'audit dans l'ensemble du Groupe, incluant des revues de la gestion des projets.

La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne travaille dans le respect des Normes Internationales de l'audit interne, comme l'atteste sa « certification IFACI » obtenue dès 2006 et confirmée annuellement par une évaluation externe professionnelle à laquelle elle se soumet volontairement.

b) Le contrôle de l'information financière

Chaque année, l'audit interne examine avec les commissaires aux comptes leur manuel de révision comptable. Celui-ci décrit les phases d'intervention des auditeurs externes.

Les sociétés consolidées sont classées en trois catégories selon leur taille et les risques qu'elles peuvent encourir. Elles font l'objet soit d'une revue approfondie, soit d'une revue limitée, soit d'une revue pour les besoins statutaires.

Les deux premiers types de revue prévoient, au-delà de l'appréciation sur les états financiers, que les commissaires aux comptes formulent des recommandations portant sur l'amélioration du contrôle interne de l'unité. Ces recommandations sont remontées par exception dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre et font l'objet d'une restitution détaillée à la Direction du Groupe en mars de chaque année.

3.2.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ THALES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Thales et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 4 mars 2013

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Michel Gauthier

Nour – Eddine Zanouda

Mazars

Jean-Marc Deslandes

Anne-Laure Rousselou

3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Gouvernement d'entreprise

3.2.4 DIRECTION GÉNÉRALE

3.2.4.1 ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 1^{ER} JANVIER 2012 AU 3 AVRIL 2013

	Du 1 ^{er} janvier 2012 au 9 avril 2012	Du 10 avril 2012 au 31 août 2012	Du 1 ^{er} septembre 2012 au 20 décembre 2012	Du 20 décembre 2012 au 4 février 2013
Président-directeur général ^(a)	Luc Vigneron	Luc Vigneron	Luc Vigneron	Jean-Bernard Lévy
SVP, International, Zone A ^(b)	Alex Dorrian ^(d)	Alex Dorrian ^(d)	Pascale Sourisse	Pascale Sourisse
SVP, International, Zone B ^(c)	Blaise Jaeger	Blaise Jaeger	Reynald Seznec	Reynald Seznec
SVP, Recherche et Technologie	Marko Erman	Marko Erman	Marko Erman	Marko Erman
SVP, Finance	Luc Vigneron ^(e)	Pascal Bouchiat	Pascal Bouchiat	Pascal Bouchiat
SVP, Ressources Humaines et Com.	Loïc Mahé	Loïc Mahé	Patrick Fournié	Patrick Fournié
SVP, Opérations	Patrick Fournié	Patrick Fournié	Patrick Fournié	Patrick Fournié
SVP, Stratégie	Hervé Multon	Hervé Multon	Hervé Multon	Hervé Multon
SVP, Systèmes C4I de Défense et Sécurité	Pascale Sourisse	Pascale Sourisse	Marc Darmon	Marc Darmon
SVP, Systèmes de Mission de Défense	Pierre-Éric Pommellet	Pierre-Éric Pommellet	Pierre-Éric Pommellet	Pierre-Éric Pommellet
SVP, Défense Terrestre	Alex Cresswell	Alex Cresswell	Serge Adrian	Serge Adrian
SVP, Opérations Aériennes	Jean-Loïc Galle	Jean-Loïc Galle	Guy Delevacque	Guy Delevacque
SVP, Avionique	Michel Mathieu	Michel Mathieu	Michel Mathieu	Michel Mathieu
SVP, Systèmes de Transport	Jean-Pierre Forestier	Jean-Pierre Forestier	Jean-Pierre Forestier	Jean-Pierre Forestier
SVP, Espace	Reynald Seznec	Reynald Seznec	Jean-Loïc Galle	Jean-Loïc Galle

	Du 4 février 2013 au 28 février 2013	Depuis le 1 ^{er} mars 2013
Président-directeur général ^(a)	Jean-Bernard Lévy	Jean-Bernard Lévy
Directeur général, Opérations et Performance	Patrice Caine	Patrice Caine
Directeur général, Développement International	Pascale Sourisse	Pascale Sourisse
Directeur général, Finance et Systèmes d'Information	Pascal Bouchiat	Pascal Bouchiat
Directeur général, Ressources Humaines	Jean-Bernard Lévy ^(e)	Jean-Bernard Lévy ^(e)
Secrétaire général	-	Philippe Logak
Directeur général adjoint, Stratégie, Recherche et Technologie	Hervé Multon	Hervé Multon
Directeur général adjoint, Systèmes d'Information et de Communication Sécurisés	Marc Darmon	Marc Darmon
Directeur général adjoint, Systèmes de Mission de Défense	Pierre-Éric Pommellet	Pierre-Éric Pommellet
Directeur général adjoint, Systèmes Terrestres et Aériens ^(f)	Alex Cresswell	Alex Cresswell
Directeur général adjoint, Avionique	Michel Mathieu	Michel Mathieu
Directeur général adjoint, Systèmes de Transport	Jean-Pierre Forestier	Jean-Pierre Forestier
Directeur général adjoint, Espace	Jean-Loïc Galle	Jean-Loïc Galle

(a) Seul mandataire social.

(b) Zone A : Australie et Nouvelle-Zélande, Canada, Corée du Sud, États-Unis, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Asie du Nord, Europe du Nord et Centrale.

(c) Zone B : Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Singapour, Suisse, Afrique, Amérique Latine, Asie du Sud et du Sud-Est, Europe du Sud et de l'Est et Moyen-Orient & Asie de l'Ouest.

(d) Également Président de Thales UK.

(e) Fonction exercée par intérim.

(f) L'Activité Mondiale Systèmes Terrestres et Aériens résulte du rapprochement des divisions Défense Terrestre et Opérations Aériennes.

3.2.4.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

3.2.4.2.1 Rémunération du Président-directeur général, seul mandataire social de Thales

La rémunération du mandataire social est constituée d'une part fixe et d'une part variable à l'image de celle mise en œuvre par la Société Thales pour ses cadres dirigeants. Le conseil d'administration de Thales a décidé des éléments constituant la rémunération globale du Président après avoir pris connaissance d'enquêtes de salaires et de données de marché.

Un changement de mandataire social est intervenu à la fin de l'exercice 2012, Monsieur Luc Vigneron ayant démissionné de son mandat en date du 20 décembre et ayant été remplacé par Monsieur Jean-Bernard Lévy à la même date.

Les décisions concernant la rémunération 2012 de M. Luc Vigneron ont été prises lors de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2012.

Tableau 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Luc Vigneron – Président-directeur général jusqu'au 19 décembre 2012		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 423,3	1 538,7
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillée au tableau 4)	–	373,0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillée au tableau 6)	–	–
Jean-Bernard Lévy – Président-directeur général à compter du 20 décembre 2012		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	16,8	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	–	
TOTAL	1 440,1	1 550,7

3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Gouvernement d'entreprise

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations du dirigeant mandataire social

(en milliers d'euros)	2012		2011	
	Dû au titre de l'exercice	Versé au cours de l'exercice	Dû au titre de l'exercice	Versé au cours de l'exercice
Luc Vigneron – Président-directeur général jusqu'au 19 décembre 2012				
Rémunération fixe	678,8	700,0*	700,0	702,7
Rémunération variable ^(a)	704,6	790,4**	790,4	415,1**
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	36,8	32,7	45,2	48,9
Avantage en nature ^(b)	3,1	3,1	3,1	3,1
Total Luc Vigneron	1 423,3			
Jean-Bernard Lévy – Président-directeur général à compter du 20 décembre 2012				
Rémunération fixe	13,8			
Rémunération variable	–			
Rémunération exceptionnelle	–			
Jetons de présence	2,9			
Avantage en nature ^(b)	0,1			
Total Jean-Bernard Lévy	16,8			
TOTAL	1 440,1	1 526,2	1 538,7	1 169,8

* Le trop perçu de décembre 2012 a été régularisé en janvier 2013.

** Versé au titre de l'exercice précédent.

(a) Le conseil d'administration du 27 mars 2012 a décidé que le montant de la rémunération variable cible était de 100 % de la rémunération fixe, avec un maximum de 137,50 % en cas de dépassement des objectifs (au maximum 150 % pour les critères quantitatifs et 100 % pour les critères qualitatifs). Les critères de fixation de la rémunération variable étaient, selon une pondération fixée par le conseil d'administration, quantitatifs à hauteur, globalement, de 75 % (par ordre d'importance décroissante : l'EBIT pour 45 %, le cash flow opérationnel pour 20 % et les prises de commandes de l'exercice 2012 pour 10 %) Les objectifs ont été fixés par le Conseil dans le cadre du processus budgétaire mais non rendus publics pour des raisons de confidentialité. Pour le solde, soit 25 % de la rémunération variable, le Conseil a décidé de retenir, comme critères qualitatifs pour 2012 la conduite du changement et de la stratégie, l'avancement et les résultats du plan Probasis, l'organisation et le pilotage des grands programmes, le développement des compétences sans que cette liste ne soit nécessairement limitative.

Réuni le 28 février 2013, le Conseil a examiné les résultats obtenus au regard d'une part des critères quantitatifs fixés préalablement à savoir :

- l'EBIT de l'exercice 2012 ;
- le cash flow opérationnel de l'exercice 2012 ;
- et les prises de commandes de l'exercice 2012 ;

et d'autre part des critères qualitatifs.

Cet examen a conduit le conseil d'administration à décider, sur proposition du comité de sélection et des rémunérations, que la rémunération variable à verser en 2013 à M. Luc Vigneron au titre de l'exercice 2012 s'élève à 704 628 € (montant brut).

(b) Le mandataire social bénéficie d'un véhicule de société : le montant porté sur le tableau représente la valorisation soumise à impôts et cotisations sociales au cours de l'exercice.

Le mandataire social bénéficie également des services d'un chauffeur.

Tableau 3 : jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants en 2012 et 2011

Bénéficiaire (en euros)	Versé en 2012	Versé en 2011	Notes
R. Freeman (net de retenue à la source)	102 269	106 586	(a)
Ph. Lepinay	30 700	44 450	(b)
D. Lombard	24 450	36 950	
Inter CFDT (M.-P. Delpierre + D. Floch + M. Saunier)	57 650	90 150	
Comptable du Trésor – art 139 NRE (O. Bourges + B. Parent + J.-M. Prost)	57 650	92 650	
Ch. Edelstenne	30 700	46 950	
Y. d'Escatha	-	-	(c)
S. Gentili	26 950	39 450	
P. Mutz	26 950	44 450	
L. Segalen	31 950	43 200	
A. de Séze ^(e)	12 950	31 950	(e)
A.-C. Taittinger	2 500	-	
A. Taylor (net de retenue à la source)	38 083	-	(d)
E. Trappier	31 950	45 700	
TSA	19 450	34 450	
TOTAL VERSÉ (NET DE RETENUE À LA SOURCE)	494 202	656 936	
dont jetons de présence (hors Dirigeant mandataire social(*))	377 813	582 375	

Notes

- (a) Dont £ 65 000 bruts à raison des fonctions exercées par M. Roger Freeman dans le Groupe au Royaume-Uni (ce qui représente, au taux de change moyen de l'exercice : 80 056 € en 2012 et 74 561 € en 2011), le solde correspondant aux jetons de présence Thales versés en France, nets de la retenue à la source de applicable aux non-résidents.
- (b) M. Philippe Lepinay a indiqué à la société avoir reversé à l'Association du personnel actionnaire de Thales (APAT) les sommes de 6 250 € en 2011 et de 4 500 € en 2012, en précisant qu'elles représentent environ la moitié des jetons de présence perçus durant l'exercice, après impôts et frais inhérents à la fonction.
- (c) M. Yannick d'Escatha a décidé de ne pas percevoir ses jetons de présence.
- (d) Dont £ 29 500 bruts à raison de la participation de Mme Ann Taylor au comité consultatif (advisory board) de Thales UK – fonction non exécutive (ce qui représente, au taux de change moyen de l'exercice : 36 333 € en 2012), le solde correspondant aux jetons de présence Thales versés en France, nets de la retenue à la source applicable aux non-résidents.
- (e) Net de retenue à la source sur le versement de juillet 2012.
- * Les jetons de présence versés au mandataire social figurent dans le tableau AMF n° 2 (récapitulatif des rémunérations du dirigeant mandataire social).

Tableau 4 : options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice au dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe

Nom du Dirigeant	Date du Plan	Nature des options	Valorisation d'une option selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Valorisation de l'attribution au mandataire social selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Prix d'exercice	Période d'exercice
Luc Vigneron	Néant			Néant			
Jean-Bernard Lévy	Néant			Néant			

3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Gouvernement d'entreprise

Tableau 5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par le dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice en qualité de mandataire social	Prix d'exercice
Luc Vigneron			Néant
Jean-Bernard Lévy			Néant

Tableau 6 : actions de performance attribuées durant l'exercice au mandataire social

Nom du Dirigeant	Date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisations des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
Luc Vigneron						Néant
Jean-Bernard Lévy						Néant

Le conseil d'administration a décidé le 20 décembre 2012 la mise en place d'un plan d'attribution d'actions (existantes) gratuites ou d'actions (existantes) de performance selon le niveau de responsabilité des bénéficiaires (cf. pages 69 et 70).

La société a décidé, depuis qu'elle procède à de telles attributions (depuis 2007), d'exclure du bénéfice des plans d'attribution gratuite d'actions le Président-directeur général (seul mandataire social).

Tableau 7 : actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice pour le mandataire social

Nom du Dirigeant	Date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles	Conditions d'acquisition
Luc Vigneron			Néant
Jean-Bernard Lévy			Néant

Tableau 8 : historique des attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au mandataire social

Date d'autorisation AG	18 mai 2011	15/05/2008	15/05/2008
Date du Conseil ayant décidé l'attribution	15/09/2011	23/09/2010	25/06/2009
Décote à l'attribution	Néant	Néant	Néant
Nature des options	Souscription	Souscription	Souscription
Conditions de performance	Oui ^(a)	Oui ^(a)	
Période d'exercice	15 septembre 2015 au 15 septembre 2021	23 septembre 2014 au 23 septembre 2020	
Prix d'exercice	26,34 €	26,34 €	Renonciation ^{(c) (d)}
Attribution du mandataire à la date du plan	64 000	64 000	
Nombre total d'options du plan en vigueur au 31/12/2012	403 000	469 250	
Dont options en vigueur détenues au 31/12/2012 par l'ancien mandataire social Luc Vigneron ^{(b) (e)}	64 000	64 000	
dont options exerçables par le mandataire au 31/12/2012	0	0	

(a) Détails et commentaires au tableau n° 4 (page 203).

(b) Chiffres nets des radiations liées à l'atteinte partielle ou totale des conditions de performance (cf. page 210 tableau de suivi des conditions de performance).

(c) M. Luc Vigneron a renoncé lors du Conseil du 10 décembre 2009 aux 80 000 options qui lui avaient été attribuées par le conseil d'administration du 25 juin 2009.

(d) Les caractéristiques du plan sont présentées page 69.

(e) Le conseil d'administration a accordé, à titre provisoire le 20 décembre 2012 le bénéfice du maintien de ses options à M. Luc Vigneron, avec leurs conditions d'origine, et a confirmé sa décision de façon définitive lors du conseil d'administration du 1^{er} février 2013.

Tableau 9 : options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par les dix salariés dont le nombre d'options achetées ou souscrites est le plus élevé pendant l'exercice 2012

	Nombre total d'options	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	6 500	25,70 €

La société a décidé en 2012 de ne plus attribuer d'options de souscription ou d'achat.

TABLEAU 10

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Luc Vigneron Président-directeur général du 19 mai 2009 au 19 décembre 2012 inclus		X	X		X		
Jean-Bernard Lévy Président-directeur général à compter du 20 décembre 2012		X	X		X			X

Retraite supplémentaire

Luc Vigneron, mandataire social jusqu'au 19 décembre 2012

Sur décision du conseil d'administration en date du 24 mars 2009, le mandataire social de Thales bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire dont le montant est déterminé suivant une méthode d'allocation de points identique à celle prévue par le régime collectif de retraite supplémentaire en vigueur à la date du Conseil au sein de Thales pour les cadres du Groupe dont la rémunération dépasse le plafond de cotisation Agirc.

Les droits du mandataire social, calculés en points comme pour le dispositif Agirc, n'étaient pas conditionnés à la présence dans l'entreprise lors de la liquidation de retraite mais ils étaient soumis d'une part à la condition d'avoir exercé un mandat complet et d'autre part, à la réalisation de la condition de performance suivante : atteinte d'un taux moyen de réalisation des objectifs annuels de marge opérationnelle fixés par le Conseil au mandataire égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices clos.

À la date de son départ, la condition de performance n'avait pas été remplie. En conséquence, aucun droit au titre de ce régime n'est dû à l'issue de son mandat à M. Luc Vigneron.

Jean-Bernard Lévy, mandataire depuis le 20 décembre 2012

Sur décision du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2013, le mandataire social de Thales bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire dont le montant est déterminé suivant une méthode d'allocation de points identique à celle prévue par le régime collectif de retraite supplémentaire en vigueur à la date du Conseil au sein de Thales pour les cadres du Groupe dont la rémunération dépasse le plafond de cotisation Agirc.

Le bénéfice des droits du mandataire social, calculés en points comme pour le dispositif Agirc, n'est pas conditionné à la présence dans l'entreprise lors de la liquidation de retraite, il est réputé acquis à compter du 1^{er} janvier 2015 mais reste soumis à la réalisation de la condition de performance suivante : atteinte d'un taux moyen de réalisation des objectifs annuels de marge opérationnelle fixés par le Conseil au mandataire égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices clos. Une majoration de la rente sera conditionnée au maintien du mandat social du Président-directeur général pendant trois ans à compter de l'entrée dans le Groupe.

Indemnités et droits liés à la cessation des fonctions de mandataire social

Luc Vigneron, mandataire social jusqu'au 19 décembre 2012 inclus

Sous réserve de la réalisation de la condition de performance fixée par le conseil d'administration, une indemnité pouvait être versée, sur décision du Conseil et dans les conditions prévues par le Code AFEP-MEDEF auquel la société a déclaré adhérer, à M. Luc Vigneron à raison de la rupture de son mandat social, sauf faute grave ou lourde.

Cette indemnité aurait été égale *ab initio* à un montant de 757 K€ brut, ce montant augmentant de manière linéaire pour aboutir à l'issue du premier mandat (AGO 2014) à une indemnité maximum égale à deux années de rémunération (fixe + variable) perçue.

En outre, il avait été décidé de souscrire une assurance chômage privée répondant au même critère de performance que l'indemnité de rupture.

À la date de son départ, la condition de performance n'avait pas été remplie. En conséquence aucune indemnité n'a été versée à M. Luc Vigneron à raison de la rupture de son mandat social. En outre, M. Luc Vigneron ne bénéficie pas de l'assurance chômage privée pour la même raison.

Jean-Bernard Lévy, mandataire social depuis le 20 décembre 2012

Sous réserve de la réalisation de la condition de performance fixée par le conseil d'administration, une indemnité pourrait être versée, sur décision du Conseil et dans les conditions prévues par le Code AFEP-MEDEF auquel la société a déclaré adhérer, à M. Jean-Bernard Lévy à raison de la rupture de son mandat social, sauf démission et sauf faute grave ou lourde.

Cette indemnité est fixée au 1^{er} janvier 2014 à un montant de 225 000 € brut, ce montant augmentant de 100 000 € par trimestre pour aboutir à un plafond d'indemnité maximum de 1 500 000 €. En tout état de cause l'indemnité de rupture ne pourra pas dépasser le montant total (fixe + variable) perçu au cours des 24 derniers mois de mandat.

En outre, il a été décidé de souscrire une assurance chômage privée répondant au même critère de performance que l'indemnité de rupture.

Les engagements réglementés (retraite, indemnité et assurance-chômage) au bénéfice de M. Luc Vigneron avaient été approuvés par l'assemblée générale du 20 mai 2010.

Conformément à la législation en vigueur, les engagements réglementés (retraite, indemnité et assurance-chômage) au bénéfice de M. Jean-Bernard Lévy ont fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la société dans les cinq jours suivant le conseil d'administration du 1^{er} février 2013 qui a pris ces décisions, et ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 24 mai 2013 sur rapport spécial des commissaires aux comptes.

Exercice 2013

Sur recommandation du comité de sélection et des rémunérations, le conseil d'administration a décidé pour l'exercice 2013 :

- lors de la réunion du 1^{er} février 2013
 - de fixer à 450 000 € (montant brut) la rémunération annuelle fixe de M. Jean-Bernard Lévy, Président-directeur général,
 - de fixer le montant de la rémunération variable cible à 530 000 €, avec un maximum de 713 750 € en cas de dépassement des objectifs ;
- lors de la réunion du 28 février 2013
 - que les critères de fixation de la rémunération variable 2013 seraient, selon une pondération fixée par le conseil d'administration, quantitatifs à hauteur, globalement, de 75 %

(par ordre d'importance décroissante : le résultat net ajusté par action pour 22,5 %, le résultat opérationnel courant (hors DCNS⁽¹⁾) pour 22,5 %, le cash flow opérationnel (hors DCNS⁽¹⁾) pour 15 % et les prises de commandes (hors DCNS⁽¹⁾) pour 15 %). Les objectifs sont fixés par le conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Pour le solde, soit 25 % de la rémunération variable, le Conseil a décidé de retenir des critères qualitatifs qui ne sont pas rendus publics en début d'exercice pour les mêmes raisons.

3.2.4.2 Rémunération des autres dirigeants du Groupe

Le comité exécutif du Groupe, après plusieurs réorganisations au cours de l'exercice (cf. chapitre 3.2.4.1), comptait à fin décembre 2012 13 membres, en dehors du Président-directeur général.

La rémunération totale versée au cours de l'année 2012 aux membres du comité exécutif (prorata temporis de leur appartenance au comité), en dehors du Président-directeur général, représente un montant total de 5 981 K€ incluant 30,8 % de part variable au titre de 2011⁽²⁾. Comme pour le Président-directeur général, la part variable est indexée sur des critères quantitatifs et qualitatifs de performance.

Détails des salaires versés au comité exécutif (hors Président-directeur général) au cours des exercices 2011 et 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
	Versé au cours de l'exercice	Versé au cours de l'exercice
Comité exécutif (hors Président-directeur général)		
Rémunération fixe	4 105	4 205
Rémunération variable	1 842	1 890
Rémunération exceptionnelle	-	1 268
Avantage en nature	34	41
Total hors cotisations	5 981	7 404
Cotisations patronales	1 872	2 327
TOTAL CHARGÉ	7 853	9 731

Par ailleurs, à fin décembre 2012, les 13 membres du comité exécutif autres que le Président, disposent globalement d'un total de 809 000 options de souscription ou d'achat d'actions et de 37 950 actions de performance. La ventilation par date d'attribution

et caractéristiques détaillées ainsi que les exercices figurent ci-avant, dans les tableaux des pages 31 et 96 état récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants, dirigeants assimilés et personnes liées.

(1) Hors impact de la consolidation de DCNS en intégration proportionnelle à 35 %.

(2) La rémunération variable au titre de 2012 étant versée en 2013.

3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Gouvernement d'entreprise

3.2.4.2.3 Rémunérations fondées sur des actions

1. Description des différents plans attribués par le Groupe

Le Groupe attribue de façon régulière à ses salariés et à ses dirigeants des options de souscription, d'achat d'actions et/ou des actions gratuites (depuis 2007) dans le cadre de sa politique habituelle de gestion de la performance des personnels du Groupe. Ces différents plans sont décrits ci-après :

Options en vigueur au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, sont en vigueur :

- 126 700 options d'achat d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 42,46 € ;
- 12 294 262 options de souscription d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 33,96 €.

Options d'achat d'actions

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	25/11/2008	04/07/2007	13/11/2001	02/04/2001
Décote à l'attribution	Néant	Néant	Néant	Néant
Conditions de performance	Non	Non	Non	Non
Période d'exercice ^(a)	du 25 nov. 2012 au 24 nov. 2018	du 4 juillet 2011 au 3 juillet 2017	du 13 nov. 2005 au 12 nov. 2011	du 2 avril 2005 au avril 2011 ^(b)
Prix d'exercice	38,50 €	44,77 €	42,18 € ^(c)	42,37 € ^(c)
NOMBRE D'OPTIONS EN VIGUEUR AU 31/12/2012, NET DES ANNULATIONS^(d) ET DES EXERCICES	46 700	80 000^(e)	0	0
dont options exerçables au 31/12/2012	46 700	80 000	–	–
dont options en vigueur détenues au 31/12/2012 par :				
• le président Jean-Bernard Lévy	–	–	–	–
• les autres membres du comité exécutif	15 000	–	–	–
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES OPTIONS EN VIGUEUR	11	1		
dont membres du comité exécutif (hors Président) au 31/12/2012	1	–	–	–
Attribution globale aux dix premiers bénéficiaires (à la date du plan)	72 200	80 000	20 000	70 000

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » ci-après.

(b) Différé d'exercice ramené de 5 à 4 ans par décision du conseil d'administration, le 12 juillet 2001.

(c) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. D 174-12 et D 174 13) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le bénéficiaire et le Groupe depuis la date d'attribution.

(e) Du fait du maintien des options au bénéfice de l'ancien mandataire social M. Denis Ranque.

Options de souscription d'actions

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	15/09/2011		23/09/2010		25/06/2009		01/07/2008		04/07/2007		09/11/2006		30/06/2005		01/07/2004		01/07/2003		02/07/2002		
	Néant	Oui	Néant	Oui	Néant	Non	Néant	Non	Néant	Non	Néant	Non	Néant	Non	Néant	Non	Néant	Non	Néant	Non	
Décote à l'attribution																					
Conditions de performance																					
Période d'exercice ^(a)	Du 15 septembre 2015 ou 14 septembre 2021	Du 23 septembre 2014 ou 22 septembre 2020	Du 25 juin 2013 ou 24 juin 2019	Du 1 ^{er} juillet 2012 ou 30 juin 2018	Du 4 juillet 2011 ou 3 juillet 2017	Du 09 nov. 2010 ou 08 nov. 2016	Du 30 juin 2009 ou 29 juin 2015	Du 1 ^{er} juillet 2008 ou 30 juin 2014	Du 1 ^{er} juillet 2007 ou 30 juin 2013	Du 2 juillet 2006 ou 1 ^{er} juillet 2012											
Prix d'exercice	26,34 €	26,34 €	32,88 €	38,50 €	44,77 €	36,47 €	34,01 €	29,50 €	25,70 €	40,97 € ^(b)											
NOMBRE D'OPTIONS EN VIGUEUR AU 31/12/2012, NET DES ANNULATIONS^(c) ET DES EXERCICES	403 000	469 250	1 506 000	1 578 350	1 414 170	1 965 825	1 775 043	1 850 727	1 331 897	-											
dont options exerçables au 31/12/2012	-	-	305 134	1 578 350	1 414 170	1 965 825	1 775 043	1 850 727	1 331 897	-											
dont options en vigueur détenues au 31/12/2012 par :																					
• le Président Jean-Bernard Lévy	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
• les autres membres du comité exécutif	129 500	144 500	126 500	102 000	97 400	64 500	70 100	53 300	6 200	-											
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES OPTIONS EN VIGUEUR	109	119	1 313	1 209	1 160	1 718	1 592	2 484	2 093	-											
dont membres du comité exécutif (hors Président) au 31/12/2012	12	12	12	12	12	9	9	8	2	-											
Attribution globale aux dix premiers bénéficiaires (à la date du plan)	124 000	161 500	222 000	230 000	240 000	235 000	275 000	285 000	280 000	263 000											

(a) Cas de la France pour les plans attribués jusqu'en 2009 et cas de tous les pays pour les plans attribués depuis 2010. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » ci-après.

(b) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. D 174-12 et D 174-13) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

(c) En raison notamment soit de la rupture du contrat de travail entre le bénéficiaire et le Groupe depuis la date d'attribution, soit de la radiation liée à la non atteinte partielle ou totale des conditions de performance.

3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Gouvernement d'entreprise

Modalités d'exercice des stock-options

Les options d'achat et de souscription d'actions Thales sont toutes attribuées pour une durée de dix ans à un prix d'exercice sans décote par rapport au cours de bourse.

Les options d'achat et de souscription consenties jusqu'au 25 novembre 2008 sont d'ores et déjà exerçables en totalité.

Les options de souscription d'actions attribuées le 25 juin 2009 suivent un calendrier d'ouverture progressive (« vesting ») sur quatre ans et deviennent exerçables comme suit :

- dans tous les pays sauf en France, à hauteur de 37,5 % du nombre attribué dix-huit mois après leur attribution, puis, à hauteur de 6,25 % du nombre attribué à l'issue de chaque trimestre suivant, soit en cumul 100 % au terme des quatre années suivant la date d'attribution ;
- pour la France, en application de dispositions législatives spécifiques, les bénéficiaires salariés résidents fiscaux français

et/ou soumis à la sécurité sociale française ne peuvent exercer aucune option avant le quatrième anniversaire de la date de leur attribution.

Les options attribuées le 23 septembre 2010 et le 15 septembre 2011 sont soumises à l'atteinte de conditions de performance internes sur les trois exercices qui suivent leur date d'attribution. Les trois critères retenus sont le résultat opérationnel courant (après restructuration), le cash-flow opérationnel et les prises de commandes, chacun de ces critères pesant respectivement pour 60 %, 25 % et 15 % dans l'atteinte de ces conditions.

La validation des droits se fait par tranche d'un tiers lors des conseils d'administration clôturant les comptes des trois exercices concernés. Les attributions validées ne dépasseront pas les montants initialement attribués. L'exercice des options ne sera possible qu'à partir du quatrième anniversaire de l'attribution pour l'ensemble des bénéficiaires.

Validation des conditions de performance au titre de l'exercice 2012

Plans d'options et plan d'actions soumis à conditions de performance	Validation tiers de l'attribution		Validation 2 ^e tiers de l'attribution		Validation 3 ^e tiers de l'attribution	
	Exercice de référence	% d'atteintes des conditions de performance	Exercice de référence	% d'atteintes des conditions de performance	Exercice de référence	% d'atteintes des conditions de performance
23 septembre 2010	2011	100 %	2012	100 %	2013	–
15 septembre 2011	2012	100 %	2013	–	2014	–
20 décembre 2012	2013	–	2014	–	2015	–

Attributions et exercices d'options au cours de l'exercice 2012

	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Date du plan
1 – Administrateurs				
Options attribuées en 2012				
• Luc Vigneron				Néant
• Jean-Bernard Lévy				Néant
2 – Dix plus importantes attributions d'options à des salariés				
Options attribuées en 2012				
3 – Dix plus importants exercices d'options par des salariés^(a)				
Options exercées en 2012				
	1 200	25,70 €	–	01/07/2003
	900	25,70 €	–	01/07/2003
	800	25,70 €	–	01/07/2003
	800	25,70 €	–	01/07/2003
	800	25,70 €	–	01/07/2003
	400	25,70 €	–	01/07/2003
	400	25,70 €	–	01/07/2003
	400	25,70 €	–	01/07/2003
	400	25,70 €	–	01/07/2003
	400	25,70 €	–	01/07/2003

(a) Toutes sociétés du Groupe confondues.

3.2.5 INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

3.2.5.1 PARTICIPATION

L'accord Groupe de participation mutualisée des salariés aux résultats des sociétés du groupe Thales, signé le 23 décembre 2004 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau Groupe, a donné lieu en 2012, au titre de l'exercice 2011, au versement de droits à participation pour un montant global

de 24,3 M€. Cet accord témoigne d'une volonté de solidarité entre les sociétés du Groupe, tous les salariés étant bénéficiaires du même accord et d'une unique réserve spéciale de participation répartie selon des critères communs.

3.2.5.2 INTÉRESSEMENT

Chaque société peut par ailleurs négocier un accord d'intéressement basé sur des indicateurs qui constituent pour elle des enjeux majeurs. Aux termes de l'accord de participation Groupe France, une règle de plafonnement du montant des primes (cumul intéressement + participation) au regard de la masse salariale doit être respectée.

28 sociétés françaises du Groupe ont ainsi versé de l'intéressement en 2012 au titre de l'exercice 2011 pour un montant global de 45,15 M€.

Montants bruts afférents à l'intéressement et à la participation sur les derniers exercices

(en millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Dans le Groupe^(a) en France					
Participation versée	24,29	36,52	39,15	51,30	35,86
Intéressement versé	45,15	23,99	15,13	16,92	15,30
Par Thales société mère					
Intéressement versé	4,80	-	-	2,77	3,18

(a) Périmètre de consolidation en France, y compris les sociétés communes à 100 %.

3.2.6 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour la période couverte par les informations financières historiques, les contrôleurs légaux des comptes de Thales ont été les suivants :

3.2.6.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Mazars

61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

représenté par M. Jean-Marc Deslandes et Mme Anne-Laure Rousselou
Mandat en cours conféré par l'assemblée générale du 16 mai 2007 expirant avec la révision des comptes de l'exercice 2012.

Ernst & Young Audit

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

représenté par MM. Michel Gauthier et Nour-Eddine Zanouda
Mandat en cours conféré par l'assemblée générale du 19 mai 2009 expirant avec la révision des comptes de l'exercice 2014.

3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Gouvernement d'entreprise

3.2.6.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Patrick de Cambourg

61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Mandat en cours conféré par l'assemblée générale du 16 mai 2007 expirant avec la révision des comptes de l'exercice 2012.

Auditex

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Mandat en cours, conféré par l'assemblée générale du 19 mai 2009 expirant avec la révision des comptes de l'exercice 2014.

3.2.6.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2012 et 2011 sont présentés ci-après^(a) :

	Mazars				Ernst & Young			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(b)								
• Émetteur	752	709	13 %	12 %	790	796	15 %	14 %
• Filiales intégrées globalement	4 158	4 104	73 %	69 %	3 289	3 207	60 %	56 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ^(c)								
• Émetteur	229	232	4 %	4 %	352	770	6 %	13 %
• Filiales intégrées globalement	512	923	9 %	15 %	428	557	8 %	10 %
Sous-total	5 651	5 968	99 %	100 %	4 859	5 330	89 %	93 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement^(d)								
Juridique, fiscal, social	20	-	1 %	-	612	388	11 %	7 %
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	20	-	1 %	-	612	388	11 %	7 %
TOTAL	5 671	5 968	100 %	100 %	5 471	5 718	100 %	100 %

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des commissaires aux comptes auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du Code de déontologie ;
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du Code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

3.3 Informations boursières et communication financière

3.3.1 L'ACTION THALES

3.3.1.1 MARCHÉS DE COTATION

L'action Thales est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment A) de NYSE-Euronext. Elle est éligible au Service de Règlement Différé (SRD).

Code ISIN ⁽¹⁾ : FR0000121329

Reuters : TCFP. PA

Bloomberg : HO FP

3.3.1.2 PLACE DANS LES INDICES

Le titre Thales fait partie des principaux indices suivants :

- Indices de NYSE Euronext Paris : SBF 120 (depuis le 31 décembre 1990), SBF 250, et CAC All-Shares.

Il est rappelé que la capitalisation boursière prise en compte pour sélectionner les valeurs faisant partie des indices de NYSE Euronext Paris est calculée sur la base du seul capital flottant ⁽²⁾ et non sur le nombre total d'actions existantes.

À titre indicatif, sur la base du dernier cours coté en 2012, la capitalisation boursière totale de Thales était de 5 310 M€, soit 0,28 % de la capitalisation boursière du SBF 120 et la capitalisation boursière flottante de Thales, au sens Conseil Scientifique des Indices, était de 2 420 M€.

- Indices internationaux : DJ Euro Stoxx, FTSEurofirst 300.

⁽¹⁾ International Securities Identification Numbers.

⁽²⁾ Selon la définition retenue par le Conseil Scientifique des Indices, le capital flottant correspond à la totalité du capital diminuée des actions d'autocontrôle, des actions détenues directement ou indirectement par des fondateurs et/ou par l'État, des blocs contrôlant, ainsi que des actions liées par un pacte d'actionnaires n'entrant pas dans les catégories précitées, et des participations analysées comme stables.

3.3.1.3 ÉVOLUTION DU COURS ET DES VOLUMES ÉCHANGÉS SUR NYSE EURONEXT PARIS

3.3.1.3.1 Données mensuelles de janvier 2011 à décembre 2012 (données sur les cours, en euros)

	Nombre de séances	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en M€)	Volume moyen journalier	Cours moyen pondéré	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours de clôture
Année 2012								
Janvier	22	4 957 213	124,00	225 328	25,010	26,700	23,225	26,155
Février	21	5 791 364	156,83	275 779	27,080	27,770	26,105	27,095
Mars	22	7 371 913	206,65	335 087	28,032	28,905	26,220	28,060
1^{er} trim 2012	65	18 120 490	487,48	278 777	26,902	28,905	23,225	28,060
Avril	19	7 391 224	196,72	389 012	26,610	28,500	25,000	26,175
Mai	22	9 197 892	225,58	418 086	24,525	26,500	23,570	23,910
Juin	21	4 823 098	118,13	229 671	24,490	26,050	23,070	26,020
2^e trim 2012	62	21 412 214	540,43	345 358	25,239	28,500	23,070	26,020
Juillet	22	4 905 068	129,28	222 958	26,360	27,510	25,180	25,485
Août	23	3 473 191	91,43	151 008	26,320	27,190	25,340	26,420
Septembre	20	3 400 416	91,35	170 021	26,860	27,770	26,030	26,725
3^e trim 2012	65	11 778 675	312,06	181 210	26,493	27,770	25,180	26,725
Octobre	23	3 710 696	103,29	161 335	27,830	28,870	26,590	27,135
Novembre	22	3 108 690	83,58	141 304	26,887	27,975	25,970	27,655
Décembre	19	3 769 751	102,93	198 408	27,303	28,270	25,870	26,245
4^e trim 2012	64	10 589 137	289,80	165 455	27,367	28,870	25,870	26,245
CUMUL 2012	256	61 900 516	1 629,76	241 799	26,329	28,905	23,070	26,245
Année 2011								
Janvier	21	7 332 619	194,73	349 172	26,560	27,450	25,780	27,145
Février	20	10 641 174	288,27	532 059	27,090	28,000	25,150	27,450
Mars	23	11 737 753	317,67	510 337	27,064	28,270	25,250	28,145
1^{er} trim 2011	64	29 711 546	800,67	464 243	26,950	28,270	25,150	28,145
Avril	19	5 854 411	168,86	308 127	28,840	30,150	28,100	29,825
Mai	22	13 388 271	391,11	608 558	29,213	30,500	28,560	29,090
Juin	22	7 287 878	213,20	331 267	29,250	29,780	27,610	29,735
2^e trim 2011	63	26 530 560	773,17	421 120	29,140	30,500	27,610	29,735
Juillet	21	7 631 807	218,62	363 419	28,650	29,990	27,280	29,805
Août	23	10 761 366	280,01	467 885	26,020	29,900	23,790	25,795
Septembre	22	9 193 696	232,61	417 895	25,300	26,550	23,410	23,550
3^e trim 2011	66	27 586 869	731,24	417 983	26,510	29,990	23,410	23,550
Octobre	21	7 359 816	180,29	350 467	24,500	26,225	22,110	25,575
Novembre	22	5 296 744	128,18	240 761	24,200	25,730	21,995	23,435
Décembre	21	4 741 260	107,41	225 774	22,655	24,400	21,610	24,400
4^e trim 2011	64	17 397 820	415,88	271 841	23,900	26,225	21,610	24,400
CUMUL 2011	257	101 226 795	2 720,96	393 879	26,880	30,500	21,610	24,400

3.3.1.3.2 Données annuelles de 2011 et 2012 (données sur les cours, en euros)

Évolution du cours et de la performance

	2012	2011
Cours de clôture	26,245	24,400
Plus haut en séance	28,905	30,500
Plus bas en séance	23,070	21,610
Cours moyen pondéré	26,33	26,88
Dividende net versé au cours de l'exercice au titre de l'exercice précédent	0,78	0,50
Taux de rendement total de l'année (TSR) ^(a)	+ 10,76 %	- 4,91 %
Variation du titre Thales sur la période (en %)	+ 7,56 %	- 8,90 %
Variation du CAC 40 sur la période (en %)	+ 15,25 %	- 19,00 %
Variation du SBF 120 sur la période (en %) ^(b)	+ 16,50 %	- 18,16 %

(a) Total Shareholder Return : différentiel des cours de clôture annuelle, augmenté du dividende net versé au cours de l'année (au titre de l'exercice précédent) et rapporté au cours initial.

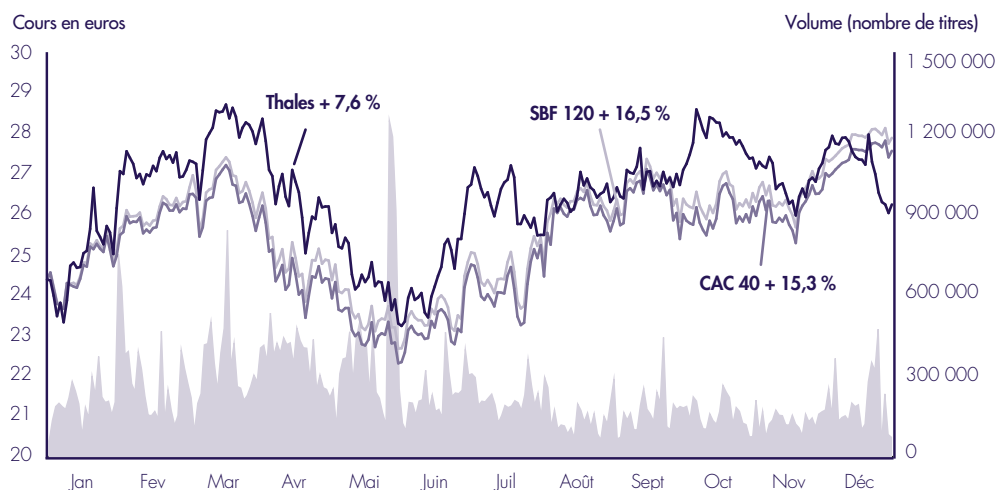
(b) Thales a intégré l'indice SBF 120 le 31 décembre 1990.

	2012	2011
Nombre moyen de titres échangés par séance (en milliers)	242	394
Nombre total de titres échangés sur la période (en millions)	62	101
Total des capitaux échangés sur la période (en M€)	1 630	2 721
Moyenne mensuelle des titres échangés (en milliers)	5 158	8 436
Moyenne mensuelle des capitaux échangés (en M€)	135,81	226,75
Nombre total d'actions composant le capital (fin de période - en millions)	202,3	202,3
Nombre total d'actions composant le flottant (fin de période - en millions) ^(a)	92,2	91,5

(a) En fin de période et conformément à la définition du flottant retenue par le Conseil Scientifique des Indices de NYSE Euronext Paris.

3.3.1.3.3 Graphique et commentaires sur l'évolution du cours et des volumes échangés du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

Évolution du cours et des volumes traités du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012



Cours de clôture de l'action Thales :
Le 2 janvier 2012 : 24,40 €
Le 31 décembre 2012 : 26,245 €
Cours le plus haut en 2012 : 28,905 €
Cours le plus bas en 2012 : 23,070 €

a) Commentaires sur l'évolution du cours en 2011 et 2012

- **En 2012**, le cours de Thales a connu une croissance de 7,6 % au cours de l'année 2012, contre 15,3 % pour le CAC 40 et 16,5 % pour le SBF 120 dans un contexte de reprise des marchés actions en Europe par rapport à l'année précédente.
- **En 2011**, après un premier semestre en croissance, le cours de Thales a subi une baisse de - 8,9 %, à comparer aux indices CAC 40 et SBF 120 qui ont perdu respectivement - 19 % et - 18,2 % dans un contexte de baisse généralisée sur l'ensemble des places boursières européennes.

b) Commentaires sur l'évolution des volumes échangés en 2011 et 2012

- **En 2012**, les volumes échangés quotidiennement ont atteint 241 799 titres en moyenne, en baisse par rapport à 2011, dans un contexte de baisse des volumes échangés sur les marchés européens. Les volumes échangés ont connu trois pics significatifs au cours de l'année, les deux premiers dans le cadre de l'annonce du chiffre d'affaires annuel en février et des résultats annuels en mars, le troisième lors du détachement du dividende fin mai.
- **En 2011**, les volumes échangés quotidiennement ont atteint 393 879 titres en moyenne, en baisse par rapport à 2010. Les volumes échangés ont connu deux pics significatifs au cours de l'année ; le premier dans le cadre de l'annonce des résultats annuels en février puis le second lors du détachement du dividende fin mai.

3.3.1.4 DIVIDENDE ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Les dividendes sont valablement payés aux titulaires d'actions. La Société utilise la procédure de paiement direct via l'organisme de compensation de place Euroclear.

Pour rappel, l'assemblée générale de Thales, réunie le 15 mai 2012, a décidé de verser un dividende de 0,78 € par action au titre de l'exercice 2011. Compte tenu de la mise en paiement, le 23 décembre 2011, d'un acompte sur dividende de 0,25 € par action, le versement postérieur à l'assemblée générale a porté sur le solde à verser du dividende au titre de l'exercice 2011, soit 0,53 € par action.

Le 29 novembre 2012, le conseil d'administration de la Société a décidé de verser un acompte sur dividende de 0,25 € par action au titre de l'exercice 2012. Cet acompte sur dividende, d'un montant égal à l'acompte sur dividende versé en décembre 2011, a été mis en paiement le 14 décembre 2012.

En 2012, le versement du dividende proposé par le conseil d'administration aux actionnaires, convoqués en assemblée générale

le 24 mai 2013, sera effectué intégralement en numéraire. Compte tenu de la mise en paiement, le 14 décembre 2012, d'un acompte sur dividende de 0,25 € par action, ce versement portera sur le solde à verser du dividende au titre de l'exercice 2012, soit 0,63 € par action, sous réserve de l'approbation par les actionnaires convoqués en assemblée générale le 24 mai 2013 de la proposition du conseil d'administration de distribuer un dividende de 0,88 € par action au titre de l'exercice 2012. Tout dividende non réclamé dans un délai de cinq ans est prescrit dans les conditions prévues par la loi et est versé au Trésor public.

Conformément à la loi, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les montants unitaires de dividendes mis en distribution ont été les suivants, étant précisé que les dividendes versés au titre de 2009, 2010 et 2011 ont ouvert éventuellement droit à un abattement dans les conditions prévues par le Code général des impôts de 40 %.

Dividendes versés au titre des cinq derniers exercices

(en euros)	2012 ^(a)	2011	2010	2009	2008
Dividende net	0,88	0,78	0,50	0,50	1,05

(a) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2013, qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012. Dividende détaché le 28 mai 2013 et mis en paiement le 31 mai 2013.

3.3.2 POLITIQUE DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

3.3.2.1 ORIENTATION GÉNÉRALE

Thales s'attache à fournir à l'ensemble de ses actionnaires une information régulière, transparente et claire, en conformité avec les pratiques en vigueur et les règles applicables aux sociétés cotées en matière de diffusion d'information.

Outre le présent document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers et présentant notamment le détail de l'ensemble des comptes consolidés, leur analyse, l'activité et les résultats des différents domaines, les principales informations juridiques sur la société et la politique menée en matière de responsabilité d'entreprise, Thales diffuse également un rapport semestriel, deux lettres aux actionnaires ainsi que des communiqués de presse et avis financiers. En complément, Thales publie également un rapport d'activité présentant l'essentiel du Groupe, ainsi qu'un rapport responsabilité d'entreprise, un rapport social et un rapport environnement, reprenant de manière détaillée les engagements et réalisations dans ces domaines.

L'ensemble des documents d'information, les présentations et communiqués financiers du Groupe sont mis en ligne et consultables sur le site Internet de Thales www.thalesgroup.com, rubrique investisseurs.

Par ailleurs, Thales organise des réunions d'information, le cas échéant sous forme de conférences téléphoniques, à destination de la communauté financière, en particulier lors de la publication des résultats (comptes annuels, comptes semestriels, information trimestrielle) ou à l'occasion d'opérations stratégiques ou financières importantes.

Des rencontres régulières entre investisseurs institutionnels et les dirigeants ont également lieu, en Europe et en Amérique du Nord notamment, dans le cadre de roadshows périodiques ou de « journées investisseurs » (« investor days ») ou de visites de sites opérationnels afin de présenter plus en détail les activités et les performances du Groupe.

Thales présente également à la communauté des Investisseurs Socialement Responsables (ISR) sa politique de responsabilité d'entreprise, incluant les questions sociales et sociétales, l'environnement, la gouvernance, ainsi que le commerce international, notamment les volets liés à la prévention de la corruption et au contrôle des exportations de matériel ou technologies de défense ou de biens et technologies à double usage.

Enfin, d'une manière générale, Thales entretient un dialogue permanent avec les analystes financiers et investisseurs institutionnels internationaux, pour leur permettre d'approfondir leur connaissance des activités et de la stratégie du Groupe.

À l'occasion des quatrièmes Grands Prix de la Transparence en octobre 2012, Thales a été distingué pour la qualité de sa communication financière, en remportant le Grand Prix de la Meilleure progression du SBF 120 et se classant à la deuxième place dans les catégories « Grandes capitalisations » et « Biens et services industriels ». Organisés tous les ans sous l'égide d'un comité scientifique⁽¹⁾ réunissant tous les représentants de la communauté financière, les Grands Prix de la Transparence récompensent les meilleures pratiques des sociétés cotées en matière d'accès à l'information financière réglementée.

3.3.2.2 CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE EN 2013

28 février	Publication des résultats consolidés de l'exercice 2012
25 avril	Publication de l'information trimestrielle relative au premier trimestre 2013
24 mai	Assemblée générale des actionnaires
28 mai	Détachement du dividende 2012
24 juillet	Publication des résultats consolidés du premier semestre 2013
24 octobre	Publication de l'information trimestrielle relative au troisième trimestre 2013

3.3.2.3 CONTACTS

Direction des Relations Investisseurs

45, rue de Villiers
92 200 Neuilly-sur-Seine – France
Tel : +33 (0)1 57 77 89 02
Fax : +33 (0)1 57 77 86 59
e-mail : ir@thalesgroup.com

(1) Composition du comité scientifique : NYSE Euronext, l'Autorité des Marchés Financiers, l'Université Paris Dauphine, la SFAF (Société Française des Analystes Financiers), l'AFG (Association Française de la Gestion Financière), l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et des associations d'actionnaires telles que l'ADAM (Association de Défense des Actionnaires Minoritaires), l'APAI (Association pour le Patrimoine et l'Actionariat Individuel) et la F2IC (Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'Investissement).



3

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Informations boursières et communication financière

3.3.2.4 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL : PRINCIPALES INFORMATIONS À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

Cette section mentionne les informations publiées au cours des douze mois précédant le dépôt du présent document de référence, conformément aux dispositions de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF.

Thales met à la disposition du public sur son site Internet (www.thalesgroup.com) les statuts de la société ainsi que les informations financières du Groupe.

Résultats annuels 2011

Dans la rubrique « Investisseurs », sous rubrique « Publications et communiqués » :

- communiqué de presse du 7 février 2012 : revenus et prises de commandes au 31 décembre 2011 ;
- communiqué de presse du 6 mars 2012 : résultats annuels 2011 ;
- présentation du 6 mars 2012 : résultats annuels 2011 ;
- plaquette des résultats annuels consolidés 2011.

Information trimestrielle au 30 mars 2012

Dans la rubrique « Investisseurs », sous rubrique « Publications et Communiqués » :

- communiqué de presse du 10 mai 2012 ;
- présentation – 10 mai 2012.

Assemblée générale des actionnaires 2012

Dans la rubrique « Investisseurs », sous rubrique « Assemblées générales » :

- assemblée générale du 15 mai 2012 projet de résolution ;
- brochure R 225-83 assemblée générale du 15 mai 2012 ;
- avis de convocation de l'assemblée générale du 15 mai 2012 ;

- avis de réunion de l'assemblée générale du 15 mai 2012 ;
- présentation AG du 15 mai 2012 ;
- communiqué de presse de l'assemblée générale du 15 mai 2012 ;
- quorum & résultats des votes en assemblée générale du 15 mai 2012 ;
- brochure de l'assemblée générale du 15 mai 2012 ;
- capital et droits de vote au 30 mars 2012.

Résultats semestriels 2012

Dans la rubrique « Investisseurs », sous rubrique « Publications et communiqués » :

- communiqué de presse du 25 juillet 2012 ;
- présentation – 25 juillet 2012 ;
- comptes consolidés semestriels.

Information trimestrielle au 30 septembre 2012

Dans la rubrique « Investisseurs », sous rubrique « Publications et communiqués » :

- communiqué de presse du 25 octobre 2012 ;
- présentation – 25 octobre 2012.

Résultats annuels 2012

Dans la rubrique « Investisseurs », sous rubrique « Publications et communiqués » :

- communiqué de presse du 28 février 2013 ;
- présentation – 28 février 2013 ;
- plaquette des résultats annuels consolidés 2012.

3.3.3 AUTRES TITRES DE MARCHÉ

3.3.3.1 EMPRUNT OBLIGATAIRE À ÉCHÉANCE 2013

En avril 2009, Thales a réalisé une émission obligataire de 600 M€, à taux fixe de 4,375 %. Cet emprunt, arrivant à échéance en avril 2013, a été refinancé en mars 2013 par une émission obligataire de 800 M€, structurée sous forme d'une tranche de 500 M€ à 5 ans assortie d'un coupon de 1,625 % et d'une tranche de 300 M€ à 8 ans assortie d'un coupon de 2,25 %.

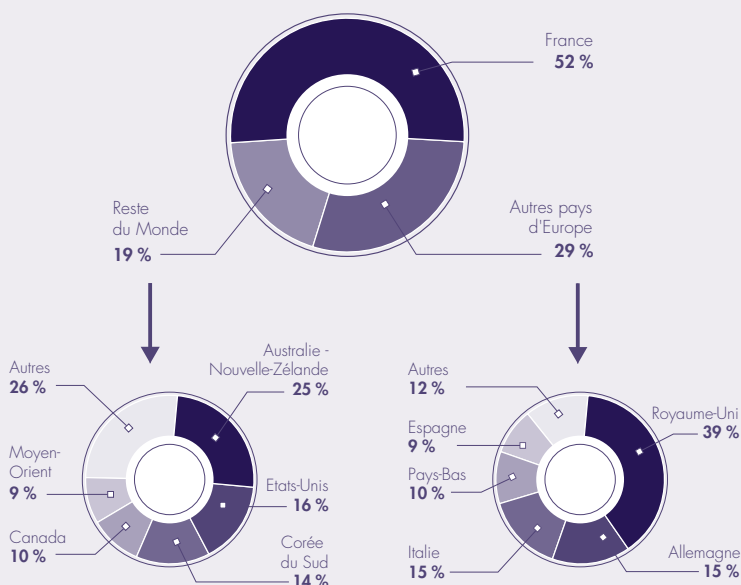
3.3.3.2 EMPRUNT OBLIGATAIRE À ÉCHÉANCE 2016

En octobre 2010, Thales a réalisé une émission obligataire de 600 M€ au taux fixe de 2,75 % (swappée à taux variable à hauteur de 400 M€). Cet emprunt est coté à la Bourse de Paris et arrive à échéance en octobre 2016.

Thales, un employeur responsable

- Une anticipation au soutien du développement professionnel : 83 % des salariés ont bénéficié d'un entretien de développement professionnel avec leur manager au cours de l'année 2012.
- Un effort continu de formation : 83 % des salariés du Groupe ont bénéficié d'une action de formation en 2012, contre 73 % en 2011.
- Une politique salariale associant les salariés aux résultats du Groupe, notamment au travers de dispositifs d'épargne salariale et d'actionnariat salarié.
- Un dialogue social de qualité : 89 % des salariés du Groupe dans le monde sont couverts par des conventions ou accords collectifs.
- Une politique sociale concrète et engagée en faveur de l'égalité hommes/femmes (22 % des effectifs du Groupe et 27 % des recrutements en 2012). Par ailleurs, Thales consacre en France, depuis 2006, un budget annuel spécifique de 0,1 % de la masse salariale au traitement des éventuels écarts salariaux injustifiés entre hommes et femmes.
- Une politique active de soutien à la diversité et de lutte contre les discriminations, et notamment celles liées à l'âge ou au handicap.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Une mobilisation de longue date en faveur de l'environnement

- Un premier schéma directeur Environnement lancé en 1997.
- Une organisation structurée et dédiée, déclinée au niveau des régions, des pays et des sites et enrichie du réseau « responsables Environnement-Produit ».
- Des programmes favorisant la maîtrise et la réduction des consommations d'eau et d'énergie, le recyclage et l'élimination des déchets, limitant les rejets atmosphériques et d'eaux industrielles et luttant contre les nuisances. Les certificats ISO 14 001 incluent l'environnement dans les produits et services (offres, projets, conception, développement).
- Un acteur clé dans la lutte contre le changement climatique, notamment dans les transports, grâce à l'innovation dans les technologies vertes, à l'éco-conception des produits ou dans l'implication du Groupe dans la diffusion de bonnes pratiques environnementales.

- Une politique environnementale ambitieuse et des résultats :

	Performance 2008-2010	Performance 2010-2012	Cible 2012
Réduction des consommations d'énergie	- 11 %	- 5 %	- 5 %
Réduction des émissions de CO ₂ liées aux voyages d'affaires par personne	- 14 %	- 1 %	- 10 %
Réduction des émissions de CO ₂ provenant des bâtiments, des process et des substances	- 18 %	- 9 %	- 10 %
Réduction des déchets non dangereux, par personne	- 20 %	- 11 %	- 10 %
Certifications ISO 14001 incluant l'environnement dans les produits et services		60 %	50 %
Évaluation de la maturité environnementale de 50 % des 1 000 premiers fournisseurs		51 %	50 %

Une politique de responsabilité d'entreprise proactive, élément clé de la performance



- Un système global et cohérent basé sur des programmes de conformité et d'intégrité rigoureux et exigeants, notamment en terme de prévention de la corruption, déployés au plan mondial depuis de nombreuses années et inscrits dans une démarche d'amélioration continue. En 2012, Thales a été classé par Transparency International parmi les 10 meilleures entreprises du secteur Défense.
- Un engagement fort en matière de coopération internationale pour la promotion des bonnes pratiques auprès des associations professionnelles du secteur de l'Aéronautique et de la Défense, des organisations internationales et des agences non gouvernementales. À ce titre, Thales est membre depuis 2003 du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact). En 2012, Thales a vu son niveau de performance relevé par le Pacte Mondial de « actif » à « avancé », seule société du domaine *Aerospace & Defence* à bénéficier du niveau *Global Compact Advanced*.
- Une démarche responsable envers les fournisseurs : plus de 1 800 fournisseurs ont signé la charte « Achats et Responsabilité d'Entreprise ».
- Une contribution locale active à la vie économique et sociale dans les pays et les territoires.
- Des actions locales de Thales à l'égard des associations caritatives dans de nombreux pays où le Groupe développe ses activités.

4

Responsabilité d'entreprise

4.1 Informations sociales	222
4.1.1 Une politique de l'emploi responsable	223
4.1.2 Un dialogue social de qualité	227
4.1.3 L'anticipation au soutien du développement professionnel	228
4.1.4 La formation	230
4.1.5 Une politique associant les salariés aux résultats du Groupe	231
4.1.6 La volonté de promouvoir la responsabilité sociale	233
4.1.7 Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales figurant dans le rapport de gestion	239
4.2 Informations environnementales	241
4.2.1 Politique générale en matière d'environnement	241
4.2.2 Pollution & gestion des déchets	244
4.2.3 Utilisation durable des ressources	246
4.2.4 Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	248
4.2.5 Protection de la biodiversité	250
4.2.6 Produits et environnement	251
4.2.7 Indicateurs environnementaux	252
4.2.8 Règles de reporting environnemental	253
4.2.9 Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations environnementales figurant dans le rapport de gestion	255
4.3 Informations sociétales	257
4.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité	257
4.3.2 Dialogue avec les organisations	258
4.3.3 Les relations avec les fournisseurs : une démarche responsable	259
4.3.4 La loyauté des pratiques	260
4.4 Table de concordance en vertu de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce	263



La responsabilité d'entreprise : une stratégie d'entreprise

Par la nature même de ses activités, Thales est partie prenante des enjeux sociétaux, environnementaux et économiques de notre temps.

L'excellence technologique et l'expertise technique cultivées par le Groupe depuis plus d'un siècle, principalement dans le secteur militaire, jouent aujourd'hui un rôle crucial dans la sécurité des territoires et celle des populations civiles.

Ce positionnement dans le continuum sécurité-défense confère à Thales une responsabilité d'entreprise particulière vis-à-vis de ses parties prenantes et de la société en général.

Thales a pendant des décennies conduit ses affaires dans un strict cadre national, sous le contrôle étroit de l'État. Aujourd'hui, du fait de sa dimension internationale, Thales ne dirige plus ses opérations dans un seul cadre national et limité, mais dans un nouvel espace stratégique globalisé.

La gestion du Groupe s'exerce donc dans un environnement de plus en plus complexe, qu'il s'agisse du management des ressources humaines, de la politique environnementale ou du commerce international.

Reprenant à leur compte les valeurs d'éthique, d'intégrité et de responsabilité, les collaborateurs et sous-traitants sont engagés dans une démarche d'amélioration continue, soutenue par de nombreuses campagnes d'information et de formation.

La performance des technologies et la qualité des produits et services que Thales commercialise sont essentielles pour ses succès futurs et les exigences éthiques que le Groupe s'impose dans ses opérations deviennent désormais – elles aussi – un élément crucial que Thales souhaite développer comme un avantage compétitif décisif.

4.1 Informations sociales

MÉTHODE DE REPORTING SOCIAL

Les informations communiquées dans le présent document représentent une synthèse du rapport social 2012 de Thales, qui offre une présentation complète et détaillée des actions menées par le Groupe dans le domaine social. Le rapport social est disponible en téléchargement sur le site du Groupe www.thalesgroup.com, rubrique « responsabilité d'entreprise » ou directement à l'adresse <http://sustainability.thalesgroup.com>.

Le rapport social est un outil privilégié d'information sur l'ensemble des données sociales, politique sociale, pratiques et actions qui s'inscrivent dans le cadre de la responsabilité sociale du Groupe. Il reflète sa dimension internationale. Les informations qu'il contient présentent la situation du groupe Thales au 31 décembre 2012.

ORGANISATION ET MÉTHODOLOGIE

Afin d'assurer le recueil de données précises et fiables une organisation dédiée et une méthodologie adaptée ont été mises en œuvre. Ainsi, dans la continuité du processus initié en 2011, grâce au déploiement de l'outil de reporting informatisé *e-Social Responsibility Reporting*, les informations qu'il contient ont été renseignées de manière précise par des contributeurs et validées par les Directeurs des Ressources humaines des pays/zone. Ils ont été interrogés sur la base d'un questionnaire qualitatif et quantitatif comportant des indicateurs issus pour une grande part de ceux proposés par la « Global Reporting Initiative »⁽¹⁾, et pour partie

d'indicateurs négociés avec les partenaires sociaux, notamment au niveau européen.

Outre les indicateurs permettant de répondre aux nouvelles dispositions législatives, d'autres indicateurs ont permis, de recueillir les informations nécessaires à la prévention du risque ressources humaines « dommages aux hommes » et à l'établissement des rapports européen et pays sur l'égalité hommes/femmes.

Les données recueillies auprès des pays ont été ensuite transmises pour contrôle, validation et consolidation auprès de la Direction des Ressources humaines du Groupe qui assure un contrôle de cohérence et procède à l'élaboration du rapport.

(1) La « Global Reporting Initiative » (GRI) est une organisation à but non-lucratif qui développe un cadre de travail commun pour l'élaboration des rapports développement durable. Créée en 1997, la GRI a publié une première version de ses lignes directrices en 1999. Le respect de ce texte par les entreprises est totalement volontaire.

PÉRIMÈTRE

- La définition des effectifs gérés pris en considération pour l'élaboration du rapport social et de l'extrait figurant au document de référence est restée strictement identique au regard de l'année passée. Ainsi, les effectifs déclarés au 31 décembre 2012 comprennent par principe, et dans leur totalité, les effectifs des sociétés consolidées en intégration globale et en intégration proportionnelle ainsi que les effectifs des sociétés contrôlées non prises en compte dans la consolidation parce qu'elles n'atteignent pas les seuils de consolidation requis. Par exception à ces principes ne sont pas prises en compte, alors qu'elles font l'objet d'une intégration proportionnelle en matière financière les

sociétés suivantes : aux États-Unis, Thales Raytheon Systems LLC et Advanced Accoustics Concept ; en Allemagne, Diehl Aerospace GmbH, Junghans Microtec GmbH, UMS GmbH et Helicopter Training Media International ; en Italie, Telespazio ; en Espagne, Amper Programmas ; au Royaume-Uni, Network Information Systems et en France DCNS.

- Par ailleurs, pour plus de transparence, les données chiffrées contenues dans le rapport social sont à apprécier au regard du périmètre des effectifs couverts par les réponses. Pour chaque donnée chiffrée, l'ensemble des réponses précise, en effet, le pourcentage d'effectif couvert.

PRÉCISIONS

- Les effectifs gérés figurant au document de référence ne prennent pas en compte les contrats d'apprentissage et de professionnalisation. En revanche, ces contrats ont été comptabilisés dans les recrutements.
- S'agissant des données relatives à la formation, en 2011 le nombre d'heures de formation avait été calculé en France en référence au nombre d'heures effectivement réalisées complété d'une estimation du nombre d'heures réalisées par rapport au nombre d'heures qui restaient engagées. En 2012, seules les heures effectivement réalisées ont été prises en compte

(attestations de réalisation reçues à la date d'élaboration du rapport social).

- Les données relatives à l'absentéisme et aux taux de fréquence et de gravité des accidents du travail ont été calculées en référence à un nombre de jours théoriquement travaillés au sein des pays. Ces éléments chiffrés sont issus d'un rapprochement des données renseignées dans les outils de reporting de la Direction Ressources humaines et de la Direction de l'Environnement.

4.1.1 UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI RESPONSABLE

Avec une expertise technologique reconnue, une large présence internationale, une grande richesse de talents et de compétences et une longue tradition de succès et d'innovation dans tous les domaines, le Groupe a pu faire face aux défis d'un monde en profonde évolution.

Les données relevées pour l'année 2012 témoignent de la stabilité du Groupe dans sa dimension sociale.

4.1.1.1 L'EMPLOI DANS LE GROUPE

Dans le monde, la répartition des salariés⁽¹⁾ du groupe Thales (65 138), par zone géographique et par niveau de responsabilité illustre des données fondamentales du Groupe, qui définissent sa politique sociale :

- son internationalisation, avec, à fin 2012, 30 464 salariés travaillant hors de France représentant près de 47 % de l'effectif total ;

- les compétences élevées de ses salariés (74 %) occupant un poste de niveau équivalent à ingénieur, spécialiste ou manager ;
- la présence des femmes, qui représentent 22 % de l'effectif monde ;
- l'importance de la part de ses emplois durables, c'est-à-dire à durée indéterminée (97,5 %) ; et
- le volume de ses emplois à temps plein (93,5 %).

(1) Par « salariés », Thales entend l'ensemble des effectifs gérés, femmes et hommes.

4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations sociales

4.1.1.1 Répartition des effectifs dans le monde

L'implantation internationale constitue l'un des piliers de la stratégie de Thales, qui la conçoit comme une vision à long terme de son développement. La diversité des implantations géographiques illustre le caractère international du Groupe, étant précisé que l'Europe reste cependant la localisation principale des effectifs du Groupe, 80 % des salariés actifs y sont présents, soit 52 481 salariés.

		Effectifs
Zone A	Australie - Nouvelle-Zélande	3 283
	Canada	1 287
	Chine	476
	Corée du Sud	1 719
	États-Unis	1 930
	Hong Kong	249
	Japon	45
	Norvège	190
	Pays-Bas	1 921
	Royaume-Uni	7 075
	Taiwan	21
Autres ^(a)	43	
Zone B	Afrique du Sud	240
	Algérie	35
	Allemagne	2 998
	Arabie Saoudite	722
	Autriche	288
	Belgique	715
	Brésil	226
	Espagne	906
	Grèce	39
	Inde	248
	Israël	99
	Italie	2 811
	Malaisie	98
	Mexique	327
	Moyen-Orient (hors Arabie Saoudite) ^{(b)(c)}	449
	Pologne	163
	Portugal	181
	Roumanie	214
	Russie	20
	Singapour	562
	Suisse	186
	Turquie	112
Venezuela	23	
Autres ^(a)	563	
France	France ^(d)	34 674
MONDE (2012)		65 138

(a) Autres pays de moins de vingt salariés et établissements stables : Cameroun, Chili, Danemark, Hongrie, Indonésie, Kazakhstan, Lettonie, Panama, République Tchèque, République dominicaine, Suède, Thaïlande.

(b) Les effectifs de ces pays intègrent également ceux d'établissements stables appartenant aux sociétés françaises Thales Communications & Security SAS et Thales Air Systems SAS.

(c) Le Moyen-Orient comprend Émirats arabes unis, Égypte, Koweït, Jordanie, Liban, Oman, Qatar.

(d) Chiffre correspondant aux effectifs actifs, incluant ceux des sociétés Helisim (48), Sofradir (432), Ulis (132) et Sysgo SAS (11). Les effectifs inscrits au 31 décembre 2012 s'élèvent à 36 734 salariés.

En France, les salariés actifs sont majoritairement présents en Île-de-France (51 % des effectifs), dans le Sud-Ouest (18 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (9 %) et Rhône-Alpes (7 %), les régions Centre, Pays de la Loire et Bretagne représentant respectivement 6 %, 5 % et 4 % de l'effectif actif.

4.1.1.1.2 Répartition des effectifs actifs par secteur opérationnel

La répartition des effectifs au sein des deux secteurs opérationnels de Thales demeure globalement stable.

	Défense & Sécurité	Aerospace & Transport	Autres	Total
2012	35 109	24 425	5 604	65 138
2011	38 176	24 753	4 050	66 979
2010	37 640	24 902	4 377	66 919

La baisse globale des effectifs Groupe en 2012 s'explique notamment par les variations du périmètre de consolidation, c'est-à-dire la cession de la société Thales Information Systems SAU en Espagne (630 salariés) et de sa filiale en Argentine (312 salariés), de Thales Information Systems GmbH en Autriche (63 salariés), par la cession par Thales Training and Simulation Limited UK au Royaume-Uni de 100 % des activités de simulation aéronautique civile au Royaume-Uni (365 salariés) et par la cession de la branche d'activité Business Solutions de Thales Services en France (467 salariés).

La baisse des effectifs au sein du secteur Défense & Sécurité est la conséquence d'un changement de classification de certaines sociétés parmi les trois secteurs opérationnels (Thales UK Ltd Dep. Corporate, comprenant plus de mille salariés, a notamment été reclassée du « pôle Défense & Sécurité » vers le pôle « Autres »), et des cessions intervenues dans ce secteur opérationnel.

4.1.1.1.3 Répartition des effectifs par type de contrat

La part des emplois durables (à durée indéterminée) au sein du Groupe est prépondérante. Cette tendance constitue une caractéristique majeure de l'emploi dans le Groupe en ce qu'elle concerne l'ensemble des pays dans lesquels il est implanté. Dans le monde, 97,5 % des salariés occupent un emploi durable.

Par ailleurs, la grande majorité des salariés du Groupe (93,5 %) occupe un emploi à temps plein.

Enfin, le travail temporaire est relativement limité, puisque le Groupe n'a recouru en 2012 qu'à 2 707 intérimaires sur l'ensemble du monde. En France, cette donnée a, par ailleurs, légèrement diminué,

le travail temporaire ayant concerné 794 salariés en 2012 contre 938 en 2011.

4.1.1.1.4 Répartition des effectifs par niveau de responsabilité

Thales classe l'ensemble des postes dans le monde selon 12 niveaux de responsabilité (NR) qui tiennent compte des compétences et expériences requises, de la complexité et de l'enjeu des objectifs ainsi que des difficultés liées à l'environnement de travail. Dans ce cadre, les niveaux 1 à 6 correspondent aux postes d'opérateurs, d'employés, d'agents de maîtrise, de techniciens et les niveaux 7 à 12 correspondent à des postes de niveau équivalent à celui d'ingénieur, spécialiste ou manager.

Thales compte, au 31 décembre 2012, 74 % de salariés occupant des postes de niveau équivalent à celui d'ingénieur, spécialiste ou manager (NR 7 à 12).

4.1.1.1.5 Répartition des effectifs par tranche d'âge

Thales, comme d'autres groupes relevant du même secteur, présente des données tenant à l'ancienneté et à l'âge moyen qui restent relativement élevés mais stables. Thales est un groupe dans lequel de nombreux salariés font carrière et qui favorise tant l'emploi des seniors (34 % des effectifs ont 50 ans et plus) que l'intégration des jeunes (35 % des effectifs ont moins de 40 ans).

En France, l'âge moyen des salariés est de 44 ans, au 31 décembre 2012, tandis que leur ancienneté moyenne est de 17 ans (données constantes par rapport à 2011).

4.1.1.2 LES RECRUTEMENTS

Grâce à une politique d'emploi adaptée à ses besoins, et en dépit du ralentissement de certains marchés du travail et de nécessaires efforts d'adaptation dans certains pays, le Groupe a recruté 5 985 salariés en 2012 (contre 5 342 en 2011). La majorité des nouveaux embauchés a bénéficié d'un emploi durable (à durée indéterminée).

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012, le Groupe a recruté 975⁽¹⁾ apprentis principalement en France, en Allemagne, au Canada, en Afrique du Sud et en Australie, chiffre en hausse par rapport à 2011 (853).

(1) Ce chiffre qui concerne les seuls recrutements sur 2012 n'intègre pas les contrats d'apprentissage en cours, les stages, VIE et CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche).



4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations sociales

4.1.1.3 LES DÉPARTS

Au cours de l'année 2012, 4 212 salariés ont quitté le Groupe (hors opérations de cessions), soit 11 % de départs en moins qu'en 2011 (4 719 départs). Les départs sont pour l'essentiel intervenus dans le cadre de démissions et de départs à la retraite (67,3 % des départs).

Les licenciements représentent 25,7 % des ruptures (1 081 licenciements en 2012, contre 1 357 en 2011).

Dans certains pays (Canada, Australie) où le *turn over* est important en raison du dynamisme du marché du travail, le nombre de démissions a significativement baissé depuis 2011.

En France, le nombre de départs – hors fin de CDD – s'élève à 1 477 et résulte principalement de démissions (571) et de départs en retraite (632).

Au Royaume-Uni, le nombre de départs (571) s'explique non seulement par des démissions et des départs à la retraite mais aussi par l'impact de la baisse des charges liées à la réduction des budgets et notamment des budgets Défense.

4.1.1.4 LA POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ

Pour soutenir sa croissance internationale, le Groupe a souhaité élargir sa recherche de nouveaux talents en intégrant des salariés répondant à des profils très variés en termes de formation, d'expérience et de culture.

4.1.1.4.1 Un site web de recrutement attractif

Pour favoriser ses recrutements, le Groupe a développé sa présence sur internet afin de permettre aux candidats d'y trouver des informations sur l'actualité du Groupe ou de postuler en ligne aux offres d'emploi.

Thales a signé en 2010 plusieurs contrats-cadres, qui se poursuivent, notamment avec Monster, Regionjob, etc. pour diffuser ses offres d'emploi. La solution *Multiposting* déployée en 2011 au sein du Groupe permet de multidiffuser des annonces sur plus d'une vingtaine de sites emploi.

La part des recrutements réalisée par l'utilisation des réseaux sociaux et sites internet de recrutement est aujourd'hui significative et représente environ 30 % du total des embauches (soit une hausse de 10 points par rapport à 2011).

4.1.1.4.2 Les partenariats éducatifs et les relations Ecole/étudiants

Thales maintient des liens étroits et permanents avec les écoles et accorde une grande importance aux échanges d'expérience et de connaissance entre étudiants et entreprise.

Le Groupe est attentif dès l'école, à développer l'intérêt des jeunes (filles ou garçons) pour les métiers scientifiques et technologiques

et à les inciter à choisir une telle orientation. À cette fin, le Groupe invite ses salariés à participer aux événements organisés par les établissements scolaires de leurs enfants pour faire découvrir les métiers du Groupe.

4.1.1.4.3 Thales et l'intégration professionnelle des jeunes

Dans le cadre de sa politique ressources humaines, Thales a mis en place une politique d'insertion des jeunes tenant compte de ses besoins mais aussi d'une réelle volonté d'aider les jeunes à s'insérer dans le monde du travail.

Thales considère l'alternance, en tant que parcours formateur, comme un volet fort de l'intégration des jeunes. Ainsi, 1 038 apprentis étaient présents dans l'ensemble du Groupe au 31 décembre 2012 (dont 975 ayant débuté leur apprentissage au cours de l'année), 315 jeunes en contrat de professionnalisation et 111 personnes en convention CIFRE.

S'inspirant d'une pratique développée au Royaume-Uni, l'accord européen IDEA (*Improving professional Development through Effective Anticipation*, signé en 2009), étend à l'ensemble de l'Europe un nouveau programme dénommé « de l'école à l'entreprise » afin de faciliter la transition des « jeunes embauchés » vers la vie professionnelle.

L'accord européen a aussi initié un programme dénommé « parrainage des nouveaux embauchés » ou « *Buddy program* » qui facilite une intégration réussie des nouveaux venus, en prenant pour base une autre « bonne pratique » européenne.

4.1.2 UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

Le groupe Thales soutient et encourage un dialogue social de qualité.

4.1.2.1 LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

En impliquant les représentants des salariés au niveau transnational, Thales a voulu, dès 2009, instaurer un dialogue social au niveau européen.

4.1.2.1.1 La négociation collective au niveau européen

En juin 2009, Thales signait avec la Fédération Européenne de la Métallurgie (FEM, devenue IndustriAll) son premier accord européen relatif à l'amélioration du développement professionnel par une démarche effective d'anticipation. L'accord IDEA (*Improving professional Development through Effective Anticipation*) concerne près de 52 000 salariés et s'applique au sein des principaux pays européens dans lesquels Thales est implanté. Il a été construit par la mise en commun de bonnes pratiques existantes dans les pays entrant dans son périmètre et a été, à ce titre, considéré comme un accord particulièrement novateur.

Au-delà de l'énonciation des grands principes, il définit des objectifs précis visant à l'amélioration du développement professionnel des salariés qui se déclinent en une trentaine d'actions.

La dynamique créée au niveau européen par l'accord IDEA a conduit à la signature avec la FEM, devenue IndustriAll, d'un deuxième accord européen conclu en avril 2010 : l'accord TALK (*Transparent annual Activity discussion for mutual Listening and developing professional Knowledge*).

Ce nouvel accord européen pose un cadre clair et des repères à la pratique de l'Entretien Annuel d'Activité afin de s'assurer que celui-ci se déroule dans un climat socialement responsable, de respect et d'écoute mutuels. Il définit des principes fondamentaux afin de permettre que l'entretien se tienne dans de bonnes conditions et que les droits et devoirs de chacun soient respectés.

Des conventions européennes réunissant représentants du personnel et responsables RH se sont tenues afin de partager de nouvelles bonnes pratiques dans le cadre de l'accord IDEA et de faire un premier bilan d'application de l'accord TALK.

4.1.2.2 DES INSTANCES DE DIALOGUE ADAPTÉES

4.1.2.2.1 Le comité européen

Institué dans le cadre d'un accord d'anticipation en 1993, le comité européen est composé de représentants issus des 11 principaux pays européens de Thales. Il bénéficie de moyens qui ont été adaptés et enrichis en 2002 et 2007.

4.1.2.1.2 La négociation collective dans le monde

En 2012, 88,7 % des salariés du groupe Thales dans le monde étaient couverts par des conventions ou accords collectifs, en ce compris les accords européens signés au sein du Groupe, les sociétés concernées pouvant ajouter à ce cadre des accords négociés localement.

En 2012, les principaux thèmes de négociation dans les pays ont concerné les conditions d'augmentation de la rémunération des salariés (Brésil, Afrique du Sud, etc.), et les conditions de travail (Royaume-Uni, Australie) mais la négociation collective a pu couvrir dans les années antérieures dans certains pays, et notamment en Europe, bien d'autres thèmes, notamment l'aménagement et l'organisation du travail, la santé et la sécurité.

En France, des accords Groupe tels que ceux relatifs à l'exercice du droit syndical et le dialogue social, aux dispositions sociales, à l'emploi des seniors, à l'emploi des salariés en situation de handicap, à l'harmonisation des taux du régime de retraite complémentaire ARRCO (conclu le 20 décembre 2012), ainsi qu'un accord cadre Groupe relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (un nouvel avenant a été signé le 27 juin 2012), ont permis de construire un socle social solide commun à tous les salariés en France quelle que soit l'entreprise d'appartenance.

Afin de conférer une légitimité particulière aux accords de Groupe France et aux accords d'entreprise, le Groupe a pérennisé, en 2010, l'engagement pris en 2006 de ne conclure, sauf exceptions, que des accords positivement majoritaires.

4.1.2.1.3 La négociation dans les filiales en France

Hors négociations annuelles obligatoires, les filiales françaises du Groupe ont conclu un certain nombre d'accords en 2012.

Les principaux thèmes de la négociation dans les filiales du Groupe en France ont été :

- l'égalité femmes-hommes ;
- l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- le temps de travail ;
- le télétravail.

Son fonctionnement s'articule autour de :

- deux réunions annuelles ordinaires et des réunions supplémentaires en cas de circonstances exceptionnelles ;
- des réunions d'un comité de liaison (bureau) afin de garantir une information régulière ;
- des réunions d'information et d'échange sur les perspectives stratégiques.



4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations sociales

En 2012, deux réunions ordinaires du comité européen, une réunion extraordinaire, et cinq réunions du bureau du comité européen se sont tenues.

De nouvelles négociations sont en cours pour réviser à nouveau l'accord fondateur.

4.1.2.2 Commission Anticipation européenne/ Commissions nationales Anticipation

Tirant les conséquences d'un dialogue social désormais européen, le Groupe a mis en place une commission anticipation européenne qui se réunit pour débattre des analyses prospectives des familles professionnelles et pour échanger sur les priorités annuelles de Thales Université en matière de formation.

La Commission Anticipation européenne ne s'est pas réunie en 2012 mais les modalités d'organisation de la prochaine Commission ont été présentées au bureau du comité d'entreprise européen lors de la réunion du 15 novembre 2012.

Dans chacun des onze pays européens relevant de l'accord IDEA, des commissions anticipation nationales, mises en place depuis 2009, assurent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la démarche d'anticipation des évolutions des différentes familles professionnelles.

4.1.2.3 Instance de concertation/négociation Groupe et structure de coordination syndicale au niveau du Groupe en France

En complément des structures de négociation traditionnelles, le Groupe s'est doté d'une instance de « concertation/négociation » qui réunit l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe en France. Thales a ainsi reconnu l'existence d'Intercentres, structures d'interface avec la Direction des Organisations Syndicales représentatives au niveau du Groupe qui sont dotées d'un représentant permanent par organisation syndicale, d'un budget propre et de moyens spécifiques.

C'est dans ce cadre qu'a été conclu l'ensemble des accords de Groupe mis en œuvre dans les sociétés françaises de Thales.

4.1.2.4 Comité de Groupe en France

Créé en 2000, par un accord dont les dispositions ont été révisées en 2011 avec l'ensemble des organisations syndicales, le comité de Groupe, composé de trente membres, est une instance d'information, de réflexion et d'échange destinée à développer le dialogue entre la Direction générale et les représentants du personnel sur la situation et les orientations stratégiques des principaux domaines d'activité du Groupe.

4.1.3 L'ANTICIPATION AU SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dans un contexte économique et technologique en permanente évolution, l'anticipation repose sur la capacité de l'entreprise, d'une part, à identifier à l'avance les changements ou innovations clés et à élaborer des plans d'action pour les accompagner et, d'autre

part, à former et soutenir chaque salarié en vue de diversifier ses expériences, de lui fournir davantage d'opportunités et de définir ainsi de meilleurs parcours professionnels.

4.1.3.1 LA TRANSPARENCE DANS LE SUIVI DES ÉVOLUTIONS DES FAMILLES PROFESSIONNELLES

Cette démarche d'anticipation, soutenue par les négociations menées avec les partenaires sociaux au niveau européen, guide la politique sociale de Thales en Europe et mobilise fortement trois acteurs :

- l'employeur qui fait le choix de partager ses informations et ses actions sur l'emploi, dans un souci de transparence ;
- les représentants des salariés qui, mieux associés aux évolutions à venir des familles professionnelles et des métiers, connaissent

ces analyses et émettent des avis sur les plans d'action envisagés à long, moyen ou court terme ;

- le salarié qui devient, lui aussi, un acteur à part entière dans le cadre d'une nouvelle et importante implication dans son déroulement de carrière et qui peut avoir une vision permanente et argumentée de l'évolution de sa famille professionnelle au sein du Groupe.

4.1.3.2 LE MANAGEMENT DES FAMILLES PROFESSIONNELLES, DES SPÉCIALISTES ET DES COMPÉTENCES

Le management des familles professionnelles constitue un cadre d'animation des démarches de développement et d'anticipation :

- à court ou moyen terme, en apportant un soutien au développement professionnel des salariés et à leur employabilité ;
- à moyen et long terme, en permettant d'accroître la visibilité sur les évolutions des métiers, résultant des analyses prospectives prenant en compte les facteurs environnementaux.

L'architecture des familles professionnelles au niveau mondial a fait l'objet d'un important travail d'adaptation afin de répondre aux évolutions des marchés du Groupe et mieux développer les compétences des salariés.

L'innovation technologique de Thales repose sur la communauté de ses spécialistes/experts. Le Groupe reconnaît leur contribution à tous les niveaux de responsabilité et dans chaque famille professionnelle.

À niveau de responsabilité comparable, spécialistes/experts et managers sont gérés de façon identique sur la base d'une double échelle de développement de carrière, mise en œuvre au niveau international. Dans ce cadre, la mobilité latérale est encouragée.

Les compétences techniques (au sens métier) de ses salariés étant un atout majeur pour Thales, le Groupe a généralisé à l'ensemble des familles professionnelles, une démarche « management des compétences clés » centrée sur l'identification et le partage des compétences techniques disponibles.

En renforçant la gestion et l'identification des savoir-faire dans quinze familles professionnelles, le Groupe s'assure de la bonne adéquation des compétences de ses salariés à ses besoins. Cette démarche permet d'apporter des réponses concrètes à des problèmes techniques identifiés sur des programmes ou d'aider à la mise en place de nouvelles équipes permettant de sécuriser les offres et projets. Elle permet également d'apporter un soutien au salarié(e) dans son activité au quotidien, dans le cadre de son projet professionnel ou dans le développement de ses compétences. 26 000 salariés ont à ce jour déjà déclaré leurs compétences, dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche au niveau mondial.

4.1.3.3 LA GESTION PROSPECTIVE DE L'EMPLOI : UNE DÉMARCHÉ PARTAGÉE ET TRANSPARENTE

Le Groupe reconnaît le rôle fondamental des représentants du personnel dans la mise en place d'une politique d'anticipation des évolutions des différentes familles professionnelles et des métiers.

En France, l'accord Groupe du 23 novembre 2006, fondateur de cette gestion prospective de l'emploi et des compétences, définissait aussi les conditions, le processus de mise en œuvre et les mesures associées à une gestion active de l'emploi dans les sociétés du Groupe en cas de difficultés économiques prévisibles liées à de nouveaux besoins de compétences, ou encore en cas de risque de rupture technologique de nature à entraîner des effets sur l'emploi dans certaines familles professionnelles.

Cette gestion active de l'emploi, fondée sur une double volonté de l'entreprise et du salarié, était mise en œuvre, après information et consultation des représentants du personnel sur les prévisions économiques, leurs effets sur l'emploi et sur l'opportunité de mettre en œuvre cette démarche, dans plusieurs sociétés du Groupe.

Un nouveau projet d'accord Groupe, soumis actuellement à la négociation, dans la continuité du précédent accord, propose de nouvelles actions s'inscrivant toujours dans le cadre de la Gestion prévisionnelle et de la Gestion active de l'emploi.

4.1.3.4 LE SOUTIEN APPORTÉ AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Thales estime que chaque salarié doit être acteur de son projet professionnel.

Ainsi, chaque année, lors de son entretien de développement professionnel, le salarié est informé par son responsable hiérarchique des tendances d'évolution de sa famille professionnelle et de son métier ainsi que des moyens pouvant concourir à son développement professionnel.

Le Groupe entend donner ainsi au salarié tous les éléments d'information lui permettant d'avoir une vision pertinente et argumentée de l'évolution de son métier dans l'entreprise.

Généralisé dans le cadre de l'accord IDEA, l'entretien de développement professionnel (EDP) est, chaque année, un point d'étape fondamental du processus de développement professionnel et constitue, pour le salarié, un moment privilégié lui permettant de faire le point avec son manager sur la manière de se développer

dans son poste actuel et de définir son orientation de carrière. L'objectif de cet entretien est de définir conjointement entre le salarié et son responsable hiérarchique une direction de carrière prenant en compte les souhaits d'évolution de carrière et de mobilité exprimés par le salarié et de définir un plan d'actions associé. Ce plan d'actions comporte des formations, mais aussi toutes autres actions visant au développement professionnel.

En 2012, 83 % des salariés de Thales dans le monde ont bénéficié d'un entretien de développement professionnel avec leur manager. Dans les pays européens couverts par l'accord IDEA, 86 % des salariés l'ont réalisé.

Lorsque le salarié souhaite s'orienter vers une mobilité professionnelle ou géographique, celle-ci est facilitée par la Bourse des emplois et les dispositifs d'accompagnement de la mobilité.

4.1.3.5 MOBILITÉ ET PARCOURS PROFESSIONNEL

Sur des marchés toujours plus concurrentiels, la mobilité et le développement professionnel des salariés accroissent la capacité d'adaptation du Groupe aux évolutions à venir et permettent de

proposer aux salariés de suivre des parcours professionnels riches et variés.



4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations sociales

La gestion des parcours professionnels est encouragée par les moyens suivants :

- identification et communication aux salariés des passerelles métiers vers une nouvelle famille professionnelle ou un autre emploi de la même famille ;
- soutien des salariés ayant fait le choix de la mobilité : recours à la formation, accompagnement personnalisé du salarié dans son

nouveau poste ou tout autre mesure jugée opportune et appréciée au cas par cas ;

- possibilité offerte par l'accord IDEA de rétractation en cas de difficulté d'adaptation.

En France, 1 424 salariés ont fait le choix d'une mobilité géographique en 2012.

4.1.3.6 DES OUTILS DE GESTION DE CARRIÈRE DÉPLOYÉS DANS L'ENSEMBLE DU GROUPE

Groupe de haute technologie, Thales met à la disposition des salariés de nombreux outils, notamment informatiques, leur permettant, via des applications, de recenser et mettre à jour leurs expériences, compétences et souhaits de développement professionnel (outil Thales e- HR Together), de consulter les offres

d'emploi sur la bourse interne de l'emploi et de déposer leur CV en ligne sur leur espace candidat (e-staffing), de visualiser les formations qui ont été validées et s'inscrire eux-mêmes aux dates de sessions qui sont proposées (e-training).

4.1.4 LA FORMATION

L'engagement de Thales en matière de formation repose sur la conviction qu'un parcours professionnel réussi se construit en veillant à maintenir, en permanence, l'expertise de chaque salarié, gage de son employabilité.

La politique de formation suivie par le Groupe a une double finalité :

- répondre aux besoins des entreprises du Groupe dans la mise en œuvre des projets d'amélioration de sa performance et l'accompagnement du changement ;

- prendre en compte les aspirations individuelles des salariés dans le développement de leurs compétences dans le cadre de leur fonction ou de leur mobilité professionnelle.

4.1.4.1 THALES UNIVERSITÉ : « PARTAGER LE SAVOIR ET TRANSFORMER THALES »

Présent dans neuf pays (représentant environ 85 % des effectifs monde) : France, Allemagne, Italie, États-Unis, Pays-Bas, Royaume-Uni, Émirats arabes unis, Australie et Singapour, Thales Université a pour mission d'aider au développement professionnel des salariés du Groupe dans les différents pays tout en leur assurant une culture commune qui renforce la cohésion dans le cadre de ses valeurs clés.

Le nombre de salariés ayant reçu une formation de Thales Université en 2012 (16 019) a augmenté en France de 56 % par rapport

à 2011 (10 254) en raison notamment du développement des formations dispensées en e-learning et du déploiement important des formations au nouveau référentiel Chorus 2.0.

Le nombre d'heures de formation (257 044 heures) délivrées par Thales Université en France a également augmenté de 9 % en 2012 (235 389 heures en 2011).

4.1.4.2 UNE ORGANISATION FORMATION AU SERVICE DES BESOINS DU GROUPE ET DE SES SALARIÉS

L'organisation de la formation en France est structurée en Service Partagé depuis 2007 de façon à :

- créer une organisation mutualisée au service des sociétés du Groupe en déployant une équipe commune avec des processus administratifs homogènes, en mettant en place des outils de gestion communs et en optimisant les coûts de formations externes et les financements ;

- positionner l'action des sociétés autour des sujets principaux tels que la définition des orientations formation, la construction des plans de formation et la définition des priorités d'action ;
- développer une expertise de conseil formation en support des entités du Groupe pour la mise en œuvre des plans de formation et au service des salariés et de leur développement professionnel, par la création d'un réseau intégré de spécialistes de l'offre de formation.

4.1.4.3 CHIFFRES CLÉS DE LA FORMATION POUR L'ANNÉE 2012

Les données relatives au pourcentage de salariés formés dans le Groupe font apparaître une nette progression du nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation en 2012 par rapport à 2011 (83 % contre 73 %).

Les données relatives au nombre d'heures de formation par pays témoignent de la volonté du Groupe d'investir dans la formation des salariés, ces derniers ayant bénéficié en moyenne de près de 24 heures de formation en 2012.

Le nombre total d'heures de formation en 2012 dans le Groupe est de 1 472 261 heures (1 433 477 pour 2011). Comparé à 2011, le nombre moyen d'heures de formation est en très forte

augmentation en Australie/Nouvelle-Zélande (30 h contre 19 h), en Allemagne (39 h contre 21 h) et en Italie (27 h contre 19 h). Le nombre global d'heures de formation est également en augmentation au Canada, en Pologne, au Portugal, en Suisse et au Mexique.

Le nombre moyen d'heures de formation des salariés travaillant en France (21,9 heures) est en légère augmentation par rapport à 2011 (20,6 heures).

À noter qu'en France, le montant des dépenses de formation rapporté à la masse salariale a progressé en 2012 (3,9 % de la masse salariale contre 3,8 % en 2011).

4.1.5 UNE POLITIQUE ASSOCIANT LES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DU GROUPE

Véritable composante de sa politique sociale, la politique salariale du Groupe associe résultats collectifs et performances individuelles, son déploiement étant assuré dans le cadre d'une démarche fondée sur la transparence, l'équité et le dialogue.

Un entretien annuel d'activité est prévu en début d'année entre les managers et chaque membre de leurs équipes. Moment privilégié pour définir les objectifs individuels de l'année et pour les situer dans les objectifs collectifs de l'équipe, l'entretien annuel d'activité permet aussi d'échanger sur l'évaluation des résultats de l'année écoulée et du niveau de maîtrise du poste.

4.1.5.1 LES RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION

Les augmentations individuelles sont notamment fonction du positionnement marché, du niveau de maîtrise du poste et du budget alloué.

La politique de rémunération menée au sein du Groupe dans l'ensemble de ses sociétés intègre également depuis 2000, pour les salariés occupant un poste de niveau de responsabilité 8 à 12, un plan mondial de rémunération variable qui définit, pour chaque niveau de responsabilité, un taux cible de rémunération variable.

Ce plan de rémunération variable vise à la fois à reconnaître les résultats individuels des salariés concernés (50 % du montant de la part variable dépend du niveau d'atteinte des objectifs individuels annuels et des objectifs permanents du poste), à encourager le travail d'équipe et à associer les salariés à l'atteinte de résultats collectifs des activités du Groupe et de la société d'appartenance appréciées au travers d'indicateurs.

En 2012, les rémunérations ont progressé de plus de 2,5 % en France, progression qui intègre à la fois les augmentations individuelles et, pour les populations qu'elles concernent, les augmentations collectives issues notamment des négociations menées avec les organisations syndicales.

Pour l'ensemble du monde, il n'a pas été possible cette année de renseigner sous forme d'indicateurs pays la donnée Rémunération et Évolution. Des travaux sont en cours en ce sens pour enrichir le prochain document de référence.

A ce stade, sur la base des données figurant dans les comptes consolidés 2012 (et donc relatives aux effectifs consolidés), la masse salariale (hors DCNS) s'élève à 5 273 M€ en 2012 contre 5 082 M€ en 2011.

4.1.5.2 INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION EN FRANCE

Afin de renforcer la cohésion des salariés au-delà de leur entité d'appartenance et les solidarités entre sociétés françaises du Groupe, celles-ci ont conclu, en 2004, un accord de participation unique et mutualisé. Le montant de la réserve globale de participation distribuée en 2012 au titre de l'exercice 2011 s'est élevé à 24,29 M€.

Indépendamment de leur adhésion à l'accord de participation mutualisée, la plupart des sociétés françaises du Groupe ont conclu un accord triennal d'intéressement destiné à associer les salariés aux résultats et performances de l'entreprise.

Vingthuit sociétés françaises du Groupe ont versé en 2012 des droits à intéressement au titre de l'exercice 2011 pour un montant global de 45,15 M€ (le montant versé en 2011 au titre de l'intéressement 2010 s'élevait à 23,99 M€). À noter que compte tenu de la règle de plafonnement prévu dans l'accord participation la diminution de la participation en 2012 a généré une augmentation de l'intéressement dans les sociétés.

La société Thales maison-mère a versé 4,80 M€ d'intéressement en 2012 alors qu'aucun intéressement n'avait été versé en 2011 au titre de 2010.

4.1.5.3 L'ÉPARGNE SALARIALE AU SEIN DU GROUPE

Les dispositifs d'épargne salariale au sein du Groupe se composent d'un Plan d'épargne Groupe (PEG) institué en France en 1998 et, depuis 2007, d'un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO).

Au 31 décembre 2012, le montant global de l'épargne gérée dans les dispositifs Groupe représentait 536,3 M€, détenue par près de 50 000 salariés (ou anciens salariés) du Groupe.

4.1.5.3.1 Plan d'épargne Groupe (PEG) et actionnariat salarié

Fin 2012, les actifs gérés dans le cadre du Plan d'épargne Groupe s'élèvent à environ 406 M€ dont plus de 280 M€ en actifs diversifiés.

Au sein du Plan d'épargne Groupe, le Fonds d'actionnariat salarié constitue le cadre de la détention des titres de l'entreprise par les salariés du Groupe. Déployé à l'occasion de l'offre d'actions réservée aux salariés réalisée en 1998, ce fonds a reçu les titres acquis lors des offres 2000, 2002, 2004, 2008 et plus récemment celle de 2011.

Au 31 décembre 2012, les actifs gérés en actions de la société Thales au sein du PEG pour le compte d'environ 25 000 porteurs de parts s'élèvent à près de 125,4 M€.

Tous modes de détention confondus, la participation des salariés au capital de Thales s'établit à 3,05 % du capital de la société au 31 décembre 2012.

4.1.5.3.2 Plan d'épargne pour la retraite collectif en France (PERCO)

Institué en 2007, le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) donne aux salariés la possibilité de se constituer une épargne retraite avec l'aide de l'entreprise.

Par avenant en date du 29 mars 2011, les parties à l'accord instituant le PERCO ont modifié celui-ci afin, d'une part, de permettre aux salariés, conformément à l'évolution de la législation, d'affecter des jours de congés non pris dans le PERCO dans la limite de cinq jours par an, et, d'autre part, d'augmenter significativement le montant de l'aide de l'entreprise en cas de versement volontaire dans le PERCO.

Au 31 décembre 2012, les actifs gérés dans le PERCO s'élèvent à 130 M€, pour le compte de 24 143 porteurs.

4.1.5.4 STOCK-OPTIONS ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Conformément à la décision du conseil d'administration de Thales du 28 juin 2012, aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (stock-options) n'a été mis en œuvre au cours de l'exercice.

Le conseil d'administration a, en revanche, approuvé le 20 décembre 2012 la mise en place :

- d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de 5 186 bénéficiaires, managers, experts, techniciens mais aussi d'autres salariés contributeurs clés, dans trente-trois pays du Groupe ;

- d'un plan d'attribution d'actions soumises à conditions de performance, au profit de 336 bénéficiaires cadres dirigeants.

Le dispositif retenu en 2012 a ainsi concerné un nombre de bénéficiaires globalement comparable au nombre de bénéficiaires des plans mis en œuvre en 2011.

4.1.6 LA VOLONTÉ DE PROMOUVOIR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

En 2012 Thales a redéfini la politique sociale du Groupe autour d'un socle commun, *Thales Together*, nouvelle identité par laquelle Thales réaffirme son engagement durable à l'égard de ses salariés.

Les engagements de Thales visent à partager un ensemble de valeurs communes constituant un trait distinctif majeur qui dynamise sa performance, à s'appuyer sur le dialogue et la responsabilité sociale dans toutes les actions conduites pour renforcer la cohésion du Groupe et à respecter la spécificité de chacun des pays, en veillant à adopter un comportement éthique tant en interne qu'auprès de ses clients et fournisseurs.

Les salariés sont liés par quatre valeurs qui font partie intégrante de la culture d'entreprise : « être à l'écoute de nos clients », « en équipe, améliorer notre performance », « innover », « développer nos talents »

Les principes de responsabilité sociale qui guident les actions du Groupe constituent un axe essentiel de sa conduite des hommes et des affaires. Dans ce cadre Thales s'engage à :

- partager une culture commune ;
- développer tous les talents ;
- valoriser les salariés ;
- agir de manière socialement responsable.

Pour la première fois, la Responsabilité Sociale a été intégrée dans un axe à part entière de la politique sociale du Groupe *Thales Together* sur la base des engagements suivants :

- encourager la diversité et traiter chaque salarié avec équité et respect ;
- promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au travers de plans d'actions spécifiques ;
- offrir un environnement de travail sûr et sain à tous ses salariés ;
- fonder la réussite du Groupe sur le dialogue avec les salariés et leurs représentants.

Au-delà des actions du Groupe pour mener une politique de responsabilité sociale de qualité à l'égard de ses salariés, Thales met également en œuvre des actions de responsabilité sociale à l'égard d'autres parties prenantes.

La promotion et le respect des droits de l'Homme

Le Groupe a élaboré, dès 2001, un Code d'éthique remis à l'ensemble des salariés qui reprend, dans la partie sociale, des engagements au titre des droits de l'Homme et du droit du travail.

Thales a signé le Pacte Mondial des Nations Unies en 2003 et adhère à ses dix principes relatifs aux droits de l'Homme et au droit au travail qui s'inspirent de la déclaration universelle des droits de l'Homme et de la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux du travail. Ceux-ci sont mis en œuvre sur la base d'accords et de bonnes pratiques qui garantissent que les activités du Groupe obéissent à un comportement responsable.

En 2012, le Pacte Mondial a relevé le niveau de performance de Thales en matière de responsabilité d'entreprise du niveau « actif » à celui d'« avancé ». Thales est ainsi la seule entreprise du secteur d'activité « Aéronautique et Défense » à figurer parmi les 18 entreprises françaises classées *Global Compact Advanced*.

La volonté de promouvoir la responsabilité sociale a permis l'élaboration au cours de l'année 2012 d'un e-learning « responsabilité sociale » s'adressant à l'ensemble des salariés du Groupe. Le e-learning précise les engagements et les actions concrètes mises en œuvre par Thales et a été développé en anglais et en français pour être largement accessible. L'enjeu est d'intégrer plus encore la dimension responsabilité sociale à la politique ressources humaines et de renforcer le sentiment d'appartenance des salariés à un groupe socialement responsable.

4.1.6.1 UN CADRE DE TRAVAIL SÛR ET SAIN : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'une des principales priorités de Thales est d'assurer à tous ses salariés un environnement de travail sûr et sain dans le respect des dispositions légales en vigueur, le suivi des procédures, la prévention des risques sanitaires et professionnels, ainsi que la formation du personnel.

4.1.6.1.1 Une organisation dédiée

Le Groupe a mis en place une organisation dédiée, déployée depuis deux ans, applicable à l'ensemble des pays du monde, visant à prévenir les risques de santé et sécurité au travail.

Au sein du Groupe, les directions Ressources humaines/Opérations-HSE se partagent un large domaine en matière de santé et de sécurité (H&S). Ainsi la Direction Opérations-HSE veille à la santé environnementale et à la sécurité liée aux installations. La Direction des Ressources humaines veille à la prévention des risques (H&S)

liés à la santé et à la sécurité au travail des salariés. Elle définit les axes de la politique H&S liée à la santé et sécurité au travail des salariés qui sont mis en œuvre dans les pays, en tenant compte des législations et des contraintes nationales.

Un risk sponsor, en charge de la prévention du risque « dommages aux hommes », opère un suivi régulier des risques susceptibles de toucher les salariés dans le monde (pratiques discriminatoires, harcèlement moral ou sexuel, atteintes à la santé, accidents du travail, risques professionnels, risques psychosociaux).

En France, chaque société du Groupe a désigné à compter du 1^{er} juillet 2012 un binôme composé d'un représentant RH et d'un représentant HSE, pour aider l'employeur et les services de santé au travail dans la prévention des risques en matière de santé et de sécurité au travail. Le référent RH et le référent HSE ont été nommés au niveau de l'entreprise, de même que des responsables RH et HSE à titre de relais dans les établissements.

4.1.6.1.2 Des procédures et actions concrètes

Des procédures concrètes sont mises en œuvre pour anticiper et gérer les risques sanitaires majeurs pouvant intervenir à l'échelle internationale et/ou nationale ont été formalisées en 2012 dans le référentiel du Groupe afin de les rendre encore plus visibles et connues de tous les acteurs :

- une « cellule médicale permanente de veille sanitaire », par laquelle un médecin conseil/coordination médicale Thales opère une veille, afin d'être en mesure de repérer et d'alerter sur un risque sanitaire majeur identifié au niveau monde ou d'un pays ;
- une « cellule de crise en cas de risque sanitaire international majeur » ayant vocation à être réunie en cas de crise sanitaire majeure touchant un ou plusieurs pays au sein duquel le Groupe compte à titre permanent ou temporaire des salariés, afin de déterminer, diffuser et suivre le déploiement de mesures adaptées ;
- une procédure de gestion des « missions dans les pays à risque sanitaire majeur » qui permet, le cas échéant, d'empêcher toute mission ou d'encadrer le déplacement du salarié par une déclaration préalable, des instructions et recommandations sanitaires.

En France, l'accord « Qualité de vie au travail » signé le 2 juillet 2009, définit un cadre général de la politique de santé et de sécurité de Thales et met en place un système d'identification et de prévention des risques professionnels. L'accord repose sur une approche préventive, à laquelle participent tous les acteurs de la santé au travail et vise notamment à prévenir l'apparition des risques psychosociaux par des actions collectives et une vigilance particulière à l'égard de chaque salarié. Une commission centrale qualité de vie au travail suit et accompagne l'ensemble de ces démarches. Le 6 décembre 2012, un bilan de l'accord a été réalisé au cours d'une commission qualité de vie au travail, de nouvelles négociations se sont engagées avec les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe, avec pour objectif d'aboutir en 2013.

De nombreuses actions ont également été initiées dans les pays visant à renforcer la santé et la sécurité des salariés du Groupe et notamment au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie. En Australie un accord portant sur les conditions de travail est entré en vigueur en 2012.

Attestant de leur aptitude à évaluer et gérer les risques portant sur l'hygiène, la sécurité et l'environnement, un nombre croissant de certificats OHSAS 18 001 ont été délivrés aux sociétés du Groupe dans le monde (94 certificats représentant 67 % de l'effectif monde) marquant une nette augmentation depuis 2011 (80 certificats en 2011).

4.1.6.1.3 Les données relatives aux accidents du travail et absentéisme

Dans le monde, le taux d'absentéisme global⁽¹⁾ est de 2,64 %.

Pour les accidents du travail, le taux de fréquence⁽²⁾ global est de 2,42 pour 2012 et le taux de gravité⁽³⁾ est de 0,07. Les taux relevés dans chacun des pays sont relativement différents, ils dépendent notamment des activités qui y sont exercées. Toutefois, on constate dans la plupart des pays un taux de fréquence et de gravité relativement faible.

En France, le taux d'absentéisme global⁽¹⁾ (hors congés maternité et paternité) est de 2,72 % pour 2012. Si l'on ajoute les congés maternité et paternité aux autres absences décomptées, le taux d'absentéisme global est de 3,06 % pour 2012. Ce dernier taux est resté stable au cours des trois dernières années (3,10 % en 2011, 3,04 % en 2010 et 3,11 % en 2009). La part des accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles est restée relativement stable au regard de l'année passée et demeure toujours faible.

En France, pour 2012, le taux de fréquence⁽²⁾ des accidents du travail est de 2,85 et le taux de gravité⁽³⁾ est de 0,10.

Il est à noter que la difficulté inhérente à la définition du concept de maladie professionnelle dans les pays n'a pas permis de consolider cette information sur l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe est implanté. L'information liée aux maladies professionnelles est en conséquence indiquée uniquement pour la France.

Ainsi, en France, 2 309 jours ont été perdus pour cause de maladie professionnelle en 2012.

4.1.6.1.4 Une couverture sociale protectrice

Offrir au salarié une couverture sociale protectrice participe à préserver la santé des salariés. Certains pays, ont sur ce terrain, déployé des actions particulières.

En France, depuis la conclusion de l'accord de Groupe sur les dispositions sociales du 23 novembre 2006, les salariés bénéficient d'un statut collectif unique pour l'ensemble des sociétés en France et d'une protection sociale complémentaire identique, quelle que soit l'entité juridique considérée.

En Allemagne, différents sites offrent également aux salariés des prises en charges additionnelles en matière de soins médicaux, tout particulièrement pour ce qui concerne les soins de médecine préventive.

(1) Le taux d'absentéisme global correspond au pourcentage du nombre de jours perdus pour tout type d'incapacité, d'origine professionnelle ou non, par rapport au nombre de jours théoriquement travaillés dans les pays. Les absences autorisées telles que les congés annuels, d'études, de maternité/paternité, ou pour événements familiaux sont exclues.

(2) Le taux de fréquence correspond au nombre d'accident du travail avec arrêt survenus en 2012, multiplié par 1 000 000 et rapporté au nombre d'heures théoriquement travaillées sur l'année.

(3) Le taux de gravité correspond au nombre de jours perdus pour accident du travail multiplié par 1 000 et rapporté au nombre d'heures théoriquement travaillées sur l'année.

4.1.6.1.5 Le temps de travail

Le Groupe considère que le temps de travail doit permettre de respecter un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, chaque pays organisant le temps de travail selon la législation du travail, les accords et les réglementations applicables.

93,5 % des salariés du Groupe sont employés à temps plein, c'est dire que le temps partiel est de faible importance et correspond pour l'essentiel à un temps choisi.

89 % des salariés sont couverts par une réglementation du temps de travail dans leur pays. En outre, dans de nombreux pays (France, Italie, Allemagne, Pays-Bas, etc.), des conventions collectives encadrent le temps de travail.

Le Groupe compte 74 % de salariés de niveau équivalent à ingénieur, spécialiste ou manager, c'est dire que peu de salariés sont soumis à une organisation du travail atypique (travail de nuit, travail en équipe alternante, etc.).

Dans le Groupe, un grand nombre des salariés travaillent sur la base de 40 heures par semaine. Ainsi, l'Espagne, la Chine, l'Italie, Hong Kong, la Norvège, l'Autriche, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Suisse et la Corée du Sud ont une durée hebdomadaire de travail de 40 heures. La journée de travail est de 8 heures dans la plupart des pays.

4.1.6.2 ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Sur la base d'une politique engagée et concrète, soutenue par un dialogue social constructif, le Groupe a maintenu son engagement afin que les femmes soient plus encore pleinement associées à son développement.

Au 31 décembre 2012, les femmes représentaient 22 % de l'effectif monde et de l'effectif européen et 23 % des salariés actifs en France.

4.1.6.2.1 Des engagements

En France, un accord cadre Groupe, conclu avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives, a défini, dès 2004, les principes et la méthodologie à déployer en faveur de l'égalité. Ont été ensuite négociés, dans chaque société française, une vingtaine de plans d'action triennaux adaptés à la situation concrète des femmes et des hommes dans leur environnement de travail. Ces plans d'action préparés à l'aide d'un rapport de situation comparée ont été renégociés tous les trois ans. Un nouvel accord cadre Groupe unanime a été conclu en juin 2012. Thales s'est ainsi doté d'objectifs et de moyens nouveaux permettant de renforcer ses actions en matière de recrutement, de développement de carrière des femmes et d'encourager un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Afin d'encourager la mixité par le recrutement de femmes, Thales a mis en œuvre dans l'ensemble de ses sociétés une démarche d'anticipation au service de l'égalité professionnelle. Les sociétés du Groupe en France ont conclu en 2012 de nouveaux accords triennaux afin d'intégrer les nouveaux engagements définis au niveau du Groupe en matière d'égalité.

Dans certains pays, la durée du travail est inférieure en vertu de dispositions légales ou de dispositions conventionnelles (France et Allemagne suivent une durée de 35 heures, et l'Australie de 38 heures). Enfin, les sociétés ont pu mettre en place des organisations particulières à leur niveau : au Royaume-Uni, le *UK Alignment project* mis en place en 2012 vise à harmoniser progressivement la durée du travail dans toutes les sociétés Thales sur la base de 37 heures par semaine. En Allemagne, les accords collectifs de branche prévoient selon les régions une durée de 35, 38 ou 40 heures par semaine.

Les cadres dirigeants sont soumis à une réglementation particulière de la durée du travail en France, en Italie et au Canada.

En France, la plupart des sociétés du Groupe ont signé des accords déclinant l'accord cadre conclu en 2000 qui prévoit :

- pour les mensuels, une organisation du temps de travail de 35 heures hebdomadaire en moyenne sur l'année avec l'octroi de jours de RTT ;
- pour les cadres, un dispositif de forfaits en heures ou en jours sur l'année sur la base de 210 jours de travail par an – hors journée de solidarité.

Le volume global des heures supplémentaires travaillées en France a été de 80 393 heures en 2012.

En Europe, l'accord IDEA signé en 2009 par le Groupe et la Fédération Européenne de la Métallurgie (devenue IndustriAll) comporte un important volet de mesures en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il prévoit qu'un rapport annuel sur la situation comparée des hommes et des femmes soit établi dans chaque pays signataire afin d'envisager, si nécessaire, des plans d'actions.

Plus généralement, l'accord est porteur d'engagements dans tous les domaines de l'égalité entre les hommes et les femmes : recrutement, développement de carrière, égalité de rémunération, équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

4.1.6.2.2 Des actions concrètes

Une représentation équilibrée des femmes dans le Groupe implique une attention soutenue portée aux recrutements, notamment dans les filières techniques ou scientifiques.

Les actions réalisées en faveur du recrutement ont permis aux sociétés du Groupe d'embaucher 1 642 femmes en 2012, ce qui représente 27,4 % des recrutements dans le monde.

En France et en Allemagne, notamment, le Groupe a développé des actions de communication dans les établissements scolaires afin d'encourager les jeunes filles à s'orienter vers les filières scientifiques.

Les plans d'action négociés dans les sociétés du Groupe en France visent à réaliser une analyse prospective des départs des femmes afin de fixer un pourcentage de recrutement de femmes permettant de maintenir leur taux de présence dans le Groupe (24 % des salariés inscrits en France).

4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations sociales

En Espagne, un business plan égalité élaboré fin 2011 est en cours de déploiement.

Thales consacre en France, depuis 2006, un budget annuel spécifique de 0,1 % de la masse salariale au traitement des éventuels écarts salariaux injustifiés entre hommes et femmes. 1 193 femmes ont, en 2012, bénéficié de cette mesure et d'une augmentation moyenne individuelle de leur rémunération de 2,43 % à ce titre.

Les revues de personnel réalisées chaque année en France portent une attention particulière aux femmes et à l'évolution de leur carrière.

Enfin, Thales s'engage dans le domaine de la parentalité et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale : parmi les bonnes pratiques observées, les programmes *Baby 1st* et *Home care* ont été

mis en œuvre en Allemagne pour apporter un soutien aux salariés dans leur vie familiale.

En France, Thales participe depuis 2010 à la création de crèches inter-entreprises. A ce jour, près de 200 enfants de salariés appartenant à une douzaine de sociétés françaises sont accueillis à proximité du lieu de travail de leurs parents dans plus d'une dizaine de crèches inter-entreprises.

Un système de garde d'urgence dans des crèches interentreprises a été élaboré avec la société partenaire afin de permettre aux salariés parents de bénéficier, si possible et dans la limite de quinze jours par an, d'une solution d'urgence de remplacement.

4.1.6.3 LA DIVERSITÉ ET LA NON-DISCRIMINATION

Dans son accord IDEA, Thales s'est engagé à promouvoir la diversité culturelle et à combattre les discriminations.

4.1.6.3.1 Promotion de la diversité culturelle

Thales, entreprise internationale, intègre des cultures diverses. Le Groupe respecte et favorise la pluralité des cultures sur le lieu de travail. Il porte une grande attention à recruter ses salariés dans tous ses pays d'implantation. Dans un contexte de mondialisation du marché du travail, la diversité culturelle source de richesse, contribue à la force du Groupe. Elle permet d'être concurrentiel à l'international et de mieux comprendre les clients locaux. Les équipes multiculturelles sont synonymes de créativité et d'innovation.

Les négociations et mises en œuvre des accords européens IDEA et TALK ont favorisé une meilleure connaissance des pratiques sociales dans les pays européens et ont été source d'enrichissement des politiques sociales nationales en termes d'emploi, de développement professionnel et de promotion de la diversité et de la non discrimination.

Pour promouvoir la diversité, l'accord IDEA encourage l'élaboration de parcours professionnels européens afin de diversifier encore davantage les équipes et de favoriser une plus grande ouverture à de nouveaux profils.

Les nouveaux embauchés qui participent obligatoirement à la *Welcome to Thales Convention* sont invités à échanger sur le sujet de la diversité culturelle. Les nouveaux salariés sont donc sensibilisés à une culture d'entreprise ouverte et valorisant les différences.

4.1.6.3.2 L'emploi des personnes en situation de handicap dans le monde

Quel que soit le pays dans lequel elles sont implantées, les sociétés du Groupe s'attachent à respecter les dispositions légales et l'ensemble de la réglementation et des préconisations locales prévues en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Si une partie de ces réglementations visent essentiellement à prohiber toutes formes de discriminations (Royaume-Uni, Pays-Bas, Australie, Norvège), certaines d'entre elles (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Afrique du Sud) prévoient une obligation d'emploi, une

contribution spécifique étant généralement mise à la charge des sociétés qui ne satisfont pas à cette obligation.

Enfin, selon une logique différente, certaines législations (Portugal) prévoient le versement d'incitations financières au profit des entreprises qui s'engagent dans une démarche de recrutement des personnes en situation de handicap.

De nombreuses sociétés du Groupe, implantées dans différents pays, ont par ailleurs adopté une série de mesures, visant, au-delà des dispositions légales, à favoriser l'emploi des salariés en situation de handicap.

4.1.6.3.3 L'emploi des personnes en situation de handicap en France

Grâce au déploiement des accords de Groupe France pluriannuels conclus d'abord en 2004, en 2007, puis le 21 octobre 2011 à l'unanimité des organisations syndicales, le taux d'emploi des salariés handicapés au sein du Groupe n'a cessé de progresser pour atteindre 5,4 % à fin 2012 alors qu'il était de 2,9 % en 1992.

Les dispositions de l'accord de 2011 prévoient notamment le recrutement, sur la période 2012 à 2014, de 120 personnes en situation de handicap dont 60 % sous contrat à durée indéterminée et l'accueil de 240 stagiaires, le développement du recours aux « Entreprises Adaptées » et le lancement de nouveaux projets par lesquels Thales participe, grâce à ses technologies et expertises, à l'accès au savoir et à l'emploi des personnes handicapées.

Afin d'assurer le déploiement des mesures prévues par l'accord et le suivi de la politique du Groupe en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, Thales s'est doté d'une organisation spécifique qui intègre une structure Groupe dédiée : « Mission insertion », son responsable animant un réseau de correspondants handicap pour chaque bassin d'emploi et des Commissions Emploi Handicap dans chaque société dont l'effectif est supérieur ou égal à 250 salariés.

Le Groupe a par ailleurs maintenu, en 2012, les partenariats noués les années précédentes avec l'Agefip, l'Adapt et le réseau GESAT afin de faciliter et de renforcer la sous-traitance au secteur protégé.

4.1.6.3.4 Combattre la discrimination par l'âge

Les parties signataires de l'accord IDEA ont souhaité affirmer que toute discrimination fondée sur l'âge des employés était inacceptable. À cette fin, toutes les références à l'âge (date de naissance) dans les bases de données de gestion de ressources humaines sont prohibées.

Depuis 2001, de nombreuses dispositions conventionnelles issues de différents accords (accord Groupe sur l'anticipation des évolutions d'emploi, accord européen IDEA, accord sur la qualité de vie au travail) ont renforcé les mesures prévues en faveur des seniors.

En France, la volonté du Groupe de créer une nouvelle dynamique par l'adoption de mesures innovantes en faveur de l'emploi des seniors s'était traduite par la conclusion, en 2009, d'un accord sur l'emploi des seniors au sein du groupe Thales.

Les dispositions de cet accord visent notamment à prévenir tout risque de discrimination des seniors, à anticiper l'évolution des carrières et développer les compétences des seniors, à améliorer les conditions de travail et tenir compte des situations personnelles de désadaptation ou des situations de travail pénibles, à aménager la deuxième partie de carrière et à assurer la transition entre activité et retraite. Les accords locaux qui complétaient cet accord ont été également prorogés.

Dans le cadre de l'accord, le Groupe, en France, s'est fixé pour objectifs de majorer de 5 % le nombre de salariés âgés de 55 ans et plus apprécié au 31 décembre 2009 et de porter à 4,5 % le pourcentage de recrutements de salariés âgés d'au moins 50 ans rapporté au nombre total de recrutements.

L'état des nombreux indicateurs prévus par l'accord sur l'emploi des seniors au sein du groupe Thales témoigne de l'effectivité et de l'intérêt des dispositions prévues au regard notamment des objectifs poursuivis.

Le nombre de salariés âgés de 55 ans et plus a ainsi augmenté de plus de 24 % en l'espace de trois ans, ces derniers représentant environ 21 % de l'effectif France à fin 2012 alors qu'ils représentaient 17 % à fin 2009.

Le nombre de recrutements de salariés de 50 ans et plus est aussi en augmentation, 4,04 % des embauches en 2012 concernant des salariés de 50 ans et plus alors que ce pourcentage était de 3,7 % fin 2009.

Les données recueillies au 31 décembre 2012 illustrent également le fait que les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'un accès à la formation dans les mêmes conditions que l'ensemble des salariés (plus d'un tiers des salariés ayant bénéficié d'une formation en 2012 était âgé de 50 ans et plus) et qu'un nombre significatif d'entre eux ont fait le choix d'une mobilité professionnelle ou géographique depuis 2009.

Périmètre de vérification des données chiffrées

Indicateurs	Données 2012	Périmètre couvert	Vérification des données	
			Document de référence	Rapport social
Effectif^(a) global au 31 déc. 2012	65 138	100 %	✓	✓
Effectif par pays				
Effectif France	34 674	100 %	✓	✓
Effectif Europe	52 481	100 %	✓	✓
Effectif hors France	30 464	100 %	✓	✓
Effectif femmes/hommes				
% de femmes	22 %	94,6 %	✓	✓
% d'hommes	78 %	94,6 %	✓	✓
% de femmes en France	23 %	98,2 %	✓	✓
Effectif par type de contrat				
% de CDI	97,5 %	94,6 %	✓	✓
% de contrats à temps plein	93,5 %	94,6 %	✓	✓
Effectif par tranche d'âge				
< 30	11 %	94,6 %	✓	✓
30-39	24 %	94,6 %	✓	✓
40-50	31 %	94,6 %	✓	✓
> 50	34 %	94,6 %	✓	✓
Effectif par LR				
NR 1 à 6	26 %	94,5 %	✓	✓
NR 7 à 12	74 %	94,5 %	✓	✓
Nombre de travailleurs temporaires	2 707	94,7 %	✓	✓

(a) En effectifs gérés.

4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations sociales

Indicateurs	Données 2012	Périmètre couvert	Vérification des données	
			Document de référence	Rapport social
Départs par type				
Nombre de départs	4 212	94,6 %	✓	✓
% Démissions	46,4 %	94,6 %	✓	✓
% Licenciements	25,7 %	94,6 %	✓	✓
% Départs en retraite	20,9 %	94,6 %	✓	✓
% Autres départs (y compris décès)	7,0 %	94,6 %	✓	✓
Recrutements				
Nombre total de recrutements	5 985	94,6 %	✓	✓
% de femmes	27,4 %	94,6 %	✓	✓
Nombre de contrats d'apprentissage conclu en 2012	975	94,6 %	✓	✓
Formation				
% de salariés ayant bénéficié d'un EDP	83 %	94,5 %	✓	✓
% de salariés formés	83 %	94,6 %	✓	✓
% de femmes formées	84 %	94,6 %	✓	✓
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	24	94,5 %	✓	✓
Nombre total d'heures de formation	1 472 261	94,5 %	✓	✓
% de salariés couverts par une convention collective	88,7 %	92,9 %	✓	✓
% de salariés couverts par une réglementation de la durée du travail	89 %	95,5 %	✓	✓
Santé et sécurité				
Taux d'absentéisme global Monde	2,64 %	94,6 %	✓	✓
Taux d'absentéisme global en France	2,72 %	98,2 %	✓	✓
Taux d'absentéisme global en France y compris maternité/paternité	3,06 %	98,2 %	✓	✓
Taux de gravité des accidents du travail Monde	0,07	94,6 %	✓	✓
Taux de gravité des accidents du travail en France	0,10	98,2 %	✓	✓
Taux de fréquence des accidents du travail Monde	2,42	94,6 %	✓	✓
Taux de fréquence des accidents du travail en France	2,85	98,2 %	✓	✓
Nombre de jours perdus pour maladies professionnelles en France	2 309	98,2 %	✓	✓
Autres				
Masse salariale Monde	5,27 Md€	100 % consolidation financière	✓	✓
Taux d'emploi de personnes handicapées en France	5,4 %		✓	✓
Nombre d'emplois créés par le GERIS en 2012	859		✓	✓
Nombre de nouveaux projets de création ou reprise d'entreprise accompagnés par le GERIS en 2012	50		✓	✓
Part d'achats réalisés auprès de fournisseurs UE	2/3		✓	✓
% d'achats réalisés auprès de fournisseurs France	37 %		✓	✓
Volume prestations de sous-traitance industrielle	1,5 Md€		✓	✓

(a) Les effectifs indiqués sont les effectifs actifs.

✓ Indicateurs ayant fait l'objet d'une mission de vérification réalisée par le cabinet Mazars pour l'exercice 2012.

4.1.7 ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

À l'attention de la direction générale du groupe Thales.

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes du groupe Thales, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales consolidées présentées

dans le rapport de gestion, et reprises dans le chapitre 4.1 du document de référence, établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les

« Informations »), établies conformément au référentiel utilisé par le groupe Thales (le « Référentiel ») et disponible auprès de la Direction des Ressources humaines du Groupe.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui

comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion, repris dans le chapitre 4.1 du document de référence, ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en Responsabilité Sociétale d'Entreprise et Développement Durable.

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion, repris dans le chapitre 4.1 du document de référence, avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;

- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans le paragraphe « Méthode de reporting social » inclus dans le chapitre 4.1 du document de référence ;
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations présentées dans le rapport de gestion, repris au chapitre 4.1 du document de référence, ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.



4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations sociales

Une assurance de niveau plus élevé aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations sélectionnées. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social.
- Nous avons sélectionné les informations quantitatives consolidées à tester⁽¹⁾ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe.
 - Concernant les informations quantitatives sélectionnées :
 - au niveau des entités consolidantes et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des sites que nous avons sélectionnés⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - conduit des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les informations des pièces justificatives.
 - Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
 - Enfin nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations

sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris la Défense, le 4 mars 2013

Le Vérificateur indépendant

Mazars

Anne-Laure Rousselou
Associée

Emmanuelle Rigaudias
Associée RSE et Développement
Durable

(1) Effectif global au 31 décembre 2012, pourcentage de femmes, pourcentage d'hommes, effectif par tranche d'âge, recrutements, départs, nombre total d'heures de formation, taux d'absentéisme.

(2) Thales Systèmes Aéroportés, Thales Avionics, Thales Optronique, Thales Air Systems, Thales UK limited. L'échantillon ainsi sélectionné représente 19,4 % des effectifs.

4.2 Informations environnementales

4.2.1 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

4.2.1.1 DES ENGAGEMENTS DE LONGUE DATE

Preuve de l'implication de la Direction générale, le respect de l'environnement est inscrit comme l'un des engagements éthiques du Groupe. Pour fédérer l'ensemble des acteurs impliqués dans le management de l'environnement, la politique environnementale de Thales est déployée sur l'ensemble des sites. Outre le respect des réglementations en vigueur et l'anticipation de celles à venir, cette politique se décline en cinq axes :

Prévenir les effets des activités sur l'homme et l'environnement :

- en réduisant et maîtrisant les impacts de l'environnement sur la santé ;
- en respectant la biodiversité et le patrimoine culturel.

Intégrer l'environnement dans la conception des produits et services :

- en limitant, quand cela est possible, leur empreinte environnementale ;
- en utilisant l'environnement comme facteur d'innovation.

Consommer moins de ressources naturelles :

- en limitant la dépendance aux énergies fossiles ;

- en économisant l'eau.

Réduire significativement les émissions de CO₂ :

- en mettant les expertises du Groupe à profit ;
- en diminuant les déplacements et en privilégiant des modes de transport plus écologiques.

Cultiver un état d'esprit innovant dans le domaine de l'environnement :

- en partageant les compétences ;
- en communiquant de façon transparente ;
- en impliquant les collaborateurs, les fournisseurs et les autres parties prenantes.

Cet engagement en faveur de l'environnement anime le Groupe depuis plus de 15 ans et se traduit par une prise en compte des impacts et risques environnementaux dans l'ensemble de ses activités et aux différents échelons de l'organisation. Pour renforcer cet engagement, le Groupe fixe des objectifs de performances à l'ensemble de ses entités.

	Performance 2008-2010	Performance 2010-2012	Cible 2012
Réduction des consommations d'énergie	- 11 %	- 5 %	- 5 %
Réduction des émissions de CO ₂ liées aux voyages d'affaires par personne	- 14 %	- 1 %	- 10 %
Réduction des émissions de CO ₂ provenant des bâtiments, des process et des substances	- 18 %	- 9 %	- 10 %
Réduction des déchets non dangereux, par personne	- 20 %	- 11 %	- 10 %
Certifications ISO 14001 incluant l'environnement dans les produits et services		60 %	50 %
Évaluation de la maturité environnementale de 50 % des 1 000 premiers fournisseurs		51 %	50 %

Nota : entre les deux périodes, le périmètre de consolidation a évolué.

Pour la période 2013-2015, les nouveaux objectifs assignés concernent :

- réduction de la consommation d'énergie et des ressources naturelles ;
- réduction des émissions de CO₂ ;

- amélioration de la gestion des déchets non dangereux (quantité et recyclage) ;
- renforcer l'implication des fournisseurs dans la stratégie Groupe ;
- renforcer la prise en compte de l'environnement dans les politiques produits.

4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations environnementales

4.2.1.2 ORGANISATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La Direction de l'Environnement est rattachée au Directeur des Opérations du Groupe, membre du comité exécutif. Afin d'améliorer constamment ses performances environnementales et de prévenir les risques, le Groupe a mis en place une organisation à deux niveaux : une équipe environnementale Corporate – chargée de définir la stratégie, la politique et les processus et de superviser leur mise en œuvre dans l'ensemble du Groupe et un réseau mondial de responsables Environnement – chargés de l'application de la politique du Groupe au niveau des pays et des entités, notamment pour les aspects relatifs aux sites (bâtiments, infrastructures, énergie, etc.) et opérations exercées (process industriels, substances, déchets, etc.). Et, pour porter la démarche environnementale en amont du développement de produits, l'organisation s'est élargie

à un réseau de « responsables Environnement-Produit » d'abord en France puis en Europe.

A fin 2012, le réseau environnement sites/opérations compte 320 personnes et le réseau HSE produits 92, à temps plein ou en temps partagé avec d'autres missions.

Conscient que les risques et enjeux environnementaux dans les différents métiers du Groupe nécessitent des collaborateurs possédant des compétences managériales ou techniques en matière d'environnement, ces réseaux se retrouvent dans une famille professionnelle dédiée pour accroître leurs compétences, déterminer les besoins de recrutement et de formation, prévoir les évolutions futures et partager au sein d'une même communauté.

4.2.1.3 FORMATION ET INFORMATION DES ACTEURS

4.2.1.3.1 Formation et information des salariés

Pour soutenir les compétences en matière d'environnement dans le Groupe, des modules de formation dédiés sont proposés par le centre de formation interne – Thales Université – dans son catalogue. Ces modules s'adressent aux responsables environnement mais également aux différentes familles professionnelles (Achats, Conception, Ventes, etc.). Thales a également mis en ligne des modules e-learning pour initier les collaborateurs du Groupe aux fondamentaux de la maîtrise des risques environnementaux, sur des thématiques générales telles que « Eco responsabilité » ou spécifiques telles que le règlement REACH (*Registration, Evaluation, Autorisation of CHemicals*) ou le nouvel étiquetage des produits dangereux.

L'objectif est de faire porter un nouveau regard sur cette thématique et de la prendre en compte dans les métiers au quotidien à l'aide d'outils variés de formation, de sensibilisation, de communication et d'échanges. Une plateforme informatique collaborative regroupant plusieurs centaines de membres dans le monde permet d'échanger les informations et les actualités du Groupe. Cette plateforme regroupe non seulement les acteurs directs de la gestion de l'environnement mais aussi des acteurs de la communication, de la conception, etc.

Parce qu'une démarche environnement passe nécessairement par l'adhésion de l'ensemble des collaborateurs, Thales propose divers outils de communication pour l'ensemble des salariés : intranet dédié, affichages, concours, journées événementielles, etc.

4.2.1.3.2 Implication des fournisseurs

Soucieux d'étendre sa politique d'éco-responsabilité à l'ensemble de ses fournisseurs, Thales leur demande de signer la charte « Achats et Responsabilité d'Entreprise », document contractuel, visant à aider ces derniers à aligner leurs politiques et processus internes sur un ensemble de principes que Thales s'est engagé à respecter. A fin 2012, 1 800 sites fournisseurs répartis dans le monde se sont engagés, marquant ainsi une progression annuelle de plus de 20 %

Par ailleurs, dans le cadre du processus de sélection, les fournisseurs potentiels identifiés sont invités à remplir une autoévaluation leur permettant de mesurer la maturité de leur management environnemental et de s'engager dans un processus d'amélioration continue. Cette autoévaluation pourra être vérifiée dans la suite du processus au cours des audits fournisseurs, lesquels peuvent également conduire à solliciter un plan d'amélioration de leur part, voire à une décision de Thales d'écarter un fournisseur en cas de non-respect de certains critères rédhibitoires.

Pour porter cette démarche, la Direction des Achats Groupe s'est fixé un objectif environnemental pour 2011-2012 qui consiste à évaluer la maturité de la moitié des 1 000 premiers fournisseurs du Groupe. A fin 2012, plus de 500 sites fournisseurs ont fait l'objet d'une telle évaluation.

Dans les phases d'appel d'offres, l'environnement est désormais intégré dans les critères pondérés de sélection des fournisseurs, sur la base de leur engagement mais également de leurs réponses aux différentes exigences environnementales déclinées par le Groupe. C'est ainsi que des décisions de sélection de fournisseurs ont pris en compte effectivement ce critère en 2012.

Thales a par ailleurs engagé de longue date des partenariats très étroits avec certains fournisseurs pour travailler ensemble sur des axes communs de progrès. Afin de poursuivre sa démarche, la Direction des Achats renforce l'implication des fournisseurs au travers de nouveaux objectifs sur la période 2013-2015.

4.2.1.3.3 Relations avec les parties prenantes

Thales a à cœur de communiquer en toute transparence y compris vers les autorités locales mais également ses riverains.

Lorsque les activités le nécessitent, les sites vont de l'avant et anticipent la communication d'information, par exemple, lorsque certaines activités vont générer un bruit exceptionnel, un rejet a dépassé le seuil autorisé ou un incident de pollution s'est produit. Des procédures permettent également de traiter les réclamations dans des délais courts et d'apporter une réponse pertinente.

Pour répondre aux attentes de la société civile, des investisseurs, des agences de notation et des clients, Thales met à disposition, sur son site internet, ses données environnementales. Il est également possible d'adresser des questions à la Direction de l'Environnement via une adresse électronique spécifique.

Dans le cadre de ses partenariats, en particulier avec les écoles, Thales promeut la préservation de l'environnement au travers d'intervention sur le changement climatique, les ressources naturelles ou de travaux avec des universitaires.

4.2.1.4 MAÎTRISE ET PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

4.2.1.4.1 Processus de prévention et d'amélioration continue

En raison des enjeux liés à l'environnement, Thales donne plus de visibilité à la maîtrise des impacts et des risques environnementaux. Dans le cadre de la refonte du référentiel de management du Groupe, cette activité est ainsi devenue un processus à part entière, accessible à tous les collaborateurs et dans toutes les entités à travers le monde.

Ce processus se décline selon deux axes :

- sites et activités opérationnelles (bâtiments, outils industriels, équipements, chantiers) ;
- produits et services (conception, offres, projets).

Il impose la mise en œuvre d'un système de management de l'environnement sur l'ensemble des sites et vise à assurer la maîtrise et la limitation des risques et impacts environnementaux des activités exercées et des produits livrés.

Il fournit des bonnes pratiques, des guides méthodologiques et précise les règles à respecter à tous les niveaux de l'organisation. Déjà intégré dans les différentes fonctions telles que les Offres et Projets, les Achats, la Qualité, l'Immobilier et le Juridique, ce processus étend sa démarche à toutes les fonctions et activités du Groupe et soutient ainsi l'intégration de l'environnement dans les politiques produits, la conception et le développement des produits et services du Groupe.

Il décline également les procédures de gestion des risques et d'alerte en cas d'accidents.

124 entités sont certifiées selon le référentiel ISO 14 001 soit 85 % de l'effectif Groupe. Parmi celles-ci, 74 intègrent la conception/le développement des produits dans leur périmètre de certification.

4.2.1.4.2 Cartographie des risques

Les risques environnementaux font partie des facteurs de risques susceptibles d'affecter la situation financière du Groupe (cf. paragraphe 1.1.2.4). Aussi, depuis de nombreuses années, une analyse de risques est réalisée et régulièrement mise à jour en fonction des activités exercées, des évolutions scientifiques et techniques ainsi que des nouveaux enjeux.

Capitalisée dans une cartographie des risques, cette analyse vise à :

- vérifier que les salariés et les populations environnantes ne sont pas exposés à des risques sanitaires et environnementaux ;
- contrôler que les activités ne portent pas atteinte à l'environnement ;

- s'assurer de la conformité des activités exercées et des produits ;
- analyser l'impact des nouvelles réglementations, y compris sur la conception des produits.

Cette cartographie procure une vision globale des axes de progrès à atteindre sous forme de plans d'action au niveau Groupe ou au niveau local. Depuis 2007, sous la coordination du comité des risques et du contrôle interne, le dispositif de maîtrise des risques fait l'objet d'une analyse annuelle par chacune des entités légales du Groupe, débouchant, si besoin est, sur un plan d'amélioration construit avec les experts Groupe. Des audits sont réalisés par les équipes d'auditeurs internes mais également externes dans le cadre de la certification ISO 14 001 ou des visites de prévention.

En 2011, Thales a lancé une démarche, avec son partenaire en Ingénierie de Prévention, afin de mieux évaluer l'exposition aux catastrophes naturelles des sites du Groupe. Cette analyse consiste non seulement à identifier les sites pouvant potentiellement subir une inondation, une tempête, un tremblement de terre, mais également à identifier les conséquences de ces événements : environnementales, dommages aux biens, impacts sur l'activité, etc. Dans le cadre de la progression de l'analyse des expositions aux catastrophes naturelles, la démarche d'évaluation et d'audit s'est poursuivie en 2012 et a été déclinée sur des sites complémentaires.

En 2012, Thales a également engagé une cartographie des risques liés à la ressource en eau et à la biodiversité sur l'ensemble de ses sites afin de caractériser la sensibilité des sites vis-à-vis des zones de stress hydrique mais également des espèces menacées, protégées ou d'intérêt écologique. Les résultats sont attendus en 2013.

La maîtrise des risques environnementaux concerne également les opérations de cession ou d'acquisition afin de limiter les garanties concédées lors de ces opérations, qu'il s'agisse de leur nature, de leur montant ou de leur durée.

4.2.1.4.3 Pollutions de site et situations accidentelles

Depuis 1998, le Groupe s'est engagé dans un vaste programme d'évaluation des risques de pollution. Peu de sites révèlent des contaminations significatives, dont la majeure partie trouve son origine dans des pratiques industrielles anciennes.

Lorsque les techniques disponibles le permettent, des travaux de dépollution sont engagés, même si non requis réglementairement. L'impact sur les ressources disponibles et l'environnement est alors réduit au maximum en privilégiant le traitement *in situ* au transfert de pollution sur un autre site. Certains sites industriels implantés dans une zone industrielle font l'objet d'un suivi périodique de nappe.

4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations environnementales

Les risques induits par des situations accidentelles (pollution, incendies, etc.) sont gérés localement avec le concours de la structure Corporate, si nécessaire. Ils font l'objet de procédures de prévention et de gestion des accidents ainsi que de traitement des plaintes spécifiques. Le déploiement d'un outil de reporting des

accidents permet d'identifier précisément la nature de ceux-ci et de capitaliser afin de partager les retours d'expérience. En 2012, quatre accidents se sont produits, sans impact significatif sur la santé et l'environnement, les mesures correctives ayant été mises en œuvre immédiatement.

4.2.1.5 GARANTIES, PROVISIONS ET INDEMNISATIONS

Thales n'a fait l'objet d'aucun contentieux environnemental ayant donné lieu à une indemnité et n'a concédé aucune garantie spécifique en matière d'environnement au cours des sessions d'activités réalisées en 2012.

Au 31 décembre 2012, le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à 7,4 M€ à l'échelle du Groupe.

4.2.2 POLLUTION & GESTION DES DÉCHETS

4.2.2.1 LIMITATION DES REJETS

4.2.2.1.1 Rejets atmosphériques industriels

Les activités de Thales ne sont généralement pas à l'origine de rejets atmosphériques, exceptés ceux liés au fonctionnement du site (chauffage notamment). Les rejets atmosphériques industriels sont canalisés et traités lorsque cela est nécessaire (filtres, laveurs, etc.) et régulièrement contrôlés. Les rejets les plus fréquents sont ceux de solvants.

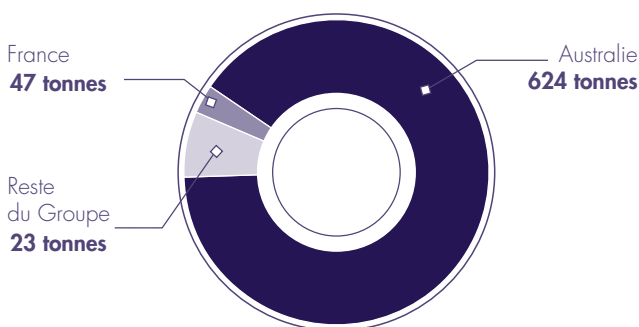
à des bains de petite capacité pour dégraisser des pièces. Les quantités mises en œuvre sont donc limitées. La mesure des émissions atmosphériques est donc difficile car elles ne sont pas canalisées.

En effet, bien que 79 entités achètent des solvants, 90 % de ces achats concernent six d'entre elles seulement (80 % pour le site de Mulwala). A eux seuls, les sites australiens représentent 90 % des émissions totales.

À noter que de nombreux sites ont supprimé les solvants ou les ont remplacés par des lessives.

4.2.2.1.2 Rejets atmosphériques de solvants

Répartition géographique des rejets atmosphériques



À l'exception du site de Mulwala (fabrication de propulseurs) en Australie, l'utilisation la plus fréquente de solvant est globalement liée à des applications très ponctuelles (retouches au pinceau) ou

4.2.2.1.3 Rejets d'eaux industrielles

Les activités de Thales sont peu génératrices de rejets d'eaux industrielles : 90 % d'entre eux sont émis par six sites dont 60 % par le seul site de Mulwala.

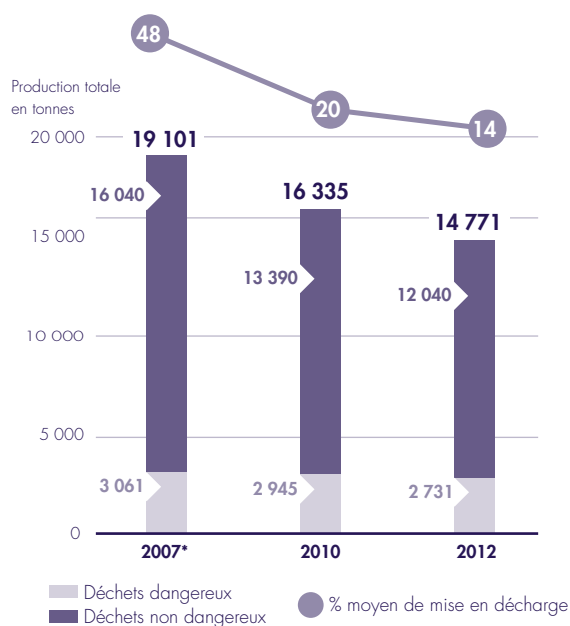
En 2012, les rejets d'eaux industrielles ont augmenté de 47 % par rapport à 2011. Ceci est lié essentiellement aux rejets de la station de traitement des effluents du site de Mulwala (Australie) ayant nécessité une surconsommation d'eau (voir paragraphe 4.2.3.1) mais également au site de Turin, qui a entrepris des travaux pour rejeter ses effluents dans les réseaux, après accord des autorités, plutôt que de les éliminer en déchets dangereux. En excluant les rejets de ces deux sites, les quantités d'effluents industriels restent constantes depuis 2010, après avoir été réduites de 57 % entre 2007 et 2010.

Certains sites, éloignés des réseaux publics, rejettent leurs eaux industrielles dans les eaux de surface, après traitement, conformément à la réglementation et en accord avec les autorités locales.

4.2.2.2 PRÉVENTION DE LA PRODUCTION, RECYCLAGE ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Évolution de la production de déchets

(hors déchets exceptionnels)



(*) 2007, périmètre restreint, moins de sites dans le reporting.

4.2.2.3 LUTTE CONTRE LES NUISANCES

4.2.2.3.1 Bruit

Le bruit n'échappe pas aux préoccupations de Thales bien que les activités du Groupe en génèrent peu. Les installations les plus couramment émettrices de bruit sont des installations de réfrigération pour lesquelles des précautions sont prises pour limiter leur impact sonore. Les niveaux sonores sont périodiquement vérifiés. Les quelques sites concernés par le bruit du fait de leurs activités sont équipés de dispositifs d'atténuation acoustique ou ont aménagé les plages horaires de leurs activités bruyantes. Dans le cas d'opération à caractère exceptionnel, les sites avertissent toujours le voisinage.

Par ailleurs, l'utilisation grandissante de systèmes de simulations informatiques permet de réduire le bruit, par exemple pour les essais pyrotechniques.

4.2.2.3.2 Odeurs

Les activités de Thales ne sont généralement pas génératrices d'odeurs à l'exception d'une entité en Australie. Sur ce site, des systèmes de captation des rejets atmosphériques sont installés et régulièrement contrôlés.

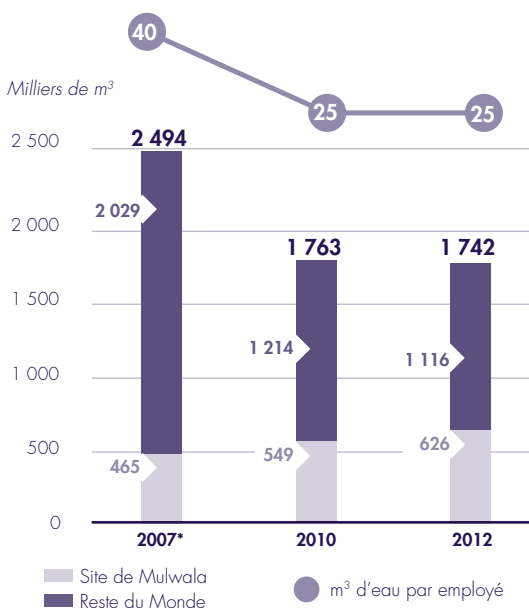
4.2.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Depuis plusieurs années, Thales a développé une stratégie dédiée aux ressources naturelles et déployé différents programmes favorisant la maîtrise et la réduction des consommations : efficacité énergétique

des bâtiments et des process industriels, optimisation de l'usage de l'eau, sensibilisation des collaborateurs aux bonnes pratiques.

4.2.3.1 CONSOMMATION D'EAU ET MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS SON UTILISATION

Évolution de la consommation d'eau



(*) 2007, périmètre restreint, moins de sites dans le reporting.

L'eau est une ressource fondamentale à préserver. C'est pour cela que, depuis 2000, Thales a engagé un vaste programme en faveur de la réduction de ses consommations comprenant, outre la chasse aux fuites, le remplacement d'équipements fortement consommateurs, l'optimisation des process industriels, le recyclage de l'eau... ainsi que la sensibilisation du personnel.

La consommation d'eau en 2012 est relativement stable par rapport à 2010 après avoir diminué en 2011. Ceci est notamment lié aux travaux de redéveloppement du site de Mulwala (Australie) ainsi qu'à un incident sur la station de traitement des effluents qui, en accord avec les autorités, a nécessité une surconsommation d'eau. Ce seul site représentant 35 % de la consommation d'eau de Thales, toute variation influence notablement la consommation Groupe.

En excluant cette surconsommation temporaire, la consommation globale de l'eau dans le Groupe a diminué de 10 % entre 2010 et 2012 et de 36 % depuis 2007.

En ce qui concerne la France, la consommation d'eau est réduite de moitié depuis 2007.

La capitalisation et la généralisation des bonnes pratiques expliquent les résultats de Thales.

4.2.3.2 CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION

Thales conçoit, développe et fournit des équipements, systèmes et services dans les domaines aéronautique, spatial, transport, sécurité et défense. Les matières premières consommées par Thales sont les ressources naturelles (voir paragraphes 4.2.3.1 et 4.2.3.3) ainsi que divers matériaux dans la fabrication des produits par Thales et ses sous-traitants.

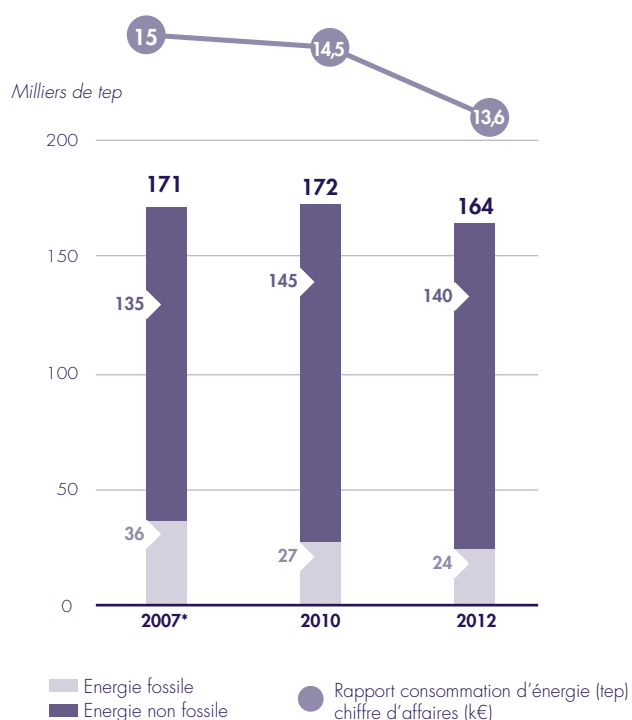
La recherche de nouvelles technologies ainsi que la conception de nouveaux équipements intègrent la limitation du recours aux matériaux pour limiter la taille, la masse et faciliter le démantèlement

(voir paragraphe 4.2.6). Ces exigences sont relayées auprès des fournisseurs d'équipements et de composants que Thales assemble sur ses sites. Les procédés de fabrication font également l'objet de mesures d'optimisation pour limiter les pertes de matières, les rebuts et les quantités de déchets.

Thales a également réduit le recours aux matériaux tels que le bois, le carton et le plastique en limitant et réutilisant les emballages. C'est le cas pour les approvisionnements sur les sites Thales mais également pour le transfert d'équipements d'un site à l'autre.

4.2.3.3 CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET, LE CAS ÉCHÉANT, MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Évolution des consommations d'énergie



(*) 2007, périmètre restreint, moins de sites dans le reporting.

Conscient de l'enjeu énergétique, Thales décline des objectifs en faveur de la réduction des consommations depuis 2007.

Après la période 2008-2010 pendant laquelle l'objectif de - 10 % de consommation a été dépassé (- 11 %), le Groupe a poursuivi ses efforts en réduisant de nouveau sa consommation d'énergie sur la période 2010-2012, malgré les conditions climatiques difficiles de l'hiver 2011/2012 et la hausse de production sur certains sites, comme le montre le ratio de consommation par rapport au chiffre d'affaires (cf graphique).

Pour parvenir à cette efficacité énergétique, divers audits ont été conduits sur certains des sites les plus consommateurs d'énergie et ont donné lieu à des programmes de réduction déployés ensuite sur l'ensemble des sites du Groupe et portant notamment sur l'éclairage, la bureautique, le chauffage et les équipements liés aux process. Thales multiplie ainsi les efforts sur la gestion des paramètres tels que la température de chauffage, les horaires de fonctionnement des équipements et le remplacement des équipements consommateurs pour mieux optimiser le recours aux énergies. L'empreinte énergétique du Groupe est également réduite par la limitation du recours aux énergies fossiles.

Illustration de la politique environnementale de Thales, le Green IT permet de réduire l'empreinte écologique des matériels informatiques et, plus largement encore, des systèmes d'information. Le recours à des onduleurs de nouvelle génération et l'optimisation des parcs informatiques permettent parfois plus de 10 % de réduction des consommations d'énergie.

Par ailleurs, le recours à des énergies plus propres participe à l'amélioration du bilan environnement du Groupe. La part des énergies fossiles (gaz, fuel, charbon) a continué de diminuer en 2012 (- 12 % par rapport à 2010), la part d'électricité provenant d'énergies renouvelables, quant à elle, atteint désormais plus de 16 % de la consommation électrique.

4.2.3.4 UTILISATION DES SOLS

Le Groupe intègre les critères environnementaux dans le choix d'implantation de ses sites : risques climatiques et géologiques, impacts de ses activités sur l'environnement humain et naturel, usage des sols. L'objectif est d'assurer la meilleure compatibilité entre les activités et leur environnement. Ainsi, certaines activités comme la pyrotechnie font l'objet d'une implantation spécifique en raison des risques qu'elles génèrent, nécessitant de larges zones de sécurité alentours. Ces surfaces représentent près de 79 % des surfaces du Groupe (2 sites en Australie et un site en France). Ces espaces sont toutefois valorisés et font l'objet de mesures en faveur

de la biodiversité ou sont transformés en zones de pâturages voire agricoles. En raison de leur activité, la majorité des autres sites du Groupe privilégie naturellement les zones industrielles (59 % des surfaces, hors sites pyrotechniques).

L'érosion des sols est également un facteur pris en compte par certains sites, lorsque le contexte géographique local le nécessite. Enfin, depuis 1998, le Groupe s'est engagé dans un vaste programme d'évaluation des risques de pollution des sols et des eaux souterraines. (Voir graphique 4.2.1.4.3).

4.2.4 CONTRIBUTION À L'ADAPTATION ET À LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est un enjeu majeur auquel Thales souhaite apporter une réponse cohérente avec ses activités en mettant en place une stratégie de réduction à la source des émissions de CO₂ mais également en contribuant, au travers de programmes, de partenariats, de produits et services, à une meilleure connaissance des effets climatiques et à la réduction des émissions de ses clients

et de la société civile. Outre les mesures techniques mises en œuvre, la stratégie « changement climatique » initiée par Thales s'appuie nécessairement sur l'adhésion de l'ensemble des collaborateurs. Accompagner le changement des comportements est l'un des points-clés du succès d'une telle démarche.

4.2.4.1 RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES AUX ACTIVITÉS

4.2.4.1.1 Bilan des émissions

La mise en place d'indicateurs relatifs aux émissions de CO₂ depuis plusieurs années, associée aux objectifs de réduction des émissions, a conduit à une prise de conscience plus large de l'impact des activités de Thales sur le changement climatique mais également à

identifier les opportunités. Pour identifier et quantifier ses émissions de gaz à effet de serre, Thales a défini sa méthodologie en cohérence avec ses activités exercées et reposant sur le *Greenhouse Gas Protocol*, mis en place en 1998 par le *World Resources Institute* et le *World Business Council for Sustainable Development*.

	2012	2010
Scope 1 ^(a)	97 707	124 028
Scope 2 ^(b)	166 698	167 576
Sous-total (1+2)	264 405	291 605
Scope 3 ^(c)	107 395	111 441
TOTAL (EN TONNES)	371 800	403 046

Scope selon la répartition du GHG Protocol, à périmètre constant 2010 et 2012

Les Scopes rassemblent les émissions de CO₂ liées à :

(a) Gaz, charbon, fuel, substances ;

(b) Électricité et vapeur ;

(c) Déplacements professionnels.

4.2.4.1.2 Des bâtiments et process éco-efficaces

L'impact des bâtiments sur le changement climatique est étroitement lié aux consommations d'énergie.

Le réaménagement et la rénovation de certains bâtiments selon des standards plus écologiques, le changement d'équipements et des habitudes de consommation sont autant de mesures prises afin d'améliorer l'efficacité énergétique contribuant ainsi à la réduction des émissions de CO₂. Le choix des bâtiments (architecture, matériaux, gestion technique du bâtiment, confort, accès, etc.) participe à la lutte contre le changement climatique. Les nouvelles implantations de Thales intègrent des critères environnementaux dans la mise à disposition des locaux.

Ainsi, Cristal, le nouveau siège de Thales Communications & Security SAS à Gennevilliers (à côté de Paris), ouvert en 2012, intègre des techniques modernes pour réduire les consommations d'énergie : façades et terrasses hautement isolantes, baies triple vitrage, pompes à chaleur réversibles, éclairage basse consommation à déclenchement et à extinction automatique, système de GTC (Gestion Technique Centralisée). Le site est certifié ISO 14 001, HQE (Haute Qualité Environnementale) et BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Le siège social de Thales USA est désormais localisé dans un bâtiment ayant obtenu la certification LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) Or (en 2009) et Platine (en 2012). Thales USA a quant à elle reçu la certification LEED Or grâce aux différentes actions engagées : réduction de 25 % des besoins en énergie, baisse des émissions de CO₂, recyclage de 75 % des déchets, usage de 20 % de contenu recyclé dans les matériaux de construction, utilisation de matériaux régionaux et faible présence de composés organiques volatils (COV) dans les revêtements.

Au-delà de la réduction des consommations d'énergie (voir paragraphe 4.2.3.3.) les substances appauvrissant la couche d'ozone font l'objet de plans de suivi et de réduction, notamment celles inscrites au Protocole de Kyoto, utilisées essentiellement dans les systèmes de réfrigération. La réduction du nombre de fuites dans ces installations contribue à la diminution des émissions de CO₂. Parmi les substances du Protocole, le SF₆ représente plus de 50 % des émissions de CO₂ de Thales. En effet, ce gaz, utilisé dans un process industriel spécifique pour isoler les tubes électroniques lors des essais sous haute tension, possède un pouvoir de réchauffement global de 23 600 kg CO₂. Il est utilisé par très peu de sites, qui ont engagé d'ambitieux plans de réduction conduisant à réduire les émissions de 70 % depuis 2007, tel que la fabrication de tubes sans utilisation de SF₆.

4.2.4.1.3 Des modes de transport plus propres

Outre la réduction des émissions de CO₂ liées aux énergies, notamment fossiles, Thales multiplie les initiatives pour réduire les émissions issues des déplacements professionnels (route, air et fer). Après avoir réduit de 14 % les émissions de CO₂ par personne provenant des transports lors des déplacements professionnels entre 2007 et 2010, les efforts se sont poursuivis : incitation à

l'usage de la visioconférence ou téléconférence, covoiturage, location de véhicules moins consommateurs.

Globalement, les émissions de CO₂ ont diminué depuis 2010. Cette diminution est portée par les efforts sur les véhicules de société et de location dont les émissions ont diminué respectivement de 33 % et 5 % depuis 2010. Ceci est le résultat des actions mises en œuvre avec les partenaires de gestion de la flotte automobile ainsi que par les sites.

4.2.4.2. CONTRIBUTION A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

4.2.4.2.1 Dans les transports

Thales est présent sur les marchés des transports aériens, ferroviaires et routiers et contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre en développant des technologies et produits en faveur de la réduction de la consommation d'énergie.

Ainsi, dans le secteur aérien, le programme européen SESAR, sur lequel Thales occupe une place de tout premier plan, devra permettre de répondre aux défis que pose, à l'horizon 2020, le doublement du trafic aérien et l'amélioration d'un facteur 10 de la sécurité des vols, tout en réduisant de 5 % la consommation des avions commerciaux. Le programme Cleansky, dont Thales est membre fondateur, devra quant à lui développer les technologies de la prochaine génération d'avions commerciaux, qui consommeront moitié moins d'énergie que les avions actuels.

Thales est également un industriel de premier plan dans le domaine du contrôle des trains automatisé reposant sur la technologie CBTC (*Communications Based Train Control*). Cette technologie améliore significativement le nombre de trains pouvant circuler sur une ligne et s'applique à des métros nouvellement créés ou pour moderniser des lignes existantes. Enfin, Thales fournit, par l'intermédiaire de ses solutions, des fonctionnalités qui permettent aux opérateurs ferroviaires de réduire leur consommation d'énergie, contribuant ainsi à réduire davantage l'empreinte carbone du transport par rail.

Dans un contexte d'urbanisation croissante, créer les conditions d'une mobilité durable à l'intérieur des villes comme entre les villes est un des leviers les plus efficaces pour lutter contre les émissions de CO₂. Thales joue un rôle important dans ce domaine en fournissant aux opérateurs de transport des systèmes optimisant l'efficacité opérationnelle et contribuant à améliorer le service aux clients. À titre d'exemple, Thales déploie des systèmes de transports publics interconnectés permettant aux passagers d'emprunter, à l'intérieur des villes comme entre les villes, différents modes de transport, à l'échelle d'une région ou d'un pays, à l'aide d'un titre de transport unique.

La régulation du transport par route et le renouvellement des infrastructures routières font partie des fondamentaux. La régulation peut être renforcée en introduisant des systèmes de péages pour les camions tels que déjà déployés en Allemagne, en Suisse ou en Autriche et qui fait l'objet du projet Ecotaxe en France dont Thales est un acteur majeur et déterminant au travers de la société Ecomouv'.

4.2.4.2.2 Dans le déploiement des énergies renouvelables

Thales met à disposition ses compétences et adapte sa gamme de produits pour favoriser le déploiement des énergies renouvelables.

Ainsi, les éoliennes interfèrent avec les radars de l'aviation civile, de la défense et de la météorologie. Un champ d'éolienne perturbe les radars en créant un effet de masque et en déclenchant de fausses alarmes. Ce problème a contraint plusieurs pays à reporter leurs projets d'implantation de milliers de fermes éoliennes.

Afin de répondre à ce constat, Thales a développé un matériau absorbant radiofréquence large bande qui réduit la Surface Équivalente Radar (SER) des objets recouverts, réduisant ou supprimant les interférences. La signature radar de l'éolienne est ainsi réduite de 99 %.

Cette solution vient s'ajouter à une solution existante consistant en une série d'algorithmes permettant aux radars de déterminer si un écho est renvoyé par un avion ou une éolienne, réduisant ainsi le risque de transmission d'informations erronées aux contrôleurs aériens. Thales a démontré l'efficacité de son système à l'aéroport d'Inverness, en Écosse, choisi en raison des 141 éoliennes qui l'entourent.

4.2.4.2.3 Dans la surveillance du climat

Thales est un acteur majeur dans l'observation de la Terre pour la compréhension du changement climatique et la surveillance de l'environnement, grâce à une instrumentation optique et radar très haute résolution. Le Groupe contribue à la plupart des missions européennes relatives au climat et est partenaire des agences mondiales. Par exemple, le satellite Sentinelle 3 collectera des informations essentielles pour la prédiction du climat et la surveillance de l'état global de la végétation : topographie de la surface des océans, des glaces et des terres émergées, observation de l'état des océans, qu'il s'agisse des courants, de la pollution et de la vie marine, relevé de température de la surface des mers et des terres émergées, état global de la végétation afin de mieux gérer son développement.

La mise au point du système Météosat de Troisième Génération (MTG) garantira la continuité de la capacité de surveillance météo géostationnaire d'Eumetsat à l'horizon des années 2030.



4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations environnementales

Les données d'imagerie ainsi que les données de sondage de l'atmosphère récupérées fourniront en outre des informations sans précédent sur la vapeur d'eau et les profils de température. L'augmentation du volume de données historiques aidera les climatologues à mieux comprendre l'évolution du climat. Thales Alenia Space continuera ainsi à fournir des relevés météorologiques à environ la moitié de l'humanité.

4.2.4.2.4 Dans la définition de standards internationaux et de partenariats

Au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de ses propres activités, Thales encourage ses partenaires à adopter une attitude responsable sur cette thématique. Pour illustrer, Thales

coprésède, depuis 2009, le groupe de travail « Carbone » du GIFAS (Groupement des Industries de l'Aéronautique et du Spatial) et participe au groupe de travail Gaz à Effet de Serre de l'IAEG (International Aerospace Environmental Group) afin de définir les standards internationaux. Thales s'engage également dans des partenariats avec d'autres industriels, des laboratoires de recherche et des agences gouvernementales. La nouvelle chaire industrielle dédiée aux enjeux des systèmes pour la surveillance des émissions de gaz à effet de serre, inaugurée en décembre 2011, en est la parfaite démonstration. Elle regroupe des partenaires scientifiques comme le Laboratoire des Sciences du Climat et l'Environnement (LSCE), le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et le CNRS ainsi que des partenaires industriels comme Veolia Eau et Thales Alenia Space.

4.2.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La préservation de la biodiversité répond à l'un des nouveaux enjeux environnementaux. Préserver les espèces et leur habitat, privilégier des espaces dédiés à la flore, protéger le patrimoine historique et naturel doivent désormais faire partie des comportements quotidiens favorisant toute décision concourant à la protection de l'environnement.

Le Groupe a pris en compte cet enjeu environnemental majeur depuis plusieurs années. Ainsi, dès 2006, Thales a dressé un premier inventaire des sites localisés à proximité ou à l'intérieur de zones protégées pour leur faune, leur flore ou leur habitat et, sur certains sites, évalué l'impact des activités sur la biodiversité ainsi que le degré de dépendance vis-à-vis des services écologiques rendus par la nature.

Si l'impact global des activités du Groupe se révèle faible sur la biodiversité, les espèces végétales et animales font l'objet d'une attention particulière sur de nombreux sites et le Groupe incite ses sites et ses salariés à préserver et promouvoir la biodiversité. Un concours interne ouvert à l'ensemble des salariés du Groupe a récompensé, en 2012, un parcours pédagogique de découverte de biodiversité entomologique et faunistique sur un site et ses alentours, le réaménagement d'une mare pour favoriser le développement écologique, l'installation de jachères fleuries et de maisons à insectes.

Localement, diverses initiatives sont prises à travers le monde en faveur des espèces animales et végétales. Sur certains sites des inventaires sont réalisés, bénévolement ou en partenariat avec les autorités ou organismes locaux de protection de la biodiversité et des mesures de gestion ad hoc mises en œuvre. Le site de Lithgow (Australie) intervient, en étroite coopération avec l'Office Municipal des Espèces Menacées, pour la mise en place d'un plan de gestion de l'habitat de l'une des espèces de papillons la plus rare

d'Australie : le Papillon Cuivré de Bathurst. Le but est de favoriser la stabilisation, puis le développement de cette population, dans le cadre d'un large programme instauré par le Service des Parcs Nationaux et de la Vie Sauvage.

D'autres sites vont privilégier des aménagements extérieurs pour favoriser l'habitat naturel et mettre en valeur la faune (nichoirs, mangeoires, recensement des espèces par un spécialiste, etc.) ou replanter des essences compatibles du milieu et offrant ainsi un abri relativement sûr et protégé à une grande variété de plantes, de champignons et d'animaux.

Pour les sites disposant de surfaces importantes de prairies ou forêts, des précautions particulières sont prises pour la faune et la flore en privilégiant des techniques douces et naturelles de fauchage, de pâturage.

D'autres vont sensibiliser les collaborateurs au travers d'expositions photographiques sur la forêt, l'agroforesterie et les espèces présentes sur le site, d'intervention d'apiculteurs mais également par la tenue d'un registre des espèces présentes ou la mise en ligne d'une revue dédiée. Des partenariats sont instaurés comme au Mexique où les salariés de Thales et leurs familles ont participé à une journée de plantation dans un parc de la ville de Mexico, dans le cadre d'une campagne baptisée « Reverdis et recycle pour ta ville ». En échange de la fourniture d'lxile par Thales (une plante locale produisant une fibre naturelle utilisée par les indigènes), le ministère de l'Environnement a fourni toute la logistique de l'événement (outils, communication, etc.)

Pour compléter le dispositif, Thales a engagé, en 2012, une analyse des risques liés à la biodiversité pour identifier la sensibilité des sites vis-à-vis des espèces menacées mais également des espaces écologiques protégés voire d'intérêt écologique. Les résultats sont attendus début 2013.

4.2.6 PRODUITS ET ENVIRONNEMENT

4.2.6.1 L'INNOVATION AU SERVICE DES TECHNOLOGIES VERTES

Thales place l'innovation au cœur de sa stratégie et développe des équipements alliant technologies innovantes et réduction de l'empreinte environnementale, bien que les contraintes de sécurité et de fiabilité soient très sévères sur la plupart des équipements. Le développement de technologies de rupture et de nouvelles architectures permet de concilier les deux approches tout en maintenant les fonctionnalités de base et en s'adaptant aux évolutions de l'environnement extérieur. Pour illustrer l'implication de Thales dans les technologies vertes, les radars de dernière génération regroupent des principes novateurs pour réduire la consommation d'énergie : utilisation de nitrure de gallium (GaN) et de processeurs multicouches faiblement consommateurs (identiques à la téléphonie mobile), suppression des pièces rotatives consommatrices d'énergie.

Les nouvelles architectures système conduisent à limiter le nombre d'équipements embarqués mais également à optimiser leur taille dans des formats compacts plus facilement transportables, favorisant la réduction des émissions de CO₂. Thales a également développé de nouveaux concepts de radars passifs (sans émissions) utilisant les signaux émis par les antennes de radio et télédiffusion déjà présentes. Et pour contrer les perturbations issues des éoliennes, les experts de Thales ont développé un nouvel algorithme favorisant ainsi la cohabitation entre les radars et les parcs d'éoliennes.

Thales a également breveté un système électrique multiaxes, remplaçant le système hydraulique utilisé dans les simulateurs pour hélicoptères, tout en conservant la souplesse d'un mouvement hydraulique. Grâce à ce système, la consommation d'énergie est moindre et le risque de pollution lié à l'usage des fluides est supprimé.

Thales s'attache également à identifier des produits de substitution lorsqu'une substance présente un risque ou est menacée d'interdiction. Pour Thales, conscient que l'interdiction du recours à certaines substances chimiques pourraient impacter ses process et produits, l'enjeu est de taille. Réalisées en interne ou avec des partenaires industriels, des études de substitution ont pour vocation à valider les caractéristiques de la nouvelle substance, les procédés de mise en œuvre et de s'assurer que les performances attendues du produits sont toujours présentes. La reconception des produits et de ses interfaces ainsi que le redimensionnement des outils industriels sont souvent nécessaires.

Nouveaux matériaux, nouvelles architectures pour réduire le poids ou la taille, optimisation de l'efficacité énergétique, etc. ont été promus lors des deux événements organisés par Thales et ouverts aux clients et à la presse : les *Research Days* (salon dédié aux technologies en voie de développement) et les *Technodays* (salon dédié aux nouveaux produits, solutions et systèmes).

4.2.6.2 DES PRODUITS ÉCO-RESPONSABLES

De longue date, Thales engage des efforts, sur tous les marchés sur lesquels le Groupe est présent, pour miniaturiser et réduire les consommations d'énergie en réponse aux besoins des clients et aux attentes environnementales. Toutefois, ces évolutions ne doivent pas compromettre les exigences sévères de sécurité, de sûreté et de fiabilité. C'est pourquoi, les systèmes, produits et services de haute technologie proposés aux marchés de l'aéronautique, de l'espace, de la défense, des transports et de la sécurité s'accordent parfois difficilement avec une démarche environnementale.

Pour autant, Thales s'est engagé dans une approche responsable visant à limiter les impacts de ses produits et services sur l'environnement afin de répondre à la multiplication croissante des réglementations mais également aux demandes du marché et de la société civile. Au-delà de la contrainte réglementaire, intégrer l'environnement dans la conception des produits est un levier de créativité et de dynamisme.

Fort de ce constat, Thales s'emploie à transformer ces nouvelles contraintes en réelles opportunités : identification des substances dangereuses dès la phase de conception, recherche de solutions alternatives pour les substances déconseillées ou prosrites, remplacement de matériaux, économie d'énergie, etc., tout cela contribuant à intégrer la prise en compte de l'environnement dans les méthodes, process... et mentalités pour activer le moteur de l'innovation.

Pour soutenir cette approche, le référentiel du Groupe intègre dans tous les processus pertinents les dimensions environnementales : dans les appels d'offres pour une meilleure analyse des risques liés à l'environnement, mais également dans les politiques produits, les phases de développement, de conception, de maintien en conditions opérationnelles et de démantèlement. Pour anticiper les futures réglementations et besoins dans ce domaine et assurer la traçabilité pendant le cycle de vie en anticipant le démantèlement, Thales développe des méthodes et outils pour aider les concepteurs et les architectes produits à opérer des choix écoresponsables et capitaliser les informations environnementales : guides, questionnaires, check-lists, calculateurs, outils informatiques dédiés tels que la base de données substances dangereuses dans les composants régulièrement mise à jour en fonction des évolutions réglementaires ou des analyses d'impacts. Afin de superviser l'intégration des aspects environnementaux en amont et pendant la phase de développement des produits, un réseau dédié permanent de responsables HSE produits est formé (voir aussi paragraphe 4.2.1.2)

Au-delà du respect de la réglementation, différentes initiatives sont engagées par les sociétés du Groupe pour réduire l'impact environnemental des produits civils et militaires dès la conception. Et bien que la plupart des produits Thales exigent des niveaux de sécurité et de fiabilité très élevés, ne laissant que peu de latitude dans la conception, un certain nombre de lignes de produits intègre

4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations environnementales

d'ores et déjà des critères environnementaux évalués au cours d'analyses de cycle de vie : notamment le simulateur d'hélicoptères de dernière génération Reality H, la gamme de radars GM400, les radars intelligents qui filtrent les fausses alertes générées par les turbines d'éoliennes, les distributeurs de tickets dans la billetterie, les

tubes électroniques, les lecteurs d'imagerie médicale, le laser GAIA dans l'optronique, etc. Certains catalogues contiennent plus de 50 % de produits écoresponsables.

4.2.6.3 DES PRODUITS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Thales conçoit également des produits dont la mission est au service de l'environnement, dans les différents marchés sur lesquels Thales est présent. Par exemple, le satellite de surveillance Sentinelle 3, dédié à l'observation de la Terre. Tout en respectant ses exigences de fiabilité et de sécurité, le Groupe s'est par ailleurs lancé dans une vaste démarche visant à réduire l'impact environnemental de l'aviation civile. Appelée « Green ATM », l'initiative de Thales propose au secteur aérien de s'associer à ses nombreuses investigations en la matière, en travaillant par exemple à améliorer les bénéfices des descentes continues lorsque celles-ci sont possibles, ainsi qu'à

optimiser la consommation de kérosène grâce à un meilleur échange d'informations entre la tour de contrôle et les équipages ou encore à limiter les temps d'attente au sol avant le décollage, également source d'économies de carburant.

Dans les transports également, Thales promeut des outils de gestion du trafic et de réduction des consommations d'énergie. La participation aux divers programmes nationaux et internationaux démontre l'engagement de Thales dans une telle démarche (voir également paragraphe 4.2.4.2).

4.2.7 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau ci-après indique quelques éléments permettant d'évaluer l'évolution des performances environnementales de Thales.

L'approche adoptée étant d'intégrer de nouveaux pays/entités tous les ans, l'évaluation des performances est effectuée en deux temps pour pouvoir les comparer :

- sur l'ancien périmètre entre 2010 et 2012 ;
- sur le périmètre étendu 2012, comprenant 28 pays et 156 entités, 2012 devenant l'année de référence pour les objectifs 2013-2015. Ce périmètre représente 92 % du chiffre d'affaires et 93 % de l'effectif Groupe ;

- les facteurs d'émissions de CO₂ du GHG Protocol ont changé en juin 2011. Le facteur de l'électricité en France est issu de la Base Carbone. En conséquence, les émissions de CO₂ de 2010 ont été recalculées sur ces bases.

		Unités	Évolution 2007-2010	2010	2012	Évolution 2010-2012	2012 (nouveau périmètre)
ÉNERGIE							
Consommation d'électricité	✓	milliers de tep	- 4,5 %	142	137	- 4 %	139
Consommation d'électricité par CA	✓	tep/k€		11,9	11,3	- 5 %	11,4
Consommation d'énergie fossile	✓	milliers de tep	-42 %	27	24	-11 %	24
Consommation d'énergie fossile par CA	✓	tep/k€		2,3	2	- 13 %	2
Consommation totale d'énergie	✓	milliers de tep	- 11 %	173	164	- 5 %	166
Consommation totale d'énergie par CA	✓	tep/k€	- 15 %	14,5	13,6	- 6 %	13,7
EAU							
Consommation d'eau	✓	milliers de m ³	- 21 %	1 763	1 742	- 1 %	1 770
Consommation d'eau par CA	✓	m ³ /k€	- 24 %	147	144	- 2 %	146
DÉCHETS							
Production de déchets non dangereux (hors déchets exceptionnels)	✓	tonnes	- 21 %	13 390	12 008	- 10 %	12 464
Production de déchets non dangereux par personne (hors déchets exceptionnels)	✓	kg/pers	- 20 %	190	169	- 11 %	172
Part de déchets non dangereux valorisés ^(a)	✓	%	31 %	82	85	4 %	85
Production de déchets dangereux ^(b)	✓	tonnes	- 5 %	2 945	2 731	- 7 %	3 088
Part des déchets dangereux valorisés ^(a)	✓	%	22 %	81	80	- 1 %	72
Production totale de déchets par CA		tonne/k€	- 24 %	1,36	1,22	- 10 %	1,28

	Unités	Évolution 2007-2010	2010	2012	Évolution 2010-2012	2012 (nouveau périmètre)
REJETS						
Rejets d'eaux industrielles	milliers de m ³	- 57 %	531	782	47 %	782
Rejets atmosphériques	tonnes		990	693	- 30 %	694
CO₂						
Émissions de CO ₂ liées aux énergies	✓ milliers de t de CO ₂	- 18 %	238	226	- 5 %	227
Émissions de CO ₂ liées aux énergies par CA	✓ kg de CO ₂ /k€	- 33 %	19,9	18,7	- 6 %	19
Émissions de CO ₂ liées aux substances de Kyoto	✓ milliers de t de CO ₂	- 10 %	37	19	- 49 %	19
dont émissions de CO ₂ liées au SF ₆	✓ milliers de t de CO ₂	- 28 %	25	11	- 56 %	11
Émissions de CO ₂ liées aux transports (périmètre Groupe)	✓ milliers de t de CO ₂	- 15 %	111	107	- 4 %	107
Émissions de CO ₂ liées aux transports par personne	✓ kg de CO ₂ /pers	- 14 %	1 665	1 649	- 1 %	1 649
SCOPE CO₂ SELON GHG PROTOCOL						
Scope 1 (gaz, fuel, charbon, substances)	✓ milliers de t de CO ₂	- 31 %	124	98	- 21 %	98
Scope 1 par CA	✓ kg de CO ₂ /k€	- 33 %	10,4	8,1	- 22 %	8,1
Scope 2 (électricité, vapeur)	✓ milliers de t de CO ₂	- 6 %	168	167	- 1 %	168
Scope 2 par CA	✓ kg de CO ₂ /k€	- 7 %	14	14	- 1 %	13,9
Scope 3 (déplacements professionnels : air, fer, route)	✓ milliers de t de CO ₂	- 15 %	111	107	- 4 %	107
Total scopes 1, 2 et 3	✓ milliers de t de CO ₂	- 16 %	403	372	- 8 %	373
DIVERS						
Entités certifiées ISO 14001	✓	70 %	118	124		124
Population concernée par rapport à l'effectif Groupe	✓	15 %	75 %	85 %		85 %

(1) Ni mis en décharge, ni incinéré sans récupération d'énergie.

(2) Hors déchets exceptionnels et explosifs.

✓ Indicateurs ayant fait l'objet d'une mission de vérification d'un niveau d'assurance modérée réalisée par Ernst & Young pour l'exercice 2012.

4.2.8 RÈGLES DE REPORTING ENVIRONNEMENTAL

4.2.8.1 PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation des données environnementales est basé sur le périmètre de consolidation financière. Toutefois compte tenu de l'activité et/ou de l'effectif restreint ou de l'absence de

maîtrise opérationnelle par Thales, certains établissements n'ont pas été retenus.



4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations environnementales

4.2.8.1.1 Critères

Sont retenues les sociétés répondant aux critères suivants :

Participation et contrôle opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Participation de Thales supérieure ou égale à 50 %. Thales exerce le contrôle opérationnel de cette société. <p>Les sociétés et les <i>joint-ventures</i> ne répondant pas aux critères ci-dessus ne sont pas concernées par le reporting environnemental.</p>
Activité/Effectif	<ul style="list-style-type: none"> « Société/site » exerçant une activité industrielle (traitement de surface, peinture, pyrotechnie, chantier naval, etc.) indépendamment de l'effectif. « Société/site » exerçant uniquement une activité semi-industrielle (test, intégration, R&D, etc.) dont l'effectif est supérieur à 50 personnes. « Société/site » avec activité tertiaire uniquement (Sièges, service, agence commerciale, etc.) dont l'effectif est supérieur à 100 personnes.
Système de Management Environnement	Toutes les « sociétés/sites » certifiées selon la norme ISO 14001 et/ou EMAS sont intégrées dans le périmètre indépendamment des critères relatifs à l'activité.

4.2.8.1.2 Évolution du périmètre

- Acquisitions/Cessions : société à inclure dès qu'un exercice calendaire complet a été réalisé et si la société répond aux critères de sélection du périmètre.
- Création d'activité : société à inclure dès qu'un exercice calendaire complet a été réalisé et si la société répond aux critères de sélection du périmètre.
- Transfert d'un site à un autre : prise en compte des données dans le reporting :
 - du site de départ du 1^{er} janvier N à la date de transfert,
 - du site d'arrivée de la date de transfert au 31.12.N.
- Absorption intra Groupe : intégration des données de l'entité absorbée pour la période 01.01.N à la date d'absorption dans les données de l'entité absorbante.

4.2.8.2 PROCÉDURE DE REPORTING

Une instruction intégrée au référentiel Groupe fixe les règles pour chaque étape de saisie, de validation et de consolidation des

données. Elle définit également le rôle de chaque intervenant et favorise l'enregistrement des données (traçabilité, archivage, etc.).

4.2.8.3 INDICATEURS

Les préoccupations environnementales évoluent et les indicateurs doivent être adaptés au rythme de ces préoccupations, mais également à celui des priorités du Groupe. Certains de ces indicateurs, difficiles à appréhender, peuvent générer des réponses discordantes d'un pays à l'autre. Thales s'attache donc à modifier et à adapter son référentiel d'indicateurs pour rendre plus performant le reporting, tenant ainsi compte des retours d'expériences des années précédentes et des évolutions actuelles et futures des enjeux environnementaux. La description des indicateurs est disponible dans l'outil de reporting. Une note méthodologique de calcul de l'empreinte carbone est également disponible.

4.2.8.3.1 Outil de reporting

Thales s'est doté d'un outil de reporting et de pilotage sur l'ensemble du périmètre de consolidation et disponible via l'intranet. Il consolide des données au niveau de chaque entité, pays ou zone et au niveau Groupe. En outre, il est configuré de telle sorte qu'il vérifie la cohérence entre les informations et propose des adaptations en fonction des spécificités de chaque pays (unités de mesure, facteur de conversion, etc.). Cet outil permet également d'appliquer les règles de saisie, de validation et de consolidation définies dans la procédure de reporting.

4.2.8.3.2 Analyse des performances

Pour faciliter l'analyse des résultats, le reporting Groupe intègre les principes suivants :

- les variations de périmètre liées notamment aux opérations de cessions et d'acquisitions. Pour chaque famille d'indicateurs, un chiffre brut est donné (ex : consommation d'eau en m³) et un ratio complète l'information pour tenir compte des variations de périmètre (ex : consommation d'eau par personne) ;
- des objectifs Groupe sont assignés pour une période donnée au cours de laquelle :
 - l'évolution des performances est évaluée à périmètre constant,
 - les coefficients tels que facteurs d'émissions pour les émissions de CO₂ sont constants ;
- lors du changement de période, si les facteurs d'émissions sont modifiés, les performances de l'année de référence sont recalculées avec les nouveaux coefficients ;
- les principes et méthodes de reporting des données sont décrits dans l'instruction « guide méthodologique de reporting des données environnementales » et celui des émissions de CO₂ dans le « guide méthodologique de calcul des émissions de CO₂ » disponibles dans le référentiel Groupe.

4.2.9 ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

À l'attention de la Direction Générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Thales, nous vous présentons notre rapport sur les informations environnementales consolidées

présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de

commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la société et disponibles au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui

comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations environnementales requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations environnementales sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations environnementales présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.
- Nous avons vérifié que les Informations environnementales couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le chapitre « Règles de reporting environnemental » du présent rapport de gestion.
- En cas d'omission de certaines informations environnementales consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations environnementales requises.

2. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations environnementales ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel environnemental au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations environnementales. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations environnementales. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental.

4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations environnementales

- Nous avons sélectionné les informations environnementales consolidées à tester⁽¹⁾ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe.
 - Concernant les informations environnementales quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
 - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des sites que nous avons sélectionnés⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.
- Concernant les informations environnementales qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.
- Pour les autres informations environnementales consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations environnementales.

COMMENTAIRE SUR LE RÉFÉRENTIEL ET LES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Référentiel et les Informations environnementales appellent de notre part les commentaires suivants :

- Les indicateurs environnementaux sont rappelés en annexe du Référentiel mais sans définition explicite. En effet, les indicateurs sont définis dans l'outil de reporting mais il conviendrait d'explicitier et d'illustrer d'avantage ces définitions notamment sur les indicateurs concernant les déchets, afin d'assurer une meilleure harmonisation des pratiques de reporting entre sites.
- Les informations reportées et publiées sur la quantité de déchets générés s'entendent « hors déchets exceptionnels », c'est-à-dire hors déchets issus notamment de chantiers de construction, de destruction ou de démarches exceptionnelles de nettoyage de type « 5S ». Bien que l'outil de reporting prévoie de pouvoir reporter ces déchets exceptionnels à part, plusieurs sites ont reporté tout ou partie de leurs déchets exceptionnels en tant que déchets usuels.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations environnementales sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 5 mars 2013

Le Vérificateur indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Département Développement durable

Christophe Schmeitzky

(1) Informations environnementales :

- Consommation d'énergie : consommation annuelle d'électricité (tep), consommation annuelle d'énergie fossile (tep), consommation annuelle d'énergie totale (tep) ;
- Rejets de GES (gaz à effet de serre) : émissions de GES liées aux énergies (CO₂), émissions de GES liées aux substances Kyoto (CO₂), émissions de GES liées aux transports (voyages professionnels) (CO₂) ;
- Rejets d'eaux industrielles (milliers de m³) ;
- Consommation d'eau : consommation annuelle d'eau (m³) ;
- Production de déchets : production de déchets non dangereux (tonnes), production de déchets dangereux (tonnes), part de déchets non dangereux valorisés (%), part de déchets dangereux valorisés (%) ;
- Système de management : nombre d'entités et % des effectifs du Groupe présents dans une entité certifiée ISO 14001.

(2) Sites sélectionnés : Crawley & Reading (Thales Aerospace, Thales Corporate Services, Thales e-Security, Thales ITS Radio Com, Thales Transport & Security, Thales Training & Simulation, Thales Training & Consultancy, Thales Research & Technology), Benalla et Mulwala (Thales Land Australia), Toulouse Candie (TAS), Vélizy (TED), Hengelo (Thales Nederlands B.V.).

(3) Les chiffres de 10 % et 43 % correspondent respectivement aux informations environnementales suivantes : certification ISO 14001 et consommation d'eau

4.3 Informations sociétales

Les engagements forts pris par le Groupe et formalisés dans son Code d'éthique, témoignent de sa volonté d'agir de façon responsable. Certaines actions menées par Thales dans le cadre de

sa responsabilité sociale ciblent des parties prenantes autres que ses propres collaborateurs.

4.3.1 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ

4.3.1.1 LA POLITIQUE TERRITORIALE ET L'ACTION DE GERIS CONSULTANTS EN FRANCE

La politique territoriale repose sur des relations étroites avec les acteurs économiques et sociaux, les institutions et les communautés locales. Les sous-traitants et fournisseurs sont autant que possible choisis localement afin de soutenir l'activité régionale.

En France, Thales a constitué sept bassins d'emploi permettant de mieux coordonner ses actions. Dans chaque bassin d'emploi, un correspondant de Thales en charge du développement des liens avec les collectivités locales, régionales, les acteurs économiques et sociaux, les universités, les écoles et les centres de formation coordonne les actions territoriales.

Depuis une trentaine d'années, Thales dispose également d'une société dédiée, Geris Consultants, délégataire d'une mission de

service public dans le domaine de la revitalisation, qui met son savoir-faire à la disposition de groupes, de collectivités territoriales et de PME/PMI en création ou en développement dans les territoires touchés par des pertes d'emplois industriels.

Les missions de revitalisation menées par Geris Consultants ont ainsi permis la création de plus de 3 000 emplois en France dont 859 sur la seule année 2012, auprès d'environ 450 PME/PMI.

Dans le cadre d'une démarche libre et confidentielle, Geris Consultants accompagne par ailleurs les créateurs ou repreneurs d'entreprise dans leur projet. En 2012, 50 nouveaux projets ont été accompagnés portant ainsi le nombre de projets actifs à 116.

4.3.1.2 LES ACTIONS SOCIÉTALES MENÉES EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2012, le Groupe a généralisé ses partenariats en vue de la formation et de l'orientation des jeunes handicapés :

- partenariat avec l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC Paris) relatif au suivi et à l'accompagnement dans l'emploi des étudiants handicapés ;
- signature d'accords avec les Universités de Bordeaux et de Toulouse, visant à l'accompagnement par les entreprises de la région, de collégiens et lycéens handicapés vers l'enseignement supérieur et le suivi des étudiants handicapés vers l'emploi ;
- partenariat avec l'Université Paris Descartes pour la mise en place d'une licence d'accompagnant de personnes handicapées autistes ;
- fondation de l'association Hanvol dont la mission est l'insertion professionnelle de personnes handicapées éloignées de l'emploi dans les métiers de l'Aéronautique.

Thales participe également au développement de projets innovants à partir des technologies développées au sein du Groupe afin d'apporter des aides concrètes aux personnes handicapées tels que :

- le système « Eyeschool » qui permet à des jeunes déficients visuels de capter sur leur PC ce que le professeur écrit au tableau et de vocaliser les documents distribués en classe ;
- le dispositif « GUIDEO » qui, grâce à un smartphone, permet à une personne aveugle ou mal voyante de se diriger de manière autonome dans un bâtiment (dispositif qui est en cours de déploiement dans les bâtiments de Thales à Genevilliers et équipera le campus de l'ESSEC à Cergy en 2013) ;
- un « système intelligent de guidage de fauteuil roulant », basé sur les technologies d'intelligence artificielle avec la participation de Fondation Garches dans le cadre du partenariat sur trois ans avec l'ISEN. Ce dispositif est devenu opérationnel en 2012.

Fin 2006, Thales avait pris l'initiative de réunir un groupe de travail avec l'AFNOR en vue de la conception d'une norme définissant ce qu'est une entreprise « handi-accueillante ». En 2012, Thales a poursuivi sa coopération avec l'AFNOR par la mise en œuvre d'un outil « OK Pilot » permettant à une entreprise de s'autoévaluer par rapport aux exigences de la norme et de définir les plans d'actions nécessaires à son amélioration.

4.3.2 DIALOGUE AVEC LES ORGANISATIONS

4.3.2.1 DES PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, INTERNATIONALES ET NON GOUVERNEMENTALES

Les partenariats noués avec de nombreuses organisations permettent à Thales de partager les bonnes pratiques avec d'autres entreprises, d'anticiper l'évolution des réglementations et des normes et de promouvoir des conditions de concurrence équivalente entre les acteurs de son secteur d'activité.

Ainsi, Thales coopère étroitement avec de nombreuses instances telles que :

- les Nations Unies, notamment le Pacte Mondial des Nations Unies qui, en septembre 2012, a reconnu la qualité du reporting et de la communication extra-financière de Thales, relevant ainsi son niveau de performance de « actif » à « avancé ». Parmi les 7 000 entreprises membres du Pacte Mondial, seules 386 d'entre elles ont obtenu à ce jour le niveau *Global Compact Advanced*, dont 18 françaises et une seule dans le domaine *Aerospace & Defence* ;
- l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ;
- la Commission européenne ;
- la Chambre de Commerce Internationale (ICC) ;
- l'*AeroSpace and Defence Industries Association of Europe* (ASD) ;
- BUSINESSEUROPE ;
- l'*Aerospace Industries Association of America* (AIA) ;
- l'initiative des sociétés américaines du secteur de la défense en matière d'éthique du commerce et de conduite des affaires (*Defense Industry Initiative – DII*) ;
- divers forums mis en place par les principales entreprises britanniques du secteur de la défense, notamment : *Defence Industry Anti-Corruption Forum*, *ADS Supply Chain 21 Task Force*,

UK Defence Industry Business Ethics Forum, *Institute of Business Ethics* ;

- l'*Ethics Network Australian Defence Industry* (ENADI) ;
- le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) ;
- le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) ;
- l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE).

Dans le cadre de cette politique de dialogue, Thales préside le groupe de travail sur l'éthique et la responsabilité d'entreprise au sein du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) et le *Business Ethics Committee* de l'*AeroSpace and Defence Industries Association of Europe* (ASD).

Aux États-Unis, Thales a été dès 2002 la première entreprise non américaine à signer la *Defense Industry Initiative* (DII). Au Royaume-Uni, sa filiale britannique a été l'un des tout premiers membres du *Defence Industry Anti-Corruption Forum*, mis en place par les principales entreprises de défense implantées dans le pays et les associations professionnelles du secteur.

Thales développe également une politique de dialogue régulier et de qualité avec ses parties prenantes, en particulier la communauté financière, les fonds d'investissement socialement responsables, les agences de notation, les analystes extra-financiers, etc. Cette politique est fondée sur une démarche rigoureuse et proactive d'éthique et de responsabilité d'entreprise.

Enfin, Thales entretient aussi des contacts réguliers avec des ONG telles que *Transparency International*, notamment sur les questions liées à l'éthique des affaires, ou *Amnesty International* et *Saferworld* sur la question des droits de l'Homme.

4.3.2.2 LES ACTIONS DE THALES À L'ÉGARD DES ASSOCIATIONS

De nombreuses sociétés du Groupe sont proches, dans les pays dans lesquels elles sont implantées, des associations auxquelles elles fournissent un appui financier et matériel. Ainsi, par exemple :

- au Royaume-Uni, *Community Investment* est au cœur des actions engagées par Thales à l'égard des salariés, des clients, des investisseurs et des fournisseurs. C'est, dans ce cadre, que s'inscrivent les actions menées avec les écoles et les structures d'enseignement supérieur pour permettre aux enfants et aux jeunes d'avoir une bonne visibilité sur les perspectives de carrière offertes par les études d'ingénieur. Également par le biais de sa *Charitable Trust*, Thales UK a continué, en 2012, à soutenir *Youthnet*, une association visant à aider les jeunes de 16 à 24 ans à s'orienter professionnellement. Le partenariat avec *Railway Children* et le projet *Talk, don't Walk* ont été poursuivis. Le programme *Give as you earn*, créé en 2012, permet aux salariés de donner à toute association caritative un pourcentage

de leur salaire brut, dont une partie seulement est déduite du salaire net (le reste étant pris en charge par Thales). En 2012 Thales a offert un chèque de 500 000 £ à l'association *Marie Curie Cancer Care* ;

- aux Pays-Bas, Thales apporte son soutien à *University Fund Twente*, au *Study Centre Hengelo* mais aussi à la *Opkikker Foundation* qui organise des activités pour des enfants atteints d'une maladie grave et leur famille. Thales participe localement au *Technology Museum* et au *Nautical Museum* ;
- en Espagne, Thales participe à des projets dans lesquels les salariés sont directement impliqués. Tout salarié de Thales en Espagne peut ainsi demander à bénéficier d'une aide pour monter un projet caritatif dans le cadre du programme *Thales commitment*. En 2012, Thales a collaboré à dix projets portés par différentes fondations ou associations ;

- en Italie, Thales apporte son soutien à des hôpitaux et à des opérations menées par des associations, par exemple « Téléthon » et *Deaf-mute* ;
- en Australie, Thales participe à bon nombre d'actions en faveur de l'éducation. Des liens permanents existent avec les Écoles ou Universités en faveur de la formation, l'innovation et le développement. Des bourses sont, par exemple, octroyées à des étudiants suivant un parcours d'ingénieur ;
- aux États-Unis, Thales supporte de nombreuses causes portées par des associations (actions civiques, organisations au soutien de la santé, soutien aux familles de militaires) ;
- en Afrique du Sud, Thales octroie des bourses et participe à des initiatives innovantes en faveur des enfants ;
- en France, Thales a poursuivi en 2012 ses engagements au soutien des écoles et universités et a mené des actions

de sponsoring avec plus d'une vingtaine d'écoles (Telecom Bretagne : 4L Trophy (raid humanitaire), Polytechnique : Arialix (Coupe de France Robotique), ESCP Europe (Avion), Supélec : Cercle Europe (Semaine européenne de l'école), ESSEC : Comedia d'Ell Essec (Animation Forum Stagiaire/Troupe de théâtre), ISEP : Isep Voile (coupe de France Étudiant & Croisière Edhec). Son action au profit de l'association « La Chaîne de l'Espoir », initiée en 2009 par convention d'une durée de trois ans a continué. Les dons annuels du Groupe, dans ce cadre, sont destinés au financement des actions en faveur des enfants malades en Afghanistan.

4.3.3 LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS : UNE DÉMARCHE RESPONSABLE

Au 31 décembre 2012, le volume annuel d'achats du Groupe s'est élevé à 5,7 Md€, ce qui représente près de 45 % du chiffre d'affaires consolidé (hors DCNS). Compte tenu de la nature de ses activités, deux tiers des achats du Groupe sont réalisés auprès de fournisseurs localisés dans les pays de l'Union européenne, dont 37 % en France.

Les prestations de sous-traitance industrielle du Groupe représentent en 2012 un volume de près d'1,5 Md€ ; les sous-traitants sont assimilés aux fournisseurs quant au respect des principes de « citoyenneté des entreprises » (droits de l'Homme, normes du travail, protection de l'environnement, éthique dans les relations économiques).

La politique Achat de Thales vise à travailler avec une base de fournisseurs performants et fiables, capables d'aider Thales à atteindre ses objectifs commerciaux tout en respectant, en particulier, les exigences de contrôle des exportations, les obligations environnementales, économiques, éthiques et sociales, ainsi que les réglementations nationales et internationales.

Thales a signé, en 2010, une charte de bonnes pratiques entre donneurs d'ordres et PME. Cette charte engage le Groupe en définissant dix pratiques pour des achats responsables. Elle participe à construire, dans un cadre de confiance réciproque, une relation équilibrée entre fournisseurs et clients, dans la connaissance et le respect de leurs droits et devoirs respectifs.

Thales s'est vu décerner en 2012 le « Label Relations Fournisseurs Responsables », premier label d'État décerné pour la première fois par la Médiation Inter-entreprises et la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF), à quatre grands groupes qui ont fait preuve de relations particulièrement durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

Membre du « Réseau Pacte Mondial » qui vise à définir et mettre en œuvre des pratiques « encourageant une relation plus positive

entre les entreprises et la société », Thales exige par ailleurs de ses fournisseurs qu'ils respectent les principes de « citoyenneté des entreprises » défendus par le Pacte Mondial, notamment dans les domaines suivants : normes du travail, gouvernance d'entreprise, protection de l'environnement, éthique du commerce et contrôle des exportations.

L'attachement de Thales au respect d'un principe de responsabilité d'entreprise à l'égard des fournisseurs s'est, au cours de l'année 2012, plus particulièrement traduit par la poursuite du déploiement :

- de la charte « Achats et Responsabilité d'Entreprise » au terme de laquelle Thales demande à ses fournisseurs d'adhérer à sa démarche de Responsabilité d'entreprise et de respecter tant les principes de son Code d'éthique que ceux du Pacte Mondial et de l'OCDE en matière notamment de droits de l'Homme, de normes du travail, d'environnement, de gouvernance d'entreprise ;
- d'un questionnaire d'autoévaluation annuel en vue du déploiement des principes de la charte « Achats et Responsabilité d'Entreprise », à travers seize questions : neuf sur les normes du travail, trois sur la protection de l'environnement, deux sur la gouvernance, une sur l'éthique du commerce et une sur le contrôle des exportations. Fin 2012, plus de 1 800 fournisseurs de Thales ont signé la charte « Achats et Responsabilité d'Entreprise » et rempli le questionnaire d'évaluation. Sur cette base, la performance globale des fournisseurs en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) est de 9,2 sur une échelle de 10 ;
- de la « Charte des PME innovantes », signée en 2012 qui vise à renforcer l'engagement de Thales auprès des PME pour les aider dans leurs projets d'innovation et contribuer à leur développement futur, en contrepartie d'un accès à leur technologie innovante.



4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations sociétales

4.3.4 LA LOYAUTÉ DES PRATIQUES

4.3.4.1 PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

4.3.4.1.1 Un programme interne de conformité

La corruption représente un risque majeur pour les multinationales, en particulier pour celles qui soumissionnent aux marchés publics. Les pratiques de sollicitation, d'extorsion ou de corruption passive sont encore très fréquentes dans les pays à faible gouvernance. Or, ce type de pratiques peut exposer une entreprise, ainsi que ses responsables, à des sanctions civiles et pénales et, de plus, être préjudiciable en termes de réputation.

À la fin des années 1990, afin de se prémunir contre ces risques, Thales a mis en place une politique de prévention de la corruption, inscrite depuis lors dans une démarche d'amélioration continue.

Le programme de conformité et d'intégrité du Groupe est évalué régulièrement et réajusté en fonction des évolutions des risques externes (nouvelles législations par exemple, comme ce fut le cas lors de l'entrée en vigueur du Bribery Act au Royaume-Uni), des risques internes (axes d'amélioration identifiés par l'audit interne, le comité des risques, etc.) ou encore de la stratégie commerciale du Groupe.

Ce programme mondial de conformité et d'intégrité s'appuie sur :

- une organisation internationale et des ressources dédiées chargées d'assurer la mise en œuvre des dispositifs et procédures de prévention de la corruption ;
- l'intégration de procédures de prévention des risques de corruption au sein des processus opérationnels de l'entreprise,

notamment lors d'opérations commerciales dans lesquelles interviennent des tierces parties ;

- des dispositifs d'alerte internes à disposition des collaborateurs ;
- un dispositif robuste de contrôle interne et d'audit ;
- des programmes d'information, de sensibilisation et de formation des collaborateurs du Groupe prioritairement destinés aux familles professionnelles potentiellement plus exposées (marketing, ventes, projets, achats).

La politique de « tolérance zéro » à l'égard de tout acte de corruption bénéficie du total soutien de la Direction générale et du conseil d'administration du Groupe.

L'implication du groupe Thales au sein des organisations professionnelles, intergouvernementales et non gouvernementales, constitue également un des aspects clés de sa politique de prévention de la corruption, de partage et diffusion des bonnes pratiques. Thales a contribué à l'établissement de directives et de normes communes à tous les secteurs d'activité telles que le « Guide de bonnes pratiques pour les contrôles internes, la déontologie et la conformité » de l'OCDE ou, plus spécifiquement pour le secteur de l'Aéronautique et de la Défense, les Common Industry Standards au niveau européen et les Global Principles of *Business Ethics* (Principes mondiaux d'éthique du commerce), publiés par l'IFBEC⁽¹⁾, structure commune à l'AeroSpace and Defence Industries Association of Europe (ASD) et l'Aerospace Industries Association of America (AIA).

(1) IFBEC – International Forum on Business Ethical Conduct – www.ifbec.info

Une politique d'éthique soutenue par une organisation solide

Thales dispose d'une organisation visant à concevoir, déployer et piloter un dispositif cohérent de normes éthiques – en particulier en matière de prévention de la corruption – et à instaurer une culture de responsabilité d'entreprise sur l'ensemble du périmètre Groupe. Confirmant la place centrale de l'éthique et de la responsabilité d'entreprise au sein de la stratégie du Groupe, Thales s'est doté dès 2001 d'un comité Éthique et Responsabilité d'Entreprise. Ce comité est l'une des trois instances de pilotage du Groupe, aux côtés du comité exécutif et du comité risques et contrôle interne. La mission de ce comité consiste à suivre l'évolution des normes éthiques et à définir la politique de Thales en matière de responsabilité d'entreprise.

Au sein de la Direction générale du Groupe, la Direction Éthique et Responsabilité d'Entreprise a pour rôle de mettre en œuvre la politique définie par le comité. Elle est dirigée par un Vice-président qui rapporte directement au SVP⁽¹⁾ Audit et Contrôle Interne. Le Vice-Président Éthique et Responsabilité d'Entreprise est également membre du Comité Risques et Contrôle Interne. Le périmètre de responsabilité de l'Audit et Contrôle Interne, intégrant l'éthique et la responsabilité d'entreprise, couvre ainsi la gestion des risques dans leur globalité.

La Direction Éthique et Responsabilité d'Entreprise est également chargée de la mise à jour du Code d'éthique, qui rappelle les règles générales et les valeurs avec lesquelles Thales souhaite évoluer.

Des responsables Éthique assurent la diffusion du Code d'éthique et de ses principes dans toutes les unités du Groupe. Leur rôle consiste à veiller à la formation et à la sensibilisation du personnel, à répondre aux questions sur l'application du code, mais également à décliner la démarche éthique du Groupe aux pratiques et législations locales. Ils leur incombent également de signaler au comité Éthique et Responsabilité d'Entreprise les éventuelles atteintes aux principes énoncés dans le code.

Des Responsables Conformité veillent au respect des législations nationales et des normes édictées par le Groupe en matière d'éthique du commerce. Ces Responsables Conformité ont, notamment, un rôle clé en phase d'évaluation et de qualification des partenaires et tierces parties.

Afin de renforcer la démarche Éthique et Responsabilité d'Entreprise de Thales ainsi que les moyens d'expression de chaque salarié, pour que chacun soit un acteur de la prévention des risques, un dispositif d'alerte éthique a été mis à la disposition de tous les collaborateurs du Groupe. En 2012, suite à l'obtention d'une autorisation auprès de la CNIL, Thales a fait évoluer son dispositif afin de le mettre en conformité avec les règles françaises encadrant le droit d'alerte. Aussi, ce dispositif permet aux collaborateurs du Groupe :

- d'obtenir des informations et des conseils, en cas d'interrogations ou de doutes, sur l'application ou l'interprétation des règles du Code d'éthique ;
- de signaler des faits dans les domaines comptable, financier, bancaire, ou sur les questions liées à la lutte contre la corruption ou la concurrence, mais également des faits de discrimination, de harcèlement ou des faits graves relatifs au non-respect de la législation sur l'hygiène et la sécurité, mettant en péril la santé physique ou mentale des salariés, qui sont susceptibles d'affecter sérieusement l'activité du Groupe ou d'engager gravement sa responsabilité.

Afin de faciliter l'appropriation de cet outil, un guide d'utilisation à destination des salariés a également été publié en 2012.

4.3.4.1.2 Des processus anti-corruption stricts à l'égard des tierces parties

Les risques inhérents à l'activité commerciale sont appréhendés dans l'ensemble des processus de gestion des affaires. Ces processus opérationnels prévoient, dès la phase amont d'une affaire, la mise en œuvre de plans d'actions de réduction des risques commerciaux, avec une attention toute particulière portée sur la prévention de la corruption.

Thales encadre d'une manière stricte le recours à des agents et consultants (*Business Advisers*) par le biais d'une procédure très détaillée, prévoyant notamment des vérifications préalables approfondies (due diligence) – confortées par l'analyse de signaux d'alertes ou facteurs de risques – ainsi que des déclarations et engagements appropriés de la part de ces conseillers. Conçue par la Direction Éthique et Responsabilité d'Entreprise du Groupe, cette procédure a été renforcée depuis 2010, notamment en ce qui concerne le recours à des conseillers rémunérés aux *success fees*.

Pour accompagner sa stratégie de renforcement de sa présence à l'international et son ancrage dans des pays cibles, Thales qualifie et sélectionne ses partenaires industriels locaux (*Key Industrial Partners*). Le processus de qualification et de sélection vise à sceller des partenariats durables avec des acteurs industriels domestiques répondant à un ensemble de critères d'intégrité et d'éthique du commerce, de compétence et d'expertise. Ce dispositif s'inscrit dans le renforcement des procédures de contrôle et de prévention de la corruption dans le domaine des achats.

Une organisation internationale, dédiée et dissociée des structures commerciales opérationnelles, assure les vérifications requises – confortées par des études et diagnostics externes réalisés par des sociétés spécialistes en veille économique – lors des phases de qualification et de sélection des agents et consultants, ainsi que des partenaires industriels locaux de Thales.

De plus, s'appuyant sur une cartographie des risques et des mécanismes rigoureux de contrôle interne, la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne du Groupe mène, à fréquence régulière,

(1) Senior Vice-président.



4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Informations sociétales

des missions de vérification de conformité et d'intégrité portant sur l'ensemble des dispositifs de gestion des risques commerciaux.

Par ailleurs, Thales a été classé par *Transparency International*, l'ONG qui lutte contre la corruption dans le monde, parmi les 10 meilleures entreprises du secteur. Le rapport⁽¹⁾ de Transparency International publié en octobre 2012 fournit une analyse des

programmes de prévention de la corruption des 129 plus grandes entreprises mondiales du secteur défense. Les entreprises sont évaluées sur cinq piliers (leadership, gouvernance et organisation – gestion des risques – normes internes – formation – dispositifs d'alerte) relatifs à l'éthique et aux systèmes anti-corruption qu'elles ont mis en place.

4.3.4.2 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Non applicable.

Les produits, technologies et services de Thales adressent exclusivement des clients gouvernementaux dans un positionnement « B to G » (*Business to Government*), notamment dans les secteurs

de la défense et de la sécurité, ou privés en « B to B » (*Business to Business*), notamment dans les secteurs aéronautique, espace et transport ferroviaire.

4.3.4.3 LES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Depuis 2003, Thales est signataire du Pacte Mondial des Nations unies et adhère à ses dix principes notamment relatifs aux droits de l'Homme et au droit du travail qui s'inspirent de la déclaration universelle des droits de l'Homme, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail. Ceux-ci sont mis en œuvre sur la base d'accords et de bonnes pratiques qui permettent que ses activités obéissent à un comportement responsable. Témoignage de la pertinence des actions menées en termes de responsabilité d'entreprise, Thales a vu son niveau de performance relevé par le Pacte Mondial des Nations unies de « actif » à « avancé » en septembre 2012 ; parmi les 7 000 entreprises membres du Pacte Mondial, seules 386 d'entre elles ont obtenu le niveau *Global Compact Advanced* à ce jour, dont 18 françaises et une seule dans le domaine « Aerospace & Defence ».

Par ailleurs, pour s'assurer d'un strict contrôle de ses exportations, tant au niveau national qu'international, Thales a mis en place une solide organisation mondiale et renforce en permanence ses mesures et procédures internes. Cet engagement fort vise à protéger

la sécurité nationale des états démocratiques et contribuer à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive ; dans cette logique, Thales a soutenu le projet d'adoption d'un traité sur le commerce des armes par les Nations Unies.

Thales a également cessé depuis 2004 toute activité dans le domaine des armes à sous-munitions, choisissant de répondre aux attentes des ONG impliquées sur la question des droits de l'Homme, mais aussi d'anticiper les principes et définitions de la Convention d'Oslo relative à l'interdiction des armes à sous-munitions.

Enfin, Thales étend ses propres engagements en matière de responsabilité d'entreprise auprès de ses fournisseurs et sous-traitants, notamment au travers de sa charte Achats et Responsabilité d'Entreprise, afin de partager un socle commun de valeurs et principes, en particulier les dix valeurs éditées par le Pacte Mondial des Nations unies. Cette action a été perçue par le Pacte Mondial comme une contribution positive aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'a fait savoir dans une publication, intitulée « *The Global Compact for Development* ».

(1) *Defence Companies Anti-corruption Index 2012* – Transparency International – <http://companies.defenceindex.org/report>

4.4 Table de concordance en vertu de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce

Décret N° 2012 – 557 du 24 avril 2012	Page	Paragraphe du document de référence	
1) INFORMATIONS SOCIALES		4.1	INFORMATION SOCIALES
a) Emploi	223	4.1.1	Une politique de l'emploi responsable
L'effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	223 235	4.1.1 4.1.6.2	Une politique de l'emploi responsable Égalité Femmes/Hommes
Les embauches et les licenciements	225 226	4.1.1.2 4.1.1.3	Les recrutements Les départs
Les rémunérations et leur évolution	231	4.1.5	Une politique associant les salariés aux résultats du Groupe
b) Organisation du travail			
L'organisation du temps de travail	235	4.1.6.1.5	Le temps de travail
L'absentéisme	234	4.1.6.1.3	Les données relatives aux accidents du travail et absentéisme
c) Relations sociales			
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	227 227	4.1.2.1 4.1.2.2	La négociation collective Des instances de dialogue adaptées
Le bilan des accords collectifs			
d) Santé & Sécurité			
Les conditions de santé et de sécurité au travail	233	4.1.6.1	Un cadre de travail sûr et sain : santé et sécurité au travail
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail			
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	234	4.1.6.1.3	Les données relatives aux accidents du travail et absentéisme
e) Formation			
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	230	4.1.4	La formation
Le nombre total d'heures de formation			
f) Égalité de traitement			
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	235	4.1.6.2	Égalité Femmes/Hommes
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	236 236 257	4.1.6.3.2 4.1.6.3.3 4.3.1.2	L'emploi des personnes en situation de handicap dans le monde L'emploi des personnes en situation de handicap en France Les actions sociétales menées en faveur des personnes en faveur de handicap
La politique de lutte contre les discriminations	235 236	4.1.6.2 4.1.6.3	Égalité Femmes/Hommes La diversité et la non-discrimination
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :			
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	233	4.1.6	La volonté de promouvoir la responsabilité sociale
L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession			
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire			
A l'abolition effective du travail des enfants			
	239	4.1.7	Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales figurant dans le rapport de gestion

4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Table de concordance en vertu de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce

Décret N° 2012 – 557 du 24 avril 2012	Page	Paragraphe du document de référence
2) INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	241	4.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES
a) Politique générale	241	4.2.1 Politique générale en matière d'environnement
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	242 243	4.2.1.2 Organisation en matière d'environnement 4.2.1.4 Maîtrise et prévention des risques environnementaux
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	242	4.2.1.3 Formation et information des acteurs
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	243	4.2.1.4 Maîtrise et prévention des risques environnementaux
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	244	4.2.1.5 Garanties, provisions et indemnités
b) Pollution et gestion des déchets	244	4.2.2 Pollution & gestion des déchets
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	244 252	4.2.2.1 Limitation des rejets 4.2.7 Indicateurs environnementaux
Les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets	245 252	4.2.2.2 Prévention de la production, recyclage et élimination des déchets 4.2.7 Indicateurs environnementaux
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	245	4.2.2.3 Lutte contre les nuisances
c) Utilisation durable des ressources	246	4.2.3 Utilisation durable des ressources
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	246 252	4.2.3.1 Consommation d'eau et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans son utilisation 4.2.7 Indicateurs environnementaux
La consommation de matières premières les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	246 251	4.2.3.2 Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation 4.2.6.1 L'innovation au service des technologies vertes
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	247 252	4.2.3.3 Consommation d'énergie et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables 4.2.7 Indicateurs environnementaux
L'utilisation des sols	247	4.2.3.4 Utilisation des sols
d) Changement climatique	248	4.2.4 Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique
Les rejets de gaz à effet de serre	248 252	4.2.4.1 Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités 4.2.7 Indicateurs environnementaux
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	249	4.2.4.2 Contribution à la lutte contre le changement climatique
e) Protection de la biodiversité	250	4.2.5 Protection de la biodiversité
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	250	4.2.5 Protection de la biodiversité
	255	4.2.9 Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations environnementales figurant dans le rapport de gestion

Décret N° 2012 – 557 du 24 avril 2012	Page	Paragraphe du document de référence	
3) INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	257	4.3	INFORMATIONS SOCIÉTALES
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	257	4.3.1	Impact territorial, économique et social de l'activité
En matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales	257	4.3.1.1	Politique territoriale et l'action de Geris consultants en France
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	258	4.3.2	Dialogue avec les organisations
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	258	4.3.2.1	Partenariats avec les organisations professionnelles, internationales...
Les actions de partenariat ou de mécénat	226	4.1.1.4.2	Les partenariats éducatifs et les relations Écoles/étudiants
	250	4.2.4.2.4	Dans la définition de standards internationaux et partenariats
	250	4.2.5	Protection de la biodiversité
	258	4.3.2.2	Les actions de Thales à l'égard des associations
c) Sous-traitance et fournisseurs	259	4.3.3	Les relations avec les fournisseurs : une démarche responsable
La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	242 259	4.2.1.3.2 4.3.3	Implications des fournisseurs Les relations avec les fournisseurs : une démarche responsable
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la relation avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	242 250 250 259	4.2.1.3.3 4.2.4.2.4 4.2.5 4.3.3	Relations avec les parties prenantes Dans la définition de standards internationaux et de partenariats Protection de la biodiversité Les relations avec les fournisseurs : une démarche responsable
d) Loyauté des pratiques	260	4.3.4	La loyauté des pratiques
Les actions engagées pour prévenir la corruption	260	4.3.4.1	Prévention de la corruption
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	262	4.3.4.2	Santé et sécurité des consommateurs
e) Autres actions engagées, en faveur des droits de l'Homme	260	4.3.4	La loyauté des pratiques
	233	4.1.6	La volonté de promouvoir la responsabilité sociale
	251	4.2.6.2	Des produits éco-responsables
	262	4.3.4.3	Les actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Sommaire détaillé

Personne responsable	2
Présentation du Groupe	3
Historique	4
Chiffres clés	5

I. Éléments financiers 2012 7

1.1 Rapport de gestion du Groupe	8
1.1.1 Rapport sur l'activité et les résultats	8
1.1.2 Facteurs de risques	15
1.1.2.1 Risques financiers	15
1.1.2.1.1 Liquidité	15
1.1.2.1.2 Taux	16
1.1.2.1.3 Change	17
1.1.2.1.4 Actions	18
1.1.2.1.5 Engagements hors-bilan	18
1.1.2.1.6 Crédit client	19
1.1.2.2 Risques juridiques	19
1.1.2.2.1 Conformité aux lois et règlements	19
1.1.2.2.2 Litiges	21
1.1.2.3 Risques liés aux activités de Thales	21
1.1.2.3.1 Environnement concurrentiel	21
1.1.2.3.2 Évolution défavorable du marché de l'aéronautique civile	22
1.1.2.3.3 Dépendance à la commande publique	22
1.1.2.3.4 Maîtrise des projets et programmes	22
1.1.2.3.5 Aléas politiques	23
1.1.2.3.6 Atteintes à la confidentialité des données	23
1.1.2.3.7 Management du risque fournisseurs	23
1.1.2.3.8 Risque lié à la défaillance d'un équipement ou d'une technologie	24
1.1.2.3.9 Risque sur matières premières	24
1.1.2.3.10 Risque de moindre impact des mesures d'amélioration de la performance	24
1.1.2.3.11 Risque ressources humaines	25
1.1.2.4 Risques environnementaux	26
1.1.2.5 Risques liés aux acquisitions et investissements stratégiques	26
1.1.2.6 Assurances	26
1.1.3 Informations sociales, environnementales et sociétales	28
1.1.4 Événements survenus depuis la clôture de l'exercice	31
1.1.5 État récapitulatif des opérations sur titres réalisées en 2012 par les dirigeants, dirigeants assimilés et personnes liées	31

1.2	Comptes consolidés	32
1.2.1	Compte de résultat consolidé	32
1.2.2	État consolidé du résultat global	33
1.2.3	Bilan consolidé	34
1.2.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	36
1.2.5	Variation des capitaux propres consolidés	37
1.2.6	Notes annexes aux comptes consolidés	38
NOTE 1	Principes comptables	39
NOTE 2	Principales sources d'estimation	48
NOTE 3	Évolution du périmètre de consolidation	49
NOTE 4	Informations sectorielles	50
NOTE 5	Informations à périmètre et taux de change comparables	53
NOTE 6	Perte de valeur sur actifs immobilisés	53
NOTE 7	Résultat des cessions, variations de périmètre et autres	54
NOTE 8	Résultat financier	54
NOTE 9	Impôt sur les bénéficiaires	55
NOTE 10	Résultat par action	57
NOTE 11	Écarts d'acquisition	57
NOTE 12	Immobilisations corporelles et incorporelles	58
NOTE 13	Titres de participation mis en équivalence	59
NOTE 14	Actifs financiers	60
NOTE 15	Actifs/passifs opérationnels courants	61
NOTE 16	Contrats de construction	62
NOTE 17	Créances et dettes courantes	62
NOTE 18	Entités sous contrôle conjoint	63
NOTE 19	Parties liées	64
NOTE 20	Capitaux propres	65
NOTE 21	Provisions pour retraite et prestations assimilées	70
NOTE 22	Provisions pour risques et charges	76
NOTE 23	Risques juridiques et environnement	77
NOTE 24	Trésorerie et dettes financières	78
NOTE 25	Synthèse des instruments financiers	80
NOTE 26	Tableau des flux de trésorerie	82
NOTE 27	Engagements hors bilan	83
NOTE 28	Risques de marché	85
NOTE 29	Honoraires des commissaires aux comptes	89
NOTE 30	Événements postérieurs à la clôture	90
NOTE 31	Divers	90
1.2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	92

1.3	Rapport de gestion et comptes de la société mère	94
1.3.1	Rapport de gestion sur les comptes de la société mère	94
1.3.1.1	Activité et résultats	94
1.3.1.2	Bilan au 31 décembre 2012	94
1.3.1.3	État récapitulatif des opérations sur titres réalisées en 2012 par les dirigeants, dirigeants assimilés et personnes liées	96
1.3.1.4	Frais généraux réintégrés à la suite d'un redressement fiscal	96
1.3.1.5	Perspectives pour l'exercice en cours	96
1.3.1.6	Proposition d'affectation du résultat	96
1.3.1.7	Dividende et politique de distribution	97
1.3.1.8	Événements survenus depuis la clôture de l'exercice	97
1.3.1.9	Informations sur les actions propres de la Société	97
1.3.1.10	Opérations de l'exercice 2012 sur les actions de la Société	97
1.3.1.11	Autorisations d'assemblée générale et délégations du conseil d'administration	98
1.3.1.12	Principaux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (informations visées par l'Article L. 225-100-3 du Code de commerce)	100
1.3.1.13	Participation des salariés au capital social, au 31 décembre 2012	100
1.3.1.14	Éléments constitutifs du rapport de gestion de la société mère	100
1.3.2	Comptes de la société mère	102
1.3.2.1	Compte de résultat par nature	102
1.3.2.2	Bilan	103
1.3.2.3	Tableau des flux de trésorerie	104
1.3.2.4	Variation des capitaux propres et des autres fonds propres	105
1.3.2.5	Notes annexes aux comptes de la société mère	106
NOTE 1	Principes comptables mis en œuvre	107
NOTE 2	Évolutions des participations directes de Thales	110
NOTE 3	Produits d'exploitation	110
NOTE 4	Résultat financier	110
NOTE 5	Résultat exceptionnel	111
NOTE 6	Impôt sur les sociétés	112
NOTE 7	Immobilisations	113
NOTE 8	Échéancier des créances et des dettes	114
NOTE 9	Autres débiteurs et autres créanciers	115
NOTE 10	Capitaux propres	115
NOTE 11	Actions propres	116
NOTE 12	Provisions pour risques et charges	119
NOTE 13	Engagements hors bilan	120
NOTE 14	Effectifs	123
NOTE 15	Parties liées	124
NOTE 16	Événements postérieurs à la clôture	125
1.3.2.6	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	125
1.3.2.7	Tableau des filiales et participations	126
1.3.2.8	Inventaire des participations et valeurs mobilières détenues en portefeuille	128
1.3.2.9	Prises de participation et franchissements de seuils dans des sociétés françaises au cours de l'exercice 2012	129
1.3.3	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	130

2. Activités	133
2.1 Chiffres clés	134
2.2 Recherche et innovation	135
2.2.1 La recherche et développement, clé de la compétitivité et de la croissance	135
2.2.2 Les quatre domaines techniques clés	136
2.2.3 Thales au cœur des écosystèmes de l'innovation	136
2.2.4 Une politique dynamique de gestion de la propriété intellectuelle	138
2.3 Relations entre Thales et ses filiales	138
2.3.1 Organigramme simplifié de Thales au 31 décembre 2012	138
2.3.2 Rôle de Thales société mère dans le Groupe	139
2.3.3 Flux financiers entre Thales société mère et ses filiales	139
2.4 Données sur les principales filiales opérationnelles et principaux sites industriels	140
2.4.1 Liste des principales sociétés consolidées	140
2.4.1.1 Sociétés consolidées par intégration globale	140
2.4.1.2 Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	141
2.4.1.3 Sociétés mises en équivalence	141
2.4.2 Principaux sites industriels	141
2.5 Secteurs opérationnels et Zones Géographiques	142
2.5.1 Secteur Défense & Sécurité	142
2.5.1.1 Opérations aériennes	142
2.5.1.2 Défense terrestre	143
2.5.1.3 Systèmes de mission de défense	144
2.5.1.4 Systèmes C4I de défense et de sécurité	145
2.5.2 Secteur Aérospatial & Transport	147
2.5.2.1 Espace	147
2.5.2.2 Avionique	148
2.5.2.3 Systèmes de transport	149
2.5.3 DCNS	150
2.5.3.1 Présentation générale	150
2.5.3.2 Position concurrentielle	151
2.5.3.3 Faits marquants 2012	151
2.5.4 Zone A	151
2.5.5 Zone B	154
2.5.6 France	156

3. Information des actionnaires

159

3.1	Société et capital	160
3.1.1	Renseignements de caractère général sur la société	160
3.1.2	Assemblées générales	160
3.1.2.1	Convocation et conditions d'admission	160
3.1.2.2	Droits de vote double et exercice des droits de vote	161
3.1.2.3	Déclarations relatives aux franchissements de seuils statutaires	161
3.1.3	Renseignements sur le capital émis et sa répartition	161
3.1.3.1	Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	162
3.1.3.2	Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices	162
3.1.3.3	Principales opérations ayant modifié la répartition du capital au cours des cinq derniers exercices	163
3.1.3.4	Franchissements des seuils légaux déclarés en 2012	163
3.1.4	Capital potentiel	164
3.1.4.1	Capital potentiel maximal au 31 décembre 2012	164
3.1.4.2	Titres en circulation donnant accès au capital (obligations, bons et options)	164
3.1.5	Renseignements sur l'actionnariat	165
3.1.5.1	Répartition de l'actionnariat au 31 décembre 2012	165
3.1.5.2	Actionnaires de concert	165
3.1.5.3	Pacte d'actionnaires, convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux et convention spécifique	166
3.1.5.3.1	Pacte d'actionnaires entre le « Secteur Public » et le « Partenaire Industriel »	166
3.1.5.3.2	Convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux	167
3.1.5.3.3	Franchissements de seuils et déclaration d'intention	167
3.1.5.3.4	Convention spécifique	168
3.1.5.3.5	Action spécifique détenue par l'État français	169
3.1.5.4	Actions autodétenues	169
3.1.5.4.1	Autorisation d'opérer sur ses propres actions	169
3.1.5.4.2	Autorisation d'annuler ses propres titres	170
3.1.5.4.3	Attributions gratuites d'actions	170
3.1.5.4.4	Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 24 mai 2013	172
3.1.5.5	Actions détenues par le public	172
3.1.5.6	Actionnariat salarié	173
3.1.6	Information sur les conventions réglementées	173
3.1.6.1	Conventions autorisées depuis la clôture	173
3.1.6.2	Convention autorisée au cours de l'exercice 2012	174
3.1.6.3	Conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs	174
3.1.7	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	176

3.2	Gouvernement d'entreprise	178
3.2.1	Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2012	178
3.2.1.1	Administrateurs	178
3.2.1.2	Autres participants aux séances du conseil d'administration (sans voix délibérative)	184
3.2.2	Rapport du Président à l'assemblée générale du 24 mai 2013 sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques	185
3.2.2.1	Gouvernement d'entreprise	185
3.2.2.1.1	Composition, modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil	185
3.2.2.1.2	Compte rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2012	189
3.2.2.1.3	Travaux préparatoires aux réunions du Conseil	189
3.2.2.1.4	Évaluation du fonctionnement du Conseil	192
3.2.2.1.5	Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du directeur général	192
3.2.2.2	Contrôle interne et gestion des risques	192
3.2.2.2.1	Objectifs et définitions	192
3.2.2.2.2	Environnement de contrôle	193
3.2.2.2.3	Principaux risques d'entreprise et leur gestion	195
3.2.2.2.4	Démarche d'amélioration continue	197
3.2.2.2.5	Surveillance du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne	198
3.2.3	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Thales	199
3.2.4	Direction générale	200
3.2.4.1	Évolution de la composition du comité exécutif du 1 ^{er} janvier 2012 au 3 avril 2013	200
3.2.4.2	Rémunération des dirigeants	201
3.2.4.2.1	Rémunération du Président-directeur général, seul mandataire social de Thales	201
3.2.4.2.2	Rémunération des autres dirigeants du Groupe	207
3.2.4.2.3	Rémunérations fondées sur des actions	208
3.2.5	Intéressement et participation	211
3.2.5.1	Participation	211
3.2.5.2	Intéressement	211
3.2.6	Commissaires aux comptes	211
3.3	Informations boursières et communication financière	213
3.3.1	L'action Thales	213
3.3.1.1	Marchés de cotation	213
3.3.1.2	Place dans les indices	213
3.3.1.3	Évolution du cours et des volumes échangés sur NYSE Euronext paris	214
3.3.1.4	Dividende et politique de distribution	216
3.3.2	Politique de communication financière	217
3.3.2.1	Orientation générale	217
3.3.2.2	Calendrier prévisionnel de la communication financière en 2013	217
3.3.2.3	Contacts	217
3.3.2.4	Document d'information annuel : principales informations à la disposition des actionnaires	218
3.3.3	Autres titres de marché	219
3.3.3.1	Emprunt obligataire à échéance 2013	219
3.3.3.2	Emprunt obligataire à échéance 2016	219

4. Responsabilité d'entreprise 221

4.1	Informations sociales	222
4.1.1	Une politique de l'emploi responsable	223
4.1.1.1	L'emploi dans le Groupe	223
4.1.1.2	Les recrutements	225
4.1.1.3	Les départs	226
4.1.1.4	La politique d'attractivité	226
4.1.2	Un dialogue social de qualité	227
4.1.2.1	La négociation collective	227
4.1.2.2	Des instances de dialogue adaptées	227
4.1.3	L'anticipation au soutien du développement professionnel	228
4.1.3.1	La transparence dans le suivi des évolutions des familles professionnelles	228
4.1.3.2	Le management des familles professionnelles, des spécialistes et des compétences	228
4.1.3.3	La gestion prospective de l'emploi : une démarche partagée et transparente	229
4.1.3.4	Le soutien apporté au développement professionnel	229
4.1.3.5	Mobilité et parcours professionnel	229
4.1.3.6	Des outils de gestion de carrière déployés dans l'ensemble du Groupe	230
4.1.4	La formation	230
4.1.4.1	Thales Université : « partager le savoir et transformer Thales »	230
4.1.4.2	Une organisation formation au service des besoins du Groupe et de ses salariés	230
4.1.4.3	Chiffres clés de la formation pour l'année 2012	231
4.1.5	Une politique associant les salariés aux résultats du Groupe	231
4.1.5.1	Les rémunérations et leur évolution	231
4.1.5.2	Intéressement et participation en France	232
4.1.5.3	L'épargne salariale au sein du Groupe	232
4.1.5.4	Stock-options et attribution d'actions gratuites	232
4.1.6	La volonté de promouvoir la responsabilité sociale	233
4.1.6.1	Un cadre de travail sûr et sain : santé et sécurité au travail	233
4.1.6.2	Égalité Femmes/Hommes	235
4.1.6.3	La diversité et la non-discrimination	236
4.1.7	Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales figurant dans le rapport de gestion	239
4.2	Informations environnementales	241
4.2.1	Politique générale en matière d'environnement	241
4.2.1.1	Des engagements de longue date	241
4.2.1.2	Organisation en matière d'environnement	242
4.2.1.3	Formation et information des acteurs	242
4.2.1.4	Maîtrise et prévention des risques environnementaux et des pollutions	243
4.2.1.5	Garanties, provisions et indemnisations	244
4.2.2	Pollution & gestion des déchets	244
4.2.2.1	Limitation des rejets	244
4.2.2.2	Prévention de la production, recyclage et élimination des déchets	245
4.2.2.3	Lutte contre les nuisances	245

4.2.3	Utilisation durable des ressources	246
4.2.3.1	Consommation d'eau et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans son utilisation	246
4.2.3.2	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	246
4.2.3.3	Consommation d'énergie et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	247
4.2.3.4	Utilisation des sols	247
4.2.4	Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	248
4.2.4.1	Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités	248
4.2.4.2	Contribution à la lutte contre le changement climatique	249
4.2.5	Protection de la biodiversité	250
4.2.6	Produits et environnement	251
4.2.6.1	L'innovation au service des technologies vertes	251
4.2.6.2	Des produits éco-responsables	251
4.2.6.3	Des produits au service de l'environnement	252
4.2.7	Indicateurs environnementaux	252
4.2.8	Règles de reporting environnemental	253
4.2.8.1	Périmètre	253
4.2.8.2	Procédure de reporting	254
4.2.8.3	Indicateurs	254
4.2.9	Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations environnementales figurant dans le rapport de gestion	255
4.3	Informations sociétales	257
4.3.1	Impact territorial, économique et social de l'activité	257
4.3.1.1	La politique territoriale et l'action de Geris Consultants en France	257
4.3.1.2	Les actions sociétales menées en faveur des personnes en situation de handicap	257
4.3.2	Dialogue avec les organisations	258
4.3.2.1	Des partenariats avec les organisations professionnelles, internationales et non gouvernementales	258
4.3.2.2	Les actions de Thales à l'égard des associations	258
4.3.3	Les relations avec les fournisseurs : une démarche responsable	259
4.3.4	La loyauté des pratiques	260
4.3.4.1	Prévention de la corruption	260
4.3.4.2	Santé et sécurité des consommateurs	262
4.3.4.3	Les actions engagées en faveur des droits de l'Homme	262
4.4	Table de concordance en vertu de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce	263
	Sommaire détaillé	266
	Table de concordance	274
	Table de réconciliation rapport financier annuel	278

Table de concordance

Règlement CE 809/2004

No	Rubrique	Page(s)
1.	Personnes responsables	
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	2
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	2
2.	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	211 et 212
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés durant la période couverte	n/a
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	5, 50 à 53, 134
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	n/a
4.	Facteurs de risques	15 à 27
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société	4
5.1.1.	<i>Raison sociale et nom commercial de la Société</i>	160
5.1.2.	<i>Lieu et numéro d'enregistrement de la Société</i>	160
5.1.3.	<i>Date de constitution et durée de vie de la Société</i>	160
5.1.4.	<i>Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire</i>	160
5.1.5.	<i>Événements importants dans le développement des activités de la Société</i>	4
5.2.	Investissements	
5.2.1.	<i>Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement</i>	14, 36, 49 et 50, 82 et 83
5.2.2.	<i>Principaux investissements de la Société qui sont en cours</i>	n/a
5.2.3.	<i>Principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes</i>	n/a
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	142 à 157
6.1.1.	<i>Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités</i>	142 à 157
6.1.2.	<i>Nouveau produit ou service important lancé sur le marché</i>	142 à 157
6.2.	Principaux marchés	142 à 157
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2.	n/a
6.4.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	21
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	142 à 157
7.	Organigramme	138
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	3, 138 et 139
7.2.	Liste des filiales importantes de la Société	140 et 141

No	Rubrique	Page(s)
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	58, 141
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles	26, 77, 120, 241 à 254
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	8 à 15
9.2.	Résultat d'exploitation	8 à 15
9.2.1.	<i>Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société</i>	8 à 15
9.2.2.	<i>Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	8 à 15
9.2.3.	<i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société</i>	8 à 27
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Informations sur les capitaux de la Société (à court et à long terme)	14, 65, 78 à 80, 162
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	14, 36, 82 et 83
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	78 à 80, 219
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	15 à 19
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1.	14, 65, 78 à 80, 162
11.	Recherche et développement, brevets et licences	21, 135 à 137
12.	Information sur les tendances	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	n/a
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	15
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	n/a
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	n/a
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	n/a
13.4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	n/a
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1.	Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités exercées en dehors de la société émettrice des (a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, (b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions, (c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans et (d) directeurs généraux dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Nature de tout lien familial existant entre ces personnes. Pour toute personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour toute personne visée aux points (b) et (d), informations détaillées sur leur expertise et leur expérience en matière de gestion et (a) nom des sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années, (b) condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (c) détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, et (d) détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ainsi que de tout empêchement prononcé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins Déclaration précisant qu'aucune information ne doit être divulguée	178 à 184, 200

TABLE DE CONCORDANCE

No	Rubrique	Page(s)
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale ainsi que tout accord conclu	173 à 175
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales	201 à 210
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	201 à 210
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	178 à 184, 186
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée	173 à 175, 184 et 187
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de la Société	189 à 191
16.4.	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	185 à 187
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	50 à 52, 134, 151, 154, 156, 223 à 226
17.2.	Participation et stock options. Indication des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux	65 à 70, 116 à 118, 201 à 210, 211
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	211, 231 et 232
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que le montant de la participation détenue, ou à défaut, déclaration négative appropriée	31 et 96
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	161
18.3.	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de la Société	165 à 169
18.4.	Accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de contrôle	n/a
19.	Opérations avec des apparentés	64 et 65
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	5, 32 à 91, 102 à 129
20.2.	Informations financières proforma	n/a
20.3.	États financiers	32 à 91
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	92 et 93, 130 et 131
20.4.2.	Autres informations contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux	176 et 177, 199, 239 et 240, 255 et 256
20.4.3.	Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société	n/a

No	Rubrique	Page(s)
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	39
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1.	<i>Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit</i>	n/a
20.6.2.	<i>Informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié</i>	n/a
20.7.	Politique de distribution des dividendes	96 et 97, 216
20.7.1.	<i>Dividende par action</i>	96 et 97, 216
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	21, 77, 119
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	n/a
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	<i>Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice</i>	161 à 163, 172 et 173
21.1.2.	<i>Actions non représentatives du capital</i>	n/a
21.1.3.	<i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales</i>	169 à 172
21.1.4.	<i>Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription</i>	n/a
21.1.5.	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché (e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	164
21.1.6.	<i>Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option</i>	n/a
21.1.7.	<i>Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques</i>	161 à 163, 172 et 173
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	<i>Objet social</i>	160
21.2.2.	<i>Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	178 à 184, 200
21.2.3.	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes</i>	161
21.2.4.	<i>Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires</i>	160 et 161
21.2.5.	<i>Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires</i>	160 et 161
21.2.6.	<i>Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle</i>	100, 165 à 169
21.2.7.	<i>Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée</i>	160 et 161
21.2.8.	<i>Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit</i>	165 à 169
22.	Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	n/a
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1.	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	239 et 240, 255 et 256
23.2.	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	n/a
24.	Documents accessibles au public	218
25.	Informations sur les participations	138 à 141

Table de réconciliation rapport financier annuel

COMPTES ANNUELS	102
COMPTES CONSOLIDÉS	32
RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	94
RAPPORT DE GESTION DU GROUPE	8
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	130
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	92
ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	2
RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 2013 SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE	185
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT	199
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	212
LISTE DE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PUBLIÉES PAR LE GROUPE OU RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	218

Notes

Notes

Crédits photos :

© Gravity

© 2007 Katsuhiko TOKUNAGA/DASSAULT AVIATION

B. Fricaudet © THALES

© AIRBUS SAS / Photo by ExM Company/ Hervé Goussé

TAS/Master Image Programmes © THALES

P. Wack/CAPA Pictures

Bernard Rousseau © THALES

D. Rory/Abaca Press ©THALES

Y. Obrenovitch © THALES ALENIA SPACE

Mario Guerra Photo © THALES

Conception & Réalisation : **RR DONNELLEY**

Thales

45 rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

France

Tél. : + 33 (0)1 57 77 80 00

www.thalesgroup.com

THALES